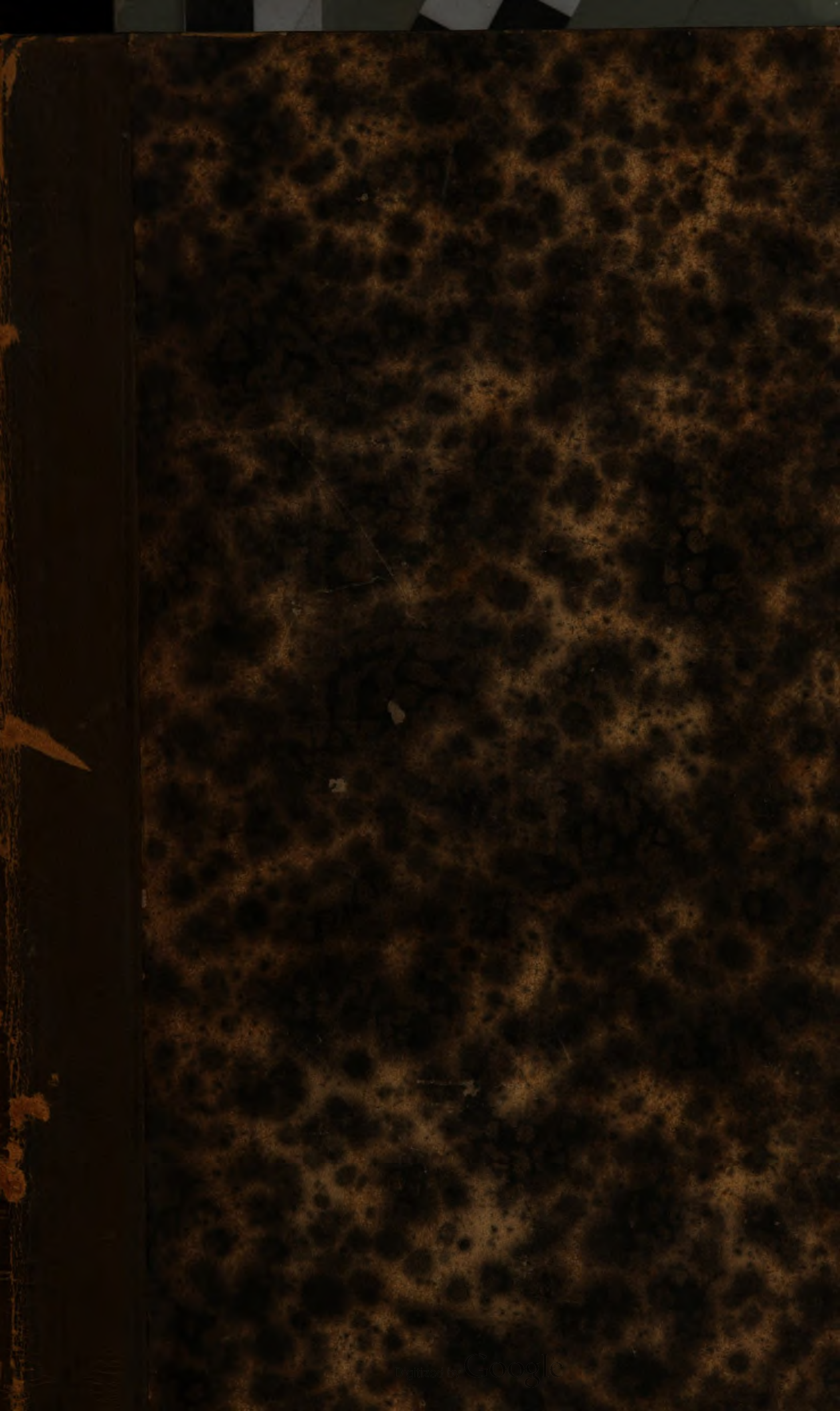
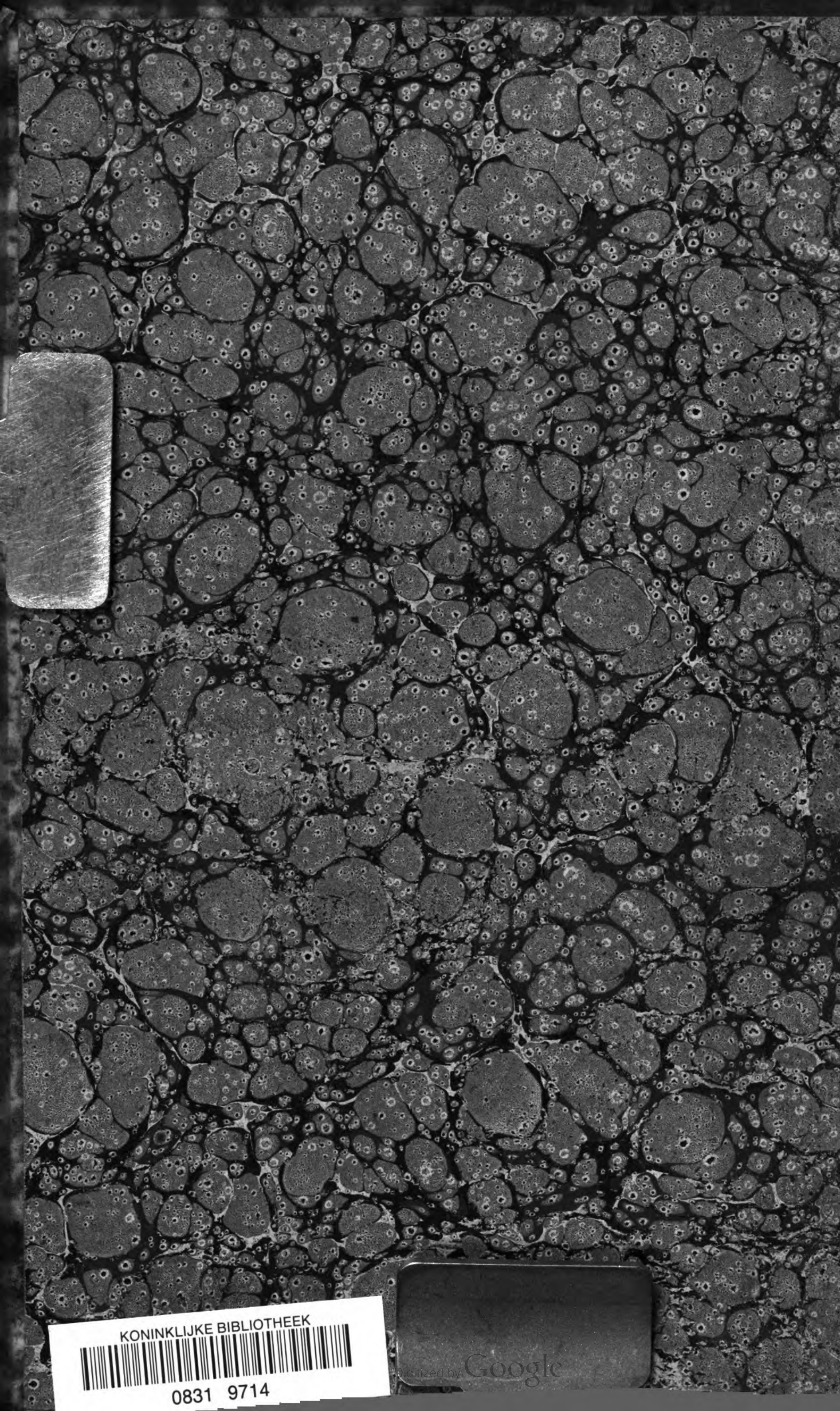



KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
0831 9714
Google



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME TROISIÈME.

(ANNÉES 1861-1862.)



A PARIS

CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC LXIII

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

Les premiers volumes de quelques-uns des ouvrages en voie de publication étant entièrement épuisés, MM. les membres nouvellement admis, auxquels reviennent les volumes suivants, auront la faculté d'échanger ceux-ci, chez le libraire de la Société, Mme veuve Renouard, contre d'autres ouvrages précédemment publiés, et dont la Société peut encore disposer.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 JANVIER 1861,

Aux Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. J. QUICHERAT, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 février 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

La Société est informée de la mort de Mme veuve Lahure, mère de M. Lahure, imprimeur de la Société, et qui était inscrite au nombre de ses membres.



M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1157. M. SAPEY, substitut du procureur général près la cour impériale de Paris, rue d'Astorg, 4 ; présenté par MM. Lascoux et Moignon.

1158. M. Henri COLMET D'AAGE, conseiller référendaire à la cour des comptes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

1159. M. HALLOY, conseiller référendaire à la cour de comptes, rue de Buffon, 23.

Ces deux nouveaux sociétaires sont présentés par MM. Lascoux et Amédée Berger.

1160. M. DE LACUISINE, président à la cour impériale de Dijon ; présenté par MM. Jules Simonnet et Ernest Grasset.

M. de Lacuisine est auteur d'une Histoire du parlement de Dijon, et de plusieurs mémoires intéressants sur des questions concernant l'histoire de Bourgogne.

1161. M. le comte DE RASILLY, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 73 ; présenté par MM. le comte Jules de Cosnac et J. Desnoyers.

1162. L'abbé CAILLEBOTE, rue de la Villette, 3, à Belleville.

1163. M. LE COINTE, chef d'institution, rue du Pré, 42, à Belleville.

Présentés, l'un et l'autre, par MM. Laloy et Dutens.

1164. M. ASSELINE, avocat, propriétaire au Maine-Blanc, par Montlieu (Charente-Inférieure).

1165. M. REMONT, propriétaire, rue Saint-Charles, 12, à Versailles.

Ces deux nouveaux membres sont présentés par MM. de Bouis et Floquet.

M. Laurens, bijoutier, place Dauphine, 9, sera leur correspondant.

1166. M. le baron Maurice PÉRIGNON, rue de Grammont, 17 ; présenté par MM. Boulatignier et Paravey.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part du ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, année 1857, nos 9 à 12. Paris, 1859 ; 1 vol. in-8.

De la part de Sociétés savantes :

Société des antiquaires de la Morinie :

Mémoires. T. X, 1858-1860. Saint-Omer, 1860. In-8.

Société des antiquaires de la Picardie :

Bulletin. Année 1860, n° 3. Amiens, 1860. In-8.

Société des antiquaires de l'Ouest :

Bulletin. Année 1860, 2e et 3e trimestres. Poitiers, 1860. In-8.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin. 9e année 1860. Nos 11 et 12. Novembre et décembre. Paris. In-8.

De la part des auteurs :

Par M. E. Chaulin, avocat :

De l'état civil des religieux en France. Paris, 1860. In-8.

Par M. Henri Chevreul :

Estat de l'Empire de Russie et grande-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable et tragique, pendant le règne de quatre empereurs : à sçavoir depuis l'an 1590 *jusqu'en* 1606, *en septembre*. Par le capitaine Margeret. — *Nouvelle édition, précédée de deux lettres inédites et d'une notice biographique et bibliographique*. Paris, L. Potier, 1860. In-18.

Correspondance.

M. le duc de Fezensac témoigne ses regrets d'être empêché d'assister à la séance du Conseil.

M. Ernest Grasset (Dijon, 17 décembre) écrit pour présenter avec M. J. Simonnet, comme sociétaire, M. de Lacuisine, président de

chambre à la cour impériale de Dijon. Il rappelle avec éloge les différents travaux historiques de M. de Lacuisine.

M. Magin-Marrens, inspecteur général de l'instruction publique, fait savoir au Conseil que le crédit alloué précédemment au budget de la maison impériale Napoléon, à Saint-Denis, pour sa cotisation annuelle à la Société de l'Histoire de France, ayant été supprimé, Mme Sclobas, directrice des études, cessera de faire partie de la Société.

M. A. d'Héricourt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, propose de compléter la collection des publications de cette société que possède la Société de l'Histoire de France.

Il adresse le programme des sujets de prix mis au concours par cette académie, pour les années 1861 et 1862, savoir :

1861. 1° *Histoire municipale de la ville d'Arras.*
2° *Saint Vaast, ou plutôt saint Vedaste, apôtre des Atrebates.* Poëme ne devant pas excéder 300 vers.

1862. 3° *Histoire des populations agricoles et industrielles de l'Artois.*

Indépendamment de ces prix, pour lesquels sont accordées des médailles de la valeur de 300 fr., l'Académie dispose d'une somme annuelle de 600 fr. pour des encouragements aux ouvrages traitant des questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

D'Argenson. T. III. Terminé, moins le titre.

Monstrelet. T. V. Fes 1 à 5 en bon à tirer. Fes 6 à 9 chez l'éditeur.

Chroniques d'Angleterre. T. III. On compose.

— Le Secrétaire s'étant plaint à l'imprimerie du retard apporté à l'envoi du dernier numéro du *Bulletin*, dont le bon à tirer a été donné depuis plus de quinze jours, a été informé que ce retard devait être attribué à la maison Bonnard, chargée de la distribution du *Bulletin*, et à qui ce numéro a été remis depuis le 23 décembre. Il serait nécessaire qu'une mesure sérieuse fût prise à cet égard, pour éviter dorénavant des retards semblables.

— Le Comité des fonds appelle de nouveau l'attention du Conseil sur les difficultés que présenterait l'exécution d'une mesure précédem-

ment votée, relativement au tirage des volumes de *Monstrelet* qui ne sont point encore publiés. Dans la séance du 10 juillet dernier le Conseil avait décidé que le tirage des tomes V et suivants serait augmenté de 150 exemplaires, afin de satisfaire aux demandes possibles des nouveaux membres de la Société, l'ancien tirage étant inférieur au nombre des membres actuels. Le Conseil tenant aujourd'hui plus particulièrement compte de l'inconvénient qu'il y aurait à tirer les derniers volumes d'un ouvrage à un nombre différent de celui des volumes déjà mis en circulation, et de la difficulté qu'éprouveraient les nouveaux sociétaires à se procurer les volumes de *Monstrelet* antérieurs à leur entrée dans la Société, maintient le tirage au nombre de 500, primitivement fixé.

MM. les membres nouvellement admis auxquels la Société ne pourrait fournir les premiers volumes des ouvrages en cours de publication, pourront prendre en échange, chez Mme veuve Renouard, d'autres ouvrages publiés précédemment et dont la Société pourrait encore disposer.

— Le Conseil s'occupe de divers autres objets d'administration et de questions soumises à son examen.

La séance est levée à six heures.

II.

VARIÉTÉS.

Thèses de l'École des Chartes.

Le 6 janvier a eu lieu à l'École des Chartes l'intéressante cérémonie des thèses. Six jeunes gens appelés à donner publiquement, à la fin de leurs études, une preuve définitive de capacité, sont venus présenter et défendre chacun une dissertation sur le sujet par eux choisi. L'un, par exemple, a très-bien démontré, au moyen d'un examen approfondi des textes, que les fils de Louis le Pieux essayèrent de maintenir l'édifice politique de Charlemagne en formant une alliance fraternelle pour l'administration en commun des affaires qui concernaient l'ensemble de l'empire des Francs, le *regnum*, et que cette *fraternité* s'est maintenue dans l'intervalle des années 842 à 870 ; un autre s'est efforcé de retrouver dans le latin barbare des documents du cinquième au neuvième siècle les traces de la langue vulgaire qui fut parlée dans les Gaules à cette époque et qui aurait servi de transition entre le

latin et le français; un troisième s'est livré à une critique très-sévère de Grégoire de Tours, qu'il a conclue en disant nettement que l'autorité du vénérable auteur est une autorité « surfaite. » Si ces opuscules sont rarement traités avec la maturité qui distingue les esprits dès longtemps exercés, l'originalité et l'imagination n'y manquent pas. Leur liste, qui s'élève aujourd'hui au nombre de près de cent thèses, nous a paru former un document très-bon à reproduire ici.

L'on a publié de même il y a quelques années la liste des thèses soutenues depuis l'organisation des Facultés, en 1810, pour le doctorat ès lettres[1]. Le nombre des docteurs ès lettres reçus en France de 1810 à 1855 s'est élevé à 311, et chacun d'eux étant obligé à présenter deux thèses, une française et une latine, il existe donc là une collection de plus de six cents travaux sur la rhétorique, la logique, la philosophie et les littératures ancienne ou moderne. Mais il n'en est qu'un petit nombre, un dixième environ, qui méritent d'être lus au delà de l'enceinte où la thèse s'est soutenue, et qui puissent avoir servi non-seulement à faire briller les connaissances et le talent du candidat, mais à instruire des lecteurs. En effet, des études sur la simplicité de l'âme, sur le sublime et le beau, sur le but des lettres et des arts, sur le goût et la beauté, sur l'épopée, l'ode, la satire, l'hymne, l'apologue, la pastorale, ou même sur la psychologie d'Aristote ou de Platon, ne peuvent guère faire accomplir aucun progrès aux lettres, et tels furent cependant longtemps les sujets de thèses le plus habituellement choisis pour le doctorat. Il faut, de 1810, descendre jusqu'à l'année 1829, pour voir l'esprit historique et critique du siècle commencer de se faire jour à la Faculté des lettres, dans la thèse de M. Lebas sur l'utilité de l'épigraphie pour l'intelligence des auteurs anciens, et celle de M. Amédée Thierry sur Ausone. Ce fut seulement en 1840 que le conseil royal de l'instruction publique décida que les matières de thèse pourraient être choisies parmi tous les objets de l'enseignement de la Faculté, et dès lors les thèses pour le doctorat se sont fait remarquer par des études d'autant plus approfondies qu'elles étaient plus étroitement circonscrites. Vers cette époque et surtout depuis, l'on a vu paraître ces excellentes thèses qui, reprises à loisir par leurs auteurs, sont devenues des livres importants et quelquefois, par la profondeur des impressions perçues dans le feu de la jeunesse, ont fixé la voie que devaient suivre leurs auteurs. Telles furent les thèses de Le Huërou sur l'établissement des Francs dans la Gaule et le gouvernement des premiers Mérovingiens (1838);

1. Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue des thèses latines et françaises admises par les Facultés des lettres, depuis 1810; par M. Ath. Mourier. Paris, Delalain, 1855, in-8.

de P. Varin sur l'influence des questions de race aux derniers temps carolingiens (1838); d'Ozanam sur la philosophie de Dante (1839); de Charles Labitte sur les prédicateurs de la Ligue (1841); de M. Alex. Thomas sur l'administration de la Bourgogne au temps de Louis XIV (1844); de M. Michel sur les races maudites de la France et de l'Espagne (1846); de M. Kastus sur Pierre Ramus (1848); de M. Chéruel sur les mémoires d'Oliv. d'Ormesson (1849); de M. Thurot sur l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge (1850) ; de M. Renan sur Averroès et l'Averroisme (1851).

Les thèses de l'École des Chartes ont toujours été circonscrites dans les limites d'un enseignement tout spécial, et elles doivent sans doute à cette condition d'offrir généralement des sujets d'étude neufs et féconds sur les points les plus variés de l'histoire de France. On en jugera par la liste qu'elles forment et que voici :

1849.

1. — Recherches sur l'origine et la nature des insurrections des habitants de Vézelay contre leurs abbés, pendant la première moitié du treizième siècle. (Léon de Bastard.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XII.

2. — Marguilliers laïques des églises de Paris. — Ces fonctionnaires, qui n'ont que le nom de commun avec les marguilliers laïques des autres églises, étaient originairement les pauvres inscrits sur la matricule de Notre-Dame, *matricularii*. (D. C. Boisserand de Chassey.)

3. — Hugues Capet dans l'histoire et le roman. (Eug. Chatel.)

4. — Essai sur les revenus publics en Normandie, au douzième siècle. (Léopold Delisle.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. X, XI et XIII.

5. — De l'ost et de la chevauchée, ou du service militaire des fiefs nobles en France, pendant les onzième, douzième et treizième siècles. (Henri Duplès-Agier.)

6. — De l'état civil et religieux des lépreux en France. (Léon Gossin.)

7. — Le roman de l'Image du monde. (E. Heron de Villefosse.)

8. — Wala et Louis le Débonnaire. (Auguste Himly.)

Publié à part, chez F. Didot, en un vol. in-8 de 237 p. — Voy. aussi *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XIII, p. 201.

9. — Des armoiries. (E. Huron.)

10. — Examen des œuvres de Virgilius Maro, le grammairien. (Ch. Marty-Laveaux.)

11. — De la négation dans les langues romanes du midi et du nord de la France. (Alfred Schweighæuser.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XII et XIII.

12. — Des comtes du palais. (Adolphe Tardif.)

1850.

13. — Essai de dictionnaire des anciens peintres français, pendant le moyen âge et la Renaissance. (Anatole de Courde de Montaiglon.)

14. — Des enquêteurs et des réformateurs (du parlement de Paris), sous la troisième race. (T. H. L. A. Duplès-Agier.)

15. — Ordonnances de l'hôtel des rois de France, ou de l'organisation intérieure de la maison des rois, aux treizième et quatorzième siècles. (Edouard Garnier.)

16. — De la juridiction des archidiacres. (M. E. A. Gréa.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XII.

17. — Des appellations en cour de Rome. (Charles Loyseau-Grandmaison.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XIV.

18. — Des notes tironiennes. (L. Jules Tardif.)

Publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans son recueil de *Mémoires des savants étrangers*. — Nous avons rendu un compte détaillé de ce travail dans un précédent volume du *Bulletin*.

19. — De la nature du pouvoir royal en France sous les Mérovingiens. (Charles Tranchant.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XI.

1851.

20. — Essai sur le commerce par eau et la corporation des marchands hansés de la ville de Paris, au moyen âge. (F. N. Lecaron.)

21. — Organisation judiciaire du Languedoc au treizième siècle, principalement dans les États d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse; 1249-1271. (Edgar Boutaric.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XVI.

22. — Notice historique sur la secte dite des Cornificiens[1]; douzième siècle. (J. Charronnet.)

1852.

23. — De la paroisse rurale en Bretagne au neuvième siècle; du prince de paroisse, machtyern ou *princeps plebis*. (L. A. de Laborderie.)

1. Secte turbulente qui troubla par ses disputes l'enseignement de la scolastique dans l'intervalle des années 1140 à 1170.

24. — Essai sur le régime des biens ou rapports pécuniaires entre les époux en Gaule, jusqu'en 985. (E. E. Auger.)

25. — De l'organisation du travail public dans les Gaules, avant et après la chute de l'empire romain. (Louis Passy.)

26. — Notice sur le roman de la Rose. (C. F. Pécantin.)

27. — Essai sur l'histoire géographique et topographique de l'ancienne Touraine, avant le onzième siècle. (L. E. Mabille.)

28. — Traduction du poëme d'Adalberon, évêque de Laon, composé vers l'an 1017. (Adolphe Baudouin.)

29. — Essai sur le commerce maritime de Narbonne. (Célestin Port.)

Imprimé en un vol. in-8, chez A. Durand (1854).

30. — Étude sur les verbes français. (A. M. Chazaud.)

31. Recherches sur le Châtelet de Paris. (Edmond Dupont.)

Le chapitre de cette thèse relatif aux sceaux du Châtelet a paru dans la *Revue archéologique* de M. Leleux.

32. — Essai sur la grande chancellerie au quatorzième siècle. (Hippolyte Cocheris.)

1853.

33. — Étude historique sur l'inquisition dans le midi de la France; 1285 à 1328. (Auguste Garin.)

34. — Élection et couronnement du pape Jean XXII. (Martin Bertrandy.)

Publié par Treuttel et Wurtz, 1854, 72 pages in-8.

35. — Étude sur le développement des juridictions ecclésiastiques du neuvième au quatorzième siècle, et sur l'origine de l'appel comme d'abus. (C. A. de Chambrun.)

36. — Essai sur la procédure canonique, depuis l'établissement du christianisme jusqu'aux décrétales. (Ernest Grégoire.)

37. — Essai sur la trêve de Dieu. (Léonce de Gastines.)

38. — Du mundium[1]. (Alfred Giraud.)

1854.

39. — Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris. (Jules Boullé.)

Imprimé, mais non publié.

40. — Du pouvoir législatif en France. (Charles Casati.)

Publié sous forme de thèse pour le doctorat en droit, avec ce titre : *Principes*

1. Mundium privé ou protection légale du père, du mari, du parent, sur ses proches, du maître sur les affranchis. Mundium public appartenant au roi sur tous ses sujets et aux églises sur leurs ressortissants.

généraux des lois, essai historique sur le pouvoir législatif en France (Paris, F. Didot, 1855, in-8).

41. — Essai sur la géographie territoriale et politique de l'Auvergne, aux neuvième et dixième siècles. (J. B. F. A. Chassaing.)

42. — Étude sur les mots à multiples formes de la langue française[1]. (Gros-Burdet.)

43. — De l'institution des baillis sous saint Louis et sous Philippe III, d'après les Olim; 1253-1285. (Théodore Laborde.)

44. — Essai sur l'état des personnes en Angleterre au onzième siècle, à la suite de la conquête normande, d'après les documents originaux, et principalement le Domesday-Book, précédé de l'histoire de ce livre. (Louis Lacour.)

45. — Les sépultures chrétiennes en France, du onzième au dix-septième siècle. (Arthur Murcier.)

Publié en un vol. in-8, chez Vivès.

46. — Essai sur les variations des limites géographiques et de la constitution politique de l'Aquitaine, depuis César jusqu'à l'an 613. (Félix Rocquain de Courtemblay.)

47. — De l'administration des communes au nord de la France, vers 1260. (Gustave Servois.)

1855.

48. — De l'aveu de la partie et de la preuve testimoniale sous la première race. (G. C. Barberaud.)

49. — Essais sur l'origine de la commune de Besançon. (Auguste Castan.)

Publié dans les mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

50. — Rivalité des évêques et des comtes dans la province ecclésiastique de Sens, depuis le dixième jusqu'au treizième siècle. (F. E. Delore.)

51. — Essai sur la poésie liturgique au moyen âge (prose, tropes, offices rimés), suivi d'une histoire de la versification latine à la même époque. (Léon Gautier.)

Publié en une brochure à part et dans les préfaces des Hymnes d'Adam de Saint-Victor.

52. — De l'état du commerce et de l'industrie à Amiens, du douzième au seizième siècle. (C. L. Hiélard.)

53. — Du commerce des marchands et usuriers lombards en France jusqu'à la fin du règne de Charles VI. (M. J. E. Junca.)

1. Ex. : Timbre-tympan, advenir-aveindre, fidélité-féauté, auguste-aout, scholaire-écolier, etc., etc.

54. — Géographie historique des bords du Rhône. (A. Paradis.)

55. — Office de l'amiral en France, du treizième au dix-septième siècle. (Louis Rosenzweig.)

1856.

56. — Recherches sur les divisions politiques de la Gaule au sixième siècle. (Théophile Baillet.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes.*

57. — Monographie de l'orgue. (Jean Bertrand.)

Nous donnerons en entier les positions de cette thèse intéressante.

I. *Période antique.* Premières origines de l'orgue. — Les ascaules, petites orgues à soufflet et à clavier. — Intervention de l'hydraule au deuxième siècle av. J. C. — Description détaillée et fabrication même de l'instrument. — L'hydraule et l'orgue à soufflets restent concurremment en usage jusqu'à la fin de l'empire, au cirque, dans le palais et chez les riches particuliers.

II. *Du cinquième au huitième siècle.* En Occident, les hydraules semblent disparaître sous les invasions. — Quelques mentions rares et douteuses des orgues à soufflets aux sixième et septième siècles en Gaule et en Italie. Dans l'empire grec, les deux espèces d'orgue sont conservées pour les jeux du cirque et au palais. — Elles jouent un grand rôle dans toutes les cérémonies impériales.

III. *Du huitième au quinzième siècle.* 1° *Histoire.* Pépin et Charlemagne reçoivent des orgues de Constantinople. — En 826, un Vénitien vient en construire un à Aix-la-Chapelle. Dès lors l'art de construire les orgues se répand partout, en Allemagne d'abord, en Italie, où Jean VIII, vers 880, appelle des facteurs allemands; en Angleterre, au onzième siècle, et en Gaule aux dixième et onzième siècles. — Orgues de Winchester (951); orgues de Gerbert à Reims. — Les orgues se multiplient dans les cathédrales; plus tard et plus difficilement dans les monastères; depuis le quatorzième siècle les documents abondent. — 2° *Usage.* Petites orgues portatives, très-usitées dans la musique profane. — Dans l'Église : le rite grec a toujours rejeté les instruments, l'Église d'Occident en blâme l'emploi dans le culte jusqu'au sixième siècle. A Rome : Vitallien (660), Jean VIII, Sylvestre II; règlements de la chapelle pontificale. Dans divers diocèses. Décrets des conciles; rituels cérémoniaux. Fabrication de l'orgue au moyen âge, d'après le moine Théophile, Notker, Aribon et autres musicographes du dixième au quatorzième siècle.

IV. *Depuis le quinzième siècle.* Perfectionnements successifs de l'instrument. Le clavier étend son diapason et devient chromatique. L'étain remplace le cuivre pour les tuyaux. Plusieurs tuyaux sur marche; origine des jeux de mutation. Invention des registres de jeux. Clavier de pédales (1470). Au commencement du dix-septième siècle le système général de l'instrument se constitue, pour ne plus changer. *Appendice.* Documents et figures.

Un fragment de cette thèse a été publié en une brochure intitulée : *Histoire ecclésiastique de l'orgue.* (Paris, Ch. de Mourgue, 1859, in-8.)

58. — Essai sur le consulat de la mer. (Louis Blanchard.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes.*

59. — Recherches sur le droit de grâce dans la monarchie française, et particulièrement sous les rois de la troisième race. (Ernest Croset.)

60. — Du symbolisme dans la poésie liturgique. (Gustave Desjardins.)

61. — Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes et sur l'origine de ses étangs. (C. Guigue.)

Publié à part, sous le même titre, à *Bourg-en-Bresse*, 1857, in-8.

62. — Christine de Pisan, sa vie et ses œuvres. (Paul Pougin.)

63. — Le collége de Sorbonne, son fondateur, ses origines, sa constitution; de l'an 1250 jusqu'à l'époque de la restauration du collége, sous le cardinal de Richelieu. (L'abbé Regnier.)

64. — Essai sur les poésies de Gautier de Coincy, grand prieur de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. (Wilhelm Soehnée.)

1857.

65. — Étude sur l'histoire de l'agriculture au temps des Francs. Maison rustique mérovingienne. (Charles Bauquier.)

I. Habitations rurales. Différentes espèces. Énumération des instruments aratoires.

II. Jardin potager. Légumes cultivés. Jardin d'agrément. Verger. Diverses espèces d'arbres fruitiers.

III. Animaux domestiques. Basse-cour; nombreuses espèces de volatiles. Bœufs et vaches. Taux de la composition des animaux dans les différentes lois barbares. Chevaux et bêtes de somme; différentes espèces de chevaux. Porcs; leur importance chez les Gaulois et les Germains. Moutons. Chiens de garde. Abeilles.

IV. Grande culture. Céréales; blé, orge, seigle. Défrichements par les colonies monastiques. Idée d'une topographie historique des défrichements. Moulins, vignes, modes de culture. Topographie vinicole. Vin; sa fabrication. Autres espèces de boisson. Forêts, arbres. Plantes diverses cultivées.

V. Police rurale. Bornes des propriétés. Dégâts causés par les animaux. Délits ruraux. Travail du dimanche.

Conclusion. Les Francs ont eu une agriculture plus développée qu'on ne le croit généralement. Pasteurs dans le principe, ils devinrent rapidement laboureurs. A l'époque mérovingienne, chacun vit sur la terre et des produits de la terre. Les lois franques sont essentiellement agricoles.

66. — Essai sur les clercs notaires et secrétaires du roi, depuis leur établissement jusqu'en 1483, précédé d'une notice sur les referendarii, cancellarii et notarii, sous les deux premières races et sous la troisième jusqu'à Philippe IV. (L. E. Campardon.)

67. — Le conseil du roi au quatorzième siècle. (Henri de L'Épinois.)

68. — Des cours colongères en Alsace. (Auguste Krœber.)

La *Colonge* est l'ancien fonds colonaire, *colonia* ou *coloniça*, appelé aussi *mansus*, *huba*, *curtis*. La cour colongère est le manse seigneurial et le lieu où s'exerce la juridiction du seigneur.

69. — Le domaine, le revenu, le prix des choses dans le comté de Champagne, en 1257-87 et en 1340. (André Lefevre.)

Publié dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XIX et XX.

70. Du pillage de la maison et des biens de l'évêque, du cinquième au treizième siècle. (Paul Raymond.)

1858.

71. — Essai sur Conrad de Wurzbourg. (Léon Briéle.)

Poëte alsacien, du treizième siècle.

72. — Notice sur le cartulaire de l'abbaye de Vierzon. (Maurice Daiguson.)

73. — Essai sur l'origine et l'organisation des États provinciaux de la Flandre wallonne. (A. Desplanques.)

74. — Étude sur l'établissement des généraux des aides. (Alexandre Gouget.)

75. — Étude critique sur la vie et l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin : *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum libri tres*. (Jules Lair.)

Couronné par la Société des antiquaires de Normandie, et en voie d'impression, avec un texte de Dudon de Saint-Quentin.

76. — Essai sur l'histoire et l'organisation du greffe au parlement de Paris, depuis les origines jusqu'au seizième siècle. (Henri Lot.)

77. — Étude historique sur la Jacquerie, d'après des documents en grande partie inédits. (Siméon Luce.)

Publié à part en un vol. in-8.

78. — Étude historique et critique sur l'origine du ministère public. (Jules Perin.)

79. — De l'office du grand bouteiller et du grand échanson de France. (A. L. Rendu.)

80. — Essai sur le polyptyque et le premier cartulaire de Montier-en-Der. (Paul Thomeuf.)

1859.

81. — Histoire du consulat de Cahors, de 1200 à 1351. (Paul Lacombe.)

82. — Analyse du cartulaire de l'abbaye de Pontigny (Yonne). (P.E. Chéron.)

83. — Du droit de chasse au moyen âge. (Henri de Chambur.)

84. — Administration d'une monnoyerie royale, au moyen âge. (François Maupré.)

85. — Des origines de la commune de Dijon. (Louis de Gouvenain.)

1860.

86. — Essai sur les révolutions intérieures de la ville de Beauvais, depuis l'invasion francke jusqu'à l'établissement de la commune. (Paul Tourillon.)

87. — Recherches sur la langue parlée en Gaule aux temps barbares; du cinquième au neuvième siècle. (Paul Meyer.)

88. — De l'autorité de Grégoire de Tours; étude sur l'histoire des Francs. (Albert Lecoy.)

Thèse fort ingénieuse, mais non moins paradoxale. Nous sommes loin d'en approuver les vues, qui d'ailleurs ont été réfutées par un des professeurs de l'école (M. Quicherat); cependant elle nous paraît offrir un vif intérêt.

I. *Aperçu général.* Les jugements divers émis sur l'*Histoire des Francs* ou la Chronique de Grégoire de Tours lui accordent une autorité qui paraît sujette à contrôle. Que pouvait faire l'auteur ? Sa condition sociale comme Gallo-Romain, comme évêque. Sa condition intellectuelle, ses connaissances, son langage, influence virgilienne.— Qu'a-t-il voulu faire ? Ses différents buts, ses idées. Tout annonce une fidélité historique peu rigoureuse.— Qu'a-t-il fait ? Structure générale de l'*Histoire des Francs*. L'ouvrage a été fait à plusieurs reprises. Il est resté inachevé. Style, amplifications de l'auteur. Ses citations sont faites de mémoire. La géographie est inexacte.

II. *Première partie de l'*Histoire des Francs, *celle tirée de documents écrits*. Le livre I est une compilation dépourvue de critique. L'*histoire des Hébreux* et l'histoire profane y sont mélangées d'une foule d'erreurs. Grégoire est en contradiction avec lui-même au sujet de S. Irénée, de S. Saturnin, de S. Ursin. Méprise de Ruinart. Jugement d'Hilduin. Fortunat opposé à Grégoire. Irrégularités dans la liste des évêques de Clermont. Contradiction au sujet de la mort de S. Martin. Pour toute la période antérieure à cet événement, la chronologie de Grégoire est inextricable. Le chroniqueur est tout à fait inexact au sujet du royaume des Vandales. Il puise à quelques Vies des Saints. Fragments décousus et versions erronées sur les origines des Francs. Pourquoi la fable de l'origine troyenne n'y est point relatée. Le récit concernant Childéric, Egidius et la reine Basine semble emprunté à la poésie germaine; il n'est point historique. Obscurités et inexactitudes à la fin de cette première partie.

III. *Deuxième partie de l'*Histoire des Francs, *tirée de la tradition*. A partir de l'avénement de Clovis environ, Grégoire en est réduit aux seules traditions. Caractère suspect de cette période. L'anecdote du vase de Soissons est arrangée. Contradiction sur les rois de Thuringe. Erreur sur Gondeuch, roi des Bourguignons; comment on a voulu la justifier. Invraisemblances en ce qui touche la reine Clotilde. Rectification d'un mot célèbre. Le chroniqueur motive mal la guerre de Bourgogne et n'explique point celle qui se termine par la bataille de Vouillé : grave changement qui résulte de l'indication fournie par d'autres textes. Inexactitudes au sujet des princes goths.

Les faits relatifs à Sigebert, Chararic, Ragnacaire, etc., ne se sont point passés conformément à la narration de Grégoire. 1° Invraisemblances dans la situation des personnages; 2° Invraisemblances dans le détail des circonstances emprunté

à des récits populaires; 3° Témoignages précis des textes au sujet de Clovis; 4° Éclaircissements fournis par les textes sur les faits eux-mêmes. Altération d'un passage de la chronique. Fausse idée que l'on s'est faite à l'égard des Francs d'alors. Grégoire omet deux points importants du règne de Clovis. Il n'est pas conséquent avec lui-même sur les princes bourguignons, le partage du royaume de Clovis, l'expédition de Clodomir. Narrations d'Attale, du meurtre des enfants de Clodomir; texte important sur Childebert et Clotaire. Le chroniqueur s'égare complétement sur les événements d'Italie. Désordre chronologique de son récit. Ses jugements sur les princes francs. Inconvénients de sa manière pour l'aspect général de cette période.

IV. *Troisième partie de l'*Histoire des Francs, *contemporaine de l'auteur*. Grégoire raconte un certain nombre de faits d'après lui-même ou d'après des contemporains. Il faut tenir compte de sa position politique. Affaire de l'évêque Prétextat. Grégoire le défend; cependant sa culpabilité est démontrée de plusieurs manières. Jugement du concile de Paris. L'esprit du chroniqueur est évidemment indisposé contre Chilpéric. Il le noircit plusieurs fois gratuitement, de même que Frédégonde, et il laisse dans l'ombre un côté de son règne que nous révèlent d'autres témoignages. Il favorise les princes d'Austrasie. Il accueille trop facilement des bruits de parti. On doit faire également la part de ses impressions personnelles relativement à plusieurs évêques. On s'explique moins son langage sur quelques autres. Les erreurs historiques et les contradictions se retrouvent encore dans cette troisième partie. Exemples concernant les Lombards, Chilpéric et Gontran, les Suèves, le duc Gondebaud. La chronologie, depuis la mort de S. Martin, offre encore de graves impossibilités, notamment dans la série des évêques de Tours.

V. *Altérations et interpolations de l'*Histoire des Francs. On n'attachait pas jadis au livre la même idée qu'aujourd'hui. Procédés fréquents des copistes. L'*Histoire des Francs* n'a pas dû y échapper. Ce qu'on pensait des œuvres de Grégoire de Tours. État des manuscrits; il est loin d'indiquer l'intégrité du texte. Les raisons apportées par Ruinart contre l'existence des interpolations ne sont pas décisives. Réponse aux principales. Manuscrits de Corbie et de Beauvais. Le dernier chapitre de l'*Histoire des Francs* est interpolé; preuves diverses. Quelques autres exemples; passage concernant Sagittaire et Salonius. On ne peut déterminer toutes les interpolations mais seulement constater qu'on n'a pas l'œuvre de Grégoire de Tours telle qu'il l'a exécutée.

Conclusion. L'autorité de l'*Histoire des Francs* a été généralement surfaite. Sa juste mesure.

89. — Étude sur l'administration royale en Touraine, de Philippe Auguste à Philippe le Bel. (A. Lebrethon.)

90. — Essais historiques sur le règne de Charles le Chauve. La fraternité ou confédération des fils de Louis le Pieux; 842-870. Les bénéfices et le séniorat au temps de Charles le Chauve. (H. P. Faugeron.)

91. — Philippe le Bel et Guy de Dampierre. Essai sur la guerre de Flandres; 1296-1304. (H. A. Durande.)

Si l'on regarde aux sujets dont elles traitent, ces 91 thèses se décomposent ainsi :

Huit sur l'histoire politique (nos 8, 19, 37, 44, 50, 77, 90, 91.)

Neuf sur l'administration (nos 12, 15, 32, 40, 43, 55, 59, 67, 79.)

Trois sur l'histoire des finances (nos 4, 74, 84.)

Quatre sur la géographie (nos 41, 46, 54, 56.)

Trois sur l'histoire des provinces (nos 27, 73, 89.)

Sept sur l'histoire des communes (nos 1, 23, 47, 49, 81, 85, 86.)

Onze sur le droit féodal et l'organisation judiciaire (nos 5, 14, 21, 24, 31, 38, 48, 66, 68, 76, 78.)

Neuf sur l'histoire et le droit ecclésiastiques (nos 2, 16, 17, 33, 34, 35, 36, 45, 70.)

Cinq sur la philologie (nos 10, 11, 30, 42, 87.)

Six sur l'histoire littéraire (nos 22, 62, 63, 71, 75, 88.)

Sept traitant plus spécialement des romans et poésies du moyen âge (nos 3, 7, 26, 28, 51, 60, 64.)

Quatre sur la diplomatique (nos 18, 72, 80, 82.)

Neuf sur l'agriculture, le commerce et l'industrie (nos 20, 25, 29, 52, 53, 58, 61, 65, 69.)

Deux sur les arts (nos 13 et 57), deux sur les lépreux (6 et 39), une sur les armoiries (9), une sur la chasse (83).

Sur la totalité l'on n'en compte pas trente qui aient été imprimées. Il est fort à désirer que l'administration tienne la main à l'exécution du règlement qui, si nous ne nous trompons, exige que chaque proposant laisse aux archives de l'École, comme on le fait dans les concours académiques, une copie de son travail. Isolées et dispersées, ces thèses sont à peu près perdues; réunies, elles peuvent former une collection qui sera précieuse un jour et qui peut, dès maintenant, rendre beaucoup de services aux études historiques.

H. L. Bordier.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 FÉVRIER 1861,

Aux Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. J. QUICHERAT, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 mars 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1167. M. Jameson, rue de Londres, 22 ; présenté par MM. le marquis de Nadaillac et le duc de Bauffremont.

1168. M. Théodore Philippot, propriétaire au Bois (Île de Ré, Charente-Inférieure) ; présenté par MM. Poey-d'Avant et A. Bouvier.

1169. M. Henri Moitessier, banquier, rue d'Enghien, 12; présenté par MM. A. Buffet et J. Desnoyers.

1170. M. Alfred André, rue de Londres, 27 ; présenté par MM. A. Dutens et le baron de Neuflize.



Ouvrages offerts à la Société.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury; lu dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860; Paris, in-4.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé Corblet; 5e année, numéro de janvier 1861, in-8.

Correspondance.

M. Sapey, substitut du procureur général à la Cour impériale de Paris, remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, adresse le programme suivant du sujet de prix proposé par cette compagnie savante pour l'année 1863 :

Histoire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen.

Les concurrents devront étudier cet établissement religieux aux différents points de vue de son architecture, de son organisation intérieure, de son administration, de sa liturgie, de son personnel, des événements de son histoire.

Les principaux documents à consulter sont : le Cartulaire de l'abbaye, conservé au département des manuscrits, à la Bibliothèque impériale de Paris, nº 5650; un Coutumier de la même abbaye, conservé à la Bibliothèque harléienne à Londres, nº 6748, et de nombreuses pièces inédites déposées à la Bibliothèque de Caen et aux Archives de la préfecture du Calvados.

— M. Chervin, secrétaire de la Société d'éducation de Lyon, envoie un nouveau programme d'un sujet de prix *Sur la nécessité d'étudier la vocation, et les moyens de la reconnaître dans la jeunesse.* Ce prix, n'ayant point été décerné, est prorogé jusqu'au 1er novembre 1861.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Monstrelet. T. V. 5 feuilles sont tirées. Les feuilles 6 à 9 en bon à tirer, les placards 13 à 16 chez l'auteur. On compose.

Chroniques de J. de Wavrin. T. III. Placards 1 à 3 à mettre en pages, 4 à 6 chez l'auteur. On compose.

D'Argenson. T. III. Terminé.

La copie complète d'une *Chronique inédite du quinzième siècle* a été remise par M. Luce, éditeur, à M. L. Delisle, commissaire responsable, et déposée à l'imprimerie après le visa du président du Comité des fonds. — Le tirage de ce volume est fixé à 750 exemplaires.

Sur la proposition de M. le trésorier-archiviste, le Conseil autorise le tirage du *Bulletin* à 750 au lieu de 650 exemplaires, et la réimpression à 100 exemplaires du *Bulletin* de décembre 1859, égaré dans le déménagement de la bibliothèque de la Société.

Sur la demande du même membre, la distribution du *Bulletin* se fera désormais par le libraire de la Société, avec lequel le Comité des fonds est autorisé à s'entendre à ce sujet.

Le Comité des fonds demande à être autorisé par le Conseil, qui lui donne son plein assentiment, à faire exécuter plus rigoureusement qu'on ne l'a peut-être fait jusqu'ici, certaines prescriptions imposées à MM. les éditeurs et auteurs d'ouvrages publiés par la Société, savoir :

La remise intégrale de copies parfaitement nettes et lisibles, avant de commencer l'impression;

L'obligation à l'imprimeur de la Société de ne mettre sous presse les manuscrits qu'après qu'ils auront été visés par M. le commissaire responsable et M. le président du Comité des fonds;

Lorsque l'imprimeur aura constaté, dans deux ou trois feuilles successives, des corrections occasionnant, à raison de leur nombre et de leur importance, des frais extraordinaires, il devra prévenir les présidents des deux Comités des fonds et de publication. Ceux-ci s'entendront avec l'auteur pour savoir s'il n'y a pas lieu de remanier le manuscrit; auquel cas l'impression serait suspendue pendant le temps nécessaire pour opérer le remaniement.

Un membre propose de porter de 500 fr. à 600 fr. l'indemnité à allouer aux éditeurs; dont la copie parfaitement lisible n'aurait occasionné aucuns frais extraordinaires de correction et de remaniement, ainsi que cela a eu lieu trop souvent. Le Comité des fonds demande et est autorisé à rester juge d'apprécier et de proposer au Conseil, s'il y avait lieu dans certains cas, la convenance de cette allocation supplémentaire.

— M. Taillandier appelle l'attention du Conseil sur la publication des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, autorisée par la Société, commencée, il y a plusieurs années, par M. de Monmerqué, et suspendue soit par la

santé du savant éditeur, soit par le soin qu'il donnait à sa nouvelle édition de Mme de Sévigné, pendant les derniers temps de sa vie. Le manuscrit original de ces Mémoires est entre les mains de sa famille. Très-probablement celle-ci consentirait volontiers à une édition posthume dont l'honneur resterait en grande partie à la mémoire de M. de Monmerqué, puisque déjà celui-ci en a commencé la publication et communiqué à la Société d'intéressants extraits; tandis que la Société, de son côté, faisait des frais de copie et d'impression de plusieurs feuilles. M. Taillandier, qui était commissaire responsable de cet ouvrage, se chargerait volontiers de revoir gratuitement les épreuves, et son nom serait adjoint à celui de M. de Monmerqué sur le titre de l'ouvrage. L'indemnité de 500 fr. serait attribuée aux héritiers, en retour de l'abandon complet du manuscrit original, sauf à déduire de cette somme les frais d'une nouvelle copie, si la famille ne retrouvait pas celle qui avait été faite aux frais de la Société, et qui avait déjà servi pour commencer l'impression.

Le Conseil autorise le Secrétaire, M. J. Desnoyers, à s'entendre à ce sujet avec Mme de Monmerqué et ses cohéritiers, et à leur transmettre le vœu et les propositions du Conseil. On leur demandera aussi de faire rechercher dans les papiers de notre savant confrère, un manuscrit relatif à certains événements de la Fronde, qui lui avait été confié par M. Taillandier, pour compléter le volume des *Mémoires de Beauvais-Nangis*.

— M. Chéruel signale à l'attention du Conseil, comme pouvant donner lieu, tôt ou tard, à d'utiles publications de la Société, les ouvrages suivants qui sont encore inédits et dont les manuscrits sont conservés soit à la Bibliothèque impériale, soit dans d'autres bibliothèques de Paris.

1. Un journal de Jean Le Fevre, évêque de Chartres et chancelier de Louis d'Anjou. Ce journal s'étend de 1381 à 1388.

2. Récit des guerres de François de Lesdiguières (1585-1597), par un de ses compagnons d'armes, Soffrez de Calignon.

3. Journal de Philippe Du Bec, qui fut successivement évêque de Nantes et archevêque de Reims. Ce journal s'étend de 1588 à 1605.

4. Journal d'un officier du maréchal de Retz (1601-1604).

5. Vie du chancelier Bruslard de Sillery, par Sainte-Marthe.

Ces indications intéressantes sont renvoyées à l'examen du Comité de publication.

Un membre rappelle que la publication de plusieurs autres ouvrages se rapportant à des périodes historiques plus anciennes, et qui doivent figurer au nombre de classiques de notre histoire, a été précédemment

autorisée en principe. Tels sont la Chronique de Frédégaire et les annalistes carlovingiens Nithard, l'Astronome, le moine de Saint-Gall, etc. Le Comité de publication est aussi invité à vouloir bien tenir compte de ces projets.

— Le Comité des fonds demande que le Conseil autorise l'insertion dans le prochain numéro du *Bulletin*, d'un avis aux nouveaux membres à qui la Société ne pourrait fournir tous les volumes auxquels ils auraient droit depuis leur entrée dans la Société, qu'ils seront libres de choisir en échange, chez M. Renouard, libraire-éditeur de la Société, d'autres ouvrages publiés antérieurement et qui seraient encore disponibles. La liste de ces ouvrages sera insérée dans un des prochains Bulletins. L'avis sera publié et communiqué à M. Renouard[1].

— Le Conseil procède au renouvellement du *Comité de l'Annuaire* pour le volume de 1862.

Sont élus :

MM. L. Delisle, *président*,
Chéruel,
Marion,
J. Desnoyers.

La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

De quelques glossaires de la langue française.

Un critique avait calculé dernièrement, à propos du Dictionnaire historique de notre langue entrepris par l'Académie française en 1835 et dont elle donnait en 1858 une première livraison s'arrêtant au mot *abusivement* et formant déjà 368 pages in-4, qu'à continuer sur les mêmes bases les auteurs de ce travail y emploieraient 56 volumes d'environ mille pages chacun, et n'auraient complétement terminé que dans trois mille deux cent quatre-vingt-neuf ans[2]. Et en effet, la seconde livraison de l'ouvrage est attendue depuis trois années bientôt. La lenteur inhérente aux vastes entreprises qui nécessitent le concours

1. Cet avis a été inséré dans le *Bulletin* de janvier.
2. La *Correspondance littéraire* de Lud. Lalanne, 5 janvier 1859.

de plusieurs personnes semble plus grande pour les travaux de lexicologie que pour d'autres, et peut-être serait-il toujours plus sage d'y chercher la concision que la perfection. Le simple Glossaire de la langue romane par Roquefort (2 vol. in-8), et celui de M. Raynouard (6 vol. in-8, 1838) ont rendu, après le grand ouvrage de Du Cange, beaucoup de services, quelque imparfaits qu'ils soient. Il en sera certainement de même du Dictionnaire historique de la langue française qu'achève en ce moment M. Littré, et qui sera contenu dans le court espace de six volumes.

Dans le cahier du *Journal des Savants* du mois d'octobre 1791 parut une lettre écrite au numismatiste Tobiésen-Duby, le 22 décembre 1789, par M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons. Dans cette lettre, l'abbé Mercier de Saint-Léger félicitait son correspondant d'avoir publié le traité des monnaies baronales auquel Tobiésen-Duby le père avait consacré sa vie entière, et reprenant après son docte compatriote Falconet le plan que celui-ci avait proposé à l'Académie des inscriptions en 1729 (t. VII, p. 292) de quelques grands ouvrages indispensables pour compléter les travaux « jugés nécessaires pour la perfection de l'Histoire de France, » il déplorait le peu de succès avec lequel on s'en était occupé depuis soixante ans. Voici parmi ses spirituelles et doctes observations ce qu'il disait notamment du Glossaire de la langue française entrepris par La Curne de Sainte-Palaye.

.... « Mais il est temps de vous parler de ce Glossaire général et complet de la langue que parlèrent nos pères et dont nous n'avons eu jusqu'ici que des essais imparfaits, informes, qui ne sont propres qu'à aiguiser plus fortement le désir d'un travail en grand sur cette matière. Lorsque le prospectus d'un pareil ouvrage parut en 1756[1], il y avait tout lieu de croire que les premiers volumes devaient être imprimés très-peu de temps après et satisfaire pleinement la curiosité des amateurs. L'auteur s'y flattait, avec l'aide d'un collaborateur, l'abbé Guiroy, censeur royal, « de porter en peu d'années l'ouvrage au point « de perfection où peut atteindre une composition de ce genre. » Remarquez ces mots, *en peu d'années*, écrits dès 1756, et nous voilà à la fin de 1789.

« L'auteur, M. La Curne de Sainte-Palaye, n'avait épargné ni soins ni peines pour donner un excellent livre; il mourut sans avoir rien publié. Après la mort de cet académicien, ses recueils et les matériaux de son ouvrage furent mis entre les mains d'un homme de lettres chargé par le gouvernement de la publication de ce Glossaire si dé-

1. *Projet d'un Glossaire français*, 30 pages in-4°. Paris, Guérin et de La Tour.

siré. Le premier volume, contenant la seule lettre A, est, dit-on, sous presse depuis longtemps; mais jusqu'à ce moment, le public n'en a pas vu une seule feuille. M. de Sainte-Palaye, au reste, n'est pas le seul qui, au désir de Falconet, se soit occupé d'un grand Glossaire français. Un M. *Barbazan*, très-versé dans la lecture des anciens auteurs français, qui avait vu et examiné la très-grande partie des vieux manuscrits de notre langue conservés dans nos différentes bibliothèques et qui avait une sorte de passion pour notre ancien langage, rédigea aussi un Glossaire dont, en différentes occasions, il m'a communiqué plusieurs articles. Il était peu fortuné, ce Barbazan; il voulut tirer parti de son travail et en proposa l'acquisition à plus d'un libraire de Paris; mais le prospectus de M. de Sainte-Palaye avait fait une forte impression et aucun libraire n'osa faire une pareille entreprise en concurrence avec celle d'un académicien. Barbazan ne put donc imprimer. Je lui conseillai de traiter de son livre avec M. de Sainte-Palaye lui-même, qui en tirerait parti dans la composition du sien; la proposition fut faite; et comme Barbazan, dans le besoin, était néanmoins peu difficultueux sur les objets d'intérêt, les deux auteurs furent bientôt d'accord sur le prix. Mais avant que d'écrire l'acte de cession de son manuscrit, différents motifs firent rompre le marché et Barbazan garda son ouvrage formant cinq ou six portefeuilles in-folio que j'ai vus souvent chez lui et dont, après sa mort[1], le marquis de Paulmy fit l'acquisition. Après en avoir profité dans les différents ouvrages publiés sous son nom, le marquis échangea ce manuscrit avec la bibliothèque de la chancellerie où il est actuellement déposé. Cet ouvrage de Barbazan ne peut pas être considéré comme un livre fini à beaucoup près : un très-grand nombre de mots y manque; plusieurs articles y sont absolument croqués; mais aussi l'équité force-t-elle de convenir qu'il y en a plusieurs de bien faits et dans une juste étendue[2].

« Il n'est pas douteux qu'un Glossaire où tous les mots de notre langue seraient traités comme celui-ci (*Bezan*) manque absolument à la littérature et ne pourrait qu'être d'une utilité journalière aux gens de lettres. Espérons que celui de M. de Sainte-Palaye remplira ce vide et que l'on ne nous fera pas languir plus longtemps dans l'attente du premier volume qui, depuis dix ans, doit toujours paraître à la fin de chaque année, et qui jamais ne paraît. »

Un ami de Sainte-Palaye, le savant Feudrix de Bréquigny, releva les reproches adressés à l'auteur du Glossaire dans une longue lettre dont

1. Étienne Barbazan, né près d'Auxerre en 1696, mourut en 1770.

2. Comme exemple, l'abbé de Saint-Léger cite ici *in extenso* l'article *Bezan*.

M. Louis Barbier, conservateur de la bibliothèque du Louvre, a bien voulu nous communiquer une copie et qui ne paraît pas avoir été publiée. Les événements tragiques au milieu desquels avait lieu cette paisible discussion, et la mort de Bréquigny survenue peu après (1795), firent probablement oublier cette pièce intéressante que voici :

Paris, le 26 décembre 1793.

Je viens, monsieur, de lire dans le *Journal des Savans*, du mois d'octobre dernier, la lettre que vous écriviez en 1789 au sujet de trois ouvrages dont feu M. Falconnet désiroit ardemment, il y a plus de soixante ans, que nos littérateurs s'occupassent, et qu'il regardoit comme nécessaires à notre histoire :

un *Dictionnaire géographique de la France*,

une *Bibliothèque française*

et un *Glossaire complet de notre ancienne langue*.

Vous remarquez que tous trois ont été commencés depuis; mais qu'aucun n'a été achevé, et qu'ils paroissent *abandonnés;* que le Dictionnaire géographique de M. d'Expilly ne s'étend que jusqu'à la lettre S; que la bibliothèque françoise de M. l'abbé Goujet remplit à peine le tiers de son objet; et que le Glossaire entrepris par M. de Sainte-Palaye n'est connu jusqu'ici que par le prospectus publié en 1756.

Vous ajoutez qu'on faisoit alors espérer que l'ouvrage seroit fini en peu d'années; mais qu'après une longue attente, après avoir annoncé, il y a dix ans, que le premier volume alloit paroître, il n'a point encore vu le jour. Vous en concluez que de pareils ouvrages sont au-dessus des forces d'un seul homme, et ne peuvent être traités avec succès que par une société de savans réunis.

Je ne vous parlerai que du *Glossaire*, qu'il me paroît que vous n'avez pas assez bien connu. Vous avez surtout absolument ignoré les causes qui en ont retardé les progrès. J'ai été à portée d'en être parfaitement instruit ; et quand je vous les aurai exposées, vous serez moins surpris des retards dont vous vous plaignez, vous les excuserez sans doute; vous verrez que l'ouvrage n'est point *abandonné;* et quand je vous en aurai développé le plan, non tel qu'il fut formé d'abord, mais tel qu'il fut ensuite conçu et qu'il a été suivi jusqu'ici, vous conviendrez peut-être que l'exécution, loin de devoir être l'objet du travail commun de plusieurs, ne peut réussir qu'en y employant une seule et même main.

M. de Sainte-Palaye étoit très-jeune, lorsqu'il forma le dessein de rassembler tous les mots de notre ancienne langue, qui se trouvent dans les livres imprimés ou manuscrits, de les ranger par ordre alphabétique,

d'assigner à chaque mot l'acception qu'il jugeoit convenable, et de l'appuyer par une citation. C'étoit la méthode ordinaire des glossaires; et il ne se proposoit rien de plus. Après s'être procuré, par un travail opiniâtre de trente années, la moisson de mots et de passages la plus abondante, et sans cesser de l'augmenter chaque jour, il songea à faire un choix de ce qui devoit entrer dans la composition des articles. Il chargea M. l'abbé Guyroy, qu'il se choisit pour collaborateur, de les rédiger sous ses yeux. Enfin, en 1756, il fit part de son plan au public, dans un prospectus fort étendu.

En suivant un plan aussi simple, il pouvoit, sans craindre de trop promettre, annoncer que l'ouvrage seroit achevé en peu d'années. En effet, en 1762, on fut en état de commencer l'impression; mais M. de Sainte-Palaye voulut auparavant soumettre les premiers essais à la révision de quelques amis, aux lumières desquels il avoit à juste titre la plus grande confiance. C'étoient M. de Foncemagno, M. Dalembert et ce même M. Falconnet qui avoit désiré, avec tant d'ardeur et depuis si longtemps, un glossaire de la langue que parloient nos pères. On s'assembloit chez ce dernier; tous m'honoroient de leur amitié, et ils voulurent bien m'admettre à leurs conférences. Je le désirois fort pour mon instruction particulière, autant que par l'intérêt que m'inspiroient l'importance de l'ouvrage et l'attachement tendre que vous m'avez connu pour l'auteur. Il m'avoit souvent entretenu de son projet; je m'en étois même occupé quelquefois, en me conformant au plan qu'il avoit tracé. Je le trouvois bien au-dessous de ce que mon ami auroit pu faire; mais je sentois que je n'avois à ce sujet que des idées trop confuses pour les opposer aux siennes. Elles se développèrent dans les conférences où je fus admis.

Après avoir entendu discuter, à plusieurs reprises, le plan que M. de Sainte-Palaye avoit adopté et les diverses améliorations dont on le jugeoit susceptible, je rassemblai mes idées, je fortifiai mes aperçus et j'esquissai un plan général que j'osai présenter à mes maîtres. Ce plan me sembloit non-seulement remplir l'objet de celui qu'on avoit suivi, mais l'aggrandir, l'ennoblir même en envisageant la langue sous un point de vue philosophique; en ne se bornant pas à une liste alphabétique de mots anciens multipliés autant de fois que leurs orthographes ont changé, et suivis de leurs acceptions souvent variées au point d'offrir des sens absolument contraires, mais en observant et en éclairant la marche de ces variations, selon les lieux et les temps.

Je proposois donc de ranger sous un même mot toutes les orthographes qui l'ont défiguré, de faire appercevoir par là d'un seul coup d'œil les dégradations qui l'ont insensiblement rendu méconnoissable, et d'indiquer la filiation des idées qui ont successivement attaché au

même mot des significations essentiellement différentes. En adoucissant ainsi les passages, on ne pouvoit plus être surpris de l'extrême diversité dans les variations d'un même mot, et surtout du peu de rapport entre les premières idées attachées à une expression, et celles qui de proche en proche y ont été substituées. Un glossaire rédigé d'après ce plan devoit présenter en quelque sorte l'histoire physique de chaque mot, par la génération de ses orthographes, et l'histoire métaphysique, par la génération de ses acceptions.

Voici donc la disposition technique de chaque article : d'abord on devoit placer la principale orthographe, puis toutes celles qui s'en sont peu à peu éloignées, et chacune devoit être appuyée de la citation du livre imprimé ou manuscrit, où cette orthographe a été employée.

Les acceptions devoient être rangées ensuite selon l'ordre le plus probable de la génération des idées, par extension, par allusion, par métaphore, et autres métonymies. Chacune de ces acceptions devoit être aussi justifiée par un passage qui servît de preuve et d'exemple.

Cette méthode ne pouvoit que jeter un grand jour sur les articles des mots relatifs à nos usages anciens. La succession des variations dans les acceptions du mot étoit l'histoire chronologique de l'usage; et cette partie du Glossaire n'étoit pas la moins curieuse.

J'eus besoin d'assez longs développemens pour faire bien concevoir toutes les parties de ce plan, et surtout pour en faire saisir l'ensemble. Afin de mieux réussir, j'apportai à la séance suivante trois ou quatre articles rédigés selon la méthode que j'avois indiquée. On convint unanimement qu'elle étoit préférable à celle des lexiques vulgaires; mais on me fit deux objections, dont la première ne fut pas difficile à détruire.

En réunissant, disoit-on, toutes les orthographes d'un même mot sous une orthographe principale, au lieu de faire de chacune autant d'articles particuliers, ceux qui voudront chercher un mot sous l'une de ces orthographes, ne sauront sous quel article ils pourront le trouver. J'observai qu'il étoit facile de remédier à cet inconvénient par une table générale de toutes les orthographes, où l'on indiqueroit l'orthographe principale sous laquelle seroit rangée chacune des orthographes dégradées.

Mais la seconde objection m'embarrassa beaucoup plus, parce qu'elle tenoit fort au cœur de mon ami. On ne pouvoit se dissimuler que le plan proposé engageoit dans une refonte totale des articles déjà préparés; ce qui tarderoit nécessairement et pour longtemps la publication de l'ouvrage qu'on avoit annoncée comme prochaine. Cette pensée affligeoit profondément M. de Sainte-Palaye; son âge avancé lui faisoit craindre qu'après s'être cru à la veille de voir enfin éclore le fruit de ses longues et laborieuses recherches, il ne pût atteindre le terme où

il jouiroit de ce plaisir. J'étois moi-même affligé de cette pensée. Pour en affoiblir l'impression, je lui représentai combien le nouveau plan rendroit l'ouvrage plus digne de lui, combien surtout il le rendroit plus utile; ce qui le touchoit bien plus que sa propre gloire. J'ajoutai que j'espérois faire goûter à son collaborateur la nouvelle méthode qu'il faudroit suivre. Nos amis communs se réunirent à moi, et M. de Sainte-Palaye se résigna à l'adoption du plan que je proposois, aux charges que, selon mes offres, je formerois un nouveau plan pour celui qui seroit chargé de la rédaction de ces articles; que pour lui, il ne s'engageoit désormais qu'à surveiller l'ouvrage et à continuer ses relevés dans de nouveaux manuscrits, pour augmenter la somme des mots anciens déjà recueillis; ce qu'il n'a en effet cessé de faire jusqu'à l'extrémité de sa vie.

Je me suis étendu sur ces détails; car comme ce changement de plan fut la principale cause des retards de la publication du Glossaire, j'ai dû au moins vous faire voir que le plan nouveau ne fut point adopté par légèreté et sans motifs, qu'il ne le fut qu'après avoir été longtemps discuté, et sous l'espoir fondé de rendre l'ouvrage meilleur.

Je confirmai et je tins les promesses que j'avois faites; je m'empressai d'exposer le plan dont il s'agissoit au collaborateur de M. de Sainte-Palaye, M. l'abbé Guiroy. Mais j'avoue qu'il me fut impossible de la lui faire adopter. Il ne put jamais ou ne voulut jamais s'y plier; il n'avoit compté que sur un travail prompt et facile; celui que je proposois exigeoit des combinaisons délicates et pénibles.

Je vis bien qu'il falloit chercher un autre rédacteur, et je m'adressai à M. Mouchet, qui avoit travaillé quelque temps au Glossaire selon l'ancienne méthode. Je savois qu'il étoit très-propre à mettre la nouvelle en usage. Il m'étoit attaché depuis plusieurs années, et il m'avoit aidé dans divers travaux. J'avois remarqué en lui beaucoup de connoissances de divers genres, beaucoup de facilité pour classer et analyser les idées; et en particulier beaucoup d'érudition grammaticale et de goût pour la métaphysique des langues dont il avoit approfondi le méchanisme. Le plan qu'on avoit adopté lui plut infiniment. Nous l'essayâmes ensemble durant quelques jours et il posséda bientôt mieux que moi. On fut content de ses essais; il travailla en conséquence avec ardeur durant le reste de l'année 1763, et durant les premiers mois de la suivante; mais cette même année, je fus chargé d'une mission en Angleterre, et ayant besoin d'avoir près de moi quelqu'un qui réunît aux lumières un attachement éprouvé depuis longtemps, j'engageai M. Mouchet à m'accompagner. Il revint en 1765 reprendre, durant quelques mois, le travail du Glossaire. Il retourna en Angleterre en 1766; mais enfin nous en revînmes tous deux cette même année.

Il se livra alors au Glossaire, qu'il n'avoit guères perdu de vue, et il ne discontinua plus de s'en occuper. Il y travailla avec une telle application, qu'en 1769 M. de Sainte-Palaye eut la satisfaction tant désirée de voir sortir de dessous les presses de l'Imprimerie royale les premières feuilles de l'ouvrage qui avoit été toute sa vie l'objet de son plus vif intérêt. Pour hâter ce plaisir on imprimoit à mesure que l'on composoit; les matériaux étoient rassemblés dans les registres où M. de Sainte-Palaye avoit fait transcrire par ordre alphabétique tous les anciens mots qu'il avoit relevés, et sur chacun d'eux tous les principaux passages où il avoit trouvé le mot employé. Mais comme il continuoit ses dépouillemens qui donnoient lieu à des articles nouveaux qu'il falloit insérer, ces insertions prolongeoient le travail. Dailleurs on sent que ce travail ne pouvoit aller bien vite, vu la multitude de rapprochemens et de discussions nécessaires pour conformer au nouveau plan les articles qu'on rédigeoit. Cependant en 1780 on avoit imprimé les deux tiers du premier volume. M. de Sainte-Palaye ne le vit pas finir; il mourut dans les premiers mois de 1781.

Il avoit vendu au roi ses livres et ses manuscrits, s'en réservant la jouissance, sa vie durant. Ses manuscrits contenoient tous les matériaux destinés à son Glossaire. Plusieurs étoient des copies des originaux qu'il avoit extraits. Il en avoit, à la vérité, fait transcrire dans des registres les passages dont il comptoit faire usage; mais le nouveau plan forçoit souvent à recourir aux livres et aux manuscrits dépouillés, soit pour mieux fixer par la suite du discours la signification exacte du mot employé dans le passage, soit pour chercher des passages nouveaux qui justifiassent mieux encore cette signification.

M. Mouchet, tant que vécut M. de Sainte-Palaye, dans le cabinet duquel il travailloit, fut à portée de faire à cet égard toutes les vérifications nécessaires. Mais dès que M. de Sainte-Palaye eut cessé de vivre, ses manuscrits avec le reste de ses livres furent d'abord transportés au Dépôt des chartes, dans la place de Vendôme, à la réserve des registres alphabétiques qui furent laissés aux mains de M. Mouchet; et assez peu de temps après, M. de Paulmy, ayant acquis du roi par échange la plupart des manuscrits de M. de Sainte-Palaye qui étoient au Dépôt des chartes, les fit transporter à l'arsenal, où ils sont encore aujourd'hui dans la bibliothèque de M. le comte d'Artois. Ainsi M. Mouchet fut privé d'un des secours les plus essentiels à sa besogne, qui nécessairement s'en ressentit.

Cependant il ne se découragea point, et tâcha de suppléer aux manuscrits et livres qui lui manquoient par les recherches qu'il fit dans la bibliothèque du roi et surtout dans celle de Saint-Germain des Prés. Ainsi, malgré tant de causes qui ont dû ralentir la composition

du Glossaire, ce qui est actuellement imprimé peut former un juste volume. Rien n'empêche de le publier et de faire jouir dès à présent la nation de cette première partie d'un ouvrage si intéressant pour elle.

Je n'ai point cité au nombre des causes dont il a souffert, les circonstances fâcheuses qui, depuis trois ans, ont, pour ainsi dire, paralysé notre littérature. Espérons que ses beaux jours vont renaître, et qu'elle reprendra bientôt son activité.

Voilà, monsieur, ce que j'avois à cœur de vous communiquer, pour vous donner une idée exacte du Glossaire de M. de Sainte-Palaye; pour disculper le rédacteur des reproches de négligence et de lenteur qu'on seroit tenté de lui faire d'après votre lettre; et pour vous rassurer contre le soupçon que cet ouvrage soit *abandonné*. J'espère que ce que j'ai dit vous fera aussi reconnoître qu'un glossaire tel que celui dont je viens de tracer le plan, loin de devoir être rédigé par une compagnie littéraire, ne peut l'être au contraire avec succès que par un seul et même auteur; parce que l'ouvrage doit être, pour ainsi dire, d'un seul jet, d'une même couleur, d'un même ton; que toutes les parties doivent se correspondre parfaitement; et que comme tout tableau, celui de notre ancienne langue ne peut acquérir quelque degré de perfection, s'il n'est pas tout entier du même pinceau.

Vous parlez du Glossaire de M. Barbasan, dont vous faites cas, mais que vous avouez être demeuré fort imparfait. Je ne contredirai pas le jugement que vous en portez; j'ajouterai seulement qu'il est composé selon le plan des lexiques ordinaires, qui ne ressemble en rien à celui qu'on a suivi dans la rédaction du Glossaire de M. de Sainte-Palaye. D'ailleurs je sais que toutes les fois que M. Mouchet, qui a entre les mains l'ouvrage de M. Barbasan, a voulu y avoir recours, il n'y a rien apperçu qui ne soit parmi les matériaux que M. de Sainte-Palaye avoit rassemblés.

Excusez, monsieur, la longueur de cette lettre. Je me suis laissé entraîner sans doute trop loin, en parlant d'un ouvrage auquel mon ami avoit consacré l'espace de sa vie entière. Vous me pardonnerez, si je ne m'arrache qu'avec peine aux souvenirs qui me rappellent l'homme que j'ai le plus tendrement aimé.

Comme on a publié la lettre où vous avez traité peu favorablement son Glossaire, je me flatte que vous permettrez qu'on publie aussi celle que j'ai l'honneur de vous écrire, pour le défendre, et que vous agréerez toujours les assurances bien sincères des sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BRÉQUIGNY.



III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Archives départementales de France* (les), Manuel de l'archiviste des préfectures, des mairies et des hospices; contenant les lois, décrets, ordonnances, règlements, circulaires et instructions relatifs au service des archives; des renseignements pratiques pour leur exécution et pour la rédaction des inventaires, et précédé d'une introduction historique sur les archives publiques anciennes et modernes; par M. Aimé Champollion-Figeac. In-8, cxxxii p. Paris, Dumoulin. (9 fr.)

Ouvrage semi-officiel; M. Aimé Champollion est le chef actuel du bureau des Archives au ministère de l'Intérieur. Les renseignements abondants qu'offre ce volume ont donc le mérite d'une exactitude assurée. Il est à désirer que le Manuel de l'archiviste se transforme, ainsi que son auteur le fait espérer, en *Annuaire*.

2. — *Chapelle de Notre-Dame de la Ronde* (Souvenirs de Philippe de Commines); par Ed. Lefèvre. In-8, 16 p. avec figures. Chartres, impr. Garnier.

Tiré à 30 exemplaires.

3. — *C. Julii Cæsaris Commentarii de bello civili.* Texte revu avec notices, arguments, notes et un index géographique, par M. Fr. Dübner. In-18, 245 p. Paris, Lecoffre.

4. — *C. Julii Cæsaris Commentarii de bello gallico.* Texte revu sur les manuscrits, avec notice, arguments, notes et un index géographique, par M. Fr. Dübner. In-18, xi-371 p. Paris, impr. Bourdier; libr. Lecoffre.

5. — *Essai* sur le dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure; par Ernest de Cornulier. In-8, 400 p. Nantes, impr. et libr. Guéraud; Paris, Dumoulin.

6. — *Joseph Le Bon* dans sa vie privée et dans sa carrière politique; par son fils Émile Le Bon, juge. Notice historique d'après des documents retrouvés en 1858 aux Archives de l'empire; quelques lettres de Joseph Le Bon antérieures à sa carrière politique; ses lettres à sa femme pendant les quatorze mois qui ont précédé sa mort; réfutation, article par article, du rapport à la Convention sur sa mise en accusation. In-8, 379 p. Paris, Dentu.

7. — *Histoire d'Ancenis et de ses barons;* par M. E. Maillard. Gr. in-8, VI-569 p., 4 pl. Nantes, impr. Forest.

8. — *Histoire d'Aubagne*, divisée en trois époques principales, contenant la description des antiquités de Saint-Jean du Garguier, et des notices sur les illustrations du pays; par César Couret. In-8, 131 p. Aubagne, impr. et libr. Baubet.

9. — *Histoire* abrégée des reliques et des saints qu'on honore à la prévôté d'Haspres. Grand-18, 52 p. Cambrai, impr. Régnier-Farez.

Reproduction textuelle d'un ouvrage qui a paru en 1727.

10. — *Histoire* de la bibliothèque Mazarine depuis sa fondation jusqu'à nos jours; par Alfred Franklin, attaché à la bibliothèque Mazarine. In-8, IX-318 p. Paris, Aubry.

11. — *La Magie* et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge, ou Étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours; par L. F. Alfred Maury. Grand in-18, 454 p. Paris, Didier.

12. — *Le Passé religieux* du Chablais savoisien annexé à la France; page d'histoire du jour et du lendemain de la réformation; par G. Goguel, pasteur. In-12, 70 p. Strasbourg, impr. Silbermann.

13. — *Monnaies féodales françaises* (collection Jean Rousseau), décrites par Benjamin Fillon, XXXVIII-224 pag. et 5 pl., in-8.

Il y a douze ans, M. Rousseau mit en vente une collection de 650 monnaies françaises de toutes les époques; cette fois, la collection nouvelle, dont la vente a eu lieu le mois passé, s'élevait, quoique réduite au seul monnayage féodal, à près de 1500 pièces rares et intéressantes. Chacun des deux catalogues a été rédigé par un savant antiquaire : celui-ci est de M. Fillon, l'habile archéologue de Fontenay en Vendée; l'autre était de M. de Longpérier. C'est dire assez que chaque fois le simple catalogue de la collection Rousseau a formé un livre de quelque valeur. M. Fillon a suivi pour son classement un ordre géographique qui fait à peu près le tour de la France en commençant par le centre, et il s'arrête à chaque occasion qui se présente pour enrichir sa nomenclature de renseignements et de dissertations. Ainsi il édifie successivement le lecteur sur les premières monnaies signées des ducs de Normandie, sur celles de Charles le Mauvais frappées à Évreux, sur les types angevins, sur ceux de Tours et de Chinon, sur le monnayage primitif du Berri et les monnaies de Déols que d'autres attribuent à Dol, sur les deniers de Raoul de Déols portant *dux miliciæ*, sur le partage du droit de monnayage à Limoges, sur les pièces d'or des IXe, Xe, XIe siècles, sur les deniers de Richard Cœur de Lion et sur une foule d'autres matières curieuses. De même que dans ses *Considérations historiques et artistiques sur les monnaie* et dans ses autres ouvrages, M. Fillon se montre ici l'un des savants qui ont tiré les applications les plus fécondes de la loi numismatique premièrement posée par Lelewel, la persistance des types, et s'il se trompe parfois sur les détails par trop de hardiesse,

comme le lui reprochent les autres numismatistes ses confrères, il a du moins les avantages d'un esprit synthétique, qui peut voir de haut et qui jusqu'à présent a su mieux que personne élever, grouper et colorer les minutieuses questions de la numismatique.

14. — *Notice* sur les objets d'art trouvés dans le diluvium des environs d'Amiens et d'Abbeville; par Ferguson fils (1860). In-8, 41 p. Amiens, impr. Yvert.

15. — *Précis historique* de la peste de Marseille, et considérations sur l'origine, les symptômes et le traitement de cette épidémie, d'après les mémoires et les relations du temps, suivis de lettres inédites écrites en 1721 et 1722 par un habitant de cette ville; par le docteur Lemazurier. In-12, 24 p. Versailles, impr. Montalant.

16. — *Quelques souvenirs* du règne de la Terreur à Cambrai, appuyés sur des pièces authentiques et recueillis de la bouche de témoins oculaires; par M. P. J. Thénard, chanoine honoraire. In-8, 532 p. Cambrai, impr. et libr. Carion.

17. — *Recueil* de documents inédits concernant la Picardie, publiés (d'après les titres originaux conservés dans son cabinet) par Victor de Beauvillé, de la Société impériale des antiquaires de France. In-4, xxv-527 p. Paris, Impr. impériale.

18. — *Tombeaux* des princes de Savoie dans l'abbaye de Saint-Michel. Inscriptions. Grand in-12, 23 p. Lyon, impr. Perrin.

19. — *Vie de Jules César*, par Plutarque (texte grec), avec des notes en français, par Ferdinand Colincamp, agrégé. In-12, 53 p. Paris, Dezobry et Magdeleine.

H. L. Bordier.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 MARS 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 avril 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

La Société est informée de la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres : M. Bouchitté, ancien recteur des académies départementales de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1171. M. Bianchi (Marius), rue d'Aumale, 21.

1172. M. Petit (Edmond), rue Jean Goujon, 14.

Présentés par MM. Charles Bellanger et Ant. Passy.

1173. M. Deullin (Eugène), banquier à Épernay (Marne); présenté par MM. J. Desnoyers et A. de la Villegille.



1174. M. Mavidal, employé à la bibliothèque du Corps législatif; au palais du Corps législatif.

1175. M. Aubry (Auguste), libraire, rue Dauphine, 16.

1176. M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, place Dauphine, 22.

M. Aubry, libraire, sera son correspondant.

Ces trois nouveaux sociétaires sont présentés par MM. H. Bordier et J. Andrieux.

1177. M. Paul Boiteau, avenue de l'Observatoire, 15; présenté par MM. Cauchois-Lemaire et de Mâs-Latrie.

1178. M. Ernest Odiot, boulevard de la Madeleine, 72; présenté par MM. Teulet et J. Desnoyers.

1179. M. Édouard Fleury, président de la Société académique de Laon; présenté par MM. St-Prioux et J. Desnoyers.

1180. M. Bourgon, président honoraire de la Cour impériale de Besançon.

1181. M. de Contréglise, propriétaire à Besançon.

Ces deux nouveaux membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Jalleranges.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de France :

Bulletin. 1860, 3e trimestre. Paris, 1860, in-8.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Mémoires. Années 1858-1859, t. XXV. Poitiers, 1860, in-8.

Société archéologique de l'Orléanois :

Bulletin, 3e et 4e trimestres de 1860, no 37. Orléans, 1861, in-8.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen :

Précis analytique des travaux pendant l'année 1858-1859. Rouen, 1859, in-8.

Société d'histoire de la Suisse romande :

Mémoires, t. XVII. *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, par M. Frédéric Troyon. Lausanne, 1860, in-8.

Académie des sciences de Bavière :

Gelehrte anzeigen, tomes XLVIII, XLIX et L. Munich, 1859-1860, in-4.

Abhandlungen der philos. philologischen classe. IX band. I abteil. Munich, 1860, in-4.

Abhandlungen der historischen classe. VIII band. III abteil. Munich, 1860, in-4.

Sitzungsberichte der Kon. Bayer. Akad. der Wissensch. zu Müinchen, 1860. Heft III. Munich, 1860, in-8.

Verzeichniss der mitglieder der *Kon. Bayer Akad.* 1860. Munich, 1860, in-4.

Denkrede auf Alex. von Humboldt. Munich, 1860, in-4.

Erinnerungen an Johann Georg von Lori. Munich, 1859, in-4.

Rede auf sir Thomas Babington Macaulay. Munich, 1860, in-4.

De la part des auteurs :

Par M. A. de la Villegille, secrétaire du comité des travaux historiques :

Rapport sur des documents concernant l'ancienne communauté des Carmélites de Bourges. Paris, 1858, in-8. (Extrait du compte rendu de la Société du Berry, 1857-1858.)

Notice sur un verre à boire antique, trouvé dans la Vendée. In-8.

Notice sur un ancien coffret en bois. In-8.

Ces deux derniers mémoires de M. de la Villegille sont extraits du tome IV du *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (volume arriéré, publié en 1860).

Par M. Ant. Passy :

Éloge de M. de Chabrol (ancien préfet de la Seine). Séance publique de la Société centrale d'agriculture, 1860, in-8.

Par M. Feillet :

Cent dates de l'Histoire de France. 1 vol. in-12. Paris.

Le Causeur, nº du 18 mars 1860. (Article de M. Feillet, sur Fabert.)

La Propriété industrielle. Journal hebdomadaire, dirigé par M. Ch. Soullier, nº du 21 février 1861.

Par Mme de Monmerqué :

Catalogue des livres imprimés, manuscrits et autographes, faisant partie de la bibliothèque de feu M. de Monmerqué, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., etc. Paris, Techener, 1861. 1 vol. in-8 de 458 p. avec portrait de M. de Monmerqué, et une préface par M. Paulin Paris. — La vente commencera le 11 mars.

En présentant ce volume de la part de Mme de Monmerqué, le Secrétaire appelle l'attention du Conseil sur quelques-uns des principaux manuscrits relatifs à l'Histoire de France qui font partie de cette vente, et particulièrement sur une copie complète (nº 3976, 3 vol. in-4) des *Mémoires de Lamotte-Goulas*, gentilhomme de la maison de Gaston, frère de Louis XIII, faite par M. de Monmerqué sur le mss. original conservé à la Bibl. imp. Il en avait été communiqué plusieurs extraits à la Société dans ses assemblées générales, en vue de la publication qui pourrait en être faite.

Correspondance.

— M. le baron A. de Neuflyze, M. de la Cuisine, M. Alfred André, M. Jameson, M. Lecointe remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Arthur Dinaux demande au Conseil de vouloir bien lui accorder plusieurs volumes publiés avant son entrée dans la Société, et dont il donne la liste, en échange de la collection, à très-peu près complète, des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, dont il est directeur, et qu'il adresse depuis plusieurs années à la Société.

Cette demande, favorablement accueillie par le Conseil, est renvoyée, suivant l'usage, à l'examen du comité des fonds.

— Mme de Monmerqué écrit qu'elle est très-flattée de la proposition qui lui a été faite de la part du Conseil, de publier les Mémoires de Beauvais-Nangis, d'après le ms. original qui appartenait à son mari et dont l'impression avait déjà été commencée. Elle entre complétement dans les vues de la Société et s'entendra avec ses cohéritiers pour mettre ce manuscrit à la disposition du Conseil, conformément aux intentions et dans les conditions qui lui ont été communiquées. Dès à présent, dit-elle, ses droits personnels sur ce manuscrit sont dévolus à la Société. Elle exprime sa reconnaissance pour la part que M. Taillandier veut bien prendre à cette publication.

— M. Mariani, gendre de feu M. de Monmerqué, écrit dans le même sens et exprime les mêmes intentions.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Monstrelet. T. V. 16 feuilles sont tirées. Les feuilles 17 à 20 en bon à tirer, cinq placards sont chez l'éditeur.

Chroniques d'Angleterre. T. III. 1 feuille est tirée. Les feuilles 2 à 5 en épreuves.

Chroniques de Philippe de Valois (chronique inéd. française du quatorzième siècle). Placards 1 et 2 à mettre en pages ; 3 et 4 chez l'auteur. On compose.

— M. Boulatignier donne quelques détails sur la bibliothèque de la Société déposée dans l'hôtel du Crédit foncier (rue Neuve-des-Capucines), et sur la possibilité que les membres ont d'en consulter ou d'en emprunter les volumes, en s'adressant au bibliothécaire, M. le Tellier de Lafosse, directeur du personnel de cette administration.

—Un membre, M. de Bouis, appelle l'attention du Conseil sur l'avantage qu'il y aurait de tenir les séances mensuelles dans un même local où seraient déposées sa bibliothèque et ses archives. La Société d'horticulture a fait construire un hôtel, rue du Bac, nº 84, dans lequel elle se réunit et où sont conservées ses collections. Elle serait disposée, moyennant une faible rétribution, à mettre l'une de ses salles à la disposition d'autres Sociétés savantes pour leurs réunions périodiques, et même pour leurs bibliothèques.

Le Conseil persiste, du moins quant à présent, dans l'opinion qu'il a plusieurs fois exprimée, de réserver toutes les ressources de la Société pour ses publications, et de continuer de profiter de l'hospitalité bienveillante que M. le directeur général des archives de l'Empire et M. le gouverneur du Crédit foncier ont bien voulu lui accorder spontanément pour ses séances et pour sa bibliothèque, depuis que les constructions nouvelles de la Bibliothèque impériale l'ont obligé, peut-être momentanément, de quitter le local de cette bibliothèque, où il se réunissait depuis l'origine de la Société.

— M. le Président du comité des fonds présentera à la prochaine séance, au nom de ce comité, l'état d'inventaire des ouvrages de la Société, et un projet de budget pour l'exercice courant.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES USAGES ET DES MOEURS AUX QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES[1].

(Suite des communications de M. de Lafons de Melicocq.)

1464. *Jean de Bourbon*[2], *comme fils de France, délivre un prisonnier à son entrée à Arras.*

Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont, de Fourest et de Lisle en Jourdain, seigneur de Beaujeu et de Roussillon, per et chamberier de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, à cause de ce que nous sommes yssus et deschendus de la maison de France, et du sang et lignage de Monseigneur le Roy, par prévilége et prérogative royal à nous appartiengne de délivrer et mectre hors de prison tous prisonniers criminelz, que trouvons par tous les lieux de ce royaume, esquelz onques mais n'avons esté, et leur remettre et pardonner tous cas et crimes par eulx commis et perpétrer, et soit ainsi que, aujourdhui à nostre première et nouvelle entrée en ceste ville d'Arras, ayons trouvé prisonnier, détenu ès prisons de la court-le-conte, Robin Marchant[3]. Lequel Robin, prisonnier dessus nommé, nous a fait très-humblement suplier et requérir que, à nostreditte nouvelle et prumière entrée en cesteditte ville d'Arras, lui voullons impartir nostre grâce. Pour ce est-il que, nous, attendu ce que dit est, voullant user de nos dis préviléges et prérogative royaulx, audit Robin Marchant le fait et cas dessus déclaré avons quicté, remis et pardonné, quictons, remettons et pardonnons par ces présentes, avecques toutes penne, offence et amende corporelle, criminelle et civille, en quoy, pour occasion d'icellui, il peut estre encouru envers justice, et sur ce avons imposé silence perpétuel à tous ceulx qu'il appartendra, satisfaction faicte à partie, civilement tant seulement, se faite n'est. Si prions et requérons à Mons. le Roy et à nostre très-chier et honnouré seigneur et oncle, Mons. le duc de Bourgongne, et, néantmoins, en ceste partie mandons à tous leurs baillis, justiciers et officyers qu'il appartendra et ausquelz ce puet touchier et appartenir, ou à leurs

1. Voy. le vol. précédent, p. 292, 332.
2. Jean II, dit le Bon, mort en 1488.
3. Accusé d'avoir blessé mortellement son adversaire dans une rixe.

lieuxtenans, à chascun d'eulx en droit soy, que ledit Robin Marchant de noz présentes grâce, rémission, pardon et délivrance facent, laissent et souffrent joir et user plainement et paisiblement, sans lui mettre, ou donner, ne souffrir estre mis ou donné aucun empeschement ou destourbier au contraire; car ainsi l'avons ottroyé et ottroyons par ces présentes. Et affin que soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre et apposer nostre seel de secret à ces présentes, en l'absence de nostre grant. Donné à Arras, le XXIIIIe jour de novembre, l'an de grâce mil CCCC soixante quatre. Ainsi signé par Mons. le Duc, — Robertet[1].

Défense d'instituer de nouvelles confréries d'archers et arbalétriers.

Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgongne, de Lothiers, de Brabant et de Lembourg; conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne ; palatin de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur ; marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à noz gouverneur, bailly, prévost de Lille, ou à leurs lieuxtenans, salut. Il est venu à nostre congnoissance que, en nos ville et chastellenie de Lille, pluiseurs de noz féaulx vassaux, bourgeois et autres noz subgez, donnent grand quantités de robes de livrées à pluiseurs persounes autres que leurs familliers, serviteurs, domesticques et officiers principaulx : meismement ont mis sus, despieca et de nouvel, pluiseurs confraries de sermens d'archiers et d'arbalestriers. A l'occasion desquelles, et de ceulx qui portent lesdittes livrées, au port et umbre de leursdis maistres, font souventesfois de grandes assamblées, forces et violences sur nos povres subgès, comme de occire, batre, muttiler les aucuns, et les aultres composer à argent et finances, et aultrement adommagier et traveillier rudeuement nosdis subgetz. Et, d'aultre part, en nostreditte ville de Lille, tant ceulx qui portent lesdittes robes de livrée, comme lesdis confraires, portent bastons et armeures invasives, comme haiches, gavelos, langues de beuf, planchons cretelez[2], longues dagues,

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille.

2. Voy. notre *Artillerie de la ville de Lille*, p. 44. — Nous lisons dans une ordonnance de 1589 : « Et, de tant que bonne part des homicides se commettent par cousteaux, que l'on dit taillepains ayant la poincte aigue, causans souvent la mort soudaine des personnes, au grand dangier de leurs ames, ordonnons que, au plat pays, l'on ne pourra plus user de telz cousteaux poinctuz, mais que yceulx soient cours et ayans la poincte rompue, ou faicte de telle forme qu'elle ne puist facillement percer. Deffendant aussy aux paisans le port desdis cousteaux poinctuz, et aussy des poingnartz, saulf en voyagèant et pour deffence : bien entendu

bracquemars, ars et trousses de flesches et autres bastons de guerre invasifz. A l'occasion desquelles robes de le livrée, confrairies et ports d'armes, pluiseurs murdres, homicides et autres énormes cas et délictz se commettent et perpétrent en nostreditte ville : Aussy en y a pluiseurs qui se entremettent de faire paciffiacions, apointemens de débas et mariages, plus par grandeur ou induction désordonnée que aultrement, ou grand esclande, blasme, contempt et vitupre de justice, à la grande destruction, dommage et apovrissement de nosdis subgets, et dont la renommée publicque court ès marches et pais lointains, du mesprisement de nostre justice et seignourie, et arrive grand desplaisance, et plus seroit se par nous n'estoit sur ce pourveu et remèdié. Nous, qui de tout nostre cuer désirons bonne justice estre gardée et maintenue en nostreditte ville de Lille, et noz subgès estre gardez et préservez de fortes opressions, déclarons que les armes qui excédroient le longheur d'un piet d'allemale (*sic*), seroient tenues et réputées pour longhes daghes [1].

1508. *Voyage de pénitence à Cologne.*

Pour ce qu'il est venu à la congnoissance des prévost et jurez que, depuis naguerres et durant le temps qu'il estoit bruit et renommée que les capitaines et gens de guerre de France estoient assamblez à Guise, et là environ, pour faire emprinse sur aucune ville ou place de par decha, Lottart de Pieruwez, charetier, demorant en ceste ville, sur ce qu'il retournoit de Nostre-Dome de Lyences [2], rapporta et dist à pluiseurs personnes de cesteditte ville que, audit lieu de Ghuise yl avoit veu entre lesdis cappitaines noble et honnoré seigneur Monsr. de Noyelles. Et, pour ce que ledict Sr oy sur ceste matière, ledict rappott a esté

que tous ceulx se trouvans aux nopces, danses et aultres esbattemens, seront tenus de poser leurs espées, poignartz et aultres armeures, sans les reprendre jusques à leur partement et retraicte, le tout à paine de perdre lesdis cousteaux, espées et poignartz, et aultres armeures, et amende arbitraire, selon les facultez et qualitez des personnes. » (Fol. CLXXVIII 2°, reg. blanc.) — Le passage suivant de la même ordonnance prouve que le droit d'asile existait encore dans le nord de la France en 1589 : « Au regard de l'immunité des lieux sacrez, conforme à plusieurs ordonnances, sentences et arrestz, déclarons que voleurs larons publicques, agguetteurs de chemins, homicides par aguet ou de propos délibéré, sacrilèges, héréticques, criminelz de leze maiesté, les dénunchiez de sédition publicque ou tumultes populaires, ou d'avoir faict violence à l'église, ou justice, aussy bancqueroutiers, suivant le droit, ne joyront d'ycelle immunité des églises. » (*Ibid.*, fol. CLXXIX r°.)

1. Fol. 129 v°.

2. Notre-Dame de Liesse, près Laon.

trouvé non véritable et fait contre vérité, à charge de l'onneur dudit Sr, attendu laditte renommée courant, ledict Lottart, après avoir esté prisonnier pour ceste cause, l'espace de XV jours entiers, a esté, pour le sourplus de sa pugnition, d'avoir fait ledict rapport non véritable, condampné à soy desdire publicquement et au devant des halles, en pryant merchy à justice et audict Sr ou ses commis, sur peine d'estre bany de la ville et de faire ung voyage à troix rois, à Coulongne, à partir dedens le jour Sainct Remy prochain, et de son devoir monstrez lettres à justice, dedens trois jours ensieuvant son rethour[1].

1558. *Bannissement pour avoir porté un chapeau de pestiféré.*

Nous vous disons et faisons assavoir qu'il est venu à la cognoissance de Mess. de la justice, comme ung nommé Jehan Puritan, dict Montoit, de son stil cousturier, depuis aucuns jours passant par les rues auprès de Carvin, porteur des infectés, se seroit advanchié d'oster audict Carvin son chappeau et mectre son bonnet sur la teste d'icelluy Carvin, et luy ledict chappeau sur sa teste, avecq lequel yl se seroit retourné en sa maison, dont adverty mesdis Srs; et affin d'empescher l'infection quy en porroit pour ce advenir, luy auroient faict faire commandement de clorre sa maison, de porter la verge blanche, et non hanter avecq les gens. Et, combien que devist avoir ad ce obéir, néantmains, vilipendant et contempnant ledict commandement, auroit avecq ledict chappeau hanté avecq pluiseurs, au grand dangier d'iceulx ; miesmes auroit vendut ycelluy chappeau à Gilles Lenne, cousturier, lequel estant adverty que ledict chappeau venoit dudict Carvin, auroit esté yncontinent touchié de la maladie contagieuse, et, à cause d'icelle, présentement malade. Et, pour ce que telz mesuz et insolences, comme grandement préjudiciables à ung chascun et toutte la républecque, ne font à permectre en ville de bonne justice, ains à pugnir et corrigier, à l'exemple d'aultres, mesdics Srs, à la demande de honnorable homme Gilles Resteau, lieutenant par loy de Mons. le prévost le comte, font cy endroict le ban le conte, le castelain, le prévost, le mayeur et tous les hommes de la ville (Valenciennes), banissent ledict Jehan Puritant hors de ceste ville et banlieue, l'espace de trois ans : et bien se garde d'y rentrer devant yceulx expirez, sur paine d'estre fustighiné de verghes et banny d'icelle ville et banlieuwe, à tousjours, sur la hart. Et s'est dict par jugement le XVIIe de septembre XVc cincquante huyt[2].

1487. A Venise, la coustume est telle que, quand quelque personne

1. Reg. comm. Ms. de la bibl. de Valenciennes.
2. *Ibid.*

est trespassée de peste, yncontinent que le corps est hors de la maison, ung machon viendra, et se machonnera l'huis de bas en hault, et se demora ainssy l'espace de VI sepmaines; et au chief desdittes VI sepmaines on le rompera, et se prendra-on touttes les bagues, quy auront servy entour le mallade, comme lict, linceul, couvretoir, et tout che entièrement quy aura esté entour ledict malade, et se sera pillé : et, yncontinent après, on bruslera tout, et après on paiera des deniers de laditte ville au plus prochain et droict hoir du trespassé, ce que yl aura esté prizé [1].

Supplices.

1502. Un criminel bany à tousjours et condempné de demorer en Rodes, est condanmné pour être rentré dans la ville, à estre enffouy tout vif [2], ou parcq du Rolleu, tant que mort s'enssieve. Pourquoy commandement est cy-endroit fait que chascun, grans et petis, voise après le prévost et jurez à laditte justice faire, quant les deux clocques sonneront, et se gardent de faire noise, débat ne meslée, sur les lois qui mises y sont. Après la justice faite, nous vous disons et faisons assavoir que chascun, grans et petis, à piet et à cheval, s'en revoise paisiblement après le prévost et jurez, sans faire noise, débat, hustin, ne meslée et ce sur les loix qui mises y sont [3].

1505. Nous vous disons et faisons assavoir que, pour les dissolutions infametés et ordes paroles par œuvre de fait excuttées, en grant outrage, escandele et vitupère à touttes femmes, par Marion Courtoise, folle femme, natifve de Lessines, ycelle Marion a esté et est condempnée à estre mise ou pilory [4], et d'illec estre mise en le mande, servant audit pilory, et avallée en le rivière d'Escault, en le forme que en tel cas apertient. Faisant exprès commandement que chascun se garde de le ruer, blechier, ou faire aucun outrage, sur à estre corigié selon l'exigence du mesfait [5].

1. Ms. n° 453, *ibid.*, fol. 88 v° du *Voyage* de Jehan de Tournai :

2. 1544. Une femme hérétique est condamnée à mourir, ou « estre exécutée par la fosse en terre. »

3. Reg. comm., *ibid.*

4. En la place S. Marcq, dit Jehan de Tournai , y a comme une pillorie et ung tron, auquel les malfaiteurs y boutent leurs testes, et est comme une doloire, et puis le bourreau frappe sur laditte doloire, et aussy, à fort grand doleur, yl trenche la teste audict malfaicteur, et ainssy par toutte la terre, tant dudict Venise, Lombardye, Romanie, Naples et Pouille. (Ms. n° 453 déjà cité, fol. 87 v°.)

5. Reg. comm., *ibid.*

1588. Un bigame est condamné à estre mis sur une échelle[1], à la veue du peuple, au marché lez la halle, avecq deux quenoilles en ses bras, et par après estre fustigé de verges sur un eshaufaut et banny III ans[2].

Joyaux enlevés à la duchesse de Bourgogne.

Mémoire de la place de Montegu (près Laon), quy fut démolie pour ce que le Sr de Commarsy[3] et Jehan de Beaurain destroussèrent dame Ysabeau de Portugal jusques aux bouclettes dorées de ses soulliers, quand alloit au duc Phelippe son mary[4].

Prise d'Otrante par les Turcs.

21 août 1480. Lorsque les Turcs s'emparèrent de la ville d'Ottrante, ils prirent dans la cathédrale XXXII calices et sy descisèrent en plusieurs parties, et, en autant de lieux qu'on avoit faict en painture la sainte Trinité, yl les avoient forrez d'ung tarrel les ieulx[5].

1486. *Les pèlerins français, à Jaffa, menacés à cause de l'accueil fait en France à Zizim*[6].

Ce jour les patrons des deux gallées mirent grand difficulté sur le faict des Franchois estans en icelle, à cause du frère du grand turc qui, pour le présent, estoit en France, et le grand maistre de Rhodes le debvoit avoir reprins en ses mains, dès le premier jour de mars dernier passé (1485), dont à ceste cause, grant murmure estoit faict. Car bruit couroit que sy les Franchois descendoient en terre, ilz seroient détenus prisonniers, nonobstant le saulfconduict. Pour laquelle cause

1. En 1581, une femme est condamnée à estre mise sur ung eschaufault, et y baiser l'espée de justice, et bannye à tousiours, pour s'estre mariée selon la religion nouvelle, et y ayant fait baptiser ung sien enffant.

2. Reg. comm., *ibid.*

3. Robert de Sarebruche ou Saarbruch, sire ou damoiseau de Commerci, époux de Jeanne de Rouci.

4. *Voyage à Jérusalem* de George Lengueraut, de Mons en Hainaut (1485). Ms. nº 453 de la bibl. de Valenciennes.

5. Fol. 249 vº, *ibid.* — *Voyage à Jérusalem* de Jehan de Tournay.

6. Zizim, frère de Bajazet, d'abord réfugié à Rhodes, ensuite envoyé en France, puis confié au pape (Innocent VIII), fut, en 1495, remis par Alexandre VI entre les mains des officiers de Charles VIII, et mourut subitement peu de jours après son départ de Rome.

lesdits Franchois requirent d'estre remenez en Rhodes, ou que les patrons prenissent aultre seureté : veu que pour eulx le roy de France ne feroit riens. Ces difficultez veues, les patrons se prendrent à faire ouverture aux Mores de ceste difficulté, pour, sur ce, scavoir leurs intentions plus à plain, ce qu'ilz ont faict. Et, comme ilz rapportèrent ausd. pèlerins, les Mores firent reponce qu'ilz n'en avoient ouy jamais parler, et, quand le commandement leur en seroit faict par le Souldan de retenir tous les pèlerins franchois, ou aulcuns d'iceulx, se n'en diroientilz riens; mais ilz n'y scavoient que bien. Ce raporté ausd. Franchois, déliberèrent se passer et tirer avant, se recommandant à Dieu, et attendre telle fortune que Nostre-Seigneur leur envoieroit[1].

Ambassade du prêtre Jean au Soudan d'Égypte.

La rivière du Nil vient de paradis terrestre et croist III mois sy grande, qu'elle arrouse tout le pays d'Egipte. — Et dient aulcuns que c'est naturellement; mais non est, ains est par la permission du prebstre Jan, roy des Yndes[2], quy seuffre et consent que, chascun an, le Souldan face rompre certaines terres et cauchiés, et, par ce moien, faict entrer aulcuns grandz fleuves, venantz d'Inde, dedens le Nyl. Et aussy, au bout de III mois, assavoir, en septembre, led. Soubdan est subject de reffaire lesd. chaussées, et le fault bien, aultrement il se noieroit en son pays. Et, à ceste cause, le pais est sy fructueux, que l'on recueilles les bledz et autres biens, deux fois l'an : assavoir, en may et en décembre. Et, à ce propos, par ung homme de bien, crestien vénitien, nous fut dict que, n'a pas IIII ans, vint ung ambassadeur du prebstre Jan, devers le Souldan[3], lequel, quand fut arrivé au Cayre, print jour pour faire sa légation au Souldan. Et, pour entendre la manière que tient le Souldan en son chasteau, est vray que aud. chasteau,

1. Fol. 66 v°.

2. Sur le mont de Calvaire, dit Jehan de Tournay, et en la cappelle de Nostre-Dame, tout y estoit tendu de tapisserie, laquelle le bon duc Phlipe de Bourgongne y avoit donné, en son tampz. — Ung petit oultre, tousjours allant vers le mont de Syon, et tousiours tout droict sur la senestre main, là y a ung cloistre des Yndois, lesquelz sont Morianes crestiens, du pais du prestre Jan. Auquel lieu je fus tout seul, avec des chandeilles ardantes; et y a aud. lieu une grande caverne, et profonde et fort dangereuse à descendre, et est le lieu où David fit sa pénitence pour la mort de Urye, et y faict fort froid. Auquel lieu David y composa les sept psaulmes par la révélation divine et sy a, làdedens, des fors beaux pommiers de grenade, et sont lesd. religieux fort povres. (Fol. 172 v°, 173 v°.)

3. Ascraf-Kaitbaï. (*Art de vérifier les dates*, in-8, t. V, p. 227.)

devant que on vienne au propre lieu où le Souldan se tient, y a XIII portes, tousjours en montant, comme l'on dict estre à Amboise : et, à chascune y a XXV hommes ou plus, pour garder ; et aux trois dernières, y a esclaves du Souldan, tous chastrés : lesquelz servent que aud. chasteau n'entre aulcun quy soit périlleux pour les femmes du Souldan. Et quand on a passé touttes cesd. portes, quand il y a quelque ambassadeur, le Souldan s'en vient en une grande court, quy est aud. chasteau, et va soubz une tente quy là est tendue et préparée, et là sont grand force de tapis de soie et carreaux ou coussins, où il s'asseit : auprès de luy est sa semetaire et son arc, et devant luy y a tapis velus, qui tiennent bien XX pas de long ou environ : et là fault que ceulx quy veulent parler à luy, soient ambassadeurs, ou aultres, demeurent et parlent estrangiers à luy par truchemans. Et, devant que on soit venus au milieu de lad. court, où sont iceulx tappis, fault baiser la terre tout au long de lad. court. Par deux bendes, ainssy que est la garde d'ung roy ou de grand prince, quand il passe par quelque lieu, sont les mamelus tout de renc et en sy grand silence, que on orroit passer ung rat. Puis, quand l'ambassadeur s'en va, fault qu'il s'en retourne à recullon une longue espace. Or advint que led. ambassadeur Yndois, combien que le grand turceman luy eult dict touttes lesd. cérémonies, se partit de son logis et fit par hommes amener ung chariot, faict par grandes bendes d'or, moult riche et pesant, et prinst ung arc d'or et six flesches d'or, pour présenter au Souldan. Par touttes les d. portes luy fut faicte ouverture jusques à la dernière que, à l'entrée de la court, le grand trucheman luy dict qu'il baisast la terre, che qu'il ne vollut faire, ne pareillement au millieu ne à l'approcher ; mais, près dud. tappis fit mettre led. chariot, et se mit dedens. Et pour ce qu'il scavoit parler moresque, c'est-à-dire le langaige des Mores ou Sarrazins, dict luy-mesme, sans trucheman, aud. Souldan ce qu'il s'enssieult : Sire, Souldan, veulx-tu avoir paix à ton seigneur et au mien, le prebstre Jan ? Et lors le Souldan, tout esmerveillé de la contenance et maistrieuses parolles de cest homme, regarde ses Srs et gens d'entour luy, puis dict à l'ambassadeur : Mes prédécesseurs Souldans n'ont pas acoustumé d'avoir guerre avec et encontre le Sr le prebstre Jan. Respondit l'ambassadeur : Non dis pas le Sr presbtre Jan ; mais dis ton Sr : et, par trois fois, récitère ces parolles. Finablement led. ambassadeur luy dict : Dis ton Sr, ou sinon je m'en voye pour tel que suis venu. Lors le Souldan pensa ung petit, et puis dict : Je vueil avoir paix avec Monseigneur le prebstre Jan. Adont led. ambassadeur descendy dud. chariot, et en luy faisant quelque révérence, luy présenta led. arc et flesches d'or, et luy dict : Tu dis vray, ton seigneur est-il ; car en sa

main est ta vie et ta mort. Raison, ne sces-tu pas que le Nil passe par Ynde [1], et que, chascun an, t'est besoing avoir de ses eaues et fleuves pour arrouser la terre d'Égypte, quy sans ce ne vauldroit riens? et s'il vouloit, il te noieroit, ou te osteroit les eaues que ton peuple moroit de fain. Le Souldan respondit : Il est vray ! Or, donc, dict l'ambassadeur, paix auras-tu avec luy ; mais tu me ottroieras trois choses, que je te vueille demander. Je le vueil, dict le Souldan. La première est que, combien que tous crestiens ont acoustumé de paier tribut pour entrer au Saint-Sépulcre, où je veulx aller, que je ne paye riens, affin de monstrer liberté. L'austre, que tant que seray en Jhérusalem, led. Saint-Sépulcre ne sera fermé. Le tiers, que tous crestiens, tant que y seray, puissent entrer aud. Saint-Sépulcre, sans riens payer. Et usa led. ambassadeur de ces termes devant le Souldan, que chascun en fut esmerveillé ; mais le Souldan fut saige et advisé, et l'endura pour la grâce qu'il cognoit avoir du prebstre Jan, à cause desd. fleuves. Et, ainssy, se partit l'ambassadeur avec grandz dons et honneur, que luy fit le Souldan. On dict que, quand l'eaue desrive aud. Ynde, qu'elle apporte des Yndes les nidz de pappegais, quy negent bas, dont le pais est furny [2].

1489. *Louis d'Orléans (depuis Louis XII), prisonnier au château de Lusignan.*

Ce jour, nous dit Jehan de Tournay, je fuisse très-bien venu coucher en la ville de Lusignen ; mais, pour ce que audit an yl y eult une rencontre au pays de Bretaigne, en laquelle journée mons. d'Orléens, nommé Alebert d'Orléans, fut prins en la journée de bataille [3], et fut amené prisonnier en lad. ville et chasteau de Luzignen, lequel siet fort hault sur une roche : lequel est estimé le plus fort chasteau quy soit au roiaulme de France ; et le gardoient IIc lances, par le commandement du roy Charles, lequel roy avoit fiancé Margueritte d'Austrice : lequel roy renvoia lad. Margueritte et print à femme Anne, duchesse de Bretaigne, en l'an 1489 (1491), et lad. Margueritte fut mariée à Jehan de Castille, filz du roy d'Espaigne, en l'an 1496 (le 21 octobre), dont led. Jehan trespassa en l'an 1497, et led. roy Charles trespassa aud. an 1497. (1498 7 avril.) Dont led. Albert, Sr d'Orléans, lequel, comme dict est, estoit prisonnier aud. Ao 1488, fut puis hors de prison et eult très-

1. Selon Jehan de Tournay, les Abbasins (Abyssiniens); c'est assavoir les Yndiens, sont baptizez de feu; lequel feu est à leur joe. (Fol. 170 vo.)

2. Fol. 116 ro et vo, 117 ro et vo.

3. De Saint-Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488.

grand gouvernement au roiaulme de France, et fut roy de France, en l'an 1498. Je me partis le mardy XXIIII[e] du moys de febvrier d'ung villaige, à deux lieues près de longeure, et passay parmy la ville dud. Lusignen, en laquelle led. S[r] estoit prisonnier aud. an et jour. Et ne pooient arrester nulz pèlerins, marchans ne aultres, ne à deux lieues, sur nulz costez, pour loger, ne pour avoir ne que boire ne que menger; et estoit led. commandement faict par le roy Charles, et sur la hart[1]. — Je me partis de la ville de Cormery le XXVII[e] dud. mois disner à Amboyze, en laquelle ville Margueritte d'Austrice se tenoit. — Et ne pooit-on venir de Paris à Vallenciennes le droict chemin, pour les guerres, ad cause des feuillars quy estoient depuis Han, St-Quentin, Honnecourt, Cambray, Happre, tout ce quartier-là jusques aud. Vallenciennes[2].

Sarrasins donnés au pape par le roi d'Espagne.

En l'an 1488 fut envoié par le roy d'Espaigne au pape Ynnocent, VIII[e] de ce nom, en présent, par ambassade, cent Sarrazins, toutz vestus d'une parure, le moitié de leurs robes rouge, et l'aultre moitié jaulne, et estoient enchaînés tous l'un à l'aultre par le col, et tout enssamble d'une route. Et sont mis, pour mémoire, en painture contre la maison des cambgeurs, au pont Saint-Angele[3].

Funérailles d'un chevalier en pleine mer.

Et, yncontinent une heure après son trespas, yl fut ensepvely dedens ung linceux, et, par III ou IIII mattrelos yl fut apporté en hault sur la gallée; et luy avoit-on lyé les mains joinctes. Et, procédant de ses mains, yl tenoit une chandeille, comme une soignie, laquelle estoit en croix, allant depuis environ sa gorge jusques environ la boudene, et, sur la poitrine, d'une mammelle à l'aultre. Et, quand yl fut apporté, le committre ciffla de son cifflet, et adont tous les cordeliers et prebstres, lesquelz estoient en lad. gallée, s'en vindrent emprès le corps et lisèrent les grandes recommandasses, et aussy les vespres des morts : et nous, les pélerins, estions à deux genoulx, disantz patenostres, pseaulmes et dévotions, à nostre discrétion, pareillement les galliotz. Et, quand on eut tout ligtz, led. committre ciffla encoires ung cop et dist que ung cascun dict une patenostre et ung *Ave Maria*, en priant Dieu pour son ame. Et puis lesd. galliotz discousièrent led. linceul au pied dud. corps, et

1. Fol. 304 v°.
2. Fol. 305 v°.
3. Fol. 62 v°.

là en droit ylz y cousirent plusieurs pierres. Après, ung desd. cordeliers print de l'eaue benoiste et en jecta par dessus le corpz, et, en après, lesd. gallios prindrent, à III ou à IIII, ledit corpz et le ruèrent dedens la mer.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

20. — *Anet, son passé, son état actuel.* Notice historique sur les personnages qui ont illustré ce séjour; sur les phases diverses qu'a subies son architecture, et sur les principaux événements dont il a été le théâtre; par Riquet, comte A. de Caraman. In-16, x-306 p. Paris, Duprat; Dreux, Lacroix.

21. — *Armorial général du Lyonnais,* Forez et Beaujolais, comprenant les armoiries des villes, des corporations, des familles nobles et bourgeoises actuellement existantes ou éteintes, des archevêques, des gouverneurs et des principaux fonctionnaires publics de ces provinces, le tout composé de 2080 blasons dessinés et d'environ 3000 notices héraldiques et généalogiques. In-4, xx-96 p. et 130 p. de blasons. Lyon, Brun.

22. — *Correspondance* de Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, depuis cardinal, ambassadeur de France à Rome, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par E. Henry, professeur d'histoire, et Ch. Loriquet, bibliothécaire. In-8, 240 p. Reims, impr. Dubois.

Publication de l'Académie impériale de Reims.

23. — *Cronique du roi Françoys,* premier de ce nom, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes par Georges Guiffrey. In-8, xvi-499 p. Paris, Ve Jules Renouard. (9 fr.)

Cette chronique est la même qui a été signalée par M. Lalanne dans l'édition du *Journal d'un bourgeois de Paris* sous le règne de François Ier, publiée en 1854 par la Société de l'Histoire de France.

H. L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 9 AVRIL 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1182. M. René de Belleval, rue de la Victoire, 90; présenté par M. de Beaucourt et M. le vicomte de Neuville.

1183. M. Edmond de Rothschild, rue Taitbout.

Son correspondant à Paris sera M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, 11.

1184. Madame veuve de Montferrand, rue Chauchat, 9;

Présentés l'un et l'autre par MM. Bouvier et de la Villegille.

1185. M. le comte de CAUMELS, rue Neuve de l'Université, 10 ; présenté par M. le comte J. de Cosnac et M. le vicomte L. de Neuville.

1186. M. le vicomte DES ROYS (Ernest), auditeur au conseil d'État, place Vendôme, 6 ; présenté par MM. E. de Barthélemy et Lascoux.

1187. M. Georges BROELMANN, rue de la Villévêque, 15 ; présenté par MM. Eug. de Rozière et A. Bordier.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Institut impérial de France :

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, dans la séance du 7 *décembre* 1860. In-4.

Académie d'Arras :

Mémoires. Tomes XXIX-XXXI. Parties I et II ; avec un supplément[1]. Arras, 1857-1860. In-8.

Ambassade en Espagne et en Portugal (en 1582), *de R. P. en Dieu dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast,* par Philippe de Caverel. Arras, 1860. In-8.

Société des Antiquaires de Picardie :

Notice des tableaux et objets d'art, d'antiquité et de curiosité exposés dans les salles de l'hôtel de ville d'Amiens, du 20 *mai au* 7 *juin* 1860. Amiens, 1860. In-8.

Annuaire administratif et historique de la Somme, pour les années 1852 *et* 1853, *publié sous les auspices du Conseil général du département.* Amiens, 1852. In-8.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen :
Mémoires ; année 1860 : Caen, 1860. In-8.

1. Le tome XXX, IIe partie, comprend des *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras,* par M. Tailliar ; et le supplément une *Étude sur les Almanachs d'Artois,* par M. Auguste Parenty.

Société française d'archéologie :

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Strasbourg, à Rouen, à Saint-Lô, à Vire, en 1859, *par la Société française d'archéologie. XXVI*e *session.* Caen et Paris, 1860. In-8.

Société d'émulation de la Vendée :

Annuaire. 6e année, 1859. Napoléon-Vendée, 1860. In-8.

Société de Béziers :

Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet. 98e à 104e lettre, p. 237 à 260. Béziers, 1860. In-8.

De la part des auteurs :

Par M. Antoine Passy, membre de l'Institut :

Notice biographique sur Auguste le Prévost, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Évreux, 1861. In-8.

Par M. J. Michaux :

Une singulière redevance. — Le général Mandeville. (Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.) In-8.

Par M. le baron Kerwyn de Lettenhove :

Saint Bernard. — Documents inédits. (Extrait du *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique. 1860.) Bruxelles, in-8.

Par M. Peigné Delacourt :

Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? Noyon, 1861. In-8.

Par M. Quérard :

Encyclopédie du bibliothécaire, de l'homme d'études et du bibliophile français, ou la Bibliographie française appliquée à la connaissance des choses, des nationalités, des hommes célèbres et des faits, des sciences, des arts, de la littérature et de l'histoire, depuis la plus haute antiquité jusques et y compris la première moitié du dix-neuvième siècle, indiquant : 1o les ouvrages, opuscules, dissertations et mémoires imprimés en français sur tout le globe; 2o ceux en langue étrangère concernant la France et les Français; 3o enfin les ouvrages en langue étrangère publiés en

France : le tout depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à la fin de 1850, et présentés au point de vue de l'homme d'études et du bibliophile, par ordre alphabétique des noms d'auteurs et simultanément des noms de sujets, et géographiquement ou chronologiquement dans chaque article ; dirigée par une société de bibliophiles français et étrangers, publiée sous la direction de M. J. B. Quérard, auteur de la *France littéraire*. Prospectus-spécimen, in-8. Cet ouvrage devra former au moins 15 volumes grand in-8. (Ce prospectus est publié depuis plusieurs années. L'impression de l'ouvrage n'est pas commencée.)

Par M. P. Poitevin :

Dictionnaire universel de la langue française. 2 vol. in-4 en 131 livraisons (prospectus). Paris, impr. de Didot, libr. de Reinwald.

La Picardie. Prospectus de la 2e série de cette Revue historique et littéraire, publiée à Amiens, chez Lenoel-Herouart, et dont la 1re série forme 6 volumes.

Correspondance.

— M. le Président communique une lettre de Mme veuve de Monmerqué, qui adresse à la Société le manuscrit original, inédit, des *Mémoires de Beauvais-Nangis*. Elle a vu, ainsi que sa famille, dans la proposition qui lui avait été transmise au nom de la Société, un nouvel hommage à rendre à la mémoire de M. de Monmerqué. Des remercîments seront adressés à Mme de Monmerqué et à sa famille ; le manuscrit sera mis à la disposition de M. Taillandier, nouvel éditeur désigné par le Conseil pour la publication de ces Mémoires.

— M. Challe, président de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, adresse la 1re livraison (année 1860) du *Bulletin* de cette Société, et exprime le vœu que la Société de l'Histoire de France veuille bien envoyer ses publications en échange.

Renvoi au Comité des fonds.

— M. Pellore, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, remercie le Conseil en son nom et au nom de cette compagnie savante, d'avoir bien voulu le comprendre au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France.

— M. Mathon, archiviste de la préfecture de Beauvais, demande,

au nom de la Société académique de l'Oise, l'échange des publications de cette Société contre le *Bulletin*.

Renvoi au Comité des fonds.

— M. le comte J. de Cosnac et M. C. de Neuville écrivent pour proposer l'admission de M. le comte de Caumels.

— M. le baron de la Fons-Melicocq adresse la copie d'un document inédit de l'année 1350, conservé dans les archives de l'hôtel de ville de Lille (Registre aux comptes), et présentant les dépenses faites par la ville de Lille pour aller *ardoir* à la Bassée (exercice du droit d'Arsin et d'Abattis). Ce document est réservé pour le *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Monstrelet. T. V. 26 feuilles sont tirées. On met en pages la fin du volume.

Anchiennes chronicques d'Engleterre, par J. de Wavrin. T. III. En bon à tirer jusqu'à la feuille 6. Feuilles 7 à 10 chez l'auteur.

Chronique des Valois. Feuilles 1 à 3 chez l'auteur.

— M. le président du Comité des fonds propose, au nom de ce comité, d'accéder à une demande de M. A. Dinaux, et de mettre à sa disposition, en échange de l'exemplaire des *Archives du Nord de la France*, etc., qu'il veut bien envoyer à la Société, onze volumes complétant les ouvrages dont il a déjà les suites (savoir : *Orderic Vital*, les *Procès de Jeanne d'Arc*, la *Vie de saint Louis*), et huit Annuaires. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

— Le même membre (M. de la Villegille) lit, au nom du même comité, un rapport très-complet sur la situation des finances ; sur le mouvement du personnel ; sur le nombre de volumes publiés par la Société ; sur les exemplaires d'ouvrages non encore retirés par les membres qui y ont droit ; sur les échanges à offrir aux nouveaux membres qui ne pourraient se procurer les premiers volumes d'ouvrages dont ils ont le droit de recevoir la suite ; sur un projet de budget pour l'année courante, et sur d'autres sujets intéressant l'administration de la Société. Pour la plupart de ces questions, le rapport de M. de la Villegille présente un état comparatif des dix dernières années,

dont le résultat est entièrement à l'avantage de l'exercice courant. Ce rapport sera communiqué à MM. les censeurs.

Les propositions suivantes, faites au nom du Comité des fonds, sont adoptées par le Conseil.

1° Chaque année, en déposant les comptes de l'exercice précédent, le président du Comité des fonds présentera un projet de budget, qui aura été discuté et arrêté par ce comité.

Comme première application de cette mesure, le Conseil adopte un projet de budget pour l'année 1861, tel qu'il est proposé par le Comité.

De ce projet, dans lequel les *Recettes* présumées, d'après les exercices précédents, sont évaluées à 22 000 fr. et les *Dépenses*, portant sur quatre volumes, l'*Annuaire* et le *Bulletin*, à 21 000 fr., il résultera un boni d'environ 1000 fr.

2° Copies des manuscrits. Le Conseil décide, conformément à une détermination antérieure, la remise intégrale pour toutes les publications de la Société de copies nettes et lisibles, avant de commencer l'impression et l'obligation d'un visa de la copie par le commissaire responsable et par le président du Comité des fonds.

3° A l'avenir un commissaire responsable sera désigné pour l'Annuaire, comme pour les autres publications faites sous les auspices de la Société.

4° En principe, l'étendue de l'Annuaire ne pourra pas dépasser 250 pages ou 7 feuilles.

Toutefois, sur la proposition du Comité, le Conseil autorise l'insertion intégrale, dans l'Annuaire de 1862, de la fin de la partie de la *Topographie ecclésiastique* qui contient les diocèses des Belgiques, quoique cette partie, déjà imprimée, soit en bonnes feuilles, soit en placards, dépasse d'environ 100 pages l'espace réservé aux notices historiques.

Sur l'observation qui en est faite par le Secrétaire, la partie de cette même *Topographie ecclésiastique*, qui contient les diocèses des *Germaniques* et qui est aussi presque intégralement imprimée, est réservée pour les Annuaires subséquents.

5° Une précédente décision du Conseil (1er juillet 1856), à laquelle des avertissements répétés ont donné une grande publicité, a fixé un délai de deux années à l'expiration desquelles la Société cesse de garantir à ses membres la délivrance des volumes qu'ils doivent recevoir, mais qu'ils ont négligé de retirer. Cette disposition n'a pas complétement atteint le but qu'on s'était proposé, et un certain nombre d'exemplaires de plusieurs volumes, particulièrement du tome I de *Monstrelet*, sont encore à retirer. Le Conseil autorise le Comité des fonds à tenter un dernier effort, par une lettre d'avis aux membres retardataires, et

à mettre ensuite ces mêmes volumes à la disposition des membres nouvellement admis qui n'auraient pu jusqu'ici se les procurer.

Le Conseil autorise un projet de circulaire dont il est donné lecture.

6° Le chiffre restreint du tirage des premiers volumes de plusieurs ouvrages en voie de publication s'opposant à ce que des membres nouvellement admis puissent se procurer ces volumes, il en résulte l'obligation pour la Société de donner à ces membres la faculté d'échanger les suites de ces mêmes ouvrages qu'elle publie actuellement.

En conséquence, le Conseil autorise l'insertion dans la lettre d'avis de la distribution du Ve volume de *Monstrelet*, de la liste suivante des ouvrages contre lesquels les membres qui ne posséderaient pas les volumes antérieurs pourront échanger le cinquième. Cette mesure sera aussi appliquée aux autres ouvrages dont les membres nouveaux n'auraient point reçu les premiers volumes.

Mémoires de Molé	4 vol.	*Acta S. Benedicti*	1 vol.
Villehardouin	1.	*Chronique de Richer*	2.
Lettres de Marguerite d'Angoulême	2.	*Grégoire de Tours. Historia Francorum.* Texte seul.	2.
Lettres et Mémoires de Marguerite de Valois	1.	*Bibliographie des Mazarinades*	3.
Mém. de Pierre de Fenin	1.	*Choix de Mazarinades*	2.
Procès de Jeanne d'Arc	5.	*Mémoires de Coligny et de Villette*	1.
Correspondance de l'empereur Maximilien	2.	*Eginhard*	2.
Vie de saint Louis	6.	*Guillaume de Nangis*	2.
Mémoires de Commines	3.	*Registres de l'hôtel de ville de Paris, sous la Fronde.*	2.
Orderic Vital	5.	*D'Argenson*, tomes I et II.	
Coutumes de Beauvoisis	2.		

On pourra aussi prendre en échange d'un volume les deux volumes du *Bulletin* composant chacune des années 1834 et 1835.

Ce double mouvement de volumes entraînera une petite dépense pour la Société. Mme Renouard devra être chargée de tenir pour chaque ouvrage une feuille à part, sur laquelle seront portés le nom et le numéro matricule du membre qui échange, l'indication du volume qu'il aura choisi, et l'émargement de ce membre.

Cette proposition, qui s'applique seulement aux ouvrages que les membres nouveaux sont dans l'impossibilité de compléter, ayant donné lieu à quelques observations dans le Conseil, il a été décidé que, suivant une délibération antérieure, l'autorisation d'autres échanges ne pourrait être accordée, et avec beaucoup de réserve, que sur une

demande spéciale faite au Comité des fonds et communiquée au Conseil.

7° Le prix du *Bulletin* annuel, qui est de 3 fr. pour le public, sera de 2 fr. pour les membres.

8° Les volumes composant le prix d'Histoire, à décerner, au nom de la Société de l'Histoire de France, à l'élève de rhétorique qui remportera le prix d'histoire du grand Concours universitaire, seront pour 1861 :

1. *Procès de Jeanne d'Arc*...........	5 vol.
2. *Chronique de Villehardouin*.......	1
3. *Mémoires de Mathieu-Molé*.........	4
	10 vol.

Après avoir discuté et adopté ces différentes mesures, le Conseil vote des remercîments au Comité des fonds, et en particulier à M. de la Villegille, président.

— M. L. Delisle, président actuel du Comité de l'Annuaire, est nommé commissaire responsable pour le volume de 1862, imprimé déjà en très-grande partie.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour suivant de la prochaine assemblée générale de la Société, qui aura lieu, aux Archives de l'Empire, le 7 mai prochain :

1° Discours de M. de Barante, président de la Société.

2° Rapport du Secrétaire, M. J. Desnoyers, sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, et notices biographiques sur les membres décédés depuis cette époque.

3° Rapport de MM. les censeurs sur le compte des recettes et des dépenses faites pendant l'année 1860.

4° Lectures de notices historiques.

M. Vallet de Viriville demande la parole pour lire un mémoire sur les *Sources de l'Histoire de Charles VII.*

M. L. Delisle lira aussi un mémoire intitulé :

Recherches sur la Bibliothèque du cardinal d'Amboise.

(Cette lecture a été demandée à l'auteur, postérieurement à la séance du Conseil.)

5° Élection de dix membres du Conseil et de deux censeurs.

La séance est levée à six heures.

II.

VARIÉTÉS.

Lettre au prévôt de Paris; 1295.

Parmi les publications de la Société de Camden, publications qu'il est, comme on sait, très-difficile de se procurer lorsqu'on n'est pas membre de cette association littéraire, figure un petit volume in-4 [1], contenant une *Chronique de Londres* écrite vers le milieu du quatorzième siècle, et remontant jusqu'au milieu du siècle précédent. Le citadin de Londres à qui l'on doit cette sorte d'ouvrage écrit en anglo-normand, y a inscrit à chaque année le nom du maire de la cité de Londres et de ses deux assesseurs, puis un bref sommaire des événements principaux de l'année. Les lecteurs français trouveraient des détails intéressants à glaner dans ce récit, quelle qu'en soit la sécheresse. Aujourd'hui nous n'en voulons reproduire qu'une seule ligne que voici :

En mesme l'an [2] fu Thomas de Turbeville, chivalier, treyné et pendu pur lettres de trésoun.

L'éditeur anglais, M. Aungier, a joint au texte de cette chronique de Londres d'excellentes notes tirées principalement des manuscrits du British-Museum, et parmi lesquelles on trouve, au sujet de ce Thomas de Turbeville et de sa fin tragique, des renseignements qui nous paraissent dignes de passer dans nos recueils français.

On connaît l'habileté peu chevaleresque dont usa Philippe le Bel, en 1294, pour enlever au roi d'Angleterre, Édouard Ier, le duché de Guyenne. On connaît aussi le rôle important joué sous son règne par Charles, comte de Valois, son frère. Mais il ne nous semble pas que nos historiens aient mentionné ni des hostilités commises dès cette époque, à l'instigation de l'Angleterre en Champagne, ni des attaques dirigées en même temps des ports de France sur les côtes du comté de Kent, ni des intrigues nouées alors par le gouvernement français, et nommément par Charles de Valois, au sein de l'Angleterre.

1. Intitulé : *Chroniques de London depuis l'an 44 Hen. III, jusqu'à l'an 17 Edw. III, edited from a ms. in the Cottonian library*, by G. J. Aungier; London, 1844, xxII et 112 pages.

2. C'est-à-dire « en la même année, » la vingt-quatrième du règne d'Édouard Ier (1295). Thomas de Turbeville, chevalier, fut traîné et pendu pour avoir écrit une lettre de trahison.

Sir Thomas de Turbeville était probablement un guerrier de quelque importance. Fait prisonnier par les Français avec ses deux fils, il avait été séduit par une promesse de cent livres de revenu en terres, que le comte de Valois lui avait faite, à se rendre l'homme lige du roi de France, en prêtant le serment d'hommage et fidélité entre les mains du prévôt de Paris, et à jouer dans son pays un rôle odieux. Il devait s'insinuer, comme victime récemment échappée des prisons françaises, dans la confiance du roi Édouard et envoyer à la cour de France avis de tous les mouvements militaires de ses compatriotes, sans négliger de fomenter les soulèvements d'Écossais et de Gallois. Sur les renseignements qu'il fournit en effet, divers armements furent préparés dans les ports de France, notamment une flotte de trois cents navires qui alla attaquer, sans succès d'ailleurs, les ports d'Hythe et Douvres. Bientôt une lettre adressée par le traître au prévôt de Paris fut interceptée, et amena le châtiment que raconte si brièvement la chronique de Londres et qui fut complété par la décapitation des deux fils du coupable.

La lettre interceptée fut déposée dans les archives de la Tour de Londres[1]; il ne paraît pas qu'elle s'y soit conservée en original, mais un chroniqueur de la fin du treizième siècle, Barthélemi de Cotton[2], l'a intercalée dans son récit en la faisant précéder de ces lignes :

1295. Eodem anno quidam miles nomine Thomas Turbevile, captus a Francis in obsidione de Reims et detentus in carcere dicti regis Franciæ, venit in Angliam proditiose se dicens evasisse de carcere dicti regis Franciæ; qui benigne fuit susceptus a domino rege Angliæ et multum honoratus. Sed cum aliquantulum stetisset in curia domini regis Angliæ antedicti, voluit misisse quondam litteram regi Franciæ; nuncius ejusdem eandem domino regi Angliæ detulit, domini sui proditionem seriatim indicans et expandens, quod proditor protendens fugit; sed paulo post captus est.

Tenor litteræ suæ proditionis talis fuit.

A noble beer et seynur provost de paris, syre duz, le seon homelige de ses meyns al bois de viciens, saluz[3].

1. D'après ce fragment, rapporté par M. Aungier, d'un autre document de la Tour : « Item dominus Thomas de Torbeville pro simili confederatione ineunda inter Gallicos et Wallenses et alios..., a carcere regis Franciæ erat liberatus et ad partes Angliæ et Walliæ transmissus. Et in partibus Kantiæ in proditione sua deprehensus et Londoniis suspensus. Et litteræ proditionis predictæ inveniri possunt in thesauro domini nostri regis in Turri Londoniis, inter literas executorias ordidationis, tendentes ad finem destructionis et exhæredationis nationis anglicanæ.

2. Mss. de la bibliothèque cottonienne, *Nero*, C. V, f° 240.

3. A noble baron et seigneur prevôt de Paris, seigneur duc, le sien homme lige devenu tel par l'imposition des mains, au bois de Vincennes, salut.

Cher syre, Sachez ke jo suy venuz seyn et hete a la curt le rey de Engletere, et si trovay le rey a Lundres et muz de noveles me demaunda; Dount jo ly disoye le mez ke jo savoye. E sachez ke jo trovay terre de pés en Guales, dunt jo ne osay bayler la chose ke wus bien savez à Morgan. Sachez ke le rey ad byen granté pès et trowes, mès bien vous gardez et avisez ke nules trues ne pernez si ne seyt a vostre graunt prou; et sachez si nules trues ne feysez graunt prou vus avendreyt, et ceo poez dire a luy haut Seignur [1]. E sachez ke jo trovay sire Johan le fiz Thomas a la curt le rey pour treter pès entre luy et le cunte de Nichole del cunté de Ulvester; mès jeo ne saveye mie uncore coment la bosoyne se prendreyt, kar cete lettre fu fete le jur après ke les cardinaus furent respunduz, dunt jo ne oseye rentucher de les bosoynes ke vus tuchent. E sachez ke poy de garde i ad vers le su de la mer, e sachez ke ille de Wycht est saunz garde, et sachez ke le rey maunde en Alemayne ij cuntes, ij eveskes et ij baruns pur parler et cunseyler al rey de Alemayne de ceste guerre. Et sachez ke le rey maunde en Gascogne xx niefs chargés de blée et de aveyne et de autre vitalie et graunt fuysun de argent; et sire Edmun frère al rey i ira et le cunte de Nichole, sire Hue le Despenser, le cunte de Warwyk et muz des autres bone genz, et ces poez dire a luy haut Seygnur. E sachez que nus quidoms[2] aver assez a fere ver ceus de Escoce, e si ceus de Escoce se relevent contre le rey de Engletere, le Gualeys se releverunt autresi. E ceo ay-jeo ben fest, et Morgan me ad ceo ben encovenauncé. Dunt jeo wus conseyl ke vus hastivement maundez graunz genz en Escoce, kar si lenz poez entrer, a tuz jurs gayné le averez; e si vus voylez ke jeo là voyse, maundez al rey de Escoce ke il me trove a tote ma gent, a lur costages, honurablement; mès ben vus avisez si vus voylez ke jo la voyse ou nun; kar jeo crey ke plus vostre pru freye pur attendre a la curt le rey pur espier et enquere noveles ke pur vus seent, qar tut ceo ke jeo pus enquere jeo le vus fray a saver. E me maundez Perot ke fut mon gardeyn en la prison u jeo fu, kar a luy diray chose ke jeo saveray desore en avaunt et par luy vus enveray les veies ke jeo ben say. E pur Deu vus pri ke vous vous remembrez et avisez de les promesses be vous moy promistes de par le haut seynur, ceo est a saver cent livres de terre a moy et a mes heyrs. E pur Deu vus pri de mes enfaunz, ke il ne éent nule defaute taunt come il sunt en vostre garde de manger ne de beyvre ne de autre sustenaunce; e pur Deu vous pri ke

1. On voit, par la complainte en vers placée à la suite de cette lettre, que le haut seigneur principal auteur de cette intrigue était Charles de Valois, frère du roi de France.

2. Nous croyons.

vous avisez coment joe pus estre paé ensi kar jeo ne ay ren ke tut ay ren ke tut ay perdu ausi bien de ça comme de la et ren ne ay de vous, fors vostre graunt leauté; en quey jeo moy afy mut. Hardiement vus afiez en le portur de ceste lettre e curteysie ly facez; e sachez ke en graunt pour suy et en graunt dute kar acone genz unt suspeciun vers moy pur ceo ke jeo ay dyt ke jeo suy eschapé hors de la prison. Voz voluntez moy maundez en totes choses. A Deu, qe vous gard.

Le garde de la prévôté de Paris qui se trouvait en charge, en 1293, était Guillaume de Hangest. On ne connaît de lui que son nom.

A cette lettre l'éditeur anglais a joint une pièce de vers contemporaine à l'événement et puisée à la même source [1]. Nous la reproduisons en y introduisant quelques corrections et éclaircissements :

Seignurs e dames, escutez :
De un fort treïtur orrez
Ke aveit purveu une treïson.
Thomas Turbelvile ot à non.
A Charlys avéit promis
E juré par séint Denys
Ke il li freit tute Engletere
Par quentise e treson conquere;
E Charles li premist grant don :
Teres e bon garison.
Li tréïtre à Charlis dit
K'il aparillast sans respit
De bone nefs grande navie
Et de gent forte compaignie;
E il le freit par teus garner
Ou ils dussent ariver
En Engleter sodeinement.
Li traiture sanz targement
En Engletere tot se mit;
Au rei, sire Edwards, vint e dist
Ke si après li [2] vodra fere,
Tutes ses choses deust conquere
Ke sire Charlis li aveit
A force et a tort tollet;

1. Ms. biblioth. Cotton.; *Caligula* A, XVIII.
2. D'après ses avis.

Issi que celi losengur
De ambepart fu traïtur.
Sir Edeward n'entendi mie
Del tréître sa tricherie
Ke il aveit issi purveu.
A grand honur le ad receu
E en sa curt fut grant meïstre.
Quant ot espié tut son eistre
E le conseil de Engletere,
Li treitre feseit un bref fere
A sire Charlis privément
Où ariver deuissent sa gent
En Engletere, et li pais prendre.
A sire Edward fut fet entendre
(Cum Deu le out destiné)
E le breif li fut mustré
E tout ensemble la treson.
Li rei fit prendir cel felon,
Thomas, le treitur devant dit
Ke fést fere cel escrit.
A Lundres, par mie la citée,
Treigner le fist en une corée
De une cor envolupé ;
Nul autrement ne fut armé ;
Haume n'out, ne habergun.
Cillante pierres[1] a grount fusiun
Avet-il entur son flanc
Ke li raèrent[2] le sanc.
Après fu li traitre pendu
E le alm' al' à Belzebuh[3].
Ne aveit autre gareson.
Issi doit l'en servir felon.
En furches pent li malurez
Des chenes e de fer liez ;
Nul home ne l'deit enterrer.
Tant cum son corps porra durer
Iloec pendra cel trichéour.
Teu garison ad son labour.

1. *Cillentes, Jactu motas.*
2. *Retraxerunt.*
3. « Et son âme alla à Belzebuh. » Variante : « E l'alme à Belzebub rendu. »

Ore pourra Charles, pur ver[1],
Après li longement garder
Einz h'il venge[2] pur sa treison
Demander de li garison.
Sire Edward pur la grant navye[3]
De France ne dona une aylle.
De vaillante gent fist la mer
De tute part mut ben garder.
De Engletere sunt failliz
Ly Franceys, e sunt honiz;
En la mer (un) grant tens flotèrent;
Li pors pluseurs de eus tuèrent.
A Dover firent sodoinment
Une assaut, e de léur gent
Plus de cinq sent y perdirent.
Unkes plus de prou ne firent.
Ore sunt tuz, jeo quide, néez
Ou en lur teris retornez,
E penduz pur lur servise
Ke Engletere n'aveyent prise :
E ceo Charles lour promist
Si nul de éus revenist.
Sire Charles, bon chevaler,
Lessez ester ton guerrer[4].
Acordez à ton cosin,
E purpensez de la fin.
Si Engletere guerirez[5]
Jammès ben n'espleyterez[6].
Ne ne firent voz ancestres
Ke se tindrent si grant mestres :
Ly ducs Lowys, ton parent[7],
Estace le moyne[8] ensement,

1. En vérité.

2. Avant qu'il vienne.

3. Flotte.

4. Ta guerre.

5. Si vous attaquez l'Angleterre.

6. N'achèverez.

7. C'est-à-dire ton ancêtre; il s'agit sans doute ici de l'expédition malheureuse faite en Angleterre par Louis VIII, lorsqu'il n'était encore qu'héritier présomptif de la couronne de France.

8. L'expédition de Louis VIII en Angleterre eut lieu en 1216 et 1217. A cette

E autres Francéys assez
Ke ne sont pas ici nomez.
Damne Déu omnipotent
Vous doynt bon acordement,
Amen.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

24. — *Annuaire du bibliophile,* du bibliothécaire et de l'archiviste pour 1861, par Louis Lacour. Deuxième année. Paris, Meugnot et Claudin, VIII-300 p. in-18.

Comme nous l'avions supposé en annonçant le premier volume de cet utile manuel (*Bulletin*, 1860, p. 219), il a pris d'une année à l'autre un développement notable. Le second volume contient le tableau de l'état actuel des bibliothèques de Paris, celui des archives de l'Empire avec les listes du personnel ; l'historique de l'École des Chartes, le tableau de son enseignement, la liste des archivistes paléographes et celle des thèses (que nous avons donnée dans un précédent *Bulletin*) ; un chapitre sur les collections d'amateurs de quelque célébrité ; un autre sur les archives de famille. Une seconde partie, intitulée « Miscellanées, » contient diverses notes de MM. F. Denis, P. Malassis, de Montaiglon, A. Berty et Méray ; sous le titre de *Souvenirs*, M. Lacour a résumé l'histoire bibliographique de l'année, surtout celle des ventes remarquables, et l'ouvrage se termine par un petit dictionnaire des principales publications que l'année 1860 a vues naître.

25. — *Perspective de Viator,* ou traité de artificiali perspectiva, par Jean Pélerin, chanoine de Toul ; publié par M. A. de Montaiglon. Paris, Tross, 1861. Un vol. in-fol. (60, 75 et 300 fr.)

Jean Pélerin, né vers 1444, à Maillezais, en Poitou, et mort en 1524 après avoir été quarante-cinq ans chanoine à la cathédrale de Toul, aimait à la fois les voyages et les beaux-arts. Il avait recueilli dans ses pérégrinations un album de dessins crayonnés avec une extrême sobriété de détails, et il l'offrit au public en

dernière date est raconté dans la vie de Philippe Auguste, par Guillaume le Breton, un combat héroïque soutenu en vue de la côte anglaise par un vaisseau français contre quatre vaisseaux anglais. Le bâtiment français était commandé par un chevalier nommé Eustache le Moine que les vainqueurs décapitèrent avec tous ses compagnons.

l'an 1505. Cette œuvre « n'est de main de peintre, » comme le dit son auteur, et n'a pas non plus, pour nous du moins, le caractère scientifique auquel son titre *De artificiali perspectiva* semble aspirer; mais on ne saurait examiner sans curiosité une cinquantaine de planches, où sont représentés, d'une manière sommaire et toutefois exacte, un certain nombre d'édifices de la fin du quinzième siècle (notamment la grand'chambre du Parlement et la nef de Notre-Dame de Paris), ainsi qu'une foule d'objets de la même époque, depuis l'intérieur d'une chambre à coucher somptueuse jusqu'à la carriole de voyage du *Viator*, ainsi que Pélerin aimait à s'appeler. Cet ouvrage, dont la principale édition est tellement rare qu'on n'en connaît qu'un exemplaire, est reproduit en fac-simile par les soins de MM. Tross et précédé d'une ample notice dans laquelle M. de Montaiglon élucide avec son habituelle sagacité les obscurités nombreuses que le vieux chanoine de Toul avait semées dans son album.

26.— *Tombeau de saint Mamert*, instituteur des Rogations, récemment découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre, à Vienne. Notice par M. A. de Terrebasse. Paris, Dumoulin; 20 p. in-8 avec pl.

Continuation des études de M. de Terrebasse sur les inscriptions chrétiennes du Dauphiné. Saint Mamert était évêque de Vienne vers 476. M. de Terrebasse pense que le tombeau trouvé l'année dernière et l'inscription à lettres liées gravée sur l'une de ses faces sont une restauration du dixième siècle. Voici l'inscription :

Mole sub hac lapidum sanctissima
Membra teguntur hujus pontificis
Urbis sacrique Mamerti.
Hic triduanum cum sollempnibus letaniis
Indixit jejunium, ante diem qua cele-
Bramus Domini ascensum.

H. L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 MAI 1861

A trois heures,

Aux Archives de l'Empire, dans la salle des Cours de l'École des Chartes,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

(*Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin 1861.*)

M. le Président prononce le discours suivant. (Voir ci-après p. 67.)

M. J. Desnoyers, secrétaire, lit son rapport annuel sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale en mai 1860, et plusieurs notices biographiques sur des membres que la Société a perdus depuis cette époque. (Voir plus loin, p. 70 et 81.)

1. M. le Président ayant été obligé de quitter l'assemblée avant la fin de la séance, pour se rendre à l'Académie française, à l'occasion d'un vote important, a été remplacé par M. J. Quicherat, l'un des deux vice-présidents.



M. Laloy, l'un des deux censeurs, lit, en son nom et au nom de M. Dutens, le rapport annuel sur le mouvement des finances de la Société pendant l'exercice 1860. (Voir ci-après, p. 95.)

Les conclusions de ce rapport, tendant à approuver la gestion de M. le Trésorier, sont adoptées par l'assemblée.

— M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation de l'assemblée :

1188. M. Charles Vatel, docteur en droit, avocat, président de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, à Versailles, rue Neuve, 27 ; présenté par MM. Sainte-Marie Mevil et Parent-de-Rosan.

1189. M. Henri Ernest Lot, avocat à la cour impériale, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste auxiliaire aux archives de l'Empire, rue de l'Odéon, 19 ; présenté par MM. Lallemand et E. Dupont.

1190. M. Alphonse de Ruble, rue Saint-Lazare, 66 ; présenté par M. le duc de Fezensac et par M. de Barante.

1191. M. le prince de Cistria, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 104 ; présenté par M. le comte Jules de Cosnac et par M. le comte de Rasilly.

Élections.

L'assemblée procède, par la voie du scrutin, au renouvellement du quart des membres du Conseil dont les fonctions cessaient en 1861, conformément au règlement, ainsi qu'à la nomination des deux censeurs.

Sont réélus et proclamés membres du Conseil :

MM. De Barante,
De Chabrillan,
Chéruel,
J. Desnoyers,
Lacabane,

MM. Lascoux,
Marion,
De Mas-Latrie,
Mignet,
Thiers.

Quelques voix se sont portées sur MM. Ed. de Laboulaye, Vallet de Viriville, Leroux de Lincy, de Barthélemy et Himly.

Sont réélus pour l'année 1861 les deux censeurs en exercice,

MM. A. Dutens et Laloy.

— M. le Président donne avis à l'assemblée qu'une pétition au Sénat,

en faveur des chrétiens d'Orient, est déposée sur le bureau, afin que ceux de MM. les membres qui le jugeraient convenable veuillent bien y apposer leur signature, comme l'ont déjà fait plusieurs membres du Conseil dans sa dernière séance.

— M. le Président présente à l'assemblée le tome V[e] des *Chroniques de Monstrelet*, dont l'impression vient d'être achevée, et qui sera distribué sous très-peu de jours à MM. les sociétaires, avec le III[e] volume des *Mémoires de d'Argenson*, terminé depuis plusieurs mois.

La Société reçoit de la part de l'auteur le mémoire suivant :

Notice sur le tombeau de saint Mamert, instituteur des Rogations, récemment découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre, à Vienne. Par M. Alfred de Terrebasse. Vienne et Paris, chez Dumoulin, 1861. In-8.

Lectures historiques.

M. Vallet de Viriville lit un mémoire sur les *Sources historiques du règne de Charles VII*. (Voir p. 111.)

M. L. Delisle, membre de l'Institut, lit un mémoire sur l'ancienne *Bibliothèque du cardinal d'Amboise*. (Voir p. 99).

La séance est levée à six heures.

Discours de M. de Barante, président de la Société.

Messieurs,

Il vous sera rendu compte des travaux de votre Conseil d'administration et de l'emploi des fonds de la Société. Vous verrez avec satisfaction que le nombre des sociétaires continue à s'accroître. Ainsi nos publications pourront se multiplier, à mesure que s'augmenteront nos ressources. A la continuation des éditions de Monstrelet, de d'Argenson et de Wavrin sera ajoutée une chronique du quatorzième siècle, qui jusqu'ici était restée inédite, on pourrait même dire ignorée. Elle a été découverte par M. Luce, déjà connu par de savants travaux et spécialement par une histoire de la Jacquerie.

Cette chronique commence à l'avénement de Philippe de Valois, et

se termine à la démence de Charles VI. Elle embrasse donc un espace de soixante-cinq ans. Rien n'indique son auteur. M. Luce suppose, avec vraisemblance, qu'elle a été écrite par un ecclésiastique, qui vivait à Rouen, et qui était contemporain des événements qu'il raconte. Il écrivait donc en même temps que Froissart, et ses récits se rapportent aux mêmes faits et aux mêmes personnages; mais la différence est grande du simple chroniqueur au célèbre historien. Il ne faut point s'attendre à cette représentation vivante des événements et dès personnages, à ces scènes de drame et d'épopée, qui ont à la fois le charme de la vérité et de l'imagination. D'ailleurs Froissart vivait à la cour des rois; il conversait avec les capitaines et les chevaliers, tandis que l'obscur auteur de la chronique observait et jugeait d'un point de vue, qui a cependant un autre genre d'intérêt, en nous faisant connaître quel était alors le sort du pauvre peuple et l'état du pays de France. Ils peuvent encore moins être comparés comme écrivains. Toutefois on remarque dans cette chronique combien la langue française avait fait de progrès depuis un siècle, combien les mots avaient pris un sens plus exactement déterminé, et comment les règles grammaticales étaient mieux établies. Il y a même tels récits, qui pourraient être mis en comparaison avec les narrations de Froissart, entre autres les amours du prince de Galles et de la veuve de messire Thomas Holland.

Mais la différence des sentiments et des opinions est encore plus marquée que la différence de langage. Le chroniqueur normand nous fait bien mieux connaître ce que pensaient et disaient le clergé, les magistrats et la bourgeoisie.

Le quatorzième siècle fut une des plus tristes époques de l'histoire de France. Alors commença cette guerre de cent années entre la France et l'Angleterre. Ce n'était pas une guerre régulière : on ne connaissait pas alors ces grandes armées, qui représentent une nation entière, dont la marche est régulière, dont la rencontre décide de toute une campagne, et qui s'avancent avec ordre dans le pays des vaincus. Les Anglais possédaient déjà plusieurs provinces sur le continent; ils avaient pour alliés des vassaux du roi de France, révoltés contre lui. La guerre était dispersée sur tout le royaume; de grandes batailles furent perdues; le roi Jean fut fait prisonnier. Pendant sa captivité, le peuple de Paris se rendit indépendant de l'autorité royale, et s'allia avec les princes de Navarre, parents et ennemis du roi, et appela même les Anglais. Diverses armées, soit françaises, soit anglaises, se disputaient les provinces et les villes; puis se formèrent les grandes compagnies, qui n'étaient d'aucune nation, et guerroyaient pour le pillage ou exigeaient des rançons.

Ce malheureux état de la France est raconté avec détail. Froissart

était plus Anglais que Français, et ne s'apitoie pas assez sur les misères du royaume; au lieu que le sentiment patriotique apparaît sans cesse dans les récits du chroniqueur. La France était encore loin du moment où ses provinces devaient former un seul royaume; mais on y reconnaît déjà un même caractère et un même esprit.

C'est ainsi que le chroniqueur se complaît à rapporter un témoignage rendu par les Anglais au caractère français. Pendant la guerre où les Français et les Espagnols combattaient contre les Anglais, l'amiral de Castille fit prisonnier le comte de Pembroke et plusieurs gentilshommes anglais. « Il leur fit mettre les fers aux mains et les amena devant le roi d'Espagne, ainsi que leurs soldats attachés deux à deux avec des cordes, comme des couples de chiens. » Alors s'adressant aux Français, Pembroke leur dit : « Ah! nobles gens de la douce France, si nous étions vos prisonniers, nous ne serions pas si vilainement menés, et si durement traités. »

Je citerai encore un autre passage, en preuve de la fraternité nationale qui régnait déjà en France. Poitiers était tombé aux mains des Anglais. Après une victoire qu'il venait de remporter, Jean de France, duc de Berry « — s'approche, bannières déployées, devant la noble « cité. Les bourgeois et les citoyens étaient bons et vrais Français; en « voyant les bannières des fleurs de lis, ils se mirent à crier *Montjoie!* « Inspirés par la grâce de Dieu et par leur vertu naturelle, ils deman- « dèrent à se refaire Français, mirent les Anglais hors de la cité, et « rendirent les clefs de la ville à Mgr le duc de Berry. »

En lisant ces tristes récits, en réfléchissant sur l'état de la société humaine pendant ces siècles de désordre et de carnage, qui succédaient à des époques de barbarie plus déplorables encore, ne devons-nous pas être reconnaissants envers la Providence, qui nous a fait naître dans un temps meilleur? Malgré le règne de saint Louis, malgré les essais d'administration de Philippe le Bel, le progrès de la civilisation fut arrêté pendant le siècle qui vint après. La guerre fut continuelle : guerre irrégulière et rendue plus cruelle par l'absence du droit des gens. L'affranchissement des communes et la formation de la bourgeoisie n'étaient encore que des moyens de résistance, et non pas une garantie de l'ordre public. Le respect de la loi, le sentiment du droit n'exerçaient encore aucune autorité. La Jacquerie est un sanglant témoignage de ce qu'avaient alors à souffrir les malheureux habitants des campagnes. C'était un temps de massacres et de supplices. La vie de l'homme n'était comptée pour rien; la justice et les punitions n'étaient que des vengeances.

Cependant la civilisation chrétienne n'a point cessé de suivre son cours progressif. La conscience humaine s'est éclairée; elle a distingué le droit et le devoir; elle a eu le vrai sentiment du juste. La religion a

enseigné la pitié et la charité; la fraternité des diverses classes de la société a été reconnue; on a appris à respecter la vie de l'homme.

Mais durant le long intervalle des cinq cents ans qui se sont écoulés depuis les calamités du quatorzième siècle, la civilisation n'a point avancé d'un pas égal et régulier; ses progrès ont parfois été interrompus ou arrêtés; on a pu même croire qu'elle rétrogadait. Toutefois, à considérer, non pas les variations de la politique, mais les mœurs et l'état des esprits, nous devons nous féliciter d'être bien loin du temps de Froissart et de notre chroniqueur anonyme.

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1860, et notices nécrologiques sur plusieurs membres décédés depuis cette époque;

Par le secrétaire, M. J. Desnoyers,

Messieurs,

Autant la prospérité toujours croissante de notre Société rend plus facile et plus agréable le devoir de vous soumettre, au nom de votre Conseil administratif, les comptes rendus soit de la marche progressive de vos publications, soit de l'accroissement régulier de vos ressources financières, qui en sont la base indispensable, autant cet exposé de vos travaux régulièrement continués est-il peu susceptible d'intérêt et d'aperçus nouveaux.

En effet, la plupart des publications dont j'ai aujourd'hui à vous entretenir sont des suites d'ouvrages que vous avez déjà appréciés par la lecture des premiers volumes qui vous ont été distribués ou qui, par le notoriété historique, échappent à tout besoin d'analyse. Vous savez, messieurs, qu'avant d'entreprendre des publications nouvelles votre Conseil a surtout à cœur de poursuivre les ouvrages déjà commencés; il cherche le plus souvent à se garantir de la séduisante tentation d'aborder de nouvelles publications, malgré l'attrait de la variété et la convenance incontestable de faire succéder à des documents de longue haleine des écrits de moindre étendue, plus faciles à terminer et à placer.

C'est ainsi que les quatre volumes qui vous ont été distribués pour l'exercice de 1860 appartiennent tous à des ouvrages considérables,

Grégoire de Tours, — *Monstrelet*, — *Wavrin*, — *d'Argenson*, dont la publication est commencée depuis plusieurs années.

Ayant eu l'honneur de vous en entretenir l'an passé, je dois me borner à vous signaler aujourd'hui les volumes qui représenteront l'exercice courant. Trois d'entre eux sont encore des suites :

Le tome V[e] des *Chroniques de Monstrelet*, par M. Douet d'Arcq;

Le tome III[e] des *Chroniques de Wavrin*, par Mlle Dupont;

Le tome III[e] des *Mémoires de d'Argenson*, par M. Rathery.

Un seul est nouveau, la *Chronique des quatre premiers Valois*, qui s'étend de 1327 à 1393. Elle a pour éditeur M. Siméon Luce, archiviste de la préfecture du département de la Seine-Inférieure, connu par plusieurs autres travaux historiques fort estimés. L'analyse et l'appréciation si intéressantes que vous venez d'entendre de ce dernier ouvrage, qui comble un vide dans la série des chroniqueurs du quatorzième siècle, ainsi que dans nos collections, parallèlement à Froissart, antérieurement à Monstrelet, avec un caractère tout différent, me dispensent d'entrer à ce sujet dans aucun autre détail. Le volume unique que doit former cette chronique inédite, et dont l'impression est fort avancée, paraîtra avant peu de mois. J'avais essayé, l'an dernier, d'indiquer la place qu'elle doit occuper au milieu des autres sources du quatorzième siècle; l'autorité bien autrement compétente de notre illustre président donne un nouveau prix à cette publication, en la faisant mieux connaître à l'avance.

Quant aux trois autres volumes, deux sont achevés et vous seront distribués sous peu de jours. Ce sont le cinquième de *Monstrelet* et le troisième de *d'Argenson*.

Le tome cinquième de *Monstrelet*, qui s'étend de l'année 1431 à l'année 1440, continue le règne de Charles VII. Il retrace une partie des événements les plus tristement dramatiques de cette déplorable époque, déchirée par la guerre étrangère et par les dissensions intérieures. Dans ce même volume on lit, à quelques années d'intervalle, le récit de l'entrée triomphale à Paris du jeune roi d'Angleterre Henri VI (1431), et du roi de France Charles VII (1437). Mêmes fontaines d'hypocras, mêmes jeux et pantomimes de mystères et de légendes, même curieux accueil de la foule, mêmes honneurs de la part des magistrats et des bourgeois.... Jeanne d'Arc a été suppliciée et n'est point encore réhabilitée; le Dauphin se révolte; la Praguerie agite les provinces; les villes passent de la France à l'Angleterre, de l'Angleterre à la France. Cependant l'horizon commence à s'éclaircir : le traité d'Arras est signé, le duc de Bourgogne se réconcilie avec la cour, et sous peu d'années la Normandie et la Guyenne redeviendront françaises.

M. Douet d'Arcq, éditeur consciencieux et zélé de cet ouvrage, est tout prêt à en achever la publication, qui sera complétée par deux et peut-être par trois autres volumes, avec toute l'activité que le Conseil voudra bien autoriser.

Le troisième volume de *d'Argenson* continue, pour les années 1740 et 1741, le récit, un peu long et un peu minutieux peut-être, des intrigues de cour, des intrigues ministérielles et d'autres intrigues d'un ordre moins relevé, mais qui sont loin d'être étrangères aux premières. C'est le tableau du mouvement des affaires publiques en France et à l'étranger; c'est l'exposé des vues d'économie politique qui ont fait à d'Argenson une réputation qu'on a vainement cherché à amoindrir. On trouve dans ce mélange des choses les plus graves et des propos les plus légers, dans cet exposé des impressions de tous les jours, variant parfois d'un jour à l'autre, retracées par un personnage important mêlé souvent avec passion et partialité à la plupart des grandes affaires, la peinture fidèle de cette cour de Louis XV où les plus grands intérêts de la politique de la France et de l'Europe étaient en jeu entre les petits soupers du roi et le cabinet tout-puissant du vieux cardinal de Fleury.

Quelque jugement qu'on porte sur ces mémoires, ils seront désormais indispensables à la connaissance du mouvement des idées et à l'étude des origines, souvent obscures de beaucoup de faits dont l'histoire ne présente que les résultats généraux après leur accomplissement. Les *Mémoires de d'Argenson* tiendront toujours parmi les sources historiques du dix-huitième siècle une grande place, et auront leur valeur propre entre ceux de Saint-Simon, dont la célébrité presque populaire ne fait que s'accroître, et ceux du duc de Luynes (1735-1758) tout récemment publiés, et au-dessus du Journal de Dangeau dont le caractère est si différent. M. Rathery, dont l'expérience d'habile éditeur est justement appréciée, n'a rien négligé pour atténuer autant que possible, dans une bonne table analytique, le désordre apparent qui résulte du mode de rédaction première de ces mémoires, écrits sous forme de journal.

Les *Chronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin* seront terminées avec le troisième volume, actuellement sous presse. Les morceaux inédits, exclusivement propres à l'auteur, sont plus nombreux dans ce volume que dans les précédents. Il s'étend depuis l'année 1469 jusque vers la fin du quinzième siècle, époque à laquelle s'arrêtent ces chroniques. Il a fallu toute la sagacité et la connaissance parfaite de cette période historique que possède Mlle Dupont, pour avoir su démêler, au milieu d'une compilation prolixe qui ne renfermait pas moins de dix volumes in-folio manuscrits, ce qui était véritablement

inédit, et les sources des divers emprunts faits par l'auteur aux autres historiens ses contemporains.

Il ne serait pas étonnant que des érudits ou des sociétés historiques d'Angleterre, reprenant un jour l'ensemble de ces chroniques, ne les missent intégralement en lumière, ainsi qu'on l'a déjà fait pressentir. Mais nous devrons nous féliciter qu'un éditeur consciencieux, comme celui qu'avait choisi la Société de l'Histoire de France, n'ait pas craint de se donner la peine extrême d'en élaguer d'avance tout ce qui était déjà connu par d'autres sources, ou qui leur était même textuellement emprunté, réduisant ainsi à la portion véritablement neuve et utile une des compilations historiques dont la lecture serait des plus fatigantes.

Notre savant et à jamais regrettable collègue M. Guérard avait proposé, il y a bien des années, au Conseil, entre autres projets utiles qui n'ont point encore été réalisés, de préparer un choix de ce qu'il y avait de vraiment neuf et original dans les chroniques, surtout dans les chroniques religieuses du moyen âge. On sait que les rédacteurs de la plupart d'entre elles, prenant le plus souvent pour modèle les grandes Chroniques de Saint-Denis, ajoutaient aux récits des événements qu'avait pu recueillir leur abbaye ou qui l'intéressaient plus directement, des sortes d'histoires générales qui avaient entre elles beaucoup d'analogie et manquaient de toute originalité. Si le projet de M. Guérard ne fut point adopté ou tout au moins examiné définitivement, c'est que déjà ce choix était fait en partie dans la grande collection des historiens de France de D. Bouquet et de ses savants continuateurs. Mais il n'en est pas moins vrai que ces chroniques originales sont tellement disséminées et dépecées dans ce précieux recueil que la recherche en est assez difficile, et qu'en réduisant avec sagacité à leur portion neuve et originale les nombreuses compilations historiques du moyen âge, on faciliterait grandement la connaissance des faits nouveaux. C'est ce que Mlle Dupont a fait pour une grande chronique politique du quatorzième siècle. Les amis de l'histoire doivent lui en être reconnaissants.

Quoique les deux publications périodiques que la Société fait paraître chaque année occupe un rang secondaire, relativement à l'ensemble des ouvrages originaux qui sont le but principal de notre association, néanmoins il serait injuste de ne pas reconnaître les services rendus aussi par le *Bulletin* et par l'*Annuaire historique*.

Vous aurez remarqué, messieurs, dans le *Bulletin* des lettres de l'historien Bernard du Haillan ; — des extraits de comptes de dépenses communiqués par M. V. de Viriville et par M. L. de Mellicoq, documents curieux pour l'histoire des usages au quatorzième, quinzième et seizième siècles ; — les observations de Brequigny sur différents pro-

jets de glossaires de la langue française ; — la liste complète des thèses historiques soutenues depuis douze ans par les élèves de l'École des Chartes, et dont la publication serait désirable, etc. A ces documents, M. Bordier ajoute des indications bibliographiques dont vous appréciez l'utilité.

Quant à l'*Annuaire*, j'ai rappelé, l'an dernier, les principaux articles qui ont composé les précédents volumes et il ne m'appartient pas d'appeler votre attention sur les difficultés et la nouveauté du travail de *Géographie ecclésiastique* continué dans le volume de 1861, et qui doit aussi former celui de 1862. Publié sous un autre format, il eût peut être rendu plus général le service que j'ai cru pouvoir espérer pour la géographie historique du moyen âge, de ces recherches non interrompues depuis plus de dix années.

Après avoir assuré les publications de l'année présente, votre Conseil administratif s'est aussi préoccupé de l'exercice prochain. Rien n'était plus facile. On a d'abord pensé aux ouvrages à compléter ; tout naturellement le choix s'est fixé sur la continuation des Œuvres diverses (*Opera minora*) de *Grégoire de Tours*, dont il n'aura rien paru en 1861. La copie du tome IIIe de ce recueil, qui termine les livres de *la Gloire des confesseurs*, devra être remise, texte et traduction, avant le mois de janvier prochain. C'est du moins ce que nous a fait espérer M. Bordier, dont l'activité consciencieuse vous est connue. Nous ne doutons pas qu'il ne se fasse un jour le défenseur du père de notre histoire contre le jugement nouveau que vient de porter un jeune archiviste paléographe, M. Lecoy de la Marche, sur l'autorité historique de Grégoire de Tours. Exagérant jusqu'au paradoxe les reproches qu'on a pu faire aux récits de cet historien de ne pas assez distinguer les faits véritables, dont il avait été témoin et contemporain, des événements étrangers, dont il n'était que l'écho affaibli et quelquefois altéré, étendant à la plupart de ses écrits le caractère évidemment légendaire, que personne ne refuse à certaines parties des œuvres de Grégoire de Tours, l'auteur de cette thèse prétend détruire presque toute l'autorité de l'historien le plus original et le plus complet de la période mérovingienne. On est généralement d'avis qu'on peut reconnaître dans ses récits quelques interpolations fort anciennes, ayant ainsi elles-mêmes un caractère historique. Mais il y a loin de là à cette condamnation sévère et exclusive qu'on voudrait prononcer contre l'opinion et le témoignage de tant d'érudits et contre une tradition si constante. Fort heureusement ce jugement n'est pas sans appel.

Au tome troisième de *Grégoire de Tours* le Conseil adjoindra pour 1862 le sixième de *Monstrelet*, le quatrième de *d'Argenson*, et un ouvrage, les *Mémoires de Nicolas Bricheteau*, *marquis de Beauvais-Nangis*,

dont l'impression, suspendue depuis plusieurs années, ne tardera pas à être reprise, ainsi que je vais avoir l'honneur de vous l'exposer.

Il y a plus de quinze ans, M. de Monmerqué, que la Société et les études historiques et littéraires ont eu le malheur de perdre l'an dernier, avait proposé au Conseil la publication du manuscrit autographe de ces mémoires, concernant l'histoire de la fin du seizième siècle et du premier quart du dix-septième, depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII (l'auteur est mort en 1634). Ce sont les souvenirs très-présents d'un vieillard qui a vécu à la cour et qui, se recueillant vers la fin de sa carrière, adresse à son fils ses impressions. Plusieurs fragments lus dans nos assemblées générales ont pu donner à la Société un avant-goût de ces mémoires autographes, entièrement inédits jusqu'alors, et dont l'original appartenait à M. de Monmerqué.

La publication de ces mémoires fut autorisée en décembre 1845 et l'impression commença seulement en 1855. Différentes causes et surtout l'affaiblissement de la santé de notre savant collègue pendant ses dernières années, ainsi que les soins qu'il donnait aux nouvelles éditions des deux grands ouvrages auxquels il a attaché son nom, les *Lettres de Mme de Sévigné* et les *Mémoires de Tallemant des Réaux*, firent suspendre cette publication, que la mort de M. de Monmerqué semblait devoir tout à fait interrompre. Il n'en sera pas ainsi : grâce aux intentions bienveillantes de la famille de notre respectable collègue et particulièrement de sa veuve et de son gendre, M. Mariani, qui sont entrés pleinement à cet égard dans les vues qui leur ont été exposées de la part du Conseil, ce manuscrit précieux est aujourd'hui la propriété de la Société.

M. Taillandier, qui remplissait les fonctions de commissaire responsable pour cette publication et dont l'initiative désintéressée en a facilité la reprise, veut bien se charger d'en devenir éditeur pour la Société, de continuer et d'achever ainsi le travail de M. de Monmerqué. Il nous a fait espérer que vers la fin de cette année, ou au commencement de l'année prochaine, la copie du manuscrit pourrait être livrée à l'impression, soit qu'on retrouve celle qui avait servi à M. de Monmerqué et qu'il avait faite en partie de sa propre main, soit qu'une copie nouvelle de l'original devienne nécessaire.

Les publications des deux exercices 1861 et 1862 étant assurées, il restait à s'occuper de l'avenir; votre Conseil n'y a pas manqué. D'abord il faudra terminer *Grégoire de Tours*, *Monstrelet* et *d'Argenson*, dont il restera encore à publier un volume pour le premier ouvrage, un ou deux pour le second et quatre volumes pour le troisième.

Le Conseil s'est aussi préoccupé de l'achèvement d'un ouvrage interrompu depuis plusieurs années, les *Chroniques d'Anjou*, dont le

tome Ier a paru en 1855. M. Marchegay, éditeur de ces chroniques que la Société offrait comme un modèle à d'autres publications analogues à faire dans les départements, publia seul le premier volume ; il avait pour collaborateur dans l'achèvement du second volume M. André Salmon, que les études historiques ont eu le malheur de perdre depuis peu de temps. Celui-ci avait collationné à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, plusieurs chroniques d'Anjou, tandis que M. Marchegay faisait un travail analogue en Angleterre, au musée britannique et dans la riche bibliothèque de sir Thomas Philipps. Les manuscrits préparés pour ce volume sont maintenant entre les mains de M. Marchegay, qui avait bien voulu se charger de terminer seul le travail. Son séjour actuel à la campagne, des affaires et des pertes de famille, une santé assez délicate, doivent nous faire craindre que M. Marchegay ne diffère encore quelque temps cette publication. Toutefois, il vient lui-même d'offrir au Conseil, dans le cas où il se verrait dans l'impossibilité de terminer son travail vers la fin de cette année, de vouloir bien lui désigner un co-éditeur. Les excellents écrits historiques que M. Marchegay a publiés sur l'Anjou, partie de la France qu'il a si bien étudiée et dont il a pendant plusieurs années dirigé les archives, doivent nous faire désirer qu'il puisse achever lui-même le second volume des *Chroniques d'Anjou*.

Plusieurs autres publications, adoptées en principe, doivent aussi avoir leur tour dans la série des publications de la Société.

Ce n'est qu'avec une sorte de scrupule que je rappelle les *Chroniques de Froissart ;* mais je ne puis manquer d'exprimer le vœu que vient de nous transmettre le savant et consciencieux éditeur de cet ouvrage, M. Lacabane, directeur de l'École des Chartes. Loin de renoncer à une publication projetée dès l'origine de notre Société, dont les matériaux s'accroissent chaque année, dont les découvertes nouvelles dans la bibliothèque du Vatican, à Rome, et dans d'autres dépôts publics semblent reculer aussi la mise en œuvre, M. Lacabane entretient l'espérance d'en soumettre bientôt au Conseil le résultat définitif. J'eus l'honneur de vous exposer, messieurs, l'an dernier, la participation plus ou moins directe que voulut bien offrir un savant belge qui s'est aussi occupé avec beaucoup de succès de Froissart, et qui prépare une édition complète de *G. Chastelain*, M. Kerwin de Lettenhove. Celui-ci, présent à cette séance, nous assurait récemment que personne plus que lui ne verrait avec bonheur M. Lacabane en mesure de faire jouir les études historiques d'une édition depuis si longtemps espérée et qui devrait laisser fort loin derrière elle toutes les éditions antérieures.

Au nombre des projets de publications soumis depuis quelques années à votre Conseil, il convient de rappeler les *Mémoires de Joinville*,

dont la publication sera confiée aux soins de M. Marion, les *OEuvres historiques de Christine de Pisan*, proposées par M. Kerwin de Lettenhove; la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, proposée par M. D. de Beaucourt et adoptée en principe; les *Annales de la période carlovingienne*, autres que celle d'Eginhard déjà publiées, proposées depuis longtemps par M. Teulet et adoptées aussi en principe; la *Chronique de Fredégaire*, complément nécessaire de Grégoire de Tours, dont la Société avait confié l'édition à M. Taranne, et enfin plusieurs projets d'ouvrages inédits concernant des périodes plus modernes et particulièrement le seizième siècle.

Ces derniers projets, soumis trop récemment au Conseil par M. Chéruel, l'habile éditeur des *Mémoires de d'Ormesson*, l'auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, n'ont pu être encore examinés par le Comité de publication. Il me suffit donc de vous les rappeler, messieurs, pour vous montrer quelle source abondante de travaux est encore réservée à la Société, soit en choisissant les mémoires inédits fort nombreux dans les bibliothèques publiques, soit en puisant dans les recueils de pièces, de comptes, de chartes, de jugements, de correspondances, soit en complétant les classiques de chacune des principales époques historiques, qui ne figurent pas encore dans notre collection.

Les manuscrits proposés par M. Chéruel sont les suivants :

1° *Journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, chancelier et sénéchal de Louis d'Anjou, roi de Sicile.*

J. Lefèvre, né à Paris durant le quatorzième siècle, docteur en droit canon fort renommé, successivement abbé de Tournus, puis de Saint-Vaast, puis évêque de Chartres en 1380, était entièrement dévoué au pape Clément VII. Il est auteur d'un traité, qui a été imprimé en faveur de ce pontife, rival d'Urbain VI; de grandes chroniques du Hainaut, qui s'étendent jusqu'à Charles VI et qui ont été conservées en manuscrits à la Bibliothèque impériale; enfin de ce Journal (*Diarium historicum*), demeuré aussi inédit, qui s'étend de 1381 à 1388, et dans lequel il rend compte des missions qui lui furent confiées par Charles d'Anjou. J. Lefèvre en a laissé deux textes, l'un en français, l'autre en latin. Ducange en a cité de nombreux passages dans son *Histoire des papes d'Avignon;* lien est aussi fait mention dans le *Gallia christiana* (t. VIII, col. 1179). Ces deux rédactions sont conservées à la Bibliothèque impériale.

2° *Récit des guerres du connétable François de Lesdiguières* (1586-1597) *par un de ses compagnons d'armes, Sotfred ou Sofrey de Calignon.*

Cet écrivain dauphinois, ami de l'historien de Thou, qui en parle avec une très-grande estime dans son histoire, de Casaubon, de d'Aubigné et d'autres illustres écrivains du seizième siècle, est aussi parfaite-

ment connu comme l'un des partisans les plus dévoués et des premiers secrétaires d'Henri IV avant qu'il montât sur le trône de France. Il devint ensuite chancelier de Navarre et fut, avec de Thou, l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes. Calignon fut aussi le confident, le compagnon, le coreligionnaire le plus zélé du maréchal de Bonne de Lesdiguières, son compatriote. C'est le récit des diverses campagnes de cet illustre chef calviniste que Calignon a rédigé, sous forme de journal, en se bornant le plus généralement à une mention un peu sèche de beaucoup de faits et de noms locaux d'un intérêt peut-être un peu restreint à la province du Dauphiné. Soffred Calignon a laissé aussi plusieurs pièces de vers, dont une intitulée : *le Mespris des Dames* a été publiée par Du Verdier (*Bibliothèque*, édit. de 1585, p. 1140). Le journal de Calignon a été tout récemment l'objet d'une analyse et d'une publication partielle, dans la *Biographie du Dauphiné* par M. Rochas, que ne connaissait peut-être pas M. Chéruel, lorsqu'il en a proposé l'impression à la Société.

3° *Journal d'un secrétaire de Philippe Du Bec, successivement évêque de Vannes, puis de Nantes et archevêque de Reims; de* 1588 *à* 1605, année de sa mort.

Ce journal d'un prélat fort habile et très-dévoué à la cause d'Henri IV paraît tout à fait digne d'être examiné avec soin; c'est le plus important des différents ouvrages signalés par M. Chéruel à l'attention du Conseil.

4° *Journal d'un officier du maréchal de Retz* (1601-1604).

5° *Vie du chancelier Bruslard de Sillery*, par Sainte-Marthe.

Ce document concerne l'un des plus habiles ministres de cette époque de transition entre les guerres religieuses du seizième siècle et la période d'organisation du dix-septième.

En donnant ces indications au Conseil, M. Chéruel n'a pas eu l'intention de proposer les ouvrages comme pouvant être immédiatement imprimés; il a eu surtout pour but de laisser entrevoir combien nous aurions encore de publications nouvelles à entreprendre, même en nous renfermant dans une période comparativement récente et fort limitée.

Très-probablement le sort de plusieurs des ouvrages dont l'impression est proposée à la Société sera de voir le jour par d'autres moyens de publication. Les ressources dont dispose la Société sont trop restreintes, le nombre des volumes qu'elle publie chaque année, même depuis que ce nombre est porté à quatre, est trop peu considérable pour qu'il soit possible de faire tout ce qu'on jugerait utile et désirable. Mais n'est-ce pas déjà un cachet honorable pour des publications futures que l'approbation ou, tout au moins, un examen attentif émané de juges aussi compétents?

Nous en avons des exemples tout récents que je vous demande, messieurs, la permission de vous rappeler.

Au nombre des ouvrages soumis durant ces dernières années à l'attention de votre Conseil administratif, comme pouvant donner lieu à des publications plus ou moins prochaines, figuraient deux documents inédits se rapportant, l'un au seizième, l'autre au dix-septième siècle. L'un d'eux, une *Chronique du règne de François Ier*, conservé à la Bibliothèque impériale, avait été indiqué par M. G. Guiffrey, éditeur fort éclairé des poésies de Cl. Marot. L'autre présentait les *Mémoires et divers écrits d'Arnauld, marquis de Pomponne*, fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, ambassadeur de France en Suède et en Hollande, ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Ces mémoires, dont l'original eet conservé dans la bibliothèque du Corps législatif, avaient été signalés au Conseil par M. Mavidal, attaché à cette bibliothèque. J'ai eu l'honneur de vous entretenir de ces deux propositions dans mes rapports de 1859 et de 1860.

Le nombre des ouvrages, qui étaient alors en train de publication, ou qui avaient été adoptés en principe comme pouvant être mis plus ou moins prochainement sous presse, ne permit pas de décider l'impression de ceux-ci pour un terme qui pût répondre aux désirs des deux auteurs de ces propositions.

La *Chronique du roy Francois Ier*, qui embrasse presque toute la durée du règne de ce prince, depuis 1515 jusqu'à 1542, écrite vers la fin de ce règne par un bourgeois de Sens, avait été plus anciennement signalée au Conseil par M. L. Lalanne, comme pouvant faire suite au *Journal d'un bourgeois de Paris*, sous le même règne, qu'il avait publié pour la Société en 1853, et dans lequel il en avait déjà inséré quelques extraits. Mais cette première indication n'avait point été assez formelle pour être immédiatement accueillie. Aussi M. G. Guiffrey, qui avai de nouveau appelé l'attention du Conseil sur la *Chronique* manuscrite a-t-il usé d'un droit parfaitement légitime en la faisant paraître à ses frais; d'ailleurs M. L. Lalanne avait déclaré à M. Guiffrey qu'il renonçait à toute idée de mettre au jour cet ouvrage. M. Guiffrey l'a enrichi d'un grand nombre de pièces également inédites qui lui donnen plus d'intérêt encore; et afin de le rattacher, autant que possible, à ceux de la Société, il l'a publié chez le même libraire et dans des conditions entièrement conformes à celles des volumes de votre collection. Le but que pouvait se proposer le consciencieux éditeur a donc été atteint, et les vues de la Société, qui tend à encourager toutes les publications historiques qu'elle croit utiles, ont été pareillemen remplies.

Il en a été de même des *Mémoires du marquis de Pomponne*, qui em-

brassent à peu près l'intervalle de 1671 à 1679. M. Mavidal, en publiant une partie des documents qu'il avait beaucoup mieux fait connaître qu'on ne les connaissait avant lui, à savoir : le *Mémoire sur les différends des princes de l'Europe, à la fin de* 1679, surtout dans leurs rapports avec les intérêts généraux de l'Europe au dix-septième siècle, aaussi rendu un service aux études historiques. Ce premier volume de *Mémoires* composés pendant la disgrâce de l'auteur, après 1680, sera suivi de deux autres qui comprendront les *Ambassades* et autres écrits d'A. de Pomponne.

Votre Société, messieurs, n'a pas seulement pour but d'augmenter chaque année le nombre des documents et des historiens qu'elle fait entrer dans le domaine public ; elle doit aussi tendre à encourager les efforts individuels qui se proposent un but analogue. C'est à ce titre que nous nous faisons un devoir de signaler les publications de M. Guiffrey et de M. Mavidal à l'attention bienveillante de nos collègues.

Nous pouvons rappeller, à cette occasion, le projet d'une *Correspondance de Mme de Maintenon*, que M. le duc de Noailles avait aussi proposée au Conseil, et qui, paraissant devoir subir trop de lenteurs, à cause même de son étendue et de son importance, est peut-être devenu pour le savant descendant de cette femme célèbre le sujet d'une publication particulière qui complétera l'intéressante histoire de sa vie.

Plusieurs fois déjà, depuis son origine, la Société de l'Histoire de France a reçu d'utiles et même d'importantes propositions auxquelles elle n'a pu donner suite comme elle l'aurait désiré, et ces projets de publications ont été réalisés par d'autres voies. C'est ainsi que la *Correspondance des ambassadeurs vénitiens*, qui fut l'une des premières et des plus intéressantes publications du Comité historique du ministère de l'instruction publique, avait été proposée d'abord au Conseil de la Société de l'Histoire de France par M. Mignet, qui a enrichi lui-même cette précieuse collection de l'un de ses recueils les plus justement renommés, les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*.

C'est aussi au Conseil de la Société que fut d'abord soumis par M. Guérard le plan de publication des *Cartulaires monastiques*, dont ce savant commença à diriger la collection pour le Comité du ministère de l'instruction publique, avec un savoir et une méthode qui en en ont fait des modèles.

Plus tard la Société avait arrêté en principe et même commencé l'impression d'une *Statistique* inédite *de Paris, sous Philippe le Bel*, ouvrage auquel donnait ses soins M. H. Geraud, un de nos plus estimables confrères, trop tôt enlevé aux études historiques. Le Comité du ministère exprima le désir de voir ce travail figurer dans la Collection officielle des documents inédits; le Conseil de la Société s'empressa d'ac-

cueillir les vues qui lui étaient exposées. Réciproquement, le Comité ministériel avait à peu près décidé, avec l'approbation de M. le ministre, l'impression de la *Vie de saint Louis*, par Lenain de Tillemont, quoique par son caractère cet ouvrage ne rentrât qu'indirectement dans le plan d'un recueil de documents originaux. L'incertitude exprimée à cet égard pouvait faire craindre que ce monument précieux de l'érudition du dix-septième siècle manquât encore longtemps à l'étude. La Société ne s'arrêta pas devant ces scrupules, malgré l'étendue de l'ouvrage, qui, comme vous le savez, ne forme pas moins de cinq volumes. En le confiant au même éditeur consciencieux et zélé, M. de Gaule, qu'avait déjà proposé le Comité ministériel, elle a doté l'histoire du moyen âge d'un de ses instruments d'étude les plus justement estimés. Plusieurs ouvrages, moins importants, sur lesquels l'attention de la Société s'était aussi portée, sont devenus, au contraire, l'objet de publications particulières; elle doit se féliciter de les avoir signalés à d'autres éditeurs plus empressés.

Vous voyez, messieurs, que la part de la Société de l'Histoire de France dans le mouvement des études historiques ne se borne pas seulement à d'utiles publications, mais qu'elle contribue aussi à favoriser ce mouvement par son exemple et par l'impulsion qu'elle tend à imprimer. D'autres encouragements, dont l'autorité est plus puissante, émanent de l'Académie des inscriptions et du ministère de l'instruction publique; de nombreuses Sociétés départementales rivalisent de zèle pour éclairer l'histoire et l'archéologie des anciennes provinces; mais l'influence de notre Société n'est pas moins utile, de même que sa marche constante et régulière lui a permis de former une collection qui s'élève aujourd'hui à près de cent volumes et qui jouit d'une estime bien méritée.

Notices nécrologiques.

Si nous avons à nous féliciter de plus en plus de l'accroissement incessant des membres de notre Société, nous éprouvons aussi, messieurs, chaque année, des pertes qui doivent exciter tous nos regrets. L'an dernier, nous avions à déplorer la mort de trois des fondateurs de la Société, MM. Lenormant, le Prévost et de Monmerqué, tous trois membres des plus éminents de votre Conseil, et des plus dévoués non-seulement par leur surveillance active, mais aussi par leur participation personnelle au succès de vos publications. Quoique, cette année, la Société n'ait à regretter aucun vide nouveau dans son Conseil administratif, elle n'en a pas moins été cruellement frappée; elle a perdu

6

des membres distingués à différents titres et dans les situations publiques les plus diverses, où plusieurs d'entre eux ont brillé d'un grand éclat. C'est ainsi que dans les fonctions de l'administration supérieure nous avons perdu :

M. DAVERNE, sous-gouverneur du Crédit foncier, fonctions auxquelles l'avait appelé son aptitude pour l'administration et la comptabilité financières ;

M. DIERICKS, directeur habile de la fabrication des monnaies ;

M. JUBELIN, successivement gouverneur, pendant une période de quinze années, de nos colonies du Sénégal, de la Guyane et de la Guadeloupe ; membre du Conseil d'amirauté, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine, où il a laissé une mémoire si honorée ; puis député, conseiller d'État, et après qu'il eut quitté les affaires politiques, administrateur de plusieurs compagnies de chemins de fer et d'autres grands établissements d'industrie, qui eurent à se féliciter du concours de son jugement et de son expérience ;

M. le baron PERIGNON, conseiller d'État, membre du Conseil général des hospices, et depuis sa retraite en 1852, membre du Conseil administratif de plusieurs grandes sociétés industrielles, dont il était l'une des lumières, par son expérience et sa probité, comme il l'avait été pour le Conseil d'État, où il était uni par des liens d'amitié à plusieurs membres de la Société de l'Histoire de France ;

M. DENJOY, inspecteur de l'instruction primaire en 1833 et 1834 ; avocat à Auch en 1839 ; sous-préfet de Loudéac en 1844 ; de Lespare en 1847 ; membre depuis 1848 des assemblées publiques, où il montra une grande fermeté et beaucoup de dévouement aux principes de l'ordre ; et depuis 1852 conseiller d'État ; esprit indépendant, grand ami des recherches historiques ;

M. LE MARIÉ, jeune maître des Requêtes, qui avait obtenu son titre au concours, dont le talent précoce inspirait de grandes espérances et a laissé de vifs regrets.

Dans l'instruction publique, la Société a perdu M. BOUCHITTÉ, professeur, puis inspecteur et recteur d'Académie.

Dans le barreau, l'un de ses membres les plus éminents, M. de VATIMESNIL, dont la carrière politique, comme ministre et comme député, avait eu autrefois un grand retentissement.

D'autres membres honorables à différents titres nous ont été aussi enlevés, tels que :

M. le vicomte DESCARS, dont le nom, déjà célèbre dans l'ancienne noblesse, rappelle une expédition maritime entreprise, il y a quelques années, avec un dévouement religieux, pour le succès des missions catholiques ;

M. le marquis de PINSE-MONTBRUN, maire de Castera-Verduzan, dans le département du Gers, qui unissait aux occupations utiles et éclairées d'un grand propriétaire, les goûts littéraires d'un esprit éclairé;

M. Paul DAVID, un de nos confrères les plus anciens et les plus sympathiques aux travaux de la Société de l'Histoire de France;

N'oublions pas Mme veuve LAHURE, qui s'était fait une sorte de devoir de succéder sur les listes de la Société à son mari, M. Lahure, notaire honoraire, et qui a eu la douce satisfaction de voir, peu de jours avant de mourir, les services rendus par son fils à l'imprimerie, à la librairie française, récompensés par la croix de la Légion d'honneur.

L'appréciation détaillée des travaux et de la vie de chacun de nos honorables et regrettables collègues dépasserait de beaucoup les limites de ce rapport. Je vous demanderai cependant, messieurs, la permission de vous présenter quelques lignes d'hommages rendus à la mémoire de trois d'entre eux : M. Diericks, M. Bouchitté et M. de Vatimesnil.

M. Diericks.

Une grande et utile carrière activement et vertueusement remplie par l'accomplissement de devoirs qu'une expérience consommée, dont la source a été un travail intelligent et infatigable, a rendus presque indispensables à l'État, en même temps que profitables à une honorable famille, telle est, en résumé, la vie de M. Diericks, l'un de nos collègues, mort le 7 juillet 1860, directeur de la fabrication des monnaies à l'hôtel central de Paris.

Né à Lille en 1798, M. Diericks est entré à l'âge de dix-huit ans à la Monnaie de cette ville comme simple employé. Sa rare capacité lui mérita promptement la confiance entière du directeur, qui le mit à la tête de tous ses services, et qu'il remplaça enfin en 1842, c'est-à-dire après trente-six ans de fonctions remplies avec une activité intelligente qu'on citera longtemps comme un modèle.

Sous la direction de M. Diericks, la fabrication des monnaies de Lille devint la première de France, supérieure même à celle de Paris pour la perfection et l'abondance des produits.

Cette situation anomale et inquiétante pour l'avenir détermina en 1845 le ministre des finances à nommer M. Diericks directeur de la Monnaie de Paris. Il récompensait en même temps l'homme qui, par les heureuses combinaisons de son génie industriel, avait détourné le commerce des métaux précieux de sa route accoutumée, et avait attiré à l'établissement qu'il dirigeait la fabrication monétaire presque tout entière.

Dans son nouveau poste, M. Diericks eut bientôt à appliquer, en une immense proportion, les procédés perfectionnés dont il avait su tirer de si habiles résultats à la Monnaie de Lille, et l'Europe ne tarda pas à

être inondée de l'innombrable quantité de pièces d'or qui furent frappées à la Monnaie de Paris, surtout pendant ces dix ou douze dernières années. On se fera une idée des prodiges de cette fabrication, en calculant que de 1849 à 1858 il est sorti de la Monnaie de Paris pour près de quatre milliards de pièces fabriquées, dans lesquelles l'or figure seul pour trois milliards deux cent soixante millions, et l'argent pour cinq cent trente-neuf millions seulement.

Suivant le témoignage des juges les plus compétents, l'habileté consommée et l'activité infatigable de M. Diericks ont singulièrement contribué à un résultat que rendait nécessaire, pour l'honneur et l'avantage de la France, la prépondérance de l'or sur les marchés européens depuis l'exploitation des mines de la Californie et de l'Australie.

Il suffit d'avoir assisté une fois au jeu si parfait et si simple à la fois des machines, en quelque sorte animées, qui travaillent presque sans relâche à l'hôtel des Monnaies, pour être saisi d'admiration, comme en présence de tant d'autres merveilles du génie moderne. Combien de savants et de grands industriels, qui ont visité cet établissement modèle, en ont remporté les mêmes impressions auxquelles l'habile chef de la fabrication devait avoir une forte part, ainsi que le savant académicien M. Pelouze, directeur des essais.

S'il nous était permis de pénétrer dans la vie privée de M. Diericks, que les indiscrétions de la reconnaissance ont presque rendue publique, nous aurions à citer une foule de traits d'une bienfaisance et d'une libéralité aussi modestes qu'inépuisables.

La ville de Lille, qui a reçu la dépouille mortelle de M. Diericks, a montré toute sa sympathie par la pompe des funérailles et l'immense concours qui y assistait. Un acte de générosité digne de celui qu'on regrettait si unanimement, a témoigné de la reconnaissance de sa famille; les indigents de la ville de Lille en recevant un don qu'on n'évalue pas à moins de cinquante mille francs, ont pu se convaincre que la bienfaisance faisait partie de l'héritage de leur vénérable concitoyen, et que l'or ne gâtait pas toujours le cœur.

La Société de l'Histoire de France, en perdant l'habile directeur de la Monnaie, compte encore dans son sein un membre de la même famille, son neveu, M. Pascalis, maître des Requêtes au Conseil d'État. Je me félicite d'être auprès de lui et de sa respectable tante, l'interprète des regrets de tous ceux qui ont connu M. Diericks.

M. Bouchitté.

Ce n'était pas seulement, comme la plupart des collègues que nous avons perdus, par un goût éclairé pour les ouvrages historiques que

M. Bouchitté s'intéressait aux études qui en sont la base. Il cultivait lui-même ces études, et les études philosophiques qui s'y rattachent de si près, autant par inclination que comme un des éléments nécessaires de la carrière de l'enseignement supérieur, dans laquelle il avait tenu un rang distingué.

Louis-Firmin-Hervé Bouchitté est né à Paris le 15 février 1795. Il fit ses études au lycée Napoléon, et devint en 1813 élève de l'École normale. C'était l'une des plus brillantes époques de cette féconde pépinière d'hommes instruits et dévoués qui ont peuplé les facultés et les colléges de France; il y fut le camarade d'Aug. Thierry, de Jouffroy, de M. Guigniaut, de M. Patin, de M. Damiron, de M. Dubois, et d'autres professeurs distingués dont s'honorent l'Université et les lettres françaises.

M. Bouchitté commença au lycée de Versailles la carrière du professorat, et de 1817 à 1845 il y parcourut différents degrés de l'enseignement. Il y était professeur d'histoire, lorsqu'en cette dernière année il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris, récompense bien méritée de vingt-cinq années de professorat.

La Révolution de 1848 lui imposa une retraite momentanée; mais en 1850 il rentra dans la vie active et remplit successivement les fonctions de recteur des Académies d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise. Mais l'existence des Académies départementales ne fut pas de longue durée, et dès 1854 le retour de l'ancienne organisation régionale entraîna la suppression des Académies attribuées à chaque département par une réforme passagère. Le résultat pour M. Bouchitté fut alors une mise à la retraite définitive.

Les collègues de M. Bouchitté se sont plu à rendre témoignage au dévouement éclairé, à la rectitude de jugement, au respect de soi-même et des autres, enfin à l'amour du devoir, qui ne lui coûta jamais ni un sacrifice ni un effort, qualités dont il donna tant de preuves dans la première partie de sa vie universitaire. Ils n'ont pas moins loué la modération intelligente de sa conduite pendant l'exercice des fonctions alors fort délicates de recteur.

L'hommage qui lui fut rendu sur sa tombe par M. Auquetil, professeur de rhétorique au collége de Versailles, paraît tellement juste, que je ne puis me refuser à en rappeler quelques expressions :

« Dans ces temps d'agitation fiévreuse, alors que bouillonnaient encore tant de passions hostiles, le rôle des nouveaux recteurs était des plus difficiles. Il leur fallait tantôt dissiper d'aveugles préventions, tantôt calmer des cœurs aigris ou ramener au bon sens des esprits égarés, en tempérant la fermeté par la bienveillance. Il leur fallait surtout maintenir leur dignité dans une situation quelquefois équivoque et mal

définie, et conquérir par leur caractère et leur ascendant personnel l'autorité nécessaire à quiconque veut faire le bien et sauvegarder religieusement tous les droits et tous les légitimes intérêts. M. Bouchitté ne resta pas au-dessous de sa tâche. Tous les magistrats qui, soit à Chartres, soit à Versailles, siégèrent à côté de lui dans les Conseils académiques, se plaisaient à témoigner que partout et toujours, naturellement et sans effort, il était et savait demeurer recteur. »

M. Bouchitté a laissé de nombreux écrits dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie française, d'autres lus à l'Académie des sciences morales, qui en a autorisé l'insertion dans ses mémoires; d'autres communiqués à la Société des sciences morales, des lettres et des arts des Seine-et-Oise, dont il fut l'un des fondateurs et plusieurs fois président; d'autres enfin très-favorablement accueillis par le Comité historique du ministère de l'instruction publique, qui lui avait confié une importante publication.

On peut distinguer dans les travaux de M. Bouchitté trois directions: les études concernant l'histoire de la philosophie et de la psychologie; les écrits biographiques, les œuvres d'histoire proprement dite.

Les premiers sont les plus nombreux; on peut citer suivant l'époque de leur publication :

Le mémoire intitulé : *De la philosophie dans ses rapports avec les sciences morales, la littérature et les arts.* (1837. Mém. de la Société de Versailles. In-8.)

Histoire des preuves de l'existence de Dieu considérées dans leurs principes les plus généraux, depuis les temps les plus reculés jusqu'au Monologium *d'Anselme de Cantorbéry.* (1841. In-4. Mém. de l'Acad. des sciences morales. Mém. des savants étrangers. T. I, p. 395 à 524).

Le Rationalisme chrétien à la fin du onzième siècle, ou Monologium *et* Proslogium *de saint Anselme*, traduits et précédés d'une introduction. (1842. In-8.) Cet ouvrage a obtenu un des prix Montyon de l'Académie française.

Mémoire sur la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité. (Mém. de l'Acad. des sciences morales. Sav. étr. T. II, 1847, p. 77 à 209. In-4.) Ce mémoire avait été lu à l'Académie en 1842.

Un rapport de M. de Rémusat, inséré dans le même volume, p. 59 à 76, expose avec une grande clarté comment M. Bouchitté cherchait dans ses recherches philosophiques à établir un accord entre la religion et la philosophie, mais sans chercher à soumettre cette conciliation aux mystères de la foi chrétienne.

Mémoire sur la persistance de la personnalité (humaine) après la mort.

Histoire des opinions philosophiques et religieuses sur l'existence, la nature et la destinée de l'âme humaine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de la philosophie gréco-romaine. (Ces deux mémoires sont insérés dans le Recueil des séances et travaux de l'Acad. des sc. mor. T. X, 1846, p. 137 et 409. — T. XI, 1847. — T. XV 1848, p. 443. — T. XVI, 1849, p. 49 et p. 121. On lit dans le tome XI un rapport de M. Franck sur ces mémoires, que le savant académicien place bien au-dessus des précédents travaux de M. Bouchitté sur l'existence de Dieu. C'est encore indépendamment de la foi chrétienne que l'auteur cherche la démonstration de l'immortalité de l'âme.

Confiance en Dieu. (1849. In-8.)

Au nombre des écrits de biographie composés par M. Bouchitté on peut citer une *Notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champagne.* (1856. In-8.)

On doit remarquer surtout l'ouvrage intitulé : *le Poussin, sa vie et son œuvre* (1 vol. in-8. 1858), auquel l'Académie française décerna cette même année le prix de trois mille francs fondé par M. Bordin, pour encourager les hautes études littéraires. L'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie française a fait de cet écrit un grand éloge. Permettez-moi, messieurs, de reproduire ici une partie du jugement porté sur cet ouvrage par M. Villemain, au nom de l'Académie.

« Un savant interprète des spiritualistes du moyen âge, M. Bouchitté, a médité le caractère, l'œuvre et, à quelques égards, l'école du Poussin. Son livre n'est pas un catalogue de tous les travaux, une recherche de tous les secrets de ce grand maître, mais une vive contemplation et une pénétrante analyse de cette nature forte et simple, stoïque et chrétienne, enthousiaste de la vertu comme de l'art, et les portant l'une et l'autre à la même hauteur d'expression.

« Par là le Poussin, toujours à Rome, était surtout un peintre français et de la grande époque du génie français, rendant l'élévation antique et la sainteté chrétienne, comme les faisait parler la tragédie et la chaire de son temps. C'est là ce sublime de l'art que dans le *Testament d'Eudamidas*, dans la *Mort de Germanicus*, dans les *Sept sacrements*, dans les *Deux ravissements de saint Paul*, l'habile critique explique avec âme, en remontant aux sources vives de la grandeur morale. Les lettres éloquemment naïves de Poussin servent à cette étude sur son art, et en augmentent à la fois l'évidence et l'intérêt. »

M. Bouchitté fit imprimer en 1855 les *Leçons d'histoire ancienne* qu'il avait professées au lycée de Versailles. Il se proposait de mettre aussi au jour les autres parties de son enseignement.

Un travail d'érudition historique auquel il attachait beaucoup de prix et qui l'a occupé pendant les dernières années de sa vie était un

Recueil de documents concernant les Conférences de Loudun, en 1616. La première pensée de ce recueil avait été suggérée à M. Bouchitté par l'examen qu'il avait fait dans la bibliothèque de la ville de Versailles, d'un volume manuscrit contenant la plupart des pièces originales relatives à ces conférences, qui avaient pour but de mettre un terme aux différends entre la cour, le parti du prince du Condé et des princes qui s'étaient armés dans le Nord, et les chefs des derniers mouvements calvinistes dans le midi de la France. On sait que l'avénement du ministère de Richelieu eut plus d'influence que ce traité pour la pacification du royaume.

Le Comité historique du ministère de l'instruction publique chargé de surveiller la publication des documents originaux inédits sur l'histoire de France, auquel M. Bouchitté soumit dès 1847 le projet de ce recueil, l'accueillit favorablement, le recommanda à M. le ministre, et depuis plus d'un an l'impression en était commencée; elle touchait même à sa fin lorsque la mort du savant éditeur est venue l'interrompre. On y trouvera méthodiquement distribués, outre les actes proprement dits de la Conférence et les actes officiels qui s'y rattachent, de nombreux documents émanés du parti protestant, c'est-à-dire les délibérations des assemblées de Grenoble et de Nîmes, ainsi que des documents relatifs à la prise d'armes du prince de Condé, avec une introduction qui expose et résume les événements qui donnèrent lieu à ce traité, et ses conséquences.

M. Bouchitté a fait d'autres communications au Comité historique, particulièrement sur les anciennes sépultures de l'abbaye, aujourd'hui détruite, de Port-Royal des Champs où figurent encore beaucoup de noms illustres du dix-septième siècle.

M. Bouchitté faisait partie de la Société de l'Histoire de France depuis 1844.

Comme on le voit par les titres des principaux ouvrages de M. Bouchitté, c'était surtout au point de vue des idées religieuses que l'histoire de la philosophie avait pour lui de l'attrait. Il y trouvait aussi un guide, un soutien, une consolation.

M. de Vatimesnil.

Parmi les membres que la Société de l'Histoire de France a récemment perdus, M. de Vatimesnil est certainement un de ceux dont la vie publique a le plus fixé l'attention de ses contemporains, dans les différentes fonctions qu'il a successivement remplies, comme magistrat, comme ministre, comme député, aussi bien que dans la longue et honorable carrière du barreau, qu'il n'a pas craint de faire succéder, pen-

dant de longues années, aux troubles et aux honneurs de la vie politique. C'est aussi l'un de ceux qui, par les qualités éminentes de son esprit et de son caractère, seraient le plus dignes d'une appréciation pour laquelle je ne me sens pas une autorité suffisante. Cette tâche conviendrait bien mieux à plusieurs de nos plus illustres collègues, qui par leurs études en partie déjà publiées sur une époque et des événements auxquels ils ont pris eux-mêmes une part si active, seraient des juges beaucoup plus compétents de la carrière politique de M. de Vatimesnil.

Toutefois la période de la vie de M. de Vatimesnil dans laquelle il a joué le rôle le plus brillant, le plus agité, celui dont l'opinion publique s'est le plus préoccupée est déjà si loin de nous, qu'elle appartient à un autre âge et rentre dans le domaine de l'histoire. Mais en même temps elle semble si étrangère aux paisibles et froides recherches qui sont l'objet de nos travaux, que je ne dois vous en entretenir, messieurs, qu'au point de vue qui me permettra de mettre en relief l'élévation d'idées, l'indépendance, la fermeté, la probité consciencieuse dont le souvenir honorera toujours le nom de notre collègue.

Antoine-François-Henri Lefebvre de Vatimesnil est issu d'une famille de Normandie, distinguée déjà dans la haute magistrature. Il est né en 1789, à Vatimesnil, dans l'arrondissement des Andelys, département de l'Eure, où il a toujours conservé de grands intérêts. Son père, conseiller au parlement de Rouen, lui fit donner au foyer domestique une éducation religieuse que dirigeait un vénérable ecclésiastique; et lui-même il la surveillait avec une austérité à la fois rigoureuse et affectueuse. Cette double action n'a peut-être pas été sans influence sur la force d'âme, la puissance de volonté, la droiture de jugement dont M. de Vatimesnil donna tant de preuves dans les circonstances les plus délicates de sa longue existence.

Le barreau fut sa carrière toute naturelle; il suivit à Paris ses études de droit et s'y distingua dès les premières années. A peine reçu avocat, il fut choisi pour l'un des secrétaires de la conférence de l'Ordre, en même temps que trois de ses jeunes confrères, MM. Ducaurroy, Demante et Duranton, qui tous devinrent professeurs à la Faculté de droit de Paris. M. de Vatimesnil ne se dirigea point vers le professorat et il ne tarda pas à entrer dans la magistrature, dont il gravit rapidement les premiers degrés.

En 1812, à peine âgé de vingt-deux ans, il fut nommé conseiller auditeur à Paris. Il continua la même carrière sous la Restauration. En 1815, à vingt-cinq ans, il était substitut du procureur du roi, près le tribunal de première instance de la Seine. En 1817, à vingt-sept ans, il devenait substitut du procureur général; et à trente-quatre ans, il montait sur le siége d'avocat général à la Cour de cassation, après avoir

été pendant deux années (de 1822 à 1824) secrétaire général du ministère de la justice, sous M. de Peyronnet.

Cette première période de la carrière publique de M. de Vatimesnil a eu un grand retentissement. Il s'y montra sous un double aspect, comme magistrat et comme fonctionnaire administratif. Il se fit remarquer d'abord comme organe du ministère public, éloquent, ardent, fougueux même, quelquefois jusqu'à la violence, dans de nombreux réquisitoires contre les délits de la presse. Les procès les plus célèbres où il porta la parole furent ceux contre Béranger et contre Barthélemy. Il eut alors pour adversaires les avocats les plus justement célèbres du barreau de Paris, et il aimait à rappeler plus tard cette époque de luttes où le talent brillait, de part et d'autre, dans deux camps alors opposés. Son nom figura bientôt dans les vers de ces deux poëtes, avec ceux d'autres magistrats, MM. de Bröé, Marchangy, Bellard, qui, comme lui, exerçaient le devoir pénible et impopulaire de réprimer les excès de la presse. Les journaux libéraux de l'époque ne le ménagèrent pas ; ils l'inscrivirent au nombre des ultra-monarchiques, et ne pressentaient pas les concerts d'éloges que, peu d'années après, sa conduite non moins ferme et aussi indépendante, mais dans un autre sens, et toujours fondée sur de sincères convictions, devait lui attirer des mêmes organes de la publicité.

Comme secrétaire général du ministère de la justice, fonctions auxquelles il ne tarda pas à joindre celles de conseiller d'État, M. de Vatimesnil s'était acquis beaucoup d'estime et de sympathies, par son affabilité, son impartialité, sa rectitude dans la direction des affaires administratives, dont il avait promptement saisi la marche. Aussi, quand il parvint, en 1824, aux fonctions d'avocat général près la Cour de cassation, sa nomination fut-elle très-favorablement accueillie en général, et sa réputation grandit de plus en plus. Les qualités qui avaient brillé dans ses premiers réquisitoires étaient mûries, pour ainsi dire, et modérées par une expérience plus consommée. Une très-grande lucidité d'exposition, qui mettait les affaires à la portée de tous, un esprit d'analyse, une logique méthodique et entraînante à la fois caractérisaient surtout ses discours, qu'on cite encore comme des modèles. Plusieurs années s'étaient écoulées depuis les fameux réquisitoires que l'opposition avait si vivement attaqués ; et lorsque, momentanément guidé par une inspiration heureuse, mais trop rapidement comprimée, le roi Charles X confia à M. de Martignac le soin de former un ministère conciliant et modéré, l'opinion publique, qui se montra si bien disposée pour cette concession passagère de la couronne aux idées dominantes, souscrivit avec empressement à la nomination de M. de Vatimesnil, comme ministre de l'instruction publique, quoique celui-ci

ne fît point encore partie de la Chambre des députés. Son élection, en Corse, qui avait eu lieu l'année précédente, n'avait pu être ratifiée à défaut de l'âge requis.

Sa nomination au ministère, en 1828, ouvrit à M. de Vatimesnil une période nouvelle qui a laissé de plus profonds souvenirs que la première, mais pour des causes et sous un jour différents.

Le ministère Martignac, qui ne dura que vingt mois (du 10 février 1828 jusqu'au 8 août 1829), fut cependant, comme tout le monde sait, marqué par les plus judicieuses réformes, par un travail difficile de conciliation qui méritait la sympathie de tous les esprits modérés, et qui eût été seul capable de sauver la branche aînée des Bourbons, si l'aveuglement du roi et l'obstination du parti de la cour n'en eussent entravé brusquement l'action et déterminé l'entrée au pouvoir du ministère Polignac, auteur des fatales ordonnances de juillet. La part que M. de Vatimesnil prit à ces réformes comme ministre de l'instruction publique, fut grande; il participa à l'estime générale qu'inspiraient la loyauté et la sagesse de ce cabinet éphémère, quoiqu'il n'ait pas eu le temps de compléter ou d'achever de développer plusieurs des mesures qu'il avait commencé à appliquer au corps enseignant. Toutefois l'Université a conservé le souvenir de ses bienveillantes et judicieuses dispositions.

L'amélioration du sort des professeurs des colléges, dont la trace, quelque médiocre qu'elle fût, s'est conservée jusqu'en 1850, sous le nom de *Boni-Vatimesnil;* l'introduction dans l'enseignement public de l'étude des langues vivantes; l'amélioration du sort des instituteurs primaires, prélude de plus grands progrès, que s'empressa de réaliser, en 1832, sur une bien plus grande échelle et à un point de vue plus élevé, par l'établissement et la surveillance des écoles communales, le grand homme d'État qui occupait alors le ministère de l'instruction publique, où il a laissé tant d'autres traces utiles de ses vues élevées, telles sont quelques-unes des mesures auxquelles contribua M. de Vatimesnil.

Les instituteurs reconnaissants offrirent à M. de Vatimesnil, quand il quitta le ministère, une médaille frappée en mémoire de ses bienveillants arrêtés. La Société des méthodes d'enseignement élémentaire, qui comptait alors dans son sein MM. Jomard, de Grando, de Lasteyrie, Taillandier et plusieurs autres savants distingués, se rendit aussi auprès du ministre pour lui exprimer toute sa gratitude.

Ce fut M. de Vatimesnil qui, en 1828, eut l'honneur et le bonheur d'autoriser la réouverture du cours d'histoire professé par M. Guizot à la Sorbonne. Quand on réfléchit à l'immense influence que cet enseignement des origines et des vicissitudes de la civilisation moderne eut dès lors, et qu'il a si profondément exercée depuis sur la marche

des études historiques en France, ou pour mieux dire en Europe, on doit ajouter ce titre d'estime à ceux que mérita l'esprit sagement inspiré de M. de Vatimesnil.

Mais si ces mesures sensées, pleines de convenance, n'excitèrent que de la sympathie, il n'en fut pas de même d'une autre décision beaucoup plus grave qui divisa alors l'opinion des partis : la lutte entre l'Université et les corporations religieuses vouées à l'enseignement. Qui ne se souvient des fameuses ordonnances de juin 1828, dont le but était de soumettre les petits séminaires à l'inspection de l'Université, et de faire rentrer, par l'obligation du serment, l'enseignement des établissements d'éducation dirigés par des corporations religieuses non autorisées, dans les mêmes conditions de surveillance que tous les autres établissements séculiers, dont elles avaient eu le privilége d'être dispensées jusqu'alors ? On n'a point oublié les témoignages de sympathie, d'une part, et les témoignages de la plus violente opposition, d'une autre part, qui accueillirent ces ordonnances. On y voyait, d'un côté, une concession considérable faite en vue de réconcilier la dynastie avec l'opinion publique ; on n'y voyait, d'un autre côté, que la violation la plus flagrante de la liberté de l'éducation ; c'était comme toujours une preuve nouvelle des difficultés énormes qu'entraîne en matière d'enseignement public, comme en tant d'autres questions, la conciliation du pouvoir et de la liberté. Cette même lutte s'est reproduite plus tard dans des conditions à peu près analogues, et a donné lieu à d'éloquentes défenses du principe de liberté presque absolue, qui a fini par triompher, tout en respectant un contrôle prudent et modéré de l'autorité.

M. de Vatimesnil était à peine parvenu à moitié de sa carrière politique, lorsqu'en 1829 il quitta le ministère, avec M. de Martignac et ses autres collègues ; ce fut alors que commença une troisième période de sa vie, qui fut partagée entre la tribune et le barreau. Aux élections de juin 1830, il fut nommé député par deux colléges électoraux, ceux de Saint-Flour et de Valenciennes ; il opta pour celui-ci, signa l'adresse des deux cent vingt et un et en défendit énergiquement la rédaction.

Après la Révolution de Juillet, M. de Vatimesnil fut réélu par le même collége, et resta à la Chambre jusqu'à la dissolution en mai 1834. Depuis qu'il avait cessé d'être ministre, il s'était fait inscrire au tableau des avocats de Paris, et n'avait pas dédaigné, en reprenant l'indépendance de la robe, de se livrer activement à la pratique, que sa légitime réputation rendit de plus en plus honorable, brillante et lucrative. Il plaida même pendant plusieurs années ; plus tard il se borna au rôle d'avocat consultant, qui lui valut encore un plus grand crédit, et auquel il n'a point renoncé jusqu'à sa mort.

Après la Révolution de 1848, M. de Vatimesnil fut élu député à l'Assemblée législative, par le département de l'Eure (1849), et il ne cessa d'y siéger qu'après décembre 1851. Il vota toujours avec la majorité monarchique, fit partie de la plupart des commissions chargées de l'examen des questions les plus importantes. Il prit une part très-active à la discussion et à la rédaction des décrets sur l'impôt du sel (1848), à ceux concernant la naturalisation et le séjour des étrangers en France (20 décembre 1849), à la loi électorale (31 mai 1850), à la loi sur la transportation, à la loi organique sur l'enseignement (mars 1850).

Depuis le moment où M. de Vatimesnil abandonna la carrière politique, c'est-à-dire depuis 1851, il continua de partager sa vie entre son cabinet d'avocat consultant, les jouissances du bonheur domestique, qui furent malheureusement altérées par la perte d'une épouse à laquelle il était tendrement attaché; les distractions que lui procurait de temps à autre le séjour de la campagne, près de sa ville natale, dans le département de l'Eure, et partout et toujours les charmes de l'étude.

Il était entré dans la Société de l'Histoire de France dès son origine, et n'a point cessé de porter beaucoup d'intérêt à nos publications. Quant à ses propres travaux, ils n'ont point été réunis en corps d'ouvrage.

On y doit distinguer les rapports et discours composés à l'appui des décrets de l'Assemblée législative, et qui ont été imprimés la plupart; ceux qui se rapportent à son ministère et qui sont encore plus importants; sa Lettre à M. de Ravignan sur les corporations religieuses; les réquisitoires et discours prononcés dans les différentes juridictions de magistrature auxquelles il avait appartenu, plusieurs mémoires et consultations qui ont été aussi mis au jour isolément; un mémoire sur l'enseignement secondaire, qui contient les vues qu'il avait commencé à appliquer pendant son ministère. M. de Vatimesnil a encore rédigé de nombreuses notices pour le *Recueil général annoté des lois, décrets, ordonnances, etc.* (1834 et années suiv.)

Le seul écrit purement littéraire que l'on connaisse de lui est la traduction d'une partie des œuvres de Sénèque, le traité de *la Clémence*. Il la rédigea en 1832, pour l'édition complète des œuvres de ce grand philosophe, que M. Du Rozoir publia, avec la collaboration d'autres savants, MM. Naudet, Alfred et Gustave de Wailly, et qui fait partie de la *Collection des classiques latins* de Panckoucke[1].

Le choix de cette œuvre philosophique n'est-il pas digne de remarque, et peut-on s'empêcher d'y voir une sorte de rapport intime avec une des circonstances de la carrière d'avocat de M. de Vatimesnil, dans laquelle il eut le rare courage de mettre en pratique les leçons

1. 8 vol. in-8. Les deux livres *De Clementia* font partie du tome III.

du philosophe païen, et mieux encore une des vertus chrétiennes les plus difficiles, le pardon des injures?

La vie politique de M. de Vatimesnil a été diversement jugée. Doit-on attribuer à des changements, à des revirements d'opinion une conduite en apparence contradictoire? Le magistrat qui rédigeait des réquisitoires contre les abus de la presse libérale, le ministre qui, plus tard, tendait à soumettre les établissements ecclésiastiques d'éducation au régime unique de la surveillance universitaire, et leur enlevait un privilége considérable; le membre de l'Assemblée législative qui était devenu, au contraire, l'un des partisans les plus dévoués de la liberté de l'enseignement, et en développait les bases dans sa *Lettre à M. de Ravignan*, était-il le même homme, toujours conséquent à lui-même, mais éclairé et modéré par l'expérience, beaucoup plutôt qu'un esprit versatile et sans consistance? Cette opinion me paraît la plus vraisemblable, et en tenant compte de l'estime qui a toujours entouré les phases diverses de sa longue carrière, on en trouverait une nouvelle preuve dans les dernières paroles religieuses recueillies à son lit de mort par sa famille.

M. le curé de Saint-Thomas d'Aquin lui ayant demandé s'il pardonnait à ceux qui l'avaient offensé, il répondit :

« Oui, si quelqu'un m'a offensé, je lui pardonne de tout mon cœur, et moi aussi je demande pardon à tous ceux que j'aurai pu offenser. Si j'ai commis quelque erreur dans ma vie privée ou publique, j'en demande pardon à Dieu, et ici je veux parler d'une circonstance solennelle que je n'ai pas besoin de rappeler : elle est présente à la mémoire de chacun. Si, alors, j'ai pu agir contre les intérêts de l'Église, je ne l'ai pas voulu; j'ai consulté, j'ai éclairé ma conscience; si je me suis trompé, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes; mais je ne le crois pas et je n'ai voulu, en cela, que sauver les intérêts de la religion et de mon vieux roi, le bon et loyal Charles X [1]. »

Quel plus touchant témoignage pouvait-on désirer de la fermeté confiante du chrétien à son lit de mort! Combien les agitations et les petites considérations politiques qui ont tant d'influence sur les actes de la vie, s'effacent devant cet acte de foi solennel!

Si le temps et des renseignements plus complets m'eussent permis de vous retracer, messieurs, la vie si noblement, si activement rem-

1. Ces paroles, recueillies par la famille de M. de Vatimesnil, ont été insérées par M. J. Favre dans la portion du discours qu'il prononça, le 3 décembre 1860, à la séance de rentrée de la conférence des avocats stagiaires, où il a aussi rendu un éloquent hommage à la mémoire de M. de Vatimesnil.

plie de plusieurs des autres membres que la Société a perdus, nous y aurions retrouvé, comme dans celle-ci, le lien commun de l'amour des belles et bonnes lettres qui, dans toutes les situations sociales, distrait, console, orne l'esprit, encourage et fortifie l'âme par de nobles spectacles ou par d'instructives leçons, et tout au moins remplit agréablement les loisirs nécessaires de toute vie utilement occupée. C'est bien sous ce rapport qu'il est vrai de dire que la Société de l'Histoire de France est devenue, par son caractère autant que par ses succès, une sorte d'institution publique. Dans quel lieu d'ailleurs pourrait-on honorer avec plus de profit ces existences diversement consacrées au bien général, que dans ce sanctuaire des monuments historiques, où tant de passions, d'intérêts opposés, de discordes publiques ou de dissensions privées, de nobles traits de courage et de grandeur d'âme dorment aujourd'hui, comme de froids ossements, ensevelis dans la poussière du tombeau?

Les études qui tendent à leur redonner la vie trouvent ici d'inépuisables aliments, et la Société de l'Histoire de France, qui dirige vers ce but tous ses efforts, est heureuse de reconnaître la bienveillante hospitalité qui lui ouvre l'entrée de ce double sanctuaire des documents du passé conservés religieusement, et de l'enseignement oral qui apprend à en mieux étudier la forme pour en apprécier plus sûrement l'esprit.

Rapport des censeurs sur l'exercice de l'année 1860.

Messieurs,

Vous avez entendu l'exposé de la situation de votre Société, au point de vue de ses travaux scientifiques; vous aurez appris avec plaisir, nous n'en doutons pas, qu'après la terminaison des ouvrages importants qui sont en cours de publication, elle aurait encore à sa disposition des mines fécondes qui nous promettent pour longtemps une ample moisson.

Plus cette perspective est susceptible d'avoir d'attrait pour vous, plus vous devez être curieux d'apprendre si la situation financière de votre Société peut vous donner l'assurance de voir ces projets se réaliser. La mission de vos censeurs est de vous éclairer sur ce point; et nous sommes heureux de pouvoir vous dire tout de suite, que votre position financière ne fut jamais plus prospère, et que l'avenir de votre Société paraît plus que jamais assuré.

L'ordre et la clarté qui président à la gestion de vos finances rendent,

chaque année, plus facile la tâche de vos censeurs, et ils ne sauraient trop rendre hommage au zèle et au dévouement de votre Trésorier et de votre Comité des fonds.

A la dernière séance de votre Conseil d'administration, M. de la Villegille, président du Comité des fonds, dans un rapport lumineux et substantiel, que sa modestie s'est plu à intituler *Notes et renseignements*, a fait l'exposé de votre situation financière, et nous avons dû puiser largement dans ce rapport, dont les assertions et les chiffres se sont trouvés en concordance parfaite avec les pièces justificatives mises à notre disposition par M. le Trésorier.

L'année dernière, nous vous signalions, comme une progression remarquable, l'admission de 64 membres nouveaux pendant l'année 1859, et nous émettions l'espoir que cette marche ascensionnelle ne s'arrêterait pas; cet espoir n'a point été déçu et l'année 1860 a amené parmi nous 91 membres nouveaux, plus un ancien membre qui est rentré dans le sein de la Société. Comme en 1859, la majeure partie de ces membres nouveaux est due au zèle infatigable de notre confrère, M. Boulatignier. Ces 92 membres nouveaux, ajoutés aux 462 qui composaient la Société au 1er janvier 1860, auraient dû vous donner au 1er janvier 1861 un total de 554 membres; mais 17 confrères que la mort vous a enlevés et 5 démissionnaires ont réduit ce chiffre à 532; augmentation sur 1859, 70 membres.

Sans mettre sous vos yeux les chiffres de chacune des années de la période décennale de 1851 à 1860, nous vous dirons seulement qu'en 1850 la Société comptait 291 membres; en 1856, 345; et, si vous rapprochez ces chiffres de celui de 532, nombre des membres composant la Société au 1er janvier 1861, vous verrez quel essor elle a pris pendant la période quinquennale qui vient de s'écouler.

Mais ne l'oubliez pas, messieurs, il en est des sociétés savantes comme de la grande société humaine, elles ne doivent jamais s'arrêter, sous peine de reculer bientôt; le progrès est la loi et l'activité la condition de leur existence. Nous vous le disions, l'année dernière : faites des recrues, faites des prosélytes! Cet appel a été entendu, nous ne pouvons que vous le rappeler cette année.

Les recettes de la Société se sont montées en 1860 à 21 843 fr. 20 c. somme à laquelle il faut ajouter l'excédant en caisse au 1er janvier 1860, montant à 287 fr. 88 c. : total, 22 131 fr. 08 c. Cette somme de 21 843 fr. 20 c. se décompose ainsi :

Cotisations..........	15 930f »
Vente de livres.......	5 876 »
Recettes diverses.....	37 20c
Total.....	21 843f 20c

Seize cotisations seulement restaient à recouvrer sur l'année 1860, au 1er janvier 1861, et il était rentré 5 cotisations sur l'arriéré de 1859. Les cotisations arriérées sont beaucoup moins nombreuses qu'elles ne l'étaient anciennement, et nous nous plaisons à reconnaître que tout le mérite en revient au zèle, à l'ordre de M. le Trésorier.

Nous sommes heureux de vous signaler que la vente des livres s'est élevée en 1860 d'une somme de 1000 fr. environ au-dessus des années précédentes. Espérons que ce mouvement de hausse continuera, grâce surtout aux membres nouveaux, qui auront à cœur de faire entrer dans leur bibliothèque tout ou partie de votre riche collection. Le nombre des volumes vendus en 1860 a été de 659 vol. in-8o et 347 annuaires.

Les dépenses, vous le comprendrez facilement, messieurs, ont dû s'accroître en raison du nombre des membres nouveaux, qui nécessitent un tirage de volumes plus considérable. La dépense de l'exercice de 1860 a atteint le chiffre de 22 036 fr. 82 c., d'où résultait au 1er janvier 1861 un encaisse de 94 fr. 26 c.

Le nombre des volumes en magasin était au 1er janvier 1860 de 10 777 vol. in-8o et 3792 annuaires; il est entré dans le courant de l'année 2578 vol. in-8o et 771 annuaires, plus 14 vol. vélin et bulletins. Il est sorti 2425 vol. et 915 annuaires, ce qui donnait au 1er janvier 1861, 10 930 vol. in-8o, plus 137 papier vélin et 3648 annuaires. Vous voyez par ces chiffres que le nombre des volumes in-8o en magasin s'est un peu accru pendant l'année 1860. Mieux vaudrait qu'il en fût autrement et que nous vissions notre magasin se dégarnir d'année en année.

L'extinction de la dette de votre Société est une grave question, qui depuis plusieurs années préoccupait sans cesse votre Conseil d'administration; plusieurs fois vos censeurs avaient exprimé hautement le désir que l'équilibre de votre budget se rétablît le plus promptement possible. Le Comité des fonds, si bien secondé par M. le Trésorier, n'a point été sourd à cet appel, il a fait tous ses efforts pour restreindre les frais, de manière à ne plus rejeter les dépenses d'un exercice sur l'exercice suivant, et vos censeurs ne sauraient trop féliciter et remercier nos confrères d'avoir su tenir d'une main ferme le gouvernement de vos finances, sur lesquelles repose l'avenir de votre Société.

Obtenir en 1860 cet équilibre tant désiré, quand il restait un volume à payer sur l'exercice de 1859 et qu'il fallait faire face à la dépense d'un quatrième volume voté par le Conseil, c'était là, il faut le reconnaître, une tâche ardue et pourtant la Société est heureusement sortie de cette épreuve.

Si nous n'eussions été éclairés à l'avance par le rapport de M. le président du Comité des fonds, nous aurions pu penser, à l'examen des

comptes, que nous étions plus éloignés de cet équilibre que nous ne le sommes réellement. Nous trouvions, en effet, qu'un à-compte de moitié seulement avait été payé sur l'annuaire de 1861 ; mais comme cet annuaire se serait trouvé beaucoup trop volumineux, il a fallu faire une coupure, d'où il résulte qu'une grande partie de l'annuaire de 1862 se trouve composée et due, par conséquent, à l'imprimeur ; mais il est de toute équité de reporter cette dette à l'exercice de 1861, puisqu'elle s'applique à l'annuaire de 1862.

Pour que cet équilibre auquel nous touchons devienne l'état permanent de nos finances et ne soit point seulement un bien-être momentané, il est indispensable que les mesures de sage économie dont votre Comité des fonds a pris l'initiative, deviennent la règle invariable de notre gestion financière ; que l'annuaire surtout soit strictement maintenu dans les limites qui lui ont été assignées par votre Conseil d'administration dans sa délibération du 5 janvier 1858. Il est indispensable également que les frais soient réduits le plus possible, et nous n'avons pas besoin de vous dire que ces réductions ne devront porter en rien soit sur la qualité du papier, soit sur l'exécution typographique de nos volumes, telle n'est point notre pensée ; mais en examinant les mémoires de notre imprimeur, nous avons été frappés de voir combien les frais d'impression se trouvaient parfois augmentés par les frais de correction des placards et des feuilles, et cet examen nous a amenés à formuler le vœu, exprimé d'ailleurs antérieurement par le Conseil, que désormais les manuscrits soient livrés à l'imprimerie à l'état de copie définitive, de manière à ne plus donner lieu qu'à des corrections insignifiantes comme dépense. C'est en entrant franchement dans cette voie et en s'y maintenant strictement que la Société pourra réaliser des économies notables et maintenir son budget en équilibre, tout en donnant chaque année un quatrième volume, innovation à laquelle nous ne saurions trop applaudir.

Dans sa séance du 9 avril, le Conseil a pris, sur la proposition du Comité des fonds, deux délibérations importantes, qui ne sont d'ailleurs que la consécration des principes d'économie que nous venons de vous exposer : la désignation, chaque année, d'un commissaire responsable pour l'Annuaire, et la fixation d'un budget annuel.

L'absence d'un commissaire responsable pour l'Annuaire était une lacune qu'il était utile de remplir ; il n'y a, en effet, aucun motif pour que cette publication ne soit pas soumise aux mêmes conditions réglementaires que les autres volumes publiés par la Société ; le format plus restreint ne saurait être une raison. Si l'on eût pu objecter que le Comité de l'Annuaire pouvait surveiller cette publication, il serait facile de répondre que le Comité de publication n'empêche pas la désignation

d'un commissaire responsable pour chacun des volumes in-8°. Cette innovation était donc toute rationnelle, aussi a-t-elle été adoptée sans contestation.

La fixation d'un budget annuel avait été réclamée depuis longtemps et c'est en effet le seul moyen, en subordonnant les dépenses aux recettes, d'arriver à l'équilibre financier. Cette proposition, à laquelle il n'avait jamais été donné suite, fut reprise dans le courant de l'année 1860 par M. Boulatignier, et il fut décidé que le Comité des fonds présenterait dans la séance d'avril 1861 un projet au budget.

Le projet présenté par M. de la Villegille au nom du Comité des fonds a été adopté par le Conseil sans aucune modification, et sans vous citer les chiffres, nous pouvons vous dire que, dans des prévisions qui n'ont rien de téméraire, ce budget se solderait par un excédant de recettes de 1000 fr. qui resteraient disponibles pour les dépenses imprévues.

Vous voyez, messieurs, que, comme nous vous le disions en commençant, votre Société est entrée dans une ère de prospérité, dans laquelle vous devez faire tous vos efforts pour la soutenir; et, en perpétuant son existence, vous n'aurez pas seulement pourvu à vos intérêts particuliers et à la satisfaction de vos besoins intellectuels, vous aurez atteint un but plus élevé, en consacrant à notre histoire nationale un monument impérissable.

Nous avons l'honneur de vous proposer, messieurs, l'approbation des comptes de M. le Trésorier pour l'exercice de 1860.

Les censeurs,

A. Dutens, Dr H. R. Laloy, rapporteur.

LECTURES HISTORIQUES.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA BIBLIOTHÈQUE DU CARDINAL D'AMBOISE,

Par M. L. Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(*Extrait.*)

Dans cette notice, M. Delisle passe en revue l'une des plus belles collections de manuscrits qui aient été formées en France sous le règne de Louis XII. Il suit les vicissitudes de la librairie de Gaillon depuis

son origine jusqu'au jour où la bibliothèque du roi en recueillit les derniers débris.

Notre confrère commence par étudier la bibliothèque des rois aragonais de Naples, dont une notable partie fut acquise par le cardinal pour servir de base à sa propre collection. Voici dans quels termes M. Delisle dépeint les goûts bibliographiques d'Alphonse le Magnanime, qu'il considère comme le fondateur de la librairie des rois aragonais à Naples :

« Au milieu des guerres qui remplirent les meilleures années de son règne, Alphonse se fit toujours un devoir de cultiver son esprit et d'encourager les savants. Les auteurs contemporains sont unanimes à le représenter comme un des souverains du quinzième siècle qui protégèrent les lettres avec la plus noble générosité.

Alphonse ne négligeait aucune des mesures qui pouvaient favoriser le développement de l'instruction dans ses États. Il entretenait des enfants à l'Université de Paris [1], et il se plaisait à exciter lui-même l'émulation des maîtres et des écoliers. Pendant un séjour qu'il fit à Messine, il voulut qu'après le dîner Antoine de Palerme expliquât, en sa présence, des vers de Virgile aux écoliers de la ville. La leçon finie, le roi offrait au professeur des fruits ou des confitures et applaudissait aux discussions qui s'élevaient entre les hommes les plus savants et les plus distingués [2].

Alphonse prodiguait les encouragements aux lettrés qui faisaient alors la gloire de l'Italie et qui de toutes parts rivalisaient d'empressement à lui faire hommage de leurs compositions. Charmé du Dialogue sur la félicité de la vie qui lui avait été dédié par Barthelemi Facius [3], il choisit l'auteur pour son historiographe [4]. Il confia à Georges de Trebisonde le soin de traduire en latin les Livres d'Aristote sur l'histoire naturelle [5]. Il eût voulu s'attacher Léonard l'Arétin, avec lequel il entretenait correspondance [6], et il paya par des honneurs et par de magnifiques présents la traduction de la *Cyropédie* qu'il avait deman-

1. Æneas Sylvius, *Comment. ad Anton. Panormit.*, II, 52, éd. J. Santes, p. 24.

2. Antoine de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, IV, 18; éd. J. Santes, p. 21 et 22.

3. Une copie de ce dialogue est à la Bibliothèque impériale, manuscrit latin 6729 A, f° 6 et s. On lit dans la dédicace : « Rex magnanime, te oro ut hunc libellum, quicquid est, tuo nomini destinatum, ea fronte atque iis oculis quibus soles que tibi grata sunt suscipias et per ocium perlegas. »

4. Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, II, 61 ; éd. J. Santes, p. 169.

5. *Ibid.*, p. 169, 170.

6. *Ibid.*, p. 170.

dée à Pogge[1]. Il prit le plus vif intérêt à la traduction d'un Traité sur l'art militaire qui avait été entreprise par Aurispa[2]. Nicolas de Négrepont (Nicolaus Secundinus), également versé dans la connaissance du grec et du latin, lui adressa, en 1433, dans la ville de Naples, un discours sur la puissance du Turc[3], et lui dédia la traduction d'un traité d'Onosander qui a eu plusieurs éditions et dont M. Libri pensait, mais à tort, posséder l'exemplaire original[4].

La protection qu'Alphonse accordait aux savants n'était pas un acte de vaine ostentation. Il lisait assidument les livres qu'ils composaient et encore plus les ouvrages de l'antiquité dont ils travaillaient à corriger les textes. Pour lui, les meilleurs conseillers étaient *les morts*, c'est-à-dire les livres : « leurs avis, disait-il, ne sont jamais dictés ni par la crainte ni par la flatterie[5]. » Il regardait comme perdus les jours dont aucune heure n'avait été consacrée à la lecture[6]. Aussi avait-il toujours des livres avec lui, dans les camps aussi bien que dans les châteaux[7]. L'Histoire de Tite Live avait plus d'attrait pour lui que les concerts des plus habiles musiciens[8], et le plaisir qu'il prit à la lecture de Quinte-Curce le guérit d'une maladie qui le retenait à Capoue[9].

Avec de pareils goûts, est-il étonnant qu'Alphonse ait entrepris de former une bibliothèque capable de soutenir la comparaison avec les collections qui faisaient l'orgueil de plusieurs princes du nord de l'Italie ? Les livres lui inspiraient une véritable passion, à ce point qu'il prit pour emblème un livre ouvert[10] et que des volumes, même ordinaires, lui semblaient plus précieux que les diamants les plus rares[11]. Quand une ville était mise au pillage, les soldats réservaient toujours les livres pour le roi : ils savaient qu'aucun autre présent ne lui ferait autant de plaisir[12]. Un jour, les médecins d'Alphonse voulaient l'empêcher de toucher à un Tite Live qui lui avait été envoyé par Côme de Médicis et qui, suivant eux, pouvait avoir été empoisonné par une

1. Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, II, 61 ; éd. J. Santes, p. 170.
2. Ant. de Palerme, *Epistolæ*, éd. de Venise, 1553, in-4°, f° 110 v° ; cf. 115 v° ; 117.
3. Fabricius, *Bibliotheca lat. med. et inf. ætatis*, V, 110.
4. *Catalogue des manuscrits vendus par M. Libri en* 1859, p. 162.
5. Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, III, 1 ; éd. J. Santes, p. 14.
6. *Ibid.*, II, 16 ; p. 17.
7. Lettre d'Æneas Sylvius à Sigismond ; manuscrit latin 4314, f° 164 v°.
8. Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, I, 16 ; éd. J. Santes, p. 18.
9. *Ibid.*, I, 43 ; p. 16, 17.
10. *Ibid.*, II, 14 ; p. 14.
11. *Ibid.*, IV, 34 ; p. 14.
12. *Ibid.*, II, 15 ; p. 15.

main ennemie. Malgré cet avis, le roi se mit à feuilleter le volume, en plaisantant des ridicules frayeurs de ses gens[1]. Un autre jour qu'il s'occupait des travaux du château de Naples, il demanda le livre de Vitruve; on lui présenta un exemplaire de cet auteur qui appartenait à Antoine de Palerme : c'était un volume dépourvu de toute espèce d'ornements; il n'était pas même protégé par de simples ais de bois. « N'est-il pas honteux, dit le prince, de laisser découvert un excellent livre qui nous apprend si bien à nous couvrir? » Et aussitôt il ordonna qu'un habit convenable fût immédiatement donné au Vitruve d'Antoine de Palerme[2].

L'examen des manuscrits faits pour Alphonse mettra encore mieux en lumière les goûts littéraires de ce prince.

Les volumes de la bibliothèque qu'il avait fondée sont assez faciles à distinguer : il suffit de faire attention aux armoiries dont presque tous sont ornés. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une grande variété règne dans ces armoiries.

J'ai recueilli les noms de cinq artistes qui ont travaillé pour la bibliothèque d'Alphonse le Magnanime. Je n'en citerai que deux. Ils m'ont été fournis par l'exemplaire de la *Cosmographie de Ptolomée*, conservé à la Bibliothèque impériale sous le nº 4802 du fonds latin. Ce magnifique volume, orné des armes d'Alphonse, est dû à l'association d'un Français, Hugue Commineau, et d'un Florentin nommé Petrus Massarius. Le nom du premier est répété trois fois dans le volume : « Hugo Comminellus e Francia natus hunc librum scripsit. — Per me Ugonem Comminelli e Francia natum inter scriptores minimum. — Scripsit Ugo Comminelli ex Francia natus. »

Hugue Commineau n'est pas le seul de nos compatriotes qui ait travaillé à ces splendides manuscrits dont on rapporte trop exclusivement l'exécution aux artistes italiens du quinzième siècle. Un des plus remarquables débris de la bibliothèque de Mathias Corvin, le Cassien nº 2129 de la Bibliothèque impériale, dont l'écriture et les ornements semblent dénoter une origine italienne, est l'œuvre d'un Bordelais qui s'est fait connaître par cette souscription : « Divi Mathie invictissimi Ungarie et Boemie regis impensa opus a Petro de Abbatis Burdegalensi cive scriptum. »

Mais revenons à la bibliothèque d'Alphonse le Magnanime. Ce prince suivait avec intérêt les travaux de ses copistes. Il savait distinguer ceux dont la main était la plus habile et la plus exercée. « Le roi, écrit An-

1. Ant. de Palerme, *De dictis et factis Alphonsi*, I, 36; éd. J. Santes, p. 146, 147.

2. *Ibid.*, I, 44; p. 19.

toine de Palerme à un de ses amis, a vu l'écriture du Français dont il est question ; il n'en a pas été satisfait ; mais il désire et il espère bien pouvoir s'attacher Jean l'Allemand. Tachez d'arranger l'affaire. L'Allemand travaillera pour le roi, et moi, je me contenterai du Français[1]. »

L'auteur de cette lettre, Antoine de Palerme, paraît avoir rempli les fonctions de bibliothécaire d'Alphonse. A ce titre, il ne s'occupait pas seulement des copies à faire pour le compte du roi : il était encore à l'affût des occasions qui se présentaient d'acheter des livres. « Je viens d'apprendre, écrit-il au roi, qu'un très-bel exemplaire de Tite Live est en vente à Florence et qu'on en demande 120 pièces d'or. Je sollicite de Votre Majesté la permission de l'acheter en mon nom et de nous le faire envoyer. Je saurai trouver l'argent nécessaire pour cette acquisition. A cette occasion, je prendrai la liberté de vous demander lequel de Pogge ou de moi paraît avoir le mieux agi : pour acheter un domaine, il a vendu le Tite Live qu'il a pris tant de peine à copier, et moi, pour acheter un Tite Live, je ne crains pas de mettre en vente mon patrimoine[2]. » Le soin d'acheter ce volume fut confié à Aurispa[3], dont les démarches furent sans aucun doute couronnées de succès. Nous avons une lettre dans laquelle Antoine annonce à Alphonse qu'il va recevoir le Tite Live à Palerme. Il se fait une fête d'aller présenter au roi le père de l'histoire romaine, et il se réjouit d'avance du bonheur qu'ils auront à lire ensemble un aussi bel ouvrage[4].

Le zèle d'Antoine ne connaissait pas de bornes. Si un marchand proposait des livres dont l'origine était suspecte et qu'Alphonse éprouvât des scrupules à les acquérir, l'ardent bibliothécaire se chargeait de tranquilliser la conscience royale. Témoin la lettre suivante relative à des ouvrages volés dans une abbaye. « Nous avons reçu, dit Antoine, ces volumes si remarquables ; ils sont déjà dans votre château. L'acheteur doit aller vous trouver ; il craint de perdre son argent : car il sait qu'il y a eu vol ou plutôt sacrilége. La générosité vous fait une loi de rembourser cet homme ; mais la prudence vous fait aussi une loi de garder les livres et de ne pas les laisser passer à l'étranger. Vous avez d'excellentes raisons pour agir de la sorte : car vous êtes le patron du monastère d'où ils ont été enlevés, et il vaut mieux laisser sortir l'or du royaume que les livres qui sont les meilleurs conseillers des rois[5]. »

1. Ant. de Palerme, *Epistolæ*, éd. de Venise, 1553, in-4°, f° 110 v°.
2. *Ibid.*, f° 118.
3. *Ibid.*, f° 110 v°.
4. *Ibid.*, f° 114 v°.
5. *Ibid.*, f° 120 v°.

M. Delisle indique ensuite les accroissements que la bibliothèque des rois de Naples prit sous les successeurs d'Alphonse, et notamment sous Ferdinand I. Il examine les principaux ouvrages de cette collection qui furent acquis vers 1501, par Georges d'Amboise, et qui formèrent le premier fonds de la librairie de Gaillon.

Cet examen terminé, il passe à la seconde partie de la bibliothèque du cardinal, comprenant les livres que ce prélat avait achetés de différents côtés, ceux dont on lui avait fait hommage, et ceux qui avaient été exécutés à ses frais. Après avoir analysé d'anciens inventaires qui font connaître la composition de la bibliothèque, notre confrère donne sur l'exécution de différents manuscrits des détails que nous mettrons en partie sous les yeux de nos lecteurs :

Un compte de l'année 1502-1503 [1] nous fournit de curieux détails se rattachant à l'exécution de plusieurs des livres portés sur les inventaires dont il vient d'être question.

Ainsi, *le bel et magnifique breviaire en parchemin*, *usaige de Rome* (art. 1), avait été écrit par Pierre de la Poterne, par Nicole de Saint-Lô, par Pierre le Boucher et par Pierre Pemetot. Les nombreuses miniatures qui l'ornaient étaient dues au pinceau de Jean Serpin, d'Étienne de Monstier et de Nicolas Hiesse.

Le *Valère le Grant*, *en deux volumes de parchemin* (art. 5), renfermait, entre autres ornements, huit histoires ou miniatures, dont le tour (l'environnement) avait été recouvert de lettres d'or, par Jean Serpin.

Les troys volumes du Grant decret (art. 61) avaient été transcrits par Étienne de Vaulx, d'après un exemplaire que maître Cyprien avait acheté de Jean Hunin, le 15 octobre 1502, pour le prix de 70 sous.

Le *Titus Livius*, *richement enluminé et hystorié* (art. 64), avait été transcrit par Guillaume le Roux, par Pierre Boyvin et par Michel le Roux. Les enluminures en avaient été confiées à Nicolas Hiesse et à Robert Boyvin.

Une lettre du 3 mars 1508 (n. s.)[2] nous a encore révélé l'origine d'un livre de la bibliothèque du cardinal d'Amboise qui ne nous est pas connu d'ailleurs. Dans un voyage à Bourges, le cardinal apprit que les chanoines de la Sainte-Chapelle possédaient un ancien manuscrit du Commentaire de S. Hilaire sur les psaumes. Il l'emprunta, nonobstant une bulle qui défendait, sous peine d'excommunication, de laisser sortir les livres de la bibliothèque. Le texte lui en parut si bon qu'il

1. Publié par M. Deville, à la fin de son édition des *Comptes de la construction du château de Gaillon*.

2. Martène et Durand, *Voyage littéraire*, p. 28. — Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise*. (Amsterdam, 1726, 4°, p. 499.)

voulut en faire tirer une copie. A cet effet, il obtint des chanoines la permission de garder le volume quelques mois, et, en sa qualité de légat, il les releva des censures qu'ils auraient pu encourir pour le prêt du manuscrit.

Mais il est temps de quitter les inventaires et les comptes pour étudier les manuscrits mêmes du cardinal d'Amboise qui nous sont parvenus. On les distingue, pour la plupart, à l'aide des armes dont ils sont ornés : pallé d'or et de gueules de six pièces. Ces armes se trouvent dans les manuscrits latins, 938, 2070, 3180 B[1], 3255, 5711, 5812, 5891, 6202, 6337, 6391, 6568, 7774 et 8578, et dans le manuscrit français 54. Peut-être aussi ont-elles été peintes au commencement des volumes du Miroir historial qui portent les numéros 308-311 du fonds français[2].

Le cardinal d'Amboise avait adopté pour devise ce verset des psaumes : *Non confundas me, Domine, ab expectatione mea.* On rencontre cette devise dans les manuscrits latins 2070, 5891, 6391 et 6568. La même pensée, sous une forme un peu différente, se remarque parmi les ornements qui encadrent le f° 124 v° du manuscrit français 54 : *Deus meus, in te speravi, non confundar.* Dans ce dernier volume, sur le côté gauche du frontispice, se déroule une banderole chargée de ces mots : *Transivimus per ignem et induxisti nos in refrigerium.*

La puissance dont jouissait le cardinal engagea plusieurs auteurs à lui dédier les ouvrages qu'ils composaient, et à lui en présenter un exemplaire manuscrit.

En tête de son opuscule sur les Gestes des rois de France, Alberto Cattani a mis une dédicace trop longue pour être rapportée ici, et dont il suffit de citer la suscription :

Reverendissimo et illustrissimo domino domino Georgio de Ambasia, sacrosancte Romane ecclesie cardinali, Rothomagensi ac apostolice sedis legato

1. Dans le manuscrit 3180 B, outre les armes d'Amboise, on remarque les trois écussons suivants : I. écartelé au 1 et 4 d'Amboise ; au 2 et 3 d'or au dauphin d'azur (ces dernières armes entraient dans l'écusson de la famille de Bueil, à laquelle appartenait la mère du cardinal-légat; P. Anselme, VII, 847); — II. d'azur aux instruments de la Passion d'or ; — III. d'or à l'aigle de gueules becqué, membré d'azur ; sous ce dernier écusson est tracée la devise RUDE : EST : ENNVV; au-dessus se déroule une banderole sur laquelle on lit : SOLA CREATA SOLUM DEUM SIGNO.

2. C'est une conjecture de M. Paulin Paris (*Manuscrits français*, II, 324) que je rapporte sans oser la combattre. Cependant, lors même qu'il serait démontré qu'on a voulu mettre les armes de la maison d'Amboise sur les manuscrits 308-311, je serais peu porté à admettre qu'ils aient jamais appartenu au cardinal-légat; je les rapporterais plutôt à un autre membre de la famille d'Amboise.

dignissimo, *Albertus Cattaneus*, *juris utriusque doctor*, *apostolicus prothonotarius*, *felicitatem*.

J'ai copié ces lignes d'après l'exemplaire même qui fut offert au cardinal et qui forme aujourd'hui le manuscrit latin 5939 de la Bibliothèque impériale.

Symphorien Champier, de Lyon, présenta au cardinal une copie de ses Traités sur la division de la France et les victoires des Français dans les pays étrangers, sur les gestes de Charles VIII et de Louis XII, et sur les mérites des Français. Cet exemplaire, acquis au dix-huitième siècle par la bibliothèque du roi, porte le n° 6202 du fonds latin. L'origine en est attestée non-seulement par les armes d'Amboise, qui sont peintes au f° 6 v°, mais encore par les mots *Ex bibliotheca cardinalis Ambasii legati*, qu'on lit au f° 3.

La bibliothèque du roi s'enrichit, en 1712, d'un Cérémonial romain (manuscrit latin 938), orné, au f° 5 v°, d'une grande peinture sur laquelle on voit la présentation du livre à un cardinal. Au bas, cette inscription est tracée en lettres d'or :

Monsieur, à mon retour de Romme,
Ce present livre je vous donne.

Il s'agit, selon toute apparence, du cardinal d'Amboise, dont les armes sont figurées au bas du f° 6 du manuscrit[1].

Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, qui empruntait parfois des livres au cardinal-légat, lui fit hommage d'une belle copie des Dialogues de Platon, traduits par Léonard l'Aretin, manuscrit latin 6568. Cette copie avait été faite à Florence, en 1472, d'après l'exemplaire original du traducteur.

Voici la note du copiste et la dédicace de l'évêque de Lodève :

« Omnia vero opera que supra scripta sunt in presenti volumine ego Gherardus Johannis del Ciriagio, civis et notarius Florentinus, quam accuratius potui ex originalibus dicti domini Leonardi sumpsi et exemplavi in magnifica civitate Florentie, de anno Domini millesimo quattuorcentesimo (sic) septuagesimo secundo et de mense maii. »

« G. Lodovensis episcopus reverendissimo in Christo patri ac illustrissimo domino domino Georgio sancte Romane Ecclesie cardinali ac legato excellentissimo S. P. D. Quanto fastigio philosophia ceteris liberalibus disciplinis humano studio adinventis major est, tanto sublimiore cervice reliquos philosophos Plato transcendit ac sydera prope vertice

1. A plusieurs endroits du volume, f[os] 5 et 6, on a ajouté après coup les armes de François de Harlay, archevêque de Rouen, de 1615 à 1651.

contingit. Ejus igitur divini viri libellos illos quos Leonardus Arretinus latinos ex grecis fecit cum a rerum administratione quicquam ocii tibi superërit lectione tua dignare. Eum enim virum lectitabis qui quamvis omni laude cumulatus sis nunquam tamen te nisi clariorem a se dimittet. Vale. »

Ce n'est pas le seul manuscrit d'origine italienne auquel on ait fait subir quelques changements pour lui imprimer le caractère des livres spécialement faits pour le cardinal.

Dans un recueil de lettres et d'opuscules de S. Jérôme, en deux volumes (manuscrits latins 1890 et 1891), copiés à Florence en 1483 et en 1484[1], un artiste français a refait deux riches frontispices aux armes du cardinal d'Amboise.

Il en est de même d'un Hérodote (manuscrit latin 5711), copié par *Alexander Verrazanus* : « Alexander Verrazanus transcripsit. Laus omnipotenti Deo. »

L'écusson du cardinal, aujourd'hui à moitié effacé, a été ajouté au haut du f. 5 d'un exemplaire des lettres d'Æneas Silvius (manuscrit latin 8578), écrit par une main italienne et orné des armes de la famille Piccolomini[2], à laquelle appartenait Æneas Silvius, pape sous le nom de Pie II.

Ici doit prendre place l'un des plus beaux manuscrits italiens que le cardinal d'Amboise ait recueillis dans sa bibliothèque (manuscrit latin 3111). Il renferme le Traité de saint Thomas sur le roi et la royauté. Au frontispice, décoré de riches peintures, on remarque cinq médaillons : le premier renferme un portrait avec cette légende : IOHANNES GALEA........DVX ; le second, un portrait avec cette légende : PHILIPPVS MARIA ; le troisième, un portrait de Louis XII, avec cette légende : LVDOVICV. REX. FRAN. DVX. MEDIOL. ; le quatrième, un portrait de femme (Anne de Bretagne). Le cinquième médaillon contenait, sur un fond bleu, une inscription en lettres d'or dont les deux premiers mots ont été grattés ; je suis cependant parvenu à lire

1. A la fin du premier volume, on lit cette inscription : « Anno salutis humanæ MCCCCLXXXIII et XIII[a] mensis octobris, opus hoc præclarissimum ruri apud Florentiam absolutum est, die autem lunæ, hora vero diei XXIII. Laus, honor, imperium et gloria sit omnipotenti Jesu Christo per infinita sæculorum sæcula. Amen. Omnium rerum vicissitudo est. » Et à la fin du second volume : « Anno salutis humanæ MCCCCLXXXIIII, et XVI mensis novembris, opus hoc celeberrimum Florentiæ absolutum est, die autem mercurii, hora vero diei XX. Laus, honor, imperium et gloria sit omnipotenti Jesu Christo ejusque almæ genitrici semper virgini Mariæ et glorioso Hieronymo per infinita sæculorum sæcula. Amen. Omnium rerum vicissitudo est. »

2. D'argent à la croix d'azur chargée de cinq croissants d'or.

toute l'inscription, qui est ainsi conçue : KAFFREDI. KARLEI. DELPHINATVS. MEDIOLANI. QVE. PRAESIDIS. Le volume a donc primitivement appartenu à Chaffrey Carles, président du parlement de Dauphiné et du sénat de Milan[1]. Ce magistrat possédait quelques autres livres remarquables, et notamment une *Cosmographie de Ptolémée*, dont le frontispice est orné de peintures, avec un écusson de gueules au lion rampant d'or. Les vers suivants attestent les goûts littéraires de Chaffrey Carles :

PTHOLOMÆUS AD LECTOREM.

Quam bene respondent læto mihi sæcula cursu,
  Continuoque eadem fata tenore fluunt!
Marco Roma pio primum, Ferraria longo
  Tempore post ducibus me dedit aucta tribus
Hinc dono Insubriæ præses Jafredus et idem
  Allobrogum præses possidet atque colit.
Scilicet hæc habui Ptholomæus fata beato
  Jafredi ut possem nunc habitare sinu.

Quel que fût l'éclat des manuscrits exécutés en Italie, à la fin du quinzième siècle, l'art français ne se laissait pas éclipser. Le cardinal d'Amboise trouva dans la ville de Rouen des écrivains et des enlumineurs dont le travail n'était pas moins parfait que celui des écrivains et des enlumineurs de Naples ou de Florence. Chez nos artistes, les lignes sont peut-être moins pures ; les ornements ne sont pas choisis avec autant de science et disposés avec autant de bonheur ; les détails sont moins finis ; l'imitation des pierres précieuses, des camées et des médailles n'est pas poussée aussi loin ; les figures d'enfants nus ne sont pas traitées avec la même grâce et la même légèreté. Mais cette infériorité n'est-elle pas rachetée par la variété des motifs d'ornementation, par la vigueur de l'exécution et par la profusion des peintures dans le corps des manuscrits ?

Pour justifier cette appréciation, je ne citerai pas une copie de la *Cité de Dieu* (manuscrit latin 2070), faite pour le cardinal par ce maître Cyprien dont j'ai déjà eu l'occasion de mentionner le nom : « Ad vota reverendissimi patris et prestantissimi domini domini Georgii de Ambasia, cardinalis sancti Sixti, archipontificis Rothomagensis, provincie Normanniæ gubernatoris et primarii sacerdotis, in universo Galliarum regno legati, quam meritissimi, libris decem quos Aurelius

1. Voy. sur ce personnage une notice de Gui Allard, dans la collection Duchesne, 7, f° 341.

Augustinus de civitate terrena edidit Cyprianus calamo suo finem devotissime dedit, anno a salutari Virginis puerperio millesimo quadringentesimo[1] primo, nonis januarii. » Ce manuscrit n'offre rien de bien remarquable, sinon, peut-être, les efforts du copiste pour imiter le faire des écrivains d'Italie.

Comme exemple du talent des artistes employés par le cardinal d'Amboise, il vaut mieux citer trois grands volumes, dont les copistes et les enlumineurs, sans rompre avec les traditions de la calligraphie française, ont puisé d'heureuses inspirations dans les livres que l'Italie commençait à répandre dans nos bibliothèques. Ce sont deux volumes de Monstrelet (manuscrit français 2678 et 2679) et la seconde partie de la *Fleur des histoires* (manuscrit français 54). L'origine de ces volumes n'est pas douteuse. Les armes du cardinal d'Amboise brillent au bas du frontispice de la *Fleur des histoires*, et dans le second tome de Monstrelet, au folio 287, nous lisons : « Cy finist le second volume des Croniques de messire Enguerrand de Monstrelet pour monseigneur le legat. » Ces trois volumes se recommandent non-seulement par la pureté de l'écriture et l'élégance des lettres initiales, mais encore par le luxe des encadrements et par la multitude des peintures. L'un d'eux, la *Fleur des histoires*, ne renferme pas moins de 428 miniatures. Ces trois volumes, ainsi que les manuscrits français 225 et 594, appartiennent à une même école d'écrivains et d'enlumineurs, et, à n'en pas douter, cette école est celle de Rouen, dont les principaux représentants au commencement du seizième siècle figurent dans les comptes analysés plus haut. J'ai recueilli des indices qui nous autorisent à attribuer une origine rouennaise aux cinq manuscrits dont il est ici question. Dans le nº 54, le mot *Rotomagensis* est tracé sur le bord d'un grand vase qui forme l'un des principaux ornements de la marge extérieure du folio 190. Le nº 225 (Remèdes de l'une et de l'autre fortune[2]) se termine par ce sixain :

Eu moys de may, le jour sixiesme,
Mille cinq cens et le troisiesme,
Fut achevée et parfaicte
Ceste translation et faicte
Dedens Rouen, la bonne ville;
A tous lisans soit-elle utile!

Les frais qu'entraînait l'exécution de ces splendides volumes montaient à des sommes considérables. Nous voyons que, pendant l'année

1. Il faut sans doute lire *quingentesimo*.

2. Dans une peinture de ce manuscrit, fº 165, on remarque un portrait du cardinal d'Amboise.

1502-1503, la *mise pour les livres que mon dit seigneur fait escrire* s'élève à 1074 livres 12 sous 10 deniers tournois[1], environ 5880 francs de notre monnaie. Différents articles de ce compte permettent d'évaluer le prix que coûtèrent plusieurs des beaux volumes dont je viens de parler. Je prends pour exemple la seconde partie de la *Fleur des histoires*. On y consacra cinquante et un cahiers de parchemin, à dix sous le cahier, soit vingt-cinq livres dix sous ; l'écriture de chaque cahier coûta au moins trente sous, soit soixante-seize livres dix sous ; les 428 peintures ne peuvent pas être évaluées à moins de dix sous pièce, ce qui revient à 214 livres. Sans les dépenses accessoires de dorure et de reliure, le volume coûta donc 316 livres, somme qui répond intrinsèquement à 1728 francs de nos jours.

Le temps n'a guère respecté les reliures des livres du cardinal d'Amboise[2]. Cependant une dizaine de manuscrits de la Bibliothèque impériale ont conservé plus ou moins intactes les couvertures qui les protégeaient du temps du cardinal-légat[3]. Ils ont, à la vérité, perdu les fermoirs et les autres ornements de vermeil, d'argent et de laiton, si minutieusement décrits dans les anciens inventaires ; mais, malgré ces mutilations, ils fournissent encore d'assez bons modèles de reliures en cuir rouge ou noir, à ouvrage doré, à la mode d'Italie. »

Le mémoire de M. Delisle se termine par des recherches sur la dispersion des manuscrits du cardinal d'Amboise, sur la dilapidation de la librairie de Gaillon au seizième siècle, sur les soins que le cardinal de Bourbon mit à la restaurer, et enfin sur les différentes voies par lesquelles beaucoup de manuscrits de Georges d'Amboise sont arrivés à la Bibliothèque impériale.

1. Deville, *Comptes de Gaillon*, p. 437-444.

2. Les Comptes publiés par M. Deville mentionnent plusieurs travaux de reliure : un *Valère Maxime*, couvert et capitulé de fil d'or, par Hector d'Auberville (*Comptes*, p. 437) ; un *Canon*, relié par Guillaume le Delyé (*ib.*, p. 437); les *Proverbes de Sénèque*, reliés par Guillaume Galet (*ib.*, p. 444) ; un volume de la *Cité de Dieu*, relié par Hector d'Auberville (*ib.*, p. 437) ; de l'*Or baillé à Denis*, endoreur, pour dorer plusieurs garnitures de livres couverts de velours (*ib.*, p. 438).

3. Fonds latin, nos 938, 2368, 3063, 4833, 5827, 6137, 6292, 6354, 7549, 8078, 8374. Fonds français, n° 54. Fonds de Navarre, n° 26.

MÉMOIRE SUR LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU RÈGNE DE CHARLES VII,

Par M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des Chartes.

(*Extrait.*)

Après avoir caractérisé l'ensemble des événements qui marquent cette période, remarquable par la formation de la nationalité française, la fin du moyen âge et la naissance du monde moderne; après avoir tracé le portrait de Charles VII et de ses plus illustres contemporains, l'auteur continue ainsi :

« On peut s'étonner à bon droit qu'un règne aussi important n'ait pas été plus tôt le sujet de quelque monographie. Nos modernes historiens, il est vrai, n'ont point négligé cette période. L'*Histoire des ducs de Bourgogne* a ouvert la route par un modèle et l'a marquée par un monument. M. de Barante, à l'époque où il écrivait, a épuisé les documents alors connus; il en a même étendu le nombre. Sa manière sobre et magistrale, contenue et séduisante, a inauguré en même temps dans le genre historique un art nouveau. Quinze années après l'illustre académicien, M. Michelet, alors chef de la section historique, aux archives du royaume, nous a donné les IV[e] et V[e] volumes de son *Histoire de France*. De riches découvertes avaient déjà, dans cet intervalle, accru la somme des notions historiques qui nous étaient acquises sur le quinzième siècle. A ces renseignements nouveaux, M. Michelet, de l'aveu de ses juges les moins bienveillants, a joint des pages toutes brillantes et toutes brûlantes de ces qualités du cœur et de l'esprit, qui distinguent en lui l'historien, le moraliste, le poëte. Un tribut d'éloges analogues appartient à M. Henri Martin, le dernier venu de nos grands annalistes, et non le moins remarquable.

Pour trouver dans la bibliographie une histoire spéciale de ce prince, il faut remonter au temps de Louis XIV.

En 1697, Baudot de Juilly publia pour la première fois son *Histoire de Charles VII*, 2 volumes in-12. L'auteur était âgé de vingt et un ans. Son ouvrage, conséquemment très-léger de science, est écrit sur des

1. Ce mémoire doit former l'avant-propos de l'ouvrage dont M. Vallet de Viriville s'occupe depuis fort longtemps, et qu'il est sur le point de publier sous le titre d'*Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque* (1403-1461.) Le premier volume, in-8 (1403-1428), est sous presse, pour paraître avant la fin de l'année, à la librairie de Mme veuve J. Renouard, libraire de la Société de l'Histoire de France, 6, rue de Tournon. Prix du volume, 7 fr. 50.

travaux de seconde et de troisième main. L'auteur, qui nous a transmis la liste de ces sources[1], ne paraît pas les avoir toutes consultées avec attention. On trouve néanmoins aujourd'hui encore, dans son opuscule, une lecture agréable et attachante. L'historien, en effet, y déploie une intelligence sagace et un véritable talent de narrateur et d'écrivain. Ces qualités, jointes à l'avantage d'être jusque-là sans concurrent, valurent à l'*Histoire de Charles VII* les honneurs d'une seconde édition. L'ouvrage reparut sans changement, en 1754[2], cinq ans avant la mort de Baudot de Juilly.

Cette nouvelle marque de succès piqua enfin le zèle d'un rival considérable. Au moment où se publiait la deuxième édition de Baudot, Gaspard-Moïse de Fontanieu résolut d'écrire à son tour une histoire de Charles VII. Fontanieu, né en 1693, fut un des savants et des amateurs de littérature les plus riches et les plus éclairés du dix-huitième siècle. Il occupait à Paris le poste de conseiller d'État, contrôleur général des meubles de la couronne. Intendant de la province du Dauphiné, il avait antérieurement et en particulier consulté avec fruit les archives, très-précieuses et très-complètes alors, de la chambre des comptes de Grenoble. Le savant fonctionnaire s'était en outre acquis une collection à lui propre, composée de titres originaux et de nombreuses copies de monuments historiques. Frappé de l'insuffisance manifeste que présentait l'œuvre de son devancier, il écrivit, en effet, l'*Histoire de Charles VII*. Mais il mourut en 1767, sans avoir publié cet ouvrage, qui se conserve manuscrit à la Bibliothèque impériale[3].

L'*Histoire de Charles VII*, par M. de Fontanieu, est une œuvre très-recommandable. Nous l'avons eue constamment sous les yeux, et nous y avons trouvé plus d'un secours utile. L'auteur, indépendamment de son cabinet et des collections de ses amis, a connu et mis en œuvre des documents qui paraissent être aujourd'hui perdus ou dispersés[4]. Néanmoins cette histoire pèche par des défectuosités de premier ordre. Le sens critique y manque à chaque pas, et d'une manière plus sensible, ou moins excusable, que chez Baudot de Juilly. Les conquêtes, accomplies par l'érudition historique, depuis 1755 jusqu'à nous, ont, à son tour, distancé l'œuvre de M. de Fontanieu.

Pour moi, la collection de M. de Fontanieu m'a été d'un plus grand

1. En tête du premier volume.

2. Paris, Didot, quai des Augustins, *à la Bible d'or*; 2 vol. in-12.

3. Supplément français, 4805, environ 460 feuillets in-folio.

4. Telles sont notamment les chartes sur l'occupation anglaise, communiquées à Fontanieu par Dom Pernot, bibliothécaire du prieuré de Saint-Martin des Champs.

profit que son *Histoire de Charles VII*. J'arrive ainsi à rendre compte des véritables sources, ou des principaux secours, dont je me suis aidé. Ces secours, je les ai demandés surtout aux témoignages originaux et contemporains de mon sujet. Parmi ces documents, les chroniqueurs du temps de Charles VII occupent la première place.

Des travaux considérables de publication et de critique ont été consacrés de nos jours aux chroniques du quinzième siècle. M. J. Quicherat, en publiant pour la Société de l'Histoire de France le précieux recueil intitulé : *Procès de la Pucelle*, etc., n'a point seulement réuni, dans une œuvre capitale, les matériaux essentiels qui se rattachent à l'histoire de cette femme célèbre. Le IVe volume de l'ouvrage contient comme le canevas et le programme esquissé d'une nouvelle édition critique des auteurs contemporains qui nous ont raconté le règne de Charles VII. Joignant l'exemple au précepte, le même érudit nous a donné, de main de maître, les *Mémoires de Thomas Basin*, qu'il avait si heureusement rendus à leur véritable auteur. Déjà la Société de l'Histoire de France et les amis de cette histoire devaient à la rare aptitude de Mlle Dupont un texte (singulièrement amélioré et enrichi de pièces justificatives) de la compilation bourguignonne connue sous le nom de P. de Fénin. La chronique officielle de Jean Chartier a trouvé place, avec des développements et des éclaircissements nouveaux, dans la *Bibliothèque elzévirienne*. Les chroniques ou fragments des deux Cousinot, de P. Cochon, de Jean Raoulet, d'H. Baude, ont paru pour la première fois sous le nom de leurs auteurs. L'infatigable Mlle Dupont achève en ce moment la publication de *Wavrin*. Peu de temps s'écoulera désormais avant que Monstrelet ait été mis complétement en lumière par les soins éclairés de M. Douet d'Arcq. Mais la grande chronique de Georges Chastelain, celles de Cagny[1], de Mathieu de Coussy[2], de Berry le héraut, du *Journal de Paris*, du manuscrit de Lille, n° 26 ; des *Mémoires de Pie II*, et d'autres, attendent encore soit une publication intégrale, soit une nouvelle édition véritablement digne de leur intérêt et de leur importance.

Les éditions antérieures ou les manuscrits de ces ouvrages peuvent

1. J'ai fait copier et disposer pour l'impression le traité de Parceval de Cagny. Les divisions ou numéros de *chapitres*, que l'on trouvera ci-après allégués, lorsque j'ai cité Cagny, se rapportent à cette édition projetée.

2. M. G. de Beaucourt, déjà connu par de sérieuses études sur le quinzième siècle, prépare avec beaucoup de soin et de zèle, depuis plusieurs années, une nouvelle édition de Mathieu de Coucy ou Escouchy. Cette nouvelle édition a été acceptée par le Conseil de la Société de l'Histoire de France, et prendra place au premier jour parmi ses publications.

suppléer, en attendant, à ces *desiderata* de la science. Mais les chroniques ne nous disent pas tout; elles ne disent même pas complétement ce dont elles parlent. Un autre défaut semble particulier aux chroniqueurs de Charles VII. C'est le désordre chronologique. De 1418 environ à 1437, la charge d'historiographe officiel ou chroniqueur de Saint-Denis demeura vacante. Aucune relation historique, si ce n'est peut-être la chronique bourguignonne de Monstrelet, ne paraît avoir été composée ou tenue avec un soin régulier durant cette période. Tous les mémoires *français* que nous possédons sur cette époque offrent le caractère de compilations écrites après coup et sans beaucoup d'ordre. Il résulte de là que, dans le même intervalle, la date de maint événement est demeurée incertaine. Aussi les modernes historiens de Charles VII ont-ils commis, l'un après l'autre, divers anachronismes en quelque sorte inévitables, et qui présentent quelquefois des écarts de plusieurs années.

J'ai cherché à compléter les chroniques et à les corriger, au moyen de documents épars et analytiques. Indépendamment des recueils imprimés, tels que les Ordonnances des rois de France, les histoires de provinces, les collections bénédictines, etc., j'ai fouillé avec persévérance les dépôts publics ou particuliers de documents inédits qui m'ont été accessibles. La direction générale des Archives et le département des Manuscrits ont eu en moi un hôte assidu. Dans le premier de ces établissements, les *registres* et les *layettes* du *trésor des chartes* (série J), la série K : *comptes royaux*, *monuments historiques*, les séries L, *monuments ecclésiastiques*, P, *chambre des comptes*, X[1], *parlements de Paris et de Poitiers*, m'ont fourni une ample moisson. Parmi les vastes et nombreuses collections du département des Manuscrits, ma récolte n'a pas été moins fructueuse. Des excursions annuelles ou successives m'ont conduit, dans les départements de la France, sur les lieux qui avaient été le théâtre des événements que je voulais raconter, ou dans lesquels il s'en conserve soit des monuments, soit des souvenirs. C'est ainsi que j'ai personnellement exploré, entre beaucoup d'autres dépôts, les archives départementales ou communales de Troyes, Dijon, Nancy, Tours, Poitiers, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc. Mes investigations se sont étendues à l'extérieur de la France, et j'ai rapporté des documents précieux, extraits des archives et bibliothèques de

1. J'ai employé dans mes notes, pour citer ces collections, les lettres ou signes abrégés qui les représentent. J'ai employé la lettre simple pour les liasses ou *feuilles* des cartons, et la même lettre répétée pour les registres. Ainsi, K, n°..., indique une charte ou pièce volante appartenant aux *Monuments historiques*; KK, un registre de la même série, et semblablement pour les autres.

Londres, Bruxelles, la Haye, Leyde, Darmstadt, Stuttgart, Munich, etc. De nombreux correspondants et de bienveillants amis ont rempli mes mains de leurs présents littéraires. Ils l'ont fait parfois avec une libéralité que je puis proclamer sans trop de modestie, mais que je ne saurais taire sans ingratitude.

Parmi les archivistes des départements, les uns mes devanciers ou mes condisciples, les autres mes anciens élèves devenus mes amis et mes confrères, je dois une mention particulière à MM. de Stadler (inspecteur général), Redet, Ch. de Beaurepaire, Blancard, Siméon Luce, Lebrethon, etc. J'ai reçu de M. Boutiot, archiviste de Troyes, des extraits précieux et multipliés. M. Louis Paris, ancien archiviste de Reims, m'a communiqué la copie d'environ deux cents lettres originales et inédites pour la plupart. Cette collection, du plus haut prix pour l'époque de la Pucelle, comprend la correspondance politique entretenue par Charles VII ou son gouvernement avec cette ville, de 1424 à 1456. M. Joseph Stevenson, d'Édimbourg, l'un des éditeurs des *Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages*, s'occupe avec un zèle particulier de l'histoire du quinzième siècle en Angleterre, histoire si intimement mêlée à celle de la France. Par un sentiment de sympathie pour un confrère, ce noble gentleman a bien voulu m'adresser de Londres, en pur don, malgré toutes mes résistances, un exemplaire des *Parliament rolls*. Cet ouvrage, d'une importance fondamentale, a été publié par la Chambre des lords en 1797 et années suivantes, 6 volumes in-f°. Les hostilités qui jusqu'en 1815 divisèrent les deux pays expliquent l'excessive rareté de cet ouvrage en France. Aucune des grandes bibliothèques de Paris ne l'a possédé jusqu'à ce jour.

De telles recherches ont eu pour résultat d'accroître sensiblement le nombre et la valeur des notions antérieurement acquises à nos études; car les lumières de ce genre se multiplient et se reflètent entre elles. Dans un long travail de préparation, j'ai classé, suivant l'ordre des matières ou l'ordre chronologique, une partie de ces documents. J'ai distribué l'autre, progressivement, par dossiers alphabétiques de personnages. Une suite de publications, faites à part ou dans différents recueils et connues des érudits, ont contribué à mettre en œuvre ces matériaux d'une façon en quelque sorte préliminaire. L'admirable *Histoire généalogique* du P. Anselme et de Dufourny, accrue ou complétée par le *Cabinet des titres*, m'a initié, pour beaucoup de personnages, à ces liens d'alliance ou de parenté, qui souvent jettent sur les faits historiques un jour si vrai et si important. La conduite de Flavy, lors de la capture de la Pucelle à Compiègne, en 1430, et les succès de P. de Brezé dans le recouvrement de la Normandie

pour le roi, en 1449, nous offrent, à cet égard, deux exemples remarquables.

Ces relations fréquentes et intimes m'ont permis de converser, si j'ose ainsi dire, plus particulièrement avec nos aïeux du quinzième siècle. J'ai recherché avec passion les portraits originaux de cette époque dans les sculptures, les vitraux, les peintures sur bois et les miniatures de manuscrits. En comparant et en critiquant l'une par l'autre ces précieuses effigies, j'ai pu reconstituer l'âge, la complexion physique et les traits individuels de la plupart des acteurs que je me proposais de mettre en scène. Après avoir publié dans la *Biographie générale* de MM. Didot et ailleurs une série d'*études* isolées, je me propose aujourd'hui de réunir ces figures, à leur point de vue respectif, dans un tableau d'ensemble.

La chronologie et la géographie sont, comme on l'a dit, les deux yeux de l'histoire. Le premier usage que j'ai fait de ces documents analytiques a été d'établir, par le moyen des indications précises qu'ils contiennent, ou de rétablir, autant qu'il m'a été possible, l'ordre des faits. Pour obtenir ce résultat, je me suis, en outre, créé un instrument spécial. L'*Art de vérifier les dates* m'offrait les éléments applicables au calcul des temps, qui m'étaient nécessaires. J'ai dressé ainsi, non pas un *calendrier*, mais un *almanach* répété, pour toute la durée du quinzième siècle qui correspond à la vie de Charles VII. Ce tableau m'a fourni jour par jour et d'année en année un synchronisme qui présente à la fois : 1° le quantième du mois ; 2° le jour de la semaine; 3° la fête ou férie. Il s'étend depuis le 21 février 1403, jour où Charles VII prit naissance, jusqu'au 22 juillet 1461, date de sa mort. Cet almanach m'a servi, comme une sorte d'instrument de précision, pour contrôler et souvent pour rectifier avec évidence des indications chronologiques erronées, qui m'étaient présentées même par des documents contemporains et originaux.

Le lecteur instruit me pardonnera de lui signaler un autre procédé dont je me suis aidé pour la composition de cet ouvrage. Au moyen de plusieurs milliers de notes ou indications historiques, recueillies principalement dans les chartes ou actes royaux, j'ai dressé jour par jour, sauf quelques lacunes, qui peut-être se combleront dans l'avenir, un itinéraire complet de Charles VII. Grâce à ce deuxième tableau, l'on peut suivre, au moins des yeux, pas à pas, depuis son berceau jusqu'à ses derniers moments, ce prince nomade et impénétrable. L'extrême multiplicité des sources où j'ai puisé cet itinéraire ne m'a pas permis de les faire connaître en détail, avant que ce tableau lui-même ait acquis son entière perfection. Toutefois j'ai déjà fourni sur ce sujet à la critique une partie de mes garants dans l'opuscule inti-

tulé : *Charles VII et ses conseillers*. Je me considère donc comme à moitié absous par cette caution. Dans le présent ouvrage, j'ai cru devoir citer uniquement, pour justification des déplacements de Charles VI, ce même *itinéraire*, encore inédit, mais que j'espère imprimer un jour avec tous les développements qu'il comporte. »

. . . .

II.

BIBLIOGRAPHIE.

27. — *Catalogue* du musée archéologique de Philippeville (Algérie), avec notice historique de chaque objet ; par Joseph Roger, conservateur du musée. In-12, 64 p. Paris, Challamel.

28. — *Catalogue* des planches gravées composant le fond de la chalcographie, et dont les épreuves se vendent dans cet établissement au Musée impérial du Louvre. In-8, xvi-348 p. Paris, imp. de Mourgues frères.

29. — *Commentaires de César* sur la guerre des Gaules, avec la traduction française de la collection Panckoucke ; par M. Artaud ; suivis des réflexions de Napoléon Ier et de la vie de César, par Suétone. *Nouvelle édition*, très-soigneusement revue par M. Félix Lemaistre, et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier. Grand in-18 jésus, xv-446 p. Paris, Garnier. (3 fr. 50.)

30. — *C. Julii Cæsaris* Commentarii de bello gallico et civili selectas aliorum suasque notas adjecit A. Regnier, olim professor. In-12, 394 p. Paris, L. Hachette.

31. — *Documents inédits* sur la grande peste de 1348 (consultation de la Faculté de Paris, consultation d'un praticien de Montpellier, description de Guillaume de Machaut), publiés avec une introduction et des notes par L. A. Joseph Michon, docteur en médecine. In-8, 99 p. Paris, Baillière.

32. — *Dernières années* du règne et de la vie de Louis XVI ; par François Hue, l'un des officiers de la chambre du roi appelé par ce prince, après la journée du 10 août, à l'honneur de rester auprès de lui et de la famille royale. *Édition* revue sur les papiers laissés par

l'auteur; précédée d'une notice sur M. Hue, par M. René du Menil de Maricourt, son petit-gendre, et d'un avant-propos par M. H. de l'Épinois. In-8, 507 p. Paris, Plon.

33. — *Essai historique* sur la ville d'Embrun, par M. l'abbé A. Sauret, supérieur du petit séminaire. In-8, 576 p. Gap, Delaplace.

34. — *Étude archéologique* sur l'Agneau et le Bon Pasteur; suivie d'une notice sur les Agnus Dei; par M. l'abbé Martigny, curé de Bagé-le-Châtel. In-8, 104 p. et pl. Mâcon, imp. Protat; Paris, Didron.

35. — *Émigration protestante* de la principauté d'Orange en 1703, arrivée sous le règne de Louis XIV, et raconté par un historien contemporain. In-12, 108 p. Orange, imp. et lib. Clauzel.

36. — *Fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude* recueillis et publiés par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier. Moulins, Desrosier; 1860, XCVI et 198 p. in-8.

La Chapelle-Aude était un riche prieuré situé près de Montluçon et dépendant de l'abbaye de Saint-Denys. Il avait été fondé en 1059 et ses prieurs avaient recueilli, vers la fin du douzième siècle, les titres de leurs propriétés dont ils avaient formé un cartulaire contenant la copie d'environ deux cents chartes dont les dix premières remontaient au septième siècle. Malheureusement ce précieux volume, qui existait encore au temps de Du Cange et de Mabillon est aujourd'hui perdu. M. Chazaud a du moins tenté, comme le font quelquefois les archivistes dévoués à leur tâche, de reconstituer un monument dont l'original a disparu, en recueillant tous les fragments de copie qui peuvent en exister. Il a, par ce procédé laborieux, restauré en partie des documents d'une haute importance pour l'histoire de l'ancien Bourbonnais. Son volume, publié sous les auspices de la Société d'émulation de Moulins, renferme cent une pièces. M. Chazaud n'a donc pu nous donner que la moitié environ du cartulaire de la Chapelle-Aude, mais il l'a enrichi d'une étude approfondie sur l'histoire du prieuré qui sert d'introduction à son travail et d'une très-utile table de tous les noms de personnes inscrits dans le cartulaire.

37. — *Histoire de la maison de Savoie;* par Mme la princesse Christine Trivulce de Belhiojo. In-8, VIII-548 p. Paris, Lévy. (7 fr. 50.)

38. — *Histoire de Boulogne-sur-mer;* par Auguste d'Hautefeuille et Louis Bénard. Tome I. In-18, VII-455 p. Boulogne, Aigre.

39. — *Histoire* de la ville de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure); par J. A. de Lérue. Grand in-18, 197 p. et plan. Rouen, imp. Péron; Blangy, Letailleur.

40. — *Histoire de Vence,* cité, évêché, baronnie de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Vincent de Paul; par l'abbé E. Tisserand. In-8, VIII-312 p. Paris, Belin.

41. — *Histoire générale* de la musique religieuse ; par M. Félix Clément, maître de chapelle et organiste de la Sorbonne, etc. In-8 XIII-597 p. Paris, le Clere.

42. — *Histoire* des protestants et des Églises réformées du Poitou ; par Auguste Lièvre, pasteur. 3 vol. in-8 et carte de la province. Poitiers, Cler ; Paris, Grassart. (4 fr.)

43. — *Histoire* de la ville de Rocroi depuis son origine jusqu'en 1850, avec une notice historique et statistique sur chaque commune de son canton, et une galerie biographique des hommes célèbres ou dignes de souvenir qui l'ont habité ; par J. B. Lépine. In-8, 468 p. et portrait. Mézières, imp. Lelaurin ; Rethel, chez l'auteur. (7 fr.)

44. — *Histoire de la commune du Sap*, ou Description topographique, statistique, chronologique et historique de ce lieu et de son territoire actuel Le Sap, le Grand-Sap, Saint-Pierre du Sap. In-12, 228 p. Paris, imp. Thunot.

45. — *Histoire* des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, en forme d'annales sur preuves authentiques, servant d'augmentation à l'histoire des pays de Forez, Lyonnais, Beaujolais, Bourbonnais, Dauphiné et Auvergne, et aux généalogies tant de la maison royale que des plus illustres maisons du royaume ; par J. M. de la Mure, docteur en théologie, etc. Publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison portant la date de 1675. Revue, augmentée et ornée de vues, portraits, sceaux, monnaies, fac-simile, etc. T. I. In-4, LXXVIII-540 p. Lyon, imp. Perrin ; Paris, Potier.

46. — *Les Libres prêcheurs*, devanciers de Luther et de Rabelais. Étude historique, critique et anecdotique sur les quatorzième, quinzième et seizième siècles ; par Antony Méray. In-18, 227 p. Paris, Claudin. (4 et 10 fr.)

47. — *L'Antiquité* de Bourdeaus et de Bourg, présentée au roi Charle neufiesme, le treiziesme jour du mois d'avril, l'an mille cinq cens soixante et cinq, a Bourdeaus, et lhors premierement publiée, mais depuis reveuë et augmentée, et à ceste autre impression enrichie de plusieurs figures. Élie Vinet. Notice sur Elie Vinet, par Henry Ribadieu. In-8 carré, LXVI-98 p. et 2 plans. Bordeaux, Chaumas.

48. — *Le cardinal Ximenès et l'Église d'Espagne* à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, pour servir à l'histoire critique de l'inquisition ; par le docteur Ch. J. Hefele, professeur de théologie à l'université de Tubingue. Traduit par M. l'abbé A. Sisson et M. l'abbé A. Crampon. In-8, XXXII-458 p. Lyon et Paris, Pélagaud.

49. — *Le Roman de Foulque de Candie ;* par Herbert Leduc, de Dammartin. In-8, LXIX-228 p. Reims, imp. Dubois.

Collection des poëtes de Champagne antérieurs au seizième siècle. Cette collection se composera de 24 vol. in-8, tirés à 300 exemplaires.

50. — *Les Moines d'Occident*, depuis S. Benoît jusqu'à S. Bernard ; par M. le comte de Montalembert. Tomes I et II. In-8, CCXCII-885 p. Paris, Lecoffre.

Cet ouvrage formera 6 volumes in-8.

51. — *Mémoires du marquis de Pomponne*, ministre des affaires étrangères, publiés d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque du Corps législatif, par J. Mavidal. Paris, Duprat ; in-8 de 564 p.

Ce volume n'est que le commencement de la publication entreprise par M. J. Mavidal. Il porte le titre particulier de *Mémoires sur les différents intérêts des princes de l'Europe à la fin de* 1679, et présente le tableau politique de l'Europe tracé de la main d'un homme qui dirigea les affaires extérieures de la France pendant une partie du règne de Louis XIV. Il décrit successivement, avec cette mesure pleine de force et de lumière qui est le cachet favori de notre grand siècle littéraire, l'état où se trouvaient vers 1679 : Rome, la Savoie, Mantoue, les Suisses, l'Alsace, l'Empereur, les villes du Rhin, les électeurs de Bavière, de Saxe, de Brandebourg, le Palatinat, Brunswick, Munster, les villes hanséatiques, le Danemark, la Pologne et l'Angleterre. Comme chaque événement de l'histoire dérive toujours d'événements antérieurs, on trouve, comme le dit justement M. Mavidal, dans cette œuvre écrite par un homme éclairé qui connaissait parfaitement les faits, l'intérêt d'une œuvre qui se recommande sur bien des points par le mérite de l'actualité. Il a été plusieurs fois question dans ce *Bulletin* des Mémoires d'Arnaud de Pomponne, et l'on a pu y voir de nombreuses marques de l'intérêt que la Société de l'Histoire de France porte à cette publication qu'elle a été sur le point de faire elle-même.

52. — *Mémoires du duc de Luynes* sur la cour de Louis XV (1735-1758), publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié. Tomes I, II, III et IV. In-8, 2039 p. Paris, lib. F. Didot.

53. — *Notice* historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach, avec le plan de la ville de 1692 ; par A. Coste. In-8, 404 p. et 3 pl. Mulhouse, Risler.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUIN 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. J. QUICHERAT, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet 1861.)

Le Secrétaire, M. J. Desnoyers, donne lecture des procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration tenue le 9 avril, et de l'Assemblée générale de la Société tenue le 7 mai. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1192. M. Meslay, juge d'instruction au Havre; présenté par MM. Boulatignier et Antoine Blanche.
Son correspondant sera M. Blanche, avocat général à la Cour de cassation; cité Malesherbes.

1193. La Bibliothèque de la ville du Havre; présentée par MM. Boulatignier et Quesnay.
M. Boulatignier sera son correspondant.



1194. M l'abbé RAINGUET, vicaire général du diocèse de la Rochelle, directeur du séminaire de Montlieu, à Montlieu (Charente-Inférieure); présenté par MM. de Bouis et de Maslâtrie.

M. Perisse sera son correspondant à Paris.

1195. M. le baron Marc de LASSUS, 57, rue de la Madeleine; présenté par M. Léon de Chazelles et M. de Ruble.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

Bulletin de l'Académie. 29e année, 2e série. Tomes IX et X. Bruxelles, 1860. In-8.

Annuaire de la même Académie. 27e année, 1861. 1 vol. in-12.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins. 3e série. Tome Ier. — 4e *Bulletin.* — *Id.*, T. II. 1er et 2e *Bulletins.* Bruxelles, 1860-1861. In-8.

Chronique des ducs de Brabant, par Edmond de Dynter, publiée d'après le manuscrit de Corsendonck, par F. F. X. de Ram. Tome I, 1re partie. Bruxelles, 1854-1860. 1 vol. in-4.

Glossarium Maerlants Rymbibel Vervolg en Slot Van het 3e *decl dvos.* F. David. Bruxelles, 1861. In-8.

Société d'Histoire de Belgique :

Mémoires de Pontus Payen (seizième siècle), avec notices et annotations par M. Alexandre Henne. Bruxelles, 1860-1861. 2 vol. in-8.

Ces deux volumes sont les Xe et XIe des publications de la Société.

Société des Antiquaires de France :

Bulletin, 4e trimestre de 1860. Paris. In-8.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin. 1er trimestre de 1861. Poitiers. In-8.

Société des Antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique. 10e année, 37e livraison ; janvier-mars 1861. Saint-Omer, 1861. In-8.

Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin. Tome XI, 1re livraison. Limoges, 1861. In-8.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Bulletin. 31e année; 1re de la 3e série, 1860. Angers, 1860. In-8.

Société française d'archéologie :

Congrès archéologique de France. 28e session, à Reims. 24-28 juillet, 1861. Programme. In-4.

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. de Barante, de l'Académie française, Président de la Société :

La vie politique de Royer-Collard, ses discours et ses écrits. Paris, Didier, 1861. 2 vol. in-8.

Par M. J. Guadet :

Les Girondins, leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort, par M. Guadet, neveu du représentant. Paris, Didier, 1860. 2 vol. in-8.

Par M. Ed. de Barthelemy :

Étude historique sur le règne de François II, 1559-1560. Paris, 1860. In-8.

Étude historique sur les États du Languedoc, sous Louis XIV. Toulouse, 1858. In-8. (Extr. de la *Revue de Toulouse,* 1er octobre.)

Étude sur la vie de Jeanne-Françoise Fremyot de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie. Paris, 1860. In-8.

Par M. C. A. Sapey, avocat général à la cour impériale de Paris :

Essais biographiques pour servir à l'histoire de l'ancienne magistrature française. — Guillaume Du Vair. — Antoine Le Maistre. Paris, 1858. In-8 de 496 p. (2 exemplaires.)

Par M. l'abbé Corblet :

Revue de l'art chrétien. 5e année, nos 1 et 3 ; janvier et mars 1861. In-8.

Étude historique sur les loteries. Paris, 1861. In-8. (Discours prononcé à l'occasion du premier tirage de la loterie du Musée Napoléon à Amiens, le 2 décembre 1860.)

Par M. V. de Beauvillé :

Compte rendu par l'abbé J. Corblet, du Recueil concernant la Picardie. Arras, 1861. In-8.

Recueil de documents inédits concernant la Picardie. — Compte rendu par M. Douet-d'Arcq, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.* 1860. In-8.

Par M. J. Dumesnil :

Histoire des plus célèbres amateurs et de leurs relations avec les artistes. Paris, 5 volumes in-8. 1853-1860.

Par M. J. Simonnet :

Relation des siéges et du blocus de la Mothe (1634-1642-1645), par du Boys de Riocour ; augmenté d'une *introduction à l'histoire de la Mothe*. Chaumont, 1860. In-8.

Par M. V. Luzarche :

Lettres historiques des Archives communales de la ville de Tours, depuis Charles VI jusqu'à la fin du règne de Henry IV. Tours, 1861. In-8. (Sur papier chamois, tiré à 70 exemplaires. Extrait des Mémoires de la Société des Bibliophiles de Tours.)

Par M. E. Halphen :

Véritable discours de la naissance et vie de Mgr le prince de Condé jusqu'à présent ; à lui dédié par le sieur de Fiefbrun. Paris, 1861. In-8.

Par M. Gustave Saint-Joanny :

Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés antérieurs à 1790, etc. Thiers, 1861. In-4.

Par M. P. J. Carlier :

Notice biographique sur M. Petit Genet, professeur d'hydrographie. Dunkerque, 1861. In-8.

Par M. Henri Beaune :

De la mission de S. Benigne et du martyre des SS. Jumeaux à Langres. Langres. 1 vol. in-8.

Par M. de Pontaumont :

Banc paroissial du général Dumouriez à Cherbourg ; 1860. In-8. (Extrait des Mémoires de la Société académique de Cherbourg.)

Par M. le vicomte de Sarcus :

Étude sur le développement artistique et littéraire de la société moderne pendant les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne. Dijon, 1861. In-8.

Par M. Paul Boiteau :

État de la France en 1789. Paris, 1861. In-8.

Correspondance.

M. C. Sapey, avocat général, fait hommage de son ouvrage intitulé : *Études biographiques pour servir à l'histoire de l'ancienne magistra-*

ture française. Il appelle l'attention du Conseil sur des lettres inédites de Du Vair à Henri IV, qui forment un appendice assez considérable à cet intéressant ouvrage et rentrent dans le cercle des études de la Société.

— M. le vicomte des Roys, M. le comte de Caumels, M. Tandeau de Marsac, M. B. de Belleval, M. J. Mavidal, M. H. Lot offrent au Conseil des remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Lafons de Melicocq adresse de nouveaux documents inédits pour servir à l'histoire des usages et des mœurs aux quinzième et seizième siècles, extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille. Ces documents sont :

1° 1464. — Lettres de sauvegarde d'Antoine, bâtard de Bourgogne, au sujet d'un voyage de Turquie.

2° 1486. — Ordre donné par Maximilien au gouverneur de Lille de faire conduire des vivres à Cassel, pour le camp qu'il va établir entre cette ville et Thérouanne.

3° 1488. — Avis transmis au gouverneur de Lille que le maréchal Desquerdes espère surprendre les villes de Douai et de Lille.

4° Don par Maximilien à deux de ses chapelains, de cent écus à prendre sur les biens que plusieurs abbayes françaises possédaient dans les Pays-Bas.

5° 1521. — Lettre relative à la reconqueste du royaulme de Navarre.

6° 1577. — Touchant la princesse de Biarne (Béarn).

Ces documents seront communiqués à M. le rédacteur du *Bulletin.*

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Chronique d'Angleterre, tome III : 7 feuilles sont tirées. Placards 18 à 24 chez l'auteur.

Chronique de Valois. 5 feuilles en bon à tirer. Feuilles 6 et 7 et placards 14 à 23 chez l'auteur.

— Le Conseil décide, sur la proposition de M. Boulatignier, que la séance d'octobre du Conseil de la Société sera provisoirement supprimée, eu égard au petit nombre de membres qui sont alors présents à Paris. Le *Bulletin* d'octobre n'en paraîtra pas moins à l'époque ordinaire. La séance supplémentaire d'avril, qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, sera au contraire maintenue, afin de hâter la distribution du *Bulletin* de ce mois avant celui de l'Assemblée générale.

Élections.

Le Conseil procède, par la voie du scrutin, au renouvellement de son bureau et des comités, pour l'exercice 1861-1862.

Sont élus :

Président : M. de BARANTE.

Vice-présidents : M. BOULATIGNIER,
M. L. DELISLE.

Secrétaire : M. J. DESNOYERS, dont les fonctions dureront quatre ans, conformément au règlement.

Secrétaire adjoint : M. TEULET.

Trésorier-archiviste : M. A. BOUVIER.

Bibliothécaire : M. LE TELLIER DE LA FOSSE.

Comité de publication.

MM. RAVENEL, *président.*
QUICHERAT.
MM. L. DELISLE,
BORDIER,

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, *président,*
BELLAGUET,
MM. DE BOUIS,
BOULATIGNIER.

Comité de l'Annuaire (Précédemment nommé).

MM. L. DELISLE, *président,*
CHÉRUEL,
MM. MARION,
J. DESNOYERS.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Les archives de l'abbaye de Cluni.

Après le trésor de l'abbaye de Saint-Denys où s'est conservée, entre autres documents du plus haut prix, l'inestimable collection de diplômes mérovingiens que nous possédons encore, après le fameux trésor des chartes de la couronne de France, immense et inépuisable mine de renseignements sur tous les détails de notre histoire depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle, il n'a pas existé dans notre pays, ni bien loin au delà, un fonds de chartes et de titres de tout genre aussi remarquable que celui qu'avaient rassemblé depuis le commencement du Xe siècle les re-

ligieux bénédictins de l'abbaye de Cluni. Les souscripteurs et lecteurs de la Société de l'Histoire de France peuvent en avoir quelque idée, s'ils se rappellent le volume du *Bulletin* de l'année 1834 dans lequel se trouve (à la page 231) un état sommaire de ces archives de la célèbre abbaye, précédé d'une notice sur un dépôt important que le pape Innocent IV y avait fait au mois de novembre 1245.

Bien que vastes, les archives de Cluni tenaient dans une salle unique, large pièce située au premier étage d'une tour carrée attenant d'un côté à l'église, de l'autre au bâtiment abbatial. Deux étroites et hautes fenêtres, l'une au levant, l'autre au couchant, garnies de fortes grilles de fer sans vitrages, éclairaient cette pièce, et au-dessous de chaque fenêtre se trouvait pratiquée dans le mur, épais de cinq pieds, une baie semi-circulaire de niveau avec le sol et fermée par un lourd volet bardé de verrous ; double issue préparée pour vider rapidement les archives au dehors en cas de danger. Autour de la salle régnaient dix armoires subdivisées chacune en deux corps, l'armoire supérieure et l'inférieure, plus une quarantaine de grands tiroirs, six malles ou cassettes et un grand coffre, le tout rempli de titres. Ces richesses dormirent ignorées jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Un gros volume in-folio, intitulé : *Bibliotheca Cluniacensis in qua antiquitates, chronica, privilegia, chartæ et diplomata collecta sunt*, en avait été tiré en 1614, par les soins de dom Marrier, l'historiographe du prieuré de S. Martin des Champs, sans que cette publication médiocre, à laquelle avait cependant contribué le savant André Duchesne, fît nullement ressortir l'importance des archives cluniciennes. Ce fut seulement en 1772 que le cabinet des chartes, excellente commission littéraire instituée une vingtaine d'années auparavant par le ministre Bertin, sous l'influence de Feudrix de Bréquigny et de quelques autres érudits, fut mis à même d'en prendre une connaissance exacte, par le zèle d'un avocat d'Autun nommé Lambert de Barive.

Cet avocat, en cherchant des titres pour défendre les intérêts qui lui étaient confiés par diverses familles nobles de sa province, fut amené au trésor de Cluni par ses travaux et transporté d'enthousiasme dès qu'on lui en eut entr'ouvert la porte. Il en envoya quelques extraits à la commission, se présenta lui-même à M. Moreau, chef du cabinet des chartes, et fut accepté pour collaborateur de la commission aux archives de Cluni, où l'appui du ministre devait désormais lui procurer le plus libre accès. En effet, il y travailla pendant dix-huit ans avec une ardeur que ne purent refroidir ni le temps, ni la fatigue, ni la satiété et avec une modestie non moins grande. Il avait établi de la manière suivante dans un mémoire qu'il soumit au ministre, au mois de juin 1772, la rétribution qu'il demandait pour le temps que ses au-

tres occupations lui permettraient de consacrer à la copie des chartes de Cluni :

« En voyages, par jour, 6#.

« En allant très-modestement on ne peut dépenser moins.

« Pension ou frais d'auberge et logement, 3#.

« C'est 25 sous par repas et 10 sous pour une chambre. On n'espère « presque pas pouvoir exister passablement sur ce pied-là, même à Cluny.

« Pour le travail, aussi par jour, net 6#.

« En employant son temps aussi bien que le sieur Lambert de Barive « a coutume de le faire, c'est une rétribution bien modérée pour un « homme dont l'état lui procure le double, sans déplacer, de quelque « petit particulier que ce soit. »

Modérées en effet, mais honnêtes, les conditions furent agréées par le ministre, et notre avocat passa désormais plusieurs mois chaque année, quelquefois l'année à peu près entière, à travailler au trésor de Cluni ou dans une salle voisine. Parmi les innombrables copies adressées de toutes les parties de la France à ce cabinet des chartes, qui fut formé à point nommé pour recueillir à la veille de la Révolution, c'est-à-dire pour sauver de l'oubli, une masse de 282 volumes in-fol. de documents historiques, les copies de Lambert de Barive se distinguent par leur parfaite netteté, par leur exactitude, par le soin qu'il a pris d'écrire en fac-simile la première ligne de beaucoup de pièces, par les sommaires dont il les a fait précéder, et par les notes explicatives qu'il leur a jointes. On estime qu'elles sont au nombre de cinq mille. Au mois de mars 1786, il remettait cette note au cabinet :

« Le sieur Lambert de Barive a fourni des copies de 3000 chartes originales antérieures à Hugues Capet pour la pluspart, et du temps des rois Robert, Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI ; une quantité de diplômes avec leurs sceaux émanés de nos rois de la seconde race, des monuments précieux concernant les premiers rois et empereurs de toutes les Espagnes ; ceux d'Angleterre, à commencer à Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux son fils, etc. ; — des morceaux curieux, importants et très-anciens sur l'Église romaine, sur les empereurs Othon Ier, II et III, Saint Henri, et depuis sur Frédéric II, les rois de Bohême et d'Hongrie, des princes électeurs et de l'empire, etc. ; — dix-sept rouleaux en parchemin, munis chacun de 41 sceaux bien conservés, qui sont ceux du pape, de trois patriarches, cardinaux et autres principaux pères du premier concile de Lyon, en l'an 1245 ; — quelques pièces essentielles sur le royaume de Naples, entre autres copie des originaux de l'inféodation de cette couronne, fait au comte d'Anjou, frère du roi S. Louis et de l'acceptation de ce prince, avec leurs sceaux. — Il est le seul qui ait déterré une quantité étonnante d'actes de tous

les genres qui établissent les anciennes formes et constatent la nature de toutes les espèces de contrats qui se passoient du temps de la deuxième race parmi les principales nations de l'Europe et suivant leurs lois respectives ; entre autres cent contrats de mariage originaux, des plaids généraux et particuliers, etc. »

Les simples copies de cet humble travailleur sont devenues du plus grand prix par la perte de la plupart des originaux. Lors de la suppression des ordres monastiques, le département de Saône-et-Loire n'hérita pas, comme la loi le voulait, des titres de l'abbaye. Ceux-ci avaient été cachés, emportés, gaspillés par les moines eux-mêmes. Dès la fin de 1789 (17 novemb.) Lambert de Barive écrivait avec inquiétude à M. Moreau :

« Monsieur, c'est à vous sans doute que je suis redevable de la lettre très-obligeante que j'ai reçue de M. le garde des sceaux, en date du 5 courant ; elle semble m'assurer l'effet des demandes portées par mon mémoire précédent tant au sujet de la garde du trésor de Cluni que de la participation aux régie ou vente des biens de cette abbaye, lorsqu'il y aura un plan d'arrêté à l'égard de la manière dont le décret de la fameuse assemblée sera exécuté au sujet des biens ecclésiastiques ; recevez, je vous prie, tous mes remercîments et le tribut de ma reconnaissance.

« En attendant l'effet qui pourra résulter en ma faveur de ces dispositions bienfaisantes, les circonstances actuelles et ce qui s'est passé tout récemment exigent que je fasse connaître par votre canal, monsieur, qu'il serait temps de prendre quelques mesures, au moins préliminaires, vis à vis de nos moines et eû égard à leurs procédés actuels.

« Comme ils n'ont que deux des quatre clefs qui ferment le trésor, rien ne périclite à son sujet, mais ils ont constemment chés eux des parties importantes de ce trésor comme les principaux cartulaires, etc. Leurs archives particulières sont considérables et intéressantes et la grande pièce différente où travaillent leurs commis et cooperateurs feudistes, renferme une collection très considérable de terriers de tous ages, beaucoup d'anciennes minutes et des plans sans fin d'une quantité de paroisses, villages et territoires, etc. Tout cela va avoir probablement un mérite moins essentiel que ci-devant, mais la conservation d'un pareil ensemble ne laisse pas d'exiger une sollicitude instante.

« Il importe d'autant plus, monsieur, d'y donner dez ce moment une attention sérieuse que depuis le moment où nos moines ont sû le parti déterminé et sanctionné sur le compte du clergé, ils ont été comme aliénés ; la désunion, la discorde et l'anarchie se sont emparées d'eux, et leur point capital a été de chercher à faire argent de tout, comptant déguerpir bientôt et la pluspart le desirant fort.

« Je le dis a regret, monsieur, vous savez combien j'ai toujours eû de

véritable attachement et d'intérêt pour l'ordre de Saint Benoist; et c'est avec peine que je vois icy chaque jour s'augmenter les mauvaises dispositions du public.

« Je ne sais si les diverses imputations dont on les charge sont fondées et je crois qu'il y a beaucoup d'exagérations sur ce qu'on publie au sujet de leur commerce sur bien des objets, notamment sur l'article délicat des grains, mais une chose sûre, c'est une depredation journaillère dans leurs bois et forêts.

« .... Voilà donc, monsieur, bien des objets importants qui exigent la sollicitude et des mesures à prendre par le gouvernement. Comment peuvent ou doivent s'y prendre les ministres dans les circonstances? C'est ce que j'ignore. Ce qui me paraît instant et précisément du ressort de M. le Garde des sceaux, c'est ce qui concerne le trésor et même tous les papiers, archives, manuscrits, etc. des moines[1].... »

C'est ainsi que l'on suivait à Cluni d'un pas bien attardé, les événements politiques. Le chef du cabinet des chartes, qui les jugeait mieux, mit au haut de cette lettre :

« Le pauvre M. de Barive suppose l'influence des ministres et la suppose dans un temps où elle est nulle puisque le Roy n'en a plus aucune. Je ne puis répondre que d'après les ordres que je supplie monseigneur de me donner. C'est un grand mal que cette licence débordée des moines ! elle est celle du désespoir. Dieu nous garde de ses effets. »

La Révolution dispersa les richesses historiques du trésor de Cluni; mais ce fut l'administration impériale et celle de la Restauration qui

1. Le 25 juin 1790, Barive écrivait encore : « .... Quel désastre et combien de dilapidations peuvent suivre soit du peu de soin et d'attention pour les chartriers des moines, soit de l'entassement indigeste et probablement incomplet des monuments sans nombre qui vont se cumuler on ne sait où.

« En conservant les Bénédictins de S. Germain on pourrait très-bien avoir en vue de les rendre dépositaires généraux des Chartes. Ce choix seroit bon, simple et très-œconome, mais un seul incendie possible chaque jour à des scelerats ou accidentel absorberoit à la fois toutes nos richesses historiques. Ce terrible inconvénient devroit engager à diviser, et alors je pourrois être susceptible de la garde de ce qui concerneroit l'abbaye et les maisons de l'ordre de Cluny. Rien ne seroit si facile que de trouver un local convenable dans quelque petit couvent, mais il faudroit ajouter au logement de quoi vivre passablement.

« Les nouveaux décrets sur l'anéantissement de la noblesse et des armoiries et livrées, arrivés tout à l'heure et que je viens de lire, sont si extraordinaires et si extrêmes que je ne reviens pas de la surprise qu'ils m'ont occasionnée ainsi qu'à tant d'autres. Les commentaires sur cet objet seroient interminables et très inutiles. Un bouleversement aussi étrange subsistera bien difficilement. L'excès pour l'ordinaire conduit à ce qui lui est opposé. Souffrons patiemment et laissons à la Providence a disposer de ce que nous ne pouvons ni prévoir ni empêcher. »

les détruisirent. Un savant qui depuis plus de dix ans, s'occupe avec zèle d'en recueillir les débris, M. Auguste Bernard, racontait récemment dans une *Revue dauphinoise*[1] qu'un maire de Cluni les distribuait ostensiblement aux ménagères de sa connaissance pour couvrir leurs pots de confiture. Cependant tout n'a pas péri. La bibliothèque municipale de Cluni possède environ 800 chartes originales provenant du trésor de l'abbaye ; les archives du département de Saône-et-Loire n'en ont qu'une seule pièce, mais d'une grande importance : c'est un inventaire analytique complet de ces chartes, rédigé à la fin du XVIIe siècle. La grande Bibliothèque de Paris a fait l'acquisition à différentes reprises de plus de 600 chartes de Cluni des plus anciennes, outre un certain nombre de cartulaires ; enfin on en connaît encore environ 400 existant en divers endroits, principalement au British Museum de Londres, où ce n'est guère leur place.

Donc, deux mille chartes à peu près, la plupart des IXe, X^e et XIe siècles et qui par bonheur subsistent encore en original ; huit cartulaires ou bullaires, la plupart du XIIIe siècle, contenant copie ou extrait d'environ 5000 pièces ; enfin un nombre presque égal de copies de Lambert de Barive (copies de beaucoup préférables à celles des cartulaires), tel est le bilan de ce que nous possédons encore aujourd'hui du trésor de Cluni.

Jetons maintenant un regard plus attentif sur l'intérêt que peut offrir ce fonds de vieux documents ; après quoi je mettrai sous les yeux du lecteur les bases d'un projet de publication soumis en ce moment à M. le ministre de l'instruction publique par M. Bernard, et qui me semble être l'espérance d'un des plus éminents services qui puissent être rendus à l'histoire de notre pays.

On se plaint avec juste raison de n'avoir que deux monuments, tous deux très-courts, de la langue romaine rustique du moyen âge, de cet idiome intermédiaire à peine dégagé du latin et formant déjà les premiers bégayements du français : le serment prononcé devant les soldats de Charles le Chauve en 842 et le chant versifié en l'honneur de Ste Eulalie. Le grand travail de fermentation de notre langue, dont on ne peut fixer les commencements à aucune date précise et dont l'éclosion n'a lieu qu'au XIIe siècle, se laisse seulement deviner (à part les six lignes du serment et les 29 vers à la *buona pulcella Eulalia*) par quelques formes exceptionnelles surprises parmi le latin d'autres monuments littéraires, surtout des édits, capitulaires, diplômes et chartes privées. Mais combien, malgré toutes les publications de cartulaires et de chartes, si utiles d'ailleurs, qui ont été faites jusqu'à ces derniers

1. Lettre au directeur de la *Revue des Alpes* (Grenoble), n° du 25 septembre 1860.

jours, sommes-nous encore pauvres en matériaux pour les recherches si attachantes et si fécondes de la philologie? Voici tout ce que le grand recueil de dom Bouquet avait fourni à un savant professeur qui s'était préoccupé de même dans une de ses leçons au collége de France [1] de cette langue intermédiaire dont je parle : « Au xe siècle une éclipse « momentanée ayant fait pâlir la culture carlovingienne, les formes « empruntées à la langue vulgaire et, par suite, les gallicismes doivent « se multiplier et se multiplient en effet chez les écrivains. Dans les di- « plômes et capitulaires on trouve alors *campaniæ*, campagnes. « plaines; *escambium*, échange; *franchisia*, franchise; *bacco*, porc [2], « A toutes les époques le latin législatif et diplomatique est plus ou « moins envahi par le latin vulgaire. » C'est là véritablement un léger butin; mais il n'y avait pas énormément plus à trouver dans le *Scriptores rerum Francicarum*, et je ne vois aucun autre livre imprimé, pas même la série des cartulaires commencée par feu M. Guérard, où l'on trouvât une bien riche moisson en ce genre. Il semblerait qu'au moins cette grande collection du cabinet Moreau, qui forme 282 volumes de copies de chartes, dût fournir en abondance, aux chercheurs qui ne se contenteraient pas des imprimés, ces contrats privés des xe et xie siècles rédigés par des clercs qui n'étaient guère plus lettrés que les paysans pour lesquels ils écrivaient et dont la plume rustique laisse à découvert les curieux procédés d'un langage au berceau. Même là, cependant, ces pièces remarquables sont clair-semées. Un seul fonds, celui de l'abbaye de Cluni, présente par centaines, on pourrait dire par milliers, puisque Lambert de Barive déclarait avoir déjà fait en 1786 plus de 3000 copies de chartes antérieures à Louis VII, des documents d'une barbarie complète, où les mots français se montrent quelquefois pêle-mêle avec le latin et d'où nos philologues pourraient probablement faire jaillir des traits de lumière. Il est facile d'en faire toucher au doigt quelques exemples.

L'abbaye fut fondée en 910 ; mais en acquérant des biens, elle recueillait souvent, comme il arrive, les titres antérieurs qui s'y rattachaient, et de cette manière ses archives remontent à environ soixante-dix ans plus haut que la date de son établissement. Voici quelques-unes des chartes de Cluni antérieures au xiie siècle; je commence par citer la plus ancienne que Lambert de Barive nous ait conservée d'après l'original; le latin y est encore assez intelligible, puis à mesure que le

1. M. Ampère; *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, 1840; III, 481.

2. Ces quatre exemples sont tirés de divers diplômes ou capitulaires de Charles le Gros, figurant au t. IX des *Scriptores* de dom Bouquet.

temps avance, augmente de plus en plus cette corruption qui semble n'être qu'une dégradante barbarie et qui, en réalité, est l'avénement confus encore d'une lumineuse renaissance.

840. — SOBBO DOTALITIA RICHELT IN BRACOST [1].

Dulcissima atque amatissima conjunx mea Rihelt, igitur ego in dei nomine Sobbo vir tuus, in pro amore et pruncta bona volencia mea que contra te abeo et per quod nos deus omnipotens at legitimo conjugio nos junxit, propterea dono tibi in dotalicio de omnem rem, facultatem meam; hoc sunt res in edificiis casis astantibus casaricis ortis areis vineis vinealis campis pratis pascuis silvis decimis rivis fontibus, arboribus pomiferis et inpomiferis, aquis aquarumque decursibus, accessis mancipiis aurum argentum mobile et immobile omnia et ex omnia et quod in ipsas res est : in Bracosco in Lopiano et in Nucerias et in Brenode. Quiquit visus sum aut possidere aut in antea conquirere vel laborare potuerimus, dulcissima conjux mea jam superius nominata, in dotalicio tercia porcione tibi dono sicut lex Salica commemoret at abendi tenendi donandi seut liceat tibi commutandi. Et si quis vero quod futurum esse minime credo et si ego ipse aut ullus omo aut ullus ex heredibus meis aut ulla aliqua persona qui contra anc dotalicio isto inquietare presumserit, non valeat evindicare quod repetit, set insuper sit culpabilis et impleturus una cum fisco auri libera 1 componat; et in antea donacio ista omnique tempore firma permaneat cum stipulacione supnixa. Sig. + Sobbone qui isto dotalicio fieri et firmare in presente rogavit. Sig. + Ermengerio. Sig. + Dodoni. Sig. + Atallelmo. Sig. + Aubert. Sig. + item Atalellmo. Sig. + Costancione. Sig. + Barnardo. Sig. + Poncione qui in omnibus consensit.

Ego Eldebertus jubente Barnardo qui isto dotalicio scripsi, datavi, die sabato in mense jenoario, annos xxviij regnante Ludovico imperatore.

901, mai. Vente — RAGEMBERTI IN PAGO ALVERNENSE.

Domino magnifico Ragemberto et uxore sua Ragembergi emtores, ego Margano et uxore sua Bernear et filio suo Teotberto vinditores nos vobis campo qui es situs in pago Alivernico, in aice [2] Brugalinense, in villa Moncedrario; qui terminat de uno latus terra Berniolo et de alio terra Teotdoino et via vicinabile, de tercio terra ad ipso donatore et de quar via puplica; infre istas terminaciones totum; et abet in longo pertigas egrebinales [3] xviij et in alio xv, et abet in traverso in suteriore xiij et in inferiore xij; infre istas terminaciones totum ad integrum nos vobis vendimus et accepimus precium in presente valentes solidus II; et in pro oc, pro ipso precium, manibus nostris vobis tradimus. Et si nos ipsi au ullus omo qui contra vos aliquit calumniare volueri, non li-

1. Intitulé mis au dos de la pièce au temps même où elle a été écrite et qu'un éditeur ne doit pas négliger.

2. *Aicis*, vicaria; Voy. le Glossaire de du Cange.

3. Aripennales ou agripennales. Voy. du Cange.

cet; set componet vobis tantum et alium tantum quamtum ipsas res in melioratas valuerint; firma permaneat estibulacione sumnissa. Sig. Marcario et usore sua Bernear qui fierin et firmare rogaverunt. Sig. + Teotberto qui consensit. Sig. + Geroino fidem fecis contre cancelario et firmar isto. Sig. + Otgrimmo. Sig. + Evardo. Sig. + Momberto. Sig. + Garnerio. Sig. + Costancio dadavit die sabato in mense madio anno IIII regnante Carolo pos obito Odono rege. Auriardus roitus escripsit.

950, environ. Donation. — In mont Malart.

Placuit Deo in sua misericordia pro patre meo et pro matre mea, pro anima mea Ugono et pro peccatis meis minuisens, ego Ugo servo Dei et sancto Petro et omnium sanctorum pro amore Deo ego pro amore et bone voluntate donamus nos vobis sancto Petro cum monachis servis propterea donamus, ego Ugo: capella sancta Maria (deux mots effacés dans l'original) qui sunt sitas in pacostudunens, in monte Monmelardo capella est, et quiquit ad ipsa capella aspiciunt, quesitum et per inquirendum, dum vivo medietatem et pos meo obbito totum et integrum et alias res que ad ista capella aspiciunt similiter. Et dono vobis predio indeminicato a Noveriolas similiter et les condeminas quit aspiciunt a villa Noveriolas. Similiter et dono vobis Adoart et uxor sua et infantibus suis. Si ego ipsius au ullus omo de eredibus meis qui contra ista donacione calumniare volueri oncia de auro VII componat; abere, tenere et facere quiquit volueritis in omnibus omnique tempore firma stabilis permaneat subnixa. Actum Monmelardo capella santa Maria. Ego Ugono qui pro anima sua donacione ista fieri et firmare rogaverunt. Sin. + Ugo. Sin + Josperto. S. Josmaro. S. Sinalt sacerdo.

1001 mars. Donation.

In nomine domini dei genetricis virgo beata, onnium sanctorum que dicate omnium beatorum in consolacionem de angelica pro anima, pro amore bona voluntate que cuntra te abeo, dono tibi Arfredo, Alatar et uxore sua Clemenci[1], dono tibi de mea ereditate qui est in pago Matisconense, in nagro Arpaico, in villa Hangisento, una pecia de vinola la medietate, Latara; tibi dono Arfredo, Fredolo. Vendo vobis Arfredo una pecia de vinola et dono tibi solios V; tranfundimus, inponoravimus, a mane via publica, a medium die via publica, de duas partes terra Ubert, abendi vendendi donandi eciam commutandi. Si ipsis au nulus me de eredibus meis qui ista carta volo contradicere vel vendicare quod repetit, uncias tres de aura componat. Sin. Latardo et Fredolo qui donacione ista carta que fieri et firmare rogavi. Sin. Vuandalber.... S. Domengo. S. Osbert. S. Ermenard.

Ego Vualterius presbiter qui estcripsit carta, datavi in mense die marcii exien, aprilii uno die, annos V renante Rotberto rege.

1. Je donne à toi Alfred, moi Latard (ou Alatard) et Clémence ma femme. Un peu plus bas les noms Latara puis Fredolo se placent, quoiqu'au milieu de l'acte, comme des signatures; ils n'annoncent nettement des donateurs qu'à la fin.

1050. Donation. — CARTA DEODATI SACERDOTIS IN VILLA CROMERIS.

Noveritis universi filii ecclesie quod ego Deodatus sacerdos dono domino deo et beatis apostolis ejus Petri et Pauli aliquid ex rebus meis : hoc una vinea. Et residet in villa Chromeris, terminet de uno latus via publica, alio latus terra infantibus Osanne, de tercio terra Vualterii, de quarto terra Artaldi. Hanc autem donationem facio pro remedium anime mee et omnium parentum meorum et pro animam Hugoni albi ut omnibus in commune proficiant et tunc donatio hec rata permaneat stipulatione subnixa. Acta cluniaco. Sig. Deodati sacerdotis huic donum datori. Sig. Arnulfi. Sig. Vualterii. Sig. Rainaldi.

Par ces quelques échantillons, le lecteur peut juger de la physionomie du plus grand nombre des pièces qui nous restent de l'abbaye de Cluni. Ils sont choisis à un demi-siècle de distance l'un de l'autre, en partant du temps où la renaissance carolingienne maintenait encore un peu la police dans la langue officielle et en poursuivant jusqu'au milieu du XIe siècle; alors le précipice imaginaire de l'an 1000 étant franchi et le goût de l'étude reparaissant dans le monde, le latin des actes redevient régulier. L'intervalle de deux cents ans qui s'écoule entre ces deux termes est une ère d'anarchie où chaque scribe donna carrière à son libre arbitre et où nous pouvons surprendre les procédés de formation d'une langue abandonnée au pur instinct. Dans ces cinq pièces seulement, que le hasard nous a choisies, on voit déjà saillir des points remarquables. On juge clairement, et les archives de Cluni en offrent des milliers d'exemples, comment la bouche grossière de nos pères a taillé, rogné, émondé le latin pour en faire du français. Il leur arrive d'écrire *fuerin*, *volueri*, (ailleurs *habueri*, *termina*, 952), parce que le *t* final ne se prononçait pas; de même pour le *c* de *quicquid* qu'ils écrivent très-souvent *quiquit*; ils ne prononçaient pas non plus l'*s* ni le *g* dans les mots *transfundimus* et *impignoravimus*. Un d'eux ose employer cette formidable ellipse *in pascotudunens* [1], pour *in pago Augustodunense* (pays d'Autun). Il faut noter que le scribe est ordinairement un prêtre, vraisemblablement le curé du lieu, qui montre de son mieux sa littérature lorsqu'il emploie ce rustique informe; les actes où les moines de Cluni sont parties et où par conséquent ce sont eux qui ont tenu la plume ne sont pas moins barbares que les autres. Des mutations et des adoucissements analogues aux précédents, donnent : Pour *est situs* la forme *es situs* (ailleurs et souvent *exitus*) pour *subnixa* le mot *summissa* [2], presque notre mot *soumise* (qui a cependant une autre prove-

1. *Ens*, forme fréquente de la terminaison : *pago Matisconens*, *villa Miolenens* (pour Mediolanensis), etc.

2. La formule usuelle : *Cum stipulatione subnixa*, est l'une des plus diversement tourmentées. On la trouve écrite : *Contribulationes summisi* (1002).

nance); de même pour *posi*, *solidos*, *aut*, les formes : *pos*, *solios*, *au*, toutes proches de : *puis*, *sols*, *ou*; pour *regnante* celle *renante* qui n'a pas réussi ; *infre*, *roitus*[1], *onnium*, qui n'ont point passé du tout ; mais *minuisens* au lieu de *minuiscens*, *adminuiscens*, est déjà presque le vieux français *amenuisant* ; *traverso* est plus près de notre idiome actuel que de *transverso* son père ; *quar* pour quarto, *les condeminas*, *la medietate*, *exien aprili* sont du français sinon pur, du moins très-distinct.

Çà et là, dans d'autres pièces où l'on n'a qu'à puiser à pleines mains, je trouve : In tuo trao (trado) dominationem, 901 ; — Juxta legem salicam et consuetudinem per solido et denario visus fuero esponsase et ab anc die te in conjugem achcipere cupio, 904 ; — terra had ipso emtore ; — Verderoncia volven (le ruisseau *courant* de la Vezeronce) ; — de la mea parcione la[2] una medietate, 936 ; — Antno[3] quarto recnante Karolo rege; — al fossato, al brolio, 941 ; — a la Rocella, a la Genevreria, 953 ; — isso anno pleto, 1002 ; — regnan Rodbert rege, 1001 ; — rennante Rotber rese, 1007 ; — mense austus (augustus), 1005 ; — a cercio sancti Vincen, 1007 ; — del uno fronte perticas II, 1010 ; — pro mea sepultura la una medie pos discessum mulier mea, 1020 ; — campus et praus (pratus) in ipso terminio.... firitma permaneat ; — rio (rivo) currente inver (in versus) medio die ; — dat in congat[4] monitchis Cluniensis cenobii, 1030 ; uno prao la tercia parte, 1040 ; vinea sit in porpec[5], 1040 ; — *vius* pour filius, etc., etc.

On apprend quelquefois dans les classes de rhétorique un morceau plaisant, mais utile autant que spirituel. C'est un discours tragique adressé par un savetier à sa femme et dans lequel on a fait entrer avec art la série complète des figures de rhétorique. Il semble en parcourant les titres si barbares et si curieux de l'abbaye de Cluni qu'on pourrait y recueillir, par un procédé analogue, toutes les formes qui ne sont plus latines, les arranger en une composition quelconque, et en faire un spécimen de la langue rustique bourguignonne au xe siècle. Une telle pièce serait assurément digne de prendre rang parmi nos monuments philologiques, entre la cantilène de Sainte-Eulalie et les lois anglo-normandes.

1. Ailleurs : *coitavi* pour *cogitavi*.

2. Ailleurs : *li una*, 1010.

3. *Anno* avec une prononciation que les méridionaux gardent encore aujourd'hui.

4. En gage ; voy. du Gange, vo, *Congadium*.

5. *In pro pagamento*, parpaye, payement.

H.-L. B.

La suite prochainement.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 JUILLET 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 juin 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

Ouvrages offerts :

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de Normandie :

Bulletin, 1re année, 4e trimestre 1861. Caen, 1861. In-8.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube :

Mémoires : 2e série. T. XII, nos 57-58. 1er semestre de 1861. Troyes, 1861. In-8.

Organisation de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Troyes, 1861. In-8.

De la part des auteurs :

Par M. Vallet de Viriville :

Notes sur des médailles de plomb relatives à Jeanne d'Arc et sur quelques autres enseignes politiques et religieuses, tirées de la collection Forgeais. Paris, 1861. In-8. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Par M. Alphonse Feillet :

Cent dates de l'Histoire de France. Paris. In-8.

Correspondance.

—. M. de Barante remercie le Conseil de l'avoir nommé de nouveau Président de la Société. « Il y a vingt-cinq ans, dit-il, que la Société a « bien voulu me choisir pour son Président, et depuis cette époque, « lorsque tant de positions ont changé, elle n'a point cessé de m'hono- « rer de sa confiance et de ses suffrages ; je tiens cette distinction « pour l'une des plus heureuses circonstances de ma vie. »

— M. Kerwyn de Lettenhove exprime le désir que le Conseil de la Société de l'Histoire de France veuille bien l'autoriser à user des copies de manuscrits de Georges Chastelain, que la Société avait fait prendre, il y a plusieurs années, pour l'édition dont M. Buchon s'était chargé. L'Académie des sciences de Belgique a entrepris la publication d'un recueil des Chroniques françaises relatives à l'histoire de ce pays. M. Kerwyn de Lettenhove, auteur de cette proposition, doit être l'éditeur de G. Chastelain.

Le Conseil accueille très-favorablement cette demande et saisit avec empressement cette occasion de resserrer les liens qui existent déjà entre l'Académie de Belgique et la Société de l'Histoire de France, en mettant à la disposition de cette savante académie les copies de G. Chastelain. Les travaux historiques, fort estimés, de M. Kerwyn de Lettenhove sont une garantie du mérite que présentera cette édition.

Le Secrétaire est invité par le Conseil à entrer directement en rapport, à ce sujet, avec M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique , ainsi qu'avec M. Kerwyn de Lettenhove, et à mettre à leur disposition les copies manuscrites demandées.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Chroniques d'Angleterre. Tome III. 9 feuilles sont tirées. La feuille 10 et les placards 18 à 22 chez l'auteur. Pas de copie.

Chronique des Valois. 5 feuilles sont tirées. Les feuilles 6 à 10 en bon à tirer. 11 à 15 chez l'auteur, avec le placard 26.

Annuaire de 1862. Le calendrier est en correction ; la suite de la *Topographie ecclésiastique* qui doit entrer dans ce volume et qui termine les Belgiques, est tirée depuis longtemps, en très-grande partie. Plusieurs cartons sont en correction. On attend la fin de la copie.

— M. Teulet propose, pour des Annuaires subséquents, une liste des chevaliers du Saint-Esprit, dont il a déjà parlé au Conseil, ainsi qu'un tableau des maréchaux de France et une liste des évêques d'Angleterre jusqu'à la Réforme. Un autre membre (M. Bordier) signale l'utilité qu'il y aurait à donner un dictionnaire des noms de seigneuries, portés par les différents membres des grandes familles de France, pour l'intelligence des mémoires des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le Secrétaire rappelle que la *Topographie ecclésiastique des Germanies, comprenant les archevêchés de Cologne et de Mayence*, est imprimée depuis longtemps, et forme déjà près de deux cents pages.

Ces communications sont renvoyées à l'examen du Comité de l'Annuaire.

— M. de la Villegille soumet à l'approbation du Conseil, au nom du Comité des fonds, plusieurs propositions relatives à des demandes d'échange adressées par plusieurs Sociétés savantes, celles du département de l'Yonne et du département de l'Oise.

Les propositions du Comité sont adoptées par le Conseil.

— M. le président du Comité des fonds communique aussi des renseignements sur l'état des recettes de la Société pendant le premier semestre de l'année 1861. Cet état est aussi satisfaisant que possible.

— Le même membre fait connaître le résultat de la circulaire adressée à plusieurs membres de la Société qui n'avaient point encore réclamé leur exemplaire des premiers volumes de *Monstrelet*, auxquels ils avaient droit. Dix membres ont fait retirer ces volumes qui sont épuisés.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Les archives de l'abbaye de Cluni. (Suite et fin.)

Si je n'étais contenu par les étroites limites de ce *Bulletin*, j'aurais pu démontrer plus longuement que je ne l'ai fait le mois précédent, com-

bien les chartes de Cluni peuvent servir aux études philologiques. Il est cependant un détail singulier que je ne saurais passer entièrement sous silence avant de parler des autres sortes d'intérêt que ces documents présentent. Nous nous étonnons quelquefois de voir les Allemands écrire un langage autre que le leur, sans y transporter les habitudes de leur prononciation et rendre correctement par l'écriture les mots, par exemple : « tu parles, vous parlez, *tibi*, *bonus*, » tout en les prononçant : « du barles, fous barlez, *tipi*, *ponus*. » Un des scribes de Cluni, sans doute un Germain de naissance, semble avoir tâché de mettre d'accord son œil et son oreille; je n'ai pu retrouver dans mes notes cette pièce rare, mais je suis sûr d'y avoir lu *tipi*, *Capilonensis*, *tidare* pour tibi, Cabilonensis, ditare ; et dans une autre : *fixero* pour vixero.

On a vu plus haut Lambert de Barive faire une mention spéciale des contrats de mariage, des testaments et des plaids du Trésor de Cluni. Comme jurisconsulte, il avait dû être frappé en effet de l'abondance de ces actes destinés à régler l'état des personnes ou le sort des biens, et qui s'annoncent eux-mêmes comme rédigés *secundum legem* ou *Salicam*, ou *Romanam* et *Theodosianam*, ou *Gundobadam*. On remarque même, à la suite d'une de ses copies, une dissertation qu'il avait composée sur le mariage suivant la loi salique. Ces contrats de mariage ont fourni récemment à un jeune érudit de l'École des chartes, la matière d'une thèse, pour le doctorat en droit, pleine d'intérêt et de nouveauté. Je veux parler de la thèse intitulée : « Des origines de la communauté de biens entre époux, » par M. Louis Passy[1]. Le point de départ de la communauté, dit M. Passy, ne se trouve point là où on l'a cherché; il n'est ni dans le droit celtique, ni dans le droit romain, ni dans le droit germanique pur, mais il est un produit mixte d'institutions diverses, éclos à l'ombre des doctrines chrétiennes. Sous les rois mérovingiens et carolingiens, la communauté n'existe pas encore, mais les libéralités faites par le mari à la nouvelle épousée et facultatives de sa part, le *morgengabe* et la *donatio propter nuptias*, commencent à se fondre en une institution nouvelle, pour laquelle se crée un mot nouveau aussi : *dotalitium;* ils deviennent de plus en plus obligatoires et forment entre les époux une sorte de société d'acquêts. Secondement l'épouse qui devient veuve acquiert le droit assuré au gain de survie mentionné par les lois barbares. C'est l'influence de l'Église qui peu à peu consolide ainsi les avantages de la femme si le mariage est riche, qui le bénit sous les auspices de l'égalité parfaite s'il est pauvre, et qui amène progressivement dans les coutumes, toutes les règles de la communauté.

1. Paris, Firmin-Didot, 1857 ; 70 pag. in-8.

Les historiens et les jurisconsultes qui s'étaient occupés de cette question, et ceux comme Pasquier, Grosley, Heineccius, Pardessus, qui ont soutenu l'origine celtique, et ceux comme Hotman et le président Bouhier qui défendaient l'origine romaine, et ceux comme de Laurière, Klimrath et autres auteurs modernes qui tenaient pour l'origine germanique de la communauté, sautaient sans transition des temps carolingiens aux temps féodaux, de Louis le Débonnaire à Louis le Gros, en omettant comme plongés dans d'épais nuages, les dixième et onzième siècles. Or, c'est précisément cet intervalle pendant lequel la prépotence de l'Église a réalisé dans la pratique, suivant la théorie très-probable développée dans cette thèse, une institution toute chrétienne qui sortit par elle-même des germes semés dans les idées et dans les mœurs par le christianisme, pour émanciper et relever la femme. Où M. Passy a-t-il trouvé les faits sur lesquels il s'appuie? Dans l'étude des chartes; et sur une cinquantaine de pièces dont il fait usage, trente-cinq sont tirées des copies faites à l'abbaye de Cluni par Lambert de Barive. Il faut observer d'ailleurs, que préoccupé de l'objet spécial de sa thèse, l'auteur est loin d'avoir épuisé, même au seul point de vue du jurisconsulte, les filons qui s'offriront à celui qui voudra les creuser.

Pour l'état des personnes et les mœurs, le trésor de Cluni fournit des sources abondantes. Je me borne à en noter rapidement deux exemples. Un homme libre, nommé Sicherius, ayant tué un serf de l'abbaye, se livre lui-même en servage à sa place, avec tous ses biens. « Propterea, dit-il, trado memed ipsum in ipso loco et deinc, quodcumque conquesiero, ad ipsa casa dei permanead, et sines[1] licentiam ipsius abbati et fratres illorum non habeo potestatem nihil facere senes illorum consilio ; et de mea jure et dominacione in ipso loco mihi trado ut abeatis potesta ad abendi, tenendi, seut[2] liceat vobis comutandi et quitquit de memed ipsum facere volueritis liberam firmissimam in dei nomen abeatis potestatem (mars 944). » — Un prêtre, Maybertus, donne à l'abbaye un « manse in comitatu Matisconensi, in villa Marchisocto, avec ses dépendances en vignes, terres, etc. ; et il ajoute que parmi les serfs du domaine se trouve une femme libre, qui a demandé à rester en esclavage : « Et dono vobis de mancipiis meis is nominibus : Duran cum uxore sua et infantibus suis, et Johan com filio suo uno, et Edwardi, et una femina que es libera et ipsa deprecavit ut ipsa in servicium permaneat. Has ergo res denominatas et istis mancipiis dono.... (déc. 982). »

1. *Sines*, et plus bas *senes* pour *sine*, sans.
2. Seu ut.

Les chartes de Cluni mentionnent fréquemment aussi les juifs (Ebræos, terram Ebræorum); certaines d'entre elles où ils figurent comme parties contractantes, portent leurs signatures apposées en hébreu au bas de la pièce.

Un monastère illustre, dont les possessions s'étendaient dans presque toutes les provinces de la France et dans un grand nombre de pays lointains, ne pouvait manquer de posséder des documents utiles aux connaissances géographiques. Mais sans aller si loin et pour se borner au plus facile, quels riches matériaux donnent les archives de Cluni pour la géographie bourguignonne? J'ai relevé, pour ma part, les lieux du *pagus Matisconensis* fournis par les copies de Lambert de Barive pour l'intervalle des années 871 à 1031; les chartes qui me les ont fournis sont au nombre de 1078, et en y joignant 324 pièces tirées du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon[1], j'ai pu recueillir plus de 1800 indications géographiques relatives au *pagus Matisconensis*, c'est-à-dire à un petit pays qui comprenait à peu près l'arrondissement actuel de Mâcon, avec une très-faible partie de deux arrondissements voisins, ceux de Châlon et Charolles. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire entrevoir ici les éléments de ce résultat. Ils pourront contribuer à faire dresser la carte du *pagus Matisconensis* au dixième siècle et à faire rechercher dans les mêmes documents les matériaux qu'on y trouverait aussi (moins abondamment il est vrai), pour établir celle des *pagi* de Châlon et d'Autun. Un tel travail serait d'autant plus désirable qu'il compléterait, pour la partie méridionale de la Bourgogne, celui qui a été exécuté pour la partie septentrionale par un savant de ce pays, M. Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon[2], et se rattacherait d'un autre côté à la carte du *pagus Lugdunensis*, dressée par M. Aug. Bernard, dans son édition des Cartulaires de Savigny et d'Ainay. Un travail approfondi sur toute l'étendue d'une grande province est un grand pas de fait en histoire.

On sait que dans les chartes du neuvième au treizième siècle, en Bourgogne du moins, l'indication géographique d'un lieu, soit une *villa* soit une localité moindre encore, se présente invariablement précédée de l'indication du *pagus* et de l'indication de l'*ager* qui en est une subdivision; rarement le mot ager est remplacé par celui de *finis* ou de *vicaria*. C'est d'après cette donnée que j'établis le tableau suivant des *agri* du *pagus Matisconensis* et des *villæ* afférentes à chaque *ager*.

1. Ce cartulaire, dont il a été parlé dans le *Bulletin*, en 1853 (p. 13), et près de paraître alors, est imprimé mais non encore publié.

2. *Chartes bourguignonnes inédites des* IXe, X^e^ et XIe *siècles*, par J. Garnier, in-4, Paris, 1845.

Agenacensis (ou Aginacensis, Aynacensis, Ainniacensis, Agonacensis); Azé, 44 (*a*). — Villæ : Agenacus, Amoniacus, Bieria, Busiagus (ou Bussiacus, Beciagus, Buxiacus, Bociacus), Comanz (ou Comanz, Comandis), Cavaniacus [1], Chiscedus, Cortenacius, Craius, Engoniacus, Rancufas, Salenciacus, Vatreriæ ou Vetreriæ. — Locelli : ubi in Corben vocat (villa Bieria); a Lanave, ecclesia S. Eusebii (Buciacus); a Poxetellus, in Doieio (Comandis); in Villareio, in Languis (Cavaniacus); ubi a Gravatoso supra Puscoso; a roca Corleno (Vetrerias); ad Crevadicios[2].

Cadiacensis (Catciacensis, Hatgiacensis, Catgiacensis, Saciacensis), 14. — Villæ : Crosiagus (ou Crusiacus, Crosia, Crosce), Locraius, Salanciacus (ou Salenciagus; Salenciacus juxta Verreriam; in fine Salenciaco ville, in potestate S. Martini, Vedrerias ville con capella S. Marie).

Cardoniacensis (Cardinacensis, Cardunacensis, Cardonacus; finis Cardonensium); Chardonnay, 16. — Villæ : Cardenacus (ou Cardoniacus), Cambonæ, Codasiacus, Deven, Fabricæ, Geon, Geri, Pedrotus, Berisiacus [3].

Ciciacensis (ou Siciacensis, Ciciacus, Chissiacus, Citiacus); Chissey, 36. — Villæ : Bassiacus, Bincionus (ou Binzonius et Bintio), Campaniæ, Carsiniacus (ou Cassiniacus, Carsiniatis), Cavanias, Codociacus (ou Coysiacus et Coicia), Cudula (Cuulatis [4], Cuulato locus), Lancus (ou Lanco).

Donziacensis, Donzy le Roi ou Donzy le Pertuis, 23. — Villæ : Donziacus ou Dunciagus (cité deux fois dans l'*ager* Buferias, une fois dans l'*ager* Maciacensis et seize fois dans l'*ager* Donziacensis); Hedias ou Chedias ; Prissiacus. — Locelli ; in Laprada, a Velia casa, in Centaribentas, à la Genevrea, à la Rotie, a lou Prao. — Tangebovem silva in confinio ville Donziaci.

Eburiacensis (ou Evoriacensis, Voriacensis, Ivoriacensis, Evorniacensis, Urmiacensis, Vormaccensis), 33. — Villæ : Ayonna (ou Aionus, Agiona, Aionis), Brualiæ (aqua Medoggia, boscum Bulgarem); Buscidus, Colonicas, Conflenz (Conflant, Conflen), Domanicus, Urmiacus, Vallis.

a. Ce chiffre que je place après le nom de chaque ager, indique le nombre des pièces où je l'ai trouvé cité.

1. Une fois « Cavaniacum subtus castro Lordono », et « in Cavaniaco villa molendinum supra Crahonnam (la Grosne). »

2. On trouve aussi dans le même ager, mais une seule fois les villæ Flagiacus et Prisciacus.

3. Villa Cardoniacus se trouve une fois citée : in agro *Plotensi* (Potziensi ?)

4. Indiqué aussi comme étant « in agro Cuulesiacensi. »

Fabriacensis[1], 20. — Villæ : Campilocus, Crosiacus, Fabriacus, Hedias ou Chedias[2]; Marchisolium (ou Marcasolium, Marchesocium, Marchesocias, Marchisoctum, Marchesot), Mont.

Fusciacensis (Fosciacensis, Fossiacus, Fuisciacus); Fuissé, 161. — Villæ : Alborniacus (Alburnacus, Albuehonacus, Albucunacus, Albuciniacus); Bosced, Bulon, Casellacus (Cacellaicus, Cacella), Caderias, Cantriacus, Cobulon, Carsiniacus (ou Kar....) Cassanedus ou Castanedus, Chivineas (Chivinias, Hivinias), Crotoniacus, Davagiacus, Exartis (Exartels), Fusciacus ou Fuciacus, Fontaniacus, Istriacus, Jalnant, Lopheacus, Molonacus, Mausiacus (Mouson, Muison, Moyson), Oratorium (ou Ororum), Poliacus, Prisciacus, Romanisca, Salomacus, Sarrerias, Solustriacus (ou Sulistriacus, Sulustriacus, Solestriacus, Sulestriacus, Salistriacus; in *potestate* Salustriaco), Satonacus ou Satoniacus, Sopsiacus, Toriacus (Tauriacus, Toria), Tadriacus, Valles ou Vals, Varennæ, Verchesonus (Verchissonus, Vercheson, Vergesont, Vercesotis), Vincella.

Galloniacensis (ou Galluniacensis, Kaloniacensis, Gallonicens, Calumniacensis, Galloniagus, Galiniagus, Joloniacus); Jallogny, 93. — Villæ : Bainas, Bieria (ou Breya, Beyras, Bigerias, Biierias), Colicas, Calmiriacus (Calmilliacus, Galmiriacus), Castellum, Bugdonum (ou Budunum, Buidon), Galloniagus, Lorniacus, Maleticus, Montilium (Montellium, Montelia), Pruelengias (Prueliacensis villa), Rosiliagus, Vallum ou Vallis, Vetus curtis (Vetus curto, Vetus curt, Vez curtis, Vescortum, Vezcort, Vescor).

Ibgiacensis (ou Ipgiacensis, Ibiacensis, Igiacensis, Dipgiacensis); Igé, 123. — Villæ : Belna, Canciacus, Capagiacus (Capatgia, Capaia), Kasocius, Clasciacus, Curciacus, Domanicus, Domangius, Gigniacus, Ibgiacus (ou Ibiacus, Ebgiacus, Idgiacus, Icgiacus, Ingiacus, Iggeria, Idgei cité 43 fois), Manciacus, Mariniacus, Mulnetus, Nuciacus, Pradulingia, Seia, septem Molina, Umriacus, Tasiacus, Verchisolium (ou Verchisotum, Urchisortum), Verziacus. — Loci : a Forhallo, a Orcere.

Laliacensis, Laizé, 42. — Villæ : Belplanum (ou Belplana), Buferiæ, Corcellæ, Curziacus (ou Curciagus, Curtiacus), Laliacus, Seia (ou Segia, Sia), Suliniacus (ou Suppliniagus).

Maciacensis (ou Maceacensis, Mazia), Macy, 89. — Villæ : Baynas (Baginas), Besorniacus (ou Besorniagus), Canivas (Canevas, Canavas,

1. Une seule pièce le place dans le pagus Cabilonensis. »

2. Voyez les agri Buferiæ et Donziacensis. On trouve encore, sans attribution d'ager une villa Chedas, Cadias, Kheidus, Cagidetas ou Chidetis.

Canaves), Cavaniacus, Crossiagus, Dumbinas, Maciacus, Pistongiæ (Pestonicæ, Pestonicus), Obladum (ou Oblatum), Saciagus (Saceacus, Sarciacus), Veroliæ, Vitriagus (Vitreacus), Curtis Macinorius (Marciorio).

Marciacensis (ou Marcigiacensis, Martiacensis, Marziacensis), Marizy, 121. — Villæ : Baginas (ou Beinas), Canovas, Carengeacus, Cariniacus, Cavaniacus, Cassanias (ou Cassanicas, Chasanias, Chasaniacus), Cymandras (ou Cimandrias), Çobta, Corboniacus, Colonicas (ou Colonias, Colongias, Colonges), Escartellus (Escartellis, Esartellis), Herumnacus, Lornan, Marciacus, Montillus, Scotia (ou Scociacus), Turris (Turrus, Taurrus, Torrus), Varengus (Varengo, Varenga, Varengi, Varengis), Vilarus.

Mediolanensis (ou Meyolanensis, Meolanensis, Miolenensis), Miolan, 16. — Villæ: Buferia (ou Buferias), Curtilis, Misiriagus.

Melomacensis (Meliomacensis, Melionacensis), 23. — Villæ : Cavaniacus (Canamacus?), Caunemaa (peut-être Cavveniaa), Condaminæ, Fontanulæ (Funtanelias), Moyson (ou Muison).

Poziacensis (ou Potziacensis, Poriacensis, Pociacensis, Ponxiacensis, Puintiacus, Ponciacus, Potiacus, Apotiacus), 14. — Villæ : Belosia, Buciacus (Buxiacus, Busciachus), Buserias (Bugserias), Clipgiacus, Clutgiacus, Diniacus, Misiriacus, Puinciacus (ou Potiacus).

Prisciacensis (Prisiacus), Prissé, 19. — Villæ : Busserias, Calbonens, Cavanias (ou Cavineas), Prisciacus (Priciacus, Pressiacus).

Rofiacensis, 72. — Villæ : Bainas (Baynas, Baignas), Cariniacus, Cluniacus, Lornant, Rofiacus ou Rufiacus, Siniciacus, Turniacus, Turro, Vetus Canivas (ou Vuetis Canivas, Vetis Canives, Vetis Kanavas, Veschennias, Vetiscaniæ, Vescanevas, Kaneves), Vetus Molinis.

Salorniacensis (une seule fois Salurniacensis), Salornay-sur-Guye, 119. — Villæ : Buscidus, Carniacus (Carnacus, Cornacus), Carboneriæ, Casotum (ou Casotis), Cavaniacus, Dumbinas, Engoen, Exartis, Flaciacus, Fossa Alsaci, Fontanulæ, Ibiacus, Luiniacus (ou Luviniacus), Maneciacus, Modot (ou Modog), Moncelli, Montelsium, Musonnica, Muyson, Perciacus, Poilliacus, Santiniacus, Sauciacus, Sinciacus, Salorniagus, Tresmontis (ou Tremunz), Trion, Urchisotus, Urinianus, Vallis, Varennæ, Vernulium; Amalberti villa, Casoris villa, Someriaci villa, Sargo villare.

Tissiacensis (ou Ticiacensis, Disiacensis, Hissiacensis), Thaizé, 27. — Villæ : Burgundia, Cerceius, Corcellæ, Fargiæ, Moncelli, Provilingias, Tissiacus (Tussiacus, Tisi), Chasautum, Tresdet.

Viriacensis (deux fois Uriacus), Virey ou Vérizey, 35. — Villæ :

Avenacus, Belosia, Birisiacus (Beraciacus, Bereciacus, Beriçiacus, Biriacus), Carboneriæ, Carsel, Causellis, Colongiæ, Mameliacus, Senosanus (Senosanis, Senoane) Turiciacus, Viriacus, villa Sancte Muris.

C'est donc vingt et un *agri* formant le *pagus Matisconensis*, d'après les chartes de Cluni, qui donnent en outre la nomenclature des *villæ* dépendant de chaque *ager*. Mais, bien loin de prétendre à être définitif, le tableau ci-dessus n'est qu'un premier dégrossissement du travail à faire pour la carte dont j'ai parlé; c'est aux gens du pays, à ceux qui sont armés de connaissances locales et sûres, qu'il appartient de mettre le travail à point. Dans ce tableau, en effet, certains noms rentrent peut-être l'un dans l'autre; quelques *villæ* figurent à la fois dans plusieurs *agri*, d'autres appartiennent certainemen t à des *pagi* voisins. J'ai de plus laissé de côté une liste non moins longue que la précédente, de lieux auxquels des chartes donnent la qualification d'*agri*, mais assez rarement pour qu'on doive, je pense, considérer ces appellations exceptionnelles comme insuffisantes et jusqu'à preuve contraire comme erronées. Les *agri* que j'ai ainsi rejetés sont les suivants, après chacun desquels je continue à marquer le nombre de pièces qui forment son titre :

Ahuriacensis 3, Arpagiacensis 5, Arponiacensis 3, Athanacensis 1, Biliacensis 4, Buferiæ 6, Burgundia 7, Busiacensis 9, Cavaniacensis 5, Cluniacensis 4, Coliniacensis 1, Communacensis 1, Cosoniacensis 4, Cubliacensis 2, Dariacensis 6, Fenesteniacensis 6, Gigniacensis 1, Griviliacus 7, Lancegus 1, Masiriacensis 5, Matornensis 1, Meuricensis 1, Miliacensis 2, Moncioscocensis 1, Morgonicus 2, Quintiacensis 3, Romaciacensis 2, Saliacensis 1, Saviniacensis 10, Siniacensis 12, Sauciacensis 8, Seotunensis 7, Talmariensis 1, Terciacensis 1, Torrensis 1, Trubliacensis 1, Verziacensis 3.

Je sais que malgré l'espèce de rigueur hiérarchique avec laquelle les chartes ne manquent presque jamais, en nommant une *villa* ou un *locus*, d'indiquer son *pagus* et son *ager*, on nie la possibilité d'obtenir par ce moyen des notions géographiques sûres et sérieuses. On assure que le savant Antoine Lancelot l'essaya vainement au dernier siècle, et ce qui serait plus grave, que feu Benj. Guérard après l'avoir espéré, y avait dû renoncer aussi; que la confusion des temps barbares est telle que les dénominations géographiques de *civitas*, *urbs*, *pagus*, *ager*, *finis*, etc., n'y ont aucune valeur spéciale et que jusque vers la fin du onzième siècle elles furent des dénonciations vagues, s'appliquant à une circonscription aussi bien qu'à une autre. Cela est ainsi, en effet, dans Grégoire de Tours; cette sorte de confusion chez lui est grande. Mais il faut distinguer entre de simples chartes toutes naïves et un narrateur qui se préoccupe du soin d'être élégant, vrai, moral, dramatique, mais qui

cite les noms géographiques sans avoir pour but de parler correctement à cet égard. Les chartes, émanées généralement de véritables paysan qui appellent la terre sur laquelle ils vivent comme leurs pères l'ont appelée, méritent plus de considération comme témoignage; et s'il est vrai que les géographes aient désespéré d'y trouver rien de certain sur les subdivisions du *pagus*, cela tient plutôt, je crois, à la rareté des documents qu'à leur incertitude. Sans doute, les rédacteurs de chartes se trompent fort souvent, mais si les pièces sont nombreuses, et ici nous en avons, comme je l'ai dit, plus de 1800 pour un pays grand comme un de nos arrondissements actuels, on peut les contrôler l'une par l'autre. On peut en tirer parti pour la vérité concernant la géographie comme on le faisait jadis pour le droit, en appelant cette masse populaire à une enquête par tourbe.

Ainsi sur ce nombre de 1800 pièces, il n'y en a qu'une seule qui fasse mention de l'*ager Matisconensis*; n'est-il pas prouvé par là seul que cette mention est une erreur, et en même temps qu'il y a moins de confusion qu'on ne le suppose dans cet intervalle de 871 à 1031? A l'inverse, si je vois une appellation géographique consacrée par quinze, vingt pièces ou davantage (ce qui suppose une centaine de coopérateurs à leur rédaction), je regarderai la dénomination comme établie. Quelques exemples contraires ne suffiraient pas pour obscurcir la portée de la grande majorité des témoignages. Ainsi trois pièces donnent le *Verziacensis ager* comme une subdivision du *pagus Matisconensis*; deux en y ajoutant pour subdivision de l'*ager* la *villa Igiacus*; une troisième, la *villa Seia*. Mais je trouve 123 autres pièces qui font d'*Ipgiacus* un *ager* sur lesquelles 22 font de Verziacus ou Berziacus une simple *villa* dépendante de ce district; je ne doute pas que les trois mentions du *Verziacensis ager* ne soient erronées. A côté de ces 123 pièces dont une seule nomme *Seia*, j'en trouve 25 autres qui mentionnent cette dernière *villa* comme située dans l'*ager Laliacensis*; c'est très-probablement à celui-ci que *Seia* appartient, à moins qu'il n'y ait deux *Seia* dans le *pagus*. De même, *Cavaniacus villa* est cité 16 fois dans l'*ager* Agenacensis; *Davagiacus* 13 fois et *Solustriavus* treize fois; dans le Fusciacensis; *Vetus curtis* 10 fois et *Castellum* 18 fois dans le Galloniacensis; *Vetus Canivas* 27 fois dans le Rofiacensis; *Varengus* 49 fois dans le Marciacensis.... Je crois qu'il y a là des éléments sérieux pour l'établissement d'une carte des divisions et subdivisions du Mâconnais au dixième siècle; non pas de divisions harmonieuses et régulières que l'époque ne comportait pas, mais de ce que le peuple avait conservé dans son souvenir de celles du temps gallo-romain ou de ce que ses convenances topographiques le portaient à regarder comme établi.

Ce serait entamer un champ trop vaste que de démontrer ici l'intérêt qu'offre, pour la chronologie et l'histoire, cette belle et grande collection qui se rapporte précisément aux siècles où les provinces bourguignonnes vivaient indépendantes et d'une vie à elles propre, sous l'autorité de leurs rois de Bourgogne et de Provence.

Qu'il me soit seulement permis de dire que c'est par l'importance des communications qu'il faisait aux nouveaux éditeurs de l'*Art de vérifier les dates* que Lambert de Barive s'attira la faveur du bureau des chartes, et de rappeler que tout récemment avec un petit nombre de renseignements pris à la même source, M. Auguste Bernard a donné à la Société des Antiquaires de France, deux curieuses dissertations, l'une sur la diplomatique, l'autre sur l'histoire générale de France [1].

M. Auguste Bernard est préparé mieux que personne à ce travail considérable qui consisterait à publier les chartes de Cluni. Il est d'une contrée voisine qu'il a, depuis trente ans bientôt, enrichie de ses travaux historiques [2]; dans ces dernières années il a publié les cartulaires de deux célèbres abbayes du Lyonnais, celles de Savigny et d'Ainay; il a passé dix ans à se former, soit de sa main soit en employant divers élèves de l'École des chartes, une copie complète de ces précieuses chartes qu'il est allé rechercher non-seulement dans les bibliothèques de Cluni, de Paris, de Londres, mais jusqu'au fond de je ne sais quelle petite localité de Picardie entre les mains des descendants de Lambert de Barive. Dans un écrit tout récemment soumis à M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Bernard demande cinq volumes de la collection des cartulaires publiée sous les auspices du ministère, pour l'impression complète des chartes de Cluni antérieures au treizième siècle. Voici en quels termes il expose son plan :

« A.... — Collection de toutes les chartes de Cluny du ixe au xie siècle rangées dans l'ordre chronologique sous une seule série de numéros.

« En admettant qu'on s'arrête au xiiie siècle, voici le chiffre approximatif des pièces à publier : 1° deux mille chartes originales, presque toutes des ixe, xe et xie siècles, et offrant un grand intérêt philologique, outre leur intérêt historique ; 2° trois mille chartes tirées des cartulaires. Ces derniers en renferment environ cinq mille ; mais il convient d'en retirer le quart au moins qui se trouve déjà dans les originaux, et quelques centaines transcrites plusieurs fois ou déjà im-

1. Intitulées : 1° « Observations sur le sens du mot olympiade dans les actes du moyen âge » ; 2° « Notes sur un roi inconnu de la race carlovingienne, » 1855, in-8.

2. Histoire du Forez, 2 vol. in-8. 1835 ; Biographie forézienne, 1835 ; les d'Urfé, 1839.

primées. — Reste donc en tout cinq mille chartes qui pourraient tenir, je crois, dans quatre volumes in-4° de la collection des *Documents inédits*, beaucoup de celles des premiers siècles étant fort courtes, suivant l'usage.

« B. — Inventaire officiel des titres de l'abbaye de Cluny, d'après la copie conservée dans les archives du département de Saône-et-Loire, et qui ne forme pas moins de deux gros volumes in-folio. J'indique à la fin de chaque article si la pièce existe encore et, dans ce cas, où elle se trouve. Cet inventaire, imprimé en petit caractère, sur deux colonnes, occuperait la plus grande partie d'un cinquième volume et renfermerait encore quelques documents détachés, entre autres la description des archives de Cluny, telle que nous l'a laissée Lambert de Barive.

« C'est donc en tout cinq volumes que je demande pour les archives de Cluny.

« Peut-être le Comité historique trouvera-t-il de prime abord que c'est beaucoup ; mais j'espère que quand il aura étudié ma collection, il pensera que ce n'est pas trop. En effet, il ne s'agit pas ici seulement de l'histoire de l'abbaye la plus célèbre et la plus riche du monde ; il s'agit surtout de l'histoire de la France elle-même, ou du moins de sa portion sud-est, qui enlevée par Bozon aux successeurs de Charlemagne, forma longtemps un tout distinct, sous le nom de royaume de Provence. »

Je crois en avoir dit assez pour justifier ici les allégations de l'éditeur et montrer aux lecteurs du *Bulletin* combien un tel ouvrage serait un beau présent pour notre pays et pour les études historiques.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

54. — *Alaise et Séquanie*; par A. Delacroix. Grand in-8, 196 p. et 3 cartes. Besançon, lib. Bulle.

Découverte d'Alésia. Ses origines. Doctrines religieuses. Organisation religieuse de la Gaule. Sens des relations phéniciennes. Age de grande civilisation. Société celtique. La Séquanie. Pays d'Alaise. Les lieux saints. Migrations séquanaises. Les Teutons et les Cimbres. Amagétobrie. César et Arioviste. Guerre de l'indépendance. Alaise devenue un fond de la Victoire. Tracés d'itinéraires d'Alaise.

55. — *Biographies bénédictines*, ou Notices historiques et littéraires sur les personnes illustres en science et en sainteté de l'ordre de Saint-Benoît; par le R. P. dom Onésime Menault, bénédictin de la congré-

gation de France. Saint-Guilhem; de Gellone. Poitiers, Oudin; Paris, Douniol.

56. — *Chronique protestante* de l'Angoumois aux seizième, dix-septième, dix-huitième siècles; par Victor Bujeaud. In-8, 400 p. Fontenay-le-Comte, imp. Robuchon; Paris, Meyrueis (6 fr.).

57. — *Documents* historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes. Tome IV. In-8, XIX-555 p. Rodez, imp. Ratery.

58. — *De la Sorcellerie* et de la justice criminelle à Valenciennes (XVIe et XVIIe siècles); par Th. Louïse, membre correspondant de l'Institut. In-8, XXI-216 p. Valenciennes, Prignet.

59. — *Droit municipal* au moyen âge; par Béchard, ancien député, etc. Tome I. In-8, LV-616 p. Paris, Durand (8 fr.).

60. — *De l'autorité de Grégoire de Tours*, étude critique sur le texte de l'Histoire des Francs; par A. Lecoy de La Marche, archiviste paléographe. In-8, 135 p. Paris, Durand. (Voy. ce qui en a été dit ci-dessus, page 14.)

61. — *Description* du château de Coucy; par M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement. In-8, 24 p., 6 pl. — Description du château de Pierrefonds; par le même. In-8, 32 p., 8 pl. Bance (2 fr. chaque).

62. — *Éloge* historique de Mme Élisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse; par Ant. Ferrand, ancien magistrat. *Nouvelle édition*, enrichie d'un grand nombre de lettres inédites, de notes et de fac-simile. In-8, 332 p., portrait et fac-simile. Paris, Ad. Le Clere.

63. — *Essai historique* et chronologique sur la ville de Péronne; par le docteur F. G. Martel. In-8, 116 p. Péronne, Quentin.

64. — *État de la France en* 1789, par Paul Boiteau. Paris, Perrotin, 536 p. in-8 (6 fr.).

Cet ouvrage est un volume de listes, de tableaux, de noms et de chiffres, mais éclairés d'un bout à l'autre par les vues les plus élevées. L'auteur aurait pu résumer son livre en l'intitulant : « Conclusion de toutes les histoires de l'ancienne France; préface de toutes les histoires de la France nouvelle. » Quoique passionné panégyriste de la Révolution, au point d'être parfois injuste avec le passé (par exemple lorsqu'il signale le ridicule de certains devoirs féodaux, p. 25, ou l'incohérence de l'ancienne organisation judiciaire), M. Paul Boiteau nous a dotés d'un livre très-utile et qu'on pourrait considérablement étendre. Cette récapitulation de la France du dix-huitième siècle est ainsi divisée : I. Population et vie moyenne. « La vie moyenne durait avant 1789, vingt-huit ans et neuf mois; aujourd'hui, elle touche au chiffre de quarante années. En soixante-

dix ans, la révolution a donc conquis pour chacun de ses enfants, onze ans d'existence; c'est sa plus belle victoire.» — II. État des terres et des personnes.— III. Gouvernements, généralités et intendances. — IV. Pays d'états et assemblées provinciales. — V. Conseils du roi et ministères. — VI. Maison du roi. Cour et noblesse. — VII. Clergé. — VIII. Les non-catholiques. — IX. Tiers-état; villes et villages. — X. L'armée. — XI. Milices provinciales et gardes bourgeoises. — XII. Armée de mer. — XIII. Colonies. — XIV. Justice. — XV. Finances. — XVI. Monnaies, loteries, hôpitaux, prisons. — XVII. Instruction publique, sciences et arts. — XVIII. Agriculture. — XIX. Industrie et commerce. — XX. La France future.

65. — *Galerie* historique des portraits des comédiens de la troupe de Voltaire gravés à l'eau forte, sur des documents authentiques, par Hillemacher, avec des détails biographiques inédits, par E. D. de Manne, conservateur-adjoint à la Bib. imp. In-8, XI-353 p., 41 portr. Lyon, imp. Perrin; Paris, Aubry.

66. — *Histoire de la Réforme* et des réformateurs de Genève suivie de la lettre du cardinal Sadolet aux Génevois, pour les ramener à la religion catholique, et de la réponse de Calvin, par Pierre Charpenne. Imp. à Avignon. Paris, Amyot, XVI-661 p. in-8 (7 fr. 50).

M. Merle d'Aubigné, M. Gaberel, M. Castel, M. Cellerier, M. Sayous et vingt autres savants génevois de ce siècle ont traité de l'histoire de la Réformation. M. Charles Read a publié à Paris neuf vol. (1853-1861) de son *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme;* on a imprimé ou réimprimé à Genève dans ces dernières années de longues et curieuses chroniques émanées des réformateurs eux-mêmes ou de leurs adversaires; la Société d'Histoire et d'archéologie du canton de Genève a publié quatorze volumes (1841-1860) pleins de mémoires et de documents essentiels. M. Charpenne ferme les yeux sur tout cela. Mais il a trois guides : 1° L'*Histoire de Genève*, par Spon, de l'an 1730. 2° *Une récente Histoire de l'établissement de la Réformation à Genève* par M. Magnin, *curé catholique de cette ville;* 3° *La Vie de Calvin*, par M. Audin, livre dont l'auteur débute par enregistrer la tradition suivant laquelle la mère de Calvin, au moment d'enfanter cet hérésiarque, donna d'abord le jour à un essaim de mouches noires et puantes. Cette seule observation préalable suffit pour faire juger le travail de M. Charpenne. Malgré les excellentes intentions de l'auteur, son aspiration à l'impartialité, son zèle à étudier les matériaux incomplets qu'il avait entre les mains et son talent d'écrivain pour les mettre en œuvre, ce livre ne peut guère compter comme étude historique.

67. — *Histoire* de la gravure en France; par Georges Duplessis, In-8, VIII-408 p. Paris, Rapilly.

Ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts).

68. — *Histoire* de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la révolution; par Eugène Géruzez. 2 vol. in-8. Paris, Didier.

Ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie française.)

69. — *Histoire* des états d'Artois depuis leur origine jusqu'à leur suppression en 1789; par Filon, professeur d'histoire au collége d'Arras. In-8, 120 p. Paris, Durand.

70. — *Histoire* politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine; par Eugène Hatin. In-8. Poulet-Malassis et de Broise. (36 fr.; édit. in-12, 24 fr.)

71. — *Histoire* anecdotique de l'industrie française; par Eugène d'Auriac. Canaux et rivières. Coches et carrosses. Postes, fiacres et voitures de louage. Carrosses à cinq sous. Omnibus. In-18 VII-296 p. Paris, Dentu (3 fr.).

72. — *Notice historique sur Trosly-Loire*, contenant une Recherche sur le Trosly des conciles et une Dissertation sur le lieu de la bataille des Rameaux en 593; par Martin-Marville. In-8, 106 p. et plan. Noyon, imp. Andrieux-Duru.

73. — *Notice historique* sur le village de Luzancy; par l'abbé Torchet, curé de la paroisse. In-8, 127 p. et 6 planches. Coulommiers, imp. Moussin.

74. — *Poëme inédit* de Jehan Marot, publié par Georges Guiffrey. In-8, 127 p. Lyon, imp. Perrin; Paris, Renouard.

Ce poëme a pour objet : « La restauration de la sancté de Madame Anne de Bretaigne. » Il est accompagné d'une très-belle planche qui représente l'auteur offrant son livre à la reine, et précédé d'une notice de l'éditeur sur la personne et les écrits de Jehan Marot, que Clément Marot, son fils, a fait oublier.

75. — *Quinze joies* (les) du mariage, étude satirique du seizième siècle, traduite par Gaston de Paray. In-12, VII-131 p. Marseille, imp. Arnaud; Paris, Dentu.

76. — *Quelques épitaphes* des églises de Comines, Cambrai, Condé, Esne, Estaires, Halluin, Solre-le-Château et Valenciennes; par E. de Coussemaker. In-8, 49 p. Lille, Danel.

77. — *Théodule*, évêque d'Orléans et abbé de Fleury sur Loire. Thèse pour le doctorat ès lettres; par M. Baunard, professeur au petit séminaire d'Orléans. In-8, XXI-352 p. et fac-simile d'une charte autographe de Théodule. Orléans, Gatineau.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

Le Conseil d'administration n'ayant point de réunion pendant les mois de vacances, septembre et octobre, le procès-verbal de la séance tenue le 6 août ne sera lu et adopté que dans celle du mois de novembre.

II

VARIÉTÉS.

Projet de réimpression du Recueil de dom Bouquet.

Un honorable libraire de Chaumont (Haute-Marne), M. Charles Cavaniol, vient de faire distribuer la note suivante :

« *Réimpression textuelle du Recueil des historiens des Gaules et de la* « *France,* par DOM BOUQUET et autres religieux bénédictins. Treize vo- « lumes in-folio, beaux caractères, belles marges, papier vergé, tiré à « 250 exemplaires seulement. Prix : 468 francs.

« Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de se procurer « les treize premiers volumes du *Recueil des historiens des Gaules et*

« *de la France par dom Bouquet et autres religieux bénédictins*, cette « importante collection ne se trouvant que par le plus grand des « hasards.

« Le *Bulletin du bibliophile*, publié par M. Techener (année 1846), « le cote 1200 fr., en faisant observer que les tomes XII et XIII man- « quent; le même bulletin le porte à 1605 fr. en 1850 ; M. Brunet, « dans son *Manuel du libraire*, l'évalue à 2000 fr., et M. Grasse, dans « le *Trésor des livres rares et précieux*, parle de 2500 fr. Le tome XII « seul, qui a été reproduit, en 1847, au moyen du procédé litho-typo- « graphique de Paul Dupont, se vend 200 fr.

« Nous nous sommes demandé, en présence d'un pareil fait, si ce « ne serait pas rendre service à la science historique que de rééditer « les treize premiers volumes de cette collection indispensable pour « l'étude des sources de l'histoire française, et dont la place est mar- « quée dans toutes les bibliothèques.

« Toutes les personnes à qui nous nous sommes adressés ont résolu « cette question dans un sens affirmatif, et nous ont engagés à donner « au monde des lettres une réédition textuelle de ces treize premiers « volumes.

« Il ne s'agit point ici, on le comprendra, d'une affaire de spécula- « tion, et si nous pouvons donner moyennant 468 fr. treize volumes « in-folio, tirés à 250 exemplaires sur papier vergé, c'est que nous « nous passons nécessairement de l'intermédiaire des libraires, et que « nous évaluons seulement le prix de revient. Il est inutile d'insister « sur ce point, qui sera compris de tous ceux qui connaissent le com- « merce de la librairie et les droits légitimes que prélèvent les « auteurs.

« La réédition du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* sera pu- « bliée en deux ans. — L'impression commencera le 1er janvier 1862. L'exé- « cution typographique ne laissera rien à désirer ; cette réédition sera imprimée « ligne pour ligne, page pour page sur la première édition, en caractères neufs « et fondus exprès. — Nous donnerons en tête du premier volume les noms « des 150 premiers souscripteurs. — Chaque exemplaire sera numéroté suivant « l'ordre des souscriptions reçues, et portera le nom du souscripteur. — Pour les « souscripteurs qui le désireront, il sera tiré des exemplaires sur grand papier, « à raison de 70 francs le volume. — On sait qu'il est facile de se procurer, à « partir du tome XIV, les volumes qui composent ce recueil. — La souscription « est facile, car l'abonné paye à terme, au fur et à mesure de l'apparition des « volumes. — Il n'a pas à se déranger pour prendre un mandat de poste. — Il « n'a point à payer les frais dudit mandat. — Il suffit de s'adresser *franco* à « M. J. Carnandet, *bibliothécaire de la ville de Chaumont*, directeur de la pu- « blication, ou à M. Charles Cavaniol, imprimeur-libraire audit Chaumont.

« *N. B.* En dehors des 250 exemplaires que nous annonçons, il sera tiré pour

« les personnes à qui il manque un ou plusieurs volumes, et qui nous feront « parvenir leurs demandes avant le 1er janvier 1862, quelques exemplaires dont « chaque tome se vendra séparément au prix de 70 fr. »

Comment ne pas féliciter cordialement le libraire intelligent et le savant dévoué qui se proposent de consacrer, l'un des sommes considérables, l'autre une somme de temps plus précieuse encore, à rendre accessible pour deux cent cinquante travailleurs cette célèbre collection des Historiens de France, qui, depuis plus d'un siècle, est la base de tous les travaux d'érudition composés dans ce pays et dans plusieurs des pays voisins. Et pourtant la lecture de la note qui précède, l'annonce de cette réédition *page pour page*, *ligne pour ligne*, suggère, ce me semble, des réflexions qui ne peuvent être complétement approbatives.

Si un travail dont l'initiative remonte à Colbert et dont la publication commença en 1738 mérite encore aujourd'hui, en 1861, d'être prisé à ce point qu'on en réimprime les treize premiers volumes sans y changer et sans y ajouter un mot, c'est une preuve manifeste que les connaissances historiques ont fait peu de progrès en France depuis cent vingt-cinq ans. Les Bénédictins eux-mêmes se sentiraient peu flattés en la personne de leurs élèves à la vue de cette réédition, ou plutôt de cette réimpression, qu'ils trouveraient certainement un fruit chétif de leurs labeurs d'autrefois. Il n'est personne qui ne respecte la mémoire de ces doctes religieux dont le nom est devenu proverbial pour désigner la modestie unie à la science profonde, mais encore est-on obligé de convenir, lorsqu'on lit le *Recueil des historiens de France*, qu'on y trouve beaucoup de notions qui, excellentes en leur temps, sont un peu surannées aujourd'hui.

La préface placée en tête du premier volume, par exemple, et qui expose le plan de toute la collection, se termine par une esquisse de l'histoire des Gaulois, qui, après les travaux des historiens, des antiquaires et des philologues de notre siècle, ne peut pas ne pas paraître d'une extrême faiblesse. « Il est absolument incertain, y dit-on, d'où les Celtes et les Gaulois ont pris leurs noms, car les uns font venir les Celtes d'un roi nommé Celtus et les Galates de sa mère, appelée Galatée : les autres prétendent que les Celtes tirent leur nom d'un certain Celtus, fils d'Hercule et de Celtiné, et les Galates de Galatès, autre fils d'Hercule. Quelques-uns disent que Celtus et Gallus, fils de Polyphème et de Galatée, ont donné leurs noms aux Celtes et aux Galates : il s'en trouve enfin qui, à cause que les Gaulois sont blancs de corps, font venir le nom de Galates du mot grec γάλα qui signifie *lait*. Tant de différents sentiments rendent la chose plus incertaine et plus obscure. » Dom Bouquet, sans doute, n'est ici que le rapporteur

d'idées erronées de l'antiquité; mais, en ne citant pas les auteurs auxquels il fait allusion, il a retranché de ce passage ce qu'il pouvait conserver d'utile, et son langage est d'ailleurs celui d'un rapporteur médiocrement pénétré de la vérité. Il en est à peu près de même de la notice historique sur les Francs mise en tête du second volume, où l'on commence par réfuter l'opinion qui faisait descendre les Francs des exilés de Troie, où l'on examine celles du P. Lacarry et du P. Tournemine sur cette question, et où l'on annonce comme très-probable que « ces peuples ont pris le nom de Francs, qui dans la « langue germanique et encore dans la nôtre signifie un homme libre, « pour faire voir qu'ils voulaient ou éviter la servitude ou s'en affran-« chir. » C'est là du vieux patriotisme que la philologie ne tolère plus,

Les notes de dom Bouquet et de ses premiers successeurs ne sont pas plus que leurs préfaces à l'abri d'une critique un peu moderne. Sans descendre au détail de tant d'ouvrages insérés dans leur recueil, et qui, pour le premier volume seulement s'élèvent au chiffre de cent dix-neuf, combien sur le nombre ont été depuis lors élucidés par la foule des commentateurs ou par de nouveaux manuscrits, à un tel point qu'il ne soit presque plus permis maintenant de reproduire celles des notes de dom Bouquet dont le mérite a failli. Ainsi, pourrait-on réimprimer textuellement aujourd'hui toutes les annotations d'il y a plus d'un siècle sur Strabon, sur César, sur les *Itinéraires*, sur Ptolémée, sur l'Anonyme de Ravenne, etc., etc., après les beaux travaux de Müller, de Schneider, de Dindorf, de Parthez et Pinder et de tant d'autres savants ?

Mais dans le *Recueil des historiens de France*, les préfaces et les notes ne sont que des accessoires, c'est un recueil de textes. Les textes sont ce qui lui donne son importance, et les textes n'ont pas changé, dira-t-on peut-être. Examinons ce point.

D'abord les textes de dom Bouquet sont incomplets. Dans sa première préface il parlait hautement de son espoir de poursuivre l'ouvrage jusqu'au règne de François Ier, « si celui qui tient nos jours dans ses mains ne les abrége pas, » ajoutait-il toutefois. C'était une bien forte illusion. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, malgré son activité à continuer le recueil qu'elle a décidé, d'ailleurs, de clore avec le treizième siècle, achève à peine, en 1861, le règne de saint Louis; et Dieu lui eût-il accordé la longévité des anciens patriarches, le vénérable religieux s'étonnerait de nos jours d'avoir été si loin de la vérité dans ses prévisions. Déçus par cette fallacieuse espérance et très-réellement forcés, d'ailleurs, de se borner dans leur choix de textes, les Bénédictins ont été trop sévères à l'égard des temps primitifs, et ont trop prononcé d'exclusions. Il en résulte que

leurs continuateurs actuels, qui admettent avec raison des documents de tout genre, et jusqu'à des comptes de dépense, ne sont plus en harmonie avec le premier système de la publication, ainsi devenue abondante pour des époques relativement récentes, en demeurant maigre pour les plus anciennes. Les inscriptions antiques n'y figurent que par un léger échantillon, les épitaphes de même, les vies de saints sont peu nombreuses, les chartes sont exclusivement des diplômes royaux; et, s'il faut préciser davantage, dans les simples extraits donnés, par exemple, des poésies de Fortunat ne sont point comprises les lettres en prose qu'il a placées en tête de ses différents livres et dont plusieurs, notamment celles adressées à Grégoire de Tours, valent au moins autant pour apprécier l'esprit de l'auteur et le goût de son époque, qu'un compliment à l'abbesse Agnès ou un quatrain au référendaire Gogo. Grégoire lui-même, dont l'importance est si grande, ne compte dans la collection que pour sa grande Histoire des Francs et n'y est admis que jusqu'à concurrence de six pages d'extraits pour ses petites œuvres, qui renferment cependant un nombre infini de détails curieux.

En outre, il y a les documents récemment découverts. Ils ne sont pas nombreux, il est vrai; mais il en est deux qu'il suffit de citer pour faire toucher du doigt les grandes lacunes qui se sont glissées, par la seule faute du temps, dans le *Recueil des historiens de France :* c'est l'instruction rédigée pour Clovis II, retrouvée au Vatican par le cardinal Angelo Maï, et cette fameuse *Histoire* de Richer, découverte par M. Pertz, aujourd'hui l'un des plus précieux volumes de nos annales.

Quant au contexte même des documents que les Bénédictins ont admis dans leur collection, et qui forment leur œuvre principale, c'est surtout là que les critiques modernes ont opéré les améliorations les plus sensibles. Je ne reviendrai pas sur celles dont les auteurs de l'antiquité ont pu être l'objet; un mot seulement sur les inscriptions. Dom Bouquet ne pouvait méconnaître la nécessité de puiser à cette source d'informations si riche et si sûre; mais il s'est montré, comme je le disais plus haut, d'une extrême sobriété : il a emprunté au recueil de Gruter, pour toutes les Gaules, un peu plus de deux cents inscriptions. L'on reproduirait donc aujourd'hui, comme moisson de l'épigraphie antique des Gaules, ces deux cent huit monuments tirés du vieux Gruter, lorsqu'on a eu depuis tant d'études excellentes sur cette matière? Ainsi l'on donnerait telles quelles les dix-huit inscriptions que dom Bouquet accorde à la cité lyonnaise, sans tenir compte du magnifique volume in-folio consacré uniquement à cette ville par M. de Boissieu, de même qu'on réimprimerait les dix-sept qui sont re-

latives à l'Helvétie, quoique M. Théod. Mommsen ait donné en ces dernières années, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, un excellent inventaire de l'épigraphie helvétique formé de trois cent cinquante-quatre numéros. Et si, de l'examen du nombre, on passe à l'examen de la qualité, on voit que les textes de Gruter, reproduits par dom Bouquet, sont pleins de fautes, témoin les mots CVRA. SALENS dans une inscription de Soleure (page 140, nº 4), là où M. Mommsen montre qu'il y a CVRAS AGENS ; et, à la même page, cette inscription de Nyon (*Colonia Equestris*) dont on ne trouve dans Gruter que la moitié ; toute la partie gauche comprenant les premiers mots de chaque ligne manque à son texte, et par conséquent à celui de dom Bouquet. Eh bien, aura-t-on le courage, par honneur pour la logique, de réimprimer ces mauvais textes, et de repousser la restitution facile qu'on en pourrait faire? — Les lois barbares ont également été l'objet de grands travaux depuis dom Bouquet ; le tome IV de sa collection, où il les a réunies en 340 pages, est de l'année 1741 ; or, les cinq volumes des *Leges barbarorum* de Canciani sont des années 1781 à 1789, et ceux soit de M. Pertz dans les *Monumenta Germaniæ*, soit de la commission piémontaise de Turin sur la loi des Lombards, sont d'hier. Feu M. Pardessus n'a-t-il pas aussi publié, en 1843, un texte de la loi Salique établi d'après vingt-sept manuscrits, tandis que dom Bouquet en est resté, comme de juste, aux éditions de son temps, celles de Baluze, d'Eccard (1720) et de Schilter (1727)? Le même savant académicien, dans une série de recherches continuées par son petit-fils, M. E. de Rozière, a considérablement augmenté et amélioré le curieux amas de nos Formules. Et dom Bouquet serait imprimé de nouveau sans que l'on tînt nul compte de tout cela ! — Ici même, dans ce modeste *Bulletin*, l'on a relevé, il y a quelques années, l'imperfection notoire de toute une série de documents publiés dans la collection des Historiens de France : ce sont les chartes. Je crois avoir prouvé, pièces en mains, à l'aide des parchemins originaux tirés de diverses archives départementales, que les chartes des neuvième, dixième et onzième siècles, publiées dans les tomes VI, VIII et IX de dom Bouquet, contiennent des erreurs qui rendent l'usage de ces documents dangereux spécialement pour l'étude de la géographie ancienne de la France ; qu'on y lit par exemple : vinea *Rantas* au lieu de *Plantas*, villa *Pugromedis* au lieu de *Nigromedis*, et qu'on y trouve même des lieux imaginaires comme un village nommé *Lusmesellam*, lorsque la charte originale ne parle que d'un droit sur la rivière de Moselle *Ius Mosellam*. (Voy. *Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 1857, p. 25.)

Il me semble impossible que les éditeurs de Chaumont, assez

éclairés pour avoir conçu le dessein de réimprimer dom Bouquet, ne sentent pas la plume leur tomber des mains lorsqu'ils viendront à se heurter successivement, dans le cours de leur travail, aux imperfections que nous venons d'indiquer, et à mille autres obstacles que nous passons sous silence, ou que nous n'avons pas aperçus dans cette revue rapide. C'est un écueil capital qu'il faut leur signaler. Le recueil de dom Bouquet a été et restera un monument admirable d'érudition et de critique, mais qui est venu en son temps; et si, dans le nôtre, on le réimprimait mot pour mot, on ferait ainsi l'aveu d'une faiblesse scientifique qui, grâce au ciel, n'est pas encore notre lot. Sans doute, il est regrettable que cet ouvrage, si précieux pourtant, soit, par son prix excessif, hors de la portée des gens d'étude. Mais, pour rendre à ceux-ci un véritable service, ne faisons pas les choses à demi. Ou réimprimons dom Bouquet accompagné d'annotations qui le maintiennent à la hauteur des besoins actuels, ou, mieux encore, que l'on tâche de faire une véritable *réédition* du *Recueil des historiens de France*.

Les travaux dirigés par le ministère de l'intérieur dans tous nos dépôts d'archives départementales pour préparer la publication d'un *Inventaire général des archives de la France antérieures à* 1790, ont été signalés à plusieurs reprises dans l'organe officiel du gouvernement [1]. Tous les amis de l'érudition et des lettres apprendront avec une vive satisfaction que ces travaux, poursuivis avec la plus louable persévérance depuis huit années environ, terme bien court pour une œuvre aussi vaste, sont arrivés à la veille de pouvoir être communiqués au public. Voici une circulaire récemment adressée à toutes les préfectures par M. le ministre de l'intérieur :

Paris, le 12 août 1861.

« Monsieur le préfet, dans un rapport adressé à l'Empereur le 20 juin 1854, j'annonçais que, conformément à mes instructions, l'*inventaire des archives départementales antérieures à* 1790 était en pleine exécution dans toute la France, et qu'il y avait déjà constaté l'existence de documents intéressants et précieux.

« Depuis cette époque, l'opération dont il s'agit ne s'est point ralentie. La rédaction des *Inventaires des archives civiles* est aujourd'hui géné-

1. Voy. sur ce sujet un article du *Bulletin*, année 1854, p. 5 à 11.

ralement terminée et il importe de livrer dès à présent à la publicité la portion de ce travail qui a déjà reçu mon approbation.

« Je vous invite, en conséquence, à proposer au conseil général, lors de sa prochaine session, d'affecter à la publication de la première partie des *Inventaires sommaires des archives*, la somme qui sera jugée nécessaire, sauf à la répartir sur plusieurs exercices successifs dans le cas où les premiers frais paraîtraient trop élevés.

« Les conseils généraux se sont souvent associés à la pensée du gouvernement en améliorant le service des archives. J'ai l'espoir que ces assemblées comprendront l'importance d'une œuvre destinée à mettre en communication dans toute la France des documents qui intéressent à la fois l'administration, l'histoire générale du pays, celle des communes et des familles. En faisant tirer cet ouvrage à 200 exemplaires, vous pourrez, au moyen d'un échange entre chaque préfecture, livrer à la publicité de la France entière des richesses inconnues, intéressantes pour tous et pouvant être consultées par tous les érudits. L'ensemble de ce travail constituera un monument unique, qui deviendra une œuvre véritablement nationale.

« Je vous adresse ci-joint le modèle de la publication et je vous prie de me faire connaître, aussitôt après la session, le résultat du vote du conseil général sur cette proposition.

« Recevez, monsieur le préfet, etc. »

Cette circulaire est accompagnée d'un double feuillet in-4° offrant un spécimen de ce que sera cet inventaire. La page est divisée en deux colonnes de 48 lignes chacune, et chaque colonne renferme la description de trois à quatre articles. C'est donc une douzaine de lignes pour un article, précédées de sa lettre de série, de son numéro d'ordre, du chiffre marquant le nombre des pièces qu'il contient et des deux dates, la plus ancienne et la plus récente, qu'on y trouve. Puissent les conseils généraux doter promptement la science française de cette publication dont l'importance est capitale. Nous nous permettrons seulement une observation, c'est qu'il ne serait pas trop de la faire imprimer à plus d'un millier d'exemplaires et que si l'administration en réduit le tirage au nombre de 200, ses labeurs profiteront sans doute à quelques privilégiés, mais point au public.

La séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le 9 août sous la présidence de M. Mohl. Elle s'est ouverte par la lecture faite par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Aca-

démie, d'une notice historique sur la vie de Fauriel (mort le 15 juillet 1844).

M. Alfred Maury a présenté ensuite le rapport de la commission du concours pour les antiquités de la France. M. Egger a lu une étude sur l'état civil chez les Athéniens, et M. le président a annoncé les prix décernés et les sujets de prix proposés. Le prix annuel ordinaire à décerner cette année avait pour sujet :

« Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui existent principalement aux Archives de l'empire, et rechercher en quoi elle se rapproche et en quoi elle diffère de celle de saint Louis. » Le prix de 2000 fr. a été accordé à M. Edgar Boutarie, archiviste aux Archives de l'empire, auteur du seul mémoire présenté.

Les récompenses pour les *antiquités de la France* ont été ainsi réparties :

1re médaille. — M. Félix Bourquelot, professeur à l'École des Chartes, pour ses *Études* (manuscrites) *sur les Foires de Champagne et sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux douzième, treizième et quatorzième siècles.*

2e médaille. — M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, pour le deuxième volume du *Cartulaire de l'Yonne.*

3e médaille, partagée entre M. Tudot, pour son livre : *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, et M. de Matty de Latour, pour son mémoire manuscrit : *Voies romaines ; système de construction et d'entretien de la voie romaine de Besançon à Langres.*

Un rappel de médaille a été fait en l'honneur de M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, auteur d'un *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers.*

Des mentions très-honorables sont accordées à MM. Germain, Blancard, Troyon, de Baecker, Cenac-Moncaut, Menault et de Monteyremar, Chazaud, Carro, Renault.

Des mentions honorables sont accordées à MM. l'abbé Aillery, Barbat, de Boisvillette, Boyer, Bretagne, Canat, Darsy, Fleury, Frère, Garnier, Gautier, Jeandet, Lepage, Michon, de Rostaing et Schmidt.

Les prix fondés par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ont été décernés : le premier à M. B. Hauréau, pour la seconde

partie du quinzième volume de la *Gallia christiana;* — le deuxième à M. Deloche, auteur du *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.*

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été accordé à M. Th. Mommsen, auteur de *Geschichte des römischen Münzewesens.*

L'Académie a prorogé de 1860 à 1862 la question suivante :

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre. »

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1863 la question nouvelle qui suit :

« Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de 2000 fr.

Pour le prix Bordin, voici la question posée :

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëtes, comme Roland, Tristan, le vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Vence et quelques autres, ont été imités en grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations. »

L'Académie propose pour sujet du même concours, en 1863, la question suivante :

« Examen des sources du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

« Distinguer les portions du *Speculum* qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de 3000 fr.

L'Académie a décerné d'autres prix et proposé diverses questions sur les antiquités orientales.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour « l'Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès, » devait être décerné pour la première fois en 1860; aucun mémoire n'a été jugé digne du prix, et, d'après l'intention du fondateur, le concours a été prorogé jusqu'en 1863. Le prix est de 20 000 fr. Voici la question posée :

« Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. »

L'Académie a délivré des brevets d'archiviste-paléographe à MM. Tourillon, Lecoy de la Marche, Faugeron, Meyer, Durande et Lebrethon, élèves sortants de l'École des Chartes.

— L'Académie française, dans sa séance du 30 août, a décerné le prix fondé par le baron Gobert en faveur de l'auteur qui aura publié, dans le cours de l'année précédente, l'écrit le plus éloquent sur l'histoire de France.

Deux ouvrages ont paru cette année également dignes du prix. En conséquence, il a été partagé entre M. Dargaud, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs* (4 vol. in-12); et M. Geruzez, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à la Révolution* (2 vol. in-8). M. Ch. Mercier de Lacombe a obtenu le second prix pour l'ouvrage intitulé : *Henri IV et sa politique* (1 vol. in-8).

Le prix Bordin, destiné à l'encouragement de la haute littérature (3000 fr.), a été décerné à M. Sayous, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française à l'étranger pendant le dix-huitième siècle,* (1 vol. in-8).

La récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée à M. Frédéric Godefroy, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours* (2 vol. in-8).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence en 1861, une *Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz.* Le prix n'ayant pas été décerné, est remis au concours pour 1863. La récom-

pense consiste en une médaille d'or de la valeur de 2000 fr. Le terme de rigueur est le 1er décembre 1862.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour prix d'éloquence à décerner en 1862, une *Étude sur le roman en France, depuis l'Astrée jusqu'à René*. La récompense consiste également en une médaille d'or de la valeur de 2000 fr. Le terme de rigueur est le 15 mars 1862.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

78. — *Commentaires de Bernardino de Mendoça*, sur les événements de la guerre des Pays-Bas, 1567-1577 ; traduction nouvelle par Loumier, avec annotation du colonel Guillaume. Bruxelles, Société de l'hist. de Belgique, 2 vol. in-8.

Mendoça joue un rôle important dans l'histoire de France du temps de la Ligue ; il fut l'ambassadeur de Philippe II pendant les années 1584 à 1590, après avoir fait la guerre sous le duc d'Albe dès 1567, et rempli diverses missions diplomatiques en Angleterre. Ses *Commentaires sur la guerre des Pays-Bas* parurent à Madrid en 1592. C'est la source la plus digne de confiance pour l'histoire des dix premières années de cette guerre ; l'auteur a été directement mêlé aux événements, a visité avec soin toutes les localités dont il parle, et expose avec des détails minutieux tous les plans et les manœuvres du duc d'Albe, pour lequel il professe la plus vive admiration.

79. — *Galerie bourguignonne*, par Ch. Muteau, docteur en droit, et Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon. 3 vol. in-18. Dijon, J. Picard ; Paris, Durand et Dumoulin.

Donner la liste des personnes qui se sont distinguées dans une province, avec l'indication exacte de leurs œuvres et celle des livres où l'on trouve plus ample mention d'eux, tel est certainement un excellent travail ; mais celui-ci ne nous paraît pas avoir été exécuté à un point de maturité suffisant. On y trouve réunis des renseignements déjà imprimés, surtout dans la *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, par Papillon ; cela est utile sans doute, mais ce qui l'eût été incomparablement plus, c'eût été un recueil de renseignements sur les personnages importants de la cour de Bourgogne aux quatorzième et quinzième siècles, ces beaux noms féodaux, guerriers, parlementaires, qu'on voit se mouvoir dans Olivier de la Marche ou dans Froissart, mais dont la notion plus intime n'appartient qu'à ceux, comme M. Jos. Garnier, qui ont une connaissance approfondie des archives du pays. La galerie de MM. Muteau et Garnier est surtout un tableau des écrivains bourguignons postérieurs au seizième siècle. Mais là encore le tableau manque précisément de la classe de renseignements que le lecteur y doit le plus avidement chercher. On n'y trouve aucune indication sur les œuvres

manuscrites actuellement existantes. Ainsi, sans aller à Dijon, nous avons ici à Paris des manuscrits de Bussy et de Mme de Sévigné, des lettres du président Picardet (dans les Colllect. Du Puy et Boulliau), une vaste et précieuse correspondance du président Bouhier. Pas un mot de tout cela dans le livre. Et combien la riche Bourgogne, dans ses bibliothèques et ses archives, publiques ou de famille, ne doit-elle pas cependant renfermer de trésors littéraires. Si dans une seconde édition, la *Galerie bourguignonne* pouvait les faire connaître, elle rendrait un signalé service. Il faut ajouter aussi que traiter de la Bourgogne entière jusqu'en 1789, et du département de la Côte-d'Or seul après cette époque, est une idée peu juste. L'assemblée constituante a eu beau faire : une province est encore aujourd'hui une nationalité latente, et un département n'est pas une unité morale; ce n'est qu'une combinaison administrative.

80. — *Histoire* de l'hôtel de la préfecture d'Agen; par M. Alph. Paillard, préfet du département de Lot-et-Garonne. In-8, 58 p. Agen, Imp. Noubel.

81. — *Histoire* de sainte Chantal et des origines de la Visitation; par M. l'abbé Ém. Bougaud, aumônier de la Visitation de Dijon. 2 vol. in-8. Paris, Lecoffre.

82. — *Histoire* généalogique de la maison de la Saussaye; par Alonso Pean, membre de la Société des sciences et lettres de Blois, etc. In-4, xv-85 p. et pl. d'armoiries. Lyon, imp. Perrin.

83. — *Journal* du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Eud. Soulié et L. Dussieux; avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches. Tome XIX et dernier, contenant la table générale alphabétique. In-8. Paris, Didot.

84. — *Jacques Coitier*, médecin de Louis XI; par A. Chereau, docteur en médecine. (Mémoire couronné par la Société des sciences et des arts de Poligny.) 34 p. in-8.

Il y a bien des volumes qui ne contiennent pas autant de faits, et surtout de faits nouveaux, que cette courte brochure puisée presque en entier à des sources manuscrites complétement ignorées des historiens et des précédents biographes de ce médecin habile et audacieux qui, au risque de sa tête, faisait trembler Louis XI. Nous remarquons au milieu des curieux documents qui sont seulement résumés par le docteur Chereau un extrait du testament de Coitier (6 juill. 1505), une série de pièces qui prouvent qu'il ne fut point, comme on l'a dit, inquiété après la mort du roi, et le compte fait par l'auteur, pièces en main, des gratifications que Coitier sut arracher à son malade dans l'espace d'une seule année (1482-1483), savoir : outre son riche traitement de premier médecin, le bailliage du palais, la présidence de la chambre des comptes, la châtellenie de Rouvres, domaine des anciens ducs de Bourgogne, le château de Saint-Germain en Laye, les seigneuries de Poissy, de Triel et de Saint-James,

le château de Grimont, la seigneurie de Poligny, la clergie ou greffe du bailliage d'Aval, la seigneurie de Saint-Jean de Losne et de Brazay, et les rentes de la couronne sur la maison hospitalière de Montmorillon, sans préjudice de divers dons de faible importance et de ceux qu'il obtint pour ses parents ou amis.

85. — *Les grands architectes de la Renaissance*, par Ad. Berty. Paris, Aubry, 184 p. in-12.

Recueil précieux de renseignements exacts que l'on ne connaissait point jusqu'ici, sur la vie et les travaux de Philibert de l'Orme, Pierre Lescot, Jean Goujon, Jean Bullant, les Du Cerceau, les Metezeau et les Chambiges.

86. — *L'Accveil* de Mme de la Gviche à Lyon le lundy vingt-septième d'avril MDXCVIII, par Pierre Mathieu; publié iouxte la copie imprimée à Lyon, la même année, par M. P. Allut. In-8, xxiv-72 p. Lyon, imp. Perrin; lib. Scheuring.

87. — *La Cathédrale de Trèves* du quatrième au dix-neuvième siècle, par le baron de Roisin, docteur de l'université de Bonne, etc. In-4, 111 p., 4 pl. Paris, Didron. (6 fr.)

88. — *Les Anabaptistes* à Strasbourg au temps de la réformation. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg par Hauth. In-8, 40 p. Strasbourg, Berger-Levrault.

89. — *Les lois historiques* ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain, et de leur application á quelques États de l'antiquité; par M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai. In-8, 202 p. Douai, imp. Wartelle.

90. — *Lettres* historiques des archives communales de la ville de Tours, depuis Charles VI jusqu'à la fin du règne de Henri IV, 1416-1594; publiées par V. Luzarche. In-8, xi-204 p. Tours, Mame.

Publication de la Société des bibliophiles de Touraine.

91. — *Le Maréchal de Biron*, sa vie, son procès, sa mort, 1562-1602; par Ch. de Montigny. In-16, iii-161 p. Paris, Hachette.

92. — *Manuel de la Meuse*. Arrondissement de Montmédy. Répertoire général des communes, villages, hameaux et autres écarts, anciennes censes, fiefs, principaux lieux dits et familles historiques de chaque localité; par M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy. In-8. Nancy, imp. Raybois.

93. *Mémoires de Fery de Guyon*. Bruxelles, Société de l'histoire de Belgique, 2 vol. in-8.

Ouvrage publié pour la première fois en 1664 par un chanoine, petit-fils de l'auteur. Fery de Guyon est un soldat de fortune qui s'enrôla en 1523 dans l'armée du connétable de Bourbon. Le premier combat auquel il prit part fut

celui de Robecco, où mourut Bayard ; depuis lors il escalada Rome avec Bourbon, défendit Naples contre Lautrec, accompagna Charles V devant Tunis et Alger, envahit la Provence, assista aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. D'abord simple page, il finit par commander cent chevau-légers dans la compagnie d'ordonnance du comte d'Egmont. Mémoires curieux non pour la connaissance des grands faits historiques, mais pour celle des détails de la vie du soldat dans les armées de Charles-Quint.

94. — *Mémoires de Garasse* (François), de la compagnie de Jésus ; publiés pour la première fois, avec une notice et des notes, par Charles Nisard. In-18, xxxii-311 p. Paris, Amyot.

95. — *Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney* (1573-1590), publiés et annotés par A. L. P. Robaulx de Soumoy, auditeur militaire du Brabant. Bruxelles, Société d'histoire de Belgique, 1 vol. in-8 de xcix et 426 pages.

Frère du fameux cardinal de Grandvelle, le sire de Champagney fut un de ces intelligents Franc-Comtois qui se dévouèrent au service de l'Espagne et qui auraient peut-être assuré à leur patrie une glorieuse indépendance s'ils eussent trouvé un plus solide appui dans les successeurs de Philippe II. Il fut nommé gouverneur d'Anvers sous l'administration du duc d'Albe en 1571 et devint un des personnages les plus éminents de ce tiers parti qui poursuivait la tâche ingrate de concilier la souveraineté de Philippe II et le règne exclusif du catholicisme avec le maintien des franchises nationales. Le volume publié sous son nom par la docte société belge ne forme point un ensemble suivi de mémoires. Ce sont des écrits divers, des apologies personnelles de l'auteur, des rapports au roi, des notes contre le système du duc d'Albe, contre celui du prince de Parme, et de nombreuses correspondances, écrits qui tous montrent également les vices de l'administration espagnole et le caractère élevé de Frédéric Perrenot.

96. — *Mémoires* historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, par Odolant Desnos ; 2e *édition*, publiée d'après les corrections et les additions manuscrites de l'auteur, et annotée par M. Léon de la Sicotière, avocat, suivie d'une biographie alençonnaise, de la recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon et d'autres pièces justificatives. Alençon, Poulet-Malassis.

97. — *Notes* pour servir à la biographie de Jean-Marie de la Mure, historien du Forez, suivies de son testament et de deux lettres à sa famille, le tout inédit ; par Aug. Chaverondier. In-8, 32 p. Roanne, imp. Sauzon.

98. — *Notices* et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XV, contenant la table alphabé-

tique des matières renfermées dans les quatorze premiers. (Partie occidentale.) In-4, 652 p. Paris, Imp. impér.

99. — *Notice* biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones; par Aug. Digot. In-8, 157 p. Nancy.

100. — *Notice* généalogique sur la maison de Croy-Chanel de Hongrie. In-8, 70 p., une vignette. Châtellerault, imp. Blanchard.

101. — *Notice* historique sur Suze-la-Rousse (Drôme); par l'abbé A. Vincent. In-18, 45 p. Valence, Marc-Aurel.

102. — *Notice* historique sur Saou et sur l'abbaye de Saint-Tiers (Drôme); par l'abbé A. Vincent. In-18, 72 p. Valence, Aurel.

103. — *Notre-Dame de France*, ou Histoire du culte de la sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours. Ier vol. Comprenant l'histoire du culte de la sainte Vierge dans les six diocèses dont se compose la province ecclésiastique de Paris; par M. le curé de Saint-Sulpice. In-8, xvi-416 p. et grav. Paris, Plon, (6 fr.)

104. — *Paléographie française*, ou Méthode de lecture des manuscrits français du treizième au dix-septième siècle inclusivement; par M. Hyac. Renaud, professeur de mathématiques. In-4, xl-25 p. Rochefort, imp. Thèze.

105. *Reims* pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin; par Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims. In-8, 223 p. Reims, Dubois.

106. — *Réponse* de la France au défi de la Belgique relativement à l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; par M. Maugeart, ancien bibliothécaire de Valenciennes. In-8, 64 p. Paris, Ledoyen; l'auteur, rue Bonaparte, 40.

107. — *Réponse* de dom Calmet aux attaques dirigées contre la Bibliothèque lorraine dans les Mémoires de Chévrier. In-fol. à deux colonnes, 14 p. Nancy, imp. Lepage.

108. — *Sixte-Quint et Henri IV*. Introduction du protestantisme en France; par E. A. Segretan, ancien député. In-8, xxxi- 490 p. Paris Gaume frères. (5 fr. 50 c.)

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 AOUT 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 novembre 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président annonce la perte que la Société vient de faire de M. Jules Valton, qui vient de mourir frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ses excellentes qualités lui avaient depuis longtemps gagné l'amitié et l'estime de beaucoup de membres de la Société.

Ouvrages offerts :

De la part de Sociétés savantes :

Société d'Histoire de Belgique :

N° 12. *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas* (1568-1580), avec notice et annotations par M. J.-B. Blaes. T. III. Bruxelles, 1861, in-8.



Société dunkerquoise :

Mémoires. 1860-1861. Dunkerque, in-8.

Société du protestantisme français :

Bulletin. 10e année, 1861. Nos 1 et 2, janvier-février; nos 2, 3 et 4, mars-avril-mai. Paris, in-8.

Société archéologique de l'Orléanais :

Bulletin. 1er et 2e trimestres, 1861. No 38. Orléans, in-8.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin. 2e trimestre de 1861. Poitiers, in-8.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin :

Travaux. 3e série, tome II. *Travaux* de 1858-1859. Saint-Quentin, 1860, in-8.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes :

Recueil de notes et d'articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes ; feuilles 10 et 11, in-8.

De la part des auteurs :

Nouveau mémoire sur les archives départementales du Nord, par M. le Glay. Lille, 1861, in-8.

Manuale bibliographum... ad universas antiquitatis studii disciplinas. Auct. S. Calvary. *Lut. Parisiorum*, A. Durand. 1 vol. in-8.

Réimpression textuelle du Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et autres religieux bénédictins. 13 volumes in-fol. Tiré à 250 exemplaires. Prix, 468 fr. (Prospectus.)

Cette réimpression des treize premiers volumes de cette précieuse collection est annoncée par M. Carnaudet, bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne), et par M. Ch. Cavaniol, libraire, comme devant être réalisée dans l'espace de deux ans, s'il se présente un nombre suffisant de souscripteurs.

Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments, par M. Éd. de Barthélemy. 2 vol. gr. in-8. Édit. Ch. Cavaniol, libraire à Chaumont. (Prospectus.)

Correspondance.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, adresse, de la part de cette Académie, au Conseil de la Société des remercîments pour la copie manuscrite de la *Chronique de G. Chastelain* et les notes relatives à ce manuscrit. Le Conseil s'était empressé d'en autoriser l'envoi immédiat et de répondre ainsi au désir qui lui avait été exprimé à cet égard, au nom de l'Académie, par M. Quetelet et par M. Kerwyn de Lettenhove, chargé de diriger la publication des œuvres historiques de G. Chastelain dans la collection des *Monuments de la littérature française en Belgique*, entreprise sous les auspices de l'Académie de Belgique.

— M. Kerwyn de Lettenhove, membre de cette Académie, auteur du projet de publication dont la *Chronique de G. Chastelain* fera partie, et secrétaire de la commission chargée de diriger ce recueil, adresse ses remercîments personnels au Conseil et se met à la disposition de la Société pour les communications et recherches qu'on pourrait désirer de lui en Belgique.

— M. Pascalis, maître des requêtes au Conseil d'État, neveu de M. Diericks, ancien directeur de la Monnaie, que la Société a perdu l'année dernière, exprime la reconnaissance de sa famille pour la notice biographique jointe au dernier rapport annuel du secrétaire de la Société.

— M. l'abbé Rainguet, vicaire général, directeur du petit séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure), remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société. Il favorisera toujours de tous ses efforts les études historiques et archéologiques dans l'établissement d'instruction qu'il dirige.

— M. le duc de Fezensac, obligé de s'absenter pour quelques mois, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Chronique des Valois. 15 feuilles sont tirées; la fin est en pages chez l'auteur.

Chroniques d'Angleterre. Tome III. 9 feuilles sont tirées. La feuille 10 et les placards suivants sont chez l'auteur.

Annuaire de 1862 (*Topographie ecclésiastique*). Cartons 45 et 46 e bon à tirer, 47 à 49 et placards suivants chez l'auteur. On compose.

— M. de la Villegille prévient le Conseil que M. Rathery a terminé la copie du tome IV de *D'Argenson*, qui doit faire partie des publications de 1862; il demande qu'en l'absence du commissaire responsable le Conseil veuille bien désigner un membre pour donner le visa à cette copie et les bons à tirer, afin que l'impression puisse en commencer immédiatement. Le Conseil désigne à cet effet M. de la Villegille.

— M. le Président du Comité des fonds informe le Conseil qu'une demande a été adressée à M. le Trésorier, par M. Eugène Deullin, membre reçu dans la séance du mois de mars dernier, à l'effet de convertir sa souscription annuelle de 30 fr. en un capital une fois acquitté, ainsi que cela se pratique dans d'autres Sociétés savantes et particulièrement à la Société géologique de France.

Le Comité des fonds a recherché les antécédents de la Société à cet égard et a reconnu qu'en effet, en novembre 1847, une proposition analogue avait été soumise au Conseil par le secrétaire de la Société, surtout dans le but de faciliter le recouvrement des cotisations des membres étrangers. Un rapport favorable fut fait au nom du Comité des fonds, par M. Lascoux, alors président, mais sous la double condition d'attendre que la Société fût reconnue par l'État comme établissement d'utilité publique, et que le placement des capitaux aurait lieu, afin que le revenu seul pût en être dépensé. — Il ne fut pas donné suite à cette proposition ; mais, depuis lors, la Société a été reconnue comme établissement d'utilité publique. Dans le cas nouveau qui se présente, le Comité des fonds a cru devoir répondre que, vu le droit qu'ont les membres de recevoir gratuitement toutes les publications de la Société, ce qui n'existe pas dans les Sociétés savantes citées en exemple, et vu l'accroissement du nombre de volumes publiés, le capital offert était insuffisant et qu'il devait être porté au moins à 600 fr.

M. E. Deullin a accepté l'autorisation provisoire donnée par le Comité des fonds et a envoyé immédiatement cette somme de 600 fr., à charge par la Société de livrer, après sa mort, les volumes auxquels continueraient de lui donner droit ses cotisations, à l'établissement public qu'il désignera.

Le Conseil, appelé à donner ou à refuser son approbation à cette mesure provisoire, l'approuve et décide que le placement de cette

somme sera fait dans les conditions indiquées. M. le Vice-Président en fonctions en donnera un reçu régulier à M. Deullin, au nom de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy.

Nous recevons de M. G. du Fresne de Beaucourt la note suivante sur la question de savoir si Jeanne d'Arc, à Compiègne, fut trahie. M. Vallet de Viriville, en signalant les relations intimes de Guillaume de Flavy avec les ennemis de Jeanne à la cour de France, Georges de la Trémouille et le chancelier Regnault de Chartres, a déjà fait entrevoir la trahison comme très-probable. C'est dans une lecture faite à l'Académie des inscriptions, et dont l'analyse a été imprimée dans le *Journal de l'instruction publique* du 29 mai 1861, que M. Vallet a exposé ses conjectures à ce sujet. La découverte du nouveau document, plus précis encore, que M. du Fresne de Beaucourt y ajoute aujourd'hui fortifie considérablement les soupçons élevés contre Guillaume de Flavy. On ne connaissait pas encore les différents textes que ces chercheurs clairvoyants mettent ainsi successivement au jour, lorsque M. J. Quicherat publia les *Procès de la Pucelle*. Il est probable que le savant éditeur eût vu les choses sous un autre jour s'il eût su les amitiés secrètes du gouverneur de Compiègne et les dires de l'avocat Rapiout, que M. de Beaucourt nous révèle en ces termes :

« Il est un point qui a fixé l'attention de tous les historiens de la Pucelle, un problème qu'une critique assidue et savante a tenté de résoudre : Jeanne d'Arc a-t-elle été trahie devant Compiègne? — M. Quicherat, qui a étudié si profondément tout ce qui se rattache à la Pucelle, a traité cette question dans ses *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* et l'a tranchée par la négative, au moins en ce qui concerne Guillaume de Flavy. Selon lui, ce n'est qu'à mesure que les événements s'éloignaient que ces bruits de trahison ont pris quelque

consistance; les auteurs de la première moitié du quinzième siècle sont muets; après 1450, on voit apparaître de vagues accusations; ce n'est que sous Louis XII que le nom de Guillaume de Flavy est prononcé pour la première fois.

« Je me persuade, dit M. Quicherat, que la justice populaire fut aussi mal éclairée que celle du parlement (qui condamna Flavy en 1509 pour un assassinat dont il avait obtenu rémission en 1441) lorsque, par un arrêt également posthume, elle déclara le même Flavy coupable d'avoir vendu la Pucelle.... Il résulte des faits que Flavy voulait aussi sincèrement que la Pucelle la délivrance de Compiègne; qu'en s'y employant tous deux comme ils le firent, ils froissèrent les mêmes amours-propres et encoururent la même indignation; qu'enfin, à supposer Flavy jaloux de son alliée, il ne l'eût pas sacrifiée dès le début de leur commune entreprise, au risque de décourager la population de Compiègne, sur qui reposait tout l'espoir de la résistance. » (P. 81 et 84.) Et M. Quicherat conclut que « le récit des auteurs les plus exacts, interprété d'après l'étude des lieux, n'autorise pas à voir dans la prise de la Pucelle autre chose que l'un des funestes hasards de la guerre. » (P. 85.)

Je ne suivrai pas plus loin l'historien dans son argumentation. Je n'ai pas à m'inquiéter ici de la Trémouille et de ses complots plus ou moins réels; je m'en tiens à Guillaume de Flavy.

Je n'ai nullement l'intention de combattre les conclusions de M. Quicherat; je veux seulement apporter dans le débat un document qui n'y a point encore figuré et qui a son importance.

Le savant éditeur des *Procès de la Pucelle* a publié parmi les pièces du tome V un *mémoire à consulter sur Guillaume de Flavy*, d'après l'original dans la collection d'Hozier au cabinet des titres. On y trouve de curieux détails sur Compiègne en 1429 et 1430, et un résumé aussi imparfait qu'incomplet de la procédure contre Flavy qui aboutit à l'arrêt du 9 septembre 1509. M. Quicherat exprime le regret de n'avoir pu retrouver aux archives aucun acte se rattachant à cette procédure; il a pourtant découvert une pièce importante : la rémission obtenue en 1441 par Flavy au sujet de la séquestration du maréchal de Rieux. En poursuivant le cours de mes recherches sur le quinzième siècle, j'ai rencontré dans les registres du Parlement, procès criminels (X, 8357), un procès « entre messire Francoys, seigneur de Rieux et de Rochefort, chevalier, nepveu et héritier de feu messire Pierre de Rieux, en son vivant mareschal de France, demandeur en cas d'excès, d'une part; et Guillaume de Flavy, escuier, defendeur èsdis excès, d'autre part. »

C'est ce procès que je vais analyser et reproduire ici en partie.

1444, 25 juin. Rapiout, avocat de Rieux, expose les faits.

Luillier répond pour Flavy que s'il peut venir en personne se justifier, il viendra.

On renvoie à huitaine pour entendre les gens du roi et le défendeur.

2 juillet. Luillier requiert un délai. Renvoi à quinzaine.

21 juillet. Le défendeur viendra défendre lundi prochain 27.

13 août. Réplique de Luillier.

Luillier récite la demande du demandeur, défend, et dit que « Flavy est bien nobles homs et de noble généracion, et sont ses père et mère issuz seigneurs. De par son père, il est de ceulx de Vaucourt et d'autres grans seigneurs, et de par sa dicte mère, il est d'autres grans seigneurs, et n'y a gaires en Picardie nobles homs que ne lui appartiengne de lignage. Et tient pluseurs places, et estoient sept filz où service du Roy, dont les deux moururent où service du Roy. Et en demoura encore cinq : Jehan, Charles et Guillaume de Flavy, qui a de belles seigneuries, et Hector de Flavy, qui fut fait chevalier en la terre sainte, et durant les divisions mist gaige Hector devant le duc de Bourgongne et fut acompaigné de lx à iiij^{xx} gentilzhommes et y avo[it] quarante et cinq bannières. Dit qu'il ont ung autre frère ainsné très vaillant. Dit que Guillaume de Flavy et ses frères sont descenduz de ceulx de Montauban et portent la fleur de lis entière. Ledit Guillaume fut escollier à Paris et y fut gradué ne scet de quel degrece (sic). Mais messire Regnault de Chartres, chancellier de France, le print de l'escolle et le mist en sa compaignie; et fut à Rome avec lui par deux foiz, et devers le duc de Savoye, en Angleterre et en autres voyages. Dit que ledit defendeur et autres se logèrent au mont de Rouen. Guillaume de Flavy, qui en estoit le chief, se bouta dedans le chastel de Rouen, et là fut son commencement. Et firent tant que la ville fut réduite au Roy et après fut ordonné aler à Corbueil, etc.... — Meaulx prins par le Roy d'Angleterre et par ce moien Compeigne et tout le pais par delà, Guillaume de Flavy, qui avait ses terres et parens en Picardie, laissa tout et voult plus tost mandier et abandonner tout que estre contre le Roy....(Flavy à Beaumont; il vient au sacre avec trois ou quatre cents chevaliers.) Et quant le Roy ala à Senliz, Flavy fist tant que Compeigne fut reduit au Roy; et y ala le Roy qui lui donna la capitainerie, et le fist jurer le Roy que ne la bailleroit à personne si non que le Roy le lui dist de sa bouche.... Après le sacre, on voult traictier de la paix entre le Roy et le duc de Bourgongne, et vouloit avoir ledit duc de Bourgogne la ville de Compiengne. Et après, le Roy manda unes lettres à Flavy que baillast Compiengne à Longueval et qu'il en (*l'en*) deschargoit. Flavy sceut que estoit ficcion et refusa de la baillier. Et cuidant le Roy qui ne le fist pour

mal, fut mal content. Mais il ayma plus refuser que faulser son serement. Et lui fut offert trente mil escuz et mil livres de rente afin que baillast ladicte ville de Compiengne. Et durant le siège, Flavy parti quatre foiz de Compiengne pour aler devers le Roy à grant misère; et le iij^e foiz ot lettres du Roy comment le quictoit de sa foy. Et voiant Flavy que Compiengne feust perdu et toutes les autres villes feussent perdues, il bailla tout le sien aux gens d'armes pour les entretenir et fist ung grant service au Roy et à tout le pais de Champaigne. Et oncques du Roy n'ot remuneracion; bien ot des mandemens, mais point d'argent. Et, à cause de ses labeurs, est cheu en grant maladie et a perdu ung des piez, mais toujours veult servy le Roy.... » (Suit le récit du démêlé de Flavy avec le maréchal de Rieux.)

Barbin, pour le roi, conclut contre Flavy.

Remise pour la réplique du demandeur.

1445, 11 février. Réplique de Rapiout. — L'avocat réfute ce qui a été avancé à l'honneur de Guillaume de Flavy.

«.... A ce que a longuement tenu et gardé la ville de Compiengne sans la vouloir baillier au duc de Bourgongne combien que lui offrist or, argent et rentes, etc. : dis que de ce ne doit pretendre louange, car faisoit ce qu'il devoit. Ne scet s'il en fist aucunes saillies contre ceulx qui tenoient le siège; et n'est à croire que en refusast xxx^m escus, *veu qu'il ferme les portes à Jehanne la Pucelle par quoy fut prise, et dit-on que pour fermer lesdictes portes il ot pluseurs lingoz d'or.* » — Je ne poursuis pas l'analyse de la procédure qui n'offre plus aucun détail intéressant. On la trouvera dans le registre cité à l'année 1445, 11 février, 5 avril et 23 juillet.

« On voit par ce document que du vivant même de Flavy, en présence de son avocat, l'allégation était hautement et nettement formulée. Ce n'est donc pas, comme l'a pensé M. Quicherat, une accusation *posthume* et produite seulement au temps de Louis XII. Pour qu'en plein Parlement, moins de quinze ans après l'événement, Rapiout ait pu affirmer que Flavy était l'auteur de la prise de la Pucelle, il fallait que cette croyance eût dès lors quelque consistance. Encore une fois je ne prétends pas qu'elle fût fondée. Il me suffit d'avoir signalé le fait. D'autres en apprécieront la portée. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

109. — *Annuaire* historique et archéologique dé Bretagne; par A. de la Borderie. Année 1861. In-12, xx-248 p. Rennes, Ganche; Paris, Durand. (2 fr.)

110. — *Archives* de l'ancien corps des marchands de Strasbourg, documents publiés avec l'autorisation de la chambre de commerce; par F. X. Spindler, secrétaire-archiviste. In-8, 39 p. Strasbourg, Ve Berger-Levrault.

111. — *Bulletin monumental*, ou Collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France. 3e série, t. VI (26e vol. de la collection); par les membres de la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Publié par M. de Caumont. In-8, vi-818 p. Caen, imp. et lib. Hardel; Paris, Derache. (15 fr. par an.)

112. — *Chroniques étrangères* relatives aux expéditions françaises pendant le treizième siècle, publiées pour la première fois, élucidées et traduites par J. A. C. Buchon, anonyme grec, etc. Grand in-8 à deux colonnes, LXXV-806 p. et 14 tableaux généalogiques. Baugency, imp. Gasnier; Paris, bureau du Panthéon littéraire.

113. — *Choix de prières* tirées des manuscrits du treizième au seizième siècle, etc., et traduites pour la première fois par Léon Gautier. In-32, 376 p. Le Mans, imp. Monnoyer; Paris, Palmé.

114.— *Cimetière gaulois* de Cély (Seine-et-Marne). Notice des fouilles faites en 1860, par J. J. Champollion-Figeac. In-8, 22 p. et pl. Paris, Didot.

115. — *Collection de dalles tumulaires de la Normandie*, reproduites par la photographie d'après les estampages exécutés par M. le Métayer-Masselin. In-4, VIII-71 p., portr. et 8 pl. Caen, Hardel; Paris, Rollin et Feuardent.

Atlas archéologique accompagné d'un texte historique et descriptif des dalles tumulaires du moyen âge.

116. — *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, histoire et monuments, suivi des cartulaires inédits de la commanderie de la Neuville-au-Temple, des abbayes de Toussaints, de Moustiers et du prieuré de Vinetz; par Édouard de Barthélemy. 2 vol. in-8, 914 p., carte et 8 gravures. Chaumont, imp. et lib. Cavaniol; Paris, Aubry; Châlons, Martin. (13 fr.)

117. — *Documents* historiques sur le comté et la ville de Dreux; par E. Lefèvre. In-8, IV-538 p. Chartres, Garnier.

118. — *Dordogne*. Noms anciens de lieux du département; par M. le vicomte A. de Gourgues. In-8, 145 p. Bordeaux, imp. Ve Dupuy.

119. — *Duplessis-Mornay* et son influence politique sur l'Église réformée de France. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg par Gerold. In-8, 44 p. Strasbourg, imp. Silbermann.

120. — *Du théâtre* et de ses diverses conditions durant le moyen âge; par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence. In-8, 100 p. Arras, imp. Rousseau-Leroy; Paris, Blériot.

121. — *Essai* géographique et historique sur la bataille catalaunique (21 juin 451); par Henri Crouzet, professeur d'histoire. In-8, 19 p. Nevers, imp. Fay.

122. — *Essai historique* sur la prise et l'incendie de la ville de Bayeux (1105); par M. le vicomte de Toustain. In-8, IV-86 p. Caen, le Gost-Clérisse.

123. — *Essai historique* sur le prieuré de Saint-Victor le Grand; par l'abbé Faucon, curé de cette paroisse. In-8, 249 p. et 6 pl. Bayeux, imp. Delarue.

124. — *Essais historiques* sur les troisième et quatrième siècles de l'ère chrétienne; par M. Augustin Veyssière. Grand in-8, 438 p. Gourdon. Paris, Hachette. (5 fr.)

125. — *Essai* sur l'origine de la coutume de Bordeaux. Discours de rentrée, par Léo Saignat, avocat. In-8, 64 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

126. — *Études étymologiques*, historiques et comparatives sur les

noms des villes, bourgs et villages du département du Nord; par E. Mannier. In-8, xxxvi-399 p. Lille, imp. Reboux; Paris, lib. Bry.

127. *Études historiques* **sur l'ancienne Lorraine; par M. Victor de Saint-Mauris. 2 vol. in-8, x-958 p. Nancy, Vagner.**

128. *Ethnogénie gauloise*, **ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes; par Roget, baron de Belloguet. Introduction; preuves physiologiques; types gaulois et celto-bretons. Paris, Duprat, xii-315 p. in-8.**

Ce volume est la seconde partie du travail énorme que l'auteur s'est imposé de chercher, étudier et enregistrer tout ce que nous pouvons savoir aujourd'hui des Gaulois. Le précédent volume dont il a été dit ci-dessus quelques mots (*Bull.* de 1859, p. 6) était consacré à la philologie; les suivants doivent l'être aux institutions religieuses et civiles, à la littérature, aux produits de l'art et de l'industrie; dans celui-ci M. Roget de Belloguet étudie le type physique des anciens habitants de la Gaule. Il analyse successivement, dans ce but, le témoignage des auteurs de l'antiquité, les médailles et les figures sculptées, enfin les débris humains trouvés dans les tombeaux que l'on croit celtiques. On est attristé du peu de données certaines qui résultent d'une si patiente et si compacte investigation. Cependant cette recherche est partout d'un vif intérêt et fournit à l'auteur mainte occasion de faire preuve de sagacité. A ses yeux les Gaulois aux cheveux d'or et au col de lait n'étaient déjà plus, du temps de César, qu'un souvenir poétique des temps anciens; et la race des grands corps, blonds et mous, au crâne et au visage légèrement allongés, ne comptait plus que pour une faible proportion au milieu d'une race petite, brune et à tête ronde, à laquelle elle s'était mêlée. César en ne faisant point d'observation sur l'aspect physique des Gaulois (sauf une fois à propos des Gaulois *Belges*), tandis qu'il insiste au contraire sur celui des Germains, montre que la masse de la population ne différait pas beaucoup dans le centre du pays de ce qu'elle était dans la Provincia romana; ce type primitif est aujourd'hui complétement absorbé, du moins en France. M. Roget de Belloguet en conclut qu'il appartenait à une race conquérante qui s'est mêlée sur notre sol avec une race au type brun, plus ancienne et beaucoup plus nombreuse, qu'il suppose pouvoir être la race ligure. Il s'élève surtout contre le système préconçu que M. Amédée Thierry a propagé, et que Milne Edwards avait adopté trop promptement, de voir dans ces deux races totalement distinctes deux rameaux de la famille celtique, que les auteurs de ce système ont gratifié avec le même arbitraire, dit-il, des noms de *Kymris* et de *Galls*. En cela M. de Belloguet est parfaitement d'accord avec le résultat qu'il avait précédemment tiré de ses études philologiques, dans lesquelles il a soutenu que l'idiome celtique, complétement distinct des idiomes tudesques, ne se divise pas, comme on l'a cru, en deux branches correspondantes l'une au kymrique, l'autre au gaélique modernes, mais forme une seule langue affectée de variétés suivant que ceux qui la parlaient habitèrent la Gaule proprement dite ou la Belgique, ou la Bretagne ou l'Italie. Cette seconde

partie du grand travail de M. Roget de Belloguet ajoute un nouveau prix à la première, et il n'est pas douteux que s'il poursuit jusqu'au bout, comme il faut l'espérer, ses recherches si savantes et si épineuses, il aura sinon reconstruit le monument des origines gauloises, du moins sondé partout et courageusement déblayé le terrain sur lequel ce monument pourra s'élever.

129. — *Généalogie de la famille de Sauzea;* par M. de Latour-Varan. In-8, 56 p. et pl. Saint-Étienne, imp. Montagny.

130. — *Histoire* complète de la province du Maine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants; des mentions biographiques de ses comtes, de ses évêques, de ses hommes les plus remarquables anciens et modernes; par A. Lepelletier de la Sarthe. T. I. In-8, 748 p. et portr. Le Mans, imp. et lib. Monnoyer; Paris, Palmé.

131. — *Histoire de Georges d'Amboise*, ministre de Louis XII, par M. de Montbard. In-12, 120 pages et gravures. Limoges, imp. et lib. Barbou frères.

Bibliothèque historique et morale.

132. — *Histoire de France au dix-septième siècle.* Henri IV et Richelieu; par J. Michelet. Paris, lib. Chamerot. (5 fr. 50.)

133. — *Histoire de l'Église réformée de Montpellier* depuis son origine jusqu'à nos jours, avec de nombreuses pièces inédites sur le Languedoc, les Cévennes et le Vivarais; par Philippe Corbière, pasteur, président du consistoire de Montpellier. In-8, XI-610 p. Montpellier, Poujol. (7 fr.)

134. *Histoire de la ville de Saint-Mihiel;* par Dumont, juge à Saint-Mihiel. In-8. Nancy, imp. Dard; Paris, Derache. (25 fr.)

135. — *Histoire des protestants de Picardie*, particulièrement de ceux du département de la Somme, d'après des documents pour la plupart inédits; par L. Rossier. In-12, VIII-328 p. Amiens, Wallon; Paris, lib. protestantes. (3 fr.)

136. — *Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues*, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours; par J. A. le Roi, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles, etc. 2e *édition*. In-8, VIII-637 p. et 2 pl. Versailles, imp. Montalant.

137. — *Histoire du Pont-Neuf;* par Édouard Fournier. 2 vol. in-18, 627 p. et planche photog. Paris, Dentu. (6 fr.)

138. — *Histoire du livre en France,* depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789 ; par Edmond Werdet, ancien libraire-éditeur. 1re partie. Origines du livre manuscrit. 1275-1470. In-18, XXI-372 p. Paris, Hachette. (5 fr.)

L'ouvrage complet formera 4 volumes.

139. — *Histoire* véritable de ce qui s'est passé à Tholose en la mort du président Duranti, d'après deux relations contemporaines; précédée d'une étude sur la Ligue. In-12, 120 p. Toulouse, Abadie.

140. — *Jametz et ses seigneurs;* par Ch. Buvignier. Dessins de F. Labeville. Grand in-8, 100 p. et 2 pl. Verdun, Pierson.

141. — *Jehan de Paris,* varlet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII; par J. Renouvier. Précédé d'une notice biographique sur la vie et les ouvrages et la bibliographie complète des Œuvres de M. Renouvier, par Georges Duplessis. In-8, XVI-38 p., 2 dessins et vignettes. Lyon, imp. Perrin ; Paris, Aubry.

142. — *La Noblesse de Saintonge et d'Aunis,* convoquée pour les États généraux de 1789; par L. de la Morinerie. In-8, XXXIX-347 p. Évreux, imp. Hérissay ; Paris, Dumoulin. (8 fr.)

143. — *L'Ancien barreau* du parlement de Provence, ou Extraits d'une correspondance inédite échangée pendant la peste de 1720 entre François Decormier et Pierre Saurin, avocats au même parlement ; par Charles de Ribbe. In-8, 192 p. Marseille, Olive ; Paris, Durand.

144. — *Les grands faits de l'histoire de France,* racontés par les contemporains. Choix de lectures à l'usage de la jeunesse et des gens du monde; par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'École impériale militaire de Saint-Cyr. T. II. Le moyen âge. 842-1270. In-8, 531 p. Firmin Didot. (5 fr.)

145. — *Les Guerres de religion* et la société protestante dans les Hautes-Alpes (1560-1789) ; par M. Ch. Charronnet, archiviste des Hautes-Alpes. In-8, 536 p. Gap, imp. Jouglard.

146. — *Les Monuments de l'histoire de France,* catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'his-

toire de la France et des Français; par M. Hennin. T. VI, 1422-1483. In-8, 429 p. Paris, Delion.

147. — *Le Mystère de saint Clément*, publié par Charles Ubel, avocat, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Metz. In-4 à 2 col., XXVII-192 p. Metz, imp. Rousseau-Pallez.

148. — *Les Seigneurs* de Nogent-le-Roi et les abbés de Coulombs sous la dynastie capétienne, d'après un manuscrit inédit de l'abbé de Sahuguet-d'Espagnac, conseiller en la grand'chambre du parlement, rapporteur des affaires de la cour; revu et publié par M. Marre, inspecteur des écoles. In-12, 96 p. Mesnil (Eure), imp. Didot; Dreux, Lacroix; Nogent-le-Roi, Lavigne.

149. — *Mémoire* sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay; par Henri Baudot. In-4, 186 p. Dijon, Lamarche; Paris, Didron.

150. — *Missel* de Jacques Juvénal des Ursins, cédé à la ville de Paris, le 3 mai 1861, par Ambroise Firmin-Didot. In-8, 56 p. Paris, imp. Firmin Didot.

Cette brochure renferme beaucoup de renseignements sur l'art des miniaturistes au quinzième siècle, mais surtout la curieuse histoire du manuscrit que M. Ambroise Firmin-Didot, animé d'un admirable dévouement, n'a pas craint d'acheter à la vente Soltikoff, pour le prix fabuleux de 35 962 fr., afin de l'empêcher de sortir de France ou de tomber en des mains, presque scélérates, qui menaçaient de dépecer, pour en tirer un plus gros prix, une œuvre d'art inestimable. Jacques Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et prieur de Saint-Martin des Champs, mourut en 1457. C'est pour lui que fut exécuté ce missel composé de 227 feuillets de parchemin, décoré de 140 grandes miniatures, de bordures sur toutes les pages et de 3222 lettres ornées, le tout digne du pinceau de Jean Fouquet, et formant un livre dont la valeur et la beauté dépassent tout ce que l'on connaît en ce genre. Le prince Soltikoff l'avait acheté 40 000 fr. en 1849. M. Didot, sur la demande instante qui lui en a été faite, a cédé son marché au conseil municipal de Paris, grâce à qui ce chef-d'œuvre est aujourd'hui placé dans la bibliothèque de la ville.

151. — *Notice historique* sur Notre-Dame de Lumières; par l'abbé L. C. Fer. In-18, 148 p. Pont-Saint-Esprit, imp. et lib. Gros.

152. — *Notice* sur le tombeau de saint Martin et sur la découverte qui en a été faite le 14 décembre 1860, publiée par la commission de l'Œuvre de Saint-Martin. Grand in-8, 63 p. et 4 plans. Tours, imp. Mame.

153. — *Notice* sur une habitation souterraine récemment décou-

verte à Saint-Sernin d'Ordailles, près de Bellegarde (Tarn-et-Garonne); par Devals aîné, archiviste de la ville de Montauban. In-8, 8 p. et plan. Montauban, imp. Forestié.

154. — *Notice* sur un autel chrétien antique, orné de bas-reliefs et d'inscriptions latines, découvert dans les environs de la ville d'Auriol (Bouches-du-Rhône), avec 2 pl.; par l'abbé J. J. L. Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne. In-4, 24 p. Paris, Duprat.

155. — *Notice sur l'enceinte d'Argentoratum;* par le colonel de Morlet. In-8, 15 p., 1 gravure et 2 plans. Strasbourg, Ve Berger-Levrault.

156. — *Notre-Dame de Bon-Secours* de Compiègne; recherches historiques sur l'origine de cette chapelle et sur le pèlerinage dont elle est le but chaque année; par Edmond Caillette de l'Hervilliers. In-8, VIII-104 p. Amiens, imp. Lenoël-Hérouart.

157. — *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia;* par J. Quicherat. In-8, 16 p. Paris, A. Aubry.

158. — *Précis d'histoire* des sources du droit français, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. Ouvrage destiné aux étudiants; par R. de Fresquet, professeur à la Faculté de droit d'Aix. In-12, VIII-358 p. Aix, imp. et lib. Makaire. Paris, Durand. (3 fr. 50.)

159. — *Promenades dans la Touraine;* par Alexis Monteil. In-8, XVI-208 p. Tours, Mame; Paris, Fontaine.

Publication de la Société des bibliophiles de Touraine.

160. — *Registre criminel du Châtelet de Paris*, du 16 septembre 1389 au 18 mai 1392; publié pour la première fois par la Société des bibliophiles français. T. I. In-8, IV-576 p. Paris, Techener; Potier, Aubry.

161. — *Recherches historiques* sur l'imprimerie et la librairie à Amiens, avec une description de livres divers imprimés dans cette ville; par Ferdinand Pouy. In-8, VII-105 p. Amiens, imp. Lemer.

162. — *Répertoire archéologique* du département de l'Aube, rédigé sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département; par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département. In-4, 79 p. Paris, Imp. impériale.

163. *Rôle des taxes* de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1562,

avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban; par l'abbé P. F. Lebeurier, chanoine honoraire d'Évreux et archiviste de l'Eure. In-8, 167 p. Évreux, Huet; Paris, Dumoulin.

164. — *Roland*, poëme héroïque de Théroulde, trouvère du onzième siècle; traduit en vers français par P. Jônain, sur le texte et la version en prose de F. Génin. In-12, xiv-89 p. Bordeaux, imp. Delmas; Paris, Chamerot.

165. — *Rouen au dix-septième siècle;* par Jacques Gomboust, ingénieur du roi en 1655. Précédé d'une notice sur quelques anciens plans de Rouen, par Édouard Frère. In-8, xxviii-54 p. Rouen, le Brument; Paris, Tardieu.

166. — *Saint-Martin-sur-Renelle*, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791; par E. de la Querière. In-4, 15 p. et 3 pl. Caen, Hardel; Paris, Aubry.

167. — *Sainte Fare et l'abbaye royale de Faremoutiers.* Étude religieuse et historique du septième siècle; par Mme Marie de Bray. Meaux, le Blondel.

168. — *Traitté de la venerie;* par feu M. Budé, conseiller du Roy François Ier, et maistre des requestes ordinaires de son hostel. Traduit du latin en françois par Loys Le Roy dict Regius, suyvant le commandement qui lui en a esté faict à Blois par le Roy Charles IX; publié pour la première fois, d'après le manuscrit de l'Institut, par Henri Chevreul. Petit in-8, xxxii-48 p. Paris, Aubry. (5 et 9 fr.)

169. — *Topographie des Gaules*, notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin (arrondissement de Strasbourg, de Saverne et de Wissembourg); par le colonel de Morlet. In-8, 71 p. Strasbourg, Berger-Levrault.

170. — *Une vocation et une disgrâce* à la cour de Louis XIII, lettre inédite du P. Caussin à Mlle de la Fayette sur des faits qui les concernent l'un et l'autre; précédée d'une introduction par le P. Ch. Daniel, de la compagnie de Jésus. In-18, 114 p. Paris, Brunet.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 décembre 1861.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

Le Conseil est informé que le prix d'histoire de France, fondé par la Société, a été remporté, cette année, au Concours général de l'Université, par l'élève de rhétorique, M. F. Ch. Vernes, du lycée Bonaparte.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1196. M. le duc DE LA TRÉMOILLE, 3, rue Las Cases; présenté par MM. J. Andrieux et J. Desnoyers.

1197. M. Victor NITÔT, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général de la Marne, propriétaire à Aï-Champagne (Marne); présenté par M. Eug. Deullin et J. Desnoyers.

1198. M. Arthur DE LA BORDERIE, archiviste-paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine) ; présenté par MM. L. Delisle et Marion.

Son correspondant à Paris sera M. L. Delisle, boulevard Magenta, 96.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, comprenant les noms des lieux anciens et modernes; rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet (archiviste de ce département). Paris, 1861, in-4.

Répertoire archéologique du département de l'Aube, rédigé sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville (archiviste de ce département). Paris, 1861, in-4.

Ces deux ouvrages ont valu tout récemment à chacun de leurs auteurs une première médaille d'or dans le concours fondé par M. le Ministre de l'instruction publique, et dont les résultats ont été jugés par les Comités historiques du Ministère.

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de France :

Bulletin, 1er trimestre de 1861. Paris, in-8.

Société des Antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique. 10e année, 38e livraison; avril-juin, 1861. Saint-Omer, 1861. In-8.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin. 3e trimestre de 1861. Poitiers, 1861, in-8.

Société archéologique de Touraine :

Mémoires. Année 1859. Tours, 1859, in-8.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers :

Bulletin. Compte rendu de la séance publique tenue le 5 mars 1861. Béziers, 1861, in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin. 10e année, 1861. Nos 5, 6, 7, mai-juillet, 1861. Paris, in-8.

Société française d'archéologie :

Congrès archéologique de France, 17e session. Séance générale tenue à Dunkerque, au Mans et à Cherbourg, en 1860, par la *Société française d'archéologie*. Caen, 1860, in-8.

Société pour l'instruction élémentaire :

Journal d'éducation populaire, Bulletin (mensuel), 4e série, juillet-août 1861. T. IX, nos 7 et 8. Paris, 1861, in-8.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen :

Programme des *Prix proposés pour les années* 1862, 1863 et 1864 :

1864. — Sujets historiques. — 1° Prix de 2000 fr. (legs Bouctot), à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Histoire du commerce maritime de Rouen depuis le commencement du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième*, pour faire suite à l'ouvrage de M. de Freville, couronné et publié par l'Académie en 1858.

2° Prix de 750 fr. (legs Gossier), à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Histoire du barreau de Rouen au dix-huitième siècle et appréciation du rôle qu'il a joué pendant la révolution de* 1789.

Société des arts et des sciences à Utrecht :

Questions historiques pour 1862 et 1863 :

1. « Exposer les principes qui, depuis le traité de Munster jusqu'à nos jours, ont été énoncés et appliqués à l'occasion de la reconnaissance de l'indépendance des peuples qui avaient brisé leur joug, ou des changements opérés dans la forme de gouvernement. »

2. « Puiser dans l'histoire des Grecs et des Romains les preuves de l'influence que les idées et les théories des philosophes ont exercée sur les vues et la conduite politique des hommes d'État, et démontrer les conséquences de cette influence dans les tentatives de réforme politique et sociale qu'ils ont pratiquées. »

3. « Un aperçu historique sur l'état de nos connaissances concernant l'île de la Nouvelle-Guinée. »

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation :

Nouvelles recherches historiques sur la vie et les écrits du chancelier de l'Hospital. Paris, Didot, 1861. 1 vol. in-8.

Par M. J. Quicherat, professeur à l'École des Chartes :

Nouvelle défaite des défenseurs d'Alèse sur le terrain d'Alesia. Paris (1861), br. in-8.

Par M. A. d'Otreppe de Bouvette, conseiller honoraire à la cour de Liége :

Les Catacombes ouvertes, comme études de mœurs, etc. — *Essai de Tablettes liégeoises*. 32ᵉ livraison. Liége, 1860, in-12.

Revue de diverses parties de la ville de Liége à l'occasion des fêtes royales de 1860. Liége, 1860, in-12.

Correspondance.

M. Durand de Lançon appelle de nouveau l'attention sérieuse du Conseil sur la nécessité de prendre un parti relativement à la publication de Froissart, tant de fois annoncée et différée.

Le Conseil s'associe au vœu exprimé dans cette lettre.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Chronique des Valois. Le tirage du texte est complet; la composition des tables sera terminée avant la fin du mois.

Mémoires de d'Argenson, tome IV. Feuilles 1 et 2 en bon à tirer; feuilles 3 à 6 chez l'auteur.

Grandes Chroniques d'Angleterre, tome III et dernier. Dans le même état qu'au mois d'août.

Annuaire de 1862 (*Topographie ecclésiastique*). Cartons 51 à 53 en bon à tirer; 54 à 56 en 2ᵉ chez l'auteur. Placards intercalaires et complémentaires en correction.

— Le Conseil charge le Secrétaire d'inviter Mlle Dupont à vouloir bien, autant que possible, hâter l'achèvement du dernier volume des *Chroniques d'Angleterre*, qui doit faire partie de la distribution représentant l'exercice de 1861.

Si toutefois l'impression tardait trop à être terminée, M. le Trésorier est autorisé à faire imprimer des lettres d'avis comprenant seulement le volume de la *Chronique des Valois* et l'*Annuaire de* 1862. Le troisième volume de *Wavrin* serait distribué dans les premiers mois de l'année prochaine, avec le quatrième des *Mémoires de d'Argenson*.

— Le Conseil fixe l'ordre suivant des volumes qui devront représenter l'exercice de 1862 :

D'Argenson, tome IV.
Monstrelet, tome VI.
Grégoire de Tours, *Opera minora*, tome III.
Beauvais-Nangis.

— M. Taillandier informe le Conseil qu'il est prêt à s'occuper de l'édition de *Beauvais-Nangis;* mais il serait nécessaire, avant de faire une nouvelle copie de ces *Mémoires* pour l'impression, de prier Mme de Monmerqué et le notaire de la succession de vouloir bien vérifier si l'on ne retrouverait pas celle qui avait déjà été faite aux frais de la Société.

M. le Secrétaire rappelle qu'il y a plus certainement encore une copie de ces *Mémoires* de la main de M. de Monmerqué lui-même, et que c'est sur cette copie que fut commencée, il y a plusieurs années, l'impres sion de l'ouvrage. Des démarches seront faites pour cette vérification.

— M. le Président du Comité des fonds demande que le tirage du quatrième volume de *d'Argenson*, actuellement sous presse, soit de 750 exemplaires, comme les précédents. Ce chiffre est adopté par le Conseil.

— Le même membre donne avis qu'il ne reste plus qu'un trop petit nombre d'exemplaires du tome II des *Chroniques d'Angleterre* et du tome II *de Opera minora* de Grégoire de Tours, pour satisfaire à toutes les demandes des membres y ayant droit. Plusieurs exemplaires de ces volumes ont été retirés de la librairie par des Sociétaires qui n'ont point reçu les premiers volumes de ces deux ouvrages, publiés avant leur entrée dans la Société et qui sont épuisés, tandis que des membres plus anciennement admis ont trop différé de retirer les volumes auxquels ils avaient droit. Ne serait-il pas convenable d'écrire aux membres reçus depuis 1860, qui sont dans ce cas, pour leur proposer d'échanger ces seconds volumes contre d'autres ouvrages que la Société possède encore et dont la liste a été publiée dans le *Bulletin* du mois d'avril 1861 (p. 55)? Cette combinaison, qui satisferait tous les intérêts, est approuvée par le Conseil; une circulaire sera rédigée dans ce sens.

— M. L. Delisle fait part au Conseil du désir exprimé par M. Douet d'Arcq de publier deux volumes de pièces justificatives à la suite de *Monstrelet*. Dans le premier de ces deux volumes, qui formeraient le septième et le huitième de l'édition, serait comprise une table très-détaillée de l'ouvrage.

Il paraîtrait au Conseil plus convenable de joindre cette table au dernier volume du texte et de faire des documents accessoires une publication distincte qui pourrait être acquise indépendamment de l'ouvrage, soit par les sociétaires qui n'auraient pu se procurer les volumes du texte de *Monstrelet*, soit par les personnes étrangères à la Société, qui possèdent déjà d'autres éditions de ces Chroniques.

Cette question est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

— M. L. Delisle annonce au Conseil qu'une découverte importante concernant les *Chroniques de Froissart* vient d'être faite dans la bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne, par M. Meyer, élève distingué de l'École des Chartes. M. Polain, archiviste de Liége et correspondant de l'Académie des inscriptions, avait reconnu, il y a douze ans au moins, dans une Chronique manuscrite de Jean d'Outremeuse, la partie de la Chronique de Jean le Bel, chanoine de Liége et premier modèle de Froissart, qui se rapporte aux années 1326 à 1340. M. Polain, en publiant, en 1850, le premier chapitre de Jean le Bel, sous le titre de *Vrayes Chroniques de Jehan-le-Bel*, y avait joint une notice sur cet historien que cite souvent Froissart et auquel il a tant emprunté; M. Polain avait démontré que les emprunts devaient s'étendre bien au delà de l'année 1340, mais il n'avait pu découvrir de textes nouveaux à l'appui de sa présomption.

C'est ce vide que vient combler la découverte de M. Meyer, qui avait considéré le manuscrit de Châlons, soit comme une premiere rédaction, soit comme un texte nouveau de Froissart.

M. P. Paris a reconnu de suite le texte de Jean le Bel et a fait de cette découverte le sujet d'une communication à l'Académie des inscriptions; il arrive aux résultats suivants :

Le manuscrit de Châlons contient un fort bon texte de la *Chronique* complète *de Jean le Bel* qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1360, date du traité de Bretigny, et comprend le récit du siége de Calais, celui de l'outrage fait par Édouard III à la comtesse de Salisbury, récit omis par Froissart, et d'autres fragments importants que celui-ci a modifiés ou supprimés. Il paraît en résulter presque évidemment que Froissart a le plus souvent copié le fond et la forme de son devancier, dans le premier tiers au moins de sa Chronique, et il est équitable de reporter à Jean le Bel une partie du mérite attribué jusqu'à présent au style de Froissart.

M. L. Delisle termine cette intéressante communication en faisant remarquer qu'il deviendrait sans doute très-opportun de publier prochainement une édition de ces *Chroniques de Jean le Bel*, dans le cas où l'opinion de M. P. Paris serait définitivement démontrée.

— M. L. Delisle entretient ensuite le Conseil d'un travail à entreprendre sur une série des Jugements du Parlement au treizième siècle.

On sait que tels qu'ils sont conservés aux Archives de l'Empire et tels qu'ils ont été publiés par M. le comte Beugnot dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France, les registres *Olim* ne contiennent pas les Jugements rendus sur enquête pendant le temps de Philippe le Hardi et pendant les quatorze premières années du règne

de Philippe le Bel. Cette lacune a été signalée plusieurs fois et particulièrement par M. Beugnot, qui a vivement regretté la perte du volume consacré à ces Jugements (*Olim*, t. II, p. 889). Le registre perdu était connu sous le titre de *Liber inquestarum*. M. L. Delisle ayant acquis la preuve que ce registre existait encore au milieu du seizième siècle, s'est demandé si d'anciennes collections, faites avant cette époque sur les registres du Parlement, ne fourniraient pas le moyen de reconstituer en partie le volume perdu. Ses recherches ont été couronnées de succès. Une dizaine des manuscrits du quatorzième et du quinzième siècle, classés dans différents fonds de la Bibliothèque impériale, ont conservé l'analyse et souvent le texte même des pièces qui faisaient partie du *Liber inquestarum*. En combinant les fragments recueillis dans ces manuscrits, M. L. Delisle essayera de combler la lacune que présentait l'un des plus précieux documents de l'histoire judiciaire.

Le Conseil félicite M. L. Delisle de cette découverte importante.

— M. le Trésorier informe le Conseil que la somme de 600 fr., versée par M. Teullin pour représenter le capital de sa souscription annuelle, a été placée, au nom de la Société, en obligations du chemin de fer de l'Est.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Les Chartes de Mont-de-Marsan. — Mystification politique (1810).

En 1843, la ville de Mont-de-Marsan, qui compte une population de quatre mille âmes, remplissait paisiblement et modestement son office de préfecture, lorsqu'un érudit, étranger au pays, vint souffler l'orgueil et l'ambition sur la petite cité landaise, en lui parlant de son antiquité, de ses combats et de sa gloire. Cet étranger, dont on ignore le nom, rappela aux autorités communale et préfectorale qu'une trentaine d'années auparavant, en 1810, on avait découvert à Mont-de-Marsan six anciennes Chartes des plus précieuses, prouvant que la ville avait joué un rôle militaire dans l'histoire au temps de Charlemagne et même de Jules César. Mont-de-Marsan l'avait complétement oublié.

L'étranger cependant insista, et, en cherchant bien, l'on retrouva dans un carton de la préfecture, sinon six, du moins quatre parchemins

qui contenaient des trésors de renseignements historiques. Ces documents, dont l'existence n'avait encore été signalée que dans le *Journal des Landes* de l'année 1810, excitèrent, à leur réapparition, un très-vif intérêt. On les soumit à différentes personnes, passant à bon droit pour compétentes, qui les admirèrent, et dès l'année suivante le bibliothécaire de Pau les publia, avec traduction et commentaires, dans les *Annales de la Société des sciences, lettres et arts* de cette ville. Bientôt, cette publicité restreinte ne suffisant pas au patriotisme landais, le receveur général du département, en collaboration avec l'un des conseillers de préfecture, fit réimprimer les quatre Chartes (in-8°, 1850) avec de nouveaux et plus amples commentaires. « Par esprit de patriotisme et de « justice, disaient les deux éditeurs dans leur avant-propos, les habi« tants de Mont-de-Marsan doivent repousser toutes les tentatives qui « pourraient dénaturer leur histoire, même dans ses moindres détails, « et se rattacher fortement, comme point de départ, aux faits consi« gnés dans leurs Chartes. »

Cet avertissement était à l'adresse de M. le chanoine Montlezun, qui s'était permis, dans son *Histoire de la Gascogne* (1846), d'émettre quelque doute sur l'authenticité de la première des quatre Chartes. Mais un rédacteur de l'*Athenæum français*, ayant été prié de rendre compte dans ce recueil du travail dont les Chartes de Mont-de-Marsan avaient été l'objet, en dit son avis (*Athenæum français*, 1854, nos 7 et 13) sans autres ménagements que ceux de la politesse ; et d'après cet avis, approuvé depuis par le journal le plus autorisé en ces matières (la *Bibliothèque de l'École des Chartes*; t. XV, p. 408), les quatre Chartes de Mont-de-Marsan sont de la plus entière fausseté. Les Landais se récrièrent et imprimèrent chez eux une longue réfutation de l'*Athenæum*, qui se terminait par l'annonce du prochain établissement d'un chemin de fer entre Paris et Mont-de-Marsan et l'invitation amicale faite au critique de venir voir de ses yeux les documents en litige avant de les condamner définitivement.

Il y avait dans cette bonne parole, malheureusement pour Mont-de-Marsan, plus de cordialité que de justesse, car les quatre Chartes étaient bien dûment condamnées, quoique non *de visu*. Il suffira, dans ce *Bulletin*, pour toute démonstration, d'en mettre l'analyse sous les yeux du lecteur :

I. — « En présence de nous, Ramondi Sancius, *gardien des Chartes* de la Cour comtale de Gascogne, le 10 avril 1141, vint Pierre de Lobanner, vescoms *regnans* de Marsan, *demandant extrait des* roberies (mandan exceps de las causas raubarias), combats, meurtres et autres excès commis par les Normands (Nordhoms) en Gascogne, en l'an de l'incarnation 841, disant qu'il en avoit besoin pour l'édification de la cité

capitale de sa vicomté. C'est pourquoi, ayant fait exhiber le parchemin que le duc de Gascogne, Sanches, ordonna de rédiger en l'année 1012, extrait en est tiré par le tabellion de la Cour, comme ainsi suit (excerp trahat per lo tabulaou de la cort chum siech) :

« Premièrement. En l'année de l'incarnation 778, l'empereur Charles, venu avec ses hommes de guerre à Pampelune et à Saragosse, expulsa les Sarrasins, les battit et rétablit Ibnalarabi.

« Item. Comme il vouloit revenir en France, Loup, duc des Vascons, le surprit (excunct) dans les champs de *Ronceaux* et détruisit (dirruit) ceux de ses hommes qui étaient les derniers.

« Item. A cause de cela, le susdit empereur rétablit l'Aquitaine en royaume en faveur de Louis, son fils (in reyaou restituit Aquitania in fabvor Loois so filh), et il institua en Aquitaine et Gascogne des consulies et proconsulies *pour le repos des peuples* (per la quiete des pobles) et la vergogne de ces Gascons. »

Suivent une quinzaine d'item, dans lesquels le loquace tabellion raconte que Charlemagne choisit, pour gouverner ces nouveaux districts administratifs, des seigneurs de sa court, et qui n'étaient ni Aquitains ni Gascons par leur origine ; qu'il régla la hiérarchie entre les proconsulies diverses ; que la seconde fut Marsan, dont la capitale fut fondée sur les ruines du temple ou forteresse de Mars, qui, suivant la renommée, avait été détruite par Crassus, lieutenant de César (sober rudeas do templo ob areia de Mards, che per fame Crass. loco Cæs. in Gall. deruict esto) ; que Charlemagne fortifia aussi les côtes du pays contre les incursions normandes ; qu'après sa mort (longtemps après sa mort), le 1er avril 841, les Normands vinrent mettre le siége devant Bordeaux. Ils ravagent tout le pays, continue-t-on : le 3 mai, Lampurdum ; le 8, Dax ; le 12, Tartas et Souprose ; le 20, Benarna et Oloron ; le 1er août, deux de leurs corps d'armée ayant opéré leur jonction par une manœuvre habile, tombent sur Mont-de-Marsan, défendu par le vicomte Déodat de Lobanner. La défense est héroïque. Le dixième jour du siége, le fils de Déodat défait les ennemis, brûle leur flotte et leur tue cinq mille hommes. *Mas in termino*, mais à la fin, les barbares prirent la ville, en renversèrent les débris dans la rivière et, en signe de destruction, en labourèrent l'emplacement avec des bœufs. Une partie des vainqueurs furent cependant atteints et détruits après le siége par le fils de Déodat, auprès du camp de Crassus (proximo castra Crassus). Quant au vicomte Déodat, les Normands le trouvèrent, au plus fort de l'assaut, en casque et en éperons (in tastz et cabessaou) et l'emmenèrent avec eux au pays d'où ils étaient venus, et dans lequel il alla de vie à trépas.

II. — Dans la seconde Charte, Pierre de Lobanner, à la date du

19 avril 1141, expose devant ses vassaux que, dans leur intérêt et en souvenir de ce que la situation de Mont-de-Marsan, entre la Douze et le Midou, avait frappé, par son importance, l'empereur Charlemagne à son retour de Roncevaux, il a résolu de rebâtir cette ville. Bérenger de Cantaloup, chevalier, possesseur des terrains, prend la parole pour approuver cette déclaration et se prêter à l'achat qu'on lui demande. Lobanner donne ensuite à l'assemblée quelques explications qui complètent ce qui a été dit dans la Charte précédente sur les ravages des Normands, puis il énumère les terrains vendus, et le sire de Cantaloup en fait solennellement cession, d'accord avec les gens de Castra Crassus, descendants des anciens habitants de la cité détruite (achels terradors do mont San-Pee et Castra Crassus.... totz desciendors dos vellanos antecens in tempo do daliamen de la ciutat de Marsan).

III. — La troisième Charte, datée du même jour, 19 avril 1141, est le procès-verbal de l'investiture faite en faveur de Pierre de Lobanner, son suzerain, vicomte de Marsan, par Bérenger de Cantaloup, au sujet des terres dénommées dans l'acte précédent. « Que le Dieu toujours puissant (*sempoten!*) vous ait en sa grâce, dit le vicomte, vous notre auteur, sire Déodat de Lobanner, attestant que nous voulons édifier cette cité au même lieu dans lequel, aux siècles des siècles, Renommée vous proclamera pour vos travaux merveilleux (vos tribailhaix meravels). En terre étrangère reposent vos ossements ! Les larmes de vos fils *ne les* mirent pas dans la tombe (dos vos fils las lagrimas in tumul no los mieron) ; mais votre lignée et les hommes de Marsan vous auront en éternelle mémoire. Qu'en paix repose Déodat ! » Ainsi s'exprime le vicomte Pierre, « et tous les terriens, genoux en terre, se sont écriés : *In paxo quietat Deodat!* » Ce n'est pas tout : le vicomte veut ajouter que, suivant la forme antique de la tradition réelle, il a reçu du vendeur une poignée de terre ou une motte de gazon ; mais il se trompe, et dit que c'est lui-même qui, en signe de saisine, a pris et ensuite jeté en l'air, aux quatre points cardinaux, des poignées de la terre vendue ; puis, ayant creusé sur le sol incendié trois siècles auparavant, il y enfouit des pierres, des charbons, des monnaies marquées, royaux d'or ou d'argent et billon vicomtal, et aplanit le tout *de ses propres mains*. Ce n'est pas tout encore. Survient Prasille Arramond de Cantaloup, écuyer, fils aîné de Bérenger, qui requiert le vicomte de lui accorder, « de las vostras maas proprias » toujours de ses propres mains, l'honneur de la chevalerie. Pierre de Lobanner répond au discours de Prasille Arramond en interrogeant l'assemblée sur les mérites du candidat, et en accordant la requête avec la même grâce que le chevalier Bayard : « A la vie, à la mort, soyez ferme, » lui dit le vicomte, et les demoiselles lui chaussent les

éperons d'or (tastz daur calcaran las donsellas). Enfin, pour signaler le jour de la fondation de Mont-de-Marsan par les joies d'un bienfait, le vicomte Pierre concède à Arramond de Fraxiors, condamné par sa cour pour le crime de *mancipat* (crime inconnu jusqu'ici), une Charte d'abolition, « suivant le droit et le pouvoir appartenant à sa race d'en délivrer une chaque année. »

IV. — La quatrième Charte est en latin, et, comme elle est assez brève, je la reproduis intégralement. Quoique postérieure de deux siècles et demi aux Chartes romanes que l'on vient de voir, ce texte est exactement digne d'elles par le fond comme par la forme. J'y souligne les principales bizarreries de la rédaction.

Universis præsentes litteras inspecturis. Cum nos præfectus et consules civitatis Montis Marsani *jam diu incepimus refectionem castelli de Mards*, *inter nos* deliberavimus *excerpere*, publica auctoritate et certa fide, *exemplarium instrumenti donationis terrarum Cap* de Mards, *in favorem* vicecomitis Marsani Petri de Lobanner, *ad collocandum* cum præsentibus *monitis* in munimentis castelli, ut *futuri agnoscant causas et originem fondationis urbis*. Quapropter *exhibitione facta heri vesperi*, in conspectu de Berneda, notarii et tabularii civitatis, *exemplarium donationis traditæ terrarum, decretorum et immunitatum populi de* Marsan, *vicecomitis Petri*, *spectans fundationem urbis*, *extraxit fideliter in oculis* præfecti et consulum et civium. — Postquam *exemplarii restitutionem fecerimus in* libro rubro Capitolii *idejus* factum, *nos* homo nobilis Alexander de Gourgues, præfectus urbis, *descriptionem instrumentorum quatuor signavimus*, et *in eodem momento* nos præfectus et consules et *oppidani*, solemniter *in castelli munimentis venimus; deposita descriptione quatuor* instrumentorum et præsentis moniti, sigillum urbis impressimus, signoque nostro, *consulum et tabularii roboratum* in eodem *Cartularum tabulario deponimus*. — *Dato* apud Montem Marsanum secunda die mensis augusti, anno ab incarnatione millesimo quadringentesimo, *regnante in Francia Carolo sexto*.

Ainsi cette pièce était une espèce de caution fournie aux précédentes, mais qui, elle-même, en avait aussi grand besoin que toute autre. Elle portait, au-dessous du texte, les signatures suivantes : ALEX. DE GOURGUES, mayer ; DOSQUES, DE S. GENESIO, F. LUBET, B. BROQUA, RACLES, CASTERA, consuls ; DE BERNEDA, tabellarius.

Les pièces I, II et III n'avaient point d'ailleurs la prétention d'être les originaux de l'an 1141, mais de simples expéditions en date du 1er août 1400, et signées aussi *A. de Gourgues, maire; de Bernéda, notaire.*

L'*Athenæum* contenait un passage où, suivant toute vraisemblance, il se rapprochait fort du nœud de la question en disant : « Que les



Chartes de Mont-de-Marsan soient en belle et bonne écriture de celle qui était usitée vers l'an 1400, nous sommes prêts à le croire, car si nous ne les avons pas vues, nous en avons vu d'autres qui avaient également été fabriquées peu de temps avant la Révolution, et qui n'étaient point mal imitées. Quant à l'intérêt du faussaire, les noms des personnes qui figurent dans ces actes suffiraient à l'expliquer : ce pourrait être un intérêt généalogique, et le produit en aurait été exploité quelques années plus tard par un mystificateur. »

Il restait donc là un petit problème historique. L'*Athenæum* en avait effleuré la solution en rappelant les fraudes généalogiques, mais il était encore bien loin du mot de l'énigme. La vérité vient d'être pleinement démontrée par M. Bladé dans un petit écrit imprimé à Auch [1], et, quelque étonnantes que soient ces quatre Chartes, quelque inouïs que soient les récits, les conversations, les exclamations qu'elles renferment et le style de tout cela, cette partie nouvelle de leur histoire est encore plus curieuse que le reste.

M. J.-F. Bladé, s'occupant d'études historiques sur l'Aquitaine, et rencontrant nos Chartes dès ses premiers pas dans cette voie, résolut de vider complétement la question de leur authenticité. Il les examina avec un grand soin, surtout les trois pièces romanes, auxquelles l'*Athenæum* avait à peine touché, puis se rendit à Mont-de-Marsan pour voir les originaux et recueillir lui-même quelques informations.

Déjà les procès-verbaux des honneurs officiels dont les Chartes retrouvées avaient été l'objet en 1810, jetaient quelque clarté sur l'affaire. La découverte avait eu lieu, disait-on, dans les fondations de l'ancien château de Marsan, sur l'emplacement desquelles on était alors en train d'établir celles de la préfecture. La première pierre du nouvel édifice devait être posée le 29 décembre. Au jour indiqué, les autorités de Mont-de-Marsan se réunirent à l'hôtel provisoire du préfet, M. le baron Duplantier : c'étaient M. le marquis du Lyon, cousin des de Gourgues et maire de la ville ; MM. le juge Broqua-Perras, le substitut Joseph Broqua, un troisième citoyen du même nom, un conseiller de préfecture nommé M. Lubet, et beaucoup d'autres. L'on peut dès ici admirer la coïncidence par laquelle se retrouvait providentiellement la preuve que plusieurs des familles notables existant en 1810 à Mont-de-Marsan, y avaient été également honorées des dignités municipales quatre cent dix ans auparavant. Lorsque l'assemblée fut au complet, le préfet prit la parole pour dire « que l'on savait qu'il avait recueilli six Chartes trouvées dans les ruines du château ; que ces Chartes

1. *Pierre de Lobanner et les quatre Chartes de Mont-de-Marsan*, par M. J.-F. Bladé. Paris, chez Dumoulin ; in-8, 1861, 120 pages.

rappelaient la première origine de Mont-de-Marsan, remontant au temps de Charlemagne; qu'elles renfermaient *des lois sages*, dues à un des anciens souverains de la ville, Pierre de Lobanner, prince législateur et philosophe; qu'Alexandre de Gourgues (nom fameux dans les fastes militaires de la France) en fit faire des copies en forme, et les déposa dans les fondations du château pour les dérober au temps et aux révolutions plus dévorantes encore, etc. » Le baron Duplantier terminait ainsi : « Vous partagerez sans doute mes regrets lors« que vous saurez que M. Ducournau de Carritz, membre du collége « électoral et du conseil général du département, *à qui nous devons la « traduction de nos Chartes et qui a fait les copies* qui vont être dépo« sées dans les fondations de l'hôtel de la préfecture, a été obligé de « se retirer ce matin pour cause de maladie grave de son épouse. » Le cortége se mit en marche, précédé de la musique militaire et suivi de la garnison; il rallia, en passant à l'hôtel de ville, le corps municipal et, arrivé au lieu où l'on avait jeté les fondations du nouvel édifice, il entoura le préfet, qui prononça encore un discours, et le maire qui, placé au second plan, portait l'urne contenant les Chartes. L'urne fut enfouie aux acclamations de vive l'empereur! vive Marie-Louise! et le préfet s'écria : « Habitants de Mont-de-Marsan, rendons hommage à la mémoire de notre fondateur dans cette langue romane qui dicta nos premières lois, et disons avec vos Chartes : *In paxo quietat Lobanner!* » Le procès-verbal constate que le cortége *s'est écrié avec enthousiasme :* IN PAXO QUIETAT LOBANNER !

Le préfet parle de six Chartes, et l'on n'en a retrouvé que quatre; il parle des *lois sages* qu'elles renferment, et l'on n'a rien vu qui ressemble à des lois dans celles qui se sont retrouvées. — Il ne donne d'ailleurs aucune espèce de renseignement sur les circonstances de la découverte. En revanche, il fournit une indication précieuse, celle de la part active que M. Ducournau de Carritz avait prise à cette affaire, quoique la maladie de son épouse fût venue bien à propos pour le soustraire aux questions des gens indiscrets. M. Ducournau avait d'abord été garde du corps sous l'ancien régime, puis procureur du roi au sénéchal de Marsan, et, tout en postulant en 1810 pour entrer dans la magistrature impériale, il s'occupait, disait-il, d'écrire une histoire du pays (qui n'a jamais paru). Ses études aboutissaient donc de diverses manières à la connaissance des documents généalogiques, judiciaires et historiques. De là au titre de Faussaire-Troubadour, que M. Bladé lui décerne, la distance est grande; mais en feuilletant, à la préfecture de Mont-de-Marsan, la collection (unique peut-être) du *Journal des Landes*, écho docile des pensées préfectorales, ce curieux y fit la découverte de l'article suivant, qui contient la première annonce faite au

public des Chartes en question. Là se lèvent tous les voiles, et l'on aperçoit distinctement le préfet et son ami Ducournau associés pour leur intéressante fabrication :

« Mont-de-Marsan, jeudi 1er mars 1810. — On vient de découvrir « dans les fouilles du vieux château qu'on démolit dans la ville de « Mont-de-Marsan, cinq Chartes sur parchemin, écrites en langue « romane [1]. M. le préfet les a recueillies : elles traitent de la seconde « fondation de Mont-de-Marsan, et rappellent celles de plusieurs « autres villes de la contrée ; déjà elles sont traduites, et nous pouvons « annoncer qu'avant peu elles paraîtront dans un ouvrage que M. Du- « cournau de Caritz, ancien garde du corps et procureur du roi, se « propose de publier sur l'histoire de la ci-devant comté de Marsan.

« Les détails contenus dans ces Chartes, les lois sages promulguées « par le vicomte de Marsan, les institutions qui sont son ouvrage, le « nom de toutes les familles qui peuplèrent cette ville à son origine, « et dont une grande partie existe encore, rendent ces Chartes très- « précieuses pour les localités. Elles le deviennent surtout par le jour « qu'elles répandent sur l'histoire politique et militaire de la Novem- « pulanie (Gascogne). Plusieurs faits historiques cesseront désormais « d'être des problèmes. Le public jouira bientôt de la connaissance « de ces monuments, et nous en donnerons successivement des ex- « traits.

« En attendant, on croit devoir insérer ici deux articles des ordon- « nances du vicomte *Pierre de Lobanner*, second fondateur de la ville « de Mont-de-Marsan en 1141. Ils prouvent que ce souverain, dans « ces temps reculés, connaissait parfaitement l'étendue de ses droits « régaliens, et qu'il avait parfaitement pressenti la nécessité des quatre « propositions de 1682 qui ont définitivement fixé les libertés de « l'Église gallicane.

« Item. Nous défendons [2] que la prétendue donation de l'empereur « Constantin soit peinte sur les autels des églises de la vicomté, et ce « pour raison des troubles qui eurent lieu dans ladite vicomté sous le « règne d'un de nos aïeux, don Emerici Archambaud de Lobanner ; « seulement on pourra y peindre les saints Évangiles de Dieu.

« Item. Tous les mandements de l'apôtre de Rome nous seront « soumis au moment qu'ils arriveront dans la vicomté, et s'ils dirigent

1. Plus, sans doute, celle en latin qui était la sixième, mais que le journal omet ici comme étant de peu d'importance.

2. Le *Journal des Landes* donne le texte roman avec la traduction de M. Ducournau en regard ; comme l'un et l'autre sont de la même fabrique, la traduction offre toute garantie d'exactitude et suffit ici.

« contre notre pouvoir vicomtal ou tendent à soustraire les clercs, « moines ou nos vassaux à l'obéissance qu'ils nous doivent, nous les « frappons de nullité. Notre foi !!! Elle est la même que celle de cet « apôtre : mais nous sommes souverain aussi.

« Les Chartes dont sont extraits ces deux articles nous donnent un « aperçu de la beauté, de l'énergie, de la précision de la langue romane « parlée dans le douzième siècle. Elles disposeront les habitants du « département à voir dans le souverain (Pierre de Lobanner) un législateur, un politique profond qui devançait son siècle; elles feront « naître enfin cet intérêt que nous accordons naturellement à tous les « monuments qui nous retracent les lois, les mœurs et les usages de « nos aïeux. »

Et le journal, après cette analyse, reproduit le texte de la déclaration du clergé de France en 1682 sur les libertés gallicanes.

Nous tenons donc enfin un fragment de ces lois sages approuvées par le préfet et de ces cinquième ou sixième pièces découvertes en 1810, et qui sont aujourd'hui perdues; car les passages cités par le *Journal des Landes* ne se trouvent dans aucune de celles que nous connaissons. Mais que diront les historiens de la perspicacité de ce Pierre de Lobanner, politique assez profond pour deviner, et même pour expliquer, en 1141, les principes de la déclaration de 1682 ?

Les historiens diront tout simplement, et moins longuement que je ne suis obligé de le faire ici, que l'intelligent préfet des Landes, préoccupé du bonheur de ses administrés, s'aida de l'érudition de l'ancien procureur au sénéchal pour franchir avec succès certaines difficultés politiques. En 1808, Napoléon avait annexé les États de l'Église partie au royaume d'Italie, partie à l'empire français. L'effervescence du clergé, exaltée par la bulle d'excommunication que le saint-père avait fulminée en 1809, créait à l'administration en France des embarras nombreux. « L'excommunication du chef de l'État, la captivité du pape à Fontainebleau, tenaient les esprits en émoi, dit avec raison M. Bladé (p. 91); l'épiscopat se jetait dans une guerre de mandements et de lettres pastorales. On protestait indirectement contre l'annexion du domaine de saint Pierre en faisant peindre au-dessus de l'autel des tableaux représentant la donation de Constantin. » Voilà qui explique à merveille comment il était venu à l'idée de Pierre de Lobanner, en 1141, d'interdire aux artistes de sa vicomté ce sujet de peinture, quoiqu'il ne se fût pas annexé la moindre parcelle des États de l'Église ; comment le vicomte n'autorisait la publication des bulles pontificales dans l'étendue de son fief que revêtues de son visa ; et aussi comment l'édilité landaise de l'an 1400 s'honorait des mêmes noms qu'en 1810, et avait pour chef un ancêtre de ce Dominique Gourgues, célèbre au seizième

siècle et de nos jours encore par ses exploits contre les Espagnols. Ce nom guerrier était le plus beau qu'on pût choisir pour entretenir à Mont-de-Marsan l'enthousiasme militaire dont Napoléon avait toujours besoin. Cela explique encore pourquoi deux des Chartes de Pierre de Lobanner ont disparu : ce qui était bon à dire en 1810, n'était plus bon du tout en 1816[1]. Mais on n'avait pas attendu jusque-là pour apprécier les talents du baron Duplantier comme administrateur; lors de la grande cérémonie de l'inhumation des Chartes aux cris de *In paxo quietat Lobanner !* il était déjà désigné pour passer de la préfecture insignifiante de Mont-de-Marsan à l'une des premières de France, celle du département du Nord. Quant à M. Ducournau de Carritz, il fut nommé, en 1812, président du tribunal de Mont-de-Marsan.

Il faut, en terminant, remercier M. Bladé de n'avoir pas reculé devant le devoir de donner la publicité aux faits que lui avaient appris ses recherches opiniâtres. Toute paléographique qu'elle est, sa dissertation est fort spirituelle en même temps quetrès-solide. La discussion philologique à laquelle il soumet les trois Chartes romanes suffirait pour en démontrer la fausseté et il a su découvrir les passages de l'*Histoire de Béarn*, par Pierre de Marca (1650), où les faussaires ont puisé textuellement une partie de leurs produits.

Attendons avec confiance l'*Histoire de l'Aquitaine* que M. Bladé nous annonce.

1. Les *six* Chartes signalées en 1810, c'est-à-dire cinq romanes et une latine, existaient encore à Mont-de-Marsan en 1813. Dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur le 27 janvier 1813, en réponse à une circulaire concernant l'organisation des archives, le préfet des Landes écrivait : « (Il existe à) *Mont-de-* « *Marsan* (à la municipalité) : cinq Chartes en parchemin, sous les dates de 19 « et 21 avril 1141, qui ont été trouvées en 1810, dans les décombres de l'ancien « château de Marsan, avec le procès-verbal du dépôt, daté du second du mois « d'auguste, régnant Charles VI, de l'an 1400. » — Le 1er mai 1820, la réponse de la préfecture au ministre sur le même sujet est devenue vague, incomplète, embarrassée et manifestement fautive, la voici : « L'on conserve au dépôt du « chef-lieu du département la copie du titre de la formation de la ville de « Mont-de-Marsan, l'an 1041. » (Renseignements tirés de la Direction générale des Archives à Paris, série F 3.)

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1861,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 janvier 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

La Société est informée de la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres, M. le comte Curial.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1199. M. Fernand Lemarchant, avocat, rue Bonaparte, 72; présenté par MM. Boulatignier et Antoine Blanche.

1200. M. Claveau, inspecteur des établissements de bienfaisance, rue Taranne, 8; présenté par MM. Boulatignier et Frémy.

1201. M. l'abbé A. Saurel, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire d'Embrun; présenté par MM. Ad. Fabre et A. Bouvier.

1202. M. le vicomte Du Chatel, capitaine d'ordonnance de M. l'amiral Hamelin, rue des Écuries-d'Artois, 9; présenté par MM. de Bouis et de la Villegille.



Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen :

Précis analytique de ses travaux pendant l'année 1859-1860. Rouen, 1860, in-8.

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. Ch. Marty-Laveaux :

De la langue de Corneille. Paris, 1861, in-8. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

Par M. Henri Beaune, substitut à Chaumont :

Des distinctions honorifiques et de la particule nobiliaire. Paris, 1861, in-8. Extrait de la *Gazette des Tribunaux.*

Par M. Ad. de Grattier :

Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspantium. Amiens, 1861, in-8. Extrait du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie.

Par M. de Caumont :

Une petite rectification au discours prononcé le 21 novembre 1861 par M. le sénateur Amédée Thierry. In-4.

Correspondance.

M. de Grattier fait hommage du mémoire ci-dessus indiqué sur *Noviodunum et Bratuspantium.*

— M. G. de Beaucourt (du château de Morainville, près Blangy, Calvados, 28 novembre) rappelle au Conseil le projet de publication qu'il lui a soumis il y a près de deux ans, et qui fut adopté en principe, d'une nouvelle édition des *Chroniques de Matthieu d'Escouchy.* Il exprime le désir de voir cette publication prendre rang dans l'exercice de 1863, et succéder ainsi sans interruption à *Monstrelet*, dont il continue le récit.

M. de Beaucourt rappelle que les suites d'ouvrages de la Société en voie de publication sont : les pièces justificatives de *Monstrelet*, les *OEuvres diverses de Grégoire de Tours* et les *Mémoires de d'Argenson.* Il espère que le 1er volume de *Matthieu d'Escouchy* pourra prendre

rang après les trois volumes de chacun de ces ouvrages qui feront très-probablement partie de l'exercice de 1863.

M. de Beaucourt expose ainsi le plan de son édition :

Une introduction contiendrait une notice bibliographique sur la *Chronique* d'après des documents entièrement inédits, une appréciation de cette chronique, le plan de l'édition, etc.

Le texte, édité en partie sur un manuscrit qui offre une version plus étendue et plus correcte que celle des éditions précédentes, formerait deux volnmes et serait accompagné de notes nombreuses éclaircissant les passages obscurs ou erronés et suppléant aux omissions par de rapides résumés, de sommaires et d'une table alphabétique. Un volume détaché de pièces justificatives, qui contiendrait, avec la table, 400 pages environ, formerait le complément de l'édition. Les deux volumes du texte auraient de 450 à 500 pages, chacun.

La proposition de M. de Beaucourt est renvoyée, suivant l'usage, à l'examen du Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Chronique des Valois. Ce volume est terminé et présenté par M. le Président au Conseil.

Mémoires de d'Argenson, tome IV. 6 feuilles sont tirées, le volume est composé jusqu'au placard 15.

Grandes Chroniques d'Angleterre, tome III et dernier. Même état que le mois précédent.

Annuaire de 1862 (*Topographie ecclésiastique*). Tiré jusqu'au carton 56. Le carton 57 en bon à tirer ; plusieurs placards composés.

La partie de ce travail de M. J. Desnoyers, qui devait entrer dans l'*Annuaire* de 1862, dépassant beaucoup les limites assignées à l'étendue des *Annuaires* ordinaires, dépassant même le nombre de pages indiqué approximativement l'an dernier, le Conseil décide qu'elle ne paraîtra pas intégralement dans l'*Annuaire* de 1862, et que la suite sera réservée pour le volume de 1863. La coupure sera faite de manière à entraîner le moins de frais possible de remaniement.

— M. Taillandier rend compte du résultat des démarches faites par lui et par le Secrétaire à l'effet de recouvrer la copie manuscrite des *Memoires de Beauvais-Nangis*. Cette copie a été enfin retrouvée par M. Meignen, notaire de la succession, qui l'a remise à la Société ; elle est en entier de la main de M. de Monmerqué et accompagnée de notes

et de corrections qui faciliteront et hâteront la publication de cet ouvrage.

Le Conseil en autorise l'impression, aussitôt que la révision du manuscrit et le complément des notes le permettront à l'éditeur, M. Taillandier. Celui-ci espère pouvoir commencer vers le mois de février prochain. Il déclare de nouveau renoncer aux honoraires attribués aux éditeurs et qui seront remis intégralement aux héritiers de M. de Monmerqué.

M. Bellaguet est désigné par le Conseil pour commissaire responsable.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES MOEURS ET USAGES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

(Suite des communications de M. de Lafons de Melicocq.)

1350. *Droit d'arsin et d'abatis de maison.*
Dépenses faites par la ville de Lille pour aller ardoir à la Bassée.

1350. Pour les frais de nosingneurs et de leur compaingnie en le voie de le Bassée, quant on y ala pour ardoir, à le cause de Castelain de La Porte, en pluiseurs pourveanches de vivres et de pluiseurs autres chozes, XLII^{l} IIII^{s} X^{d} fors.

Pour le vin, XV escus, à XV^{s} VI^{d} le pieche, valent XI^{l} XII^{s} VI^{d} fors.

Pour les frais des espringhales[1] et de l'artillerie, que on y mena, en pluseiurs choses, pour tout, IX^{l} XI^{s} fors.

Pour les frais des kemins refaire à cheli voie, en ouvriers et ruime; pour fieraige de kevaus et ouvraige d'escarlerie[2], et pour autres cozes, pour tout, XVI^{l} IIII^{s} IIII^{d} fors.

Pour V^{c} tourtiaus de falos[3], à XXV^{s} le cent, VI^{l} V^{s} fors.

1. 1347 ; As XXIX carpentiers qui furent as espringales, adont à cascun XII^{d}, val. XXIX^{s}. — 1354. Pour pluseurs espringalles recouvrir d'ays, pour les neges; oster espringalles des garites.

2. Charronnage.

3. 1349. Tourtiaux de fallos à 11 bobes le pieche. Les valets qui tiennent les fallos ont XII^{d} par nuit.



As IIII banères, pour le loyer de leur kevaus, à cascun I escut, valent LXII^s fors.

As IIII valés, qui portèrent les banières, à cascun une once d'or, valent XLVI^s VI^d fors.

Pour III marisaus de kevaus, que on y mena, à cascun X^s, val. XXX^s fors.

Pour le fevre des cars et ses II valés, pour II carliers et leurs varlés, pour tout, XVI^s fors.

A II trompeurs et à Drinot dou Castiel, à cascun VIII^s, valent XXIIII^s fors.

Pour le keval Drinot dou Castiel, VIII^s fors.

Pour l'estoffe dont on fist les pingnons des trompes, XXVIII^s II^d fors.

Pour le faichon de ches pingnons et pour le faichon de le banière le Castelain, à Pierot de Sainte Kateline, XL^s fors.

A Riflart, envoyet en Melentoir et en Pewle, pour dire as bourghois de forains[1] qu'il amenaissent leurs chars, pour luy et pour sen keval, II escus de XXXI^s IIII^d fors. (1348. A Colart de Canfraug, pour adiourner les hoirs mons de Wavering, pour chause de larsin à Malannoy et à Wavering, pour III jours, XXIIII^s.)

A Henry Le Lormier, envoyet en Weppes, pour cheluy chause, I escut de XIV^s VIII^d fors.

Au roy des ribaus, pour luy et pour se banière[2], et à Wiet; pour tout, XXV^s fors.

Pour les despens des eschevins et dou consel, qui demorèrent en le ville en troes que on fu devant le Bassée, VIII^l XVIII^s VI^d fors.

Pour les wages de CXVI arbalestriers, à III^s le jour, cascun, parmi

1. Du dehors. — En 1346, on avoit envoyé au Ploych, vers monsieur le castelain, a savoir mais s'il consentiroit se banière à bouter hors avec les banières de le ville, quant on yroit ardoir.

2. 1335. Au roy des ribaus, pour ung cope-bourse batre, V^s. — 1336. Pour battre Agnies le Sote, par deux foys, X^s. — 1340. A lui, pour enfouir le tieste Wasflart, V^s. (— A Piéron le carbonnier, pour couper le tieste à Waflart, XX^s; pour le falot, corde et lauste, là où le tieste fu mise, XII^s; pour une carete, souz quoy on mena le corps enfouwir au gibet et le tieste mettre à la porte de Courtray, XL^s; pour faire oster le tieste de la porte de Courtray et metre à le porte des mallades (aujourd'hui porte de Paris), XX^s; pour vin but de chieus qui ostèrent le tieste, quant on le mist à le porte des mallades, XX^s; pour le fevre qui fist claux pour enfierer Wasflart et desfierer, II^s; à Gillion Le Veret, pour les kevaus de mons. Pieres de Quimere et des autres chevaliers qui vienrent en le ville pour le cause de Wasflart, XXXVI^s.) — 1345. Au roy des ribaus, pour fiert, à enfierer Cateline de Chisoing, la Sote, V^s. — 1346. A luy, pour une sote chacier hors de le ville, par deux fois, III^s.

iii connestables, et le keval Gillion Mathieu; pour xxx vallés qui tienrent les targes et portèrent falos; pour pain et gondalle pour les arbalestriers; pour ii varlés qui portèrent les banières des arbalestriers, et pour metre en escript les arbalestriers et coppyer par disaines, pour tout, xxiii^{l} xix^{s} fors.

A singneur Jacqmon Douperier, qui y fu menés comme tabelions, une once d'or de xi^{s} vi^{d} fors.

Au bailliu de Lille et à sen liutenant, pour leur journée de le Basée, donné en courtoisie lx^{s} fors.

As ii mestres de le ville, donné pour che meismes, x^{s} fors.

A Pieron Orghet, pour ii jours qu'il fu avoec Jacqmon Le Preudoume et les foueurs (terrassiers), quant on refist les kemins, et pour fere coupper ramene à metre eskevins, x^{s} fors.

As carbonniers, qui sonnèrent le bancloque, quant on ala à le Basée, vi^{s} fors.

As conestables de le ville, pour leur banières faire porter à le Basée, i iii^{s} fors.

As boulenghiers, qui menèrent pain à le Basée, pour le restor de leur damaige, xl^{s} fors.

A Jehan Doumolin, pour pain qui li demora de le Basée, lequel nos singneurs firent donner pour Diu, viii^{s} fors.

A Riflart, pour les frais des varlés et des kevaus des cars de Los et de Markete, le nuit qu'il vinrent pour aler à le Bassée, xxv^{s} fors.

Pour le frait des kevaus refaire, quant on dut raler à le Basée, le seconde fois, pour ramié, pour ouvriers et pour tout, vi^{l} vii^{s} fors.

Pour le car et les kevaus de S. Nicholay, i escut de xv^{s} viii^{d} fors.

A Riflart, pour aler querre cars, seconde fois, et visiter les foueurs, ii escus de xxxi^{s} viii^{d} fors. (1359. A iii vallés, quy alèrent coupper jusques à Habourdin et jusques à Kenoit; à Pierot de Flés, quy fu comme feriaus du roy, à ces copaiges.)

A Henry Le Lormier, pour che meismes, i escut de xv^{s} viii^{d} fors.

A Jehan Alavaine, pour cheli cause, pour une matinée, viii^{s} fors.

A mestre Jehan de Beauvoir, pour appareillier très et tentes, quant on dut raler à le Basée, pour kanons metre sur, pour kevilles et paissons, et pluiseurs autres coses, tant de carpenterie comme d'artillerie; pour les tentes reuendre; pour quariaus, faire et empener; pour ouvriers et estoffes, pour tout, vii^{l} xv^{s} ii^{d} fors.

A Jacqmart Le Feure, pour xl grand claus, pour fierer les quariaus des canons as debous, pour ii caces de fier pour chacier les quariaus ns (dedans), et pour v mamesfles, pour tout, x^{s} fors.

A Pieron Douponchiel et à Jacqmon de Le Blaquerie, le merchier, pour v^{l} de salpetre et ii^{l} de soufre vif, pour fere pourre, xxii^{s} vi^{d} fors,

A Pierrot de Walenchienes et à Bredoul, pour v jours qu'il furent avoec Castelain de Le Porte à le maison le renuart, x^{s} fors.

Au rouwart, pour les frès Castelain de le Porte, qui fu à se maison par v jours, ii escus de xxxii^{s} fors.

A Gillot de Saint-Venant, pour iii^{c} de tourtiaus de falos, pris à luy, quant on dut raler à le Basée, le seconde fois, lx^{s} fors.

A singneur Jacqmon dou Perier, pour i tablionaige pour le cause de Castelain de le Porte, parmy les tiesmoins, ii escus de xxxii^{s} fors.

Au bailliu de Lille et à iiii hommes dou roy, quy furent à faire le jugement de le plainte, que li meres des wit (huit) hommes fist pour (contre) cheus de le Bassée, dont il donna le quint de iii^{cl} xxv^{s} fors. (En 1350, on parle de *le pledoierie de l'arsin contre les nobles.*)

Pour le sente faire en le ville de le Bassée, et, pour savoir se il conisteroient leur seelle, et le deux pour le bailliu, iii hommes dou roy et i siergant, l^{s} fors.

A Pieron Orghet, pour vii jours, en alant à le Basée et séiournant, pour faire une infourmasion secrète de chiaus quy estoient ens le Basée, quant il firent le rébelion contre le roy, et pour adiourner les tiesmoins chi après nommés, quy parler savoient de l'œuvre : à savair est Helin, de Douvering; Rogier Combart, dou Mesnil; Jehan Le Douch, de Yllies; Hellin Briselanche, de Hokeron; Robiert le Baude, de Fournes; Jehan le Vinchan, demorant Aspres, en coste le bos; Constant, de Yllies; Jehan, de Yllies; Jehan le Baude, demorant Aspres; Riflart Mallet, de Willy [1]; Jehan le Roy, d'Oyblies; Jehan Grigore, d'Espres et Renier le Froumegier. Payet audit Pieron pour les dites vii journées, xlii^{s} fors.

Pour les disné des tiesmoins, dont cascuns des x eut ii^{s} et cascuns des autres trois, iii^{s}, xxix^{s} fors.

A Willaume Bane, pour ii falos qu'il presta, quant on fu à le Basée, le quel furent perdut, viii^{s} fors.

A Jehan de Villers, pour ii falos qu'il presta adont, liquel furent perdut, x^{s} fors.

A Jacqmont Lestramier, pour pluseiurs escriptures qu'il a faictes pour le ville, et pour l'audition faite pour le cause de le Bassée, xii escus qui valent, à xvii^{s} iiii^{d} la pieche, x^{l} viii^{s} fors.

Au bailliu de Lille, donné par eschevins et wit hommes pour les besoingnes qu'il a faites pour le ville, à chause de le Bassée, et qu'il fera encore, xii escus val., à xvii^{s} iiii^{d} le pièce, x^{l} viii^{s} fors.

A Pieron Orghet, envoyet à le Bassée, le diemenche avant le Saint-Mikiel, pour adiourner le reuward et eschevins, et pluseiurs autres par

1. Sans doute Billy Berclau.

main misse, présens hommes dou roy : à savoir est singneur Jacqmon Richouart, Jacqmon de le Rue, Jehan Marquant dit Hambique, Willaume de Harnes et Jehan Petit, pour leurs despens et leurs journées, pour tout, LXX^s fors.

Audit Pieron Orghet, Ybiert Deleval et Baudart Orghet, qui alèrent le mardi apriès, à Lens, pour savoir se il trouveroient auchuns de cheus de le Bassée, qui estoient commandé à prendre, pour leur despens et pour leur journée, XXX^s fors.

Audit Pieron et Aybiert de le Val, qui alèrent à Wavering, le vendredi après, pour che meisme, pour leur despens et pour leur journée, XX^s fors.

A nos singneurs, quy alèrent à le Bassée, pour enquérre vérités dou fet Jehan Damering, quy avoit esté batus, pour les frais d'iaus et de leur gens, dou bailliu et de ses gens, et pour le loyer de leurs kevaus, XXIII^l XVI^s febles [1].

1464. *Lettre de sauvegarde d'Antoine, bâtard de Bourgogne, au sujet du voyage de Turquie.*

Anthoines, bastart des Bourgongne, conte de la Roche, seigneur de Bevre et de Beuvry, à tous ceulx à quy ces présentes lettres seront monstrées et autres qu'il appartiendra, certiffions que Jacquet de Lespierre, de nostre charge et commandement est demouré ès marches de pardecha, et s'en vient en nostre service, en la compaignie de nostre bailly de Beuvry, pour, au lieu de Maxelles [2] nous servir en ce présent voiage de Turquie, pourquoy nous vous prions et requerrons et à chascun de vous en droit soy, que ycelluy Jacquet vous ayés, en faveur de nous, en singulière recommandacion, et que vous le laissiés paisiblement passer, ester, aller, séiourner, retourner, sans à lui ne autres en sa compaignie, jusques au nombre de six, leur faire, ou baillier ne souffrir estre fait, ou baillier aucun destourbiers ou empeschement, en corps, ne en bien : et tellement vous y conduisiés que ayons cause vous en savoir gré. Et, ad fin que l'on voyes que ce moelt de nostre propre mouvement et consentement, nous avons sellées de nostre séel et saing manuel ces présentes, qui furent faites et données le XXIe jour du moix de may, l'an mil IIII^c LXIIII. Ainsy signé A. de Bourgongne [3].

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes.
2. Sans doute Marseille?
3. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, fol. LXVI r°.

1486. *Maximilien ordonne au gouverneur de Lille de faire conduire des vivres à Cassel, pour un camp qu'il va établir.*

Chier et bien amé, par autres noz lettres que vous avons escript hier au soir, nous vous avons mandé que faictes publier partout ès mettes de vostre office que toutes gens de guerre, à cheval et à piet, y estans, nous seyvent à la plus grant diligence que faire pourront, et au surplus que feissez amener toutes manières de vivres au lieu de Cassel, pour l'entretenement de nostre host. Et, pour ce que sommes délibérez de demain faire nostre premier camp entre Cassel et Théruanne, nous escripvons de rechief devers vous, et voulons et vous mandons que, toute diligences vous faictes suir nosdites gens de guerre estans de mettes de vostred. office, et nous faictes avoir demain au soir en nostred. host le plus grant nombre de charriotz chargez de vivres que faire pourrez, sans y faire faulte. Donné à Popringhe le xve jour d'aoust, Ao IIIIxxVI (1486), et de nostre règne le premier. Ainsy signé Max. et du secrétaire de Gondebault[1].

1488. *Le gouverneur de Lille reçoit l'avis que le marechal d'Esquerdes espère surprendre les villes de Douai et de Lille.*

A mon très-honnouré seigneur Mons. de Molembaix, gouverneur de Lille, ou pour son absence, à son lieutenant.

Très-honnouré seigneur, je me recommande à vous tant comme je puis. Vous plaise scavoir que avons prins par decha ung messagier et ung aultre compaignon, varlet à Jehan de Riebele, venant de France, lesquelz avoient sur eulx plusieurs lettres close et instructions, envoyez de par le sieur Desquerdes à ceulx de Gand. Entre les aultres lettres, il en avoit une escripte, merquedy darrain passé, à Hesdin, par maistre Jacques Le Steen Werpere, adressant ausd. de Gand. Entre les aultres choses il y avoit ung article, contenant comment le seigneur Desquerdes avoit failli de son emprinse de Douay; mais il avoit sy bon entendement dedans la ville, que il y recouvreroit bien et brief, et aussy à Lille, et sembloit qu'il estoit assez aseuré des villes de Lille et Douay, par l'entendement qu'il y avoit : dont je vous en advertis, affin que soyez sur vostre garde, et en veulliez samblablement advertir messieurs de Douay, de ce que dit est, en moy advertissant de vous nouvelles. Très-honnouré seigneur, je prie Dieu qui vous doinst l'entier acomplissement de tous vos desirs. Escript à Bergues le XIIe jour

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, fol. 136 ro.

de may, l'an IIII^xxVIII (1488). Aux dessoubz desquez estoit escript : le tout vostre appareilliez à tout, Maerwede [1].

Maximilien accorde à deux de ses chapelains cent écus, à prendre sur plusieurs abbayes françaises des Pays-Bas.

Maximilien, par la grâce de Dieu, roy des Romains, tousjours auguste; par la meisme grâce, archiduc d'Austrice, ducs de Bourgoingne, de Lothiers, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Ghelders; contes de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Bourgoingne; palatins de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur, de Zuitphem; marquis du Saint-Empire; seigneurs de Frise, de Salins et de Malines, aux commis de par nous à inventoyer, saisir et mettre en nostre main les biens des gens d'église résidens en France, en party à nous contraire, estans en noz pais et seignouries, à nostre gouverneur de Lille, Douay et Orchies ou son lieutenant; au prumier nostre huissier et à tous noz aultres justiciers et officiers sur ce requis, salut. Savoir vous faisons que, pour considéracion des bons, aggréables et continuelz services que noz amez chappellains domestiques, sire Nicolle Mayoul et Jaques Mouchet, nous ont fait par cidevant, par longue espace de temps, mesmement durant le temps de la détencion de la personne de nous roy en nostre ville de Broges, sans avoir receu aucuns gaiges de nous et font encores journellement, à leurs grans fraiz, missions et despens, et, affin de aucunement les récompenser d'iceulx services; aussy qu'ils aient de tant mieulx de quoy eulx entretenir en nostredit service, à yceulx, si comme Nicolle et Jacques, pour ces causes et autrez à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons, de grâce espécial, par ces présentes, la somme de cent escus, du pris de XLVIII gros, monnoye de nostre pays de Flandres, chascun escu, pour une fois. A ycelle somme prendre, avoir et lever sur tous les fruiz des plus procbains et apparans biens, que l'abbaye d'Isle, de Saint-Quentin en Vermandois, et la prioré d'Englos et aultres gens d'église, résidens oud. pays à nous contraires, ont est nostre chastellenie de Lille, Douay et Orchies, et sur les termes desja escheuz, ou à escheoir, comme (que) avons à ce moien confisquiés et appréhendez. Pour ycelle somme lever, et exigier à leur prouffit, et préalablement que nuls quel qu'il soit, soubz tilte, ou coulleur de noz lettres de don, de récompense, ou aultrement, ne l'empeschement que y pourroit estre mis de par eulx, en puisse avoir ne lever quelque chose, quelque opposition ou appellacion qu'ilz y pourroient faire, jusques après le

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, fol. 291 v°, 292 r°.

plain furnissement de lad. somme de cent escus. Sy vous mandons et à chascun de vous, en droit soy, et sy comme à luy appartendra que, en faisant nosd. chappelains joir de nostred. don, selon que dit est, vous leur paiez, ou faictes paier et délivrer dessus les fruiz dessusd. lad. somme de cent escus dud. pais, en constraindant à ce et à widier leurs mains des deniers qu'ilz auront à cause desd. fruis, tous ceulx et celles que appartiendra, par touttes voyes deues et raisonnables, et ainsy qu'il est acoutumé de faire en tel cas, et par supportant avec ces présentes quictance d'iceulx noz chappellains, d'avoir receu lad. somme de cent escus, nous vous en tiendrons et ferons tenir quictes et deschergiez partout où il appartendra, sans aucune difficulté; car ainsy nous plaist-il estre fait. Donné[1].

1521. *Touchant la reconqueste du royalme des Navarres.*

De par l'empereur.

Chier et féal cousin, nous croions que savez assez les grans maulx et intollérables iniures et offenses, que le roy de France nous a fais en plusieurs manières, et, entre aultres, d'avoir, contre la forme de noz traictez, surprins et occupé, puis naguère, nostre royaume de Navarre, sans cause ny raison, ainsy que Dieu nostre créateur, quy est le vray et juste juge, a bien monstré en donnant à congnoistre aud. roy de France son grant tort, selon que sommes certainement et au vray adverti par ung de noz gentilz hommes, lequel, depuis trois jours ença, est arrivé vers nous, venant de nostred. royaume de Navarre, là où il a esté présent à la victoire que nostre armée d'Espagnols a, par l'ayde de Dieu, gaignée contre lesd. de France[2] : par laquelle victoire nostredite armée d'Espaignes, non seullement a déffaict et vaincu les François, prins prisonnier le seigneur d'Esparron[3], leur capitaine général, et pluseiurs bons personnaiges, en gros et grant nombre, demourez mors, et l'artillerie desd. Francois gaignée; mais ont incontinent reconquis nostred. royaume de Navarre, et ycellui réduit à nostre obéissance : délibérez nosd. subgetz d'Espaigne de pousser oultre marches en France, et eulx vengier des grans oultraiges que lesd. François ont fait à nous et à eulx, d'ainsy nous avoir envahy, cuidans nous prendre à despourveu, et nous vueillant grever à tous costez, s'il estoit en leur povoir : et combien que led. roy de France se soit nommé pluiseurs foiz nostre bon vassal et nostre bon père. D'autre part, avons eu du costé

1. Le reste est détruit par l'humidité, fol. 304 v°, 305 r°.
2. Dans la plaine de Squiros, à une lieue de Pampelune.
3. Lesparre.

d'Italye certaines nouvelles que l'armée de nostre Saint Père et la nostre sont joinctes ensemble pour procéder contre lesdis François, ennemis du saint siége appostolicque et de nous, et les expulser de l'usurpacion par eulx faicte des terres et seignouries qu'ilz occupent, tant à l'Église que au saint Empire. Et considérant le bon commenchement que y est, et que la pluspart des subgects sont rebellez, pour le mauvais traictement qu'ilz leur faisoient, espérons que, à l'ayde de Dieu, ne aurons moindre bonne yssue que de celle de nostred. royaume de Navarre. Et combien que ne nous vouldrions resjoyr de l'effusion de sang chrestien, laquelle avons jusques orres évité, délibéré d'employer les biens et force que Dieu nous a donnez à l'exaltacion de nostre saincte foy catholicques; néantmoins, estant ainsy rudement et injustement offencé par led. roy de France et provoqué à la guerre, nous devons bien consoler qu'il plaise à Dieu estre avecq nous, et que tenuz sommes luy rendre grâce de nostre possibilité, pour nous et noz bons et léaulx subgects. A ceste cause, et que savons la grand joye et plaisir que aurez d'entendre de la bonne prospérité de nostre estat, et que vous redoublerez vostre cueur et affection au soustenement et poursuyte de nostre juste querelle, vous avons bien vollu escripre ceste, vous requérant et néantmoins ordonnant bien a certes, que faictes faire dévotes processions et regraciations à Dieu, nostre créateur, avec intercessions et prières, en général et particulier, qu'il plaise à sa divine maiesté nous estre tousiours en aide et propice en noz affaires et entreprintes, mesmement en cette guerre, à laquelle sommes tant indeument provocquiez par noz ennemis, contre lesquelz délibérons nous revanger et poursuiyre nostre bonne querelle, de tout nostre povoir, avec noz bons amis, aliez, confédérez et loyaulx subgetz, sans y espargner chose quelconque, afin que la prospérité qu'il plaira à Dieu nous envoyer redonde au bien et repoz de toute la chrestienneté, et augmentacion de la foy catholique, qu'est la chose en tout le monde que plus désirons.

Donné en nostre ville de Gand XXIIIe jour de juillet XV^c XXI. Ainsy signé CHARLES et du secrétaire Lalemand. Et dessus est escript à nostre amé et féal cousin, lieutenant et gouverneur de Flandre, Lille, Douay et Orchies, le conte de Gavre, ou à son lieutenant en la gouvernance dud. Lille[1].

1577. *Touchant la princesse de Biarnes*[2].

Mons. de Rassenghien, j'entends que la princesse de Biarne, ducesse de Vendosme, seur du roy très-chrestien de France, avecq bien bonne

1. Fol. IIIIXXVIII v°, IIIIXXIX r°.
2. Béarn ; Marguerite de Valois, qui se rendait à Spa.

compagnie des dames, seigneurs et gentilz hommes principaulx de France, est pour s'encheminer vers Spa, au pays de Liége, et passer par cestuy-cy, ce que faisant, yl ne se peult excuser, pour sa qualité et la proximité dont elle attend au roy mon seigneur, y joincte la bonne amictié estant entre leurs majestez, de luy faire, et à toute sa suite, tout le bon et honorable receuel que sera possible; et ainsy, je suis déterminé aller personnellement au devant d'elle, et désireroie estre bien accompaignié, meismes de vous et d'aultant de gentilz hommes de votre gouvernement, que faire se polra, lesquelz vous requiers partout s'apperchevoir (sic), dès incontinent ceste veue, de se tenir prest pour, à vostre premier semonce, venir me trouver la part que leur ferés entendre, comme fust faict à ma réception au gouvernement des pays de pardeça. A tant, mons. de Rassenghien, nostre seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Bruxelles le IIIe jours de juing 1577. Ainsy soubzscript vostre amy JEHAN [1], et plus bas Berty. Et, sur le dos estoit escript : à mons. le baron de Rassenghien, du conseil d'estat, chief des finanches de sa maiesté, gouverneur de Lille, Douay et Orchies, ou à ses lieutenans [2].

III.

BIBLIOGRAPHIE.

171. — *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, par M. L. de Mas latrie, chef de section aux Archives de l'Empire, sous-directeur des études à l'École des Chartes; d'après un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 3 vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie impér., libr. de MM. F. Didot. 1852,-1855,-1861. — Tome I, *Histoire*, 1861, XVI et 532 p. — T. II, *Documents*, I, 1852, XXXIX et 560 p. — T. III, *Documents*, II, 1856, XII et 910 p.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres proposa, en 1841, pour sujet de prix à décerner en 1843, la question suivante: « Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan. — L'Académie ne demande pas une simple narration; elle désire que les auteurs, en faisant un récit des événements plus exact et plus étendu que ceux qui existent, ne négligent rien de ce qui se rapporte à la géographie, aux lois, aux coutumes, aux institutions religieuses, politiques et civiles de ce royaume: elle les invite en outre à rechercher quelles

1. Don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II.
2. *Ibid.*, reg. *noir*, fol. CCCXXII r° et v°.

furent, pendant la période de temps indiquée, les relations politiques et commerciales du royaume de Chypre avec l'Europe et l'Asie, et plus particulièrement avec Gênes, Venise et l'Égypte. »

L'ouvrage que nous annonçons obtint en 1843 le prix proposé; il est déjà très-connu et très-estimé des érudits, par de nombreux extraits insérés dans la *Bibl. de l'École des Chartes*. Si la publication définitive en a été longtemps différée, et en apparence lentement continuée, s'il n'est point encore complet, malgré son étendue déjà fort considérable, c'est que l'auteur a voulu, par les développements donnés à son premier travail, en faire un ouvrage qui ne laissât sans solution aucune des questions, et qui ne négligeât aucun des points de vue signalés par l'Académie. Tel est en effet le résultat auquel il est parvenu. Voyages réitérés en Orient, en Italie et en Espagne, — étude approfondie des archives de Venise, de Milan, de Rome, de Florence, de Gênes, de Pise, de Turin, de Naples, de Palerme, de Malte, de Barcelone, etc., — étude non moins complète des archives françaises et des précieuses collections de manuscrits de notre Bibliothèque impériale, — analyse des nombreux documents publiés dans les grands recueils historiques, et appréciation des historiens plus anciens de Chypre, rien n'a été négligé par M. de Mas latrie pour donner à son livre la perfection qu'il voulait atteindre. Il en a commencé la publication par les documents originaux, inédits pour la plupart et tous instructifs, qui composent les deux volumes publiés en 1852 et 1855. Ces documents y sont distribués suivant l'ordre chronologique pour chaque règne des princes qui se sont succédé pendant les trois siècles qu'a duré la domination des Lusignan en Chypre (1191-1489); ils sont éclaircis par des notes nombreuses, et souvent par de longues dissertations qui eussent interrompu la suite du récit historique commencé avec le volume publié le dernier (1861) et qui est méthodiquement le premier. Le plan suivi par l'auteur lui a permis d'appuyer avec certitude son récit et ses appréciations sur des documents authentiques déjà connus des lecteurs. — L'histoire de la domination française des Lusignan dans l'île de Chypre se divise en trois périodes : la première, de 1191 à 1291, depuis la conquête de l'île par le roi Richard et le rachat qu'en fit Guy de Lusignan dépouillé du trône de Jérusalem jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre par les Arabes. On voit durant cette première période l'organisation, les institutions et les premiers développements du nouveau royaume des Francs d'outre-mer. L'histoire de Chypre se rattache encore à celle de la troisième croisade, du royaume de Jérusalem et des autres possessions des chrétiens d'Europe en Syrie. Pendant la seconde période (de 1291 à 1372), l'île s'appartient davantage et multiplie ses relations avec l'Occident; elle devient industrielle et commerçante ; c'est son temps de grandeur et de prospérité. Enfin une troisième époque est celle de la décadence (1372-1489), période de luttes, de désorganisation, de guerres civiles et de guerres étrangères. Les documents concernant ces trois périodes sont publiés, mais le récit historique ne comprend encore que la première période. L'intérêt qu'il présente montre tout le parti que l'auteur a su tirer des nombreux et précieux documents originaux recueillis de sources si diverses, avec le zèle le plus éclairé et le plus persévérant.

J. D.

172. *Vie de la reine Anne de Bretagne*, femme des rois de France

Charles VIII et Louis XII, suivie de lettres inédites et de documents originaux, par Le Roux de Lincy. Paris, *L. Curmer*, 4 vol. in-12, imprimés à Lyon, chez Perrin, richement ornés, et accompagnés d'un album de 24 photographies des monuments originaux.

Dans toute la gracieuse galerie des reines de France, on n'aurait pas trouvé peut-être à choisir un plus joli sujet d'étude que cette femme belle, pure et vraiment reine qui apporta, d'un cœur altier mais loyal, la Bretagne au reste de la Gaule, qui honora deux règnes heureux et qui présida en amie déclarée des lettres et des arts aux premiers jours de la Renaissance. M. Le Roux de Lincy et M. Curmer ont fait ce travail avec amour. Le premier, qui avait publié il y a plus de dix ans (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XI, 1850) divers fragments jusqu'alors inconnus sur la vie privée d'Anne de Bretagne, sur ses goûts, ses habitudes, ses comptes de dépense, pouvait mieux que personne raconter les détails de sa vie. Il l'a fait en décrivant le sort de son héroïne dès les années qui précédèrent sa naissance jusqu'à la décoration de son tombeau. L'introduction de l'ouvrage est consacrée auxan tiques rapports de la Bretagne avec la France; le premier livre à l'histoire de la reine et de son temps jusqu'à la mort de Charles VIII; le second embrasse l'espace des quinze années qu'elle vécut femme de Louis XII; le troisième dit ce qu'elle a fait pour les lettres et les arts; dans le quatrième l'auteur la place au milieu de sa cour, environnée de ses amis, de ses serviteurs, de ses dames et filles d'honneur, qu'il fait aussi connaître en étudiant par le menu les nombreux documents qu'il a rassemblés. « Le cinquième et dernier livre, dit-il, complète ce que j'avais à dire sur la vie privée d'Anne de Bretagne. Je fais connaître l'intérieur de sa maison, ses costumes ordinaires et d'apparat; je trace son portrait au physique et au moral; je parle de ses maladies, je donne le récit de sa mort et des cérémonies qui eurent lieu en France et en Bretagne à l'occasion de ses funérailles; enfin je termine par quelques détails sur les peintures, les statues, les vitraux, les médailles, les monnaies qui la représentent, ainsi que sur le mausolée où ses restes mortels ont été ensevelis. » On ne saurait être plus complet. M. Le Roux de Lincy qui dès l'année 1834, si nous nous rappelons bien, à l'époque du grand succès de *la Tour de Nesle*, débutait par une curieuse étude sur la vie intérieure et les comptes de dépenses des filles de Philippe le Bel, et qui depuis a publié sur l'histoire du moyen âge ou de la Renaissance une foule de travaux, plus ou moins réussis, mais toujours choisis avec infiniment de tact et basés sur l'étude des documents, est l'un de nos érudits les plus habitués aux textes et à leur mise en œuvre. Les deux derniers volumes de l'ouvrage sont entièrement consacrés aux pièces justificatives qui sont : 1° trente-huit lettres de la reine, lettres d'affaires pour la plupart et d'un médiocre intérêt, sauf une demi-douzaine de billets charmants, relatifs à la santé de ses enfants; 2° cinq lettres à elles adressées par Ladislas, roi de Hongrie, et par deux doges de Venise; 3° trente-quatre lettres de Charles VIII, Louis XII, François II de Bretagne, Anne de Beaujeu et son mari, Gaston de Foix, le bâtard de Savoye, l'amiral de Graville et le cardinal d'Amboise; 4° une série de pièces extrêmement intéressantes sur la réunion de la Bretagne à la France, et les moyens odieux qui la facilitèrent; 6° une suite de comptes des dépenses de la reine, qui occupe tout le quatrième volume et que l'éditeur a dépécés en prenant dans des comptes différents

afin de ranger ensemble les dépenses de même nature, méthode que nous approuvons sans réserve quand on ajoute à chaque article, comme le fait M. Le Roux de Lincy, l'indication de la provenance.

L'éditeur du livre, M. L. Curmer, y a pris une large part dont il rend compte lui-même dans une préface particulière qu'il a mise à la tête du tome IV, et qui, comme exposé de principes d'une librairie importante, mérite bien quelques lignes d'examen. « J'ai pensé, dit-il, en publiant la vie de la reine Anne de Bretagne, à donner un spécimen des plus jolis ou des plus singuliers ornements qui font reconnaître les livres si justement recherchés de Jean de Tournes, de Geoffroy Thory.... et à remettre en lumière et en honneur les noms de Papillon, de B. Picart..., Marillier, Saint-Aubin, charmants artistes qui ont semé dans les éditions du dix-huitième siècle ces petites étoiles dont le mérite si vif et si pur scintille avec tant d'éclat aux yeux émerveillés du lecteur. Notre librairie contemporaine est à cet égard d'une parcimonie affligeante.... Si le choix que j'ai fait parmi les modèles anciens a quelque valeur il aura rempli sa mission et provoquera des imitateurs.... » En effet, les tomes III et IV sont littéralement remplis de fleurons, de hauts de pages et de vignettes de toute espèce qu'il est permis de trouver un peu surabondants. Ce qui est bien dans les livres spécialement faits pour les artistes cesse de l'être dans les ouvrages d'histoire et de littérature, et j'espère que M. Curmer n'aura pas les imitateurs qu'il invoque. Je ne chicane pas sur ce que les vignettes de la Vie d'Anne de Bretagne sont empruntées, non au seizième siècle, ce qui serait désirable, mais à toutes les époques, notamment (voy. les trois premières vignettes du t. III) à celle de Mme de Pompadour (rapprochement peu conforme à l'histoire), ni même sur ce que les motifs tirés soit de la sculpture, soit de la typographie, soit de la rude serrurerie comme de la plus délicate miniature, sont complétement mêlés. Tout en rendant justice au sentiment artistique marqué sur tout ce qui sort de la librairie de M. Curmer, je crois pouvoir faire appel au bon goût qui le distingue pour lui demander s'il ne dépasse pas son but. Il gourmande la mesquinerie de la librairie contemporaine ! En aucun temps, ce me semble, elle n'a autant prodigué les ornements sur l'élite de ses productions, et ses livres surchargés sont bien les vrais contemporains de ces derniers pavillons du Louvre, qui pensent égaler leurs devanciers par l'entassement, sur leurs façades, de tout ce que l'architecte et le sculpteur peuvent imaginer de fioritures. Mais la grande règle est que là où manque la modération manque aussi le plaisir, et pour terminer par une formule, si ce n'est pas trop de pédantisme : une somme quelconque de beautés partielles ne formera jamais qu'une laideur totale si l'harmonie, beauté suprême, n'a présidé à leur assemblage. Hâtons-nous d'ajouter que le mot de laideur, nécessaire au jeu de ma formule, ne saurait cependant s'appliquer aux livres de M. Curmer, dont les travaux peuvent être critiqués, mais n'en restent pas moins très-remarquables.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JANVIER 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 février 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1203. M. Henri Villard, avocat à Langres ; présenté par MM. Henry Beaune et Léon Godard. Son correspondant, à Paris, sera M. Verconsin, rue Bonaparte, 17.

1204. M. le comte de Montalivet, membre de l'Académie française, ancien ministre, rue Neuve-des-Mathurins, 55; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

1205. M. le baron Salomon de Rothschild, banquier, rue Laffitte, 19; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

1206. M. Alfred Marmier, avocat à la Cour de cassation, rue de Tournon, 21 ; présenté par MM. A. de la Villegille et Ethiou Perou.

1207. Mme André Haussmann, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168; présentée par MM. de Bouis et Boulatignier.



1208. M. Fourtier, agent du trésor public à Lons-le-Saunier (Jura), chevalier de la Légion d'honneur; présenté par MM. Bordier et Bourquelot.

1209. M. Eugène Marcel, notaire, membre du conseil municipal, au Havre.

1210. M. E. Masquelier fils, membre du conseil municipal, au Havre.

1211. M. André de Montdésir, directeur de la compagnie des Eaux du Havre.

Ces trois nouveaux membres sont présentés par MM. Boulatignier et Ed. Quesney.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise :

Mémoires, tome VI. Versailles, 1861, in-8.

Société des Antiquaires de Picardie :

Bulletin, année 1861, nº 3. Amiens, 1861, in-8.

Société des Antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique, 10e année, 39e et 40e livraisons; juillet-décembre 1861, avec titre et table du 2e volume. Saint-Omer, 1861, in-8.

Université de Kiel :

Universitat zu Kiel, schriften aus den Jahrs 1860. Band. VII. Kiel, 1860, in-4.

Université royale de Norvége :

Univers. skriften. — Tomes I et II : *Cronica, historia Norvegiæ.*

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. Ch. Vatel :

Dossiers du procès de Charlotte de Corday devant le tribunal révolutionnaire. Extraits des archives impériales et publiés par M. Ch. Vatel, avocat.

— *Note et renseignements sur le fac-simile de la lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux.*

— *Note sur l'authenticité du portrait de Charlotte de Corday*, par M. Hauer. Paris, 1861, in-8.

Par M. le vicomte Cranborne :

Historical sketches and reviews, first series reprinted from the Jame's Medley. By Viscount Cranborne. London, 1862, in-8.

Par M. l'abbé Sauret :

Essai historique sur la ville d'Embrun, par M. l'abbé A. Sauret, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire d'Embrun. Gap, 1860, in-8.

Par M. le baron Kerwyn de Lettenhove :

Jean sans peur, ou l'apologie du tyrannicide. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XI, in-8.)

Par M. Bordier :

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, traduction nouvelle par M. Bordier. Tome II. Paris, F. Didot, 1801. 1 vol. in-12.

Par MM. Ch. Muteau et J. Garnier :

Galerie bourguignonne : Tome III. Dijon, 1861. 1 vol. in-12.

Par M. B. Fillon :

Lettres écrites de la Vendée à M. de Montaiglon (mélanges et documents originaux relatifs surtout à l'histoire des arts). Fontenay-le-Comte, 1861. 1 vol. in-8.

Par M. A. Teulet :

Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au seizième siècle. — Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus, tirés des bibliothèques et des archives de France, publiés par Alex. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire. Nouvelle édition. Paris, V. Renouard, 1862. 5 vol. in-8.

Un sixième volume, qui paraîtra dans peu de mois, complétera l'ouvrage. La première édition de ce recueil, publiée avec un grand luxe typographique, en 3 volumes in-4, aux frais de *Bannatyn-club* d'Édimbourg, sous le titre de *Papiers d'Etat relatifs à l'histoire de l'Écosse au seizième siècle*, est à peu près épuisée; elle n'a jamais été mise en vente en France, où elle est cependant très-connue par un savant et favorable rapport de M. Mignet à l'Académie des sciences morales et politiques.

En présentant cet important recueil de documents originaux relatifs à l'histoire de France au seizième siècle, M. le Président informe

le Conseil que l'auteur, ayant adopté le même format, le même papier et le même libraire que la Société de l'histoire de France, veut bien faire profiter ses membres qui désireraient en faire l'acquisition, d'une remise proportionnellement égale à celle dont ils jouissent pour les volumes publiés par la Société avant leur admission. Cet ouvrage mérite, sous tous les rapports, d'être recommandé à l'attention des personnes qui s'occupent d'études historiques[1].

Correspondance.

M. Louis de la Trémoille remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. le secrétaire de l'Université royale de Christiania fait hommage des volumes ci-dessus indiqués.

— M. Kerwyn de Lettenhove adresse, au nom de la Commission chargée par l'Académie royale des sciences de Bruxelles de la publication des chroniques françaises relatives à l'histoire de Belgique, la copie d'un document historique fort intéressant dont il a seulement donné l'analyse dans le Bulletin de l'Académie. (Voir le mémoire ci-dessus énoncé sous le titre de *Jean sans peur, ou l'apologie du tyrannicide.*) La Commission a pensé que ce texte pourrait intéresser la *Société de l'Histoire de France* et prendre place dans quelqu'une de ses publications. Cette pièce est intitulée :

Rapport fait par Me *Thery le Roy, advocat demourant à Lille, à Madame la ducesse de Bourgoingne le mercredi* XIIIIe *jour de mars mil* IIII^c^ *et* VII, *commis ad ce de par mons^r^ de Bourgoingne de la proposition faicte en la ville de Paris par Me Jehan Petit, maître en théologie, et pour ce au nom de mondict seigneur pardevant les royaulx de France de la court du duc d'Orléans.*

Cette relation de la justification du meurtre du duc d'Orléans, par le célèbre cordelier Jean Petit, avocat du duc de Bourgogne, en présence de la cour, à l'hôtel Saint-Paul, fut rédigée par Thierry le Roy, avocat de Lille, que la duchesse de Bourgogne avait chargé de lui rendre compte de ce qui se passerait à Paris en cette occasion. C'est, d'après une copie faite au seizième siècle, et qui jusqu'ici est unique, que M. Kerwyn de Lettenhove a fait connaître ce précieux document. Le Conseil étant d'avis qu'il pourra très-bien figurer dans le

1. Le prix de l'ouvrage de M. Teulet est de 10 francs le volume. Les membres de la Société pourront les acquérir au prix de 8 francs. Voir à la suite du procès-verbal la liste des principaux documents contenus dans ce recueil.

recueil de pièces originales qui doit compléter l'édition de Monstrelet, en autorise la remise à M. Douet d'Arcq, et offre des remercîments à M. Kerwyn de Lettenhove et à la Commission historique de Bruxelles.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Le volume de la *Chronique des quatre premiers Valois* (1327-1387), édité par M. Siméon Luce, et l'*Annuaire historique* pour 1862, contenant la suite de la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. J. Desnoyers, sont en distribution.

Grandes Chroniques d'Angleterre, tome III. Feuilles 7 à 13 chez l'auteur.

Mémoires de d'Argenson, tome IV. 9 feuilles tirées ; feuilles 10 à 15 en bon ou en correction. Placards 25 à 27 composés.

Monstrelet, tome VI. Feuille 1 en bon ; feuilles 2 à 6 chez l'auteur. Placards 11 à 15 à mettre en pages.

La copie du texte des volumes III en entier, et IV en partie, des *Opera minora* de Grégoire de Tours a été remise par l'éditeur, M. Bordier, au commissaire responsable, M. Marion. L'impression pourra être commencée aussitôt après l'examen de celui-ci et le visa du président du comité des fonds.

M. Taillandier annonce que l'impression de *Beauvais-Nangis* pourra être reprise le mois prochain. Le texte de ces mémoires étant insuffisant pour former un volume, l'éditeur est autorisé par le Conseil à y joindre un document original inédit relatif à la Fronde, dont il a été plusieurs fois question, et d'autres pièces, s'il est nécessaire, pour compléter le volume. Les frais de copie sont autorisés par le Conseil.

L'impression du III[e] volume des *Chroniques d'Angleterre*, suspendue par la maladie de l'éditeur, Mlle Dupont, et de M. Ravenel, commissaire responsable, pourra être reprise très-prochainement. Ce volume doit compléter l'exercice de 1861.

— M. L. Delisle rend compte, au nom du comité de publication, de plusieurs questions qui avaient été renvoyées à son examen.

Les *Chroniques de Monstrelet* seront terminées avec le tome VI, qui sera complété par une chronique inédite du quinzième siècle et par la table générale. Un recueil de pièces justificatives pareillement inédites

et devant composer deux volumes sera publié isolément, de façon à pouvoir se joindre à toutes les éditions de Monstrelet.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

La proposition de M. de Beaucourt, soumise au Conseil dans sa précédente séance, de faire entrer dans l'exercice de 1863 le Ier volume des *Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, n'a pu être acceptée que conditionnellement. En effet, la souscription de l'exercice de 1862 sera représentée par le tome VI de *Monstrelet*, le tome III de *Grégoire de Tours*, le tome IV de *d'Argenson* et le volume de *Beauvais-Nangis*.

L'exercice de 1863 devra comprendre les suites de *d'Argenson*, de *Grégoire de Tours* et le Ier volume du *Recueil de pièces justificatives de Monstrelet*. Il ne reste d'incertitude que pour le quatrième volume. Si M. Marchegay termine pour cette époque le IIe et dernier volume des *Chroniques d'Anjou*, dont la publication est interrompue depuis nombre d'années, la livraison serait ainsi complétée par ce volume. Il restera encore avec *Mathieu d'Escouchy*, les chroniques de *Froissart* et de *Joinville*, dont l'impression est aussi depuis fort longtemps décidée. Plusieurs autres projets de publication dont le Conseil a déjà été saisi, devront figurer postérieurement, tels que la *Chronique d'Alberic de Trois-Fontaines* et plusieurs autres ouvrages indiqués par M. Chéruel.

Un membre rappelle que le précieux complément des *Olim*, les plus anciens *Registres du parlement de Paris*, découvert récemment par M. L. Delisle, et dont le Conseil a eu connaissance dans une de ses précédentes séances, pourrait aussi être l'objet d'une publication fort utile qui compléterait l'importante collection des *Olim* publiée par M. le comte Beugnot.

La demande de M. de Beaucourt est réservée pour l'époque où le Conseil fixera le choix définitif des volumes de l'exercice de 1863.

— M. le président du comité des fonds soumet au Conseil le modèle de la circulaire destinée à proposer l'échange du tome II de *Grégoire de Tours* et du tome II des *Chroniques d'Angleterre*, aux membres qui n'ont pas eu les premiers volumes de ces deux ouvrages. Le Conseil approuve le projet, qui devra être réalisé le plus tôt possible.

Le même membre annonce que plusieurs exemplaires du tome I de *Monstrelet* ont été retrouvés à la librairie.

— M. le Président consulte le Conseil sur la convenance et la possibilité de donner suite aux deux propositions suivantes :

1° Changer le mode de publication de l'*Annuaire historique* et du *Bulletin* mensuel.

2° Désigner un agent payé qui aiderait M. le trésorier et M. le pré-

sident du comité des fonds dans l'administration financière et matérielle de la Société.

Ces deux propositions sont renvoyées à l'examen du bureau et des trois comités de publication, des fonds et de l'*Annuaire*.

La séance est levée à 5 heures.

APPENDICE A LA SÉANCE DU CONSEIL.

RELATIONS POLITIQUES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE AVEC L'ÉCOSSE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Par M. A. Teulet.

TOME I, 1515-1560. — *François Ier et Jacques V.*

I. Mission de M. de Plains, 1515.—II. Traité de Rouen, 1517.— III. Meurtre de la Bastie, ambassadeur de France en Écosse, 1518. — IV. Bref de Léon X, 1518.— V. Mémoire à François Ier sur les affaires d'Écosse, 1520.— VI. Déclaration de Henri VIII, 1522.—VII. Lettres du duc d'Albany à François Ier, 1522. — VIII. Mission de Thierry van Rand, 1522. — IX. Mission de M. le Charron, 1522.— X. Ambassade de M. de Langeac, 1523.—XI. Mission de Patrick Hume en France, 1525. — XII. Mission de Jean Cauntly en France, 1525. — XIII. Mission de M. de Sagnes en Écosse, 1525. — XIV. Affaires de la reine d'Écosse (Marguerite d'Angleterre), 1527.— XV. Mémoire au roi sur les affaires d'Écosse, 1527.— XVI. Intrigues de Christiern (ex-roi de Danemark) en Écosse, 1529. — XVII. Pourparlers de mariage entre Jacques V et une princesse française, 1533. — XVIII. Recommandation en faveur du duc d'Albany, 1534. — XIX. Mémoire adressé par Jacques V au pape Paul III, 1535. — XX. Projet de mariage entre Jacques V et Marie de Bourbon, 1536.— XXI. Mariage de Jacques V avec Madeleine de France, 1536. — XXII. Médiation offerte par François Ier entre l'Écosse et l'Angleterre, 1537. — XXIII. Abandon du comté de Gien au roi d'Écosse, 1538. — XXIV. Projet de contrat de mariage entre Jacques V et Marie de Lorraine.

François Ier, Henri II, Marie Stuart.

XXV. Traité d'Édimbourg, 1548. — XXVI. Expédition du duc de Sommerset en Écosse, 1547. — XXVII. Expédition française en Écosse; lettres de la reine et des généraux français, 1548.— XXVIII. Communications faites sur cette expédition à M. de S.-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint en France, par l'ambassadeur d'Angleterre. — XXIX. Subsides levés par Henri II pour subvenir à la défense de l'Écosse, 1549.— XXX. Ambassade de M. de Chemault en Angleterre et mission de M. de Lansac en Écosse, 1550.— XXXI. Déclaration du parlement de Paris sur le gouvernement de l'Écosse, 1552. — XXXII. Ambassade de Fr. de Noailles en Angleterre, 1556.—XXXIII. Mission de M. de Rubbay en France,

1558. — XXXIV. Mariage du Dauphin et de Marie Stuart, 1558. — XXXV. Ambassade de Gilles de Noailles en Angleterre, 1559.

TOME II, 1559-1573. — Correspondances françaises.
François II, Charles IX, Marie Stuart.

XXXVI. Manifeste adressé par les lords de la congrégation aux princes de la chrétienté, 1559. — XXXVII. Ambassade de M. de Seurre en Angleterre, 1560. — XXXVIII. Intervention de l'Espagne entre la France et l'Angleterre, 1560.— XXXIX. Cartel adressé à M. de Seurre par le duc de Châtellerault. — Mission de James Sandelands en France, etc.

Charles IX, Marie Stuart.

XL. Douaire de Marie Stuart, 1560. — XLI. Ambassade de l'abbé de l'Isle en Écosse, 1561. —XLII. Retour de Marie Stuart en Écosse, 1561. — XLIII. Ambassade de Paul de Foix en Angleterre, 1562-1565.— Mission de Castelnau de Mauvissière en Écosse. — XLIV. Maison de Marie Stuart, 1567. — XLV. Ambassade de du Croc en Écosse, 1566-1567. — XLVI. Mission de Lignerolles en Écosse, 1567. — XLVII. Ambassade de Bochetel de la Forest en Angleterre. — Mission de M. de Beaumont en Écosse, 1568. — XLVIII. Missions de M. de Poigny et de M. de Verac en Écosse, etc., 1568-1573.

TOME III, 1575-1585. — Correspondances françaises.
Henri III, Marie Stuart, Jacques VI.

XLIX. Ambassade de Castelnau de Mauvissière en Angleterre. Missions en Écosse de Mandreville, Lamothe Fénelon et Meyneville, 1576-1584.— L. Mission de M. de Ségur, envoyé du roi de Navarre, 1584. — LI. Lettres du jésuite la Rue, 1585. — Appendice : Factum contre les Hamiltons.

TOME IV, 1585-1587. — Correspondances françaises.
Henri III, Marie Stuart, Jacques VI.

LII. Ambassade du baron d'Esneval en Écosse, 1585. — LIII. Ambassade de l'Aubespine-Châteauneuf en Angleterre, et mission de M. de Bellièvre, 1585-1587. — Appendice : Documents sur les relations de la France avec l'Angleterre et l'Écosse, pendant les dernières années du règne d'Élisabeth, de 1599 à 1603, jusqu'à l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre.

Henri IV, Élisabeth, Jacques VI.

I. Ambassade de M. de Boissise en Angleterre, 1599-1602. — II. Ambassade de M. de Baumont, 1602-1603. — III. Ambassade du baron de Maupas du Tour en Écosse, 1602-1603.

TOME V, 1562-1588. — Correspondances espagnoles.
Philippe II, Marie Stuart, Jacques VI.

Avertissement. — I. Ambassade de don Frances de Alava, 1563-1571. — II. Intérim du secrétaire Aguilon, 1571-1572. — III. Ambassade de don Diego

de Zuñiga, 1572-1576. — IV. Ambassade de don Juan de Vargas Mexia, 1577-1580. — V. Mission de J. B. de Tassis, 1581-1584. — VI. Ambassade de don Bernardino de Mendoça, 1585-1588.

TOME VI.

Ce volume, qui est sous presse et qui paraîtra dans deux ou trois mois au plus tard, contient :

1° Un résumé chronologique des événements et des faits qui peuvent servir à l'intelligence des documents contenus dans les cinq volumes, de 1515 à 1603.

2° Une table alphabétique des noms des personnes et des lieux, ainsi que des matières, contenus dans le recueil. Cette table, très-développée, formera la majeure partie du Ve volume.

3° Un catalogue raisonné de tous les recueils de papiers d'État publiés en Écosse sur le seizième siècle.

II.

VARIÉTÉS.

Saint-Simon et Dangeau.

Voici un document à ajouter à ceux que nous avons déjà réunis dans de précédents numéros du *Bulletin* pour aider à une saine appréciation de l'œuvre du duc de Saint-Simon. C'est une note que MM. Eudore Soulié et Louis Dussieux ont placée à la fin de leur édition des *Mémoires de Dangeau*. Cette note est très-défavorable à l'autorité de l'illustre écrivain. Après leur grande et belle édition de Dangeau en dix-huit volumes in-8, ces messieurs en parlent certainement en connaissance de cause; mais peut-être ont-ils un peu de prévention favorablement à leur propre auteur. En tout cas leur opinion est très-importante à enregistrer pour ceux qui désirent qu'une lumière complète se fasse sur les fameux *Mémoires de Saint-Simon*, et sur le degré de confiance qui leur est dû.

« Nous écrivions en 1854, disent MM. Dussieux et Soulié, que les *Additions* de Saint-Simon formaient incontestablement la première pensée de ses *Mémoires*. Une étude plus approfondie nous permet de dire aujourd'hui qu'elles ont été rédigées de 1734 à 1738, ainsi qu'il résulte des dates que l'on trouve dans les additions imprimées dans les tomes X, 480; XVI, 32, 138; XVII, 4, 106; XII, 352; XVIII, 203, 294, etc., de notre édition. Il est constant au contraire, par la lecture

des *Mémoires* de Saint-Simon, qu'ils ont été composés et rédigés de 1740 à 1746[1]. Les *Additions* sont donc antérieures aux *Mémoires*.

« Il y aurait un travail considérable à faire sur les différences essentielles, tant pour le fond que pour la forme, qui existent entre les *Additions* et les *Mémoires* de Saint-Simon[2]. On y verrait souvent l'addition plus modérée, plus exacte, plus impartiale, plus vraie, plus près de la source; les mémoires plus acerbes, plus passionnés, plus littéraires.

« On y verrait sans cesse l'arrangement des anecdotes et des discours, racontés ici d'une façon, là d'une autre manière, et nécessairement inexacts à l'une des deux places. On constaterait par ces différences une très-grande préoccupation d'arrangement, un énorme travail littéraire, malgré les formes abruptes, un grand effort d'auteur, dans la rédaction définitive de ces mémoires, auxquels Saint-Simon ne s'est mis que vingt-cinq ans après la mort de Louis XIV, en 1740, tandis qu'on les regarde comme ayant été écrits d'inspiration, de verve et d'entrain, au moment même des événements, par un observateur profond, unique, doué d'organes merveilleux pour voir et pour faire voir, ce qui est faux quant à la date, et très-contestable quant à la qualité des organes.

« Il faudrait montrer Saint-Simon faisant copier le manuscrit original des *Mémoires* de Dangeau, que le duc de Luynes, son ami, lui avait prêté; se préoccupant très-sérieusement de ce Journal, de son influence sur l'histoire quand il serait publié (voy. *Addition*, XVII, 114), l'annotant, le couvrant d'additions, les corrigeant de sa main[3],

1. Voy. t. V, 134; X, 205; XIII, 29, 88; XXII, 146; XXV, 89; XXXI, 152; XXXVII, 48 (édit. Delloye, 40 vol. in-12). — Nous empruntons ces chiffres au *Discours sur la vie et les œuvres du duc de Saint-Simon* par *M. Amédée Lefèvre-Pontalis*, discours couronné en 1855 par l'Académie française. Pour nous, c'est le premier et le seul travail vraiment critique qui ait été encore publié sur l'œuvre de Saint-Simon, et il serait bien à désirer que l'auteur complétât ce mémoire.

2. Cf. par exemple les différences radicales entre l'*addition* du t. XVII, p. 113, et le passage des *Mémoires*, t. XIV, 337 (édit. Hachette, in-8). Il est difficile d'imaginer que le même homme écrivant sur le même personnage et sur les mêmes faits puisse faire deux récits aussi complétement différents d'esprit et de ton.

3. Nous avons dit, t. I, p. VI, que c'était M. le Dran qui avait fait la plupart des corrections que l'on trouve sur le texte des additions de Saint-Simon; un examen plus attentif démontre que presque toutes sont de la main même de Saint-Simon. Celles qui sont d'une autre main peuvent être de M. le Dran. Nous ajouterons que les additions ont été copiées par un secrétaire et seulement revues et corrigées par Saint-Simon. Nous les avons publiées *telles qu'elles sont dans le manuscrit*, avec les fautes et les locutions étranges.

ajoutant à son exemplaire[1] un prodigieux travail de tables afin de s'en rendre l'usage très-facile.

« Il faudrait encore montrer, quelques années plus tard, Saint-Simon rédigeant ses mémoires, ayant à côté de lui, avec toutes ses notes sur les généalogies, les Lorrains, les bâtards, les ducs, le bonnet, etc., ayant tout à côté de lui sur sa table, le *Journal* de Dangeau annoté par lui, se servant sans cesse de ce Journal[2] comme d'une base chronologique exacte et commode, comme d'un aide-mémoire, comme d'un complément à tous ses matériaux; faisant passer dans ses mémoires le *tous les jours* de ceux de Dangeau, et donnant ainsi à son œuvre, auprès de ceux qui n'y regardent pas de près, l'apparence d'avoir été composée au moment même des événements qu'il raconte; parlant des faits et des hommes dont parle Dangeau, et ne parlant pas de ce que Dangeau a oublié par hasard[3]; enfin insultant avec une injustice odieuse l'homme dont le travail lui était si utile, le désignant aux moqueries et au mépris de la postérité avec une insistance particulière, déguisant soigneusement le secours qu'il tirait de son *Journal*, et faisant son éloge dans la partie de ses œuvres qui ne devait pas être publiée (*addition*, t. XVII, p. 113).

« Ce n'est pas ici que nous comptons entreprendre ce travail sur

1. Il est décrit aux pages VI et VII de notre tome I.

2. Comparez les récits du fameux camp de Compiègne et de la mort de Louis XIV, dans les *Mémoires* de Saint-Simon et dans le *Journal* de Dangeau. Très-souvent les mêmes phrases, les mêmes mots se retrouvent dans le *Journal* de Dangeau et dans les *Mémoires* de Saint-Simon. Voyez entre mille exemples les adieux de Louis XIV au duc de Vendôme dans le *Journal*, au 10 mai 1699, et dans les *Mémoires* (éd. Chéruel, in-8, II, 277).

3. Par exemple, la mort de Bourdaloue, arrivée le 13 mai 1704, a été passée sous silence par Dangeau; Saint-Simon, n'en trouvant pas trace, à sa date, dans le *Journal*, n'en dit rien à son tour, si bien que le portrait de Bourdaloue manque dans les *Mémoires* à la place consacrée, c'est-à-dire au moment de la mort. C'est là où Saint-Simon a mis dans les *Additions* les portraits qu'il a remis ensuite dans ses *Mémoires*.

Il nous paraît évident que Saint-Simon a eu pour rédiger ses mémoires : des notes prises de 1694 dans ce but, des extraits de toutes ses lectures, et que c'est à l'aide du Journal de Dangeau annoté par lui qu'il est arrivé, par un travail opiniâtre de six à sept années, à fondre tous ces éléments et à donner à son œuvre sa forme définitive. Il faudrait aussi savoir ce que Saint-Simon a emprunté aux écrivains du dix-septième siècle, à Mme de Sévigné par exemple, qu'il a mise souvent à contribution. Les traces de ses emprunts sont assez visibles et assez fréquentes. On ne sait pas encore grand'chose sur les sources de ces fameux *Mémoires;* il est temps de les étudier et de soumettre l'œuvre tout entière à l'action de la critique.

Saint-Simon. Il nous suffit de compléter notre Avertissement de 1854, d'appeler l'attention de la critique sur les *Additions*, de mettre en lumière les services que le *Journal de Dangeau* a rendus à Saint-Simon, et de rappeler que toutes les fois que dans notre publication nous avons pu contrôler Saint-Simon, sauf une, nous l'avons toujours trouvé dans le faux, dans l'exagération, dans l'erreur ou dans le mensonge.

« Exemples : *Disgrâce de Racine* (VII, 47, 177; IX, 317). — *Relations de Mme de Maintenon et de Fénelon* (VII, 51). — *Disgrâce de Vauban* (XI, 331). — *Mansart* (XII, 135). — *Sur la mort de Louvois* (III, 450). — *Sur la bataille de Denain et Villars* (XIV, 296). — *Sur la prétendue reculade de Louis XIV devant le prince d'Orange* (XVI, 274). — *Sur le maréchal Rosen* (XVI, 515).— *Sur une protestation des légitimés* (XVIII, 407).

« La seule fois où nous trouvons Saint-Simon exact, bien informé, sachant bien, et vrai même dans les nuances, c'est dans ce qu'il a écrit sur le duc et la duchesse de Chevreuse. Sur ce point, nous l'avons contrôlé avec les manuscrits du duc de Chevreuse conservés dans les archives du château de Dampierre, et nous l'avons trouvé conforme à la vérité. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

173. — *Ambassade* en Espagne et en Portugal (en 1582), de R. P. en Dieu dom Jean Sarrasin, abbé de Saint-Vaast, du conseil d'Estat de Sa Majesté Catholique, son premier conseiller en Artois, etc.; par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast; précédé d'une notice sur l'auteur par A. d'Héricourt. In-8, LXIV-405 p. Arras, impr. Courtin.

Documents concernant l'Artois, publiés par l'Académie d'Arras.

174. — *Annuaire du bibliophile*, du bibliothécaire et de l'archiviste pour l'année 1862, publié par Louis Lacour. Paris, Meugnot et Claudin; VIII-392 p. in-12. (3, 5 et 9 fr.)

Cet utile volume contient pour cette année (qui est la troisième) les articles suivants : Tableau général des ministres, chefs de division et chefs de bureau chargés de l'administration centrale des bibliothèques de France de 1790 à 1862.

— Deux courts articles sur les bibliothèques de l'Autriche et de Florence. — Liste des archivistes des départements de la France. — Note sur quelques collections d'amateurs à Paris. — Des archives de famille. — Une affiche parisienne d'environ l'an 1504 relative à l'Hôtel-Dieu. — Quelques moyens faciles de restaurer les vieux livres. — Autographeana. — Faits de l'année 1861 relatifs aux bibliothèques et aux archives. — Ventes importantes de l'année. — Liste des ouvrages parus dans l'année concernant les bibliothèques, les archives et la bibliographie.

A cet annuaire, M. Lacour vient de joindre, sous le titre d'*Annales du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste,* la publication d'un bulletin mensuel (chez Claudin et Meugnot, 7 fr. par an).

175. — *Annales* de Villefranche de Rouergue, par Étienne Cabrol; publiées sous les auspices du conseil municipal de Villefranche. T. II. In-8, 842 p. Villefranche, impr. Ve Cestan.

176. *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique.*

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la belle collection de Mémoires publiée par la Société de l'histoire de Belgique (*Bull.*, 1858, p. 323, 374; 1859, p. 182, 178; 1860, p. 402), et dans l'un de nos derniers cahiers (ci-dess., p. 164-166) se trouve une brève appréciation de plusieurs des volumes qui en font partie : les Mémoires de Bern. de Mendoze, de Ferry de Guyon et de Frédéric Perrenot de Champagney. Nous regrettons le peu d'espace qui nous est laissé, pour analyser ce grand et important recueil. Voici cependant la suite de la série :

Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas, avec notices et annotations par Alph. Wauters, in-8, xxiv-392 p.— Viglius Zuichem ab Aytta (1507-1577) fut un homme éminent par l'intelligence et inférieur par le caractère, un jurisconsulte habile qui découvrit à Venise et le premier publia le commentaire de Théophile sur les Institutes, mais qui dans les luttes glorieuses de ses concitoyens contre Charles-Quint et Philippe II, joua le rôle d'un sénateur, instrument dévoué, à prix d'argent et de dignités, au pouvoir et à toutes les tyrannies. Le volume publié par M. Wauters contient deux opuscules de Viglius, le premier en latin (avec traduct. de l'éditeur) est un « Discours sur le règne de Philippe II, » le second a pour titre : « La source et le commencement des troubles suscités aux Pays-Bas soubs le gouvernement de la duchesse de Parme (et du duc d'Albe) par ceux qui avoient pris le nom de gueux, 1563-1563. » Ces deux traités n'ont qu'une faible valeur littéraire, mais sont importants pour l'histoire.

Joachim Hoppers (1523-1576), protégé de Viglius et assez semblable à son patron, fut d'abord un brillant professeur de droit et quitta la science pour jouer un pauvre rôle dans la carrière politique. Son ouvrage, très-faible aussi, mais utile comme document, est intitulé : « Recueil et mémorial des troubles du Pays-Bas du Roy » (1556-1566).

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas (1565-1580), avec notice et annotations par J. B. Blaës, 4 vol. in-8. — Deux volumes seulement de cet ouvrage sont publiés; nous y reviendrons lorsqu'il sera complet. Il en est de

même des *Mémoires de Pontus Payen*, créature de Philippe II, à Arras, publiés par M. Alex. Henne, et des *Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer, pour servir à l'histoire de Tournai* (1565-1570), pub. par M. Alex. Pinchart.

Mémoires sur le siége de Tournay (1581), par Philippe Warny de Wisenpière; publ. par A. G. Chotin, XII-50 p. in-8. — En 1581, la ville de Tournay soutint un siége de deux mois et cinq jours contre Alexandre Farnèse. La princesse d'Épinoy, Christine de Lalaing, dirigeait la défense au nom de son mari absent. C'est le journal de ce siége rédigé par Ph. Warny, un Wallon attaché à l'Espagne, que contient ce volume. L'auteur nous instruit jour par jour de tous les accidents du siége, énumère avec soin les coups de canon tirés et les personnes blessées de part et d'autre. Ni la résolution ni même la jovialité ne faisaient défaut aux défenseurs de Tournay. « Le dimanche ceulx du camp n'ont tiré que cinq coups de canon sur la ville. Le dit jour il y avoit un soldat qui railloit ceulx des tranchées du camp avec un verre de vin en sa main, criant: *A vous, larrons, papaux, curatiers de prestres* et cent autres injures. Il y eut un bon soldat qui estoit aux tranchées qui luy fit bravement la raison du coup de mousquet à travers de sa tête et mourut les jambes en hault sur le parapet, près du ravelin de la porte St-Martin. Le dict jour ceulx du camp ont envoyé un tambourin vers la ville pour sçavoir si ceulx de Tournay se vouloient rendre, qu'ils missent leur appointement par escrip et que Sa Majesté leur feroit bon parti avec les bons seigneurs et capitaines qui sont de sa partie au camp de Tournay. Plusieurs ont respondu au tambourin qu'ils ne sont point délibérés de rendre la ville à des traistres, faussaires et questions (inquisiteurs) d'Espagnols, mais le tambourin leur dit qu'ils n'estoient traistres et qu'ils le monstreroient bien avant qu'il soit longtemps et qu'ils servoient Dieu et leur Roy, et qu'eulx ne servoient que leur opinion. » Les femmes même prenoient une part active à la résistance. « Bien ruoient des cailloux les femmes hérétiques, et portoient des cendres et les ruoient aux remparts comme forcenées et enragées. Mais le canon donnoit tout à coup au travers de ceulx de Tournay. La terre et les cailloux voloient comme gresle en terre, emportant à l'un la teste, le bras à l'autre; c'estoit grande pitié de veoir ces pauvres heuguenots ainsi emportés à crédit. » — Les Tournaisiens cependant, ne recevant point de secours de l'extérieur, durent céder, et le prince de Parme, après avoir accordé aux habitants et à la garnison une capitulation honorable, fit son entrée dans la cité qui la première du pays wallon avait arboré le drapeau de l'indépendance. Le siége avait coûté à Tournay 922 tués ou blessés, parmi lesquels 59 femmes.

177. *Deux Dynasties françaises* chez les Slaves méridionaux aux quatorzième et quinzième siècles; par François Lenormant. In-8, 39 pages. Paris, Douniol.

178. *Étude historique sur l'origine et la puissance temporelle des papes;* par l'abbé Benoît. In-12, 240 p. Avignon, impr. Chaillot.

179. *Étude archéologique sur la cathédrale de Toulon;* par D. Rossi. In-8, 48 p. Marseille, impr. Olive; Paris, Didron.

180. *Histoire et description de Notre-Dame de Reims;* par Ch. Cerf, chanoine honoraire de Reims; avec la collaboration de P. C. H., professeur de rhétorique. Planches lithographiées, 7 gravures sur acier et 24 gravures sur bois. Tome Ier. Histoire. In-8, 600 pages. Reims, P. Dubois, et au Trésor de la cathédrale. (6 fr. 50 c.)

181. — *Histoire* de l'Université de Valence et des autres établissements d'instruction de cette ville, depuis leur fondation jusqu'à nos jours, suivie de nombreuses pièces justificatives; par l'abbé Nadal, chanoine de Valence. In-8, 452 p. Valence, Marc Aurel.

182. *Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne;* par Aristide Déy. In-8, 125 p. Vesoul.

183. — *Histoire du commerce de Montpellier* antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites; par A. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. 2 vol. in-8, x-1126 p. Montpellier, impr. Martel aîné.

184. *Histoire sigillaire de Saint-Omer;* par A. Hermand et L. Deschamps de Pas. In-4, XVIII-161 p. Paris, Didron; Rollin.

185. — *Lettres écrites de la Vendée* à M. Anatole de Montaiglon, par Benjamin Fillon. Paris, Tross, 1861, in-8, 128 p. avec pl.

Livre des plus intéressants par les renseignements nouveaux dont il est composé à la manière des Analecta. Le premier chapitre (ou première *Lettre*) est consacré à Jean Pélerin, duquel il a été question ci-dessus, p. 33, et qui, grâce aux documents révélés par M. Fillon, cesse d'être un chanoine inconnu, qui se serait signalé seulement par un ouvrage d'art, pour devenir un personnage fort employé par Louis XI et le propre secrétaire de Comynes. Viennent ensuite dix autres lettres remplies de notes et de pièces nouvelles sur Pierre Lamy, le maître de Rabelais, sur Bernard Palissy, sur les Parthenay-l'Archevesque, Philibert Hamelin et François Baudouin amis de Palissy, sur Pierre Mignard et la Reynie, François Clouet, Germain Pilon, Joseph Vernet, David d'Angers, les Arouet et beaucoup d'autres.

186. *Lettres historiques* des archives communales de la ville de Tours depuis Charles VI jusqu'à la fin du règne de Henri IV (1416-1594), pub. par Victor Luzarche. Tours, Mame, XII-284 pages.

Ces lettres sont au nombre de soixante-six, accompagnées de notes brèves et substantielles, et précédées d'une préface où l'éditeur fait ressortir l'importance du dépôt auquel il les a empruntées; elles sont pour la plupart inédites, même celles de Henri IV, et loin d'être de simples communications administratives, comme elles le deviennent à partir de Richelieu, elles offrent toutes un certain intérêt pour l'histoire. Les principales sont une lettre du Dauphin Jean, quatrième fils de Charles VI (27 septemb. 1416), deux de Charles VI (1417 et 1418), deux d'Yolande d'Aragon (1418), deux de Charles (VII) Dauphin (1420 et 1420),

et une de Ronsard (17 juill. 1568), réclamant en termes très-vifs contre un industriel qui prétendait user d'un cours d'eau situé sur les terres du prieuré de Saint-Cosme, dont le poëte irascible était commendataire.

187. — *Nouvelles recherches* historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital, par A. H. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation. Paris, Didot, 1 vol. in-8 de 364 pages, avec un portrait gravé par Flameng.

La vie de Michel de l'Hospital, l'apôtre de la tolérance et de l'intégrité dans un siècle de passions furieuses, offre un des plus beaux sujets d'étude qu'un magistrat puisse se proposer. Sous ce titre modeste de Recherches, M. Taillandier a développé avec le plus grand soin toutes les notions que l'on possède aujourd'hui sur la vie du chancelier de Charles IX, et en utilisant au passage ses lettres ou les autres documents inédits qui peuvent éclaircir son histoire. Le complet des renseignements et l'exacte impartialité des appréciations sont le caractère de ce volume, qui se termine par la reproduction des trois pièces suivantes, émanées toutes trois du chancelier, et les deux dernières accompagnées d'une traduction : « Discours sur la pacification des troubles de l'an 1567, par un grand personnage, vray suget et fidele serviteur de la couronne françoise. » — *Michaelis Hospitalis testamentum* (1573).— *Litium exsecratio*, poëme d'environ 200 vers latins contre la manie processive.

188. *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. X, 1860. Saint-Omer, Tumerel, et Paris, Derache.

Anciennes modes flamandes par Arthur Dinaux. — Les pastorales de P. Guillaume Grumsel, 1662-1663; par M. l'abbé Toursel. — Attaque de Saint-Omer en 1594. — Ouvrages publ. par Simon Ogier. — Fonts baptismaux de Wierre-Effroy, par M. l'abbé Lefebvre. — Fondation d'Hesdinfert ou Conseils politiques à la princesse Marie sur les moyens d'accroître le nouvel Hesdin (1554), publ. par M. Vincent. — Renty en Artois, son château et ses seigneurs; par H. de la Plane. — Invasions des Northmans dans la Morinie, par Alph. Paillard. — Le chapitre de Saint-Pierre d'Aire; par J. M. Rouyer. — Ant. de Beaulaincourt; par Ch. de Linas.

189. *Vie de sainte Austreberte*, abbesse de Pavilly, et notice sur son monastère et la basilique de Saint-Pierre, où fut son tombeau; par l'abbé Baudet, curé de la Houssaye. In-18, 72 p. et gravure. Bar-le-Duc, impr. Laguerre.

190. *Vie de saint Martin;* par Sulpice Sévère, disciple de saint Martin. Traduite du latin par M. Richard Viot; précédée d'une notice historique sur Sulpice Sévère par M. l'abbé J. J. Bourassé. In-18, 139 p. Tours, Mame.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 FÉVRIER 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 11 mars 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1212. M. Clouet, adjoint au maire de la ville du Havre; présenté par MM. Boulatignier et Ed. Quesney.

1213. M. Gustave Rothschild, à Paris, rue Laffite, nº 23; présenté par MM. Bouvier et Desnoyers.

1214. M. Alphonse Rothschild, à Paris, rue Saint-Georges, nº 15; présenté par MM. Bouvier et Desnoyers.

1215. M. Collard, officier supérieur d'artillerie à Ivry (Seine), rue de Seine, 4; présenté par MM. Boulatignier et Aug. Collard.

1216. M. Georges Chamblain, maître des requêtes au conseil d'État, à Paris, rue de la Ferme, nº 34 bis; présenté par MM. Boulatignier et Alfred Blanche.



Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de France :

Bulletin, année 1861, 3e trimestre, in-8.

Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin, t. XI, 3e livr. Limoges, 1861, in-8.

Société d'émulation d'Abbeville :

Mémoires, années 1857, 1858, 1859 et 1860. Abbeville, 1861, 1 vol. in-8. Offert à la Société par M. Dutens, de la part de M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Abbeville.

Real Academia de las tres nobles artes de San Fernando, à Madrid.

El Arte latino-byzantino en España, y las Coronas visigodas de Guerazar; ensayo historico-critico por D. Jose Amador de los Rios. Madrid, 1860, 1 vol. in-4.

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. A. Germain :

Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites, par M. A. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. Montpellier, 1861, 2 vol. in-8.

Par M. F. Poey d'Avant :

Monnaies féodales de France, par M. F. Poey d'Avant. 3e et dernier vol. Paris et Fontenay, 1861, 1 vol. in-4, avec nombreuses planches.

Par M. A. D'Otreppe de Bouvette :

Promenades archéologiques et pittoresques à travers la province de Liége. — Essai de tablettes liégeoises, par M. A. D'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique, etc. 31e livraison, 2e des promenades. Liége, 1er janv. 1862, 1 vol. in-12.

Par M. Gingins de la Sarraz :

Sur l'année de la mort de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne juranne, par M. Gingins de la Sarraz. (Extrait de l'Indic. d'hist. et d'antiq. suisses.) 1861, in-4.

Par MM. D. Monnier et A. Fourtier :

Armorial et nobiliaire du Jura, par MM. D. Monnier et A. Fourtier. (Extr. de l'Annuaire du Jura pour 1862). Lons-le-Saunier, 1861, in-12.

Par M. A. Fourtier :

Les Archives du Jura, par M. A. Fourtier. (Extr. du Journal du Jura.) Lons-le-Saunier, 1862, in-8.

— *Une chanson satirique au* XVII[e] *siècle*, par le même. (Extr. du journal de la Haute-Loire.) Id., in-8.

— *Le Vieux-Puy.* — 1° *La porte et la rue Pannesac*, par le même. (Extr. du Moniteur de la Haute-Loire.) Id., in-8.

— *Le Bouchet-Saint-Nicolas*, par le même. (Extr. du même journal.) Id., in-8.

Par M. de Joannis :

Les Tapisseries de l'Apocalypse, de la cathédrale d'Angers, dites Tapisseries du roi René, dessinées et gravées par M. de Joannis; prospectus de l'ouvrage, qui formera un volume in-folio de 78 planches et paraîtra à la librairie de MM. Lainé frères, à Angers, en 13 livraisons, au prix de 5 fr. la livraison.

Par M. Jules Baux :

Nobiliaire de la province de Bresse, d'après les procès-verbaux des assemblées de la noblesse, contenant les noms des gentilshommes qui en ont fait partie de 1601 *à* 1740; suivi de l'*état des fiefs de Bresse*, par M. Jules Baux, archiviste de l'Ain; prospectus de l'ouvrage, devant former un volume in-8 du prix de 15 fr., et paraître en 1862 à la librairie de M. Martin-Bottier, à Bourg-en-Bresse (Ain).

Correspondance.

M. Fourtier remercie le Conseil de sa nomination de membre de la Société.

— M. E. de la Tamova, secrétaire général de l'Académie royale de Saint-Ferdinand de Madrid, en faisant hommage de l'ouvrage précédemment annoncé, demande que la Société veuille bien entrer en échange de publications avec elle et lui faire connaître ceux de ses ouvrages qu'elles n'a pas reçus, ses travaux ayant été longtemps suspendus.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

D'Argenson, tome IV. 15 feuilles sont tirées ; feuilles 16 à 20 chez l'éditeur, M. Rathery. Placards 35 à 37 à mettre en pages.

Monstrelet, tome VI. Feuilles 1 et 2 en bon; feuilles 3 à 8 chez l'éditeur, M. Douet d'Arcq. Placards 14 à 20 à mettre en pages.

La petite Chronique inédite qui doit compléter ce volume, ainsi que la table de l'ouvrage, doivent être remises cette semaine à l'imprimerie.

Beauvais-Nangis. Feuille 1 en bon à tirer; feuilles 2 à 3 en correction ou composées. L'éditeur, M. Taillandier, ayant demandé que le Conseil voulût bien fixer le nombre des exemplaires et celui des feuilles que devra avoir ce volume, afin qu'il pût lui-même choisir définitivement les pièces accessoires qui devront le compléter, le Conseil fixe le tirage à 800 exemplaires, et invite M. Taillandier à adopter l'étendue moyenne des volumes publiés par la Société, en ne restant pas au-dessous de 25 feuilles.

Grégoire de Tours, Opera Minora, tome III. Le manuscrit complet de ce volume vient d'être remis à l'imprimerie par M. Bordier; on va en commencer et poursuivre activement l'impression.

Chroniques d'Angleterre, tome III, même état.

Le tome IV de *d'Argenson* pouvant être terminé certainement avant celui-ci, qui devait compléter l'exercice de 1861, le Conseil décidera, dans sa prochaine réunion, s'il ne conviendrait pas de le faire distribuer comme 4e volume de l'année précédente.

Les rapports annuels du comité des fonds sur l'inventaire et l'état de la caisse au 1er janvier seront présentés dans une prochaine réunion.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Une académie protestante à l'étranger.

On sait combien les documents quelquefois les plus arides offrent de ressources aux historiens. Les simples listes de noms, si abondamment

données par la Société de l'Histoire de France dans la plupart de ses *Annuaires*, en témoignent suffisamment. Il me semble utile de signaler une liste de noms littéraires dont la bibliographie française n'a point parlé, que je sache, et dans laquelle on trouve une foule d'indications, trop brèves malheureusement, mais utiles cependant pour l'histoire littéraire de toutes les parties de la France. Je veux parler du registre d'inscription des étudiants de l'Académie de Genève, récemment sorti de l'élégante imprimerie J. G. Fick, de cette ville savante, sous le titre de *Livre du Recteur* (400 p., in-8).

« Que les escholiers viennent au recteur pour faire escrire leurs « noms et signer de leur propre main la confession de leur foi. » Telle était la règle imposée par les statuts de l'Académie protestante qui s'ouvrit à Genève en 1559 ; elle n'a pas cessé de s'exécuter depuis lors. C'était plus qu'une mesure de discipline; l'écolier signait ainsi un engagement religieux. En 1859 l'Académie célébrant le trois centième anniversaire de sa naissance, décida l'impression du vénérable registre et confia la préparation du travail et le soin de déchiffrer cette longue suite d'autographes, inscrits par des gens venus de tous les coins de l'Europe, à MM. Ch. Lefort, professeur en droit, Gustave Revilliod et Édouard Fick. Ce n'était pas trop de trois érudits pour cette tâche difficile de lire correctement un texte qui change de main à chaque ligne, d'âge et de pays à chaque page.

Voici d'abord les premiers professeurs sous les auspices duquel le registre commence :

Theodorus BEZA *Vezelius, scholæ rector.*

Antonius CAVALLERIUS, *hebræus professor*, *natione Nortmanus*, *Viriensis.*

Joannes TAGAUTIUS *Parisiensis*, *artium professor.*

Franciscus BERALDUS *Parisiensis*, *græcus professor.*

Claudius BADUELLUS, *Tagautii mortui successor.*

Joannes RIBILTUS, *Randoni successor.*

Théodore de Bèze est assez connu pour qu'il n'y ait rien à dire du recteur. Antoine Chevalier fut un professeur célèbre de langue hébraïque. Huguenot zélé, il fit l'éloge de Calvin en vers hébreux et enseigna tour à tour à Strasbourg, à Genève, à Cambridge; mais ne pouvant s'habituer à vivre loin de sa patrie, il y revenait souvent malgré le péril qu'il y courait et faillit périr à la Saint-Barthélemy. Les auteurs de la *France protestante* le disent né à Montchamps, en 1507. Montchamps est un village situé à trois lieues de Vire (Calvados) ; on voit que c'est la ville et non l'humble village que Chevalier réclamait comme son lieu d'origine. Jean Tagaut, qui s'intitule Parisien, probablement parce qu'il avait étudié à Paris, était natif d'Amiens; il pro-

fessa à Genève la philosophie et y mourut en 1560; son successeur Claude Baduel était de Nîmes, qu'il illustra par le désintéressement de son caractère plus encore que par ses talents. François Béraud, « bon poëte en grec et en latin », n'était pas de Paris, mais bien d'Orléans. La *France protestante* nous apprend qu'il enseigna à Lausanne, à Montargis et à la Rochelle, et qu'il passa à Genève, où la bourgeoisie lui fut conférée; mais le *Livre du Recteur* ajoute à cet excellent ouvrage en montrant que Béraud enseigna aussi dans cette dernière ville. Jean Randon, professeur à Lausanne, avait été, à ce qu'il paraît, également appelé à Genève; mais il n'eut sans doute pas le temps d'entrer en possession de sa chaire et il fut remplacé par un savant théologien vaudois, Jean Ribit, *Ribittus*, que le *Livre du Recteur* appelle à tort *Ribiltus*.

Les disciples pour la première série de cours, laquelle dura jusqu'en 1563, sont au nombre de cent soixante-deux. Pour toute personne qui parcourt cette liste la plupart des noms qu'elle contient sont certainement, au premier coup d'œil, des noms inconnus; mais si on les examine suivant l'ordre géographique, les renseignements secs et obscurs commencent à présenter de l'intérêt; quelquefois même, il en peut jaillir des traits de lumière pour les savants qui ont pris une connaissance approfondie des annales de leur province ou seulement de leur ville, et qui savent l'utilité qu'on peut tirer d'un nom ou d'une date dans les délicates recherches de l'histoire littéraire.

Je laisse de côté un certain nombre de Suisses, d'Allemands, d'Italiens, de Belges, d'Anglais et de Hollandais qui figurent dans cette première promotion, pour signaler seulement les jeunes gens venus des diverses parties de la France aux cours des années 1559-1562 de l'Académie genevoise. C'était la très-grande majorité des étudiants. Genève elle-même, sur ses cent soixante-deux écoliers, n'en comptait que quatre qui lui appartinssent. Voici le relevé qui en résulte rangé par provinces.

Ile de France. — Petrus Martellus Parisiensis; Joann. de Cenesme Parisiensis; Petrus Brichantellus d'Urpois (Hurepoix?); Petrus Chenillard (ou plutôt Chevillard) Houdencensis; Jacobus Palmarius Stampensis; Joann. Franc. Memmius Parisinus.

Picardie. — Antonius Cathedrius et Arnulfus Corderius, Laudunenses; Bon Dupré, de Mondidier; Hugo Buttel, Corbeiensis; Steph. Husson, dioc. Suessionensis; Anton. de Licques, dioc. Ambianensis.

Champagne. — Nicolaus de la Vefve; Catalaunensis, Joann. Poteratus; Trecensis, Steph. Faber Remensis.

Lorraine. — Jacobus Perrinus, Lotharingus.

Normandie. — Nicolaus Banctonyn (Sanct-Ouyn?); Rotomagensis, Simon Harson; dioc. Bajocensis, Robertus Barbirius; Normanus, Marinnus Molinæus, de Londenieres.

Orléanais. — Joannes Chartinus, Franc. Daniel, Florentius Christianus, Guill. Nepos, Petrus Sachetus, Hector de Corquilleray, de Gatinois; Claud. Pontanus, Blaisencis.

Touraine. — Carolus Bergerius, Turonensis (le premier inscrit en tête de la liste); Johannes Pagmesius, Jacobus Symo, Turonensis urbis.

Anjou. — Lancelot Dolbeau de Jarzé, Nicolaus Morus.

Maine. — Petrus Lenice, Cenomannus.

Bretagne. — Petrus Paschasius, dioc. Venetensis; Philippus Birgannus dioc. Namnetensis.

Poitou. — Enardus Gironart et Petrus Regius, de Loudun; Joannes Pinaudus.

Berry. — Pierre, Jean et Léon Colladon, de Bourges; Urbanus et Germanus Calvetonius, de Châtres; Joann. Malbueus, Simon Girardus, Claud. Dorsanus, Joannes Pennie; Andreas Clemens et Petrus Garnerius, Sacrocesarienses.

Limousin. — Remondus Regis.

Saintonge. — Nicolaus Chaillotus.

Bourbonnais. — Gilbertus Blansiacus, Johannes Trocherellus.

Bourgogne. — Vincentius Textor Matisconensis, Guill. Billot et Joann. Chandoyseaut, Belnenses; Claude Courtoys, de Seurre.

Lyonnais. — Antonius et Theophilus Sarraceni, Lugdunenses; Claudius Textor Allobrox, Sebusianus; Amatus Brossardus, ex foro Segusianorum.

Dauphiné. — Joann. Blanchardus Juliacensis, Delphinas; Daniel Bermoundus et Barthol. Perrot, a Prato Gelato; Andreas Ripertus, a Fraxineria; Enemondus Lacombe, urbis Sancti-Marcellini; Joachim Massot de Morestel; Jehan Domarni, de Bourgoin.

Provence. — Johannes Patacus, de Digne; Joann. Mutonus, de Grasse; Anton. Romanus, d'Aix; Robertus de Begua, de Marseille.

Languedoc. — Antonius Pellicerius et Petrus Faber, Melgorienses; Egidius Solatius, Monspelliensis; Ludov. Renaldus, Monspessulanensis; Johannes Cormerius et Petrus Meletus, Ruthenenses; Robertus Bimardus et Paulus Baduellus, Nemausenses; Joann. Alardus, Mirapensis; Franc. Terundus, Salviensis in Gall. Narb.; Joann. Serranus, Vivariensis; Joann. Lassusius, Monsalbanensis; Christophorus Plantanittus, (...vittus?), ex vico Divi Stephani de valle Franciscana juxta Anduziam, diocesis Mimatensis; Jacobus Saurinus, a S. Andrea; Nicolaus Dufaur, natif de Dumerc; Ioann. Mondoneus Interaque (d'Entragues?), Vivariensis dioc.; Barthol. Martinus, Volonensis; Joann. Darius, Tholosanus; Geraldus Fanganus, loci de Vellopodio gravesi (?) diocesis Tholosane; Guill. Serramus (?), Conveniensis.

Guyenne. — Odetus Nortus Aquitanus, urbe Agenno oriundus;

Gaspardus de Soubz Moullins; Bertrandus Brymdius, Vasatensis; Jacobus Demophons, S. Liberatæ Agenensis indigena; Bernardus Meletus, Condomiensis; Forticus Bordinanus, Armagnacus; Pierre Hesperien, du païs des Landes, Bourdeloys.

Gascogne et Béarn. — Santius Tartasianus, natione Gascus; Bernard Sarrasienus, de Sarrasier; Archambaldus Colomerius, Bearnensis Samarianus; Michel Leporianus, Baionnensis; Arnauld d'Andrein; Gregorius Tregius, Tarbiensis; Guillelm. Mirandus; du païs de Byarn; Bertrand de Saincte-Grace; François du Gua du païs de Gascoigne.

A ces noms il faut ajouter ceux accolés à différentes localités qui m'ont paru ne pas pouvoir être déterminées sûrement sans quelque examen : Claudius Clavellus, Ulensis; Regnardus, Assoniensis; Guill. Serre de Ga; Steph. Deffos, Merriensis in valle Aglantino; Paulus Dotæus, Aquilensis; Carolus Padiolanus, Spirituensis, in regione occitana; Mauritius Navarius, Giniasensis; Mattheus Leganus ville Burgi.

La liste entière qu'offre le *Livre du Recteur* contient environ dix mille noms de personnages qui furent nécessairement presque tous fort lettrés. Ceux qui sauront chercher y trouveront certainement des informations nouvelles pour l'histoire littéraire de la France aux trois derniers siècles. La liste des professeurs, qu'on a placée à la suite de celle des élèves, forme de son côté un document plein d'intérêt. Il faut s'incliner devant une série de savants qui commence, avant ceux de 1559 mentionnés ci-dessus, par Calvin, et continue, après eux, par un dénombrement, où figurent pour la philosophie, l'histoire et les lettres, les de Budé, Casaubon, Joseph Scaliger, les Spanheim, Charles Bonnet, Sismondi, Topfer; pour le droit, Fr. Hotman, Denys et Jacques Godefroy, les Burlamaqui, les Rossi; pour la théologie protestante et l'hébreu, les Diodati, les Tronchin, les Turrettin, les Mestrezat, les Lullin, les Vernet, les Claparèdé; pour la médecine, les Tronchin et les Odier; pour les sciences, les Necker, les de la Rive, les Mallet, les Pictet, les de Saussure, les de Candolle et tant d'autres qui, moins illustres, ont cependant encore brillé dans toutes les branches des connaissances humaines.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

191. — *Annuaire* de l'archiviste des préfectures, des mairies et des hospices, pour faire suite au Manuel de l'archiviste, contenant les lois,

décrets, ordonnances, etc., relatifs au service des archives; par M. Aimé Champollion-Figeac. In-8, 157 p. Paris, Dumoulin.

192. — Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz; par Aug. Prost. In-8, 106 p. Metz, Rousseau.

193. — *Causeries d'un curieux*, variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins; par F. Feuillet de Conches. Ouvrage enrichi de nombreux fac-simile. 2 vol. in-8, LX-1170 p. Paris, Plon.

194. — *Catalogue du musée Sauvageot;* par A. Sauzay, conservateur adjoint du musée des souverains. In-8, XIV-359 p. Paris, de Mourgues. (2 fr.)

195. — *Chansons sur la Régence.* Trois chansons attribuées au Régent, publiées par Ach. Genty. In-16, 97 p. Alençon, Poulet-Malassis.

196. — *Constantino imperatore (de)*, pontifice maximo, disputationem proponebat ad doctoris gradum promovendus B. Aubé, in Parisiensi litterarum Facultate jam licentiatus. In-8, 111 p. Paris, Didot.

197. — *Debtes et creanciers de la royne mère Catherine de Médicis* (1589-1606), documents publiés pour la première fois d'après les archives de Chenonceau, avec une introduction par M. l'abbé C. Chevalier, secrétaire de la Société archéologique de Touraine. In-8, LXIX-142 pages. Paris, Techener.

198. — *Des études religieuses en France* depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, ou Essai sur les causes qui ont produit dans les temps modernes la splendeur et la décadence des sciences théologiques; par M. F. Duilhé de Saint-Projet, chanoine honoraire de Toulouse. In-8, XI-440 p. Toulouse, impr. Viguier; Paris, Lecoffre.

199. — *De quelques rectifications* accomplies ou à accomplir dans les noms des villes de France; par M. Ch. Liotard. In-8, 15 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet.

200. — *Dictionnaire* des lieux habités du Cantal, indiquant les communes où ils sont situés et formant la table du Dictionnaire historique et statistique du Cantal; par M. Deribier du Châtelet. In-4 à 2 colonnes, 79 p. Aurillac, impr. Bonnet-Picut.

201. — *Dossiers* du procès criminel de Charlotte Corday devant le tribunal révolutionnaire, extraits des archives de l'empire et publiés par C. Vatel, avocat, avec portrait et fac-simile. In-8, XX-64 p. Paris, Poulet-Malassis.

202. — *D'une erreur historique*, à propos de saint Vincent de Paul et

de son voyage à Marseille en 1622; par Casimir Bousquet. In-16, 49 p. Marseille, impr. Arnaud; Paris, libr. Poulet-Malassis.

203. — *Éloge de Jean Boiceau*, seigneur de la Borderie, avocat au présidial de Poitiers; par Ed. Parenteau-Dubeugnon, avocat. In-8, 22 p. Poitiers, impr. Dupré.

204. — *Éloge historique de Guadet*, avocat au parlement de Bordeaux, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1758-1794). Discours prononcé dans la séance solennelle de clôture des conférences de l'ordre des avocats de Bordeaux, le 27 juillet 1860; par Louis Lussaud, avocat. In-8, 118 p. Bordeaux, impr. Picot.

205. — *Essai* sur les origines religieuses de Bordeaux et sur Saint-Sevrin d'Aquitaine; par L. W. Ravenez. In-8, VIII-67 p. Paris, Dumoulin.

206. — *Essai* sur l'histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule; par M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai, 2e *édition*. In-8, xx-287 p. Douai, impr. Ve Adam.

207. — *Études* sur le passé et l'avenir de l'artillerie; par Favé, colonel d'artillerie. T. III. Histoire des progrès de l'artillerie. In-4, 396 p. et 57 pl. Paris, impr. et librairie Dumaine. (30 fr.)

208. — *Histoire* complète de Bordeaux; par M. l'abbé Patrice John O'Reilly, chanoine honoraire, etc. Ire partie. T. IV. In-8, XVI-562 p. et plan. Paris, Furne; Didier, avec un suppl. de 250 p. (8 fr. 50 c.)

209. — *Histoire de Bouchain;* par P. Petit. Nouvelle édit., avec appendice, plan et portrait. In-8, xx-351 p. Douai, Dechristé.

210. — *Histoire* de l'éducation en France, depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours; par A. F. Théry, recteur de l'Académie de Caen (2e éd.). 2 vol. in-18 jésus, 840 p. Paris, Dezobry.

211. — *Histoire* de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, précédée d'une étude sur Marguerite de Valois, sa mère; par M. Théodore Muret. In-18, 472 p. Paris, Grassart.

212. — *Histoire* des trois premiers siècles de l'Église chrétienne; par E. de Pressensé, 2e série. T. I et II. La Grande lutte du christianisme contre le paganisme. Les Martyrs et les apologistes. In-8, VII-1059 p. Paris, Meyrueis. (6 fr.)

213. — *Histoire* du parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en avril

1594; par M. Jules Lair, avocat. In-8, 225 p. Caen, Hardel; Paris, Durand.

Ouvrage couronné par l'Académie de Caen, le 26 novembre 1858.

214. — *Histoire* du tribunal révolutionnaire de Paris, 10 mars 1793-31 mai 1795 (12 prairial an III), d'après les documents originaux conservés aux archives de l'empire; par Émile Campardon. 2 vol. in-18 jésus, 981 p. Paris, Poulet-Malassis. (7 fr.)

215. — *Histoire du Velay*. Les Récits du moyen âge, chartes et chroniques; par Francisque Mandet. T. III. In-12, 379 p. Le Puy, Marchessou.

216. — *Iconographie* des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône; par Louis Blancard, archiviste du département. Description des sceaux. In-4, 330 p. Marseille, Boy; Paris, Dumoulin.

217. — *Inventaire* analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers; par M. Cél. Port, archiviste du département de Maine-et-Loire. In-8, XIII-630 p. Angers, impr. Cosnier; Paris, Dumoulin.

218. — *La Chirurgie d'Abulcasis*, traduite par le docteur Lucien Leclerc, médecin-major; précédée d'une introduction, avec planches. In-8, XIV-350 p. et 3 pl. Alger, imp. Bourget; Paris, lib. J. B. Baillière et fils.

219.— *La France sous Philippe le Bel*. Étude sur les institutions politiques et administratives du moyen âge par Edgard Boutaric, archiviste aux archives de l'empire, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, H. Plon, 1861, VIII-468 p. in-8. — Notices et extraits de quarante-cinq documents inédits, relatifs à l'histoire de France, sous Philippe le Bel, par M. Edg. Boutaric; Paris, Imprim. impér. 155 p. in-4.

Le nom de Philippe le Bel en tête d'une étude historique éveille à l'instant la curiosité de savoir si l'historien a résolu l'énigme de ce haut personnage; si, comme l'a prétendu son confesseur Guillaume l'Écossais, ce fut un saint homme abusé par de mauvais conseillers; ou, comme il a été dit par Geoffroi de Paris et l'Italien Villani, si ce fut seulement un insouciant ami du plaisir qui laissait d'autres mener les affaires; ou si c'était au contraire, comme les écrivains modernes inclinent plutôt à le croire, une belle statue « sans cœur et sans entrailles. » (H. Martin, IV, 391.) Après une étude des documents incomparablement plus approfondie que toutes celles qu'on avait faites jusqu'ici, M. Boutaric arrive à constater, ce qui est résoudre implicitement la question, que les actes du règne de Philippe le Bel, depuis le jour de son avénement jusqu'à celui de sa mort, forment une chaîne empreinte d'un tel cachet de persistance et d'unité, que l'in-

spiration en doit appartenir à un même homme, et le règne de Philippe n'ayant point fourni, que l'on sache, de Suger ni de Richelieu, cet homme est nécessairement le roi (p. 417). Ce jugement clairement et savamment exposé dans les deux derniers chapitres de l'ouvrage « Étude sur le caractère de Philippe le Bel; Comme quoi son règne a été un grand règne, » découle comme conséquence de tous ceux qui précèdent, mais n'était pas le but proposé à l'auteur. M. Boutaric, répondant à une question de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait seulement à décrire les rouages politiques et administratifs de la France à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Il a divisé ce vaste champ d'exploration en quatorze livres, où il examine successivement : la Royauté, son caractère et ses accroissements; les États-Généraux; la Féodalité; le Clergé français, l'envahissement de ses priviléges par le pouvoir royal, leur lutte; les Rapports du roi avec le saint-siége, l'affaire de Boniface VIII et celle de l'ordre du Temple; le Tiers-État; les Administrations centrale et locale; l'Organisation judiciaire; l'Administration financière; les Recettes et Dépenses de la monarchie; l'Industrie et le Commerce; l'Organisation militaire et la Politique française à l'étranger. Toutes ces matières variées et difficiles sont exposées par M. Boutaric avec une méthode, une netteté, une sûreté, et à l'aide d'une foison de textes, qui montrent l'homme en pleine possession de son sujet et obligé de supprimer de tous côtés des développements qu'eût aimés le lecteur, si j'en juge par moi, mais qui eussent trop grossi le volume. Les livres consacrés aux débats avec le saint-siége, aux autres relations extérieures et aux finances, me paraissent les plus remarquables; les matières de droit sont peut-être les moins bien traitées. Ainsi, je ne sais si c'est, comme il est dit page 11, une opinion récente que de regarder la royauté comme ayant été, pendant le treizième siècle, « complétement privée du pouvoir de faire des lois; » mais malgré les distinctions dont M. Boutaric fait suivre cette remarque et d'après lesquelles il attribue au contraire à la royauté d'alors « le pouvoir législatif » (mauvaise expression pour les choses de ce temps), je crois qu'il s'efforce là de réfuter une opinion qui est très-bien fondée si elle signifie que l'État, au moyen âge, ne réglait point les relations de la famille et de la propriété. Le règlement à cet égard était tout fait par les siècles, par les coutumes, tout fait sans le roi et en dehors de lui; il n'y pouvait donc pas toucher, il le subissait plutôt. Qu'est-ce que c'est par exemple que l'innovation résultant du privilége aux bourgeois de Paris, c'est-à-dire de l'ordonnance du mois de mars 1287? A Paris, comme ailleurs, le propriétaire d'une maison pratiquait ce que nous appelons l'hypothèque en aliénant ses loyers à l'avance contre un capital; or dans les temps malheureux les loyers n'étaient pas payés, les propriétaires eux-mêmes s'enfuyaient, les maisons inhabitées et non réparées tombaient en ruines, et le prêteur était frustré non-seulement de la rente à laquelle il avait droit, mais même du gage sur quoi elle reposait. Le *dominus rex Francorum* ne pouvait absolument rien à cela. Libre à lui d'inventer des règles nouvelles pour ses fiefs, pour sa cour, son armée, ses finances; mais faire une *coutume!* Le mot même indique l'impossibilité de la chose, et il fallut en 1287 une jurisprudence scientifiquement très-florissante jointe à des besoins impérieux, et une royauté déjà très-envahissante pour qu'on osât se hasarder dans cette voie. Encore le roi se sent-il obligé de dire dans son préambule de l'ordonnance de 1287 que c'est « sur les supplications de ses bourgeois de Paris. » et bien

entendu pour Paris tout seul, qu'il prend sur lui d'ordonner : L'expropriation pour cause d'utilité publique. C'était une nouveauté certainement bien étrange. — Je ne trouve pas juste non plus la remarque de M. Boutaric sur la signature apposée par le fils aîné de Philippe le Bel au bas du second testament de son père (p. 426). « Le testament de Philippe le Bel avait donc besoin, dit-il, pour être valable, du consentement de son héritier ? Grande leçon que donne l'histoire ! » Il n'y a ici ni cause de nullité, ni fait important pour l'histoire ; mais un simple surcroît de précautions employé par le roi pour assurer l'exécution de ses volontés en les faisant ratifier à l'avance par son successeur. — Rectification sur un détail (p. 192) : C'est le regrettable Klimrath et non point un autre qui le premier, et longtemps avant la publication des *Olim*, a démontré l'erreur de ceux qui faisaient honneur à l'ordonnance de 1302 d'avoir rendu le parlement de Paris sédentaire. Le fait a peu d'importance, mais il est important de ne pas oublier un savant ingénieux et plein d'initiative tel que fut Klimrath.

Comme écrivain, M. Boutaric a cette qualité excellente de savoir s'exprimer en mettant juste ce qu'il faut et sans faire dépense de phrases inutiles. Quelquefois même son langage est trop concis, trop froid, à mon gré du moins. Ainsi pour l'affaire des templiers toute la sévérité de son appréciation se borne à cette phrase (p. 126) : « L'abolition de la milice du Temple est le grand scandale du « pontificat de Clément V et une des iniquités du règne de Philippe le Bel. » D'autres eussent dit volontiers que ce fut un épouvantable forfait et Philippe un infâme. Sans doute les templiers étaient devenus inutiles, dangereux, corrompus peut-être, et leurs richesses étaient assez considérables pour qu'on pût, en les confisquant, rétablir les finances de l'État. C'est ainsi que, pour le plus grand bien de la patrie, le roi Philippe le Bel dépouilla et tortura avec une ardeur qui fait frémir et pour des crimes problématiques, sept à huit mille templiers français, dont les plus élevés en dignité et en courage furent brûlés à petit feu. Cet homme qui peut se glorifier de beaucoup d'autres exploits de même nature : sa persécution féroce contre Boniface VIII, son exploitation plus odieuse encore de Clément V, son injustice contre les Flamands, son impudence de faussaire qui commandait une presse mensongère pour dominer l'opinion, sa froide cruauté à réprimer les émotions populaires provoquées par ses opérations sur la monnaie ; cet homme n'a qu'une seule excuse, c'est que depuis son admirable aïeul, saint Louis, et précisément par l'influence morale que saint Louis avait acquise à ses successeurs, la monarchie était devenue si puissante, que ses moyens administratifs et financiers n'étaient plus à la hauteur de sa mission. Il eût fallu pouvoir lever des impôts considérables en un temps où régnait encore la vieille antipathie gallo-romaine contre toute espèce d'impôt ; et dans cette situation, que les contemporains de Philippe n'étaient pas en état de comprendre, le gouvernement ne sut échapper que par d'affreuses violences aux difficultés du moment. Mais M. Boutaric le dit avec cette élévation qui se trouve toujours compagne de la vraie science (p. 435) : « Je sais qu'il n'y a qu'une morale, « qu'elle est la même pour les rois et les particuliers, et que le mal ne peut « produire le bien. »

220. — *La Justice révolutionnaire* à Paris, Bordeaux, Brest, Lyon, Nantes, Orange, Strasbourg, d'après les documents originaux ; par

Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale de Paris. In-18, VIII-239 p. Cosse et Marchal. (2 fr. 50.)

221. — *La Vieille*, ou les derniers amours d'Ovide, poëme français du quatorzième siècle. Traduit du latin de Richard de Fournival par Jean Lefèvre, publié pour la première fois et précédé de recherches sur l'auteur de Vetula, par H. Cocheris. In-8. LIV-300 p. Paris, Aubry.

222. — *Le Château* de Saint-Germain-Beaupré (Creuse). Les Foucauld, généalogie et légendes; par l'abbé Paul Ratier. In-8, 198 p. Limoges, impr. Ducourtieux.

223. — *Les Archives du Jura;* par A. Fourtier. In-8, 83 p. Lons-le-Saunier, Gauthier frères.

224. — *Les Châteaux* de l'arrondissement du Havre, description historique, archéologique et pittoresque : le château d'Harfleur, le camp Dolent, Bévilliers, le château du Mont-Géon, Réauté, Épremesnil, la Payennière, le château d'Escures, faisant suite aux Promenades dans quatre châteaux historiques aux environs du Havre; par L. A. Janvrain. In-4, 109 p. Le Havre, impr. et libr. Costey frères.

225. — *Les Miniatures* des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, avec catalogue des volumes à vignettes et un album de 18 pl. in-4 contenant plus de 100 dessins (au trait fac-simile). Texte et pl.; par A. Durieux. In-8, 127 p. Cambrai, Simon.

226. *Le Monastère de Jouarre*, son histoire jusqu'à la révolution; par H. Tiercelin. In-8, 116 p. Paris, Aubry.

227. *Les Prophètes cévenois.* Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg par Alfred Dubois. In-8, 159 p. Strasbourg, impr. Silbermann.

228. — *Lettres*, instructions et mémoires de Colbert, publiés d'après les ordres de M. le ministre des finances; par Pierre Clément, membre de l'Institut. T. I, 1650-1661. Gr. in-8, CLIV-591 p. Paris, Impr. impériale.

229. — *Lettres* sur les archives départementales du Bas-Rhin; par M. Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, etc. In-12, 440 p. Strasbourg, impr. Silbermann.

230. — *L'Hôtel de ville* et la bourgeoisie de Paris, origines, mœurs, coutumes et institutions municipales, depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1789; par F. Rittiez. In-8, IV-412 p. Paris, Durand. (5 fr.)

231. — *Mémoires* du duc de Lauzun et du comte de Tilly; notes

par M. F. Barrière. In-18, 441 p. Paris, Firmin Didot. Collection de mémoires du dix-huitième siècle.

232. — *Mémoires du marquis de Chouppes*, lieutenant général des armées du roi, suivis des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France et gouverneur de Mgr le duc de Chartres (1630-1682); revus, annotés et accompagnés de pièces justificatives inédites par M. C. Moreau. In-8, xxvii-515 p. Paris, Techener.

233. — *Musée de Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme). In-18, 212 pages. Clermont, impr. Hubler.

234. — *Myrdinn*, ou l'*Enchanteur Merlin*, son histoire, ses œuvres, son influence, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, de l'Institut. In-8, xi-435 p. Paris, Didier. (7 fr.)

235. — *Note historique sur l'église paroissiale du Dorat* (Haute-Vienne); par M. l'abbé Rougerie. In-8, 12 p. Limoges, impr. Chapoulaud.

236. — *Notice sur les antiquités de Reims*, les découvertes récemment faites et les mesures adoptées pour la conservation des anciens monuments de la ville; par N. Brunette. In-8, viii-34 p. Reims, Brissart.

237. — *Notice* sur la commune de Vandœuvres-en-Brenne (Indre); par M. Louis Crombez. Gr. in-8, 24 p. Châteauroux, imprim. Migné.

238. — *Notice* historique et archéologique sur la ville, l'abbaye et l'église du Tréport; par M. l'abbé Cochet. In-8, 64 p. Dieppe, impr. Delevoye.

239. — *Notice* historique et satirique sur Trizac, commune du canton de Riom, arrondissement de Mauriac, département du Cantal; par M. l'abbé Chaumeil. In-12, 24 p. Saint-Flour, impr. Passenaud.

240. — *Notice* sur Mme de Sévigné; par M. Paul Mesnard. In-8, 348 p. Paris, Hachette.

241. — *Notre-Dame de France*, ou Histoire du culte de la sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours. IIe vol., comprenant l'histoire du culte de la sainte Vierge dans les provinces ecclésiastiques de Bourges et de Cambrai; par M. le curé de Saint-Sulpice. In-8, viii-541 p. Paris, Plon. (6 fr.)

242. — *Notre-Dame de Rochefort*. Histoire de sa chapelle, de son pèlerinage et de son couvent, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par un mariste. In-12, xvi-382 p. Avignon, Chaillot.

243. — *Origines chrétiennes* du Bessin. Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux; par l'abbé

Do, chanoine honoraire de Bayeux. In-8, IV-118 p. Caen, Le Gost-Clerisse.

244. — *Précis historique* sur la gendarmerie, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours; par G. de Chamberet, lieutenant-colonel d'état-major. In-12, 204 p. Lyon, Jacquy; Paris, Dumaine. (4 fr.)

245. — *Recherches* historiques sur la paroisse Saint-Denis de Montpellier (1080 à 1817); par Faucillon. In-8, 99 p. Montpellier, impr. Martel.

246. — *Souvenirs* de la langue d'Auvergne, essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme; par Francisque Mège. In-12, 360 p. Riom, Leboyer; Paris, Aubry. (3 fr. 50 c.)

247. — *Souvenirs* historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant, ancien pair de France, extraits de ses papiers et de sa correspondance. 1764-1848. 2 vol. in-8, 529 p. Paris, Lévy. (12 fr.)

248. *Suite des sépultures antiques* découvertes dans les ruines de bains romains à Plasnes (Eure), avec quelques notes historiques sur la chapelle Saint-Agapit et sur la commune; par M. Léon Métayer-Masselin. In-8, 18 p. Bernay, impr. Lefèvre.

249. — *Un chapitre de l'histoire de Troyes:* guerre des Anglais (1429-1435); par M. T. Boutiot. In-8, 66 p. Troyes, Bouquot; Paris, Techener.

250. — *Un misanthrope* à la cour de Louis XIV. Montausier, sa vie et son temps; par Amédée Roux. In-8, XII-283 p. Paris, Didier (6 fr.)

251. — *Vie de Guillaume Farel.* Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Montauban par Bourquin. In 8, 43 p. Montauban, imp. Lapie.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 11 MARS 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er avril 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1217. M. PECOUL (Auguste-Louis), à Draveil (Seine-et-Oise); présenté par MM. Dumoulin et A. Bouvier.

1218. M. l'abbé CARRON, place Vendôme, 14;

1219. M. FLOT, libraire, rue Bonaparte, 15;

Ces deux membres présentés par MM. Bouvier et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société.

Par le Ministère de l'instruction publique et des cultes :

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 25 décembre 1861. Paris, 1862, in-8.

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de Normandie :

Mémoires, 3e série, tome IV; 2e, 3e et 4e livraisons ; tome XXIV de la collection. Ces volumes sont présentés par M. V. Le Clerc, qui les a reçus de M. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin, 4e trimestre de 1861; titre et tables. Poitiers, in-8.

Société archéologique de l'Orléanais :

Bulletin, n° 39; 3e et 4e trimestres de 1861. Orléans, 1861, in-8.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube :

Mémoires, t. XII, 2e série, 2e semestre de 1861. Troyes, 1862, in-8.

Société de l'histoire de Belgique :

N° 13. *Mémoires de Francesco de Enzinas, texte latin inédit, avec la traduction française du* XVIe *siècle en regard*, 1543-1545 ; publiés avec notice et annotations par M. Ch. Al. Campan. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8.

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Par M. le duc de Fezensac :

Journal de la campagne de Russie en 1812. Paris, 1850, 1 vol. in-8.

M. de Barante, en présentant au Conseil l'ouvrage de M. le duc de Fezensac, qui n'a pu assister à la séance, rappelle que ce tableau de la guerre de Russie en est une des histoires les plus véridiques et qu'elle emprunte un vif intérêt à la simplicité et à la modestie du récit de ces grands événements auxquels l'auteur a pris personnellement une part très-active. M. le comte de Montalembert joint son témoignage à celui de M. le président.

Par MM. L. Delisle et L. Passy :

Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost, pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du

Conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Tome I, première partie. Évreux, janvier 1862, in-8.

M. L. Delisle, en offrant ce volume, en son nom et au nom de M. Passy, fait connaître la composition de l'ouvrage, qui comprendra les principaux écrits historiques et archéologiques de feu A. M. le Prévost, un des membres les plus instruits et les plus dévoués de la Société de l'Histoire de France.

Cette première partie renferme un Mémoire très-complet sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Ant. Passy; une notice historique et archéologique sur le département de l'Eure (époques gauloise et romaine) publiée en 1833; et le commencement du Dictionnaire topographique et historique des communes du département de l'Eure au moyen âge (lettre *Acl.* — *Ber*). — Une faible portion de ce dictionnaire avait été publiée par l'auteur; mais il n'en fut donné qu'un très-petit nombre d'exemplaires et le reste a été détruit. Cette partie est réimprimée ici et sera complétée par les éditeurs au moyen des notes et d'extraits nombreux laissés par M. le Prévost, ou à l'aide de leurs propres recherches.

M. le docteur de Bouis, ami de M. A. le Prévost, donne aussi quelques détails sur la publication de ce recueil et surtout du Dictionnaire qui peut servir de modèle aux recherches de topographie historique que l'on poursuit dans beaucoup de parties de la France.

Par M. Mantelier :

— *Le siége et la délivrance d'Orléans; — fête du 8 mai 1855*, par M. Mantelier, conseiller à la cour imp. d'Orléans, directeur du Musée historique. Orléans, 1855, 1 vol. in-8.

De la part de l'auteur, M. de Gingins de la Sarraz :

— *Note sur Guy de Faucigny, évêque de Genève et sur sa parenté* (1078 à 1120). Extrait de l'*Indicateur d'histoire et antiquités suisses*, 1861, in-4.

De la part de l'éditeur M. Dupré de la Mahérie :

— *Revue bibliographique*, nº du 31 janvier 1862, in-4.

Correspondance.

M. le duc de Fezensac fait hommage de son *Journal de la campagne de Russie*.

— M. Fremyn, notaire, donne avis à la société qu'elle est comprise, avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, plusieurs autres sociétés et établissements publics, plusieurs villes et particulièrement la ville de Paris, au nombre des légataires de M. Roux de Brière, décédé en 1861, et dont le testament est daté du 16 février 1854.

— M. de Lafons de Melicocq adresse des extraits de documents originaux du XIVe siècle pour servir à l'histoire des mœurs et des usages dans le nord de la France. Ces extraits sont intitulés : paix jurée après mort donnée ; — droit d'asyle. — Meurtriers quoique chevaliers condamnés par le prévôt de Valenciennes à l'amende et à aller à l'île de Chypre (1305). — Meurtre dénoncé par la loi du Cateau à celle de Valenciennes (1335).

Ces documents, extraits de la bibliothèque et des archives de l'hôtel de ville de Valenciennes, seront publiés dans le *Bulletin*.

— M. le secrétaire général de la Société archéologique et historique du Limousin envoie une circulaire relative à des concours que cette Société se propose d'ouvrir et sur lesquels elle consulte les autres compagnies s'occupant aussi d'études historiques.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

D'Argenson, tome IV. 21 feuilles tirées ; feuilles 22 à 27 en bon, 28 chez l'auteur.

Monstrelet, tome VI. 11 feuilles tirées ; 12 et 13 en bon ; 14 à 17 chez l'auteur ou le commissaire responsable.

Beauvais-Nangis. 3 feuilles tirées ; feuilles 4 à 12 chez l'auteur, feuille 13 chez le commissaire responsable.

Chroniques d'Angleterre, tome III, sans changements.

Le Conseil décide que le IVe volume de *d'Argenson* sera distribué aux Sociétaires pour compléter l'exercice de 1861.

— M. L. Delisle entretient le Conseil d'un projet de publication dont il a déjà été parlé dans une précédente séance ; savoir le complément des anciens registres du Parlement de Paris si célèbres sous le titre d'*Olim*, et dont il est parvenu à combler une lacune, de 1269 à 1298. Le volume perdu, mais qui existait encore à la fin du XVIe siècle, comprenait au nombre d'environ neuf cents, les jugements rendus sur enquête pendant cette période. M. le comte Beugnot a regretté de ne pouvoir le faire figurer dans l'importante publication qu'il a faite de

ces anciens registres judiciaires dans la collection des Documents originaux inédits du ministère de l'instruction publique. M. L. Delisle est parvenu à restituer presque complétement ce volume à l'aide de fragments conservés dans plusieurs recueils manuscrits de légistes plus modernes. Il indique plusieurs des faits et des points de vue historiques nouveaux sur lesquels ces documents jetteraient beaucoup de jour, spécialement pour l'histoire des grands fiefs et de l'extension successive du domaine royal.

Cette publication intéressante, dont le manuscrit est à peu près terminé, eût dû trouver naturellement sa place dans la grande collection ministérielle des Documents inédits, qui contient déjà les premiers volumes des *Olim*, mais il y aurait peu de chances de l'y voir figurer avant plusieurs années, tant il y a d'engagements antérieurs pour d'autres ouvrages.

Quelques membres du Conseil prennent la parole sur cet ouvrage dont la valeur est incontestable.

Il est renvoyé à l'examen du Comité de publication.

— M. le comte de Montalembert appelle l'attention du Conseil sur l'utilité que lui semblerait offrir, en principe, la publication par la Société de documents ou d'histoires du XVI[e] siècle ; il signale tout particulièrement l'intérêt que présenterait, pour les faits et pour la langue, une nouvelle édition de Brantôme, celle qu'avaient commencée MM. Mérimée et Delacour ayant été interrompue et ne paraissant pas devoir être continuée. Toutes les autres éditions sont remplies d'erreurs. S'il y a plus de trente éditions des *Dames galantes*, il n'y en a qu'un très-petit nombre des écrits plus sérieux et plus importants de Brantôme.

— M. le président du Comité des fonds annonce que les rapports annuels de ce Comité seront complétés et présentés définitivement dans la prochaine séance ; il en fait connaître succinctement les principaux résultats.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Chapelain, Conrart et les dames de Rambouillet.

Quoique le scandaleux abonde dans ses *Historiettes*, on est obligé de reconnaître Tallemant des Réaux pour un bon écrivain d'abord, puis pour un conteur véridique. « Il parle une langue excellente, d'une grande propriété d'expression, pleine d'idiotismes, familière, parisienne...., » tel est le jugement prononcé par M. Sainte-Beuve (*Moniteur*, 19 janvier 1857), et l'abbé de Maucroix, un contemporain de Tallemant, disait de lui qu'il avait la mémoire admirable et que jamais homme ne fut plus exact.

Cependant les affirmations les mieux qualifiées ne valent pas le contrôle des faits et ce sera, je crois, rendre service à l'histoire que de soumettre les dires du spirituel écrivain à l'épreuve toutes les fois que l'occasion se présentera de les comparer à d'autres documents. Le hasard vient de me fournir l'une de ces opportunités. Un chercheur, de mes amis, M. le docteur Chereau, avisa récemment chez un marchand de ferraille du quartier des Batignolles, et parmi d'ignobles débris, une liasse de papiers et de parchemins que nous trouvâmes composée de pièces de procédure datées des trois derniers siècles et relatives à une famille Du Bois, des environs de Valognes et de Coutances. On fit reprendre à ces documents le chemin de la Normandie, sauf à deux d'entre eux qui me parurent mériter une attention plus particulière et qui sont reproduits textuellement ci-dessous.

Ces deux pièces sont relatives à la famille de Rambouillet et se rattacheraient par cela seul à l'histoire littéraire du XVIIe siècle, lors même qu'elles ne porteraient pas en même temps les noms du poëte Jean Chapelain et du premier secrétaire de l'Académie française, Valentin Conrart. Le marquis de Rambouillet, qui avait vécu avec honneur, mais sans aucun ordre dans ses dépenses, mourut au mois de juin 1652, laissant les affaires de sa famille en pitoyable état. Sa veuve et ses filles les rétablirent peu à peu avec l'aide de son gendre le duc de Montauzier et aussi, à ce qu'il paraît, grâce à l'appui généreux de quelques-uns de ces gens de lettres qui avaient rendu célèbres les réunions de l'hôtel de Rambouillet.

Tallemant qui rédigeait ses Historiettes vers 1656 à 1658 n'y ménage point Chapelain dont il relève surtout l'avarice et dit : « Je sçay pour

en avoir veû le contrat que Mme de Rambouillet luy doit plus de seize cents livres de rente présentement. Voyez quelle richesse à un homme comme luy! » Il aurait dû ajouter que ce contrat même était la preuve du noble usage que Chapelain savait faire de sa richesse; mais le fait de l'emprunt est certain, car c'est justement l'acte de constitution sinon de 1600 du moins de 1500[1] livres de rente qui est le premier des deux actes retrouvés par M. Chereau; et le second est un acte par lequel un Pierre Tallemant, probablement le père même ou le frère aîné de l'auteur des Historiettes[2], se substitue Chapelain et Conrart comme créanciers de la famille de Rambouillet pour une dette de 5800 l. t. qui remontait à l'année 1635. M. de Rambouillet avait contracté beaucoup d'emprunts onéreux. Sa veuve et ses filles, après sa mort, cherchèrent auprès de leurs amis les moyens de rembourser ces anciens créanciers en contractant des emprunts nouveaux à un taux d'intérêt plus modéré. Ce fut en ces circonstances qu'au mois de septembre 1653, Chapelain fit prêt à ces dames d'une somme de trente mille livres et Conrart de douze mille livres environ[3]. Ils furent remboursés quatre ans après. Voici les deux actes en question dans les énonciations desquels on trouvera divers menus détails propres également à servir de pièces justificatives aux *Historiettes*.

Constitution de quinze cents livres de rente sur madame la marquise de Rambouillet et messieurs et dames ses enfants du 10 *septembre* 1653.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis Séguier, chevalier, baron de sainct Brisson, seigneur des Ruaux et de S. Firmin, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la prévosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que par devant Ravaud, Vaultier et Jean Demas, notaires gardenotes du Roy en son Chastelet de Paris soubsignez, furent présens en leurs personnes haute et puissante dame *Dame*[4] *Catherine de Vivonne Savelle vefve de feu haut et puissant seigneur Messire Charles d'Angennes*, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, vidame du Mans, *marquis de Ram-*

1. Probablement ce prêt de Chapelain aux dames de Rambouillet ne fut pas le seul.

2. A en juger par les renseignements généalogiques donnés par MM. de Montmerqué et P. Paris, dans l'édition Techener, en neuf volumes in-8.

3. C'est d'après la proportion de 1384 à 3794 sur 5800 qu'il peut sembler que la somme prêtée par Conrart s'élevait à une douzaine de milles livres.

4. Je mets en italiques le plus essentiel des deux actes, de façon qu'en lisant ces italiques seules on puisse prendre une connaissance suffisante de la teneur

bouillet, seigneur de Dangeul, Champfleury, Arguenay, le Bignon, Maisoncelles, d'Anis et autres lieux; et haut et puissant seigneur *Messire Charles de Sainte-Maure, marquis de Montauzier* et de Pezany, comte de Berghien, baron de Tallemont, seigneur de Salles, Pugny et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ses provinces d'Angoulmois, Xaintonge, Haut et Bas-Alsace et en ses armées; haute et puissante dame, *Dame Julye d'Angennes son espouze* qu'il a authorizée et authorise à l'effect qui ensuit, *et damoiselle Angélique Clarice d'Angennes de Rambouillet*, fille desdits sieur et dame de Rambouillet, émancipée d'aage, jouissante de ses biens et droicts soubz l'authorité de Me Alexandre Legrand, procureur en parlement, son curateur pour ce présent, et par laquelle Damoiselle de Rambouillet la ditte Dame sa mère promet faire ratifier le contenu en ces présentes, et ce faisant la faire obliger avec elle et les dits seigneur et dame de Montauzier solidairement sous les renonciations à ce requises à la garantye, payement et continuation de la rente cy après déclarée envers le sieur achepteur ci-aprez nommé, et luy en fournir acte en bonne forme a ses despens en sa maison à Paris, si tost et incontinent qu'elle aura atteint l'aage de majorité et que valablement faire le pourra a peine d'estre tenue au rachapt de la rente déclarée et de tous despens dommages et interests; les dites dame et damoiselle de Rambouillet seigneur et dame de Montauzier demeurant a Paris en l'hostel de Rambouillet scis rue sainct Thomas du Louvre paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; *lesquelz ont volontairement reconnu et confessé avoir vendu*, créé, constitué, assis et assigné, vendent, créent, constituent assient et assignent par ces présentes dez maintenant a tousjours et promettent l'un pour l'autre chacun d'eux seul et pour le tout sans division ni discussion, renonceans aux bénéfices de division, fidejussion, ordre de droit et de discussion, garantir de tous troubles et empeschements généralement quelconques, fournir et faire valloir tant en sort principal cours d'arrerages que rachapt, frais et loyaux cousts *à Messire Jean Chapelain, conseiller du Roy en ses conseils, prieur du prieuré de S. Hilaire d'Yere* [1], demeurant à Paris, rue Salle-au-Comte, derrière et paroisse Sainct-Leu Sainct-Gilles, à ce présent, achepteur et acquesteur pour luy, ses hoirs et ayans cause *quinze cents livres tournois de rente* annuelle et perpetuelle a les avoir et prendre lever et percevoir et que les dits seigneur, dames et damoiselles vendeurs et constituant, promettent et seront tenus soli-

1. L'une des filles de Mme de Rambouillet était abbesse de Notre-Dame-d'Yerre.

dairement comme dit est, bailler et payer au dit sieur achepteur ses dits hoirs et ayans cause en cette ditte ville de Paris ou au porteur des présentes lettres pour eux, aux quatre quartiers de l'an esgallement dont le premier d'iceux escherra au dernier jour décembre prochain venant avec la portion du present mois de septembre, et continuer de là en advant par chacun an aux dits quatre quartiers a tousjours tant et si longuement que la ditte rente aura cours, en et sur speciallement le dit hostel de Rambouillet ses apartenances et dépendances, item le marquizat dudit Rambouillet scitué dans le comté de Monfort Lamaury a dix lieues de Paris, item le vidame du Mans et les terres et seigneuries de Dangeul, Usages, Champfleury, Arguenay, Le Bignon, Maisoncelles et d'Anys, ausy leurs circonstances et despendances scituées dans le pays du Maine aus dites dames et damoiselles de Rambouillet apartenant et generallement sur tous et chascuns les autres biens, terres, seigneuries, héritages, domaines, meubles et immeubles présens et advenir desdits seigneur, dames et damoiselle vendeurs et constituans, qu'ils en ont pour ce chargez, affectez, obligez et hypothequez, chargent, affectent, obligent et hypothèquent par ces présentes a payer, continuer, fournir et faire valloir la ditte rente bonne solvable et bien payable d'oresenavant par chascun an ainsy que dit est, nonobstant toutes choses à ce contraires, et sans la que la généralle obligation desroge a la specialle ne la specialle a la généralle. Pour de la ditte rente de quinze cens livres t. présentement constituée jouir, faire et disposer par le dit sieur vendeur ses hoirs et ayants causes ainsy que bon luy semblera ; *Cette vente et constitution faitte moyennant la somme de trente mil livres t. que les dits seigneur et dame et damoiselle vendeurs et constituans en ont confessé et confessent avoir eu et receu du dit achepteur*, qui luy a la ditte somme baillée comptée nombrée et délivrée, présents les notaires soubsignez, en louis d'or et d'argent et autre monnoye, le tout bon et ayans cours, dont ils se sont tenus et tiennent pour contents, en ont quitté et quittent le dit sieur achepteur et tout autres; au profit duquel ilz se sont en outre de tous leurs dits biens dessaisis desmis et devestus jusqu'à la valleur et concurrence de la d. rente de 1500 l. t. présentement constituée voulant qu'il en soit et demeure saisy, vestu, mis et receu en bonne possession et saisine par qui, selon et ainsy qu'il apartiendra, constituant a cette fin leur procureur le porteur des présentes auquel ils en donnent pouvoir. Laquelle ditte somme de trente mil livres t. les dits seigneur, dames et damoiselle vendeurs et constituant ont dit et déclaré estre *pour convertir et employer, avec autres deniers, aux rachapts des plus anciennes rentes deues par le dit feu seigneur marquis de Rambouillet* et la ditte dame sa vefve aux particuliers desnommez en l'estat qui en a esté faict, signé de la ditte dame, dont le

dit sieur Chapelain a eu communication; ce qu'ils promettent faire incessamment et par les quittances qu'ils retireront déclarer que les deniers du dit rachapt seront procedez de la presente constitution et faire subroger led. sieur Chapelain aux droicts et hypothèques de ceux ausquelz seront faicts lesdits rachapts et luy mettre ez mains les contractz de constitution et autres pièces qu'ils retireront, avec copies de la quittance, le tout pour sa plus grande seureté de garantye; et ce huit jours aprez lesdits rachapts faicts et a la volonté dudit sieur Chapelain. Et combien que la ditte rente soit ditte annuelle et perpétuelle, sera néanmoins racheptable a toujours en rendant et payant par le racheptant ou racheptans a une fois et un seul payement pareille somme de trente mil livres t. avec les arrérages qui lors dudit rachapt seront deus et escheus, frais, mises et tous loyaux cousts. Et pour plus grande seureté des dits arrerages les dites dames et damoiselle de Rambouillet seigneur et dame de Montauzier promettent et s'obligent de faire obliger au cours et continuation des d. arrerages les sieurs Les Belus fermiers des terres de Champfleury, Arguenay, Lebignon et Maisoncelles pendant le temps de leur bail et aprez eux ceux qui entreront en leur lieu et place et en fournir acte en bonne forme, sçavoir des dits Belus dans six sepmaines prochaines et des subsequens fermiers a chaque mutation de bail quinze jours aprez iceux passez. *A ce faire vint et fut présent Jean de Chavaroche, escuyer sieur du dit lieu, domestique de la ditte dame Rambouillet*[1] *lequel s'est volontairement obligé et oblige avec les dits seigneur et dames et damoiselle* constituans, solidairement, au payement cours et continuation des arrerages des dits 1500 l. t. de rente présentement constituée aux dits quatre quartiers esgallement et si tant et si longuement que la ditte rente aura cours et dont le dit sieur de Chavaroche respond, s'oblige et fait son propre faict et debte en cette partye sans division ni discussion comme principal debiteur, à quoy il a renoncé et renonce; de laquelle responce et submission de caution les dits seigneur, dames et damoiselles constituans promettent solidairement l'indemniser par les mesmes voyes et contrainctes qu'il y pouroit estre tenu et contrainct, attendu que ce qu'il en a faict n'a esté que pour faciliter leurs affaires, car ainsy a esté le tout dit, convenu et expressément accordé par et entre les dittes parties en faisant et passant ces présentes pour l'effect et exécution des quelles et despendances, les dits seigneurs et dames vendeurs et constituans et le dit sieur de Chavaroche ont esleu et eslisent leur domicile irrévocable en cette ville de Paris au dit hostel de Ram-

1. Chavaroche était ordinairement qualifié d'intendant de la maison de Rambouillet. Tallement le cite quelquefois.

bouillet devant declaré, au quel lieu ils veulent consentent et accordent que tous actes et exploits de justice qui y seront faicts soient valables comme parlant à leurs propres personnes, nonobstant mutation et changement de demeure. Promirent outre le dit seigneur et dames vendeurs constituant et le dit sieur de Chavaroche rendre, bailler et payer tous cousts, frais, mises, despens, dommages et intérests qui faicts, soufferts et encourus seroient fautte de payement et continuation de la ditte rente, plain et entier accomplissement du contenu cy dessus. Et en ce pourchassans, poursuivans et requerans soubz l'obligation et hypothèque de tous et chacunz leurs dits biens terres seigneuries meubles et immeubles présens et advenir qu'ils solidairement comme dessus en ont pour ce soubmis a la jurisdiction et contraincte de la ditte prevosté de Paris et a toutes autres où sceus et trouvez seront; et renoncèrent en ce faisant a toutes choses à ce contraires, et au droict disant généralle renonciation non valloir. En tesmoin de ce, Nous a la relation des dits notaires avons faict mettre le scel de la ditte prevosté de Paris a ces dites présentes qui furent faittes et passées a Paris au dit hostel de Rambouillet l'an mil six cens cinquante-trois le dixiesme jour de septembre advant midy. Et ont signé la minute des présentes avec les dits notaires soubsignez demeurée par devers et en la possession du dit Demas l'un d'iceux. Signez Vaultier et Demas avec paraphes.

17 septembre 1653. En la présence des nottaires gardenottes du Roy nostre Sire en son Chastellet de Paris soubsignez Noble homme *Messire Pierre Tallement*, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant rue Neufve-des-Fossez de Montmartre, paroisse Saint-Eustache *ayant les droicts cédez de Noble homme Guillaume Du Puy*, conseiller du Roy provincial de l'extraordinaire des guerres et régiment en Normandye par acte passé par devant Le Semelier et Le Cat notaires le premier jour de décembre mil vj c. quarante-neuf, *a confessé et confesse avoir eu et reçeu de hautte et puissante dame Dame Catherine de Vivonne Savelle* vefve de feu haut et puissant seigneur Messire Charles d'Angennes, conseiller du Roy, vidasme du Mans, marquis de Rambouillet et autres terres, *de Messire Charles de Saincte-Maure, marquis de Montausier* et autres terres, *de dame Julie d'Angennes son espouze et de damoiselle Angélique-Clarice d'Angennes de Rambouillet*, fille des dits deffunct sieur et dame de Rambouillet, la ditte dame marquise de Rambouillet mère à ce présente, qui luy a fait bailler et payer, compter, nombrer et délivrer en la présence des dits notaires soubsignez en louis blancs, louis d'or et autre monnoye, le tout bon, la somme de *cinq mil huit cens livres tournois*, à sçavoir 4800 l. t. de principal contenue en l'obligation que les

dits deffunct sieur marquis de Rambouillet et la ditte dame sa vefve en auroient ensemblement et solidairement faitte et passée au profit du dit sieur du Puy pardevant Le Cat et Le Semelier notaires le 19 avril mil six cent trente cinq et mil l. t. pour les profits et intérests adjugez par sentence donnée aux requestes du palais à Paris le (*sic*) jour de may mil six cens cinquante; les dittes deux sommes particulières revenant ensemble a la ditte première somme de cinq mil huit cens l. t. de laquelle partant le dit sieur Tallement s'est tenu et tient pour bien content et en a quitté et deschargé, quitte et descharge, la ditte dame marquise de Rambouillet, les dits sieur et dame de Montauzier, la ditte damoiselle Clarice et tous autres; et a la quelle dame marquise de Rambouillet, en ce faisant, le dit sieur Tallement a presentement rendu l'original du dit transport a luy fait par le dit sieur du Puy, le dit jour premier décembre six cens quarante-neuf, au bas du quel est la signification faicte d'iceluy par Robert huissier, le 7 des dits mois et an, la copie collationnée sur la minute originalle de la ditte obligation du 19e avril 1635 signée en fin des dites Le Cat et Le Semelier et copie non signée de la ditte sentence des requestes du palais portant adjudication des dits intérêts; les originaux desquelles deux pieces le dit sieur Tallement a dit les avoir perdus et adihrez; et au cas qu'il les recouvre il promet les rendre comme nulles et acquittées. Plus le dit sieur Tallement a encore rendu et remis ez mains de la ditte dame l'exploit faict pour avoir payement des dits interests signé dudit Robert datté du dit jour 7e décembre 1649, sur toutes les quelles pièces ensemble sur leurs minutes et notes il a consenty et accordé qu'il soit escrit et fait mention en substance du présent payement par les premiers notaires sur ce requis tant en présence qu'absence, le tout ne servant que d'un seul et mesme acquit et descharge; *Et par ces mesmes présentes, la ditte dame Marquize de Rambouillet tant pour elle que pour les dits sieurs et dame de Montauzier et damoiselle de Rambouillet a dit et déclaré que de la dite somme de* 5800 *l. t. par elle présentement payée, il y en a la somme de* 3794 *l.* 13 *sols* 9 *deniers qui fait partie et reste de la somme de trente mil livres t. qu'elle et le dit sieur et dame de Montauzier et damoiselle de Rambouillet ont ensemblement prise et empruntée de Messire Jean Chapelain,* conseiller du Roy en ses conseils et pour laquelle ils luy ont solidairement vendu, créé et constitué 1500 l. t. de rente par contract passé par devant les notaires soubsignez le 10e jour du présent mois de septembre; *Plus qu'il y a aussy la somme de* 1384 *l.* 10 *sols t. qui fait partie de plus grande somme qu'ils ont ausi solidairement prise et empruntée de Valentin Conrard,* conseiller secrétaire du Roy maison et couronne de France, et pour laquelle ils luy ont constitué rentes par contract passé par devant de Beauvais et son com-

pagnon notaires le dit jour 10e du présent mois; au désir des quels contracts la ditte dame marquise faict la présente declaration et a consenty et accordé consent et accorde que les dits sieurs Chapelain et Conrard soient et demeurent subrogez, comme par ces présentes le dit sieur Tallement les met et subroge en son lieu droicts, noms, raisons et actions et hypothèques qu'il avoit sur les biens des dits sieur et dame de Rambouillet pour raison de la dite somme a luy remboursée du jour et date de son obligation, sans néantmoins que le dit sieur Tallement soit tenu d'aucune garanyte, restitution de deniers ny recours quelconque pour quelque cause que ce soit et puisse estre sinon pour le regard de ses faits seulement, promettant et s'obligeant et renonçant etc. Fait et passé en la maison du dit sieur Tallement devant déclarée l'an 1653 le 17e jour de septembre aprez midy et ont signé la minute des présentes demeurées par devers et en la possession de Demas l'un des dits notaires signez Vaultier et Demas avec paraphes.

Et en la marge de la première page est escrit :

Les 1500 *l. de rentes mentionnez en fin du présent remboursement ont esté acquitez et amortis audit sieur Chapelain a la descharge des dites dame et damoiselle de Rambouillet, sieur et dame de Montauzier par Messire Philipes de Bouillé*, chevalier, comte de créance *et dame Marie du Bois son espouze*, des deniers de Messire Vincent Nevelet conseiller en la cour, des dames religieuses carmélites du fauxbourg S. Jacques et de damoiselle Marie Simiane de Monchas aux déclarations et subrogations mentionnées en la quittance du dit rachapt passée par devant les notaires soubsignez le 10 fév. 1657 dont la minute est vers Lemoyne l'un d'iceux. Signé Lemoine et de Beauvais avec paraphe.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

152. — *Armorial* des archevêques de Sens; par M. Gustave Julliot, professeur de physique au lycée impérial de Sens. In-4, 20 p. et 7 pl. Sens, Duchemin; Paris, Didron.

153. *Bibliothèque héraldique de la France*; par Joannis Guigard, In-8 à 2 col., xxiv-531 pages. Paris, Dentu. (16 fr.)

Le titre ne dit pas exactement ce que renferme ce volume. Nous n'avons que trop d'ouvrages et de brochures dont les auteurs, gens en retard de plus d'un

siècle, examinent les questions de savoir si, de nos jours, la particule *de* est un criterium de noblesse, s'il y a des provinces françaises où le ventre anoblisse, si telle ou telle conséquence doit ou non résulter de la législation actuelle de la noblesse : ce sont d'innocents délassements, mais auxquels il est permis de préférer un simple travail de bibliographie où l'on s'est proposé de réunir tous les renseignements dont l'histoire de la noblesse a été l'objet, principalement aux époques où son existence était une réalité. Voici comment M. Guigard a disposé ce cadre : « I. Science du blason. — Histoire et traités généraux. Devises et emblèmes. Enseignes et cris de guerre. Tournois. Combats singuliers. — II. Ordres de chevalerie. — III. Histoire, organisation et législation de la noblesse. Fiefs et autres matières féodales. Ban et arrière-ban. Apanages et droit d'aînesse. — IV. Journaux et revues nobiliaires, Almanachs nobiliaires. Histoire des maisons nobles de l'Europe. Histoire héraldique des corporations. — Maison de France. Devises, armes, étendards et autres signes symboliques de la France. Charges, dignités et titres d'honneur. Armoiries des villes et des provinces. Histoire nobiliaire par provinces. Histoires des maisons nobles. — Appendice : Histoire nobiliaire et ordres de chevalerie des pays étrangers. » Une grande partie de ces matières, les fiefs, par exemple, sont l'essence même de l'histoire, et les simples listes bibliographiques de M. Guigard, souvent d'ailleurs accompagnées de critiques et de développements littéraires, forment un manuel historique dont l'utilité s'étend bien au delà du cercle étroit où une bibliothèque héraldique semblerait devoir être bornée.

154. — *Collection* de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. 1re série. Méreaux des corporations de métiers. Ouvrage orné de 200 gravures sur acier. In-8, 152 p. Paris, Aubry.

155. *Documents inédits* relatifs au Dauphiné. 1re livraison. Capitulaire de saint Robert, édité par les soins de M. le chanoine Auvergne. In-8, 79 p. Grenoble, impr. Prudhomme.

156. *Étude de M. le docteur Remy* sur la caverne contenant des ossements humains et des armes en silex, découverte à Mézy, etc. In-8, 32 p. et 2 pl. Châlons, impr. Laurent.

157. *Étude sur les Lettres de Servat-Loup*, abbé de Ferrières. Thèse présentée à la Faculté de Paris par B. Nicolas, professeur d'histoire à Clermont-Ferrand. In-8, 155 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

158. — *Généalogies* des principales familles de l'Orléanais. Table analytique des manuscrits d'Hubert; par C. de Vassal, archiviste honoraire du département. In-8, 456 p. Orléans, Herluison. (18 fr.)

159. *Histoire de Chantelle;* par l'abbé Boudaut, curé de Chantelle. In-4, 267 p., 9 pl. et vignettes. Moulins, Desrosiers.

160. — *Histoire* de France du cinquième au neuvième siècle de l'ère chrétienne, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs et l'état des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples qui ont formé la nation française; par M. P. Doré père. T. I. In-8, XII-443 p. Paris, impr. Divry.

161. — *Histoire* de la réformation française; par F. Puaux. 5 vol. in-18, Paris, libr. Michel Lévy.

162. — *Histoire de saint Firmin*, martyr, premier évêque d'Amiens, patron de la Navarre et des diocèses d'Amiens et de Pampelune; par Charles Salmon, de la Société des antiquaires de Picardie. Grand in-8, CXXVIII-543 p. Arras, Rousseau-Leroy; Amiens, Caron.

163. — *La Misère* au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, ou Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France; par Alph. Feillet, membre de la Société d'histoire de France. In-8, VIII-536 p. Paris, Didier.

Récit des souffrances de la population pauvre de la France à l'époque qu'on appelle le Grand Siècle. C'est un tableau navrant puisé aux sources authentiques, et surabondamment prouvé par les pièces justificatives dont il est accompagné. M. Feillet avait déjà esquissé ce sujet dans un remarquable article de la *Revue de Paris*, en 1856.

164. *Mémoires de la cour d'Espagne* sous le règne de Charles II (1678-1682), par le marquis de Villars. Londres, Trübner, 1861, in-8 de XXX et 381 p. avec un portrait photographié de Charles II. (40 fr.; tiré à 100 exempl.)

Pierre de Villars, né vers 1618, père du célèbre maréchal de Villars, après avoir honorablement servi à la guerre passa dans la diplomatie, et fut deux fois ambassadeur à la cour de Madrid, en 1671 et en 1679. Ces mémoires, qui reçoivent aujourd'hui la demi-publicité d'un tirage anglais, sont un excellent tableau de l'épuisement intellectuel et matériel de l'Espagne sous un des règnes les plus malheureux qui pesèrent sur ce pays. M. de Blécourt ayant été chargé par Louis XIV de veiller, près du lit de mort de Charles II, sur les intérêts français, l'ouvrage du marquis de Villars fut remis à ce plénipotentiaire pour lui servir d'instruction. C'est d'après une copie du milieu du XVIII[e] siècle achetée récemment par lui à Londres que l'éditeur, M. Will. Stirling, l'a fait imprimer. Il est probable que le manuscrit original repose, comme tant d'autres précieux monuments de l'histoire moderne, aux archives du ministère des affaires étrangères.

165. — *Numismatique béthunoise*, recueil historique de monnaies, méreaux, médailles et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune; par L. Dancoisne. In-8, XV-258 p. Arras, impr. Brissy.

166. — Poëtes du siècle de Louis XIV; par A. Vinet. In-8, 578 p. Paris, Meyrueis, rue de Rivoli. (6 fr.)

167. — *Poitou et Vendée*, études historiques et artistiques; par B. Fillon et O. de Rochebrune. In-4, Fontenay-le-Comte, impr. et libr. Robuchon. (60 fr.)

Deux volumes composés de 70 à 80 feuilles de texte, avec un grand nombre de vignettes sur bois, et 125 gravures à l'eau-forte.

168. — *Recherches sur Elbeuf*. Appendice aux esquisses des seigneurs d'Elbeuf, suivi de pièces justificatives, titres et documents authentiques relatifs à l'histoire locale; par M. Parfait Maille, d'Elbeuf. In-18, 641 p. Elbeuf, Levasseur.

169. — *Roman* (le) des quatre fils Aimon, princes des Ardennes. In-8, XXIV-137 p. Reims, impr. Dubois (8 fr.).

Collection des poëtes de Champagne antérieurs au XVI[e] siècle.

170. *Vie et miracles de saint Bertrand*, avec une notice historique sur la ville et les évêques de Comminges, la légende des saints du pays et la description de l'église cathédrale; par Louis de Fiancette d'Agos. In 12, IV-386 p. Saint-Gaudens, impr. et libr. Abadie.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C[ie], rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er AVRIL 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 29 avril 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1220. M. le marquis de Talhouet-Roy, député au Corps législatif, avenue de Marigny, 21 ;

1221. M. Monin-Japy, manufacturier, membre du Conseil municipal de Paris, rue du Château-d'Eau, 11 ;

Présentés par MM. Boulatignier et Frémy.

1222. M. Chauchat, auditeur au Conseil d'État, rue Basse-du-Rempart, 50 ;

1223. M. Savoye, auditeur au Conseil d'État, rue Bayard, 5 ;

1224. M. Joly de Bammeville, auditeur au Conseil d'État, rue de Clichy, 28 ;



1225. M. de Guigné, auditeur au Conseil d'Etat, rue Casimir-Périer, 5 ;

Présentés par MM. Boulatignier et de Parieu.

1226. M. Léon Chevalier, conseiller référendaire à la cour des Comptes, rue de Rivoli, 216; présenté par MM. Boulatignier et Alfred Blanche.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Société d'émulation de l'Allier :

Fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude, recueillis et publiés par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier. Moulins, 1860, in-8.

Société archéologique de Touraine :

Mémoires, tome XII. *Cartulaire de Cormery, précédé de l'Histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery, d'après les chartes,* par M. l'abbé Bourassé. Tours, 1861, in-8.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille :

Programme des prix proposés par la Société pour les années 1862 et 1863.

Les sujets historiques sont pour 1862 :

Histoire d'une commune rurale du département du Nord. — Histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord. — Histoire de l'origine et du développement de l'imprimerie à Lille jusqu'à nos jours.

Pour 1863 :

Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789. — Études sur les coutumes de Lille. — De la législation des *prébendes*. — Histoire de la littérature du département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours. — Histoire des arts du dessin à Lille, depuis la fondation de la ville jusqu'au XIXe siècle inclusivement.

Académie royale des sciences de Munich :

Sitzungsberichte der kön. Bayer. Akad. der Wissensch. zu München. 1860. Heft IV et V. 1861. Vol. complet.

De la part des auteurs :

Par M. le duc de Luynes :

Cartulaire municipal de Saint-Maximin, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville, par M. C. Rostan, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; sous les auspices et aux dépens de M. d'Albert duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, 1862, 1 vol. in-4.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris; d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale; enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique; suivi d'un précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une notice sur la paroisse et la seigneurie de Levis, et de notices historiques et généalogiques sur les seigneurs de Levis; par M. Auguste Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, correspondant du ministère de l'instruction publique; sous les auspices et aux dépens de M. d'Albert duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, 1862, in-4; avec un atlas in-fol. de 40 planches dessinées par M. Nicolle, architecte, administrateur adjoint de la manufacture de Sèvres. Cet ouvrage fait partie des publications de la Société archéologique de Rambouillet.

En présentant, de la part de M. le duc de Luynes, ces deux importants ouvrages, dont la publication est due à son concours généreux et éclairé, M. le président se rend l'interprète du Conseil dans l'expression du désir de revoir bientôt au milieu de ses collègues un membre aussi éminent qu'un malheur de famille en retient éloigné.

De la part de M. A. Chéruel :

Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites conservées à la Bibliothèque impériale, par M. A. Chéruel. Paris, 2 vol. in-8.

M. le comte de Montalembert fait hommage de l'ouvrage suivant :

Le Père Lacordaire, par M. le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française. Paris, 1862, 1 vol. in-12.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de d'Argenson, tome IV. Le volume est terminé, moins une feuille, et pourra être distribué avant l'assemblée générale.

Monstrelet, tome VI. 13 feuilles tirées; feuilles 14 à 18 en bon; feuille 20 terminée; la composition du volume est achevée, moins la table.

Beauvais-Nangis. 9 feuilles tirées; feuilles 10 à 17 en bon; la fin du volume, contenant le *Journal du procès du marquis de la Boulaye*, est imprimée en placards.

Grégoire de Tours, Opera minora, tome III. 5 feuilles en bon; feuilles 7 et 8 chez l'auteur.

Chroniques d'Angleterre, tome III. Sans changements.

— M. le président du comité des fonds présente, au nom de ce comité, les rapports annuels sur l'inventaire, sur l'état de la caisse au 1er janvier dernier, et le projet de budget pour l'année courante.

Ces documents seront remis à MM. les censeurs pour servir de base à leur rapport destiné à être lu dans la prochaine assemblée générale. Les résultats généraux sont les suivants :

Nombre des membres au 1er janvier 1862 : 568.

Recettes pendant l'année 1861	22,816f	31
Dépenses pendant la même année	17,099	41
Reste en caisse au 1er janvier	5,716f	90
A réserver pour le VIe vol. de 1861	3,500	00
Reste réellement en caisse	2,216f	90

Projet de budget pour 1862 :

Recettes présumées			23,200f	00
Dépenses.	4 volumes à 3,500 fr.	14,000 fr.	21,000f	00
	1 annuaire	2,000		
	1 bulletin	1,800		
	Honoraires et déboursés.	1,000		
	Dépenses diverses	2,200		
Excédant de recettes présumé			2,200f	00
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat de 1861.			2,216f	90

Le Conseil approuve le projet de budget présenté pour 1862 par le comité des fonds, et remercie M. le président de ce comité, ainsi que M. le trésorier, des soins et du dévouement qui ont produit les bons résultats constatés dans ce rapport.

— M. Boulatignier informe le Conseil que M. de Talhouet, qui vient d'être admis au nombre des membres de la Société, possède des Mémoires manuscrits de Turenne, qu'il mettrait volontiers à la disposition du Conseil s'ils étaient inédits et dignes d'être publiés. Il désirerait qu'on eût l'obligeance de lui indiquer ce qui est déjà connu à ce sujet. M. Henri Martin veut bien promettre une note qui sera communiquée à M. de Talhouet. Il existe déjà des Mémoires de Turenne reproduits dans la collection Michaud et Poujoulat.

— Un sociétaire ayant demandé la carte jointe à la *Chronique de Villehardouin*, et qui depuis longtemps manque à un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage, le comité des fonds s'est informé de la dépense que pourrait occasionner la reproduction sur pierre de cette carte dont le cuivre n'existe plus. Il propose au Conseil d'autoriser cette reproduction, en fixant le tirage à 400 exemplaires, au prix de 180 fr. Les membres qui ne posséderaient point cette carte dans leur exemplaire de Villehardouin seraient autorisés à la réclamer chez Mme Renouard. Ces propositions sont adoptées.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 29 AVRIL 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 juin 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire adjoint, M. Teulet, en l'absence du secrétaire, M. J. Desnoyers. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

Sont admis comme membres de la Société :

1227. M. le comte de PERSIGNY, G. O. ✱, sénateur, ministre de l'intérieur, place Beauvau.

1228. M. Fouché-Lepelletier, député, membre du Conseil municipal de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 85.

1229. M. Manceaux, O. ✻, conseiller d'État, quai Napoléon, 31.

1230. M. Pron, O. ✻, préfet de la Manche, rue d'Isly, 4.

1231. M. Nau de Champlouis, ✻, capitaine au corps impérial d'état-major, rue de la Ferme, 34.

1232. M. Groualle, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Monthabor, 8.

1233. M. Albert Lézaud, auditeur au Conseil d'État, rue Bonaparte, 41.

1234. M. Édouard Mallet, rue de Luxembourg, 47.

Ces huit nouveaux membres sont présentés par MM. Boulatignier et Frémy.

1235. M. le marquis de Bandini-Giustiniani, à Rome, présenté par MM. H. Martin et Bouvier. Son correspondant à Paris sera M. Manini, rue Hauteville, 55.

Ouvrages offerts à la Société.

Société d'émulation du département de l'Allier :

Bulletin, tome VII. Moulins, 1861, in-8.

Société archéologique de l'Orléanais :

Mémoires, tome V. Orléans, 1862, in-8.

Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin, 1er trimestre de 1862. Poitiers, 1862, in-8.

Travaux de la Société.

M. de la Villegille, au nom du comité des fonds, annonce que la carte qui manquait dans un certain nombre d'exemplaires de l'*Histoire de la conquête de Constantinople de Villehardouin* et qui, conformément à la décision du Conseil, a été reproduite sur pierre, est en voie d'exécution. Il espère en présenter une épreuve à la séance générale. Le même membre ajoute que la brochure des volumes mis en distribution a été modifiée conformément aux observations faites dans la séance précédente.

— Sur la proposition du comité des fonds, le Conseil désigne les volumes suivants pour composer le prix qui doit être décerné au nom de la Société dans le Concours général universitaire de cette année :

1. *Procès de Jeanne d'Arc*.....	5 volumes.	10 volumes.
2. *Chronique de Villehardouin*..	1 —	
3. *Mémoires de Mathieu Molé*..	4 —	

— M. de la Villegille, au nom du comité des fonds, expose les motifs qui ont déterminé ce comité à demander que le Conseil décide que la suite du travail de M. Desnoyers sur la géographie ecclésiastique des Gaules cessera d'être insérée dans l'Annuaire, à partir de 1864. Tout en rendant une entière justice au mérite du travail, il fait observer que son impression a entraîné la Société dans des dépenses considérables qu'il est impossible de continuer; que dans l'intérêt de M. Desnoyers, tout aussi bien que dans l'intérêt de la Société, il convient de renoncer à cette publication, parce que le petit format de l'Annuaire se prête difficilement à un travail en tableaux surchargés de notes, et pour lequel on est obligé d'employer un caractère tellement petit, qu'il devient pénible à consulter; que d'ailleurs, à raison de son étendue, ce travail, qui remplit à lui seul les annuaires de 1853, de 1859, de 1860, de 1861, de 1862, qui remplira celui de 1863, absorberait encore l'Annuaire pendant plusieurs années, d'où résulterait le grave inconvénient de rendre cette partie de nos publications en quelque sorte inutile aux membres nouvellement admis dans la Société, pour qui il est à peu près impossible de se procurer quelques-uns des annuaires antérieurs à leur admission. Mais, en faisant cette proposition essentielle, le comité doit ajouter que, dans son opinion, il serait juste de laisser à M. Desnoyers l'entière disposition de la partie de son travail publiée dans les annuaires, et de lui donner en outre la faculté de publier à part, et comme supplément à l'Annuaire de 1863, la partie des Germaniques dont l'impression est commencée, en profitant de ce qui existe actuellement en placards et dont les frais resteraient à la charge de la Société. Le Conseil s'entendrait avec l'auteur pour le placement des exemplaires aux membres de la Société.

Plusieurs membres prennent part à la discussion. M. A. Passy, insistant sur l'utilité et le mérite du travail de M. Desnoyers et sur les recherches énormes que ce travail a nécessitées, voudrait qu'on en continuât l'insertion dans l'Annuaire, au moins pour ce qui concerne la géographie des *Germaniques*, qui complète la deuxième partie de l'ouvrage.

M. L. Delisle émet la même opinion, et dit que l'importance et la nouveauté de ce travail ont été unanimement reconnues.

M. Boulatignier fait observer que le comité des fonds est responsable non-seulement envers le Conseil, mais envers la Société, de l'emploi des fonds versés dans la bourse commune par les sociétaires ; que par conséquent la question de finances est ici une question péremptoire ; que tout le monde est d'accord pour rendre justice au mérite du travail publié par notre confrère, et pour le remercier des peines infinies qu'il s'est données afin d'arriver à un bon résultat ; mais que l'impression de ce travail a entraîné la Société dans des dépenses telles que le comité des fonds se regarde comme strictement obligé à demander au Conseil un vote qui mette immédiatement terme à la dépense.

M. le président demande s'il n'y aurait pas moyen de concilier les intérêts de M. Desnoyers et ceux de la Société, en reprenant dans les annuaires le travail publié jusqu'ici et en le complétant pour en faire un ouvrage en trois ou quatre volumes in-8, dans le format ordinaire de nos publications. M. de Barante ajoute que cette publication serait certainement l'une des plus intéressantes et des plus utiles de toutes celles que la Société pourrait entreprendre.

M. Taillandier fait observer que la proposition de M. le président ne saurait être discutée, parce qu'elle est contraire aux termes formels du règlement, qui dit que la Société ne publiera que des textes et qui exclut d'une manière péremptoire les ouvrages de seconde main.

La proposition du comité, mise aux voix par M. le président, est adoptée par le Conseil. En conséquence, il est arrêté que l'on cessera l'insertion dans l'Annuaire du travail de M. Desnoyers sur la *Topographie ecclésiastique de la France au moyen âge*, après le prochain annuaire ; mais qu'il sera loisible à l'auteur de continuer d'imprimer la suite de ce travail comme supplément à l'Annuaire de 1863, en profitant de tout ce qui existe maintenant en placards, et qui restera pour le compte de la Société. La Société laisse également à M. Desnoyers la faculté de reprendre toute la portion de son ouvrage insérée dans plusieurs annuaires précédents, pour en faire une publication particulière dont le succès paraît assuré.

— Le Conseil, invité à fixer le jour de l'assemblée générale, décide que cette réunion aura lieu le 20 mai.

La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Correspondance de l'historien Bernard de Girard du Haillan.
(Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 360 et 372.)

Nous publiâmes ici, il y a deux ans, une série de treize lettres de l'historiographe en titre des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Ces lettres ont intéressé divers de nos lecteurs qui ont bien voulu prendre à tâche de compléter notre article, en nous fournissant de nouveaux renseignements sur du Haillan et sa correspondance. A ce supplément d'informations, dont M. Lud. Lalanne est le principal auteur, nous devons des documents ou des indications provenant de trois sources différentes :

1° Une quatorzième lettre de du Haillan, adressée à l'un des messieurs de Noailles, neveu probablement de celui dont il avait été secrétaire. Elle se trouve à la Bibliothèque du Louvre, dans un manuscrit de la correspondance de Noailles, coté F 325, t. I, p. 381-405.

2° Un mémoire sur la disgrâce de du Haillan (daté de l'an 1619) est inséré dans le volume LXXIX de la collection Peiresc, à la Bibliothèque de Carpentras. Nous n'en avons que le titre, mais l'inventaire de cette collection précieuse, publié en ce moment par les soins de M. Lambert, bibliothécaire de Carpentras, fera sans doute connaître suffisamment ce mémoire.

3° Les papiers de Gaignières, à la grande Bibliothèque, t. CCCLXII, contiennent une suite de trente-deux lettres, la plupart autographes, adressées à l'historien par les plus grands personnages de son temps. La première est de Marguerite, sœur du roi Henri II et femme du duc Emmanuel-Philibert, qui régna en Savoie jusqu'au 30 août 1580. On en trouve ensuite deux du duc de Mercœur, une de M. de Ségur de Pardaillan, onze de Charles de Gontaut, baron, puis duc de Biron, deux de M. de Beaumont de Harlay, ambassadeur en Angleterre, une d'un dignitaire ecclésiastique dont nous ne lisons pas bien la signature[1], et deux de la reine Louise, épouse de Henri III. Les autres lettres sont du duc de Nivernois, d'un Bellièvre, du duc de Longueville, du cardinal de Bourbon, du connétable de Montmorency, du cardinal de Lenoncourt, d'un Condé, du roi Henri III, et des seigneurs de Montglat, de Lesdiguières, de Candalle et de Vignacourt.

1. Il nous semble y voir : *Touchard*, abbé de Bellosanne (au diocèse de Rouen).

Toutes ces communications épistolaires respirent la déférence et les égards que l'historien avait su inspirer par sa plume tantôt *d'or* et tantôt *de fer*[1]. Peut-être aussi ces sentiments étaient-ils dus pour la plus grande partie à la position officielle que du Haillan occupait comme secrétaire des commandements d'un fils de France.

Nous nous bornons à choisir, parmi ces trente-deux lettres, celles qui nous ont paru les plus intéressantes, en les faisant précéder de celle écrite par du Haillan à M. de Noailles.

XIV.

Du Haillan à M. de Noailles.

Monsieur, j'ay receu despuis trois jours celles qu'il vous pleust m'escripre du xxviij^e du passé, à la cortoisie et éloquence dèsquelles je n'entreprans par ceste-cy de répondre, mais avec toute simplicité et humilité vous remercier de cueur et d'ame de la continuation de vostre bonne volunté et amitié et de l'estime que vous avés de la mienne, du devoir de laquelle vous en retirerés cordial et fidele service, tant que je vivray sans compter le survivant de ma fame ou de moy, puisqu'elle vous a sceu faire service agréable en l'affaire et reconciliation d'avec monseigneur vostre oncle que j'ai su plus particulièrement par vos dites dernières que par aultre voye ne d'elle-mesme, que j'ayme davantage pour avoir si bien satisfaict et respondu en mon absence au plus grand de mes désirs. Je suis bien marri de la perte d'aucunes letres qu'elle m'escripvit, et ou ledit seigneur vostre oncle et possible vous-mesmes, qui ont esté portées jusques icy despuis trois jours et néanmoins ne m'ont esté rendues. Je ne vous écrivis point par Monsr de Gaufreteau pour des raisons que je mis en celles que j'escripvois audit seigneur et à ma fame, mais par avant je vous avois donné advis de la poursuite qu'on faisoit pour avoir évocation pour le sieur de Felès. Ilz en ont eu une commission pour informer de vos suportz et faveurs en la cour de parlement, fondée sur l'aliance de M. de Favars et la promotion de monsieur le présidentde Rambure[2]. J'en advertis madame de Noailles qui ne y espargna ses pas ne ses remonstrances à l'endroit de monsieur le garde des seelz, qui les promist reffus; mais la voye qu'ilz ont prise par commission pour informer des susdites aliances et supportz estoit inévitable. Mais non à vous à débatre la validité d'icelles; auxqueles s'il vous y faut procéder, vous n'aurés faulte de moyens ne d'amis pour

1. Voy. *Bulletin* de 1860, p. 362.
2. Ou *Rabare?*

vous y servir. Notre délibération devant mon parlement y donna bon ordre. Puisque les moyens que nous avions prins avec monsieur de Largnac ne sont plus de mise pour recouvrer l'abaye d'Arbasine, vous en auriez prins ung autre avec monsieur l'archevesque d'Ambrun, à qui le Roy l'a donnée et en a despouillé tout à fait le sieur de Haultefort, lequel n'a esté eslargy des prisons que soubz la caution de Messieurs d'Escars et de Haultefort, son nefveu, de remettre entre les mains du Roy, Montignac, Brive et Aubasine, et faire sortir des dits lieux toutz soldatz ou gens aultres que de fidélité deue au Roy et de ne porter ni servir à party quelconque contraire au commandement du Roy, suyvant la déclaration que vous verrés bientost contre les ligueurs et fauteurs d'icelle avec proscriptions et anathematisations de ceulx qui ont adhéré et adhèrent ou adhèreront à ce crime de lèze-majesté au premier chef. — Je n'estois délibéré, prenant la plume sur ce papier, de vous en dire tant; je n'avois entrepris que vous faire entendre que ledit sieur d'Ambrun prandra récompence en abaye ou encore mieulx en prieurés pour ladite abaye d'Aubasine, soit en Provence, Dauphiné, Aulvergne, Forestz, Bourbonois, Champagne, Bourgongne et pays deça Loire, et du surplus, si les pièces de permutation n'estoient sufisantes, pensions congrues extinguibles par les voyes licites, je voudrois que le prieuré de Sainte-Lievrade feust transporté en quelqu'une desdites provinces, ou que vous eussiés le moyen d'en trouver récompence esdis lieux, car j'ai opinion que vous pourriés antrer en ladite abaye qui vous seroit beaucoup commode près de vostre maison. Mais faites estat qu'il fault avoir titulaire qualifié à présent. Une des plus grandes raisons du Roy pour en avoir privé ledit sieur de Haultefort a esté qu'elle s'est trouvée sans titulaire résidant ne aultre, encores qu'il la jouist sous *la cloche de fer* monseigneur le cardinal de Guyse. Devant mon départ aussi, je pourvoieray à ceste affaire et assambleray ladite dame avec ledit sieur d'Ambrun, pour en acorder les conditions, et les adresser (dresser) en leurs absence et esloignement pour continuer ladite négociation, je vous y faire en some tout le service que je vous suplie attandre de ma volunté, de ma dévotion et de mon affection en tout ce qui vous pourra porter comodité, contentement, honeur ou profit, d'aussy bon cueur que je prie Dieu,

Monsieur, vous les acroistre, avec aussy parfaicte santé et prospérité que le désire

Vostre plus ancien, obéissant et affectionné serviteur,

De Girard.

De Blois, ce XII[e] febvrier 1589.

Au dos : A monsieur, monsieur de Noailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et capitaine de cinquante lances de ses ordonnances.

XV.

Mons[r] du Haillan, j'ay reçeu par mons[r] Girard les lettres que vous m'avez escriptes avec le beau libvre que vous m'avez envoyé lequel m'a esté si agreable que non seullement je le veulx tenir au nombre de ceulx que j'ayme le plus, mays je le veux faire lire à mon filz affin qu'il sache comme ont vescu ceulx à qui il a c'est honneur d'appartenir [1]. J'ay veu aussy la belle et grande entreprinse que vous avez faicte de mettre en lumière l'histoire de France de laquelle toute la France vous en demeurera obligee et moy particullièrement pour y estre si estroitement conjoincte comme je suys; mays c'est avec asseurance, mons[r] du Haillan, que si je suys jamais employée en chose qui vous touche vous pouvez estre certain que vous n'avez amye en ce monde qui de meilleur cueur vous face connoistre l'effect d'une bonne volunté comme je feray. Et en attendant que l'occasion s'en presente je priray Dieu, mons[r] du Haillan, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Thurin ce iij[e] jour de décembre 1572.

De sa main : Vostre bonne amye,

MARGUERITE DE FRANCE.

Au dos : A monsieur du Haillan, secrétaire de Monsieur. — Note de la main de du Haillan : De madame la duchesse de Savoye. R[eçue] à Paris le xviij[e] de décemb. 1572.

XVI.

Monsieur,

Je vous eccryvoys par Uambert mays l'on oublya ma lectre. Je vous remersyoys du bon souvenyr que aves de moy et des asseurances que me donnyes de vostre amytyé laquelle je cherys et ne seray jamays satysfait que je ne l'aye monstré par quelque signalé et utyle service. Je suys revenu de Suysse y ayant plus fait que nous n'esperyons. Je vous suplye m'envoyer les lyvres que vous m'aves promys car ors de la court je ne puys avoyr meylleure compaignye pour m'entretenyr que eux. Sur quoy je fynys estant,

Monsieur,

Votre humble amy à vous servir,

BIRON.

Dijon, 6 mars.

1. Probablement les *Quatre livres de l'État et succès des affaires de France*, publ. en 1570 et années suivantes.

XVII.

Monsieur, je vous dyroy que j'auroys beaucoup plus d'affection de vous fayre servyce que je n'ay quantyté de paroles à vous en asseurer et mardy, aydant Dieu, le roy sera maistre de la cytadele de Bourg. Dieu vueylle que l'election que il a fayte du gouverneur luy soit heureuse. Je ne vous en dys davantage [1] et me souffit vous asseurer de mon amytyé laquelle vous est toute acquyse.

Je suys,

Vostre humble amy a vous servyr,

BIRON.

A Bourg, ce xj mars (1600).

XVIII.

Monsieur, monsieur du Haillan, conseiller du Roy et historiographe de France.

Monsieur, je ne reçois point les excuses que vous me faites de ne m'avoir pas dit A Dieu a mon partement. Elles me font trop de honte me reprochant ma faulte d'avoir manqué a vous rendre ce debvoir ou vostre merite m'obligeroit avec l'ancienne amitié dont vous m'avez de tout temps honnoré. Mais puisque je recongnois d'avoir failly non point par oubliance mais plus tost par le malheur de mon voyage qui feut précipité, je veux reparer ce manquement en vous escrivant a toutes occasions, afin de vous tesmoigner par ce soing le desir que j'ay d'entretenir vostre amitié et le contentement que je recherche par mes lettres de jouyr de la douceur et beauté de vostre esprit auquel je porte un extrême respect et ne céderay jamais a personne en France qui vous puisse honnorer et estimer en son ame davantage que moy. Vous me mandez que si vous estiez plus jeune vous me viendriez visiter en cest' isle; je ne suis pas si vain de me promettre de vous y veoir a mon occasion, mais j'en souhaiterois une meilleure digne de vostre merite et du service de nostre maistre en laquelle vous seriez très-utile et très-capable d'estre employé [2]. Le contentement m'en seroit beaucoup plus grand, mais sa gloire et ses actions ont besoing de vostre pre-

1. Réticence qui en dit beaucoup et qui concorde parfaitement avec l'histoire de la conspiration de Biron. Le refus fait par Henri IV de lui donner le gouvernement de Bourg fut le motif avoué de sa révolte.

2. Ce souhait n'était pas une banale flatterie. Du Haillan avait été, une fois au moins, employé par Henri IV à des missions de confiance, ainsi qu'en témoigne

sence, estant aussi a la vérité un digne exercice de vostre esprit de les considerer et un bonheur a la personne du Roy d'avoir soubz son siecle un tel personnage qui ne donnera pas moings de lustre a son histoire que ses vertus luy en fournissent de subjet, *vere dignus Imperator tam celebri Historico et dignus Historicus tam magno Imperatore.* J'auray soing de Fournier par vostre consideration. Il est de bon naturel et me prometz d'en estre bien servy; cependant afin de vous engaiger à m'escrire quelques fois des nouvelles de deça je vous diray que la Royne envoye une armée de mer de xl vaisseaux pour aller au devant des flottes et ravager les costes d'Espaigne se voulant revancher de la visitte des Espaignolz en Hirlande, lesquelz comme vous aurez sceu s'en sont retirez fort courteysement. La ville d'Ostende se deffend toujours. L'on consulte icy de la secourir. L'événement de ce siége est de grande importance. Je vous baise les mains et prie Dieu,

Monsieur, vous donner et santé longue et heureuse vye. De Londres du xv[e] mars 1602.

Vostre tres affectionné serviteur,

BEAUMONT.

Au dos : De monsieur de Beaumont de Harlay, ambassadeur pour le Roy en Angleterre. Receue à Paris le iiij[e] d'avril 1602.

XIX.

A du Haillant.

Du Haillant jay veu la lettre que vous m'avez escripte et suis bien ayse du recueil que m'assurez avoir faict de plusieurs belles comparaisons et autres traictz remarquables sur divers subgectz. L'ayant dernierement entendu par Arques a qui vous lavez mandé, je vous escrivy pour me les faire tenir. La presente est pour le mesme effect. Ne faillez donc je vous prie a me les envoyer le plus tost que pourrez et croyez que je les recepvray avec beaucoup de contentement et continuez aussi toujours a en faire d'autres et a me les envoier comme chose qui m'est bien fort agréable, priant Dieu qu'il vous ayt en sa garde. D'Olinville, ce premier jour de novembre.

HENRY.

Au dos : Du Roy. Receue à Fontainebleau le ij[e] j[r] de nov. 1580.

(La signature seule est autographe.)

le passage suivant de la lettre écrite de Bazas, le 15 juillet 1583, par ce prince au duc de Matignon : « .... Cependant le sieur du Haillan s'en reva vous trouver; lequel vous fera entendre comme je suis venu icy expres pour le faict du Casse. Il vous fera entendre ce que je l'ai prié de vous dire touchant cela; à quoi je vous prie de me faire response au plus tôt. »

XX.

A monsieur, monsieur du Haillan, conseiller du Roy, secrétaire de ses finances et historiographe de France.

Monsieur du Haillan mes gens m'ont faict entendre la peine que vous avez prinse en la recherche de la genealogie et antiquité de nostre maison, dont je vous ay beaucoup d'obligation que je vous recognoistray en occasions ou j'aurey le moyen de faire pour vous ce qu'il vous plaïrra m'employer, comme celluy que je sçay avoir este et les vostres de tout temps affectionné a Monsieur le Connestable, a moy en particulier et a toute nostre maison. Et d'aultant que je desire rendre a la mémoire de feue ma femme l'amityé et honneur qu'il luy est deub, j'ay chargé Forestier de retirer de vous ce que vous aurez pris peyne de faire pour nostre maison et pour celle de feu mons. de Portes pour servir a celluy qui fera l'oraison funebre et m'asseurant de vostre bonne volonté je prieray Dieu, après m'estre recommandé a vostre bonne grace

Monsieur du Haillan, vous avoir en sa sainte garde. De Melle ce xxviij[e] oct. 1598.

Vostre très affectionné et plus parfaict amy,

MONTMORENCY.

Au dos : De monsieur le connétable. Receue à Paris le XXX[e] d'oct. 1598.

(La signature seule est autographe.)

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

171. *Dictionnaire des abréviations* latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge, par L. Alph. Chassant, paléographe. Seconde édition. A. Aubry, in-12 de LII et 172 pages. (8 fr.)

Ce joli dictionnaire, dont la première édition, moins ample que celle-ci, avait paru en 1846, se compose principalement de deux parties : 1° une liste alphabétique d'environ 4000 mots latins accompagnés chacun de son abréviation re-

présentée en caractères du XIIIe siècle; 2° une liste de 3 à 400 mots français représentés de même en écriture courante du XVe ou XVIe siècle. Le tout est précédé d'une introduction où sont développées quelques règles sur la manière dont les abréviations se sont formées, et suivi de tableaux divers des monogrammes, des abréviations numérales, des sigles usités dans les épitaphes antérieures au VIIe siècle, et des mots latins défigurés par des corruptions barbares, comme *abuncolo* pour avunculo, *bissit* pour vixit, *seo* pour seu. On peut désirer encore des améliorations à ce travail de M. Chassant : je ne crois point par exemple que la quinzième abréviation de la page 2 soit celle de *majoris*, ni qu'en général l'abréviateur supprime jamais la lettre initiale d'un mot; *ff* (p. 32) est mal rendu par *pandectæ*, et il eût fallu mettre *fragmenta* pandectarum; le sens de *calliaco* pour rendre co., ou *clod. vig.* pour rendre C. V. (p. 18) m'échappe complétement; *adavus* et *adavia* (p. 157) ne correspondent pas à abavus, abavia, mais au degré antérieur dans la ligne ascendante (*atavus*); il y a aussi un peu de confusion entre les sigles romains ou tyroniens et les abréviations du moyen âge, par exemple aux mots *salutem plurimam dicit* (p. 92), *testamentum* (p. 98), *subscripsi* (p. 116); mais ces faibles détails n'empêcheront pas l'utile travail de M. Chassant de rendre les plus grands services aux personnes qui commencent les études paléographiques ou qui n'ont pas le temps d'en faire, dans les grands ouvrages classiques des Mabillon, de dom Toustain et dom Tassin, dom de Vaines, l'abbé Marini et Natalis de Wailly, une étude spéciale. Le même auteur doit publier prochainement une cinquième édition de sa « *Paléographie des chartes et des manuscrits du* XIe *au* XVIIe *siècle*, augmentée d'une instruction sur les sceaux et leurs légendes et des règles de critique propres à déterminer l'âge des chartes et des manuscrits non datés. »

ERRATUM.

Dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France, inséré au dernier *Bulletin* (p. 253), il est parlé de l'édition des ŒUVRES DE BRANTÔME publiée dans la bibliothèque Elzévirienne, par MM. Prosper Mérimée et *Delacour*, comme d'un ouvrage « interrompu et ne paraissant pas devoir être continué. » Par une réclamation de M. Louis Lacour (et non Delacour), le Conseil a été informé que cette édition, au mérite de laquelle il a d'ailleurs été rendu toute justice dans sa précédente séance, est continuée activement par les soins des mêmes auteurs et de M. Pagnerre, libraire.

H.-L. B.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 20 MAI 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER,

L'un des vice-présidents, en l'absence de M. de Barante, président.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 juin 1862.)

M. Boulatignier donne lecture du discours de M. de Barante, président, que son absence de Paris empêche d'assister à la séance. (Voir plus loin, p. 284.)

M. Teulet donne lecture du rapport du secrétaire M. J. Desnoyers, qui est aussi absent, pour cause de maladie, sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale. (Voir p. 287.)

M. de la Villegille communique le rapport de MM. Dutens et Laloy, censeurs, sur les comptes des recettes et des dépenses faites pendant l'année 1861. (Voir p. 303).

Les conclusions de ce rapport tendant à approuver la gestion de M. le trésorier pendant l'exercice 1861 sont mises aux voix et adoptées par l'assemblée.



M. L. Delisle lit une notice sur la bibliothèque du collége de Foix à Toulouse. La collection de manuscrits qui fait l'objet de ce travail avait été formée par les papes, au quatorzième siècle, dans le palais d'Avignon. Benoît XIII, qui la porta en Espagne dans le château de Péniscola, consacra beaucoup de soins à en augmenter la richesse. Pierre, cardinal de Foix, qui se l'appropria ou à qui elle fut donnée vers 1430, la légua, avec beaucoup d'autres livres, au collége qu'il fonda dans l'Université de Toulouse. Entretenue avec soin pendant plus d'un siècle, la bibliothèque du collége de Foix finit par être négligée et même dilapidée. Les derniers débris, qui étaient encore considérables, furent recueillis par Colbert et font aujourd'hui partie du fonds latin de la Bibliothèque impériale.

Cette notice est un chapitre du livre que M. L. Delisle prépare sur l'histoire des anciennes collections de manuscrits.

Membres nouveaux.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation de l'assemblée :

1236. M. Fernand Schickler, place Vendôme, 17; présenté par MM. de Barthelémy et le vicomte des Roys.

1237. M. le marquis de Bournazel, membre de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse; présenté par MM. le comte de Caumels et le baron de Lassus.

1238. M. de Vienne, G. O. ✻, premier président de la Cour impériale de Paris, place Vendôme, 12.

1239. M. Michel Peisat, ancien député, rue Boulainvilliers, à Passy.

1240. M. Armand Behic, ancien député, ancien conseiller d'Etat, président du Conseil d'administration de la Société des Messageries impériales, place Vendôme, 14.

1241. M. le comte Hervé de Kergorlay, O. ✻, député au Corps législatif, rue de Varenne, 48.

1242. M. Armand de Saint-Alary, rue Caumartin, 17.

Ces cinq membres sont présentés par MM. Boulatignier et Frémy.

1243. M. David-Deschamps, ✻, député au Corps législatif, rue Royale-Saint-Honoré, 18.

1244. M. Charles SECHEHAYE, ancien conseiller de préfecture, rue de Condé, 8.

1245. M. Émile GASPAILLART, licencié en droit, employé au ministère des finances, rue de Clichy, 49.

Ces trois membres sont présentés par MM. Boulatignier et le Tellier de la Fosse.

1246. M. BLONDEL, ✻, conseiller d'État, rue du Helder, 17.

1247. M. BREHIER, ✻, conseiller d'État, rue d'Alger, 11.

1248. M. LANGLOIS, O. ✻, conseiller d'État, rue de Berlin, 34.

1249. M. PAIXHANS, docteur en droit, auditeur au Conseil d'État (1re classe), rue de Verneuil, 13.

1250. M. BRINCARD, auditeur au Conseil d'État (1re classe), membre du Conseil général de l'Yonne, rue de Castellane, 4.

1251. M. LACAVE-LAPLAGNE, auditeur au Conseil d'État, rue de Grenelle-Saint-Germain, 9.

Ces six membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Parieu.

1252. M. DE LARNAC, docteur en droit, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Chaussée-d'Antin, 25.

1253. M. DE BLIGNIÈRES, docteur en droit, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80.

Ces deux membres sont présentés par MM. Boulatignier et Ant. Blanche.

1254. M. Albert DE VATIMESNIL, attaché au ministère des affaires étrangères, rue Caumartin, 9.

1255. M. Charles DEUDON, rue Godot-de-Mauroy, 6.

Présentés par MM. Boulatignier et de Pons-Rennepont.

1256. M. Tobie BARRAS, sous-chef au ministère des travaux publics ; présenté par MM. Boulatignier et de Pistoye.

1257. M. le comte Charles DU PARC; }
1258. M. René DE CHARENTAY ; } à Dijon.
1259. M. Amédée DE BROIN ; }

Présentés par MM. de Sarcus et Henri Chevreul ; leur correspondant à Paris sera M. Durand, libraire, rue des Grès.

1260. M. de Certain, archiviste-paléographe, rue de Navarin, 21 ; présenté par MM. L. Delisle et Servois.

Élections.

La Société procède au renouvellement des dix membres de son Conseil administratif, dont les fonctions cessaient en 1862.

Sont réélus au scrutin :

MM. A. Bouvier.	MM. Pasquier.
Floquet.	Quicherat.
Guizot.	Taillandier.
Hase.	Teulet.
Naudet.	Vitet.

Les deux censeurs, M. A. Dutens et M. le Dr Laloy, dont les fonctions cessaient aussi en 1862, sont pareillement réélus.

La séance est levée à six heures.

DISCOURS DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Notre Société de l'Histoire de France continue à s'accroître. D'année en année, le nombre des sociétaires augmente. Nous devons nous féliciter de voir se répandre de plus en plus le goût de la littérature historique, et surtout l'empressement à connaître les documents qui se rapportent à l'histoire nationale. Dans les deux derniers siècles, les lecteurs avaient le goût des histoires générales, abrégés de nos vastes annales. Les historiens prenaient leur point de vue de l'époque où ils écrivaient ; ils ne se faisaient pas les contemporains du passé et n'en reproduisaient point les couleurs, le caractère et le mouvement. Ils jugeaient les scènes et les acteurs des drames successifs qui composent une histoire générale, comme s'ils étaient représentés sur le théâtre actuel, comme si les opinions, les passions, les mœurs d'une autre époque pouvaient ressembler en tout à celles du temps présent.

Sans doute la philosophie de l'histoire a un charme puissant pour les esprits élevés; mais elle court le risque de porter à faux si elle ne s'est pas d'abord complu à vivre dans le passé, à savoir quel était jadis le mobile des passions, des croyances, des intérêts. Il lui faut connaître la composition sociale des diverses époques; il lui faut savoir les différences profondes qui distinguent une époque de celle qui la précède, et de celle qui doit la suivre.

Les Mémoires et les Correspondances ne se rapportent pas toujours aux grands intérêts politiques, aux événements célèbres, à la marche générale des affaires publiques; mais il en est qui représentent d'une manière vivante l'état de la société, l'action du pouvoir souverain sur le sort des individus, les mœurs des diverses classes, le bien-être ou les souffrances du pauvre peuple, le degré de civilisation où se trouvait la France : l'intérêt du lecteur se porte bien moins sur le personnage qui raconte sa vie, que sur l'état où se trouvait alors la société française.

Le marquis Nicolas de Beauvais-Nangis, dont nous publions les Mémoires, n'est pas connu dans l'histoire : on ne trouve son nom dans aucun dictionnaire biographique. Sa famille, alliée à la haute noblesse, n'était pas comptée parmi les grands seigneurs et n'avait pas exercé de grandes charges de cour. Le nom de sa famille était Brichanteau; Beauvais-Nangis était le nom d'une seigneurie située dans la Brie.

Antoine de Brichanteau, père de Nicolas, avait onze ans lorsque mourut son père, blessé au combat de Saint-Denis. Il quitta ses études classiques à l'âge de quinze ans, pour suivre le duc d'Anjou dans la guerre contre les protestants. Après une paix qui ne dura guère, il accompagna le prince en Pologne et revint avec lui, quand Charles IX mourut. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie. Dès lors, il commença une vie, qui devait se passer en faits de guerre, où il se distingua, et en continuelles sollicitations, qui ne convenaient pas à son caractère fier et indépendant et qui le plus souvent ne lui réussissaient pas. Il n'y avait pas alors de distinction entre le service de l'État et le service domestique du roi et des princes. Aussi l'avancement était obtenu par intrigue et par faveur : « Les gens de bien, dit son fils en ses Mémoires, étaient écartés des charges. Chacun cherchait un beau prétexte pour avancer ses affaires. »

Ce qui est à remarquer dans les Mémoires de Nicolas de Beauvais-Nangis, c'est qu'il y est à peine question de religion, lorsque, pendant longues années, deux partis et deux armées se massacraient et ravageaient la France, sous ce prétexte. Nangis le dit presque expressément, et remarque, comme presque tous les historiens, que le duc de Guise ne se déclara chef de la Ligue qu'après la mort du duc d'Anjou,

unique héritier direct de la couronne. Nangis ne parle de ces guerres qu'avec blâme et regret. « Ce ne fut d'abord, dit-il, que pilleries et voleries. »

Ces Mémoires sont aussi curieux par des détails sur ce qu'était alors une armée française. Un grand seigneur ou un officier supérieur était chargé de faire une levée ou de former un régiment qu'il commanderait. On lui donnait, ou on lui promettait l'argent nécessaire pour enrôler et armer ses soldats; c'était lui qui choisissait ses officiers. Les lieutenants gouverneurs de province mettaient plus ou moins de zèle à aider ce recrutement. Ce mode de formation d'une armée française dura encore longtemps.

En 1641, pendant le règne de Louis XIII, sous le ministère de Richelieu, une armée rassemblée par le comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon, alliés aux Espagnols, menaçait la Champagne, pendant que l'armée du roi était en Flandre. On eut quelques craintes pour la ville de Troyes, d'autant qu'un nouvel impôt y avait causé un tel mécontentement qu'on appréhendait une sédition. Nicolas de Nangis fut envoyé, sans soldats et sans argent, pour maintenir la ville dans l'obéissance au roi et pourvoir à sa défense.

Il faut lire dans ses Mémoires en quels embarras il se trouva et quelles furent ses querelles avec le maire de la ville et avec la maréchale de Praslin, qui réclamait, prétendant que sa mission était une atteinte au droit de son fils mineur qui était, par survivance, lieutenant général du gouvernement de Champagne. Les choses se passaient ainsi vingt ans avant l'époque où Louis XIV et Louvois commencèrent à constituer l'armée française.

J'ai cru, Messieurs, qu'il n'était pas déplacé de vous parler de cette publication. Peut-être l'ai-je fait trop longuement; mais le nom de Beauvais-Nangis était si peu connu que j'ai cherché à vous donner une prévention favorable et quelque empressement à lire le volume qui vient de vous être remis. Nous espérons que bientôt nous pourrons commencer l'impression, depuis longtemps attendue, de Froissart, peut-être aussi de Brantôme, ou d'Agrippa d'Aubigné et de quelques autres auteurs plus anciens.

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France depuis sa dernière assemblée générale en mai 1861 jusqu'a ce jour ;

Par le secrétaire, M. J. Desnoyers.

Messieurs,

Votre Conseil administratif a poursuivi, pendant l'année qui s'est écoulée depuis votre dernière assemblée générale, avec un zèle auquel vous êtes depuis longtemps habitués, les buts divers que la Société de l'Histoire de France s'est proposés dès son origine. Il a cherché à publier ou à préparer le plus grand nombre d'ouvrages historiques originaux, eu égard aux ressources pécuniaires dont il pouvait prudemment disposer; il a fixé le choix de ces publications de manière à représenter autant que possible les principales périodes de nos annales et à répondre en même temps aux goûts divers des membres de la Société ; il s'est efforcé enfin d'offrir aux érudits consciencieux voués à ces études difficiles, qui ne donnent jamais la fortune et bien rarement la renommée, l'occasion de faire profiter le public lettré de connaissances laborieusement et lentement acquises. Le rapport de MM. les censeurs vous fera connaître, Messieurs, jusqu'à quel point les ressources financières de la Société, qui s'accroissent constamment avec le nombre de ses membres, peuvent faire espérer de voir bientôt s'élever à cinq volumes le contingent de chaque exercice. Je dois me borner à vous rappeler, comme je le fais depuis près de trente ans, à un point de vue purement littéraire, la place que les ouvrages mis au jour depuis votre dernière assemblée générale, ou ceux qui sont actuellement sous presse, occupent dans le plan général de vos publications et quels vides les projets nouveaux sont destinés à y combler.

Ainsi que vous vous le rappelez, les publications de l'année 1861, qui viennent d'être complétées par un quatrième volume, comprennent :

1° Le tome V de la *Chronique de Monstrelet*, éditée par M. Douet d'Arcq (quinzième siècle) ;

2° Le tome III du *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édités par M. Rathery (dix-huitième siècle) ;

3° Le volume unique de la *Chronique inédite des quatre premiers Valois*, éditée par M. Siméon Luce (quatorzième siècle).

Ces ouvrages sont depuis quelque temps entre vos mains ; il serait donc superflu de rappeler, comme je le fis l'an dernier, avant leur publication, à quelle portion chronologique des deux grands ouvrages de

Monstrelet et de *d'Argenson* correspondaient les deux volumes alors mis au jour. Quant à la *Chronique des quatre premiers Valois*, notre illustre président, M. de Barante, en avait apprécié le caractère, comme il l'a fait, cette année, pour les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, qui doivent faire partie de l'exercice courant, avec une autorité qui dispense de tout autre commentaire.

Le quatrième volume qui devait compléter l'exercice de 1861 était le troisième et dernier volume des *Chroniques anciennes d'Angleterre*, par *J. de Wavrin*. Mlle Dupont, qui veut bien donner ses soins au travail difficile d'extraits et de commentaires qu'exige cet ouvrage, s'est trouvée empêchée de le terminer en temps utile par un double motif, sa santé et une longue maladie de M. Ravenel, commissaire responsable. Fort heureusement, ces deux pénibles obstacles n'existent plus et les *Chroniques d'Angleterre* seront infailliblement terminées cette année.

Le Conseil a donc dû remplacer, pour 1861, ce volume par l'un de ceux dont l'impression était le plus avancée, et vous avez reçu, Messieurs, le quatrième volume du *Journal et Mémoires de d'Argenson* édités par M. Rathery. Ce volume continue le *Journal* pour les années 1742 à 1744 ; il présente, comme les trois premiers, un mélange des vues élevées d'un politique hardi, perspicace, initié aux secrets ressorts de l'administration de l'État à laquelle il ambitionnait une participation plus directe, et des jugements sans mesure d'un esprit satirique, plus enclin à blâmer qu'à louer, déchirant sans pitié ses adversaires et n'épargnant pas toujours ses amis ni même son frère qui l'avait devancé de plusieurs années dans les conseils de Louis XV.

C'est à cette période de la vie de d'Argenson que se rapporte son entrée au ministère des affaires étrangères. Aussi M. Rathery a-t-il interrompu le *Journal* à l'année 1744, pour introduire dans ce même volume, dont ils forment la plus grande partie, les mémoires connus sous le titre de *Mémoires du ministère*, qui embrassent en effet toute la durée de l'administration de d'Argenson depuis la fin de 1744 jusqu'au commencement de 1747. Malgré la note écrite de la main de d'Argenson lui-même sur le manuscrit autographe de cette partie de ses œuvres, note ainsi conçue : « Ces Mémoires ont été dressés (en 1744) par le S. D. C. l'un de ses secrétaires, » M. Rathery ne doute pas, avec raison, qu'ils n'aient été entièrement composés par d'Argenson de 1746 à 1748. On y reconnaît le style, les opinions, les passions de l'auteur. Ces Mémoires devaient former quatre volumes, mais la plus grande partie est restée à l'état de notes mêlées aux pièces qui devaient être intercalées dans le cours du récit. Quelques chapitres seulement des tomes Ier et IIIe ont été rédigés définitivement ; l'auteur avait dressé une table détaillée de l'ensemble de l'ouvrage, qui

montre l'étendue de ses vues sur la situation et les relations politiques des principaux États de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle, à côté des portraits les moins flattés de ses collègues au pouvoir et des principaux personnages de la cour. Afin de se rendre plus aisément la justice que sa vanité lui inspirait, d'Argenson donne à cette partie de ses Mémoires la même forme qui imprime une physionomie si originale aux *OEconomies royales de Sully*, c'est-à-dire qu'un secrétaire imaginaire adresse au ministre la parole, pour lui raconter ses actions, ses projets, ses discours, comme les secrétaires de Sully le font, mais plus réellement, dans les Mémoires du grand ministre de Henri IV.

Ce même volume de d'Argenson contient, entre autres pièces accessoires se rapportant à ses vues politiques et économiques vers la même époque, un mémoire, ou plutôt un plan de mémoire d'économie commerciale et industrielle, dont le but était de démontrer que la France devait laisser libres l'entrée et la sortie de toutes les marchandises nationales et étrangères. On trouve exposées dans ce travail remarquable toutes les considérations qu'ont développées un siècle plus tard les partisans du libre échange et qui ont servi récemment de base à des traités internationaux par l'effet d'une toute-puissante initiative.

Il restera encore pour terminer le *Journal et les Mémoires de d'Argenson*, plusieurs volumes qui pourraient être publiés dans l'espace de deux ou trois années, si les ressources de la Société répondaient au zèle actif de l'éditeur, M. Rathery.

L'exercice de 1862 doit comprendre, suivant la décision du Conseil :

1° Le IIIe volume des *Opera minora de Grégoire de Tours*, édités par M. Bordier (sixième siècle) ;

2° Le IIIe et dernier volume des *Chroniques de J. de Wavrin*, éditées par Mlle Dupont (quinzième siècle) ;

3° Le VIe et dernier volume de la *Chronique de Monstrelet*, éditée par M. Douët d'Arcy (quinzième siècle);

4° Les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, dont l'édition préparée par M. de Monmerqué a été complétée et mise au jour par M. Taillandier (dix-septième siècle).

L'impression de ces derniers *Mémoires* est terminée; celle des trois autres volumes est fort avancée.

Le tome IIIe des OEuvres diverses de *Grégoire de Tours* contient la suite du livre des *Miracles* et *de la Gloire des Confesseurs*, ainsi que le commencement des *Vies des Pères*. On y trouve, comme dans les précédents volumes, à côté des indications géographiques les plus précises sur de nombreux *vici* et *villæ* de l'époque gallo-romaine qui ont continué d'être habités pendant la période mérovingienne, à côté de renseignements sur des personnages mentionnés déjà ou omis dans la

grande *Histoire ecclésiastique*, les légendes chrétiennes des premiers siècles qui ont servi de base à tant de légendes, à tant de traditions et de croyances superstitieuses du moyen âge et des temps modernes, à tant d'usages singuliers dans lesquels la foi chrétienne est presque voilée, sous une enveloppe païenne plus ancienne encore, et qu'on retrouve vivants dans la plus grande partie de la France. On pourrait, à l'aide de ces petits écrits de Grégoire de Tours, beaucoup moins connus que son histoire ecclésiastique, tracer une sorte de statistique religieuse des pèlerinages les plus célèbres encore aujourd'hui dans nos provinces; l'on y retrouverait les mêmes coutumes locales et peut-être même, en s'aidant de quelques petits livrets populaires, la tradition altérée des faits dont le récit a été conservé par Grégoire de Tours.

Je ne pourrais rien ajouter à l'appréciation que le discours de M. de Barante vous a présenté des *Mémoires de Beauvais-Nangis;* je me bornerai à vous rappeler que, grâce au concours actif, éclairé et désintéressé de M. Taillandier, grâce à l'empressement de la famille de notre regrettable confrère M. de Monmerqué, ce volume dont l'impression était décidée et commencée depuis plus de dix ans a été enfin en peu de mois mis en état de voir le jour.

Le sixième volume de *Monstrelet* termine à l'année 1443 cette grande chronique du quinzième siècle, si riche en documents originaux copiés par l'auteur lui-même dans les dépôts d'archives où ils étaient déjà conservés quand il composa sa chronique. M. Douet d'Arcq n'a point ajouté à cette œuvre historique, qui complète si utilement Froissart, les continuations de la fin du quinzième siècle et même du commencement du seizième siècle qui se retrouvent dans la plupart des éditions antérieures de Monstrelet; mais il a remplacé ces continuations plus modernes par des documents contemporains de Monstrelet lui-même, propres à éclairer son récit. C'est ainsi que ce dernier volume contient, entre autres pièces intéressantes, une chronique inédite qui n'est pas sans importance pour la dernière partie du règne de Charles VI. Elle s'étend de 1400 à 1422 (du moins dans la partie publiée par M. Douet d'Arcq) et paraît avoir été rédigée en Picardie par un auteur inconnu, dévoué à la maison de Bourgogne.

Après avoir pourvu aux publications de l'exercice courant, le Conseil s'est préoccupé des années subséquentes, et il n'a eu, pour ainsi dire, que l'embarras du choix. Trois ouvrages resteront encore à terminer : *Grégoire de Tours*, t. IV; — les *Chroniques d'Anjou*, t. II; — le *Journal de d'Argenson*, t. V et suivants. Puis des projets adoptés, soit définitivement soit en principe, attendent une dernière décision du Conseil pour prendre leur rang dans l'ordre des publications. Parmi ceux qui paraissent le plus près d'être mis sous presse,

vous pouvez vous rappeler, Messieurs, le *Recueil de pièces justificatives* destiné à servir de complément à toutes les éditions de *Monstrelet*. M. Douet d'Arcq, qui a rassemblé de nombreux documents inédits pour cet ouvrage, serait disposé, sauf l'examen du comité des fonds, à borner ces matériaux au règne de Charles VI (1380 à 1422). L'ensemble pourrait se diviser en trois sections correspondant à autant de volumes :

1° Un volume de pièces inédites classées dans l'ordre chronologique, comprenant les traités, les contrats de mariages, les donations, les testaments, les lettres patentes, en un mot tout ce qui peut éclaircir les faits généraux et historiques. Un document précieux, communiqué par M. Kerwyn de Lettenhove, pourrait prendre place dans cette première partie;

2° Un volume comprenant des extraits de comptes et d'inventaires, et des lettres de rémission, dont les pièces seraient groupées systématiquement pour mieux servir à éclairer l'histoire des mœurs et de la vie privée;

3° Un troisième volume serait consacré à une table générale de toutes les pièces imprimées et manuscrites relatives au règne de Charles VI.

On ne peut nier l'importance d'un tel projet et le mérite d'un tel plan, auxquels il ne manque que l'approbation définitive du Conseil, l'ouvrage étant déjà choisi pour un de ceux qui devront être mis sous presse des premiers.

Une autre publication que le Conseil a pareillement approuvée, est celle des *Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, par M. de Beaucourt. Celui-ci serait prêt à en commencer l'impression dans le cours de l'année 1862 et désirerait partager son travail en trois volumes. Les deux premiers contiendraient, outre une introduction sur la *Chronique* étudiée d'après des documents entièrement inédits, le texte édité en partie sur un manuscrit qui offre une version plus étendue et plus correcte que celle des éditions précédentes, avec des notes nombreuses et des sommaires. Un troisième volume serait consacré à des pièces justificatives contemporaines de la chronique, et propres à en éclairer les passages les plus importants ou les plus obscurs.

D'autres projets de publication, sans être aussi avancés, n'en sont pas moins adoptés par le Conseil, soit en principe, soit définitivement, quelques-uns même depuis un grand nombre d'années. D'autres, jusqu'ici moins étudiés, subiront bientôt l'examen du comité de publication et du Conseil. Parmi les premiers, il me suffit de vous rappeler : les Sources de la période carolingienne autres qu'Éginhard; — *Frédégaire;* — les Mémoires de *Joinville;* — les Œuvres historiques de

Suger, interrompues depuis longtemps, mais dignes de n'être point oubliées; — *Froissart*, qui semble entrer dans une phase nouvelle par la découverte de textes dont la rédaction paraît devoir, avec certitude, être attribuée à Jean le Bel, et qui seront prochainement publiés.

M. Kerwyn de Lettenhove, président d'une commission pour la publication des anciens monuments de la littérature française en Belgique, commission récemment créée à Bruxelles, sous les auspices de l'Académie, et M. Polain, archiviste de Liége, s'occupent l'un et l'autre activement de Froissart et de son précurseur Jean le Bel, si longtemps méconnu, malgré le témoignage de Froissart lui-même. Le premier a surtout comparé entre eux les textes trouvés à Rome dans la bibliothèque du Vatican, à Amiens, à Valenciennes; le second a plus particulièrement porté ses vues sur la rédaction découverte à Châlon par M. Meyer, et paraissant, selon l'opinion très-compétente de M. P. Paris, tout à fait propre à confirmer la très-grande part que Jean le Bel avait prise à la rédaction des premiers livres de Froissart, ainsi que M. Polain l'avait déjà remarqué autrefois à l'aide de manuscrits différents. M. Lacabane, auquel ces projets ont été communiqués, n'y voit qu'une occasion nouvelle d'éclairer les questions si controversées relatives aux diverses rédactions de Froissart, et de lui fournir à lui-même de nouveaux sujets d'examen pour l'édition à laquelle il est loin de renoncer.

Une publication pleine d'intérêt et digne de toute la sympathie du Conseil eût été fournie par un complément inédit des anciens et précieux registres du parlement de Paris si connus sous le nom d'*Olim*, mais encore si peu mis à profit par les historiens, et dont M. le comte Beugnot a publié, avec tant de savoir, la plus grande partie dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France. M. L. Delisle, auteur de cette découverte, ou plutôt de la reconstitution de l'un de ces registres, depuis longtemps perdu, d'après les nombreux fragments cités par les jurisconsultes du seizième siècle, a trouvé une place indiquée d'avance pour cette publication dans les Recueils de textes originaux et de catalogues descriptifs des Archives de l'Empire, dont M. le comte de Laborde, directeur général de ces archives, poursuit la publication.

Parmi les projets d'ouvrages sur lesquels il n'a point été pris de parti définitif, mais qui paraissent avoir déjà les sympathies du Conseil et du comité de publication, on peut citer :

Les Œuvres historiques de *Guibert de Nogent*, et surtout son ouvrage intitulé : *de Vitâ suâ*, document des plus importants pour l'histoire du douzième siècle, dont l'édition unique n'a eu d'autre base qu'un seul manuscrit aujourd'hui perdu; et le récit de la première croisade célèbre sous le titre de *Gesta Dei per Francos*.

La chronique rédigée en partie par *Albéric, moine de Trois-Fontaines*, publiée d'abord par Leibnitz, et qui, tout en remontant aux premiers temps historiques, est vraiment originale pour la première moitié du treizième siècle.

Le *Journal de Jean Lefèvre, chancelier de Louis d'Anjou, roi de Sicile* (quatorzième siècle).

Les *Mémoires* ou *Commentaires de Blaise de Montluc*, maréchal de France, sur les guerres du seizième siècle (1521-1572).

Le *Journal d'un secrétaire* de *Philippe du Bec*, archevêque de Reims, journal s'étendant de 1588 à 1605.

Ces deux publications, à faire d'après des manuscrits inédits, ont été indiquées depuis assez longtemps par M. Chéruel.

Une édition des *OEuvres de Brantôme*, dont l'initiative est due à M. le comte de Montalembert, qui a paru, toutefois, subordonner sa proposition au cas où l'édition excellente, commencée par MM. Mérimée et Lacour, mais malheureusement interrompue depuis plusieurs années, ne devrait pas être continuée[1].

Un choix des écrits historiques d'*Agrippa d'Aubigné*, non moins instructifs sur les mœurs ou l'état politique de la France au seizième siècle. M. Mérimée a recueilli sur cet historien de nombreux matériaux qu'il s'empresserait de mettre à la disposition de la Société.

Il a été aussi parlé, mais assez vaguement, d'une édition des *OEuvres historiques de Flodoard* (sa Chronique et son Histoire de l'Église de Reims), écrits des plus importants pour l'histoire et la géographie de la France au dixième siècle.

Je ne dois point entrer dans plus de détails sur ces projets qui n'ont point encore été suffisamment examinés par le comité de publication et par le Conseil; mais cette simple énumération suffira pour vous montrer, Messieurs, que, loin de s'affaiblir, le zèle et les ressources littéraires de la Société sont en voie d'accroissement, comme ses ressources financières.

Plusieurs fois, dans mes précédents rapports, je me suis fait un devoir de constater les témoignages d'estime que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a fréquemment accordés à plusieurs des publications de notre Société par des médailles dans ses concours.

1. Cette édition, dont il a paru trois volumes, doit se continuer, en effet, à la librairie de M. Pagnerre, par les soins des mêmes éditeurs.

Permettez-moi de rapporter encore aujourd'hui, en partie, à la Société de l'Histoire de France l'honneur que l'Académie a bien voulu accorder à votre secrétaire en l'admettant au nombre de ses membres. La confiance que la Société m'a conservée depuis près de trente ans a pesé, j'en suis certain, d'un grand poids dans le jugement de l'Académie des inscriptions; je suis heureux d'en témoigner ici ma reconnaissance à ces deux corps savants qui rendent, chacun pour leur part et dans une sphère différente, tant de services aux études historiques.

La Société a perdu depuis un an plusieurs de ses membres : M. Dionis du Séjour, M. Cauchois-Lemaire, M. le comte Curial, M. Bordier père, et quelques autres. Je me suis fait un devoir de rédiger des Notices en leur mémoire, autant que me l'ont permis les renseignements dont j'ai pu profiter.

NÉCROLOGIE.

M. Dionis du Séjour.

Né à Paris en 1796 d'une ancienne famille de magistrats et de savants, M. Alexandre-Pierre Dionis du Séjour a perpétué, dans la carrière qu'il a suivie pendant près de quarante ans, par le dévouement le plus consciencieux et le plus éclairé à ses devoirs dans les diverses fonctions de la magistrature qu'il a remplies, ainsi que par ses goûts pour l'étude des lettres et de l'histoire, les honorables traditions que lui avaient léguées ses ancêtres.

Le plus célèbre, Pierre Dionis, fut l'un des plus grands chirurgiens du dix-septième siècle. Attaché, à ce titre, à la reine et aux enfants de France, professeur au Jardin du roi où il enseigna la théorie de la circulation du sang jusqu'alors proscrite par la Faculté de médecine de Paris, auteur d'un *Traité de l'anatomie de l'homme* et d'un *Cours de médecine opératoire*, il eut aussi la bonne fortune d'avoir, des premiers, fourni prétexte à la croisade que Molière dirigea contre les médecins et de figurer dans *l'Amour médecin* sous des traits qui furent reconnus par la cour et la ville.

Dans le dix-huitième siècle, un de ses descendants, Achille-Pierre Dionis, conseiller au parlement de Paris, acquit une juste célébrité par des travaux d'algèbre, et surtout d'astronomie mathématique qui lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences et le firent admettre dans la plupart des grandes sociétés savantes d'Europe. Il eut l'insigne

honneur d'avoir pour élève l'un des plus profonds mathématiciens, l'un des plus grands génies scientifiques du commencement de notre siècle, l'illustre de la Place.

Celui de nos confrères que la Société de l'Histoire de France a récemment perdu, s'enorgueillissait avec raison de pareils titres de noblesse, mais il tint surtout à honneur de suivre la carrière de la magistrature où son père, son aïeul, son grand-oncle et son bisaïeul avaient loyalelement servi. Reçu avocat en 1819, nommé substitut du procureur du roi à Coulommiers en 1821, M. Dionis du Séjour occupa successivement, soit comme substitut soit bientôt comme procureur du roi, le siége des parquets de Chartres, de Troyes, de Nogent-le-Rotrou, de Châteaudun et d'Auxerre. Il était procureur du roi à Troyes depuis 1841, lorsqu'en 1846 il fut appelé aux fonctions, moins brillantes peut-être mais non moins actives et non moins difficiles, de juge de paix du sixième arrondissement de Paris. Ce fut dans le quartier du Temple et du canal Saint-Martin que M. Dionis du Séjour commença la seconde phase de sa carrière judiciaire dans laquelle il eut plus d'une occasion de déployer l'alliance de fermeté et de prudence bienveillante qui formait le fond de son caractère. Peu d'années après son entrée en fonctions, il dut faire entendre du haut de son tribunal paternel sa voix sévère et conciliante à la fois aux ouvriers de ce quartier populeux. Lorsque la révolution de juin 1848 éclata, couvrant de barricades les rues voisines de la mairie du sixième arrondissement devenue un dépôt d'armes et de prisonniers de guerre, M. Dionis n'abandonna pas un seul instant ce poste dangereux, encourageant les ouvriers venus pour défendre l'ordre, mais surtout sauvant plusieurs d'entre les révoltés qu'une justice expéditive allait faire exécuter dans la cour où venait d'être prononcé leur arrêt.

Il fut appelé en mars 1856 à la Justice de paix du nouvel arrondissement du Panthéon. Ce fut là que pendant cinq années on le vit redoubler de zèle et d'activité, siéger au tribunal de la justice de paix, au Conseil de l'instruction primaire comme vice-président et à la caisse d'épargne comme administrateur. Ses honorables services furent récompensés, moins d'une année avant sa mort, par la croix de la Légion d'honneur, récompense depuis longtemps méritée de quarante années de fonctions publiques.

M. Dionis du Séjour, fidèle aux traditions de la magistrature, savait allier le goût des études sérieuses à l'accomplissement habituel de ses autres devoirs. Pendant qu'il occupait le siége du parquet de Troyes il avait prononcé, à l'ouverture des sessions des Cours d'assises, l'éloge de plusieurs illustres jurisconsultes et magistrats : en 1841, celui de Pithou ; en 1842, celui du chancelier Michel de l'Hospital ; en 1843, celui

du chancelier d'Aguesseau. Plus tard il écrivit l'éloge de Rollin et de Bossuet, celui de Tacite et une traduction des *Annales* de ce grand historien. Je ne crois pas que ces dernières études aient été publiées.

M. Dionis du Séjour était membre de la Société de l'Histoire de France depuis 1854 ; il est mort le 21 avril 1862, après une maladie de peu de jours, laissant une veuve respectée et aimée de tous ceux qui la connaissent. L'un de ses fils a dirigé avec un grand zèle ses études vers la carrière médicale où se sont illustrés plusieurs anciens membres de sa famille.

M. Cauchois-Lemaire.

C'est dans un milieu et dans un ordre d'idées fort différents que s'est écoulée la plus grande partie de la carrière de M. Cauchois-Lemaire. A son nom se rattachent plus généralement les souvenirs de la vie ardente et agitée du journaliste, du publiciste presque pamphlétaire et des doctrines démocratiques dont la défense a occupé la première partie de sa vie, que ceux des paisibles fonctions d'archiviste dans lesquelles il a passé ses dernières années. Cependant, suivant le témoignage sincère et convaincu de plusieurs de ses meilleurs amis, de ceux qui l'ont connu le plus intimement, le polémiste qui s'était fait une réputation d'esprit acerbe et difficile, celui qu'on a même plus tard accusé d'envie, fut le plus doux, le plus honnête, le plus désintéressé des hommes, et profondément dévoué au succès des principes qu'il défendait avec tant de chaleur. Ces témoignages différents peuvent être également près de la vérité, suivant les époques et les appréciations ou les points de vue de doctrines différentes. N'ayant point connu personnellement M. Cauchois-Lemaire, je dois me borner à retracer rapidement quelques-uns des traits principaux de sa carrière littéraire et politique, en tenant compte de l'exagération des reproches et de la réalité de qualités sincèrement appréciées.

M. Louis-François-Auguste Cauchois-Lemaire, né à Paris en 1789, entra d'abord dans la carrière de l'enseignement public, qu'il ne tarda pas à abandonner pour fonder un cabinet littéraire destiné surtout aux étudiants des écoles. Ce fut dès cette époque (en 1814) que commença à se manifester, de sa part, l'opposition la plus vive au gouvernement des Bourbons, qu'il ne cessa jamais d'attaquer par toutes les voies de la publicité, soit dans les feuilles périodiques qu'il fonda ou dont il fut le collaborateur, soit par des cr[illegible] isolés, la plupart sous forme de lettres.

Le premier journal dont il fut l'éditeur et le principal rédacteur parut en 1814, sous le titre du *Nain jaune*. Il succédait au *Journal des Arts et de la Littérature* dont M. Cauchois-Lemaire s'était rendu propriétaire. *Le Nain jaune*, supprimé en 1815, fut continué sous le titre de *Fantaisies*, recueil dont il ne parut qu'un seul numéro et auquel succéda le *Journal des Arts et de la Politique*, qui n'eut aussi qu'une existence éphémère et qui fut supprimé au vingt-quatrième numéro.

Les poursuites auxquelles donnèrent lieu les premières publications de M. Cauchois-Lemaire le déterminèrent à se réfugier à Bruxelles (mars 1846) pour se soustraire aux condamnations et aux mandats d'arrêt dont il craignait d'être l'objet, et aussi pour continuer en pays étranger une polémique que la censure lui interdisait en France. Il créa successivement dans cette ville deux nouvelles feuilles, *le Nain jaune réfugié* et *le Vrai Libéral*. Mais soit que les discussions de questions politiques concernant le gouvernement des Pays-Bas ne fût pas du goût de l'autorité, soit que l'intervention et les plaintes des agents du gouvernement français eussent exercé une certaine influence contre M. Cauchois-Lemaire, celui-ci, attaqué pour un article concernant l'Espagne, reçut l'ordre de ne plus séjourner à Bruxelles (mai 1817), et se retira à Hambourg. Il quitta bientôt cette ville et se retira à la Haye. Là, de concert avec un autre réfugié français, M. Guyet, il adressa aux États généraux une requête qui fit alors quelque bruit sous le titre : *Appel à l'opinion publique et aux états généraux du royaume des Pays-Bas en faveur des patriotes français proscrits* (novembre 1817). La requête fut repoussée après un débat animé, et elle n'eut pas d'autre résultat pour l'auteur que l'obligation de s'éloigner de la Haye. Il erra pendant près d'un an dans d'autres villes de la Hollande.

L'ordonnance d'amnistie du 5 septembre 1819, rendue sous le ministère de M. Decazes, permit à M. Cauchois de rentrer en France, où la publication d'autres mémoires politiques ne tarda pas à lui susciter de nouveaux embarras et plusieurs procès. Ses principaux écrits furent : *Lettre sur les Cent-Jours* (1819); — *sur le Gouvernement occulte* (1820); *sur Naples et la déclaration de Laybach* (1821), et surtout le recueil d'articles politiques qu'il réunit en 1821 sous le titre d'*Opuscules*. Parmi les plus vifs, on peut citer les suivants : *les Persécutions*, *la Fuite et les projets du Nain jaune* (Brux., mars 1816). — *Chacun pour soi.* — *Extradition.* — *Cour spéciale extraordinaire.* — *Nos adieux.* — *Procès avec le roi d'Espagne.* — *Appel à l'opinion publique et aux États généraux* (nov. 1817). — *Je suis Français* (1819). — *Aperçu de la situation politique de la France ; de l'Influence étrangère* (août 1819). — *Histoire secrète de la Vendée* (sept. 1819). — *L'Optimiste* (1820). Ce volume d'*Opuscules* fut poursuivi, l'auteur condamné, malgré un habile plaidoyer de

Me Chaix-d'Est-Ange, à un an de prison et à la saisie d'une caution de 20 000 francs fournie par ses amis pour obtenir sa liberté provisoire. Ce qui n'empêcha pas l'auteur de continuer ses attaques violentes contre la Restauration.

M. Cauchois-Lemaire était devenu dès 1820 collaborateur de plusieurs revues ou journaux politiques des plus ardents dans la défense des doctrines qu'on nommait alors libérales et des idées démocratiques de la Révolution contre les traditions de l'ancien régime. Ce fut surtout dans la *Bibliothèque historique* et dans le *Constitutionnel* qu'il se fit remarquer par une malice piquante, un esprit frondeur, un style mordant qu'on a comparé à celui de P. L. Courier, mais auquel il était bien inférieur. Cette active participation de M. Cauchois à la lutte de la presse contre le gouvernement des Bourbons de la branche aînée et contre les opinions religieuses qu'on se plaisait trop à confondre sous le nom de jésuites, se manifeste en tout son jour dans le recueil de *Lettres politiques, religieuses et historiques* qu'il publia de 1828 à 1832, et qui reproduit plusieurs de ses écrits les plus remarqués publiés la plupart antérieurement, sous forme de lettres. Telles sont celles adressées à M. Delavau, président des assises, et à M. de Ravignan, avocat général, à l'occasion de poursuites dont il avait été l'objet (1821) ; à M. Bellart, sur son réquisitoire dans le procès de la conspiration des sergents de la Rochelle (1822) ; à un catholique romain sur une instruction pastorale de l'archevêque de Rouen et de quelques actes du clergé romain (1825) ; à M. de Peyronnet, ministre de la justice (1829). La plus remarquable et la plus remarquée fut la *Lettre au duc d'Orléans sur la crise actuelle* (1827). Cette lettre donna lieu à un procès et à la condamnation de l'auteur à quinze jours de prison et 3000 francs d'amende, et lui fournit le sujet de plusieurs autres écrits non moins violents[1]. Le but de la lettre incriminée était, par l'invitation publique au duc d'Orléans de jouer le rôle de Guillaume d'Orange, le renversement de la branche aînée des Bourbons. Aussi, obéissant à la sincérité de ses convictions politiques, ne manqua-t-il pas de signer la fameuse protestation des journalistes contre les Ordonnances de Juillet, et se fit-il un devoir, comme il aimait à le rappeler, de ne pas quitter, ainsi que deux de ses collègues, au moment du danger, pendant les trois journées, le bureau du journal où était déposée la pro-

1. M. Cauchois-Lemaire avait aussi publié, avant 1830, les ouvrages suivants : *la Constitution de 1791*, *la Constitution des Cortès et la Charte comparées*, 1 vol. in-18. — *Des Jésuites*, par d'Alembert, précédé d'un *Précis des doctrines et de l'état de cette société*, 1 vol. in-18, 1821. — *Les Quatre Évangiles*, précédés du *Discours de Marcel, curé de village*, 1824, in-18.

testation et où les rédacteurs pouvaient être arrêtés d'un instant à l'autre.

La révolution de 1830, en faisant triompher les opinions que M. Cauchois avait défendues avec tant de persévérance, semblait devoir mettre un terme à sa longue polémique. Il en fut autrement. Ses anciens amis, parvenus au pouvoir, l'oublièrent-ils? ne lui offrirent-ils point une part à son gré dans la nouvelle distribution des fonctions publiques? Son caractère indépendant, une méfiance de lui-même, une certaine timidité naturelle, sous les apparences de la sauvagerie, et qu'on a toutefois quelque peine à concilier avec la vivacité de son opposition, la crainte de ne voir assuré qu'incomplétement le succès des idées libérales qu'il avait défendues, contribuèrent-ils à le faire rester à l'écart du nouveau gouvernement de Louis-Philippe? C'est ce qu'il est bien difficile d'apprécier dans une juste mesure et ce qui a été diversement jugé. Il paraît qu'il avait refusé certaines places administratives et politiques et une pension de 6000 fr. sur la cassette du roi Louis-Philippe. Mais, en réalité, M. Cauchois-Lemaire n'interrompit point contre le gouvernement de Juillet l'opposition qu'il avait faite à celui de la Restauration. Il continua jusqu'en 1832 d'écrire dans *le Constitutionnel;* mais il s'en sépara en 1832, et ce fut surtout dans les journaux *le Bon Sens*, *la Nouvelle Minerve politique* et les *Tablettes universelles;* qu'il continua la polémique des quinze années précédentes [1]. La première de ces feuilles, dont il fut le principal rédacteur dès 1832, était le journal populaire de l'opposition constitutionnelle; elle paraissait le dimanche (format in-folio). Durant cette nouvelle campagne politique, il fut encore poursuivi devant la cour d'assises (1835), et eut, la même année, avec M. Raspail, rédacteur du *Réformateur*, dont les opinions démocratiques étaient plus avancées que les siennes, un duel dans lequel il fut légèrement blessé. L'occasion de ce duel avait été une lettre adressée par M. Cauchois-Lemaire à M. Raspail, avec le *Tartuffe, apôtre de M. Rodde.*

M. Cauchois-Lemaire se fatigua enfin d'une lutte dans laquelle il n'était plus soutenu par le plus grand nombre de ses anciens amis, où plusieurs de ses collaborateurs nouveaux avaient un but différent du sien, et dont il ne reconnaissait peut-être plus autant l'utilité et le succès probable. Il avait dépensé les derniers débris de sa fortune dans l'exécution d'un projet qu'il espérait pouvoir doter le pays d'une presse honnêtement et loyalement populaire et démocratique, la fondation du journal *le Bon Sens*. Aussi finit-il par accepter, en 1840, dans l'administration centrale des Archives, sous le ministère de MM. Thiers et de Rémusat, ses anciens compagnons d'armes dans la campagne libérale de 1820 à 1830, au poste inférieur peut-être à ce que dix ans au-

1. M. C. L.... contribua plus tard à la fondation du *Siècle*.

paravant sa réputation et ses longues relations d'amitiés politiques lui permettaient de demander. Il fut nommé chef de la première des quatre sections des Archives, de la section législative et judiciaire, qui comprend les actes de toutes les grandes assemblées nationales et ceux de tous les corps judiciaires qui se sont succédé en France : chancellerie, conseils, parlements, Châtelet, cour des aides, cour des monnaies, bureaux des finances, officialités, justices seigneuriales, etc. M. Cauchois-Lemaire s'est fait aimer dans ces fonctions par son caractère doux, équitable, conciliant. Des combinaisons administratives et financières dont nous ignorons les causes réduisirent, sous la direction de M. de Chabrier, qui était cependant son camarade de collége et son ami, le titre de M. Cauchois-Lemaire à celui de chef adjoint, qu'il portait officiellement au moment de sa mort, quoiqu'il eût exercé loyalement pendant dix ou douze années les fonctions de chef.

M. Cauchois-Lemaire, depuis qu'il avait renoncé à la vie active et militante de réformateur, jugeait avec un grand calme, une grande impartialité les événements politiques auxquels il avait pris part. Il parlait aussi des hommes avec beaucoup de modération, reconnaissant les efforts louables qu'on avait faits et rendant justice aux bonnes intentions. La vigueur qu'avait mise Charles X à déterminer l'expédition d'Alger, malgré l'opposition de l'Angleterre, plaisait beaucoup à son patriotisme. Il n'était pas moins impartial à l'égard des hommes politiques avec lesquels il avait combattu, et dont les grandes fortunes ou la brillante renommée ne semblaient aucunement exciter sa jalousie. Il s'entretenait plus volontiers de la période de la Restauration, qui avait été le temps de ses luttes les plus vives, que de sa polémique pendant les premières années du règne de Louis-Philippe. Il convenait, quoiqu'il ne parût pas le regretter, avoir été violent et même souvent injuste dans les controverses auxquelles il s'était si ardemment mêlé pour aider au développement des principes de la Révolution. « L'opposition ne demandait, disait-il, une concession que pour en exiger immédiatement une autre; nous en voulions à la dynastie elle-même, et beaucoup d'entre nous à la monarchie. »

La plus grande préoccupation de la dernière période de la vie de M. Cauchois-Lemaire, avait été d'écrire l'*Histoire de la Révolution de juillet*, dont il fut l'un des acteurs et des promoteurs principaux. Pendant dix années, de 1830 à 1840, il avait réuni tous les matériaux nécessaires à cette œuvre. Il était bien loin de s'en rapporter à ses seuls souvenirs; il interrogea presque comme un juge tous ceux qui, en 1830. avaient pris une part importante d'action dans la bataille; et avec un sentiment rare d'impartialité et d'exactitude, il recueillit et classa scrupuleusement dans ses cartons le résultat de ces recherches, de

ces interrogatoires, de cette sorte d'instruction publique. Mais quand il fallut mettre en œuvre ces nombreux matériaux, il s'effraya. Peut-être certains jugements délicats à porter sur plusieurs de ses anciens amis l'embarrassaient; peut-être la modération du vieillard le portait-elle à condamner certaines opinions, certains actes, dont il avait été jadis l'ardent champion. Un volume d'introduction parut, en 1841, sous ce titre : *Histoire de la Révolution de* 1830, *précédée d'un résumé historique de la Restauration et d'une Esquisse préliminaire sur le mouvemeut démocratique* [1].

Ce volume fut accueilli très-froidement ou plutôt n'eut aucune faveur. M. Cauchois-Lemaire n'osa plus depuis reprendre la plume; mais, tout en se résignant à ne recueillir que des notes, il n'en poursuivit pas moins, sous cette forme plus modeste, l'étude complète et sérieuse d'événements si considérables, qu'il ne se sentait peut-être plus la force de les juger. Toutefois, cette précieuse collection de documents ne sera point perdue : il l'a léguée à un jeune historien, M. Paul Boiteau, déjà fort connu par un intéressant tableau historique des institutions et de l'administration publique en France, en 1789. M. Cauchois-Lemaire ayant su, plus d'une année avant sa mort, que M. Paul Boiteau s'occupait aussi de recherches sur les événements de 1830, lui offrit et lui légua cette abondante moisson de renseignements que nul peut-être n'eût rassemblée avec un zèle plus consciencieux; il ne mit à ce legs d'autre condition que le désir de voir associé son nom à celui du collaborateur qui mettrait en œuvre des matériaux si laborieusement recueillis. Le legs a été accepté avec reconnaissance, et M. Paul Boiteau espère qu'avant la fin de cette année, il aura publié une histoire de la révolution de Juillet, basée en très-grande partie sur les travaux préparatoires de M. Cauchois-Lemaire, mis en œuvre par des mains pieuses et fidèles, sinon sous la forme que celui-ci avait méditée, du moins dans l'esprit où il aurait voulu la voir se produire.

M. le comte Curial.

Au nombre des cent premiers membres de la Société de l'Histoire de France qui, dès l'année 1833, partagèrent la confiance de ses fondateurs dans l'utilité du but qu'ils se proposaient et dans les chances d'un avenir prospère, figurait M. le comte Curial. Ce n'est pas que des travaux spéciaux eussent témoigné de sa propension pour les recher-

1. Tome Ier, in-8. Paris, Perrotin, 1841.

ches historiques et pour l'étude de nos annales ; mais un esprit éclairé, le goût des bons livres et les sympathies les plus prononcées pour toute institution utile aux vrais progrès sociaux lui suffisaient pour encourager de son adhésion les premiers efforts et les vues désintéressées dont nous voyons aujourd'hui de si notables résultats. Cette sorte d'encouragement doit être le plus fréquent, car le nombre de ceux qui peuvent consacrer leur vie aux recherches laborieuses de l'érudition est bien restreint, si on le compare au nombre des personnes éclairées qui, dans tous les rangs de la société, aiment à jouir des fruits de ces études, et qui en sont ainsi les protecteurs par leurs sympathies et leur propagande éclairées.

M. le comte Napoléon-Joseph Curial, né à Paris le 9 janvier 1809, était d'une famille originaire de Savoie. Son père, général de l'Empire, s'était fait une légitime réputation dans les batailles d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, d'Essling. Sous la Restauration, il avait été nommé pair de France, et était mort en 1829 des suites d'une chute de cheval qu'il fit à l'époque du sacre de Charles X.

M. le comte Curial fils, qui dut son prénom de Napoléon au titre de filleul de l'Empereur, entra en 1825 à l'École militaire de Saint-Cyr; il en sortit en 1827, sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde royale, et quitta le service à la révolution de 1830. Il se retira alors à la campagne, près d'Alençon, dans le département de l'Orne, où il se livra avec le zèle le plus éclairé à des travaux d'agriculture, dont l'exemple fut très-profitable au pays. Il dirigea surtout ses soins vers le perfectionnement de la race chevaline, et encouragea les comices et les concours annuels, si profitables aux progrès de l'agriculture.

Dès 1835, il avait pris rang, à titre héréditaire, dans la Chambre des pairs; il fut membre du Conseil général du département de l'Orne, et en 1843, maire d'Alençon, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution de 1848. Les souvenirs de sa bonne administration, de son esprit conciliant, de son dévouement aux intérêts du pays, des établissements qu'il avait fondés ou encouragés en faveur des classes ouvrières et indigentes le désignèrent au choix des électeurs du département de l'Orne comme un de leurs représentants à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. M. le comte Curial se fit remarquer dans ces deux assemblées, surtout dans les commissions auxquelles il fut adjoint, par la sagesse et la modération de ses votes, ainsi que par une connaissance pratique des affaires dans les comités de la guerre et de l'administration départementale et communale dont il fit partie.

M. le comte Curial donna un appui constant à la politique du

prince Napoléon pendant la présidence et après la proclamation de l'Empire. Il fut appelé à siéger au Sénat le 26 janvier 1852. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

M. Léonard Bordier.

Désirant consacrer quelques lignes de bienveillant souvenir à M. Bordier, père d'un de nos collègues qui a rendu, par ses travaux érudits et par son zèle éclairé, à la Société de l'Histoire de France des services qui sont justement appréciés, je n'ai cru pouvoir mieux faire que de demander à celui-ci des renseignements. Ceux qu'il a bien voulu me communiquer m'ont semblé si précis et si touchants à la fois, que je craindrais de les altérer en leur donnant une autre forme ; je me borne donc à reproduire ici ce dernier hommage de piété filiale à une mémoire vénérée.

« .... Mon père était le vieillard le plus respectable du monde ; mais sa vie, consacrée tout entière à ses affaires et à sa famille, n'est pas sortie de ces modestes et heureuses limites. Né à Genève, en 1778, il entra fort jeune dans une maison de banque genevoise, à Saint-Pétersbourg, et fut chargé par cette maison d'aller former une succursale à Moscou. Expulsé de Russie en 1812, en qualité de sujet français, il vint à Paris où il acheva sa fortune commerciale. Il est mort le 21 mars dernier, sans avoir jamais voulu échanger sa nationalité primitive contre aucune autre. Si l'on ajoute à cela qu'il aimait les lettres sans les cultiver, et qu'il s'occupait des pauvres avec une générosité bien connue surtout de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, on a tout ce qui peut être dit de cet excellent homme, dont les vertus douces et fermes n'ont eu de rayonnement que sur ceux qui l'entouraient et lui méritent d'autant mieux leur reconnaissance. »

RAPPORT DES CENSEURS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE DE 1861.

Messieurs,

Notre rapport de l'année dernière vous signalait l'accroissement du nombre des membres de la Société. Ce nombre, qui en 1850 n'excé-

dait pas le chiffre de 291, et en 1856 celui de 345, s'élevait progressivement

Au 1er janvier 1859, à un total de 413.
— 1860, — 462.
— 1861, — 532.

Ce dernier chiffre est lui-même maintenant dépassé; 51 admissions prononcées en 1861 l'auraient porté à 583 si les pertes que la Société a eu à subir pendant le cours de cette même année ne l'avaient ramené, au 1er janvier 1862, à un total effectif de 568.

Depuis cette dernière date ce total s'est encore accru; de sorte qu'aujourd'hui la Société compte 586 souscripteurs, c'est-à-dire un peu plus que le double du nombre des membres dont elle se composait il y a douze ans.

Cette situation éminemment favorable permet, pour le présent, et promet, pour l'avenir, le maintien du niveau auquel la Société a porté ses travaux, en 1860 et 1861, par la publication annuelle de quatre volumes au lieu de trois. Mais, de plus, n'y a-t-il pas lieu d'admettre que, si cette situation s'améliore encore dans une proportion à la vérité assez notable, la Société pourra se trouver, même dans un temps peu éloigné, en mesure de songer sérieusement à la publication d'un cinquième volume? Du 1er janvier 1860 au 1er janvier 1862 le nombre de ses membres, toutes compensations faites, s'est accru de 124; un accroissement analogue en 1862 et 1863 transformerait en réalité l'hypothèse que nous venons de formuler. Nous croyons à la possibilité d'y parvenir grâce à de persévérants efforts dirigés vers ce but, grâce aussi à la stricte observation des règles auxquelles sont soumises les dépenses ainsi qu'à l'ordre si heureusement établi dans la gestion des ressources de la Société.

D'après les comptes de M. le Trésorier, dont vérification faite, nous avons, il est presque superflu de le dire, reconnu la parfaite régularité et la complète exactitude, les recettes de 1861 consistent dans les articles ci après :

Solde en caisse au 31 décembre 1860		94 f. 26 c.
Recouvrement de 547 cotisations, dont 5 appartenant à l'année 1860...	16 410 f. » c.	21 947 30
Produit total des ventes des livres..	5 537 30	
Intérêts de fonds déposés, en compte courant, au crédit foncier		174 75
Capitalisation d'une cotisation		600 »
Total des recettes		22 816 f. 31 c.

Ces chiffres concordent, à bien peu de chose près, dans leur ensemble et dans leur détail, avec les prévisions de recettes portées au budget que le Conseil administratif, sur la proposition du comité des fonds, avait adopté dans la séance du 9 avril de l'année dernière et qui s'élevaient à 22 000 fr.

Le produit des ventes de livres, un peu inférieur à ce qu'il a été en 1860, un peu supérieur à ce qu'il avait été en 1859, n'est pas resté, en définitive, au-dessous de l'évaluation qui avait été donnée, pour 1861, à cet élément essentiel des ressources annuelles de la Société.

Les dépenses se composent des articles suivants :

Frais d'impression :			
De 3 volumes publiés en 1861....	7 485 f. » c.	11 560 f.	» c.
Du Bulletin mensuel de 1861.....	1 445 »		
De l'Annuaire de 1862..........	2 630 »		
Impressions diverses		297	»
Frais de reliure et de brochage		358	76
Honoraires et indemnités		2 568	»
Dépenses diverses		1 713	05
Achat de deux obligations des chemins de l'Est (Dépense d'ordre. — Emploi des 600 fr. versés pour la capitalisation d'une cotisation)		602	60
Total des dépenses.........		17 099 f.	41 c.
Excédant de recettes, en caisse au 31 décemb. 1861.		5 716	90
Total égal à celui des recettes....		22 816 f.	31 c.

Mais il faut remarquer que, par des circonstances indépendantes de la volonté du Conseil, le 4e volume afférent à l'année 1861 (le tome IV des *Mémoires du marquis d'Argenson*) n'ayant pu être distribué pendant le cours de cette même année, vient seulement d'être mis en distribution, que les frais d'impression et autres relatifs à ce volume, non encore payés, sont évalués approximativement à 3500 francs, et que cette dépense, bien que destinée à figurer seulement dans les comptes de 1862, réduit, par le fait, à 2216 fr. 90 c. l'excédant que présentent les recettes de 1861 sur les dépenses de la même année.

Nous ne pouvons, à cette occasion, nous dispenser d'exprimer le désir de ne pas voir se renouveler un semblable retard, qui déroge à l'une des principales règles que la Société doit s'imposer, la ponctuelle exactitude de la distribution des ouvrages qu'elle publie, et qui, en même temps, altère dans une certaine mesure les excellentes conditions d'ordre et de régularité dont sa comptabilité offre maintenant l'exemple.

Le budget adopté pour 1861 avait fixé à 21 000 francs l'ensemble des dépenses. Ce chiffre n'a été ni dépassé ni même atteint puisque le total des dépenses réelles de cet exercice, en y comprenant les frais de publication du 4e volume dont nous venons de parler, ne monte qu'à 19 996 fr. 81 c., et restera ainsi jusqu'à concurrence de 1000 francs environ, au-dessous des prévisions admises. Cet écart, dû à ce que la dépense occasionnée par la publication des quatre volumes afférents à l'année 1861 et du *Bulletin* mensuel de la même année, a été de près de 2000 francs inférieure à celle qui avait été prévue ; cet écart, disons-nous, aurait été plus considérable, et le total des dépenses réelles de 1861 n'aurait pas excédé le chiffre de 19 000 francs si les frais de publication de l'*Annuaire* de 1862, qui n'étaient portés au budget que pour 2000 francs, ne s'étaient élevés à près de 3000 francs. Les dispositions déjà faites en vue de la composition de l'*Annuaire* de 1863 ne permettent guère de penser que la dépense de cette publication puisse, dès la présente année, être entièrement renfermée dans les limites tracées par les décisions du Conseil et les prévisions du budget. Mais cet état de choses, objet, depuis quelque temps déjà, de toute la sollicitude du Comité des fonds et du Conseil administratif de la Société, a finalement placé ce Conseil dans la nécessité de décider que la publication des curieux documents relatifs à la *Topographie ecclésiastique de la France* ne serait pas continuée dans les annuaires postérieurs à celui de 1863. Ce n'est pas sans un très-profond regret que le Conseil s'est résigné à cette détermination, faisant ainsi prévaloir l'accomplissement d'un devoir impérieux sur la considération légitimement due à un travail empreint de la plus consciencieuse érudition, et sur les sentiments d'affectueuse confraternité que chacun de ses membres professe pour son savant auteur.

Dans sa séance du 1er avril dernier, le Conseil a adopté le budget de 1862, qui évalue

les recettes à...............................	23 200 f.	» c.
les dépenses, comme en 1861, à	21 000	»
D'où résulte un excédant présumé des recettes de	2 200 f.	» c.

Il est à espérer qu'il n'y aura point de mécompte à subir sur les divers articles des recettes, et nous devons souhaiter que chaque article de dépense reste contenu dans les limites qui lui sont assignées.

Dans l'intérêt des nouveaux souscripteurs successivement admis et afin de les mettre à même de compléter leurs collections, le Conseil a autorisé ceux d'entre eux qui en formeraient la demande à échanger purement et simplement contre d'autres volumes ceux qui, en raison

de la date de leur publication et de l'époque de l'admission de ces nouveaux membres, n'auraient constitué entre leurs mains que des ouvrages incomplets. Cette sage et bienveillante mesure a dû être appréciée, puisque, pendant l'année 1861, elle a donné lieu à un mouvement total de 198 volumes, c'est-à-dire à l'échange de 99 volumes, faisant partie, pour la plupart, des publications les plus récentes, contre pareil nombre de volumes publiés à diverses époques.

Nous vous signalions, l'année dernière, un léger accroissement survenu, pendant l'année 1860, dans le nombre des volumes en magasin ; ce fait pouvait s'expliquer, jusqu'à un certain point, par la publication d'un 4e volume et par le tirage de chaque volume à un plus grand nombre d'exemplaires, mesure nécessitée par la progression croissante du nombre des souscripteurs. Il était donc permis de craindre que, par suite des mêmes circonstances, il ne se renouvelât en 1861. Nous nous félicitons d'avoir à constater un résultat tout contraire.

En effet, le nombre des volumes en magasin, qui au 1er janvier 1861 était de 11 067 volumes in-8 (y compris 137 volumes sur papier vélin), n'était plus au 1er janvier 1862 que de 10 546;

Le nombre des *Annuaires*, qui au 1er janvier 1861 était de 3648, n'était plus au 1er janvier 1862 que de 3046 ;

D'où ressort une diminution comparative, pendant l'année écoulée, de 521 volumes in-8 et de 602 annuaires.

Nous avons l'honneur, en terminant, de vous proposer, Messieurs, d'approuver les comptes présentés par M. le Trésorier pour l'exercice de 1861.

Les Censeurs :

Dr H. Laloy, A. Dutens, *rapporteur.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

172. — *Études historiques.* Le droit canonique et le droit ecclésiastique dans leurs rapports avec le droit civil, par Félix le Rustre, avocat. In-18 jésus, 472 p. Paris, lib. Dentu ; Palmé.

173. — *Étude sur les temps féodaux.* Des juridictions seigneuriales. In-8, 32 p. Le Mans, imp. Beauvais. Paris, lib. Dentu.

174. — *Garin le Loherain*, chanson de geste composée au douzième siècle par Jean[1] de Flagy, mise en nouveau langage par A. Paulin Paris, membre de l'Institut. In-18 jésus, 404 p. Paris, imp. et lib. Claye.

175. — *Histoire de la révolution de* 1848, par Garnier-Pagès. T. VIII et dernier. Gouvernement provisoire. III. In-8, 488 p. Paris, imp. Plon; lib. Pagnerre.

176. — *Le Bréviaire d'Amour* de Matfre-Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. Introduction et glossaire, par Gabriel Azaïs, secrétaire. T. I, 1re livraison. In-8, xv-476 p. Béziers, lib. Bénézech; Paris, Franck.

177. — *Madame la comtesse Dubarry*, par M. Capefigue. In-18 jésus, 258 p. et portrait. Paris, lib. Amyot.

178. — *Notice* sur un autel de Bacchus, découvert à Jeantes-la-Ville, canton d'Aubenton (Aisne), par Édouard Piette. In-8, 15 pages. Laon, imp. Fleury.

179. — *Observations* sur l'architecture ogivale et l'application de l'architecture grecque aux églises, par C. J. Buteux. In-8, 103 p. Paris, lib. Dumoulin.

180. — *Pour la monarchie de ce royavme contre la division*, par Jean Vavquelin, sieur de la Fresnaye (1536-1607); publiée par Ach. Genty. In-16, 27 p. Paris, lib. Aubry; bureau de l'*Écrin du bibliophile*.

181. — *Qu'est-ce que Gayant?* Toutes les réponses plus une. Notice sur les mannequins de la fête communale de Douai, par Théophile Denis. In-8, 63 p. Douai, imp. veuve Adam; les principaux libraires.

182. — *Sur le Bibrax des Commentaires de César*. Où faut-il le placer? par Vuaflart. In-8, 24 p. Laon, imp. Fleury.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUIN 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER,
L'un des deux vice-présidents.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er juillet.)

Le procès-verbal de l'assemblée générale et celui de la précédente séance du Conseil sont lus et adoptés.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1261. M. MORTIMER-TERNAUX, ancien député, ancien membre du Conseil municipal de Paris, rue de la Pépinière, 61 ; présenté par MM. Lallemand et Dupont.

1262. M. l'abbé COLAS, chanoine titulaire de la métropole de Rouen ; présenté par MM. Lebrument et Éthiou-Péron.

1263. M. LEFORT, chef de bureau au ministère de l'agriculture et du commerce, rue de Condé, 5.

1264. M. ROUGEOT, sous-chef de bureau au même ministère, rue Pigale, 37.

Ces deux membres présentés par MM. Boulatignier et de Pistoye.



1265. M. Delion, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.

1266. M. de Clermont, rue du Bac, 108.

Ces deux membres présentés par MM. Boulatignier et Walckenaër.

Ouvrages offerts à la Société :

De la part de Sociétés savantes :

Société des Antiquaires de France :

Bulletin, 4e trimestre de 1861. Paris, 1861. In-8.

Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin, tome XI, 4e livraison. Limoges, 1861, in-8.

Société d'émulation de la Vendée :

Annuaire, 7e année, 1860. Napoléon-Vendée, 1861, in-8.

Société des Antiquaires de Morinie :

Bulletin historique, livraison 34 à 36 (réunies) avril-décembre 1860; — livraisons 41 et 42, janvier-juin 1862.

De la part des auteurs :

Cartulaire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de *l'ordre de Cîteaux au diocèse d'Évreux, recueilli et publié* par M. J. Andrieux. 1 vol. in-4 avec Atlas in-fol. Évreux, 1862. (Tiré à cent exemplaires.)

La Bourgogne à l'Académie française, de 1665 *à* 1727, par M. Ch. Muteau. Dijon, 1862, in-8.

Le Lion et le Bœuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé J. Corblet. Paris, 1862, in-8. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

Promenades archéologiques et pittoresques à travers la province de Liége. — Essai de Tablettes liégeoises, par M. d'Otreppe de Bouvette, 34e livraison, 2e des *Promenades*. Liége, 1er janvier 1862. In-12.

Promenade d'hiver, archéologique et littéraire, de Liége vers Maëstricht. — Essai de Tablettes liégeoises, 35e livraison, 3e des *Promenades*. Liége, 1862. In-12.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre écrite par M. Louis Lacour, qui réclame la rectification d'un passage du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars dernier, relatif à son édition de *Brantôme*, que l'on regardait comme abandonnée, ou du moins comme ajournée indéfiniment. M. Lacour, affirmant au contraire que cette édition, dont il a déjà publié trois volumes avec le concours de M. Mérimée, sera continuée activement, et que toute la copie du manuscrit est achevée, le Conseil décide qu'il sera fait droit à sa réclamation.

Une note rectificative a déjà été insérée dans le *Bulletin*, p. 289.

— M. de Contréglise (de Besançon) offre, en communication, au Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France un manuscrit in-4° intitulé : *La Pace necessaria, discorso politico del signor Francesco Mendoza.* Ce manuscrit se rapporte au conflit élevé en 1662 entre Louis XIV et la cour de Rome, en suite de l'attentat des gardes du pape contre M. le duc de Créqui et les personnes de sa suite. Cette exhortation à la paix de François de Mendoce est suivie d'une assez volumineuse correspondance.

Le Conseil exprime à M. de Contréglise sa reconnaissance, mais il ne considère pas ce manuscrit comme pouvant être pour la Société l'objet d'une publication.

Travaux de la Société.

Sont adoptées deux propositions du comité de publication tendant : la première à confier une édition des *OEuvres historiques de Guibert de Nogent* à M. Krœber; la seconde à charger M. d'Arbois de Jubainville et M. Meyer de préparer une édition de la *Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines*. Le premier de ces ouvrages formerait deux volumes et le second trois.

Une proposition de M. Dufrêne de Beaucourt relative à la mise sous presse de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, est renvoyée au comité de publication.

M. le président recommande à l'attention du comité l'utilité qu'il y aurait à donner une édition des *OEuvres historiques d'Agrippa d'Aubigné*. M. Mérimée a exprimé l'intention de mettre à la disposition de la Société les notes qu'il a recueillies sur cet auteur.

Une proposition de M. Alphonse Ruble relative à la publication des *Mémoires de Blaise de Montluc* est renvoyée au comité de publication.

M. le président donne communication d'une proposition faite au

Conseil par la Société d'histoire, ou Commission pour la publication des anciens manuscrits de la littérature française en Belgique, tendant à publier en commun des *Chroniques de Froissart*. Le Conseil décide que cette proposition sera communiquée à M. Lacabane.

M. Bordier annonce au Conseil qu'étant obligé, par des arrangements de famille, de passer une grande partie de l'année loin de Paris, il ne lui est plus possible de se charger de la rédaction du *Bulletin*, le Conseil, après avoir exprimé à M. Bordier tous ses regrets, désigne pour le remplacer M. Servois, membre de la Société, et charge son secrétaire de transmettre à M. Servois avis de cette décision.

Sur la proposition de M. le président, le Conseil décide en principe qu'on fera choix d'un agent rétribué pour aider M. le trésorier archiviste qui, par suite de l'augmentation rapide du nombre des membres de la Société, se trouve chargé d'un travail auquel il ne peut plus suffire.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Correspondance de l'historien Bernard de Girard du Haillan (Suite).

XXI.

A monsieur, monsieur du Haillan à Tours.

Monsieur du Haillan. Vous n'avez que faire de vous accuser d'une chose où il n'y a point de faulte. Je ne vous estime pas moins mon amy pour avoir omis à me dire adieu à mon partement de Tours, et n'en suis pas moins le vostre. Ce sont complimens communs et indiferens que je ne tire à consequence ny pour ny contre; j'eusse esté bien aise de vous voir sain et suis marry seulement de ce que vostre indisposition m'empescha ce contentement. Au surplus je vous prie me conserver tousjours en voz bonnes grâces, me departir souvent de voz nouvelles, et en m'employant confidemment esprouver ce que je veulx et scay faire pour mes amis de mérite vos semblables. Je prie Dieu,

Monsieur du Haillan, vous donner l'entier accomplissement de vos desirs.

Vostre entièrement bon et très affectionné amy,

PHILIPPE cardinal DE LENONCOURT.

De Chartres ce XVe may 1591.

Ajouté de sa main : Venés veoir visiter et conférer avec vos amys avant que la presse arrive : Messieurs le chancelier, maréchal de Biron et moi le désirons extrêmement.

Au dos : Receue le XXX may 1591.

XXII.

A monsieur du Haillan.

Monsieur du Haillan, ce m'a esté ung grand contentement d'avoyr entendu de voz nouvelles. Je vous prie très-affectueusement de continuer la bonne volonté qu'il vous a pleu me promettre et faire certain estat de la myenne en tout ce qui vous sera agréable. Je me suis approché des limittes d'Anjou (après avoyr deffaict les trouppes que le sr de la Chesnaye-Vaucouvert avoyt autour de Nantes où il a esté pris et luy envoyé à Rennes, pour nettoyer deux ou trois maisons qui empeschoient le passage de Rennes) à Angers. Il a failleu battre celle de la Saulsaye et l'emporter d'assault, j'ay faict pendre les soldats qui s'y sont trouvez en vye, et le maistre du logis s'estant sauvé la nuict, j'ay faict aussy razer la maison et combler les fossez pour servir d'exemple à ceulx qui sont si téméraires de fortiffier leurs maisons et les tenir contre l'authorité du Roy. Je vous prye, monsieur du Haillan, me faire ce bien de m'escrire souvent et me conserver en voz bonnes graces comme celluy qui sera éternellement

Vostre très assuré amy

HENRY DE BOURBON.

Au camp de Condé (?) ce xxiiij febvrier.

Au dos : De monsieur le prince de Dombes. Receue à Tours le dernier de febv. 1596.

XXIII.

Monsieur du Haillan, conseiller du Roy et secrétaire de ses finances.

Monsieur, j'ay peur que mes oncles et feu mon père n'ayent traité comme gens quy se fyoyent les ungs aus aultres et quilz n'ayent fait

partage signé d'eulx seulement et en papier sans notayre ny aultre clerc. Quant aus commissions je les envoye. Mon evesque est monsieur le reverendissime evesque de Sens, monsieur de Bourges, auquel je me raporte de ma vye et meurs. Quant aux charges que j'ay eues : au commencement de ceste guerre j'eus une compagnie de chevaulx legers avecq lesquels j'allay à Chaallons trouver monsieur d'Inteville, quy comme gouverneur de la province m'envoya prendre Espernay avecq le sieur de Saultour, et puis dire que j'y allay, et arrivés que nous fusmes les saluasmes de coups de canon sans aproches ny gabionades et en trois heures les prismes, et y fut mis gouverneur S. Estienne lors, quy l'a gardé six ans. Depuis, je me trouvay à la bataille de Senlys où j'oze dire sans vanyté qu'il n'y eut personne quy s'y signalast comme moy, parce que ce jour là durant le combat je menay les coureurs de l'armée qui estoyent composés de trente gentilshommes de ma trouppe avec lesquels je attaquay l'escarmouche et tuay aulcuns des ennemis, et par le commandement de monsieur de la Noue jeu pris de prisonniers à la teste de leur armée pour aprendre nouvelles sy la ville estoit perdue pour le roy ou non, parce que leur armée ennemye estoit en bataille sur la contrescarpe de la ville de Senlys, qui nous faisoit croire qu'elle estoit perdue à cauze d'une furieuze batterye qu'ilz avoyent faitte le jour auparavant et donné un grade assault et faillyrent à emporter la ville. Lesdits prisonniers nous aprirent que la ville estoit encore au roy et que monsieur d'Aumalle avôit bien envoyé gens dedans pour capituler, mais qu'ayant veu le secours de nostre armée ilz avoyent rompu l'accord faict et avoyent accordé quy gaigneroit la bataille seroit maistre de la ville. Sur ces bonnes nouvelles monsieur de la Noue me commenda de mener trois petites pieces de campagne avec deux cens harquebuziers douze cens pas devant mes coureurs. Ilz n'y furent pas logez plus tost qu'il part deublx mille harquebuziers ennemis et quatre cens chevaulx pour venir à eulx. J'en avertis le dit sieur de la Noue quy estoit avec monsieur le duc de Longueville, conte de Chosne, de Maulevrier et plusieurs aultres, au conseil de ce que nous avions à faire voiant une armée effroiable en nombre d'hommes tant de pied que de cheval devant nous. Le commissaire de l'artillerye cependant, pressé de ces gens susdits, met le feu aux pieces sans commandement et les escarta tellement qu'ilz ne vindrent pas à luy. Le conseil se rompt au bruit du canon, chacun va trouver sa trouppe, et moy parmy ma trouppe où menay mes coureurs, il y avoit monsieur de Gyvry qui commandoit la cavallerye legere, avecq lequel seul je combatis, et faisoyent nos deux trouppes 250 chevaulx mais bons et fort braves. Nous chargeasmes le sieur de Saisseval, estimé le plus brave des ennemis, qui menoit 600 chevaulx ; nous le rompismes et blessasmes et prismes prisonnier. J'ayme

mieulx laisser dire aux aultres ce que j'y fis qu'à moy, mais cent gentilshommes vivants vous diront que je m'advancay seul à la teste de nos troupes cent pas devant Gyvry, et me jetay devant l'escadron ennemy où je fus blessé de coups d'épée en deux ou trois lieux, mais d'ung dont je pensay mourir, ung coup d'espée au travers de la cuisse quy me couppa la grosse vene. J'y pris vingt enseignes de gens de pied et y eus mon lieutenant et ma cornette blessés, quy voulurent me suivre des premiers, huit ou dix des miens tuez à l'entour de moy et autant de prisonniers, encore que nous ayons gaigné la bataille. Et fut le premier combat heureulx de la France et quy estonna tellement les ennemis que depuis ilz n'ont rien fait quy vaille. Nous avions 700 chevaulx et 1200 hommes de pied. Les ennemis estoient dix mil hommes de pied et deubx mil chevaulx et dix canons de batterye. Depuis nous allasmes au devant de l'armée des Suisses qu'amena mon frère de Sansy, laquelle armée nous conduisismes au roy devant Pontoize, de là à Parys où le roy mourut. Le roy me donna une commission de gendarmes et me commanda d'aller avecq monsieur le mareschal d'Aumont, avecq lequel je l'allay trouver, au secours de Dyeppe, où nous presentasmes le combat près d'Aumalle au duc du Mayne avecq huit mil hommes de pied et deulx mil chevaulx; luy fismes lever le siege de Diepe où estoit le roy. Les ennemis avoyent vint cinq mil hommes de pied et sept mil chevaulx. De là vinmes aux faubourgs de Parys où j'estois, de là à la bataille d'Evry où j'estois près du roy, et en toutes les occasions quy se sont offertes; depuis à Fontene française auprès du roy, et depuis à Amiens, au siege. Voilà ma miserable vye, et devenu depuis premier maistre d'hostel du Roy avecq beaucoup de pene en tout, pauvre et guères accommodé pour les penes souffertes. Dieu aura pitié de nous s'il luy plaist. Je ne pense pas ceste.... estre receu pour le grand nombre quy est devant moy, et peu importun car je n'en diray jamais ung mot; mais je ne laisseray de monstrer mes preuves, et me suffit de cela et que vous me teniés en vos bonnes grâces, asseuré que je suis

Vostre tres humble serviteur

MONTGLAT.

L'auteur de cette belle pièce, qui est moins une lettre qu'un mémoire historique, était probablement le mari de madame de Montglat, gouvernante des enfants de Henri IV, et le père de cet honnête marquis de Montglat, auteur d'excellents mémoires sur le règne de Louis XIII, dont M. de Monmerqué (*Biogr. Univ.*) et d'autres connaisseurs ont dit qu'ils sont « marqués au coin de la franchise. »

Documents inédits sur Paul Scarron.

Dans une lettre qui a été récemment publiée par M. Honoré Bonhomme (*Bulletin du bibliophile*, mars 1862), Mme de Maintenon ou plutôt Mme Scarron rend compte à M. de Villette, son oncle, de la situation que lui a faite la mort de son mari. Scarron avait laissé 10 000 fr. de bien et 22 000 fr. de dettes; et des 23 000 fr. que devait lui assurer son contrat de mariage, tout au plus Mme Scarron espérait-elle en pouvoir sauver quatre ou cinq mille. « Voilà, disait-elle, l'état du bien de ce pauvre homme, qui avoit toujours quelque chimère dans la tête et qui mangeoit tout ce qu'il avoit de liquide sur l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée. »

Scarron, en effet, avait espéré s'enrichir par la découverte de secrets merveilleux, et l'on verra, par la lecture des documents qui suivent, comment il avait demandé et obtenu, trois ans avant sa mort, la permission d'établir chez lui un laboratoire de chimie spagyrique.

I.

Aujourd'hui le vingt-deuxième jour du mois de mars 1657, le Roi étant à Paris, lui ayant été représenté par le sieur Paul Scarron, son conseiller et maître des requêtes ordinaire de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, qu'il s'est depuis longtemps employé avec beaucoup de dépense à la recherche des secrets des métaux, minéraux, semi-minéraux et végétaux, et s'est acquis, par un grand et pénible travail, l'expérience d'extraire les essences et sels, et à composer des baumes et médicaments qui peuvent servir aux plus dangereuses maladies du corps humain, dont l'usage peut apporter un notable avantage au public, suppliant, pour cet effet, Sa Majesté de lui en accorder la permission; et voulant favoriser ledit sieur Paul Scarron au succès de son labeur et lui donner moyen de le continuer en toute liberté, Sa Majesté lui a accordé et octroyé la permission d'avoir et dresser en la maison où il demeure en cette ville de Paris, ou autre de ce royaume, un laboratoire avec toutes sortes de fourneaux, fournaises, forges, vaisseaux, instruments et ustensiles nécessaires et qui seront propres pour les préparations desdites matières tant métalliques, minérales, semi-minérales, végétales qu'autres, et d'avoir et de tenir desdites matières en la quantité que bon lui semblera sans que pour ce il puisse être recherché, troublé ni empêché par quelques personnes ni en quelque manière que ce puisse être, à condition de ne rien entreprendre au préjudice des

ordonnances ni des métiers de la ville de Paris ou autre, sans qu'il lui soit besoin d'autre expédition que du présent brevet, lequel Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, a signé et fait contre-signer par moi son conseiller et secrétaire d'État et de son commandement. Signé *Louis*, et plus bas, *de Loménie*.

II.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour des monnoies, à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut. Notre amé et féal conseiller en nos conseils et maître des requêtes ordinaires de notre très-cher frère le duc d'Anjou, le sieur Paul Scarron, ayant depuis plusieurs années étudié en la médecine spagyrique et médité la manière de rendre l'or en liqueur potable, désirant d'y travailler et d'en faire quelques expériences au moyen desquelles il puisse subvenir aux infirmités corporelles internes et externes, voire même aux maladies que l'on nomme incurables, ce qui seroit un bien inestimable pour en secourir les pauvres et en aider le public;

A ces causes, voulant favoriser et autoriser une si louable entreprise en confirmant notre brevet du vingt-deuxième mars 1657, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons permis et accordé, permettons et accordons de notre grâce spéciale, par ces présentes signées de notre nom, audit sieur Scarron d'extraire des végétaux, animaux, minéraux et métaux les esprits, huiles, vitriol, sels et teintures pour le susdit dessein, et desdits extraits en composer des remèdes, baumes, essences et quintessences universelles et spécifiques, même de les exposer, enseigner et afficher publiquement en notre bonne ville de Paris et par tout notre royaume, en considération du grand bien qu'il en peut arriver et des longs travaux et grandes dépenses qu'il conviendra faire audit sieur Scarron pour cet effet, et pour ce faire avoir et tenir chez lui ou ailleurs, selon sa commodité, toutes sortes de fourneaux, fournaises, vaisseaux, matières, creusets, instruments et ustensiles à ce requis et nécessaires, et même de se servir de telles personnes qu'il jugera à ce propres, sans que pour cette occasion il puisse ni ceux qu'il emploiera aux susdites préparations être recherchés, troublés ni empêchés en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, à la charge par ledit Scarron de ne rien faire qui préjudicie à notre État ni au public. Si vous mandons que les présentes vous ayez à registrer selon leur forme et teneur, et que du contenu en icelle vous fassiez et laissiez jouir et user le dit Scarron pleinement et paisiblement, sans permettre lui être fait ni donné aucun trouble ni em-

pêchement quelconque; ains au contraire, si aucunes lui étoient faites, de les faire incontinent cesser et même de ne permettre aucune visite chez lui par archers ni exempts, mais seulement par un ou deux de nos conseillers de notre dite cour des monnoies qui pourront être députés pour cette occasion. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le premier jour de décembre l'an de grâce mil six cent cinquante-sept et de notre règne le quinzième. Signé *Louis*, et plus bas : *Pour le Roi*, *de Loménie*, et scellé du grand sceau de cire jaune sur simple queue.

III.

Ordonnance du XIX *décembre* 1657 *que les lettres et le brevet obtenus par M. Paul Scarron pour extraire des végétaux, etc., huiles, sels, etc., seront registrés.*

Vu par la cour la requête à elle présentée par Paul Scarron, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, contenant qu'il a obtenu lettres patentes de sadite Majesté pour avoir et tenir fourneaux et autres choses y mentionnées ; requeroit que plaise à la cour ordonner que lesdites lettres, ensemble le brevet attaché sous le contre-scel d'icelles, seront registrées au greffe de la cour pour être exécutées et jouir par ledit suppliant de l'effet et contenu en icelles, lesdites lettres adressantes à la cour données à Paris le premier des présens mois et an, signées par le Roi : *Louis*, et plus bas : *de Loménie*, et scellées du grand [scel] de cire jaune, ledit brevet du XXII mars dernier signé *Louis*, et plus bas : *de Loménie;* lesdites lettres et brevet contenant que sur la remontrance de l'impétrant Sa Majesté lui a accordé et octroyé la permission d'avoir et dresser en la maison où il demeure en cette ville de Paris ou autre de ce royaume un laboratoire avec toutes sortes de fourneaux, fournaises, forges, vaisseaux, instruments, ustensiles nécessaires et qui seront propres pour les préparations des natures tant métalliques, minérales, semi-minérales, végétales qu'autres, et d'avoir et tenir des natures en telle quantité que bon lui semblera sans que pour ce il puisse être recherché, troublé ni empêché par quelque personne ni en quelque manière que ce puisse être, à condition de ne rien entreprendre au préjudice des ordonnances, conclusions du procureur général du Roi auquel le tout a été communiqué; ouï le rapport du conseiller à ce commis, tout considéré;

La cour, ayant égard à la dite requête, a ordonné et ordonne que lesdites lettres patentes de Sa Majesté du premier des présens mois et an, et brevet attaché sous le contre-scel seront registrés au greffe de la

dite cour pour être exécutés et jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles, à la charge qu'il ne pourra faire son établissement pour la distillation et préparation des matières dont il aura besoin pour faire les extraits, essences, médicaments et autres choses, ailleurs que dans la maison où il sera actuellement demeurant, sans que lesdits établissements puissent être faits dans les colléges ou lieux prétendus privilégiés; qu'il demeurera responsable des personnes qu'il emploiera en ses opérations, et qu'il souffrira les visites des conseillers de la dite cour en sa maison auxquels il sera tenu d'obéir et de garder les ordonnances, arrêts et règlements d'icelle, à peine d'être déchu de la présente permission et de telle autre qu'au cas appartiendra. Fait en la cour des monnoies le dix-neuf décembre mil six cent cinquante-sept. De Majet (?) Lecousteur.

Droits pour l'enregistrement : gratis.

(Archives de l'Empire, *Cour des monnaies, Ordonnances.*)

Documents relatifs au procès de Cinq-Mars.

Les pièces qui suivent sont deux projets de déclaration qui furent soumis à l'examen du cardinal Richelieu avant de recevoir la forme définitive sous laquelle ils devaient « servir au procès » de Cinq-Mars. Ces documents font partie de la collection Godefroy, conservée à la bibliothèque de l'Institut (porte-feuille 122). Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Lud. Lalanne.

I.

Project de déclaration de Ceton, lieutenant des gardes du corps, escrite de la main de Cheré, secrétaire du cardinal de Richelieu, envoyée au Cardinal pour scavoir ce qui pourroit servir au procès du sieur de Cinq-Mars, grand escuyer, que faisoit faire le dit Cardinal, avec les notes originales du dit Cardinal de ce qu'il croioit y pouvoir servir.

Ladite Déclaration des choses aprises dudit de Cinq-Mars durant sa prison à Montpelier où il le gardoit avec des gardes du corps.

Je déclare que depuis qu'il a pleu au Roy me commettre la garde de la personne de Mons[r] le Grand, il m'a dit plusieurs fois en divers temps, et à divers jours ce qui s'en suit.

Bon. Premièrement il m'a dit, au mois de juillet et au mois d'aoust,

que Monseig^r le Cardinal avoit raison de faire contre luy ce qu'il faisoit et qu'il le faisoit avec justice, ce qui m'ayant obligé de luy repartir qu'il falloit donc qu'il se sentit coupable, et que cela estant il devoit recourir à la bonté du Roy en confessant sa faute, il me dit que ce seroit se faire son procès, qu'il ne vouloit rien dire, et qu'il avoit appris une chanson qui disoit : « J'ayme mieux mourir que parler. »

Bon. Il me dit une autre fois que l'on n'avoit point de preuve contre luy, et que l'on vouloit qu'il se condamnast par sa bouche.

Sur ce que je luy ay souvent représenté qu'il devoit dire la vérité, il m'a dit plusieurs fois : « *Ne scavez-vous pas que l'on est pendu pour la dire?* Sans grace je n'ay ny langue ny bouche, et
Bon. ce seroit se couper la gorge soy mesme que de parler. Qu'on m'asseure de ma grace, et je vous diray des choses que je ne dirois pas à un autre, mais je veoy bien qu'on me voudroit faire parler sans me rien promettre. »

Il me dit une fois : « De quoy me peut on accuser? d'avoir
Bon. voulu entreprendre contre la personne de M. le Cardinal? où en est la preuve? »

Il m'a aussi dit plusieurs fois : « *Le Roy scait tout ce que j'ay fait.* S'il le déclare, je ne contrediray par sa Majesté, mais je ne la nomeray pas aussy. »

Bon. Il m'a dit diverses fois que si on luy vouloit pardonner, qu'il se contenteroit qu'on luy donnast la vie, et que pour le reste il donneroit la carte blanche; sur quoy lui repartant que puisqu'il demandoit la vie, il scavoit avoir mérité de la perdre, il me respondoit : « Je n'ay rien à vous dire. »

Bon. Luy parlant un jour de la bonté de Mgr le Cardinal à laquelle je lui disois qu'il devoit avoir recours, il me respondit : « Encores que Son Éminence ayt sujet de se plaindre de moy, je scay bien que s'il m'avoit promis quelque chose, qu'il me le tiendroit, mais il ne me voudroit rien promettre. »

Bon. Sur ce que je lui disois que tout le monde parloit de ses crimes, il me respondit que, pour luy, il ne diroit ny n'accuseroit personne, et que, s'il falloit mourir, il mourroit en homme d'honneur.

Bon. Sur ce que je luy dis une fois que Monsieur, frère du Roy, avoit peut-estre tout déclaré à Sa Majesté, il me respondit que, si Monsieur avoit dit quelque chose contre luy, il diroit hautement que cela ne seroit pas, et que quiconque le chargeroit, excepté le Roy, il diroit la même chose.

Il m'a dit une fois qu'il sembloit par les questions que je luy
Bon. faisois souvent que j'eusse dessein de me prévaloir contre luy de ce qu'il disoit, mais que si je redisois quelque chose de ce qu'il m'avoit dit en confidence, qu'il le desavoueroit.

Sur ce qu'il s'enquit un jour fort soigneusement de moy si M. le cardinal Mazarin et M. de Seneterre estoient auprès de monseigneur le Cardinal-Duc, luy demandant pourquoy il me faisoit cette enqueste, si c'étoit parce qu'il m'avoit dit autreffois que mondit sieur le cardinal Mazarin luy avoit promis beaucoup d'amitié, il me respondit : « Encore que M. le cardinal Mazarin m'ayt asseuré plusieurs fois de son amitié, je ne m'y fiois pas, et si je feusse demeuré en faveur près du Roy, *je l'eusse bien fait sauter.* »

L'entretenant le 12e d'aoust sur le sujet de sa prison, et luy persuadant de nouveau de recourir à la grâce du Roy en avouant ses crimes, il me respondit que c'estoit une vieille chanson de luy prescher ce qu'il ne pouvoit espérer, et qu'il voyoit clairement
Bon. qu'on en vouloit à sa vie; sur quoy luy ayant reparty que, puisqu'il avoit une telle appréhension, il falloit qu'il se sentit coulpable, et que je luy conseillois, pour prévenir le malheur qui luy pouvoit arriver, de rechercher la grace en desclarant ses fautes, il me dit que *de parler ce seroit se couper la gorge*, mais que, si on vouloit luy donner les moindres asseurances, qu'il tascheroit de suivre mon conseil.

Bon. Ensuite il me dit le mesme jour, sur ce que je le sollicitois tousjours de recourir à la clémence du Roy par une généreuse et ingénue confession de son crime, qu'il en pouvoit avoir la volonté, mais qu'il n'avoit pas assez de résolution de le faire, se déffiant d'estre attrapé, sur quoy il me demanda diverses fois et avec grande instance si j'avois ordre de luy parler ou de luy promettre grace ou quelque faveur, et s'il estoit possible qu'estant lieutenant des gardes, je n'eusse rien à luy dire.

II.

Projet de declaration de l'abbé du Repaire, frère du lieutenant de la citadelle de Montpellier, escrite de la main de Cheré, secrétaire du cardinal de Richelieu, envoyé au Cardinal pour scavoir ce qui pourroit servir au procès du sieur de Cinq-Mars, grand escuyer, que faisoit faire ledit Cardinal, avec les notes originales dudit Cardinal de ce qu'il croioit y pouvoir servir.

Ladite déclaration des choses apprises dudit de Cinq-Mars durant sa prison.

Je déclare qu'estant allé diverses fois à Montpellier depuis deux mois voir le sieur du Repaire mon frère, lieutenant pour le Roy dans la citadelle de Montpellier, M. le Grand, qui y est prisonnier, m'ayant veu entrer et sortir de ladite citadelle, désira de me parler, ce qui m'obligea de l'aller trouver par la permission de M. Ceton, et, en discourant avec luy, me dit de son propre mouvement ce qui s'en suit.

La première fois, il me dit qu'il avoit esté arresté pour avoir eu de mauvaises pensées contre la personne de M. le Cardinal-Duc, et l'avoir voulu mettre mal dans l'esprit du Roy.

Bon. Que sa Majesté l'avoit fait arreter avec grande justice, et qu'il estoit fascheux de périr à vingt-deux ans.

Ensuite il me dit qu'il me prioit de luy dire si c'estoit un crime d'avoir voulu mettre mal son Éminence dans l'esprit du Roy, et s'il n'étoit pas obligé en conscience et par honneur de suivre les volontez de sa Majesté.

Une autre fois il me dit, après plusieurs discours faits sur le *Bon.* sujet de son malheur, qu'il avoit failly, et que dans son mauvais dessein il n'avoit pas creu faillir, mais que l'évènement luy avoit bien apris le contraire.

En le quittant, il me pria d'escouter un homme qui me verroit de sa part.

Bon. Le lendemain le père Antoine, recolet, qui demeure dans ladite citadelle de Montpellier, me vint trouver de la part de M. le Grand, et me dit que mondit sieur le Grand avoit dissimulé jusques icy, mais qu'à présent il avouoit qu'il estoit le plus meschant, le plus scélérat, et le plus perfide homme du monde;

Bon. Qu'il voyoit bien qu'on ne donne point de commissaires à un criminel pour le justifier;

Bon. Qu'il jugeoit bien ne pouvoir sortir que par la grace ou le suplice, et qu'il suplioit son Éminence de vouloir procurer sa grace, qu'il ne vouloit tenir que d'elle seule, et que si on desiroit quelque satisfaction de luy, qu'il la donneroit sans reserve.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

183. — *Addenda lexicis latinis investigavit*, collegit, digessit L. Quicherat. In-8°, xi-324 p. Paris, librairie L. Hachette et Cie. (7 fr. 50 c.)

Ce volume contient sept mille mots latins qui ont été omis jusqu'à présent par les lexicographes : quinze cents d'entre eux avaient déjà été recueillis dans le dictionnaire latin-français de M. L. Quicherat. Dans les lexiques même qui s'étendent jusqu'aux écrivains du septième siècle, un grand nombre d'écrivains du cinquième et du sixième siècle, tels que saint Ambroise, saint Césaire, saint Fulgence, etc., ont été négligés; ces auteurs, beaucoup d'autres qui avaient été trop rapidement lus, tels que saint Augustin, saint Jérôme, Cassiodore, Boèce, etc., les ouvrages des médecins et ceux des grammairiens, les inscriptions, les glossaires ont été fructueusement consultés par M. Quicherat. Beaucoup d'expressions qui semblent, au premier abord, appartenir exclusivement au moyen âge et qui cependant, bien qu'elles aient été expliquées par du Cange, eussent pu ou eussent dû être notées dans le lexique de Forcellini, ont pris place dans les *Addenda*. — En tête du volume se trouve une élégante préface latine.

184. — *Anciens vêtements sacerdotaux* et anciens tissus conservés en France; par Charles de Linas. 2e série. Grand in-8°, 267 p. et 18 pl. Paris, libr. Didron.

185. — *Catalogue* des gentilshommes d'Armagnac et de Quercy qui ont pris part ou qui ont envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états généraux de 1789; publié, d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de La Roque et Édouard de Barthélemy. In-8°, 28 p. Paris, libr. Dentu; Aubry.

186. — *Coup d'œil* sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans la Gaule-Belgique et la Grande-Bretagne, suivi d'une réponse aux objections des adversaires; par l'abbé Robitaille, chanoine. In-16, 75 p. Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq.

187. — *Droit municipal au moyen âge;* par Ferdinand Béchard, ancien député. T. II. In-8°, xvi-576 p. Paris, libr. Durand.

188. *La Mosaïque* des promenades et autres trouvées à Reims, étude sur les mosaïque et sur les jeux de l'amphithéâtre; par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims. In-8°, xv-431 p. et 18 pl. Reims, libr. Brissart-Binet; Paris, librairies Didron; Dumoulin.

189. — *Le Canada sous la domination française* d'après les archives

de la marine et de la guerre; par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'École impériale militaire de Saint-Cyr. 2e *édition*. In-18 jésus, 475 p. Paris, libr. Lecoffre.

190. — *Lettre en vers* sur les mariages de Mlle de Rohan avec M. de Chabot, de Mlle de Rambovillet avec M. de Montavsier, et de Mlle de Brissac avec Sabatier. 1645. In-12, 51 p. Paris; libr. Aubry.

Pièce attribuée à Scarron par un contemporain dans les annotations du manuscrit qu'a reproduit l'éditeur (M. W. Martin). Cette lettre, qui avait déjà été imprimée, mais fort mal, se trouve dans le Recueil des Mazarinades de la bibliothèque de l'Arsenal.

191. — *Madame de Maintenon* et la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793); par Théophile Lavallée. 2e *édition*, revue et augmentée, ornée du portrait de Mme de Maintenon, d'après l'émail du Louvre; libr. Plon.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

192. — *Mémoires* du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758), publiés, sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. Dussieux et E. Soulié. T. 8. 1746-1748. In-8o, 520 p. Paris, libr. Firmin Didot frères, fils et Cie. (6 fr.)

L'ouvrage aura 14 volumes.

193. — *Mémoire* sur le servage en Bretagne avant et depuis le dixième siècle; par A. Le Moyne de la Borderie, archiviste-paléographe. In-8o, 64 p. Rennes, impr. Catel et Cie.

194. — *Notice biographique* sur la ville et le collége de Felletin; par M. G. A. F. Queyrat, avocat. In-8o, 67 p. Limoges, libr. Ducourtieux.

195. — *Origines de la commune de Dreux;* par M. Lucien Merlet. In-8o, 12 p. Chartres, impr. Garnier.

196. — *Pierre le Vénérable*, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres et la société monastique au douzième siècle; par M. B. Duparay. In-4o, 176 p. Châlon-sur-Saône; libr. Mulcey.

197. — *Recherches historiques* sur la ville de Besançon. Établissements civils et religieux. Monographie de Beaupré; par S. Droz. In-8o, 33 p. Besançon, imp. Jacquin.

198. — *Une fabrique de faïence* à Lyon sous le règne de Henri II; par M. le comte de La Ferrière-Percy. In-8o, 16 p. Paris; libr. Aubry.

G. Servois.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er JUILLET 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 août 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire adjoint, M. Teulet; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

1267. M. le comte de MORNAY-SOULT DE DALMATIE, rue de l'Université, 69; présenté par MM. Boulatignier et Massena de Rivoli.

1268. M. Possoz, ancien maire de Passy, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général du département de la Seine, chaussée de la Muette, 8, à Passy, Paris.

1269. M. BESSIÈRES, auditeur au Conseil d'État, rue de Bourgogne, 6.

1270. M. GINOT, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, rue de l'Échiquier, 43;



1271. M. LE PAGE, colonel, directeur de l'artillerie au Havre. Son correspondant à Paris sera M. Boulatignier.

1272. M. Eugène DAUPHIN-VALENBOURG, chef du cabinet de M. le préfet du département des Basses-Pyrénées. Son correspondant sera M. Boulatignier.

Ces cinq membres sont présentés par MM. Boulatignier et Frémy.

1273. M. Charles BRUNET, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, boulevard du Temple, 23; présenté par MM. Lallemand et E. Dupont.

Ouvrages offerts.

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique.

Bulletin, 30e année, 2e série, tomes XI et XII. Bruxelles, 1861, in-8. *Annuaire* pour 1862, Bruxelles, 1862, in-12.

Commission royale d'histoire :

Collection des Chroniques belges inédites. — Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés par Mgr de Ram. 2 vol. in-4. Bruxelles, 1861.

Chronique de Jean de Stavelot, publiée par M. Ad. Borgnet. 1 vol. in-4. *Idem.*

Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585. *Notice chronologique et analytique*, par M. Gachard, tome I. — 6 septembre 1576. — 14 août 1578. — Bruxelles, 1861, in-8.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins, 3e série, tome III. Bruxelles, 1861, in-8.

Société de l'histoire de Belgique :

Collection de Mémoires; dix-huitième siècle, n° 14. *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles*, publié par M. L. Galesloot, tome I. Bruxelles, 1862, in-8.

Société d'émulation du département de l'Allier :

Notice des objets d'art, d'antiquité et de curiosité, et des tableaux,



dessins et gravures exposés dans les salles de l'hôtel de ville, du 1er au 30 mai. Moulins, 1862, in-8.

Bulletin, tome VIII, 1re et 2e livraisons. *Idem.*

Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin, tome XII, 1re livraison. Limoges, 1862, in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin, 10e année, 1861, nos 8 à 10. Août-Octobre. Paris, 1862, in-8.

De la part de l'auteur :

Martinez de La Rosa, ses œuvres et sa vie, par M. Léon Godard. Paris, 1862, in-8.

Travaux de la Société.

M. le président du comité des fonds présente l'état des finances de la Société pendant le premier semestre de 1862.

— Le Conseil est informé que la Société sera représentée dans l'affaire du testament de M. de Brière qui l'avait comprise parmi ses légataires, par le même avoué et avec les mêmes conclusions que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui figure dans ce testament pour un legs plus considérable.

— Le Conseil, ayant égard à la part active et désintéressée que M. Taillandier a prise à l'édition des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, commencée par M. de Monmerqué, décide que vingt exemplaires de l'ouvrage seront mis à sa disposition et qu'il les distribuera à son gré.

— M. Quicherat rend compte des travaux préparatoires exécutés par M. de Beaucourt pour le premier volume de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*. Le rapporteur déclare que ces travaux lui ont paru mériter l'entière approbation du Conseil tant sous le rapport du texte que sous le rapport des notes. Le Conseil autorise, en conséquence, la mise sous presse immédiate et désigne M. Bellaguet pour commissaire responsable.

Le même membre rend compte de la proposition faite par M. de Ruble de donner une nouvelle édition des *Mémoires de Blaise de Montluc*. Il rappelle qu'il existe à la Bibliothèque impériale deux manuscrits qui n'ont jamais été consultés, et il ajoute que l'on pourrait augmenter

l'intérêt des mémoires en y joignant un certain nombre de pièces inédites, de manière à faire trois volumes.

Ce projet de publication est adopté en principe.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des comités.

Sont élus :

Président : M. de Barante.

Vice-présidents : M. L. Delisle.
M. Taillandier.

Secrétaire : M. J. Desnoyers, conformément au règlement, continue de remplir ces fonctions jusqu'en 1865.

Secrétaire adjoint : M. Teulet.

Trésorier-archiviste : M. A. Bouvier.

Bibliothécaire : M. le Tellier de la Fosse.

Comité de publication.

MM. L. Delisle, *président*.
Ravenel.
MM. Quicherat.
Bordier.

Comité des fonds.

MM. de la Villegille, *président*.
Boulatignier.
MM. Bellaguet.
de Bouis.

Le *Comité de l'Annuaire* continue d'être composé de :

MM. L. Delisle, *président*.
Chéruel.
MM. Marion.
J. Desnoyers.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

MÉLANGES.

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France a adopté en principe la publication des œuvres historiques de Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, et d'Hermann, moine de Saint-Jean-de-Laon. Elle en a confié la préparation, comme il a été dit dans un précédent procès-verbal, à M. Aug. Krœber.

Les œuvres de Guibert de Nogent et du moine Hermann formeront deux volumes.

Le premier volume comprendra :

1° La vie de Guibert de Nogent.

2° L'ouvrage de Guibert *De vita sua*. Comme il n'existe plus aucun manuscrit de cet ouvrage, le texte sera réimprimé d'après l'édition de dom Luc d'Achery.

3° Une notice sur le moine Hermann.

4° Le livre *De miraculis S. Mariæ Laudunensis*. Il en existe quatre manuscrits : Bibliothèque impériale, ancien fonds 2873, du douzième siècle, et Saint-Germain, 486, du treizième siècle ; — bibliothèque de Laon, 166 *bis*, du treizième siècle, et 184, du dix-septième siècle.

Le second volume comprendra :

1° L'ouvrage intitulé *Gesta Dei per Francos*, précédé d'une notice et suivi de deux continuations, l'une publiée par D. Luc d'Achery, l'autre par Bongars, et qui paraît être la même que celle signalée par M. Kervyn de Lettenhove. Il y a de cet ouvrage trois manuscrits à la Bibliothèque impériale : Notre-Dame, 129, du douzième siècle ; Célestins, 23, du douzième siècle ; Saint-Germain, 1080, du treizième siècle ; — et trois autres manuscrits à Bruxelles, à Rome et à Copenhague.

2° Une notice et un extrait du traité *De pignoribus sanctorum*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 2900, qui est du douzième siècle.

3° Une notice et un extrait du livre *De laude B. Mariæ*, dont il existe deux manuscrits à la Bibliothèque impériale (2873, du douzième siècle, et 673, du quatorzième), et un manuscrit à Middlehill, du douzième siècle.

4° Une notice et un extrait du traité *De incarnatione contra Judæos*, pour lequel il existe deux manuscrits à la Bibliothèque impériale (ancien fonds 2899 et supplément 342, du douzième siècle), un manuscrit à Middlehill et deux manuscrits à Rome.

5° La préface du livre *De virginitate*, dont il y a un manuscrit à Middlehill et deux manuscrits à Rome.

6° Une notice de la lettre *De buccella Judæ data*, dont on conserve un manuscrit à la Bibliothèque impériale (n° 2900), un à Middlehill et deux au Vatican.

7° Le prologue des commentaires sur la Genèse, pour lesquels il y a deux manuscrits à la Bibliothèque impériale (2500 et 2501) et un à la bibliothèque de Troyes (n° 612), tous les trois du douzième siècle.

8° Le prologue des commentaires sur les prophètes Osée et Amos et sur les Lamentations de Jérémie, pour lesquels il y a également deux manuscrits du douzième siècle à la Bibliothèque impériale (2502 et 2899) et un manuscrit à la bibliothèque de Troyes (n° 658).

9° Le prologue des commentaires sur Abdias, publié par Mabillon d'après un manuscrit de l'abbaye de Pontigny. Ces commentaires, dont il existait un autre manuscrit à l'abbaye de Vauclair, ont échappé aux recherches de dom Luc d'Achery.

S'il existe d'autres manuscrits des œuvres de Guibert de Nogent, M. Krœber prie les personnes qui en auraient connaissance de vouloir bien les lui indiquer.

La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu le 3 juillet sous la présidence de M. le comte de Montalembert, directeur.

L'Académie avait proposé pour sujet d'éloquence à décerner en 1862 : *Une étude sur le roman en France depuis l'Astrée jusqu'à René.* Le prix a été décerné à Mme du Parquet.

Les deux premiers prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs ont été décernés à M. de Pressensé pour son ouvrage intitulé *Histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne*, deuxième partie, et à M. Aug. Cochin pour son ouvrage intitulé : *L'abolition de l'Esclavage.*

Le grand prix de la fondation Gobert a été décerné cette année à M. C. Rousset, auteur de l'*Histoire de Louvois et de son administration*, 2 vol. in-8, et le second prix à M. J. Caillet, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'administration en France sous le cardinal de Richelieu*, 2 vol. in-12.

L'Académie a remis au concours, pour sujet d'un prix à décerner en 1863, une *Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz.*

L'Académie a proposé, pour sujet d'éloquence à décerner en 1864, l'*Éloge de Chateaubriand*, et rappelé qu'elle a proposé, pour sujet d'un

prix extraordinaire de trois mille francs qu'elle décernera en 1863, la question suivante :

De la nécessité de concilier, dans l'histoire critique des lettres, le sentiment perfectionné du goût et les principes de la tradition avec les recherches érudites et l'intelligence historique du génie des divers peuples.

Le rapport sur les concours littéraires a été lu par M. Villemain. Le discours sur les prix de vertu a été prononcé par M. de Montalembert.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le 1er août. Elle a décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à M. de Mas Latrie, chef de section aux Archives de l'Empire, pour son *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan* (t. I, in-4°); et le second prix de la même fondation à l'*Histoire des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube (3 vol. in-8°).

Sur la proposition de la Commission des Antiquités de la France, l'Académie a décerné la première médaille à M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, pour son *Histoire du commerce de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, 2 vol. in-8 ; la seconde à Mme Félicie d'Ayzac, pour son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, 2 vol. in-8. La troisième médaille a été partagée entre M. C. Robert, intendant militaire à Metz, pour sa *Numismatique de Cambrai*, in-4°, et le colonel Favé, pour son *Histoire des progrès de l'artillerie*, in 4°.

Des rappels de médailles ont été accordés : 1° à M. Viollet-le-Duc, pour le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, t. V ; 2° à M. de la Querière, pour ses deux notices, l'une imprimée sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite chapelle Saint-Georges ; l'autre manuscrite sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André de la Ville, à Rouen.

Des mentions très-honorables ont été accordées :

1° A M. Baudot (*Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, 1 vol. in-4) ;

2° A MM. Deschamps de Pas et Hermand (*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*), 1 vol. in-4 ;

3° A M. Prioux (*Civitas Suessionum.* Mémoire pour servir à l'éclaircissement à la carte des *suessiones*), 1 vol. in-4 ;

4° A M. Clément (*Histoire générale de la musique religieuse*, et choix des principales séquences du moyen âge), 1 vol. in-8;

5° A M. Andrieux (*Cartulaire de l'abbaye de Bonport*), 1 vol. in-8;

6° A M. de Ring (*Tombes celtiques de l'Alsace*), 1 vol. in-folio;

7° A M. Semichon (*Histoire de la ville d'Aumale*), 1 vol. in-8;

8° A M. Domairon (*Guerre de cent ans*. Étude historique et biographique. Le Chaptal de Buch; manuscrit);

9° A M. Forgeais (*Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, Ire série. Morceaux de corporations de métiers), 1 vol. in-8;

10° A M. Loriquet (*la Mosaïque des promenades et autres trouvés à Reims*), 1 vol. in-8;

Des mentions honorables sont accordées par ordre alphabétique à :

M. Éd. de Barthélemy (*Diocèse ancien et moderne de Châlons-sur-Marne*), 1 vol. in-8;

M. Bladé (*Recherches sur Pierre de Lobaner et les quatre Chartes de Mont-de-Marsan*), 1 vol. in-4;

M. Boutiot (*Études sur la géographie ancienne, appliquées au département de l'Aube*), 1 vol. in-8;

M. Charles (*Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine*), manuscrit;

M. Chaverondier (*Inventaire des titres du comté de Forey*), 2 vol. in-8.

M. Déribier du Châtelet (*Dictionnaire historique et statistique du Cantal*), 5 vol. in-8, plus une livraison supplémentaire;

M. Liebich (*Étude sur le patois Cévenol*), manuscrit;

M. Mannier (*Études étymologiques sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*), 1 vol. in-8;

M. Minauld (*Études historiques sur la Beauce*. Morigny, son abbaye, ses cartulaires et sa chronique, manuscrit);

M. de Monteyremar (*Cartulaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, et Notice sur l'église Sainte-Croix d'Orléans*), manuscrit;

M. Proit (*Albestroff*, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz), 1 vol. in-8;

M. Salmon (*Histoire de Saint-Firmin*), 1 vol. in-8.

L'Académie avait mis au concours une étude sur les monuments dits celtiques. Le prix a été décerné à M. Alex. Bertrand, ancien membre de l'école d'Athènes. Une mention honorable avait été précédemment accordée, sur cette même question, à M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) a été décerné à M. Henry Cohen, pour son ouvrage iutitulé : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, 5 vol. in-8, 1859-1861.

L'Académie a remis au concours, pour 1864 (Prix Bordin), la question qu'elle avait proposée sur les imitations qui ont été faites en grec de nos anciens poëmes, tels que *Roland*, *Tristan*, *Flore et Blanchefleur*, etc., et rappelé qu'elle a mis au concours pour 1864 : 1° l'histoire des invasions des Gaulois en Orient ; 2° l'examen des sources du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

Le ministère de l'instruction publique a publié la note suivante :

Concours entre les Sociétés savantes.

Prix à décerner en 1863, 1864 et 1866.

Un prix de 1500 francs sera décerné, en 1863, à la Société qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions publiées par les soins du comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

Un autre prix de 1500 francs sera également décerné, en 1863, à la Société qui aura transmis le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département, ou même d'un arrondissement, préparé d'après les instructions du comité.

Les travaux adressés pour le concours devront être remis au ministère avant le 31 décembre 1862.

Un prix de 1500 francs sera décerné, en 1864, au meilleur travail adressé par une société savante des départements sur un texte se rapportant au droit coutumier d'une province, d'une commune ou d'une seigneurie antérieurement au commencement du seizième siècle.

Ce travail pourra porter, soit sur des documents inédits, soit sur des pièces déjà imprimées, dont la publication serait incorrecte ou l'explication insuffisante.

Un autre prix de 1500 francs sera décerné, en 1864, à la Société savante des départements ou de l'Algérie, qui aura adressé le meilleur travail qui aura pour objet la monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge compris dans les limites de la France actuelle et de l'Algérie, ou bien une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la Société aurait fait exécuter récemment, soit en France, soit en Algérie.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1862.

Les mémoires devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1863, terme de rigueur.

Un prix de 1500 francs sera décerné, en 1866, au meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil publié par une société savante des départements du 1er juillet 1862 au 31 décembre 1865. — Le jury du concours prendra en considération, non-seulement le choix des documents et la correction des textes, mais encore les introductions et les notes dont les éditeurs croiront devoir les accompagner. La rédaction des tables est recommandée d'une façon spéciale aux concurrents.

Les volumes devront être déposés au ministère, au plus tard, le 31 décembre 1865.

III.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES USAGES ET DES MOEURS AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

(Suite des communications de M. de Lafons de Mélicocq.)

Paix jurée après mort donnée; droit d'asile; les meurtriers, quoique chevaliers, condamnés par le prévôt de Valenciennes à payer une amende et à aller à l'île de Chypre.

1305. En le prouvosté Jehan le Vilain, l'an de l'incarnation mil CCC et V, el mois de octembre, avint uns fais, à le crois ou Nuef Bourk, de Wistasse de Vertaing, et de chiaus ki furent en se compaignie, liquel coururent sus Willaume Dech, escuyer, et le navrèrent à mort, dont il mourut puis, et furent cachiet par preudommes et bourgois de le ville, et par les prouvos et les jurés[1], et à clokes sonnans, comme droit et coustume est, et fuirent ou moustier Nostre Dame à warant, et parla li justiche à iaus, en tel manière kil eurent consel

1. En 1303, « Jehans de Hartaing, escuier, » est condamné à payer XXXIII livres « et se maison abatu, pour avoir féri, en les présenses dou prouvost et des jurés, un leur siergant. Et fu ses maisons de Sautaing abatue. Et fu dit par jugement, en le présence de lui et de plentet de chevaliers et dou bailleu de Haynau. » (Ms. n° 535, bibl. de Valenciennes, fol. IIIIxx XVIro.)

qu'il se renderoient à le justiche, si qu'il fisent sans nulle forche, et vinrent huers dou moustier et huers de l'atre, en le main dou pruvost et des jurés, de leurs bonnes volentés, sans nulle forche, et s'obligièrent par devant iaus, que che fait il amenderoient à le volenté dou prouvost, et des jurés et des preudommes dou consel de le ville. Et, sour chou, il furent amenet en le prison de le ville, et i demorèrent parmi lonc tans; et, en chou qu'il estoient en prison, pois fu faite dou mort, et de l'une partie et de l'autre. Et de chiaus ki estoient en prison, il en i avoit un ki clers estoit ki le fait prist sour lui, et fu delivrés à sen ordinaire. Ore avint apriès ke li autre furent delivré parmi telle oblighanche, ki chi apriès s'en suit. Et sont li non tel de chiaus ki l'obliganche fisent : Watiers de Preus, Willaumes Clabars de Preus, Alars Daisne, Grars Sanses, Jehans Cornus; dont il eurent en convent à aler tout cuinch en Chypres en le terre d'outremer; et Wistasses de Vertaing i deut envoyer un homme souffissant pour luy, avoech le V devant dis, par l'eswart des jurés, et mouvoir doivent devens le mois de march, ki vient prochainement, et demorer en le terre sans rapasser le mer, tant et si longhement ki li preudomme du consel de le ville de Valenchiennes le rapieleront. Et, se il rapassoient le mer avant chou ke li consaus les aroit rapielés, yl seroient tenut par toutes terres comme mourdreur; et, avoech chou, il ont en convent à rendre à le ville de Valenchiennes VI mille lib., de quoi li ville poroit doner mille lib. à quel seigneur de terre qu'elle vorroit pour les V mille lib. faire avoir. Et de chou loèrent-il que li ville emprensist dou leur partout, et fesist prendre par abandon et en leur sauf conduit, comme de leur dette et dou catel de le ville. Et se il ne faisoient chil voiage, il seroient tenut partout comme mourdreur, et, avoech chou, yl seroient tout tenut de rendre et de payer à le ville les VI mille lib. devant dis, en le manière ke dit est. Toutes ches choses deseure dites, il eurent en convent à tenir bien et loiaument, par leur fois franchies, et qu'il ne querroient, ne feroient querre, par iaus ne par autruy, art, engien, forche, ayde, ne manière nulle, par quoi il alaissent encontre nule des obligations devant dittes, ne qu'il en fuissent de riens deportet, et.... sont ustre tenus comme mourdreur, et les VI mille lib. rendre à le ville, en le manière que dit est. Et de tout chou ke devant est dit, sunt dette et respondant, et chascun pour le tout, me sires Wistasses de Vertaing, me sires Jehans Daisne, me sires Watiers de Wargni, Jehans Cornus de S. Piton, Willaumes de Preus, Piercs Gadifiers de S. Piton et Bauduin de Preus. Et li VI deseure dit les en doivent acquitter par leur dis. Et encore furent les VI deseure dit chascun à XXX lib., pour le raison de chou qu'il vinrent armet devens (dedans) le ville, et perdirent les armes. A toutes ches choses et ches paroles deseure

dittes furent, comme eskevins et juret de le pais, Jehans li Vilains, Bauduin de Vaissi, Jehans Gouches, Watiers de le Cauchie, Robiers Petis, Jehans Creste, Weris Soloiles, Jehans li Treshaillies, Hellevins de le Cauchie, Pieres Gerbiers, Jehans de Quaroubé, Bauduins de Landas et Jehans li Doutes; et par non d'eskevin et par non de juret de le pais en furent apielet. Che fu fait en le fin dou mois de novembre, l'an de grasce mil CCC et V [1].

La loi du Câteau dénonce à celle de Valenciennes un meurtre commis par un Valenciennois.

1331. A honnerables hommes et sages, les prouvos, les jurés et les eskievins de le ville de Valenchienes, li casteslains et li eskievins de le ville dou Castiel-en-Cambresis, salut et dilection. Sagneurs, savoir vous faisons que par devant nous est venus uns vallés, qui maintient qu'il a à non Jehan Merles li Escohiers, et a reconneut que, che samedi darrainement passé après le jour de Toussains, il ochi et mist à mort à Valenchienes I homme, con appieloit Pieret Digaut, le machon, et a le fait tout outre avoué, et dist que se il l'avoit à faire encore le feroit-il, et que nus n'est coupaules de che fait fors que il tous seus, et con ne demande à nullui riens, fors que à li. Et avons ois boins tiesmoins, creaules et dignes de foy, que chius qui che fait a avoué a à non Jehan Merles li Escohiers, de Valenchienes, demorans au jour que ches omecides fu fais en le plache con dist en Lille, à Valenchienes. En tiesmoing desquels coses avons ches présentes lettres saielées de no sayel as causes de coy nous usons. Che fu fait l'an de grasce M. CCC et XXXI, le lundi apriès le jour de Toussains [2].

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

199. — *Description du chapeau ducal*, de l'épée de parement, de la nef de table et d'un grand nombre de bijoux du trésor des ducs de Bretagne, d'après des titres originaux et inédits. In-8, 64 p. Nantes, impr. et libr. Guéraud et Cie.

1. Ms. n° 535 de la bibl. de Valenciennes, fol. IIII^xx XV^ro.
2. Archives de l'Hôtel de ville de Valenciennes, greffe des *Werps*.

200. — *Établissement du christianisme en Périgord;* par M. Léon Dessalles, archiviste du département de la Dordogne. In-8, 113 p. Périgueux, impr. Dupont et Cie.

201. — *Étude archéologique et géographique* sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique; par Charles Chappuis, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon. In-8, 92 p. et plan. Besançon, impr. Valluet jeune.

202. — *Études de littérature et d'art;* par C. A. N. Maignien, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. In-12, 364 p. Grenoble, Prudhomme; lib. Merle et Cie; Paris, lib. Durand.

203. — *Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire,* par M. Édélestand du Méril. In-8°, 514 p. Paris, librairie Franck.

Voici la table des chapitres dont se compose ce volume :

Des formes du mariage et des usages populaires qui s'y rattachaient, surtout en France, pendant le moyen âge. — De l'usage, non interrompu jusqu'à nos jours, des tablettes en cire. — Du développement de la tragédie en France. — La vie et les ouvrages de Wace. — La légende de Robert le Diable. — Les Romances espagnoles. — De la Tapisserie de Bayeux et de son importance historique. — Les Contes de bonnes femmes.

Dans ce livre, où l'auteur a prodigué, comme en tous ses autres ouvrages, les marques d'une vaste et très-ingénieuse érudition, il est fait mention (p. 224, note 3) du *Doctrinal de seconde rhétorique* de Baoldit Hercut. Il y a sans doute dans ce nom une petite faute d'impression; nous présumons que l'auteur avait écrit Baoldet Hercut, selon la leçon de Montfaucon, et aussi selon celle de MM. Renan et Daremberg, qui ont publié des extraits de ce traité de versification dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires* (t. II, p. 267). Mais ce n'est ni sous l'une ni sous l'autre forme qu'il faut inscrire dans notre histoire littéraire le nom de l'auteur du *Doctrinal de seconde rhétorique;* ce n'est pas davantage sous l'une de celles qu'avait proposées un savant, lequel avait pensé que le nom pouvait être traduit : Raol de Thercut ou Raollet Herout. La vraie leçon est *Bauldet Herenc.* C'est ainsi que le nom, si je me souviens bien, a été lu par Sainte-Palaye (Notices des manuscrits d'Italie, t. X). C'est ainsi, du moins, qu'il a été lu par M. Guessard, et que je l'ai reproduit dans la copie que j'ai prise du manuscrit à Rome.

Ce *Doctrinal de seconde rhétorique* ou de rhétorique poétique (« et est nommée secunde rhetorique pour ce que la première est prosayque, » dit Bauldet Herenc), ce doctrinal, composé en 1432, se trouve dans le manuscrit 1428 du fonds de la reine Christine à la bibliothèque du Vatican. Il contient : 1° « un A B C sur les voyeulx pour aprendre à espelir (espeler) en la dite seconde retorique »; 2° un dictionnaire de rimes; 3° une définition sommaire des différentes espèces de poésies avec des exemples pour chaque espèce.

204. — *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française;* par Gaston Paris. In-8, 140 p. Paris, libr. Franck.

205. — *Études sur Quierzy;* par l'abbé Carlet, curé de Quierzy. In-8, 23 p. Noyon, impr. Andrieux-Duru.

206. — *Histoire* complète de la province du Maine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants, des mentions biographiques de ses comtes, de ses évêques, de ses hommes les plus remarquables anciens et modernes; par A. Lepelletier de la Sarthe. T. II et dernier. In-8, 892 p. et portr. Le Mans, libr. Monnoyer frères; Paris, libr. Palmé.

207. — *Henri de Mondeville*, chirurgien de Philippe le Bel, roi de France; par M. Achille Chereau, docteur en médecine. In-8, 100 p. et grav. Paris, libr. A. Aubry.

Extrait du vingt-cinquième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

Notice intéressante sur l'un des médecins français qui, vers la fin du treizième siècle, réhabilitèrent la chirurgie, la rattachèrent à la science, et la reprenant des mains des charlatans et des empiriques qui l'exerçaient depuis près de trois siècles, ne laissèrent plus aux barbiers que les opérations banales et faciles. Élève de Jean Pitard ou Picard, au sujet duquel M. Chereau rectifie plusieurs erreurs, Henri de Mondeville fut attaché comme son maître à la cour de Philippe le Bel; il mourut, selon toute vraisemblance, entre 1316 et 1320. Il a laissé plusieurs traités dont M. Chereau sera quelque jour l'éditeur. En attendant, la notice qu'il vient de publier en contient une analyse suivie de quelques extraits. Elle est accompagnée d'une gravure qui reproduit une miniature empruntée à un manuscrit du quatorzième siècle et représente Henri de Mondeville en sa chaire de professeur.

208.— *Histoire de la ville de Saint-Mihiel;* par Dumont, juge à Saint-Mihiel. T. IV et dernier. In-8, 446 p. Nancy, impr. Ve Dard; Paris, libr. Derache.

209. — *Histoire de Martigues et de Port de Bouc;* par Alfred Saurel. In-12, 164 p. Marseille, libr. Boy. 3 fr. 50 c.

210. — *Histoire des marionnettes en Europe*, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; par Charles Magnin, membre de l'Institut. 2e *édition*, revue et corrigée. Grand in-8, 360 p. Paris, libr. Michel Lévy frères. 3 fr.

211. — *Histoire ecclésiastique*, depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX; par M. le baron Henrion, conseiller à la Cour impériale

d'Aix. Publiée par M. l'abbé Migne. T. XVIII, depuis Charlemagne jusqu'à Othon le Grand. Grand in-8 à 2 col. IV-786 p. Paris, lib. Migne. Les 25 vol. 150 fr.

212. — *Histoire du Velay*. Les récits du moyen âge, la commune et le tiers état ; par Francisque Mandet. T. IV, in-18 jésus, 467 p. Le Puy, libr. Marchessou.

213. — *Histoire d'une ville protestante* (Montauban) ; par Mary Lafon. In-8, XV-316 p. Paris, libr. Amyot.

214. — *La Littérature moderne*, 1850-1860, ou Dictionnaire complet de tous les livres français, depuis 1850 jusqu'à 1860 inclusivement ; rédigé sous la direction de M. Alfred Morin. 1er fascicule. Grand in-8 à 2 col., 52 p. Paris, libr. Morin.

215. — *L'Art poetiqve* de Jean Vavqvelin, sievr de la Fresnaye (1536-1607) ; publié par Ach. Genty. In-16, XXIII-153 p. Paris, libr. Poulet-Malassis.

216. — *Le Fief de Prosny*, histoire de ses possesseurs, avec désignation de leurs contemporains, les seigneurs du voisinage ; par Auguste Bedin. In-8, 206 p. et gravure. Villefranche, impr. Pinet ; l'auteur, à Oingt. 10 fr. Sur papier fort, 12 fr.

217. — *Mademoiselle de Lavallière* et les favorites des trois âges de Louis XIV ; par M. Capefigue. In-18 jésus, 264 p. ; libr. Amyot.

218. — *Mémoire* en réponse à l'ouvrage de M. le général de division Prévost de Vernois, ayant pour titre : *De la fortification depuis Vauban* ; par le général de division Noizet. In-8, 151 p. Paris, imp. Cosse et Dumaine ; libr. Dumaine. 3 fr.

219. — *Notices* et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. XX. In-4, 490 p. Paris, Imprimerie impériale.

220. — *Paris pendant la Révolution* (1789-1798), ou le Nouveau Paris ; par Sébastien Mercier. *Nouvelle édition*, annotée, avec une introduction. 2. vol. in-18 jésus, XIII-916 p. Paris, lib. Poulet-Malassis. 7 fr.

221. — *Statistique monumentale du Calvados* ; par M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces. T. IV. Arrondissement de Pont-

l'Évêque. In-8, 469 p. Caen, impr. et libr. Hardel; Paris, libr. Derache, Didron, Dentu.

222. — *Recherches historiques* sur la ville, la principauté et la république de Mendeure (Epomanduorum). Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard; par l'abbé Bouehey. Tome I, in-8, xxxiv-372 p. Besançon, impr. Jacquin.

223. — *Relation du grand incendie* arrivé à Bourbonne-les-Bains, en Champagne, le premier de mai de cette année 1717, tirée d'une lettre écrite à M. le prince de Talmond, publiée d'après l'édition originale, avec une introduction et des notes, par le docteur E. Bougard, médecin à Bourbonne. In-12, 48 p. Paris, librairie Aubry.

224. — *Répertoire archéologique* du département de la Meurthe. Arrondissement de Sarrebourg; par M. Louis Benoit. In-8, 52 p. Nancy, imprimerie Lepage.

225. — *Richard le Pèlerin.* La chanson d'Antioche composée au douzième siècle par Richard le Pèlerin, renouvelée par Graindor de Douai au treizième siècle, publiée par M. Paulin Paris. Traduite par la marquise de Saint-Aulaire. In-18 jésus, xvii-452 p. Paris, lib. Didier et Cie.

226. — *Un prédicateur catholique au quinzième siècle* (Geiler de Kaisersberg); par Adolphe Schaffer, pasteur. In-12, 79 p. Paris, impr. Meyrueis, et Cie.

227. — *Œuvres choisies* de M. le marquis de Liancourt. T. VIII. Mémoires de Condorcet (suite et fin). In-8, 403 p. et 1 portr. Paris, librairie Dentu, Palmé.

G. Servois.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

Le Conseil d'administration n'ayant point de réunions pendant les mois de septembre et octobre, le procès-verbal de la séance tenue le 5 août 1862 ne sera lu et adopté que dans celle du mois de novembre ; il sera publié dans le prochain *Bulletin*.

II.

VARIÉTÉS.

« Certaines gens, dit la Bruyère, portent trois noms, de peur d'en manquer ; ils en ont pour la campagne et pour la ville, pour les lieux de leur service ou de leur emploi. » Par suite de cette multiplicité de noms, beaucoup plus encore par suite de la diversité des noms qu'ont jadis portés les membres d'une même famille, il est parfois assez difficile de reconnaître et de rapprocher les unes des autres les branches d'une même souche. Il n'est même pas toujours aisé de trouver à sa place, dans une table ou dans une biographie, la mention de personnages que l'on peut indifféremment désigner par leur nom patronymique, par leur surnom ou par le nom de leur seigneurie. Aussi lorsqu'il pu-

blia la « table ou abrégé des 135 volumes de la *Gazette de France* depuis son commencement en 1631 jusqu'à la fin de 1765 » (3 vol. in-4°, 1766-1768), E. J. Genest comprit-il qu'il devait y joindre un index où seraient placés, à côté des noms patronymiques, des surnoms ou des noms de seigneuries par lesquels pouvaient être désignés les personnages, autant de renvois aux noms sous lesquels étaient rangées dans la table les mentions qui étaient faites d'eux dans la *Gazette*. Cet index fut publié, avec le supplément de la table, dans une livraison séparée (16 pages in-4°) qu'il est rare aujourd'hui de trouver à la suite de l'ouvrage dont elle est l'indispensable complément. Nous le réimprimons ici. Cette liste facilitera, pour un assez grand nombre de noms, les recherches que pourront avoir à faire nos lecteurs, en dehors même de la *Gazette de France*.

INDEX DES SURNOMS ET NOMS DE SEIGNEURIES EMPLOYÉS DANS LES ARTICLES DE L'ABRÉGÉ DES CENT TRENTE-CINQ VOLUMES DE LA GAZETTE DE FRANCE.

A

E

Front, v. Beaupoil.
Fronteboso, v. Toustain.
Froyel, v. Dumesnil.
Fruitier, v. Bridenne.
Fulvy, v. Orry.
Fuschamberg, v. Amblimont.

G

Gacey, v. Goyon.
Gadague, v. Hostun.
Gadaigne, v. Beauregard.
Gagemont, v. Prevost.
Gaillon, v. Vion.
Galerande, v. Clermont.
Gallardon, v. Buillon.
Gallot, v. Lostanges.
Gallucey, v. l'Hopital.
Gamaches, v. Rouault.
Gamberoide, v. Boucher.
Gambet, v. Nyert.
Gandelu, v. Potier.
Gardin, v. Lachesnaye.
Gardouch, v. Belesta.
Gargot, v. Larochette.
Garnier, v. Fougeraye.
Garville, v. Goujon.
Gaucher, v. Chatillon.
Gaudiers, v. Levis.
Gaudiez, v. Levis.
Gaujac, v. Lacroix et Sarret.
Gavielle, v. Laverdure.
Gendron, v. Deshais.
Geneloncourt, v. Hennequin.
Genlis, v. Brulart.
Gennelines, v. Carpin.
Genouillac, v. Gourdon.
Genson, v. Fourbin.
Gergy, v. Languet.
Germini, v. Bridieu.
Germinon, v. Desforges.
Gerzé, v. Gersey.
Gesté, v. Duplessis.
Gevres, v. Potier.
Girardin, v. Lery.
Gisors, v. Fouquet.
Givry, v. Dubois.
Goariva, v. Byhan.
Gomir, v. Lusancy.
Gondrin, v. Pardaillan.
Goneheim, v. Ansart.
Gordes, v. Simiane.
Gorrevod, v. Beaufremont.
Goteville, v. Belle-Isle.
Gouandour, v. Moelin.
Goublaze, v. Duplessis.
Gouin, v. Beauchesne.
Gournay, v. Amelot.
Goussainville, v. Nicolaï.
Gouvernet, v. Latour.
Gouy, v. Havrincour.
Grafigny, v. Huguet.
Grammont, v. Bourdon, Caulet et Lapoipe.
Grancey, v. Rouxel.
Grandmaison, v. Goyon.
Grand-Pré, v. Bandeville, Dumesnil et Joyeuse.
Granges, v. Lambert.
Grangier, v. Liverdis.
Granseille, v. Duchatelet.
Grave, v. S. Martin.
Graville, v. Mallet et Poussemotte.
Greffet, v. Félix.
Grenedant, v. Duplessis.
Gresignac, v. Lageard.
Grignon, v. Bellievre et Potier.
Grimberghen, v. Albert.
Grimoard, v. Beauvoir et Caylus.
Grimoire, v. Beauvoir.
Gringuenière, v. Launay.
Grisac, v. Beauvoir.
Grisenoir, v. Chauvelin.
Gros-Bois, v. Chauvelin.
Guerchy, v. Regnier.
Guiche, v. Grammont.
Guyfrey, v. Monteynard.
Guilbaut, v. Beaulieu.
Guillebaut, v. Beaulieu.
Guellier, v. Brunet.
Guimené, v. Rohan.
Guiran, v. Guyol.

Leon, v. Brulart et Chabot.
Leran, v. Levis.
Le Reboure, v. Chamillart.
Le Roi, v. Guincourt.
L'Espense, v. Beauveau.
L'Etendart, v. Belle-Isle.
Leuville, v. Dubois.
L'Evêque, v. Baubriant.
Le Vert, v. Caux.
Levignant, v. Lallemant.
Levy, v. Caylus et Mansart.
Lezay, v. Lusignan.
Lezardo, v. Duparc.
Lexonet, v. Lepretre.
Leyran, v. Levis.
Lhery, v. Cauchon.
Liancourt, v. Duplessis.
Lietard, v. Hennin.
Lignerac, v. Robert.
Ligny, v. Laroche et Levis.
Lillebonne, v. Harcourt.
Limoges, v. Rochechouart.
Limport, v. Lussan.
L'Isle, v. Beauchesne et Beaussier.
Lislebonne, v. Lorraine.
Listenay, v. Beaufremont.
Livinière, v. Bernard.
Livron, v. Luberzac.
Lixin, v. Lorraine.
Lobuge, v. Gourges.
Lodeve, v. Castelnau et Clermont.
Logny, v. Montmorency.
Loisey, v. Clerguet.
Lomagne, v. Levis.
Lommée, v. Courbon.
Lomont, v. Duchatelet.
Longastre, v. Houchin.
Longecombe, v. Gouffier.
Lopis, v. Lafare.
Lopriat, v. Kerhoent.
Lorge, v. Durfort.
Lormoy, v. Legendre.
Lostelneau, v. Lamagdeleine.
Lostière, v. Lançon.
Lottin, v. Montjoye.
Louiset, v. Chambrières.
Loumare, v. Duparc.
Louvigny, v. Grammont.
Louvoy, v. Letellier.
Lucé, v. Pineau.
Lugny, v. Levis.
Lujeac, v. Guerin.
Lully, v. Estavay.
Lusignan, v. Champignelle.
Lussac, v. Chaumont.
Lussan, v. Bouchart.
Luxembourg, v. Beon.
Luynes, v. Albert.
Luz, v. Montmorency.
Lynden, v. Apremont.
Lyon, v. Fereol.

G. Servois.

(*La fin au prochain Bulletin.*)

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOUT 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BOULATIGNIER.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 novembre 1862.)

La Société est informée de la mort de deux de ses membres: M. le duc Pasquier, ancien chancelier de France, de l'Académie française, et membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, depuis son origine;

M. de Contencin, directeur de la division des cultes au ministère de l'instruction publique et qui faisait partie de la Société depuis près de vingt ans.

Le Conseil s'associe aux regrets qu'inspire cette double perte.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire M. J. Desnoyers, la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil.

1274. M. Léon Rattier, au château de Jean-d'Heurs (Meuse); présenté par MM. Ravenel et A. Bouvier.

Son correspondant à Paris sera M. Capé, rue Dauphine, 16.

1275. M. Jules Cuillerie-du-Pont, maire de Chiron, département de la Savoie.

Son correspondant sera M. Boulatignier.

1276. M. Izambert, membre du Conseil de préfecture du département de la Savoie.

Son correspondant sera M. Moranvillé, directeur de la Société de magasins et entrepôts de Paris.

1277. M. Desprez fils, directeur de la Compagnie d'assurances, le *Comptoir maritime*, place de la Bourse, 6.

Ces trois membres sont présentés par MM. Boulatignier et Frémy.

1278. M. Devaux (Beauvois), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Voltaire, n° 1; présenté par MM. Boulatignier et Christophle.

1279. M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, pour cette bibliothèque; présenté par MM Boulatignier et Jules Simonnet.
Son correspondant sera M.

1280. M. de Chalus (Bernard d'Arbigny), à Dijon, présenté par MM. Grasset et Jules Simonnet.

Son correspondant sera M. Durand, libraire, rue des Grès.

Ouvrages offerts à la Société :

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de la Société libre d'agriculture, des Sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Eure. IIIe série, t. VI, année 1859, Évreux, 1861, in-8.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 10e année, 1861, nos 11 et 12, novembre et décembre.

De la part de l'auteur, M. Henri Beaune :

Sainte-Chantal et la direction des âmes au XVIIe *siècle*, Chaumont, 1862, in-8.

Correspondance.

M. L. Delisle, l'un des vice-présidents de la Société, exprime ses regrets au Conseil d'avoir été empêché d'assister à cette séance. Il est parti récemment de Paris, et doit passer le mois d'août en Normandie. Il a profité de son séjour à Alençon pour revoir les manuscrits de la Bibliothèque de cette ville; il y a copié plusieurs pièces de vers latins qu'il soupçonne avoir été composées par Orderic Vital, et

qu'il pourra insérer dans le *Bulletin* de la Société, si cette conjecture est confirmée par un examen plus approfondi.

— M. Ternaux adresse au Conseil ses remercîments de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

— M. De Laplane, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, envoie le programme des prix proposés par cette compagnie :

Concours de 1863 : Médaille d'or de 200 fr.

Généalogie historique de la famille Sainte-Aldegonde.

Concours de 1864 : Médaille d'or de 300 fr.

Étude sur le commerce de Saint-Omer et des villes voisines au moyen âge.

Concours de 1864 : Médaille d'or de 200 fr.

Inventaire critique, analytique et raisonné de tous les manuscrits historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais, autrefois comprise dans l'ancienne province d'Artois. On recommande aux concurrents de prendre pour modèle le travail de même nature fait par M. Cocheris et couronné per la Société des Antiquaires de Picardie.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Monstrelet, t. VI, feuilles 29 à 30, en bon à tirer.

Grégoire de Tours, t. III, 17 feuilles tirées; 18 à 20 chez l'auteur. 21 à 22 à mettre en pages. Placards 39 et 40 (fin), chez l'auteur.

Chroniques d'Angleterre, t. III, feuille 20 en bon à tirer; la feuille 21, contenant la fin du texte est à compléter par des notes et par la table, dont on n'a pas la copie.

Ces trois volumes font partie de l'exercice de 1862.

Le Conseil autorise la mise sous presse immédiate du 5e volume de *D'Argenson*, dont la copie est prête. Ce volume pourra être terminé en janvier prochain.

— M. de Bouis entretient le Conseil d'un projet de publication qui lui semblerait utile, et dont il se chargerait volontiers. Ce serait une édition nouvelle du *Journal de Bruslard de Sillery, abbé de Joyenval*. Ce journal s'étend de 1550 à 1559 et fait partie des *Mémoires de Condé*, où il est confondu au milieu des nombreux et intéressants documents historiques dont ce recueil est composé.

Renvoi de cette proposition au Comité de publication.

— L'attention du Conseil est appelée par plusieurs de ses membres sur la combinaison qui paraîtrait la plus convenable pour faire profiter MM. les membres de la Société de la suite de la *Topographie ecclésiastique* comprenant les *Germaniques*, imprimée déjà en grande partie et que l'auteur M. J. Desnoyers a été autorisé par le Conseil à compléter et engagé à faire tirer dans le même format que les parties insérées dans plusieurs Annuaires précédents.

Le Comité des fonds entretiendra le Conseil de cet objet lorsque l'impression de cette partie de la *Topographie ecclésiastique* sera terminée. L'auteur espère que ce pourra être pour le commencement de l'année prochaine; tout ce qui était composé a déjà été mis en pages.

La publication de cette partie de l'ouvrage suivra donc de près le complément des *Belgiques* qui doit former le prochain *Annuaire* et qui sera distribué aux sociétaires en décembre prochain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

INDEX DES SURNOMS ET NOMS DE SEIGNEURIES EMPLOYÉS DANS LES ARTICLES DE L'ABRÉGÉ DES CENT TRENTE-CINQ VOLUMES DE LA GAZETTE DE FRANCE. (*Suite.*)

N

O

P

Q

R

III.

BIBLIOGRAPHIE.

228. — *Atlas* étymologique et polyglotte des noms propres les plus répandus, d'après MM. Adolphe Pictet, Albin de Chevalet, etc., etc.; par M. Bourdonné. 1re et 2e livraisons. A. B. in-4 oblong, VIII p., 82 tableaux. Paris, lib. Durand.

229. — *Catalogue* des livres composant la bibliothèque de la ville de Niort. Théologie. Jurisprudence. In-8, XXXII-557 p. Niort, imp. Mercier-Fourré.

230. — *Des gravures sur bois* dans les livres de Simon Vostre, li-

braire d'heures ; par Jules Renouvier ; avec un avant-propos par Georges Duplessis. In-8, VIII-23 p. avec 8 vign. Lyon, imp. Perrin ; Paris, lib. Aubry.

231. — *Dictionnaire* historique et géographique du département du Tarn, contenant par ordre alphabétique : 1° un résumé historique topographique, géologique et minéralogique pour chaque commune du département ; 2° le nom de toutes les communes, leur étendue en hectares, etc. ; 3° le nom de toutes les paroisses du diocèse, etc. ; 4° le nom de toutes les localités habitées, avec le nombre des maisons et des habitants, etc., par A. Tranier, premier commis de la direction des contributions directes du Tarn. Avec une carte coloriée du département. In-4, LXV-343 p. Toulouse, imp. Bonnac et Darbas ; Albi, lib. Tranier fils.

232. — *Essai* de statistique du clergé nantais, tant séculier que régulier, à l'époque de la Révolution française, par A. Cahour, chanoine honoraire de Nantes. In-8, 75 p. Nantes, imp. veuve Mellinet.

233. — *Essai historique* sur la commune de Cuges, par L. Sifroy Bonifay. In-16, 77 p. Marseille, imp. Clappier.

234. — *Essai* sur François de Barder. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, par Geoffroi Goepp. In-8, 57 p. Strasbourg, imp. Silbermann.

235. — *Étude* sur l'Alesia de Franche-Comté, par M. le vicomte Chiflet, membre de l'Académie de Besançon. In-8, 10 p. et 2 cartes. Besançon, imp. Jacquin.

236. — *Évêchés gallo-romains* au cinquième siècle dans l'extrême Armorique (Basse-Bretagne), par le docteur E. Halléguen. In-8, 42 p. Versailles, imp. Beau.

237. — *Galerie nouvelle* des personnages célèbres anciens et modernes. Vie d'Henri IV, par Henri Galland. In-18, 72 p. Amiens, Caron et Lambert.

238. — *Histoire* artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine, accompagnée de recherches sur les sujets et emblèmes qui la décorent, les marques et inscriptions qui font reconnaître les fabriques d'où elle sort, les variations de prix qu'ont obtenus les principaux objets connus et les collections où ils sont conservés aujourd'hui, par Albert Jacquemart et Edmond Le Blant, enrichie de 26 planches gravées

à l'eau-forte, par Jules Jacquemart, Troisième et dernière partie. In-4, 295 p. et 8 pl. Lyon, imp. Perrin; Paris, lib. Techener.

239. — *Histoire anecdotique* des cafés et cabarets de Paris, avec dessins et eaux-fortes de Gustave Courbet, L. Flameng et Félicien Rops. In-18 jésus, XVIII-304 p. Paris, lib. Dentu. 3 fr. 50 c.

240. — *Histoire de l'île Bourbon* depuis 1613 jusqu'au 20 décembre 1848, par M. Georges Azéma, greffier de la justice de paix de Saint-Denis. In-8, 360 p. Paris, lib. Plon.

241. — *Histoire du Consulat et de l'Empire,* faisant suite à l'Histoire de la Révolution française, par M. A. Thiers. T. XX. Waterloo. Seconde abdication. Sainte-Hélène. In-8, 818 p. Paris, lib. Lheureux et Cie.

242. — *Histoire d'Urbain V et de son siècle,* d'après les manuscrits du Vatican, par l'abbé Magnan. In-8, 193 p. Paris, lib. Bray.

243. — *Histoire populaire des réformateurs.* V. Arnault de Brescia, par Camille Maffre. In-32, 81 p. Paris, lib. Meyrueis et Cie.

244. — *Itinéraire de Napoléon Ier.* De Smorgoni à Paris, épisode de la guerre de 1812. Premier extrait des mémoires militaires et politiques inédits du baron Paul de Bourgoing, sénateur, ancien ministre de France en Allemagne et en Russie. In-18 jésus, 142 p. Paris, lib. Dentu.

245. — *La Provence et Colbert,* d'après des documents inédits, par Pierre Clément, de l'Institut. In-16, 28 p. Toulon, imp. Aurel.

246. — *Le Président Jean-Pierre d'Aigrefeuille,* bibliophile et antiquaire, d'après une correspondance autographe de la Bibliothèque impériale de Paris, par A. Germain, professeur d'histoire. In-4, 44 p. Montpellier, imp. Boehm et fils.

247. — *Les Écossais en France et les Français en Écosse,* par Francisque-Michel. 2 vol. in-8, VII-1107 p. et 106 blasons et gravures. Bordeaux, imp. Gounouilhou. Londres, lib. Trubner et Cie.

248. — *Lettres* à M. le rédacteur du *Progrès* sur l'histoire complète de la province du Maine, par A. Lepelletier, de la Sarthe, ou Quelques leçons d'histoire, à l'usage de l'auteur. Grand in-18, 76 p. Le Mans, imp. Beauvais; tous les libraires.

249. — *Mémoire* et documents curieux inédits sur les anciens et sur les nouveaux monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc à Or-

léans, à Rouen, à Domremy, etc.; suivis d'une notice sur les fêtes dites fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, par C. F. Vergnaud-Romagnési. In-8, 51 p. Épinal, imp. veuve Giey.

250. — *Œuvres* choisies de M. le marquis de La Rochefoucault-Liancourt. T. VII. Mémoires de Condorcet. 1. In-8, IV-400 p. et portr. Paris, imp. Morris et Cie.

251. — *Privilege des evesques d'Orleans de delivrer les prisonniers*, par messire Charles de la Savssaye, docteur en théologie. In-8, 11 p. Lyon, imp. Perrin.

252. — *Poëtes français* (*les*), recueil des chefs-d'œuvre de la poésie française depuis les origines jusqu'à nos jours, avec une notice littéraire sur chaque poëte, par MM. Charles Asselineau, Hippolyte Babou, Charles Baudelaire, Théodore de Banville, Philoxène Boyer, Édouard Fournier, etc.; précédé d'une introduction par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Publié sous la direction de M. Eugène Crépet. T. IV. 4e période : Contemporains. In-8, 767 p. Paris, lib. L. Hachette et Cie.

253. — *Questions d'archéologie pratique*, ou Étude comparée de quelques monuments religieux du diocèse d'Auch, par M. l'abbé Canéto. In-8, 70 p. et portrait. Auch, imp. Foix.

254. — *Rapport* sur les pierres tombales trouvées en 1860 dans l'ancien couvent des carmes, maintenant occupé par les dames ursulines, par MM. le comte d'Héricourt et Alexandre Godin. In-8, 8 p. Arras, imp. Tierny.

255. — *Un voyage de Marguerite de Flandre dans le Jura* (1385), par le docteur E. L. Bertherand. In-8, 8 p. Poligny, imp. Mareschal.

256. — *Vie du R. P. D. Bernard*, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc; par le vicomte Gouzillon de Bélizal. In-18 jésus, 246 p. et portr. Paris, lib. Douniol.

G. Servois.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 décembre 1862.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire M. J. Desnoyers, la rédaction en est adoptée.

M. le président, en informant le Conseil de la mort de l'un de ses plus anciens membres, M. Magnin, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur de la Bibliothèque impériale, membre du Comité historique, exprime, au nom de la Société de l'Histoire de France, les regrets unanimes que cette perte inspire à tous les corps savants dont M. Magnin faisait partie et aux nombreux amis de cet excellent collègue.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1281. M. Hébert, ancien garde des sceaux, place Vendôme, n. 14; présenté par MM. Boulatignier et Paravey.



1282. M. DUVAL (Jacques-François), juge au tribunal civil de Rouen. présenté par MM. Boulatignier et Ant. Blanche.

Son correspondant à Paris sera M. Le Tellier de la Fosse.

1283. M. LAIR (Jules), avocat, rue de l'Entrepôt, n. 18; présenté par MM. Boulatignier et L. Delisle.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences de Bavière :

Abhandlungen der Mathem.-Physik Classe, 2e série, t. IX. 2e Abth. München, 1862 ;

Abhandlungen der Philosoph.-Philolog. Classe, t. IX, 2e Abth., in-4, 1862;

Ueber Parthenogenesis von D. C. Th. von Siebold. München, 1862, in-4 ;

Zum Gedächtniss an J. B. Biot von Carl. Fr. Phil. von Martius. Münch., 28 mars 1862, in-4.

Sept autres mémoires ou discours, lus aux assemblées générales de l'Académie.

Université de Kiel :

Schriften der Universität zu Kiel, aus dem Jahre 1861, t. VIII, Kiel, 1862, in-4.

Société d'histoire de la Suisse romande :

Mémoires et documents. T. XVIII, 1re partie. T. XIX, 1re livraison. Lausanne, 1862, 2 vol. in-8.

Académie d'Arras :

Mémoires de l'Académie. T. XXXIII et XXXIV. Arras, 1861 et 1862, 2 vol. in-8.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers :

Compte rendu de la Séance publique du 29 mai 1862. 2e série, t. II, 2e liv. Béziers, 1862, in-8.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen :

Mémoires de l'Académie, année 1862. Caen, 1862, in-8.

Rapport sur le prix Le Sauvage à décerner par l'Académie de Caen. (Le sujet est l'étude de la chaleur animale). Caen, 1862, in-8.

Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin, tome XII, 2e et 3e livraisons. Limoges, 1861, in-8.

Société archéologique de l'Orléanais :

Bulletin, 1er et 2e semestres de 1862. Orléans, 1862, in-8.

Société des antiquaires de l'Ouest :

Bulletin, 2e trimestre de 1862. Poitiers, 1862, in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin, 11e année; 1862, n° 4 à 10. Janvier-octobre. Paris, 1862, in-8.

Union des arts à Marseille :

Création d'un centre intellectuel; exposition permanente de peinture, sculpture, objets d'arts et de science. Marseille, 1862, in-8.

Ouvrages offerts de la part des auteurs.

Le Clos de Vougeot, par MM. Jules d'Arbaumont et Paul Foisset, secrétaire adjoint de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. (Extrait des Mémoires de cette Commission), Dijon, 1862, in-4.

Mémoires sur les origines de la famille Berbisey, à l'occasion d'un hôtel ayant appartenu à cette famille, par M. Jules d'Arbaumont, associé résident de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. (Extr. des Mém. de cette Commiss.), Dijon, 1662, in-4.

Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin, par M. Léon Lacabane. Broch. in-8. Paris, L. Hérold, 1862.

La Grande Guerre, fragments d'une histoire de France aux quatorzième et quinzième siècles, par M. René de Belleval. Paris, Durand, 1862, 1. vol. in-8.

M. Benjamin Morel, ancien député de Dunkerque. Notice historique et biographique, par M. J. J. Carlier. Dunkerque, 1862, in-8.

Etienne Marcel et la Révolution de 1356-1358, par M. G. Du Fresne de Beaucourt. (Ext. de la *Revue indépendante*). Paris, novembre, 1862, in-8.

Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon: réponse à M. Léon Renier, par M. Boyart. Bourges, 1862, in-8.

Les Archives du Jura, par M. Fourtier, payeur du Trésor ; 2e fascicule : XI. *La girouette seigneuriale ;* XII. *L'éclairage à Lons-le-Saunier;* XIII. *Essai sur l'abbaye noble de Lons-le-Saunier.* In-8o.

De la part de M. J. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences de Caen :

Annuaire du département de la Manche, 34e année, 1862. Saint-Lô, 1862, in-8.

Correspondance.

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris (L. du 14 août), informe le Conseil que le prix accordé par la Société de l'histoire de France à l'élève de rhétorique qui a obtenu le 1er prix d'histoire a été décerné au jeune Maréchal, du lycée Charlemagne.

« L'auditoire, dit M. le v. recteur, a accueilli avec des marques de vive reconnaissance et de nombreux applaudissements la communication de la faveur faite à nos lauréats par la Société. Permettez-moi de joindre mes remercîments à ceux de nos élèves pour cette nouvelle marque d'intérêt donnée par la Société de l'histoire de France aux élèves de nos lycées et aux études historiques. »

— MM. Ch. Brunet, Aug. Pécoul, le marquis de Bournazel, de Chalus, offrent des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

— MM. d'Arbaumont et de Beaucourt font hommage de leurs ouvrages ci-dessus indiqués.

— M. le secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, adresse le programme des prix proposés pour les années 1863 et 1864.

1863. Prix de 500 fr. au meilleur tableau dont le sujet sera pris dans l'histoire de la Normandie ;

1864. Prix de 2000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur *l'histoire du commerce maritime de Rouen, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième.* Ce travail devra faire suite au remarquable ouvrage de M. de Freville, couronné par l'Académie et publié par ses soins en 1858.

1864. Prix de 750 fr. au meilleur mémoire sur *l'histoire du barreau de Rouen au dix-huitième siècle.*

— M. le secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie adresse le programme des sujets de prix pour le concours de 1863 et 1864.

1863. (500 fr.) A l'auteur du meilleur mémoire manuscrit sur un sujet *d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.*

1863. (1000 fr.) A l'auteur de la meilleure *Histoire de la ville de Doullens* (Somme).

1864. (500 fr.) A l'auteur du meilleur ouvrage imprimé sur un sujet relatif à *l'histoire de Picardie*, publié dans les années 1862, 1863 et 1864.

1864. (500 fr.) A l'auteur du meilleur *mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie*, laissé au choix des concurrents.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Le dernier volume de *Monstrelet* est terminé.

Grégoire de Tours, Opera minora, t. III. Les épreuves de la table sont chez l'auteur.

Chroniques d'Angleterre, t. III, la feuille 21 est complétée avec la fin de la copie reçue hier. Il ne reste plus que la table à terminer.

Mémoires de d'Argenson, t. V. 12 feuilles sont tirées; les feuilles 13 à 15 chez l'auteur.

Annuaire de 1863. *Topographie ecclésiastique*. L'auteur a remis la fin de la copie. Les cartons 57 et 58 lui ont été envoyés en deuxième épreuve.

Le Conseil, sur la proposition de plusieurs de ses membres, reconnaît l'urgence de mettre sous presse, sans retard, de nouveaux volumes, afin que ceux destinés à l'exercice de 1863 puissent être distribués le plus tôt possible et dans le premier semestre.

L'ouvrage dont l'impression paraît pouvoir commencer le plus prochainement est le Supplément à *Monstrelet*, par M. Douet d'Arc.

Le Conseil est d'avis qu'un titre un peu général soit donné à cet ouvrage, qui serait complétement indépendant des *Chroniques de Monstrelet* et pourrait se rattacher à toutes les autres éditions du même chroniqueur. Le titre suivant a déjà été proposé par l'éditeur : *Recueil de documents* (la plupart inédits) *sur le règne de Charles VI, pour servir de Supplément aux Mémoires de Monstrelet.*

Le plan de cette publication a été communiqué par M. Douet d'Arc

et exposé dans le dernier rapport du secrétaire sur les travaux de la Société. M. Douet d'Arc sera néanmoins invité à s'entendre plus positivement à cet égard avec le commissaire responsable de l'ouvrage, M. Bellaguet.

L'édition des *Mémoires de Matthieu d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, les *OEuvres* de *Nithard*, — de *Joinville*, — de *Guibert de Nogent*, — d'*Alberic de Trois-Fontaines*, — de *Blaise de Montluc*, adoptées en principe par le Conseil, ainsi que les suites de *d'Argenson*, de *Grégoire de Tours* et des *Chroniques d'Anjou*, sont indiquées comme pouvant entrer dans les publications plus ou moins prochaines de la Société pour les exercices de 1863 et suivants.

Le Comité de publication est prié de s'occuper de l'examen de ces différents projets.

M. Boulatignier rappelle qu'une proposition a été faite il y a plusieurs mois au Conseil par M. le comte de Montalembert au sujet des *OEuvres historiques de Brantôme;* que la pensée de cette publication a été accueillie favorablement par le Conseil, malgré l'intention exprimée par M. Lacour de donner suite à l'édition qu'il a commencée avec M. Mérimée, pour la collection Janet. Il a déjà été fait au nom du Conseil une communication à M. L. Lalanne, qu'on savait disposé à s'occcuper de cette édition.

M. Lalanne sera invité, en conséquence, à faire connaître plus positivement ses intentions à cet égard, et à présenter un plan du travail au Comité de publication, qui pourrait en faire son rapport au Conseil avec une plus parfaite connaissance.

— Le Conseil décide que les différents Comités, auxquels s'adjoindront les membres du bureau, se réuniront prochainement afin d'apprécier s'il y a lieu de donner suite à diverses propositions faites au Conseil et ayant principalement pour objet :

1° La fusion en un seul recueil du *Bulletin* périodique et de l'*Annuaire ;*

2° Le choix d'un local plus central où le Conseil pourrait tenir ses séances et où pourraient être placées sa bibliothèque et ses archives.

La séance est levée à cinq heures.

II.

MÉLANGES.

M. le duc de Luynes a fait don à la Bibliothèque impériale de l'admirable collection d'antiquités qu'il avait formée avec la sûreté de critique et de goût que louent en lui tous les érudits. Cette collection, dont on porte la valeur commerciale à 1 800 000 francs environ, se compose[1] : de 6893 médailles, médailles de la grande Grèce, des Satrapies, de l'Italie, de la Sicile, des rois grecs de Macédoine, de Syrie, de Pont, d'Égypte, etc. (La collection ne contient pas de médailles de moyen âge, et ne possède qu'une médaille romaine, celle que M. de Luynes a, dans un savant mémoire, attribuée à Servius Tullius; parmi les monnaies gauloises, se trouvent deux pièces uniques, en argent, l'une de Glanum, l'autre des Cœnicenses, venant de la collection du marquis de Lagoy); — de 373 camées, pierres gravées et cylindres; — de 188 bijoux en or; — de 39 statuettes en bronze; — de 43 armures et armes antiques, parmi lesquelles est conservé un remarquable casque étrusque; — de 85 vases étrusques et grecs; — et enfin d'un grand nombre de monuments de diverse nature parmi lesquels on cite une belle tête de statue romaine en bronze, un torse de Vénus en marbre, et d'antiques inscriptions en langues orientales.

La collection dont M. de Luynes vient de faire la patriotique donation prendra bientôt place dans le département des médailles et antiques; le catalogue en sera publié par M. Chabouillet, à la disposition duquel M. de Luynes a mis 150 planches environ qu'il avait fait graver pour le catalogue que lui-même se proposait de faire imprimer.

CHRONIQUES DE FROISSART. — MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN. — FRAGMENTS COMMUNIQUÉS A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR M. LE BARON KERVYN DE LETTENHOVE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

M. le baron Kervyn de Lettenhove, sachant combien la Société de l'Histoire de France a toujours attaché d'importance à la publication

1. Nous empruntons les détails qui suivent, soit à la *Correspondance littéraire* du 25 novembre, soit au *Moniteur* du 3 décembre.

des *Chroniques de Froissart*, qu'un de ses membres s'est chargé d'éditer depuis l'origine de la Société, a déjà plusieurs fois entretenu le Conseil des découvertes récentes concernant ces chroniques. Il l'a récemment informé que l'Académie royale de Belgique, qui va publier, sous peu de jours, le premier volume de *G. Chastelain*, et, en janvier prochain, les *Chroniques de Jean le Bel*, devait aussi mettre avant peu de temps sous presse le texte de *Froissart*, conservé à la bibliothèque Vaticane.

Ce texte est précieux sous tous les rapports. Froissart, y a remanié et développé, d'après ses propres informations, toute l'histoire du règne de Philippe de Valois, que dans les textes précédents il avait, pour une notable partie, emprunté à Jean le Bel. On y trouve des faits nouveaux, et fréquemment l'appréciation des hommes et des choses que Froissart avait longtemps négligés et qui, à l'époque où il écrivait cette dernière rédaction (à Chimay, vers 1400 ou 1402) était le fruit d'une longue expérience. — Il cite aussi davantage ses autorités et s'abstient de reproduire Jean le Bel, comme il l'avait fait dans les textes précédents. Les chapitres inédits sont fort nombreux, et presque partout ailleurs la rédaction est modifiée notablement.

Les fragments que M. Kervyn de Lettenhove a bien voulu communiquer au Conseil de la Société, qui en a autorisé l'impression dans le Bulletin, présentent : 1° un des chapitres considérés comme inédits; 2° trois autres fragments où le texte ancien et le texte nouveau sont mis en regard, afin de constater la supériorité du manuscrit de la Vaticane.

I. *Fragment inédit du manuscrit du Vatican.— Édouard III consulte le Parlement d'Angleterre sur ses prétentions à la couronne de France.*

Tant dist, tant promeit et tant esploita messire Robers d'Artois que li jones rois d'Engleterre ouvri les orelles et se resvilla, et entendi à ce que il li disoit et remonstroit, et voellent bien li auqun dire que il ne l'osa laissier, car jà grande murmuration se montoit en Engleterre, des nobles et dou menu peuple, et disoient : « Nostres sires li rois a trop « grant droit à l'iretage et couronne de France, et messires Robers « d'Artois li a bien sceu dire, remonstrer et esclarcir de point en « point, comment par droite succession et menbres d'iretage, il de- « veroit estre rois de France, dont on l'a arrièré à fraude et par cau- « tèle, car il est fils de la serour le roi Carle de France, et celi que il « ont couronné à roi, Phelippe de Valois, n'est que cousins germains. « Nous verons que il en vodra dire. Se la demande et calenge de- « meure en sa preèce et que il s'aherde à wisseuses, ensi que fist ses « pères, il vivera en péril et en haine deviers nous, et se il ahert de

« bon corage son droit à poursievir, nous l'aiderons de nostres corps « et dou nostre. » Si fu dit fiablement au roi : « Sire, ensi dient li « nobles de ce païs et li peuples. Il fault que vous ayés avis. Commune « renommée queurt par toutes vos signouries d'Engleterre que vous « devés estre rois de France, se en vous préesse ne demeure, et sont « toutes gens asquels les paroles viennent, esmervilliet pourquoi vous « detryés tant que vous en estes soufisamment enfourmés. » Adonc li jones rois d'Engleterre, qui veoit la bonne volonté de ses hommes, par li bon consel qu'il ot, fist une grande assemblée à Londres pour avoir un parlement, au palais de Wesmoustier, des prélas, des nobles et des consauls des bonnes villes d'Engleterre, et pour avoir consel sur ce à savoir que il en poroit et deveroit faire. Quant tous furent venu, Londres fu moult fort garnie de peuple, car encores avoecques tous ceuls qui estoient escript et mandé, vinrent moult d'autre peuple pour aprendre des nouvelles, car la matère lor sembloit moult grande.

Or se fist chil consauls au palais de Wesmoustier et fu toute la plus grande sale remplie des prélas, des nobles et des consauls des chités et des bonnes villes d'Engleterre, et là fist-on tout homme seoir sus escamaus por casqun veoir le roi plus aise, liquels estoit assis en pontificalité, en draps royaus et la couronne en chief, tenant un sceptre roial en sa main, et plus bas deus degrés seoient prélat, baron et conte, et encores en desous avoit plus de sys cens chevaliers, et de ce rieule séoient les hommes des chincq pors d'Engleterre et les consauls des chités et bonnes villes dou païs. Quant tous furent arrivé et assis par ordenance, ensi que il devoient estre, on fist silense. Adonc se leva uns clers d'Engleterre licensyés en drois et en lois, et moult bien pourveus de trois langages, de latin, de françois et dou langage englès, et commença à parler moult sagement, et estoit messire Robers d'Artois dalès lui, liquel l'avoit enfourmé trois ou quatre jours devant de tout ce que il devoit dire. Si parla atempréement et remonstra tout en hault et en englès à la fin que il fust mieuls entendus de toutes gens (car tous jours sent-on mieuls ce que on voelt dire et proposer en son langage où on est d'enfance introduit qu'en ung aultre) tous les poins et les articles desquels messire Robers d'Artois les avoit, le roi, le clerc et auquns signeurs, enfourmés, et com procains li rois, lors sires, en quelle instance il estoient là venu et asamblé, estoit de l'iretage et de la couronne de France. Et quant il ot remonstré la parole tout au lonch, par grant avis et par bon loisir, tant que tous l'avoient volontiers oï, il demanda ens ou nom dou roi à avoir consel de toutes ces coses. Li signeur et li prélat regardèrent l'un l'autre, et fissent silense une espasse que nuls ne parloit, mais grande murmuration avoit entre euls. Il m'est avis, selonch ce que je fui enfourmés, que la response à faire

fu cargiée et tournée sus le conte Henry de Lancastre pour le plus proçain que li rois euist là. Il qui fu bien avisés de respondre et tantos consilliés dist ensi en honnourant le roi et tous les signeurs (ce fu raison) : « Je conselle de ma partie que ceste besongne soit mise en souf-« france, tant que li rois nostres sires ait soufissans hommes de son « roiaulme envoyet par delà la mer pour parler au conte de Hainnau « qui fille a qui pour le présent est nostre chière dame roine d'Engleterre, « et à messire Jehan de Hainnau, son frère, qui sont doi prince sage, « vaillant et de bon consel, et tout ce que chil doi en conselleront, les « ambassadours retournés en ce païs, et nous remis ensamble et les « response et parole des desus dis oïe, nous procéderons sus sans « nulle faute. » Quant li contes Henris de Lancastre au Tors Col ot parlé, il respondirent tout d'une vois : « Il dist bien. » Ensi demora la cose en cet estat. De rechief pourtant que tous li consauls d'Engleterre estoit là asamblés, li clers meismes liquels avoit parlé et remonstré les besongnes qui touçoient au roi et au roiaulme, par le commandement et ordenance dou roi parla là pour le asignation de messire Robers d'Artois avoir, qui estoit li uns des plus gentils homs de ce monde, et remonstra lis dis clers tout au lonc comment Phelippes de Valois l'avoit deffait et de poissance bannit et escachiet hors dou roiaulme de France, se avoit-il sa serour espousée, laquelle il tenoit en prison et ses enfans. Or voloit li rois d'Engleterre qui l'avoit retenu et de son consel, puis que on li avoit osté et pris le sien en France, que en Engleterre il euist terre et revenue pour lui déduire et tenir son estat. A ceste requeste et ordenance descendirent et s'enclinèrent tout li signeur légièrement. Regardé fu que il i avoit une conté en Engleterre qui estoit en la main dou roi et pooit par an valoir la revenue trois mille mars, et la conté est nommée Beteforde. Si fu dit et accordé que il seroit contes de Beteforde et en lèveroit tous les pourfis. Messires Robers d'Artois remercia le roi de ce don et tous les signeurs, et devint là homs au roi d'Engleterre de la conté de Beteforde. Encores fu là avisé et regardé, avant que li consauls s'espardesist, liquel passeroient la mer, et venroient en Hainnau devers le conte et son frère pour euls demander consel des propositions desus dites. Il m'est avis que li évesques de Lincole i fu nommés et li esleus d'Asquesufort, clerc en drois et en lois, messire Robers Weston, avoecques euls, messires Renauls de Gobehem et messires Richars de Stanfort. Chil quatre emprisent le voiage à faire, et se desrompi pour ces jours li consaus, et s'en ala casqun en son lieu, et se ordonnèrent chil qui devoient passer la mer tout à loisir et à lor plaisance.

II. *Jeanne de Montfort, assiégée à Hennebon, reçoit d'Angleterre des secours que lui amènent Amauri de Clisson et Gauthier de Mauny.*

Texte des imprimés (*Édition Buchon*, I, p. 152).

Et jà étoit le dit messire Hervey venu assez près de la ville pour la prendre de leur accord, quand la comtesse qui regardoit aval la mer, par une fenêtre du châtel, commença à crier et à faire grant joie ; et disoit tant comme elle pouvoit : « Je vois venir le secours que j'ai tant désiré. » Deux fois le dit ; chacun de la ville courut tantôt, qui mieux mieux, aux fenêtres et aux créneaux des murs pour voir que c'étoit ; et virent grantfoison des naves, petites et grandes, bien bastillées, venir pardevers Hainebon : dont chacun fut durement reconforté, car bien tenoient que c'étoit messire Almaury de Cliçon qui amenoit ce secours d'Angleterre dont vous avez par deçà devant ouï parler, qui par soixante jours avoient eu vent contraire sur mer.... La comtesse fit à liée chère appareiller salles et chambres, et hôtels pour herberger aisément ces seigneurs d'Angleterre qui là venoient, et envoya contre eux moult noblement. Quand ils furent venus et descendus, elle-même vint contre eux à grand'révérence ; et si elle les fêta et gracia grandement ce n'est pas de merveilles, car elle avoit bien mestier de leur venue, si comme vous avez ouï.

Texte du manuscrit du Vatican.

Avint que au tierch jour apriès que ces paroles orent esté, la contesse estoit levée moult matin. Si regarda en la mer un petit apriès solel levant et vei flamboyer grant fuisson de voilles en nefs et c'estoit la navie d'Engleterre qui venoit, et plus atendoit la contesse et plus aproçoient ces nefs et ces balenghiers, et quant elle vei ce et ces bannières et ces estramières flamboyer et ventiler, de joie elle se laissa ceoir. Ses gens qui estoient dalès li, la relevèrent, et quant elle parlà, elle dist : « Or tos, descendés en la ville, nonchiés ces nouvelles à ces « chevaliers. Vechi le secours d'Engleterre qui nous vient. » Tantos on fist le commandement de la contesse.... Quant li chevalier furent enfourmé de ces nouvelles, il montèrent à mont et veirent tout clèrement que c'estoit vérité et que bien avoit VI c. voilles en la compagnie. La guette dou chastiel d'amont commença de la trompette à mener noise et grant solas.... La contesse et si chevalier furent tant sus le havène que les nefs prissent terre, et issi hors tout premièrement messires Amauris de Cliçon. La dame qui le connissoit le ala embrachier et baisier moult doucement et li dist : « Ha ! Amauri ; que vous avés

« tant demoret, et que je vous ai tant désiré. » — « Madame, respondi li « chevaliers, je ne l'ai peu amender, ça esté en partie par les fortunes « de la mer, car nous deuissions chi avoir esté passet sous trois sepmain- « nes. Li rois d'Engleterre vous salue et vous envoie à ce premier CCC « hommes d'armes et deux mille archiers. » — « Donc, dist la dame, « il soient li bien venu, et nous en avons grant joie. » Donc issirent li chevaliers, messires Gautiers de Mauni tous premiers, qui pooit estre en l'eage de trente sis ans, biaus chevaliers et vermauls et douls et plaisans à regarder, de tous menbres bien faconnés. Messire Amauris de Cliçon li dist : « Dame, vechi le capitaine, et est nommés ensi et est « uns chevaliers où li rois d'Engleterre et li signeur de son consel ont « grant fiance. » Adonc se traist la dame à messire Gautier et l'embraça moult doucement et le baisa, et puis apriès tous les aultres, et quant elle ot alé tout autour et fait celle requelloite, elle les emmena à mont ou chastiel pour euls aisier et refresquir tant que lor gens fuissent tout issu, et apparilliet lors besongnes, et fist casqun chevalier logier assés aisiement et dinèrent tous li chevaliers avoecques la dame.

III. *Godefroy d'Harcourt engage Édouard III à débarquer en Normandie. Texte des imprimés* (*Edition Buchon*, I, p. 218).

En ce termine eut le roi autre conseil, par l'ennort et information de messire Godefroy de Harecourt, qui lui conseilla pour le mieux et faire plus grant exploit, qu'il prit terre en Normandie. Et dit bien adonc au roi le dit messire Godefroy : « Sire, le pays de Normandie est l'un des plus gras du monde ; et vous promets, sur l'abandon de ma tête, que si vous arrivez là, vous y prendrez terre à votre volonté : ni jà nul ne vous viendra audevant qui rien vous dure ; car ce sont gens en Normandie qui oncques ne furent armés et toute la fleur de la chevalerie qui y peut être gît maintenant devant Aiguillon avec le duc ; et trouverez en Normandie grosses villes et bastides qui point ne sont fermées, où vos gens auront si grant profit qu'ils en vaudront mieux vingt ans après ; et vous pourra votre navie suivir jusques bien près de Caen en Normandie. Si vous prie que je sois cru et ouï de ce voyage. Et pour certain vous et nous tous en vaudrons mieux ; car nous y trouverons or, argent, vivres et tous autres biens à grand'-plenté.... »

Le roi d'Angleterre, qui étoit alors en la fleur de sa jeunesse, et qui ne désiroit fors à trouver les armes et ses ennemis, s'inclina de grand'-volonté aux paroles de messire Godefroy de Harecourt, qu'il appeloit son cousin. Si commanda à ses mariniers qu'ils tournassent vers la Normandie.

Texte du manuscrit du Vatican.

Avoecques le roi et moult proçains de li, se tenoit mesires Godefroy de Harcourt, liquel estoit bannis et escaciés dou roiaulme de France, ensi que vous savés et que dist est en l'istore ichi-desus. Chils Godefrois de Harcourt fu uns chevaliers de grant corage et moult vaillant de consel et d'armes, selonch sa poissance, car il fu boisteus moult fort; mais pour ce ne demora mie que il ne fust hardis et entreprendans, et ne daigna onques fuir en bataille et avoit pris ce que on l'avait escachiet hors de France et bani, en grande ingratitnde et desplaisance, et proposoit que par fraude et mauviesté on li avoit fait ce blâme, et que tout estoit pour garder et tenir en droit et soustenir les coustumes et libertés normandes, et pour ce que trop avant il en avoit parlé à l'encontre de la majesté roiale, on l'avoit pris en indignation, siques trop volontiers il en veroit, ce disoit-il au roi d'Engleterre et à auquns barons d'Engleterre, son coer esclarchi et sa contrevengeance, et rendroit grant painne à ce, et consilloit que li rois d'Engleterre et sa navie presissent terre en Normendie et disoit ensi : « Sire, « de une marée, nous i serons et ne trouverons homme qui nous con« tredie. » Li rois d'Engleterre entendoit bien dalès li, qui li consilloit à faire, mais son corage s'enclinoit à ce que ses gens qui estoient enclos dedens le chastiel d'Aguillon fuissent reconforté, car il gissoient là en péril et en dangier et respondoit à ce et disoit : « Godefroi, je « sçai assés que vous me consilliés loiaument, mais il faut première« ment entendre au plus diffetous et apriès avoir esté par delà et vi« sité Bourdiaus et le païs, jamais en Engleterre nous ne retournerons, « si auerés veu une partie de vostre désir. » Ensi se devisoient li rois d'Engleterre et messire Godefrois de Harcourt ensamble et tant vinrent que il se trouvèrent à lor passage, toutes les nefs estoient appariliés et cargiés, ensi que commandé et ordonné estoit, et euls venu, il n'i séjournèrent point longuement, car il avoient tout pourveu et vent à volonté. Si entrèrent tout généraulment en lors vassiaus et se desancrèrent et entrèrent en la mer et levèrent les voilles à mont, et estoit li intension dou roi de prendre la mer pour aler en Gascongne et à Bourdiaus, mais quant il furent en la mer et il quidièrent esploitier et avoir le vent pour euls, ils l'orent à l'encontre des isles de Normendie, et tant que li rois en estoit tous anoians. Adonc li dist messires Godefrois de Harcourt : « Sire, soyés tous certains que Dieus « voelt que nous alons en Normendie. Si vous prie que vous creés « Dieu et le vent, et vous verés proçainnement que vostres beson« gnes en vaudront mieuls. » — « Godefroi, respondi li rois d'Engle-

« terre, se li chastiaus d'Aguillon et chil qui sont dedens enclos, estoient « en Normendie, je seroie bientos consilliés de traire celle part, mais « il fault et si apertient que nous alons à plus digeteus devant et reconfortons ceuls qui gissent en dangier et en péril. » A ces paroles respondi mesires Godefrois de Harcourt, et dist : « Sire, comment lor « poés-vous faire plus grande aïe que de entrer dedens le roiaulme de « France et tantos faire forte guerre ? Vous chevaucerés, à tout votre « hoost, jusques ens ès portes de Paris et jà ne trouverés qui vous empèce, ne contredie vostre cemin, et par le voiage que vous ferés « ensi, parmi le roiaulme de France, se levera li siéges de devant « Aguillon, car toutes gens d'armes où que il sont, seront mandé pour « venir à l'encontre de vous et vous combatre, et li dus de Normendie « et li grant baron de France qui séent devant Aguillon ne seront « pas oublyé, ne mis derrière que il ne soient remandé. » Adonc regarda li rois d'Engleterre sus le conte de Warvich et le conte de Arondiel qui estoient dalès li et lor demanda : « Que vous en samble de « ce que Godefrois de Harcourt conselle ? » Il respondirent : « Sire, « nous n'y veons que tout bien, et voirement dist-il vérité de une « cose. Li voiages est lons de chi en Gascongne, et si avons li vent « contraire pour nous, et vous ne poés aler avant, ne exploitier fors « que par le vent, et se vous prendés terre en Normendie et cevauchiés avant ou roiaulme de France, de légier, ensi que il dist, se « lèveront chil qui tiennent siége devant Aguillon. » Adonc dist li rois : « Or avant, faites retourner deviers Normendie, car nous volons « prendre et aler ce cemin et Dieux soit sus nostre voiage ! »

(La suite au prochain Bulletin.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

557. — *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port*, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux, recueilli et publié par J. Andrieux. In-4 p. 434 de Évreux, A. Herissey, (Ne se vend pas).

Ce volume, qui, de même que plusieurs de ceux qui ont été récemment publiés sous le nom de Cartulaire, n'est pas simplement la reproduction d'un cartulaire composé au moyen âge, est formé de pièces disséminées en divers dépôts et recueillies avec soin par l'éditeur. Une introduction contient la notice des

principaux faits qui se sont passés dans l'abbaye de Bon-Port depuis sa fondation en 1198 jusqu'à sa vente en 1791 (au prix de 161 600 livres); la liste de ses trente-huit abbés, réguliers ou commendataires, liste un peu différente de celles qu'ont données les auteurs du *Gallia Christiana* et du *Neustria pia*; et les inscriptions tumulaires qu'a pu retrouver M. Andrieux. L'un des abbés fut Louis Colbert, fils Louis Colbert, fils de Jules-Armand, marquis de Blainville, maître des cérémonies de France. « Le grand Colbert (et M. Andrieux le prouve) profita du temps de son administration pour dépouiller l'abbaye de ses principaux manuscrits au moyen d'un échange fort avantageux pour sa bibliothèque. »

Comme les autres abbayes, la communauté de Bon-Port se réduit peu à peu au dix-huitième siècle : en 1784, elle se compose de sept personnes; le revenu des biens de l'abbaye est alors de 22 327 livres, et la dépense de 21 876 livres. Un atlas de planches où sont représentées les ruines et plans de l'abbaye accompagne ce Cartulaire, auquel l'Académie des inscriptions vient d'accorder une mention très-honorable; M. Andrieux y eût joint la reproduction des sceaux qui furent appendus aux pièces originales, si un archiviste de l'Eure n'eût « fait couper tous les sceaux qui se trouvaient dans son dépôt, sous prétexte qu'ils gênaient la confection des liasses. »

258. — *Causeries artistiques*, par Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut. In-18 jésus, 261 p. Paris, lib. L. Hachette et Cie.

259.—*Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par Ad. Borgnet, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire. In-4 de XII-664, p. Bruxelles, M. Hayez. (Collection des Chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.)

Le bénédictin Jean de Stavelot, fils d'un échevin de Stavelot, naquit dans cette ville le 5 juin 1388 et mourut le 16 octobre 1449. Sa Chronique, achevée par le moine Adrien, contient l'histoire de Liége pendant la première moitié du quinzième siècle. Elle est la continuation de l'importante Chronique de de Jean d'Outre-Meuse, dont la publication, décidée en 1834 par la Commission royale d'histoire de Belgique, sera, nous l'espérons, plus prochaine que ne semble y compter le savant éditeur M. Borgnet, quels que soient les difficultés et les embarras dont il se plaint en son introduction.

260. — *Corneille à la butte Saint-Roch*, comédie en un acte, en vers, précédée de notes sur la vie de Corneille d'après des documents nouveaux, par Edouard Fournier; avec une vignette de M. Auguste Ranet et un plan de la butte Saint-Roch au temps de Corneille. Petit in-8, CLVI-86 p. Paris, lib. Dentu.

261. — *Essai* sur la numismatique rémoise, par Léon Max Werly, membre honoraire de l'Académie impériale de Reims. In-8, 87 p. et 11 pl. Paris, imp. Thunot et Cie.

262. — *Les Milices laféroises*, précédées d'une strophe chronologique sur la ville de la Fère et suivies d'une notice sur les sapeurs-pompiers, par Henri-Sosthène Collet, ex-archiviste municipal. In-8, 44 p. et 1 pl. Noyon, imp. Andrieux-Duru.

263.—*Les quatorze livres de l'histoire de la ville de Louvain* du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés d'après le manuscrit autographe, accompagnés d'une notice sur la vie et les écrits de Molanus, de notes et d'appendices par P. F. X. de Ram, recteur magn. de l'Université cath. de Louvain, membre de la Commission royale d'histoire. 2 vol. in-4. Bruxelles, Hayez, 1861. (Collection des Chroniques belges inédites publiée par ordre du gouvernement.)

En tête de cette publication se trouve la notice la plus complète que l'on ait écrite sur le docteur Jean Vermeulen, ou Vander Moelen, au nom duquel M. de Ram a laissé sa forme latine, Molanus. Né en 1533 à Lille, pendant un séjour qu'y firent ses parents pour apprendre la langue française, il mourut en 1585 à Louvain, où il avait été successivement professeur de philosophie, président du collége du Roi, recteur de l'Université, doyen de la Faculté de théologie. Pendant qu'il occupait ces dernières fonctions et que de plus il était censeur des livres au nom du roi, il signa, en même temps que tous les professeurs de théologie, une lettre qu'il avait sans doute rédigée, et qui fut adressée à Philippe II sur les excès de l'administration du duc d'Albe. M. de Ram a donné le texte de cette lettre courageuse, qui était jusqu'ici resté inconnu. Les Annales de Molanus, pour la rédaction desquelles l'auteur avait consulté les archives et les bibliothèques des principaux établissements religieux et civils de la Belgique, abondent en renseignements précieux sur la ville et sur l'Université de Louvain. Elles ont été imprimées d'après le manuscrit original que longtemps on avait cru perdu. Une table analytique des matières accompagne la publication de M. de Ram.

264. — L'*OEuvre de Blasset ou plutôt Blassel*, célèbre sculpteur amiénois (1600 à 1659), par A. Dubois. In-8, 112 p, et pl. Amiens, Imp. Caron et Lambert.

265. — *Mémoire* sur les archives de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes, par M. Le Glay, archiviste du département du Nord. in-8, 31 p. Valenciennes, imp. Henry.

G. S.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 DÉCEMBRE 1862,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 janvier 1863.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1284. M. P. Boudet, président de la section du Contentieux au Conseil d'État, avenue Gabriel, 42; présenté par MM. de Parieu, vice-président du Conseil d'État, et Boulatignier.

1285. M. Tassin, directeur de l'administration de l'Octroi, rue Saint-Georges, 39 ; présenté par MM. Boulatignier et Frémy.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes.

Académie d'Arras.

Tome XXXIV de ses *Mémoires*. Arras, 1861, in-8.

Société des antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique, 11e année, 43e et 44e livraisons. Juin-décembre 1861. Saint-Omer, 1862, in-8.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube :

Mémoires, tome XIIIe de la 2e série (26e de la collection) ; nos 61 et 62 ; 1er et 2e trimestres de 1862. Troyes, 1862, in-8.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts :

Mémoires, VIIIe volume, 1861-1862. Dunkerque, 1862, in-8.

Société littéraire de Lyon :

Ier volume (1858-1860) de ses *Publications*. Lyon, 1861, in-8.

De la part des auteurs :

Histoire de France, du Ve au IXe siècle de l'ère chrétienne, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs, et l'état des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples qui ont formé la nation française, par M. Doré père, licencié en droit. Tome Ier, 1862, in-8.

Réfutation, par M. E. Chevreul, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, des allégations contre l'administration du Muséum d'histoire naturelle, proférées à la tribune du Corps législatif, dans la séance du 19 juin 1862 ; suivie d'une lettre du colonel Favé, aide de camp de l'Empereur. Paris, 1862, in-4.

La Gaule au temps de Jules César, par M. Hegewald, professeur au lycée impérial de Nancy. Prospectus d'un ouvrage devant paraître prochainement.

Correspondance.

M. le baron Kerwyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Bruxelles, annonce au Conseil la publication très-prochaine, sous les auspices de ce corps savant, du Ier volume des *Chroniques de G. Chastelain*, dont il est lui-même éditeur. Celle de *Jean le Bel*, confiée à M. Polain, archiviste de la ville de Liége, suivra immédiatement, ainsi que la publication du texte de *Froissart*, découvert depuis peu d'années à la bibliothèque du Vatican, et dont M. K. de Lettenhove

a déjà fait connaître la grande valeur par des analyses et des extraits. Sachant tout l'intérêt que la Société de l'Histoire de France attache aux recherches et aux découvertes qui peuvent rendre plus parfaite l'édition de Froissart que la Société a annoncée depuis longtemps, M. K. de Lettenhove adresse plusieurs extraits du manuscrit du Vatican, dans la pensée de montrer combien ce texte lui paraît plus important, à différents points de vue, que les textes déjà connus. Le manuscrit de Rome offre, dans certaines parties, des développements tels que les éditions publiées semblent n'en être qu'un résumé assez froid et fort incomplet; il contient même plusieurs passages entièrement inédits. L'auteur ne se contente plus de raconter : il juge les hommes et les choses de son temps; il n'emprunte plus rien à Jean le Bel, et paraît avoir voulu, vers la fin de sa vie (1400), écrire une œuvre originale qui complétât sa grande Chronique.

Trois extraits sont adressés par M. Kerwin : 1° un fragment inédit : *Édouard III consultant le Parlement d'Angleterre sur ses prétentions à la couronne de France;* — 2° *Jean de Montfort, assiégé à Hennebon, recevant des secours d'Angleterre;* — 3° *Geoffroy d'Harcourt engageant Édouard III à débarquer en Normandie.* M. K. de Lettenhove reproduit le texte de ces deux derniers fragments d'après l'édition de Buchon, en parallèle avec le texte du Vatican, afin de mieux faire ressortir la différence et la supériorité de ce dernier.

Il serait heureux de connaître, à ce sujet, l'opinion de M. Lacabane, qui a si profondément étudié les différents textes de Froissart.

Le Conseil accueille avec reconnaissance cette intéressante communication et autorise l'impression, dans les prochains Bulletins, des morceaux adressés par M. Kerwyn de Lettenhove.

Le Conseil autorise aussi l'envoi à M. K. de Lettenhove, selon son désir, de quelques exemplaires des numéros du *Bulletin* qui contiendront ces extraits.

M. le baron de la Fons de Melicocq et M. le vicomte d'Estaintot annoncent l'envoi de plusieurs ouvrages ou mémoires, dont ils font hommage à la Société.

— Le Conseil reçoit plusieurs lettres de remercîment de membres nouvellement admis dans la Société.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Grégoire de Tours, tome III. La fin en bon à tirer.

Chroniques d'Angleterre, tome III et dernier. La feuille 21 et les placards 43 et 44, contenant la table, chez l'auteur.

D'Argenson, tome V. 16 feuilles tirées; jusqu'à la feuille 19 en bon à tirer. Placards 39 et 40 à mettre en pages.

Annuaire de 1863. Suite de la *Topographie ecclésiastique de la France.* Tout composé. Cartons 60 et 61 en bon à tirer ; 62 à 68 chez l'auteur.

— M. L. Lalanne donne de vive voix quelques renseignements sur l'édition de *Brantôme* que la Société, sur la proposition de M. le comte de Montalembert, paraît avoir l'intention de publier et au sujet de laquelle il a reçu du secrétaire une lettre lui demandant le plan qu'il se proposerait de suivre, dans le cas où cette publication serait définitivement acceptée et où il en serait choisi comme éditeur par le Conseil.

Les détails communiqués par M. L. Lalanne, sur le plan de cette édition de *Brantôme* , et une lettre adressée en même temps au secrétaire sur le même sujet, sont renvoyés à l'examen du Comité de publication, qui fera son rapport au Conseil dans la prochaine séance.

— M. de la Villegille, président du Comité des fonds, rend compte au Conseil de la délibération et des propositions des trois comités et du bureau réunis, au sujet de différentes questions que le Conseil les avait chargés d'examiner.

La Commission propose la fusion de l'*Annuaire* et du *Bulletin* en une seule publication de format in-8°, qui prendrait le titre de *Annuaire et Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, et formerait chaque année 1 volume de 27 à 31 feuilles, analogue au plus ancien *Bulletin* publié par la Société en 1834 et 1835.

Ce volume comprendrait :

1° Une première partie qui paraîtrait mensuellement par livraisons d'une feuille et contiendrait les mêmes matières que le *Bulletin* actuel, c'est-à-dire les procès-verbaux, les actes de la Société, la séance générale, les notices biographiques, les nouvelles intéressant l'histoire, la géographie et l'archéologie, des documents de peu d'étendue, enfin la bibliographie.

Cette première partie, qui aurait une pagination à part, formerait 12 feuilles environ imprimées dans le caractère adopté pour la première partie du *Bulletin* de 1834 et 1835, caractère plus fort que celui du *Bulletin* actuel.

2° Une deuxième partie, imprimée à peu près dans le même caractère que celui des ouvrages publiés par la Société et dans laquelle on insérerait des documents historiques qui n'auraient pas une étendue

suffisante pour devenir l'objet d'une publication spéciale; et, lorsqu'il y aurait lieu, des travaux particuliers du genre de ceux que contenaient les *Annuaires*, mais alors en caractères plus petits que ceux des documents.

Cette deuxième partie, qui aurait sa pagination particulière, formerait par an 12 à 16 feuilles et paraîtrait tous les trois mois par cahier de 3 à 4 feuilles.

3° Une troisième partie imprimée en caractères plus petits (ceux du Règlement, etc., de l'*Annuaire* actuel) comprenant : le Règlement, la liste des membres de la Société, la composition du Bureau et la liste des publications de la Société.

Cette troisième partie, qui n'occuperait pas plus de 2 feuilles et demie à 3 feuilles, serait délivrée aux membres avec la livraison de janvier; mais comme elle aurait une pagination séparée en chiffres romains, chacun aurait ainsi la facilité de la faire relier, à volonté, au commencement ou à la fin du volume.

L'exécution de la première partie du nouveau volume ne subirait aucune modification. Le secrétaire continuerait à y insérer les procès-verbaux des séances du Conseil et de l'assemblée générale, et le rédacteur du *Bulletin* compléterait les feuilles mensuelles, comme par le passé.

Le rédacteur du *Bulletin* serait de même chargé de la composition et de l'impression de la deuxième partie, sous la direction du Comité de publication. A défaut de matière indiquée ou approuvée par le Conseil, il devrait lui-même proposer au Comité de publication les documents qui lui paraîtraient de nature à être imprimés. Le Comité de publication prononcerait sur l'opportunité de la publication de ces documents et rendrait compte au Conseil de ses décisions.

Le rédacteur du *Bulletin* serait également chargé de l'impression de la troisième partie de l'*Annuaire et Bulletin*, dont les éléments lui seraient fournis par l'archiviste.

Le Comité de l'*Annuaire* n'ayant plus d'attributions spéciales, serait supprimé à partir du 1er janvier 1863.

A compter de la même époque, le Comité de publication serait augmenté de deux membres et porté à six membres au lieu de quatre. Dans la première séance du mois de janvier 1863, le Conseil nommerait les deux membres qui devraient compléter le Comité.

Le secrétaire de la Société est adjoint de droit au Comité de publication.

— Le Comité des fonds a examiné la question du nouveau mode de publication au point de vue financier et soumet ses propositions au Conseil.

Le tirage de l'*Annuaire-Bulletin* ne serait pas inférieur à 1000, nombre nécessaire pour répondre à celui des membres, aux échanges et à la souscription du ministère.

La dépense pour l'impression et autres frais de chaque volume s'élèverait à 4300 fr. environ, dont le détail est présenté au Conseil.

Le Comité des fonds est d'avis d'adopter en principe qu'aucune rémunération ne serait allouée aux personnes qui fourniraient des documents pour les première et deuxième parties de l'*Annuaire-Bulletin*. S'il était fait des exceptions à cette règle, ce ne serait qu'en conséquence d'une décision spéciale du Conseil, provoquée par le Comité de publication et après avis du Comité des fonds.

Le prix de vente serait égal à celui des autres volumes de la Société, soit 9 fr. prix fort, et 7 fr. pour les membres et pour le libraire de la Société.

— Au nom de la même commission, le Conseil est aussi informé des démarches faites pour choisir un local, dans lequel le Conseil pourrait tenir ses séances mensuelles, et où seraient déposées les archives et la bibliothèque de la Société. Ce local devrait aussi contenir un logement pour l'agent de la Société.

Les tentatives faites jusqu'ici n'ayant pas amené de résultat, le Comité des fonds se réunira de nouveau pour cet objet et fera connaître sa proposition dans une autre séance.

— Sur la proposition de M. de la Villegille, les nouveaux membres seront invités à échanger chez le libraire de la Société les volumes des trois ouvrages qui vont être distribués prochainement, dont ils n'auraient pas les volumes antérieurs; ce qui facilitera en même temps le complément des exemplaires que possèdent les membres qui ont déjà ces premiers volumes.

Ces différentes propositions sont discutées et adoptées par le Conseil.

La séance est levée à cinq heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

BLAISE DE MONLUC.

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France a adopté en principe la publication des *Œuvres du maréchal Blaise de Monluc*, et en a

confié la préparation, comme il a été dit dans un précédent bulletin, à M. Alphonse de Ruble.

Cette publication comprendra :

1° Une nouvelle édition des *Commentaires de Blaise de Monluc*. La première édition publiée en 1592, quinze ans après la mort de l'auteur, au milieu de circonstances politiques si différentes de celles où Monluc écrivait, contient une foule de suppressions et de modifications. Soit prudence, soit manie de grammairien, Florimond de Remond, chargé de la préparer, se permit de remanier le texte ; il s'efforça surtout de le rajeunir. Cette édition, cependant, a servi de modèle à toutes les autres ; elle a été réimprimée souvent sans qu'aucun éditeur ait paru soupçonner l'altération de certains passages. La nouvelle version sera fournie par deux manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous le n° 5110 (fonds français). Ces deux copies des *Commentaires* donnent le même texte. L'une d'elles a appartenu à Jean de Monluc, seigneur de Balagny, maréchal de France, propre neveu de l'auteur.

2° Une dédicace au duc d'Anjou, depuis Henri III, pièce curieuse, inédite en partie, qui, en 1592, en pleine ligue, trois ans seulement après l'assassinat de ce prince, parut au premier éditeur peu opportune à publier.

3° Une série de discours inédits aussi en partie : « *Remontrances au Roy*, par le seigneur de Monluc. — *Remontrances à Monseigneur.* — *Remontrances aux gouverneurs de places.* — *Remontrances aux cappitaines des gens de pied.* » Ces discours forment dans leur ensemble une sorte de traité de la guerre telle que l'entendait le vieux Monluc.

4° Plusieurs mémoires administratifs et rapports envoyés au roi, au duc de Guise, etc., sur les guerres d'Italie ou les guerres civiles de la Guienne.

5° La collection de ses lettres aussi complète que possible.

Parmi ces mémoires et ces lettres, presque tous inédits, plusieurs offrent un grand intérêt et permettront à l'histoire de porter un jugement nouveau sur l'auteur des *Commentaires*.

Telles sont les pièces diverses dont se composera le recueil des *OEuvres de Blaise de Monluc*. Florimond de Remond nous apprend, dans un avis au lecteur, que l'auteur des *Commentaires* avait écrit un *Dialogue de la Fortune et de moi*. Les manuscrits de cet ouvrage encore inédit sont perdus. M. de Ruble prie MM. les membres de la Société qui pourraient donner des indications sur cet écrit singulier, de vouloir bien les lui communiquer. Il demande également à tous ses confrères de l'aider de leurs recherches, particulièrement en province. S'ils découvrent soit de nouvelles copies des *Commentaires*, soit des lettres, soit d'autres écrits de Blaise de Monluc, il les prie de l'en informer.

II.

VARIÉTÉS.

CHRONIQUES DE FROISSART. — MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN. — FRAGMENTS COMMUNIQUÉS A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR M. LE BARON KERWYN DE LETTENHOVE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(*Suite et fin.*)

IV. *Gauthier de Mauny, malgré le sauf-conduit du duc de Normandie, est enfermé au Châtelet par l'ordre du roi de France.*

Texte des imprimés (*Édition Buchon*, I, p. 247).

Ainsi chevaucha-t-il tant qu'il vint jusqu'à Orliens; et fut là arrêté, et ne put être désarrêté pour lettre qu'il montrât; mais fut amené à Paris et là mis en prison en Châtelet, comme celui qui étoit des François grandement haï, pour les grands prouesses dont il étoit renommé. Quand le duc de Normandie le sçut, il en fut durement courroucé : si s'en alla tantôt pardevers le roi son père, et lui requit si acertes qu'il put, qu'il voulût le chevalier délivrer pour l'amour de lui, ou il seroit déshonoré; et diroit-on qu'il l'auroit trahi, car il l'avoit assuré par bonnes lettres scellées de son scel, pour telle raison, et conta le dit duc la cause au roi, tout ainsi que vous l'avez ouï. Le roi n'en voult rien faire, pour requête ni pour prière que le duc son fils en fit; et répondit qu'il le feroit mettre à mort, et qu'il le tenoit pour son trop grand ennemi. Dont répondit le duc que, s'il en fesoit ainsi, il fut certain que jamais ne s'armeroit contre le roi d'Angleterre ni tous ceux qu'il en pourroit détourner; et eut adonc entre le roi et le duc de Normandie grosses paroles, et se partit le duc par mautalent, et dit le duc, au partir, que jamais en l'hôtel du roi n'entreroit, tant que messire Gautier fut en prison. Ainsi demeura cette chose un grand temps, et pourchassoit le dessus dit messire Gautier un chevalier de Hainaut qui s'appelait messire Mansart d'Esne; cil en eut moult de peine et de travail pou aller et pour venir devers le duc de Normandie. En la fin le roi de France fut si conseillé qu'il délivra ledit messire Gautier de prison, et lui fit payer tous ses frais que à cause de l'arrêt avoit eus; et le voulut voir le dit roi. Si dîna le dit messire Gautier delez lui en

l'hôtel de Nelle à Paris; et lui fit adonc présent le dit roi de dons et de joyaux qui valoient mille florins. Le dit messire Gautier, pour l'honneur du roi qui lui faisoit présenter, les reçut par condition que, lui venu devant Calais, il en parleroit au roi d'Angleterre son seigneur, et s'il lui plaisoit, il les retiendroit, ou autrement il les renverroit. Cette parole plut bien au roi de France et au duc de Normandie, et dirent qu'il avoit parlé comme loyal chevalier. Depuis ce fait il prit congé d'eux.

Texte du manuscrit du Vatican.

Il estoit par tous délivrés et passa ensi sans nul empécement tant que il vint en la chité d'Orlyens. Quant il fu là venus, il se traïst à ostel et se ordonna là à demorer dou disner et dou souper, pour lui rafresquir et ses gens et faire refierer ses cevaus, et pour partir à l'endemain. On li souffri à prendre toutes ses aises. Au matin quant il ot oy messe, li baillieus d'Orlyens vint deviers li et mist un arest sus li de par le roi de France. Tantos mesires Gautiers de Mauni monstra son sauf-conduit et se quida délivrer par anchi, mais non peut, et dist li baillieus que il li estoit commandé que il l'emmenast à Paris. Force, ne esqusance, ne sauf-conduit, ne aultre cose ne vallu riens à messire Gautier de Mauni et fu li baillieus fors de li et amena à grant cevauchie de gens d'armes le dit messire Gautier tout courtoisement, et ses gens, à Paris. Euls là venu, on mist les gens et les chevaus de messire Gautier à hostel, et le chevalier on le bouta en la prison du Chastellet, en une cambre assés honeste et avoit des ses varlès deux ou trois avoecques li, qui li aministroient tout ce que à lui apertenoit.

Quant la cougnissance en fu venue au duch de Normendie comment messires Gautiers de Mauni estoit pris et mis en prison, si en fu durement courouchiés, et s'en vint deviers le roi, son père, et li demanda pourquoi il l'avoit fait prendre quant il li avoit donné, sous son séelé sauf-conduit pour li vintime seullement, et il passoit courtoisement et paioit partout bien, ne nuls ne se plaindoit de li. Li rois de France qui haioit mortelment le chevalier pour ses grandes vaillances, respondi à son fil et dist : « Jehan, je l'ai fait « prendre voirement. Vous n'avés pas ens ou roiaulme de France, « encores tant que je vive, si grande poissance que pour donner, ne « séeler sauf-conduit à mes adversaires, et pour ce que vous vos en « estes avanciés, je le ferai pendre par le col. Si s'i exemplieront li « aultre. » — « Monsigneur, respondi li dus, se vous faisiés ce faire, ja-« mais en toute ma vie, je ne m'armeroie pour la guerre de France à « l'encontre des Englois, ne tout chil que détourner je poroie, et en

« feroie pendre tant de ceuls qui ce consel vous donnent. » Et se départi adonc li duc de Normendie, par grant mautalent, de la cambre dou roi son père, et se tint bien quinse jours que point n'aloit deviers le roi. Li rois disoit à le fois que il le feroit pendre, et en estoit grant nouvelle dedens Paris, et par trois ou quatre samedi, moult grant peuple s'asambloit devant le Chastellet, et couroient vois et renommée : « On pendera Gautier de Mauni : alons le veoir. »

Li gentils chevaliers estoit en prison en Chastellet et non à sa plaisance, car il sentoit le roi de France durement crueuls et hauster, et son consel desraisonnable, siques quant teles imaginations lui venoient devant, il avoit grande angousse de coer et faisoit chanter messe dedens Chastellet tous les jours devant lui et donner tous les jours l'aumône de l'argent de sys esqus de Phelippes, et prioient les povres gens pour lui et vosissent bien pour la convoitise de l'argent et avoir l'aumonne, que [illegible] demorast un grant tempore en prison.

Uns chevaliers de Hainnau et de Cambrésis qui se nomma messires d'Esne, et son cousin, sitos que il sceut la prise de messire Gautier, vint à Paris et poursievi le duch de Normendie caudement, et bien voloit li dus que il fust poursieuvis, car ce estoit la cose dou monde qui pour ces jours là li aloit plus priès dou coer, et disoit bien à ceuls qui le dit chevalier pourcaçoient : « Ne vous esbahissiés en rien de « Gautier de Mauni, car il n'i a si osé en France, réservé monsigneur « mon père, qui l'ose jugier à mort, ne mettre, et monsigneur brisera « un de ces jours son aïr et le rauerés quite et délivre. » En ce dangier, péril et aventure fu messires Gautiers de Mauni bien sept semainnes, et aussi li dus de Normendie n'eslongeoit point Paris, mais petit hantoit l'ostel dou roi, et tant que chil qui le plus avoient apressé le chevalier, furent chil qui dissent au roi : « Sire, il vous fault bri« sier de ce Englois que vous tenés en prison, car monsigneur de « Normendie, vostres fils, l'a encargiet, et au voir dire, et à considé« rer raison, petit puet-il faire, ne avoir en Franche, se il ne puet don« ner un sauf-conduit, et se vous aueriés fait morir le chevalier, pour « ce ne seroit pas vostre guerre achiévée deviers les Englois, ne pour « un cent de tels; et se i prenderoit vostre fils si grant desplaisance « que il le monstreroit de fait, et jà en veons-nous les apparens. » Li rois conchut et entendi ces paroles bien parfaitement et senti assés que on li disoit vérité, et que il n'avoit que faire de nourir nulle haine deviers son hiretier, pour un chevalier. Si fist li rois mettre hors de Castellet messire Gautier de Mauni et mener par messire Bouchicau et par messire Guichart d'Angle qui lors estoient jone chevalier, che messire Gautier de Mauni à son hostel où ses gens estoient logiet, et avoient tout dis esté depuis que il fu mis en prison, au Chastiel-festu à le Crois-

en-Tiroi, et fu là laissiés des chevaliers et sus le soir on li vint dire de par le roi que à l'endemain li rois voloit que il venist disner à l'ostel de Néelle, où il se tenoit communément, et mesires Gautiers l'acorda. Quant ce vint à l'endemain, li rois l'envoia à quérir moult honnourablement par ces chevaliers, qui l'amenèrent tout au lonc des rues de Paris et montés sus cevaus et passèrent Grant Pont et Petit Pont et venirent à Néelle dalès les Augustins, et là fu-il receus de tous les chevaliers dou roi. Et fu li asisse adonc de la table dou roi, li arcevesques de Sens premiers, et puis li rois, et desous, mesire Jaquèmes de Bourbon et mesire Gautier de Mauni. Plus n'en i ot à celle table, et là sus la fin dou disner, on présenta à mesire Gautier de Mauni de par le roi moult rices jeuiauls d'or et d'argent, et furent mis devant lui sus la table, et qui les avoient aportés, ce fu li sires de Biaujeu et messire Carle de Montmorensi. Apriès la table, encore estoient li jeuiel sus la table. On dist à messire Gautier : « Sire, faites lever ces jeuiauls par vostres gens, « car il sont vostre. » Mesire Gautier respondi et dist : « Je n'ai pas « deservi à recevoir dou roi de France si grans dons, et quant je li « auerai fait service qui le vaille, je prenderai bien ce don ou aultres. » Li rois volt sçavoir quel cose il avoit respondu. On li dist; li rois pensa sus et puis dist : « Il est frans homs et loiaus. Or li demandés « de par nous comment il les voelt prendre, car nous volons que il li « demeurent. » On retourna à mesire Gautier de Mauni et li fu dite la parole dou roi. Il respondi à ce moult prudentement, et dist : « Je « les prenderai par condition tele que je les ferai porter avoecques moi « devant Calais, et en parlerai au roi mon signeur et se il li plaist que « je les retiengne, je les retenrai, et aultrement non. » Ceste parole fu recordée au roi. Li rois l'en sceut bon gré et dist : « Faites li lever « sus. Nous le volons. » Donc fist lever sus les jeuiauls messire Gautier de Mauni, par messire Mansart d'Esne, son cousin, et valoient bien mille florins. Ce disner fait, mesires Gautiers prist congiet au roi. Li rois li donna, et se départi de Néelle et fu raconvoyés de ces chevaliers dou roi à son hostel et là laissiés; mais au souper, li dus de Normendie l'eut avoecques toutes ses gens et lor fist très-bonne chière et donna à casqun, ou coupe ou hanap d'argent, et fu raconduis à son hostel des chevaliers dou duch; et fist li rois de France compter et payer tout ce que il avoit frayet à Paris, tant en prison comme ailleurs, là où on le pot sçavoir. Et quant, au matin, Messires Gautiers de Mauni deubt monter à cheval, li dus de Normendie li envoia une haquenée amblans et un bon coursier ou pris de mille livres. Ensi se départi messires Gautiers de Mauni de Paris.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

266. — *Abélard et saint Bernard*, la philosophie et l'Église au douzième siècle; par Édouard Bonnier. In-18 jésus, 154 p. Paris, Douniol.

267. — *L'Année littéraire et dramatique*, ou Revue annuelle des principales productions de la littérature française et des traductions des œuvres les plus importantes des littératures étrangères; par G. Vapereau. 4e année. In-18 jésus, 539 p. Paris, librairie L. Hachette et Cie. (3 fr. 50 c.)

268. — *Annuaire des beaux-arts;* par Ernest Fillonneau. Ire année. 1861-1862. In-18, VII-171 p. Paris, libr. J. Tardieu; Courrier artistique. (1 fr.)

269. — *Annuaire historique universel*, ou Histoire politique pour 1857; avec un appendice contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, tableaux statistiques financiers, administratifs et judiciaires, documents historiques officiels et non officiels, etc.; fondé par C. L. Lesur. Publié par Thoisnier-Desplaces. In-8°, VII-416 p. Saint-Cloud, Lagny frères. (18 fr.)

270. — *Cantinella provençale* du onzième siècle en l'honneur de la Madeleine. Chantée annuellement à Marseille le jour de Pâques jusqu'en 1712. Introduction et recherches historiques par J. T. Bory. In-8°, 64 p. et planche. Marseille, Boy.

271. — *Cartulaire* de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index et d'un Dictionnaire géographique, suivi d'un précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, et de notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Lévis; par Auguste Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, etc. Sous les auspices de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. In-4°, XXXII-480 p. et 40 pl. dessinées par M. Nicolle, architecte. Paris, impr. Plon.

272. — *Conrad de Bussnang*, évêque de Strasbourg, à Rouffach; par M. L. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin. In-8°, 58 p. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

273. — *De la prose française* au milieu du dix-septième siècle (1643-1661). Discours prononcé à la Sorbonne, le mercredi 8 janvier 1862, pour l'ouverture du cours d'éloquence française; par E. Gandar, professeur suppléant. In-8°, 34 p. Paris, impr. Thunot et Cie.

274. — *Éloge de Michel Pellissier*, écuyer, seigneur de Féligonde, etc., prononcé dans la séance publique de l'Académie de Dijon, tenue le 25 août 1767; par le R. P. Sauvade, minime. In-8°, 20 p. Clermont, Thibaud.

275. — *Essais historiques et littéraires*; par L. Vitet, de l'Académie française. In-18 jésus, 405 p. Paris, Michel Lévy. (3 fr.)

276. — *Étude chronologique* sur Jean de la Bruyère, trésorier de France au bureau des finances de Caen; par M. Eug. Chatel. In-8°, 34 p. Paris, Durand.

277. — *Étude* sur Paulin de Nole. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, par Gustave Fabre. In-8°, 63 p. Strasbourg, impr. Silbermann.

278. — *Études* sur quelques hagiologues du dix-septième et du dix-huitième siècle : Godescard, Baillet, Tillemont, Launoy; par M. Ch. Barthélemy. In-8°, VI-26 p. Paris, Blériot. (60 c.)

279. — *Guillaume de Lamoignon et Colbert*. Essai sur la législation française au dix-septième siècle; par M. Francis Monnier, professeur au collége Rollin. In-8°, 179 p. Paris, Didier et Cie.

280. — *Histoire* ecclésiastique et monastique de Douai depuis l'établissement du christianisme; par M. R. Duthillœul. In-8°, 184 p. Douai, Madoux-Lucas.

281. — *Histoire de Charles VII*, roi de France, et de son époque, 1404-1461; par M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des chartes. T. I, in-8°, XVI-488 p. Paris, Ve J. Renouard.

Premier volume d'un très-consciencieux ouvrage auquel l'auteur a consacré vingt années de recherches. Cette première partie contient l'histoire de Charles VII et de ses contemporains jusqu'à 1429, c'est-à-dire jusqu'à la venue de la Pucelle. Dans cette histoire, la plus complète que l'on ait encore écrite sur cette époque, l'auteur met en pleine lumière les détails obscurs de plus d'un épisode mal connu, de celui de Montereau notamment.

282. — *Histoire de Gascogne*. Manuscrits Daignan du Sendat; par M. Georges Niel, archiviste du département du Gers, In-8°, 23 p. Auch, impr. Foix.

283. — *Histoire de France* au dix-septième siècle. Louis XIV et le duc de Bourgogne; par J. Michelet. In-8°, 467 p. Paris, Chamerot. (5 fr. 50 c.)

284. — *Histoire de France*. Les deux dynasties carlovingienne et angevine; par le comte de Ladevèze. In-8°, 547 p. Paris, Garnier frères. (5 fr.)

285. — *Histoire de l'histoire;* par A. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie. In-8°, 51 p. Annecy, Didier-Monnet; Burdet.

286. — *La lettre de change, son origine*. Documents historiques; par Jules Thieury. In-12, 44 p. Paris, A. Bry.

287. — *Le Mistère du Siége d'Orléans*, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique, conservé à la bibliothèque du Vatican; par MM. F. Guessard et E. de Certain. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4° de LXVI-809 p. (Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.)

Les savants éditeurs de ce mystère ont conjecturé qu'il fut représenté à Orléans aux fêtes commémoratives du 8 mai 1435 et du 8 mai 1439, et peut-être encore et pour la dernière fois à celle du 8 mai 1440. La date vraisemblable du manuscrit, dont l'écriture paraît appartenir au milieu du quinzième siècle; la mention dans les comptes de la ville de menues dépenses qui témoignent qu'il s'y fit une représentation du siége en 1435 et en 1439; l'absence de mention de cette nature dans les comptes des années suivantes jusqu'à 1436, année dans laquelle fut joué, non plus le mystère du siége d'Orléans, mais le mystère de saint Étienne; la mort ignominieuse du maréchal de Rais, en octobre 1440, après laquelle il n'eut sans doute pas été permis de mettre en scène ce personnage : tels sont les arguments que produisent successivement MM. Guessard et de Certain. S'il y eut de ce mystère une représentation en 1440, représentation dont il ne se trouve pas de mention dans les comptes de la ville, il y fut joué pour la première fois en entier et tel que l'ont publié les éditeurs. Le premier tiers du poëme, sorte de prologue qui s'ouvre en Angleterre, qui nous fait assister au départ du comte de Salisbury et contient l'exposé des événements antérieurs au siége même, ne put être en effet composé pour les représentations de 1435 et 1439. La raison en est que le bâtard d'Orléans, qui dans tout le reste de l'ouvrage est appelé le Bâtard d'Orléans ou simplement le Bâtard, s'y trouve toujours qualifié du titre de comte de Dunois : or les lettres par lesquelles le duc d'Orléans le gratifia du comté de Dunois sont du 8 juillet 1439.

Le mystère du siége d'Orléans, dont l'auteur était sans doute Orléanais, et qui peut-être a été l'un de ceux qui furent joués à Orléans aux frais du maréchal de

Rais, est parfaitement conforme à l'histoire. Il n'est ni meilleur ni plus mauvais que la plupart des mystères de cette époque, mais le choix du sujet fait l'honneur du poëte. Il était juste que la patriotique pensée qui le fit se détourner de l'imitation de tant de pieux mystères assurât une place à son œuvre dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.*

MM. Guessard et de Certain ont fait précéder ce volume d'une excellente préface et d'un sommaire qui permet au lecteur de trouver aisément l'épisode qu'il veut lire. Un appendice contient la liste, par ordre chronologique, des œuvres dramatiques dont la Pucelle a fourni le sujet depuis le mystère du siége d'Orléans.

288. — *Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*. Son livre de dépenses (1540-1549). Étude sur ses dernières années; par le comte H. de la Ferrière-Percy. In-8°, VIII-236 p. et portr. Paris, Aubry.

289. — *Mémoire* sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles; par P. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans. In-8°, 400 p. Orléans, impr. Jacob.

290. — *Montmorenciade* (*la*), contenant les exploits héroïques de Mgr le duc de Montmorency en ces dernières guerres, tant par mer que par terre; suivies de : Notice bibliographique sur les éditions connues des Œuvres de P. Goudelin, suivies de deux sonnets de ce même poëte qui ne se trouvent dans aucune édition de ses œuvres. In-16, 28 p. Toulouse.

291. — *Muses* (*les*) *inconnues*, ou la Seille aux Bourriers plaine de désirs et imaginations d'amour, recueil de poésies satiriques de Béroalde de Verville, de Guy de Tours, de Gauchet de Berthelot, de Motin, etc.; réimprimé textuellement sur l'exemplaire existant à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Petit in-12, IX-107 p. Paris, J. Gay.

292. — *Note* sur l'invasion des Helvètes dans les Gaules et la première campagne de Jules César; par Ch. Cadot, ingénieur des ponts et chaussées. In-4°, 26 p. Lyon, impr. Chanoine.

293. — *Notice historique* sur Belmont (Aveyron); par X. Mouls, curé d'Arcachon. In-8°, 53 p. Bordeaux, imp. Crugy.

294. — *Notice* sur la ville de Bibrax; par Rousselle-Derocquigny, archiviste de la ville de la Fère. In-8°, 16 p. Noyon, impr. Andrieux-Duru.

295. — *Notice* sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de

Rouen, dite de la chapelle Saint-Georges, supprimée en 1791 ; par E. de la Querière. In-8°, 22 p. et planche. Rouen, impr. Boissel.

296. — *Notions* sur les communes du département de la Marne pour servir au Dictionnaire géographique, historique et archéologique de la France. Ire partie. Année 1861. IIe partie. In-8°, 381 p. Châlons-sur-Marne, impr. Laurent.

297. — *Quelques lettres de Louis XIV et des princes de sa famille.* 1688-1713. In-12, 80 p. Paris, A. Bry.

298. — *Relations politiques* de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au seizième siècle. Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus, tirés des bibliothèques et des archives de France; publiés par Alexandre Teulet, archiviste aux archives de l'empire. *Nouvelle édition.* T. I à IV. Correspondances françaises (1515-1603). T. V. Correspondances espagnoles (1562-1588). In-8°, LVIII-2197 p. Paris, Ve J. Renouard.

Il a déjà été question de cet important recueil dans le *Bulletin* (p. 219 et 220), et la liste a été donnée des paragraphes qui le composent (p. 223 et suiv.). La publication du sommaire est le meilleur compte rendu que l'on puisse faire d'un ouvrage de cette nature, et nous aurons tout dit lorsque nous aurons ajouté au sommaire déjà publié les lignes par lesquelles M. Mignet termina le rapport qu'il fit à l'Académie des sciences morales et politiques, en lui présentant les *Papiers d'État relatifs à l'histoire de l'Écosse au seizième siècle*, tel était le titre du recueil, imprimé à cent exemplaires, dont celui-ci est, à la suppression près des documents qui n'intéressaient ni la France ni l'Espagne, la réimpression. « Le recueil de M. Teulet, disait le savant secrétaire perpétuel, n'est pas seulement solide, il est bien fait, les pièces y sont soumises à un classement à la fois chronologique et méthodique, par ordre de temps et de matières. Chacune d'elles est reproduite avec son orthographe, son style et l'indication exacte de la source d'où elle est tirée. Des sommaires toujours précis et complets, et des notes quelquefois nécessaires, en exposent ou en éclaircissent le contenu. M. Teulet n'a pas négligé de mettre au bas de quelques-unes d'entre elles des traductions que rendaient indispensables l'extrême obscurité d'un langage vieilli et l'incorrection d'une orthographe informe. Une excellente préface et de bons index ajoutent aux mérites de cette publication. »

G. Servois.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA DEUXIÈME SÉRIE

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1857-1862 (XXIVe-XXIXe ANNÉES).

AVIS.

La deuxième série du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, qui est celle qui a paru de 1857 à 1862 (XXIVe-XXIXe années), comprend trois volumes. Dans la table que nous en publions, les renvois sont indiqués par des lettres, ainsi que l'ont été les renvois de la première table du *Bulletin*, table qui a paru en 1857 et qui contient l'analyse des matières contenues dans les vingt-trois premières années de ce recueil (1834-1856). Les dix-huit premières lettres de l'alphabet, A à R, ayant été affectées, comme signes de renvoi, à ces vingt-trois premières années, nous désignons par S, T, U, les trois volumes de la deuxième série.

S indique le tome I, années 1857-1858.

T indique le tome II, années 1859-1860.

U indique le tome III, années 1861-1862.

DIVISIONS DE LA TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Objets d'administration.

Notices et travaux historiques publiés dans le Bulletin.

Liste chronologique des documents insérés dans le Bulletin.

1858, juillet. Rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur la Bibliothèque impériale, S 308.

1861, 12 août. Circulaire de M. le ministre de l'intérieur sur les inventaires des archives départementales, U 159.

Bibliographie.

Académies et Sociétés savantes.

Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9

